This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 880,669

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

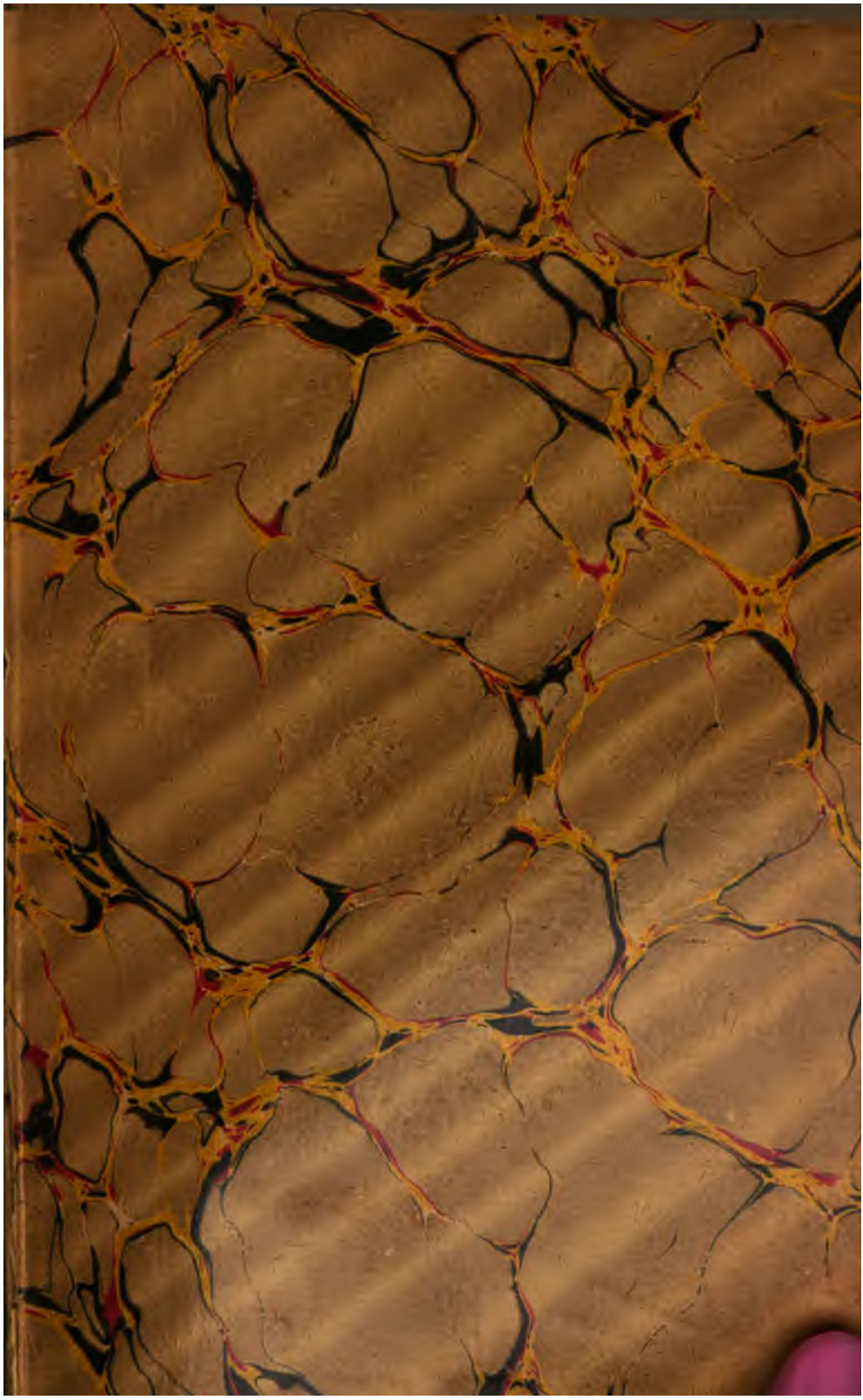

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

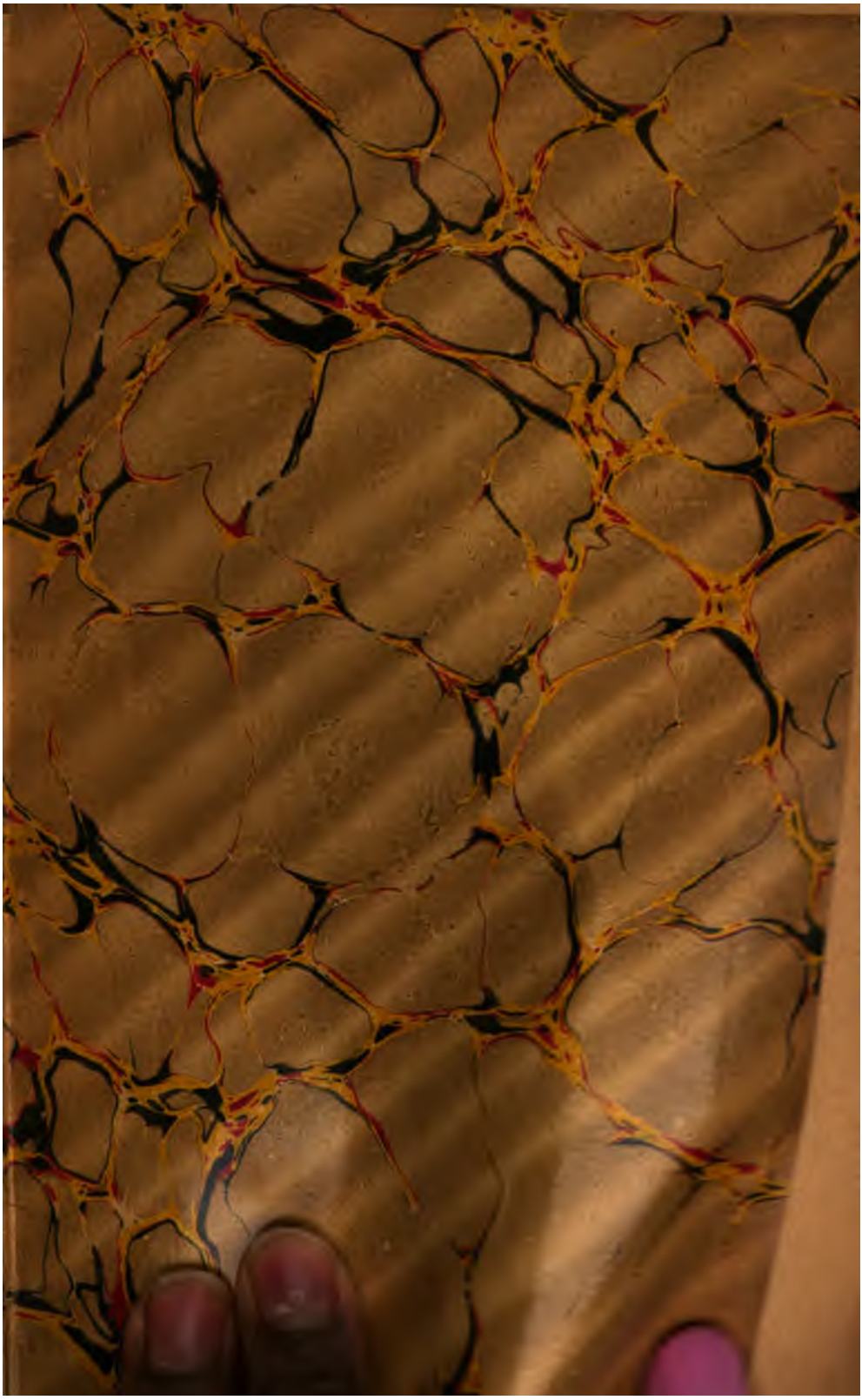

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR :

Histoire des États-Unis d'Amérique (2 vol. in-8°). . . . **12** fr.

L'EUROPE MILITAIRE

ET DIPLOMATIQUE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

1815-1884

PAR

FRÉDÉRICK NOLTE

TOME III

GUERRES COLONIALES & EXPÉDITIONS D'OUTRE-MER

1830-1884

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cᵉ, ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE, 10

1884
Tous droits réservés

D
363
.N82
v.3

559071-128

GUERRES COLONIALES

ET

EXPÉDITIONS D'OUTRE-MER

1830-1884

LES FRANÇAIS A ALGER

1830

FORMATION DE LA COLONIE FRANÇAISE L'ALGÉRIE [1]

1830-1884

Depuis des temps presque immémoriaux, les habitants des côtes de l'Algérie vivaient du produit des vols qu'ils commettaient sur les malheureux naufragés, à quelque nation qu'ils appartinssent. En vain, les puissances avaient-elles réclamé, cherché, soit par la force, soit par des tributs annuels déguisés sous le nom de présents consulaires, à faire cesser cet état de choses, aucune n'avait réussi.

Consulté :

Shaler : *Esquisse de l'état d'Alger.* — Juchereau de Saint-Denis *Considérations sur la régence d'Alger.* — D'Ault-Dumesnil : *Relation de l'expédition d'Afrique.* — Rozet : *Relation de la guerre d'Afrique.* — Baron Denniée : *Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique.* — J. T. Merle : *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de l'expédition d'Afrique.* — Camille Rousset : *Histoire de la conquête d'Alger.* — Baron Baude : *L'Algérie* — Alf. Nettement : *Histoire de la conquête d'Alger.* — De Mont-Rond : *Histoire de la conquête de l'Algérie*, 1830-47. — A. Bellemare : *Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire.* — Léon Plée : *Abd-el-Kader, nos généraux, les guerres d'Afrique.* — Duc d'Orléans : *Campagnes du duc d'Orléans en Afrique.* — *Annales algériennes.* — Ach. Fillias : *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie.* — Jules Duval : *L'Algérie.* — J. Ladimir : *Les guerres d'Afrique.* — Paul Gaffarel : *L'Algérie, conquête et colonisation.* — Et d'autres que leur nombre même nous empêche d'énumérer.

En 1541, Charles-Quint, l'invincible empereur, avait vu échouer une expédition dirigée par lui contre Alger. Deux siècles plus tard (1775), l'Espagne n'avait pas mieux réussi avec une flotte qu'elle y avait envoyée. En 1804-5, les États-Unis d'Amérique, qui avaient à se plaindre du dey d'Alger et du pacha de Tripoli, furent plus heureux; ils obtinrent de ce dernier, par la force des armes, qu'il signât un traité de paix et de protection envers leurs nationaux. — En 1815, le Congrès de Vienne déclara qu'il serait mis un terme à l'esclavage des chrétiens enlevés par les corsaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Organe et exécutrice des déclarations du congrès, l'Angleterre envoya dans la Méditerranée, l'année suivante, des forces considérables sous les ordres de lord Exmouth. Le bey de Tunis et le pacha de Tripoli cédèrent, mais l'amiral anglais ne put rien obtenir du dey d'Alger, Ali, dont il bombarda inutilement la capitale (1). — Aussi, à la fin de la même année, la Grande-Bretagne et la Hollande, toutes deux gravement intéressées à la destruction de ce repaire de forbans orgueilleux et cruels, s'unissaient-elles dans l'envoi d'une seconde flotte. Après un nouveau bombardement, son commandant en chef forçait le dey d'Alger à signer un traité de paix.

Mais ce traité resta lettre morte, et l'Angleterre se préparait à en exiger l'exécution, lorsque le gouvernement français eut à son tour un sujet de querelle

(1) Camille Rousset, *Histoire de la conquête d'Alger*, p. 15.

avec le dey d'Alger. En 1816, voulant renouer les relations interrompues, il avait nommé un nouveau consul qui ne put entrer en fonctions qu'après avoir remis à Ali 100,000 francs, à titre de don gratuit. La France espérait recouvrer par ce sacrifice une certaine étendue de côtes acquises des Arabes, dans la province de Bône, quatre siècles auparavant (1450), dont la possession lui avait été confirmée en 1598 et en 1692 par les sultans Sélim et Achmet. Désignées sous le nom de concessions d'Afrique, ces possessions donnaient à la fois aux négociants français accès dans l'intérieur du pays et droit exclusif d'exploitation des bancs de corail qui s'étendent du côté de Bougie.

Le dey consentit à les restituer aux Français, en 1817, mais en fixant à 60,000 francs la redevance annuelle de 17,000 francs payée jusqu'alors pour le privilège de la pêche du corail. Cette augmentation fut accordée (1). Deux ans s'étaient à peine écoulés, marqués le 1er mars 1818 par la mort d'Ali, quand le nouveau dey, Hussein, déclara au gouvernement français qu'il lui fallait opter entre la cessation de son privilège ou une redevance de 200,000 francs. Le cabinet de Paris se mit alors en rapport avec celui de Londres, et les deux gouvernements résolurent d'envoyer une escadre devant Alger pour rappeler au dey ses engagements. Conformément à cette décision, une flotte anglo-française parut devant la résidence d'Hussein vers la fin de 1819 ; mais un feu

(1) De Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*, t. VIII, p. 109-10.

terrible dirigé contre elle des forts la contraignit à se retirer sans avoir rempli sa mission.

En conséquence, la France se résigna à subir les conditions d'Hussein : elle lui paya désormais, pour le monopole de la pêche du corail sur les côtes de ses États, une redevance de 200,000 francs (1).

Cette concession, ajoutée à l'insuccès de l'action tentée contre lui par l'Angleterre et la France, remplit d'orgueil et de présomption le dey. Il se crut dès lors tout permis. Les pirateries reprirent de plus belle. Toutefois, et en même temps, Hussein, pensant justement que l'Europe pourrait un jour venir en force lui demander compte de sa conduite, augmenta les moyens de défense de sa capitale et la mit à l'abri de toute attaque maritime. D'autre part, la plupart des nations dont les marines marchandes étaient appelées dans la Méditerranée, reconnaissant leur impuissance à s'opposer aux crimes qui s'y commettaient journellement, continuèrent à envoyer des tributs au dey d'Alger, au bey de Tunis et au pacha de Tripoli, et cela à seule fin de diminuer les violences que subissaient leurs nationaux victimes d'un naufrage sur les côtes inhospitalières des États barbaresques. En 1824, cependant, les choses en étaient arrivées à un tel point que la Grande-Bretagne essaya encore de faire respecter le traité de 1816, mais l'expédition qu'elle envoya à Alger échoua après trois tentatives de bombardement.

(1) De Vaulabelle, t. VIII, p. 110.

On ne sait combien de temps encore on eût vu trois États barbaresques tenir tête aux nations les plus civilisées du globe, lorsqu'en 1827, un différend des plus graves éclata entre le consul de France à Alger et le dey.

Pour l'explication de ce fait, il est nécessaire de remonter aux années 1794-96. A cette époque, c'était lors des guerres de la République française, deux gros négociants algériens avaient fourni des blés au gouvernement français pour la subsistance des armées. De gré ou par menaces, le dey Ali s'était associé d'abord, puis tout à fait substitué au droit des vendeurs (1). Par suite de diverses circonstances dont la dépréciation des assignats était la plus sérieuse, le règlement de ces ventes avait donné lieu à des difficultés qui l'avaient retardé jusqu'en 1819. Enfin, une commission nommée à cet effet avait tranché les questions pendantes en fixant la créance algérienne à 7 millions de francs; seulement la France devait retenir sur cette somme le montant des réclamations que pourraient formuler ses nationaux contre le gouvernement d'Alger. Ce fut l'occasion d'une nouvelle querelle. Des négociants marseillais, créanciers de sujets algériens, invoquèrent le bénéfice de cette stipulation, et, en attendant que leurs réclamations fussent admises, demandèrent le versement de leur montant (2,500,000 francs) à la Caisse des dépôts et consignations. La demande était juste et le

(1) Camille Rousset, *Histoire de la conquête d'Alger*, p. 21-22.

gouvernement français y fit droit. Cela vexa le nouveau dey, et ses rapports, déjà tendus, avec le consul général de France, M. Delval (1), s'en ressentirent. Dès lors Hussein se plaignit en toutes occasions du retard apporté par le gouvernement français à se prononcer sur la réclamation des négociants de Marseille. Ce retard empêchait, en effet, la remise des deux millions et demi dus encore sur la créance des 7,000,000 de francs.

Enfin, le 27 avril 1827, comme M. Delval était allé, en compagnie des autres consuls étrangers, présenter ses compliments au dey, à l'occasion de la fête religieuse du Beyram, celui-ci revint sur l'éternelle question des 2 millions 1/2, et, dans un moment d'emportement, il l'injuria et le frappa au visage d'un coup d'éventail, lui ordonnant de sortir. Plus tard, il raconta qu'il avait demandé à M. Delval s'il avait pour lui une lettre du roi de France. Le consul aurait répondu : « Le roi a bien autre chose à faire que de répondre à un homme comme toi. » Le dey ajouta que, après cette réponse, M. Delval continua à s'oublier envers lui, à lui tenir des propos durs et outrageants, et le brava enfin. C'est alors que, exaspéré, hors de lui, il lui aurait donné, en signe de mépris, de son chasse-mouches au visage (2).

M. Delval adressa sur-le-champ un rapport de la scène à son gouvernement. Charles X, trop occupé à

(1) Certains historiens disent : Deval, Camille Rousset entre autres.
(2) J. Ladimir, *Guerres d'Afrique*, p. 15.

combattre les difficultés que ses mesures ultra-rétrogrades lui suscitaient à l'intérieur, y attacha peu ou point d'importance, puisqu'il ne demanda aucune réparation ni excuses. Son représentant reçut seulement l'ordre de cesser toute relation officielle avec la Régence. Peu de temps après, M. Delval partit pour la France; aussitôt le dey ordonna toutes les violences possibles contre les Français fixés sur son territoire, les emprisonnant, détruisant leurs maisons ainsi que les établissements appartenant à la France.

Comme si ses actes antérieurs et ses derniers n'étaient point suffisants pour amener le gouvernement, dont il froissait ainsi toutes les susceptibilités et excitait la légitime indignation, à prendre des mesures coercitives à son égard, le dey envoya, *lui*, à la France une déclaration de guerre (15 juin 1827) (1).

Cette fois, la réponse ne se fit pas attendre; le contre-amiral Collet prit le commandement d'une escadre qui vint établir un blocus rigoureux devant Alger. Trois ans durant, la résidence du dey fut ainsi gardée à vue. Ce blocus coûtait à la France 7 millions par an; néanmoins il ne fut fait aucun essai de s'emparer d'Alger par la force, car on avait reconnu l'inutilité d'une attaque par mer (2). Le gouvernement français avait compté sur le mécontentement causé par la restriction du commerce pour amener des troubles intérieurs; sa

(1) C. Lesur, *Annuaire historique*, 1830, p. 66.
(2) A. Nettement, p. 153-177.

prévision se trouva déçue. Un dernier effort de conciliation, tenté en août 1829, n'aboutit qu'à un nouvel outrage, de la part du dey, vis-à-vis du négociateur français (1).

L'indignation du peuple français déborda alors, et force fut au cabinet, présidé par M. de Polignac, de prendre une résolution énergique. Il faut ajouter aussi que les ministres de Charles X voyaient dans une diversion éclatante un moyen de détourner l'attention publique de leurs fautes, et de conjurer peut-être les progrès de la révolution qu'ils sentaient se préparer. M. de Polignac prit donc hardiment en main le soin de venger l'honneur de la France, et chercha à stimuler l'orgueil national par l'espoir d'une grande et noble conquête. Du reste, cette lointaine expédition contre les Barbaresques plaisait à Charles X, parce qu'elle rappelait à son esprit religieux les croisades du moyen âge (2).

Officiellement prévenues, les cours d'Europe approuvèrent la décision du gouvernement français. Seule, l'Angleterre, jalouse de voir la France réussir là où lord Exmouth avait échoué, présenta des objections fondées sur le préjudice qu'allait encourir son commerce. Les négociations furent pleines d'aigreur; le chef du *Foreign-Office* craignait de voir la France augmenter son territoire (3).

(1) Vaulabelle, t. VIII, p. 113.
(2) Achille Fillias, *Histoire de la conquête de l'Algérie*, p. 65.
(3) Id., p. 66.

Sur ces entrefaites, deux envoyés de Méhémet-Ali, le vice-roi d'Égypte, arrivèrent à Paris. Leur maître, dirent-ils, consentait à courir sus aux pirates, à envahir leur repaire, et à venger sur leur chef les injures de la France. Le prince de Polignac accueillit avec empressement ces singulières ouvertures. Il les fit agréer au roi, et, sans que le conseil eût été consulté, un traité fut conclu. Il contenait des stipulations étranges : la France s'engageait à fournir à Méhémet-Ali 10 millions de francs, des moyens de transport, et 4 vaisseaux de ligne, montés par des officiers français. Mais lorsque les ministres de la guerre et de la marine eurent connaissance de ce traité, ils montrèrent un très vif mécontentement. M. de Bourmont déclara qu'il ne se résoudrait jamais, pour son compte, à faire servir des officiers chrétiens sous les ordres d'un musulman. Charles X était ébranlé, des influences puissantes sur son cœur le décidèrent : le traité fut révoqué (1).

Les préparatifs de l'expédition furent donc entrepris et poussés avec activité ; le 1er mai 1830, ils étaient terminés. La partie navale comprenait 9 vaisseaux de ligne, 25 frégates, 6 corvettes, 25 bricks, en outre un certain nombre de galiotes à bombes et 8 vapeurs, soit 101 bâtiments de guerre et 27,000 marins, officiers compris ; plus 400 navires marchands de toutes classes, affectés aux transports (2) ; le tout sous le commande-

(1) V. Louis Blanc, t. I, p. 144-5.
(2) Fillias, p. 68.

ment de l'amiral Duperré. Cet officier général avait tout d'abord été opposé à l'expédition : il la croyait téméraire, impraticable, et ce ne furent que sa vieille expérience et ses connaissances nautiques qui décidèrent le roi Charles X à l'investir, quand même, du commandement de la flotte (1).

La force militaire embarquée à bord de cette flotte comptait 37,877 hommes, y compris l'artillerie, et 4,000 chevaux ; cette partie de l'expédition était placée sous les ordres du général de Bourmont, ministre de la guerre, officier de talents reconnus et dont le passé militaire était déjà fort chargé.

Décidée dans des circonstances différentes, et dirigée par un autre cabinet, cette entreprise eût obtenu la faveur publique ; mais les esprits étaient absorbés par une autre préoccupation. Ils n'étaient occupés que de la lutte engagée entre la royauté et la Chambre élective. En présence de ce conflit, la question algérienne perdait tout son intérêt, et le choix de M. de Bourmont comme général en chef discrédita complètement l'expédition. On ne vit plus, dès lors, dans l'envoi d'une armée française en Afrique, qu'une diversion ayant pour but de détourner l'attention publique des atteintes méditées à l'intérieur contre les institutions, et de rendre l'armée indifférente aux libertés et aux intérêts de la capitale (2).

(1) J. T. Merle, p. 11-14.
(2) Vaulabelle, t. VIII, p. 118.

Le 2 mai 1830, la flotte française mit à la voile du port de Toulon. Quatre jours après, elle était en vue d'Alger; mais, assaillie par un grand vent, elle fut contrainte de reprendre le large et d'aller chercher un abri aux îles Baléares.

Le corps expéditionnaire venait à peine de prendre la mer, lorsqu'un envoyé extraordinaire de la Sublime Porte débarqua à Toulon. Convaincu de l'inutilité de ses efforts personnels pour dissuader le gouvernement français de son projet, le cabinet de Londres n'avait pas renoncé pour cela à en empêcher l'accomplissement, et il avait fait agir son représentant à Constantinople. Donc, sur les instances de l'ambassade britannique, le ministère ottoman s'était réuni, et avait avisé aux moyens de prévenir l'intervention de la France à Alger.

Au sortir du conseil, le grand vizir écrivit à l'ambassadeur de France à Constantinople, M. Guilleminot: il demandait expressément, au nom du sultan, chef reconnu de la Régence, que Tahir-Pacha fût autorisé à se rendre à Alger pour y saisir le dey, le faire étrangler, et offrir à la France toutes les satisfactions qu'elle pourrait désirer. M. Guilleminot refusa. Le grand vizir, que conseillait l'ambassadeur d'Angleterre, restreignit alors sa demande à un passeport, puis, sans attendre la réponse, il fit partir Tahir-Pacha à Alger sur un navire fourni par les Anglais (1). L'envoyé turc comptait ar-

(1) Cf. Fillias, p. 69-70, et L. Blanc, *Histoire de dix ans*, t. I, p. 145.

river en temps utile; mais, comme il approchait de la capitale du dey, il fut arrêté par un navire français laissé en station. Vainement l'ambassadeur excipa de son titre; on ne le laissa pas passer. Il se décida alors à se rendre à Paris. Arrivé à Toulon, il y fut retenu en quarantaine jusqu'au jour où l'on apprit que l'expédition venait d'atteindre son but (1).

En attendant, la flotte française avait quitté les îles Baléares et remis à la voile (10 juin). Le 12, elle se trouvait une seconde fois devant les côtes d'Alger. Aussitôt le commandant en chef faisait opérer des reconnaissances qui le convainquaient de l'inutilité d'une attaque maritime contre la résidence du dey, et le décidèrent à opérer le débarquement de ses troupes sur la presqu'île de Sidi-Ferruch, située à cinq lieues ouest d'Alger. Le 14, au matin, le débarquement avait lieu sans rencontrer d'opposition sérieuse de la part de 12 à 15,000 Arabes. Les premières troupes débarquées tournèrent les batteries établies par l'ennemi et s'en emparèrent, ainsi que de la tour appelée Torre Chica. Elles y trouvèrent onze pièces de bronze et deux mortiers d'un fini de ciselure de la plus grande richesse, et qui avaient fait partie de l'expédition de Charles-Quint (2). Ce furent là les prémices de la conquête. L'armée tout entière prit ensuite possession de la presqu'île, qu'elle se mit à fortifier, afin de s'en servir comme de dépôt

(1) Vaulabelle, t. VIII, p. 135.
(2) Merle, p. 84.

d'approvisionnements pendant les opérations qui allaient commencer (1).

Pendant ce temps, les troupes algériennes s'étaient rassemblées, au nombre de 45 à 50,000 hommes, à Staoueli, situé à mi-chemin, entre Sidi-Ferruch et Alger. Le 19, leur commandant en chef, Ibrahim, gendre du dey, ordonnait une attaque des envahisseurs. La milice turque s'avança avec une grande résolution; quelques-uns des janissaires réussirent même à pénétrer dans les retranchements français; mais, quels que fussent la furie et les prodiges de valeur déployés par leurs ennemis, les Français les repoussèrent. Le général de Bourmont prit alors l'offensive, et, à son tour, attaqua le camp des Algériens. Les batteries que ces derniers avaient construites, en face des positions françaises, furent conquises en un instant, et Turcs et Arabes s'enfuirent dans toutes les directions. Leur camp tomba ainsi aux mains des troupes françaises, qui y trouvèrent une quantité considérable de munitions, de provisions, plusieurs troupeaux de moutons, et environ cent chameaux. Cette première rencontre avait coûté aux vainqueurs 57 morts et 473 blessés (2).

L'armée française resta ensuite dans l'inaction à Staoueli et à Sidi-Ferruch, attendant l'arrivée d'un convoi qui lui amenait de la cavalerie et de l'artillerie de siège. Le 24, les Algériens semblèrent vouloir faire

(1) *Moniteur* du 30 août 1830.
(2) Cf. A. Nettement, p 346-359, et Vaulabelle, t. VIII, p. 139-142.

une nouvelle attaque, mais ils battirent en retraite sitôt qu'ils virent l'infanterie française se former pour les recevoir. Celle-ci en profita pour s'avancer à l'intérieur du pays et occuper les hauteurs qui entourent Alger, à une distance moindre de 3 kilomètres. Le 25, l'armée française se porta sur le fort de l'Étoile; comme elle en approchait, et qu'un régiment même n'en était plus qu'à une faible distance, des officiers du génie s'aperçurent que la place était minée. Il était temps; à peine le mouvement rétrograde était-il accompli qu'une explosion eut lieu, mais heureusement sans amener ni mort ni blessure.

Sur ces entrefaites, le convoi annoncé étant arrivé, le général de Bourmont fit avancer l'armée devant le fort de l'Empereur, la principale défense d'Alger du côté où il avait jusqu'à ce moment dirigé les attaques. Les premières fondations de ce fort avaient été posées par Charles-Quint, ce qui lui avait fait donner par les Européens le nom de Fort-l'Empereur, mais son nom véritable était Soltania-Calessi (Fort du Sultan). Quelques jours s'écoulèrent pendant lesquels les tireurs algériens firent grand mal aux soldats français, en les tuant ou en les blessant de très loin, à l'aide de leurs longs fusils, dont quelques-uns avaient près de sept pieds; 800 hommes environ furent ainsi mis hors de combat en l'espace de quatre jours. Mais ce temps n'avait pas été perdu par le général en chef de l'armée française; il avait investi complètement le fort dont il voulait s'emparer, et, le 29, les tranchées étaient ouvertes. Cepen-

dant, le montage de quelques batteries retarda jusqu'au 4 juillet l'ouverture du feu. La veille, la flotte, embossée devant la ville, avait paru prendre ses dispositions pour une attaque prochaine. Ce simulacre avait été concerté entre les deux commandants des forces françaises, dans le but d'amener le dey à réduire la garnison du Fort-l'Empereur, contre lequel le véritable effort devait avoir lieu. Le 4 au matin, tout était prêt, et dès les premières lueurs du jour, le feu commençait; les Algériens maintinrent leur tir pendant quatre heures avec vivacité, et, quoique la largeur des embrasures du fort laissât les canonniers exposés aux coups des assiégeants, on les vit faire bravement leur devoir. A huit heures, le tir du fort cessait entièrement, tandis que celui des Français continuait à démolir ses ouvrages. A ce moment, le général de Bourmont donna l'ordre de pratiquer une brèche; cet ordre recevait déjà un commencement d'exécution, lorsque, tout à coup, une explosion formidable retentit, anéantissant presque en totalité le fort où elle s'était produite (1). Ainsi qu'on l'apprit plus tard, le dey avait fait mettre le feu à la poudrière du fort lorsqu'il avait vu sa garnison, décimée par la canonnade ennemie, abandonner la place, se plaignant qu'on la sacrifiât sans chance de succès.

Le général Harel, qui avait le commandement des tranchées, s'avança alors à la tête d'un corps de troupes qu'il établit sur les ruines fumantes. Peu après, le

(1) A. Nettement, p. 408-421.

secrétaire du dey sortit de la ville avec un drapeau blanc, offrant, de la part de son maître, de régler le différend par le remboursement à la France de ses dépenses de guerre. De Bourmont refusa l'offre, disant qu'il exigeait d'abord que les forts et le port lui fussent livrés. Sur cette réponse, le dey envoya deux des plus riches habitants d'Alger auprès du général de Bourmont, pour demander une suspension des hostilités; ce qui lui fut tout de suite accordé. De Bourmont rédigea alors les conditions de paix et les transmit à Hussein. Malgré leur dureté, celui-ci les accepta en principe; mais demanda que l'armistice fût prolongé de vingt-quatre heures, afin qu'il eût le temps d'assembler son conseil. On acquiesça à son désir en ce qui concernait le bombardement, mais le génie continua ses travaux d'approche. Ce que voyant peut-être, et reconnaissant aussi l'impossibilité où il était de lutter avec la moindre chance de succès contre ses ennemis, le dey, le jour suivant, renvoya le traité dûment signé par lui. Il exprima seulement le désir que l'armée française ne prît pas possession de la ville avant vingt-quatre heures; le général de Bourmont n'y voulut pas consentir. Le traité accepté par Hussein était rédigé en ces termes :

« Le fort de la Casbah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises ce matin à dix heures (heure française). Le général en chef de l'armée française s'engage envers Son Altesse le dey d'Alger à lui lais-

ser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement. Le dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient dans le lieu qu'il fixera ; et tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille. Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection. L'exercice de la religion mahométane restera libre; la liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte ; leurs femmes seront respectées, le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur. L'échange de cette convention sera fait avant dix heures ce matin, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casbah, et successivement dans tous les autres forts de la ville (1). »

En vertu de cette convention, le 5 juillet 1830, à midi, soit moins de vingt et un jours après le débarquement de l'armée française, le drapeau fleurdelisé flottait sur le palais de la Casbah, résidence du dey, et sur la citadelle d'Alger. Ce fut le général de Bourmont qui pénétra le premier dans le palais du dey, où ce dernier attendait son vainqueur. L'entrevue fut des plus cordiales; Hussein pria de Bourmont de lui accorder quelques heures pour enlever du palais le mobilier qui

(1) A. Nettement, p. 427-8.

lui appartenait personnellement. Le général de Bourmont s'empressa de se rendre à sa demande ; vers la fin de l'entretien, le dey demanda au général de Bourmont s'il était en sûreté dans la ville. « Oui, répondit celui-ci, cependant je pense que vous feriez bien de vous retirer à l'étranger. » A ces mots, Hussein devint pensif, puis il dit : « J'ai gouverné sans peur, j'abdiquerai de la même manière. » Le peuple algérien reprochait à Hussein-Pacha les malheurs dont il était atteint, et celui-ci craignait que ses sujets n'attentassent à ses jours. Pendant le siège, des révoltes s'étaient produites, et il est probable que, si la capitulation avait été retardée, le dey aurait été assailli dans sa résidence et massacré par ses propres sujets (1).

Profitant de l'autorisation qui lui avait été donnée, Hussein opéra aussitôt un déménagement partiel de son palais. Ce déménagement fut troublé par un curieux incident : quelques serviteurs du dey, chargés de meubles, rencontrèrent un petit détachement de soldats français : ils prirent peur et s'enfuirent, laissant sur la route les objets qu'ils portaient et dont des juifs qui les suivaient se hâtèrent de s'emparer. Ces soldats étaient des sapeurs du génie ; ils venaient, suivant les termes de la convention, prendre possession du palais ; leurs hauts bonnets à poil, leurs longues barbes ; en somme, leur accoutrement tout entier était bien fait pour porter la

(1) Merle, p. 207.

terreur dans les esprits timides et superstitieux de musulmans.

Le vol de quelques objets abandonnés par les employés du dey fut le seul désordre qu'on signala dans la prise de possession de la ville d'Alger; fait rare et très remarquable, d'autant plus surprenant que la richesse de la résidence du dey avait été exaltée dans les rangs de l'armée, et qu'on eût pu justement s'attendre à un moindre respect de la discipline et des propriétés publique et particulière (1).

Après le départ du dey, le général de Bourmont s'installa avec son état-major dans le palais. Quant à Hussein, rentré dans la maison qu'il avait choisie pour sa nouvelle demeure, il se dépouilla aussitôt de ses vêtements royaux. Quelques jours après, l'ennui de vivre côte à côte avec ses vainqueurs, et la crainte aussi de

(1) Nous nous appuyons ici sur le témoignage de M. J. T. Merle, qui fut présent à la prise d'Alger. Dans son ouvrage, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, M. Merle repousse énergiquement les accusations portées contre l'armée française à propos des fameux vols du palais de la Casbah Il cite le jugement de la commission d'enquête nommée à Alger pour établir la vérité sur ces accusations, et qui réduisit à fort peu de chose le grand bruit qu'on avait fait en France sur cette affaire, p. 233-236, 302-3.

M. l'intendant en chef Denniée, dans son *Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique*, nie aussi le pillage de la Casbah par l'armée, p. 44.

M. d'Ault-Dumesnil, dans sa *Relation de l'expédition d'Afrique*, le nie également, p. 367.

De Bourmont ordonna seulement que les armes de grand prix, trouvées en masse dans la Casbah, fussent distribuées aux officiers supérieurs de l'armée. Ce fut la seule récompense que reçut, et encore dans la personne de ses chefs, cette vaillante armée.

ses anciens sujets, lui firent songer à quitter Alger. Il eut d'abord quelque envie de se retirer à Malte; mais l'intérêt de la France ne permettait pas que le souverain dont la déchéance causait tant d'irritation en Angleterre devînt l'hôte et le protégé du gouvernement britannique. Livourne lui fut donc indiqué au lieu de Malte; puis enfin, Naples, accepté d'un commun accord (1).

De son expédition, la France gagna, comme premiers fruits, 1,900 pièces de canon dont moitié en bronze, qui armaient les murs de la ville et les forts environnants, une quantité très grande de poudre et de projectiles trouvés dans les arsenaux, une masse de marchandises contenues dans les magasins de la Régence, puis enfin et surtout le fameux trésor du dey. Il remplissait cinq pièces du palais et provenait en grande partie de la part réservée à l'État dans les bénéfices de la piraterie. De Bourmont en fit dresser un inventaire exact, qui fixa sa valeur totale à 48,684,527 fr. 94 cent., dont la majeure partie fut immédiatement expédiée en France (2).

Si l'on ajoute cette somme à la valeur des canons, des munitions, des marchandises trouvées à Alger, évaluée à 10 millions de francs, on arrive à un total de plus de 58 millions. Or, les frais de l'expédition, aussi bien pour le compte du département de la guerre que pour celui du département de la marine, au 1er octobre 1830, ne s'élevaient qu'à 43,500,000 francs (3).

(1) C. Rousset, *Histoire de la conquête d'Alger*, p. 238.
(2) *Année historique*, 1830, p. 98.
(3) D'Ault-Dumesnil, *Relation de l'expédition d'Afrique et de la conquête d'Alger*, p. 367.

A la nouvelle de la prise d'Alger, la cour des Tuileries fit éclater son enthousiasme : Charles X embrassa le ministre qui la lui apporta. Les libéraux par contre ne montrèrent qu'une joie indécise : dans leur pensée, la gloire que venait de recueillir l'armée placée sous les ordres de M. de Bourmont devait fatalement réagir sur la situation intérieure, en encourageant Charles X aux mesures de violence dont la menace suspendue sur le pays, depuis l'avènement du ministère Polignac, était alors l'unique préoccupation de tous les esprits (1). Par un déplorable effet de l'impiété des haines de parti, les conquêtes d'une armée française attristèrent la moitié de la France. L'honneur national venait de s'élever, la rente baissa (2).

Tous les gouvernements étrangers félicitèrent celui de la France du brillant succès de son entreprise. Le cabinet de Saint-James seul s'abstint ; au début de l'entreprise il avait déjà craint les résultats de son succès ; quand il connut la prise d'Alger, il renouvela ses premières objections. Mais la réponse qu'il reçut de l'ambassadeur français à Londres, M. de Laval, « que le droit de guerre entraînait celui de conquête, et que la France n'avait besoin du consentement de personne pour garder le prix de sa victoire (3) », l'attitude énergique du ministère français qui dédaigna les menaces du gouvernement britannique, firent comprendre

(1) A. de Vaulabelle, t. VIII, p. 148.
(2) L. Blanc, t. I, p. 58-9.
(3) A. Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, p. 453.

à celui-ci que l'Algérie deviendrait bientôt une colonie française et que toute son opposition ne pourrait l'empêcher. Si cette ferme et digne attitude avait besoin d'être expliquée, nous dirions que la France s'était assuré l'appui de la Russie, et que l'Autriche et la Prusse l'avaient encouragée dans son dessein (1).

Comme pertes, la France avait eu 400 morts et 1,900 blessés.

Immédiatement après la prise d'Alger, Blidah, Oran et Bône ouvrirent leurs portes à l'armée française et les Arabes pourvurent à son approvisionnement (2). A ce moment, ils vendaient un mouton 1 franc, un veau 1 fr. 50 cent., un bœuf ou une vache 30 francs.

Alger tombé en son pouvoir, le général de Bourmont s'occupa de prendre les mesures nécessaires pour faire de sa conquête une possession française. Il licencia les janissaires et autres troupes turques, et veilla à leur embarquement pour leur patrie en leur défendant, sous peine de mort, de revenir jamais. Par contre, il maintint son pouvoir au bey de Titery, l'un des plus puissants vassaux de l'ex-dey, mais à la condition de reconnaître la suzeraineté de la France et de lui payer le même tribut qu'il payait auparavant à Hussein. Puis le général de Bourmont institua une commission dite de gouvernement, chargée d'établir l'exercice de la souveraineté française, d'organiser l'administration gé-

(1) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. 1er, p. 145.
(2) A. Nettement, p. 478-491.

nérale et les divers services publics dans la ville d'Alger et le pays devenu la possession de la France. Cette commission eut à s'occuper aussi de l'administration de la justice. L'expulsion de la tyrannie turque étant le but de l'expédition française, les tribunaux turcs furent supprimés, mais on conserva les tribunaux maures et juifs, et la justice continua provisoirement à être administrée d'une manière conforme aux croyances, aux mœurs et aux coutumes du pays. Les Arabes comparurent toujours devant le cadi maure, dont la juridiction s'étendit sur les Turcs autorisés à rester à Alger. On créa une administration des douanes, et un octroi fut établi pour la ville d'Alger. Enfin, l'ordre s'introduisit successivement partout, et l'autorité française se légitima par une action à laquelle la justice présidait (1).

Ces travaux paisibles ne tardèrent pas à être interrompus. La soumission des Arabes et des Maures n'avait été que temporaire; dès qu'ils furent revenus de leur premier moment d'effroi et d'abattement, il ne se passa plus de jour que les soldats français ne souffrissent de leurs attaques isolées, tant dans la ville que dans la campagne. La réduction du corps expéditionnaire à 9,300 hommes (2) encourageait du reste les assaillants, qui croyaient avoir facilement raison d'une aussi petite armée. Bientôt le bey de Titery, celui-là même qui s'était soumis aux vainqueurs, leva l'étendard de la

(1) D'Ault-Dumesnil, *Relation de l'expédition d'Afrique et de la conquête d'Alger*, p. 361.
(2) L. Blanc, t. V, p. 143.

révolte. Il prit le titre de dey d'Alger et appela autour de lui les guerriers de son beylik ainsi que ceux de la Régence.

C'est dans ces circonstances que le général de Bourmont eut l'idée, afin de faire face à la situation et d'exercer à l'avenir une surveillance plus active en avant des positions françaises, de former une troupe d'éclaireurs indigènes. Il en réunit cinq cents, et parce que beaucoup d'entre eux venaient de la tribu des Zaouaoua, tribu belliqueuse des environs d'Alger, ce fut sous ce nom (dont on a fait ensuite zouaves) qu'on les confondit tous ensemble (1). Déjà, peu de temps après l'occupation d'Alger, un nouveau corps de troupes avait été formé. Recruté partie parmi les indigènes, partie parmi les chasseurs de France, on l'avait d'abord appelé le régiment des *chasseurs algériens* ou *zouaves à cheval*. Le 30 novembre 1831, un décret modifia son organisation et substitua à sa première dénomination celle de *chasseurs d'Afrique* (2). C'est dans ce corps que débuta l'Arabe Youssouf ou Yussuf, qui prit part pendant trente-quatre ans à toutes les expéditions des Français dans le nord de l'Afrique, et qui, de simple soldat, parvint au grade de général de division.

Pendant ce temps, la révolution de juillet éclatait à Paris. De Bourmont, que Charles X, dans les derniers jours de son règne, avait élevé à la dignité de maréchal de France, n'attendit pas d'être relevé de ses fonctions

(1) Camille Rousset, p. 270-1.
(2) A. Behagel, *l'Algérie*, p. 400.

pour les abandonner. De plus, pressentant le sort qui l'attendait en France, comme ancien ministre du roi déchu, de Bourmont jugea prudent de se rendre directement en Angleterre. On a vu, dans une autre partie de cet ouvrage (1), qu'en 1833 il combattit en quelque sorte contre sa patrie en mettant son épée au service de l'usurpateur du trône de Portugal, don Miguel, que le père de la reine dépossédée, soutenu par l'Angleterre et la France, essayait de renverser.

Le général Clausel remplaça le maréchal de Bourmont dans le commandement de l'armée d'Afrique. Il avait reçu, dit un de ses contemporains, cette forte éducation que l'empire donnait au soldat. Doué d'une conception hardie, d'un coup d'œil prompt, son esprit ne supportait rien de médiocre : c'était un homme de grandes guerres (2). Il n'eut pas plutôt mis le pied sur la terre d'Afrique, qu'il déclara la France héritière légitime du dey, dont elle avait su châtier l'insolence; puis il se prépara à entrer en campagne contre le bey de Titery. Le 17 novembre, il se mettait en marche, et, quatre jours plus tard, il rencontrait l'ennemi dans les défilés du mont Atlas. Après une bataille qui eut lieu presque sous les murs de Médéah, capitale du beylik de Titery, le général Clausel réussit à mettre l'ennemi en pleine déroute (3). C'est à la suite de cette victoire que le général Clausel adressa à ses soldats

(1) A. notre chapitre : *Révolution de Portugal*, t. I, p. 155.
(2) Louis Blanc, t. V, p. 140.
(3) A Fillias, p. 99-101.

cet ordre du jour emphatique : « Soldats! les feux de vos bivouacs, qui des cimes de l'Atlas semblent se confondre avec la lumière des étoiles, annoncent à l'Afrique la victoire que vous achevez de remporter sur ses barbares défenseurs, et le sort qui les attend. Vous avez combattu comme des géants, et la victoire vous est restée!!!... Vous êtes, soldats, de la race des braves, les dignes émules des armées de la Révolution et de l'Empire, etc. (1). »

A son retour à Alger, le général Clausel se donna tout entier à l'organisation de la colonie. Il résolut alors d'exécuter un projet qui devait lui permettre de concentrer tous ses efforts sur la province d'Alger, tout en établissant la suzeraineté de la France sur les autres parties de la Régence. L'armée d'Afrique se trouvait en présence de populations qui ne reconnaissaient point et ne pouvaient pas reconnaître à la France un droit qu'elles avaient dénié aux Turcs. Le général Clausel avait donc à choisir entre deux partis : ou aliéner les droits de la France en traitant avec les indigènes, ou obtenir par la guerre une soumission qui allait être énergiquement refusée. La première de ces alternatives donnait aux Arabes le temps de s'organiser. La seconde exigeait, sur tous les points de l'Algérie, une multitude de petites expéditions qui ne devaient prendre fin qu'avec la soumission complète du pays. Or la France, menacée à cette époque par les signataires du traité de la Sainte-

(1) *Annuaire historique*, 1830, *appendice*, p. 125.

Alliance, devait concentrer ses forces, au lieu de les disperser. L'armée d'Afrique allait donc, selon toutes les prévisions, être rappelée, au moins en partie, et l'occupation serait réduite à l'enceinte d'Alger (1).

Dans cette extrémité, le général Clausel résolut de ne mettre des garnisons que dans les villes les plus importantes, qu'il relia par des camps retranchés, et il opposa aux beys ennemis, qu'on ne pouvait supplanter directement, des beys indigènes à la dévotion de la France (2).

Le beylik de Constantine attira le premier l'attention du général Clausel. Restait à trouver un prince jouissant d'une influence assez grande pour rallier à lui le suffrage des indigènes. Un instant, on pensa au pacha d'Égypte, mais son caractère ambitieux le fit écarter. Le bey de Tunis, moins puissant et moins audacieux, offrait plus de garanties : ce fut à lui que le général Clausel s'adressa. Ses négociations aboutirent à la signature de deux arrêtés (15 et 16 décembre 1830), aux termes desquels la déchéance du bey de Constantine était prononcée, et le gouvernement de cette province cédé au bey de Tunis.

Ce dernier savait que le prince dépossédé n'était pas homme à lui céder pacifiquement la place : aussi, dès la promulgation des arrêtés du général Clausel, s'occupa-t-il de réunir un corps de troupes. Il multiplia

(1) A. Fillias, p. 105.
(2) Louis Blanc, t. V, p. 141.

d'autant plus ses efforts qu'il était réduit à ses seules ressources. Le général Clausel, en effet, ne pouvait lui prêter aucun appui; en rappelant en France plusieurs régiments, le ministre de la guerre avait mis l'armée d'Afrique dans une situation tellement précaire que le général en chef se vit forcé d'abandonner Médéah, dont la garnison n'avait su se créer aucune ressource. Cette situation même engagea le gouverneur à faire pour la province d'Oran ce qu'il avait fait pour celle de Constantine, et il conclut avec le bey de Tunis une seconde convention, qui assurait à un prince tunisien le gouvernement du beylik, à des conditions analogues à celles stipulées dans l'acte du 16 décembre.

Ces mesures, dictées en partie par une impérieuse nécessité, témoignaient de la haute intelligence du général Clausel : elles lui permettaient d'opérer directement sur le centre de la Régence avec tous ses moyens d'action, et réservaient l'avenir. Or, suivant les expressions d'un homme illustre, « c'était beaucoup d'épargner alors à la France une préoccupation et un embarras de plus; c'était beaucoup de rétablir la succession des affaires dans le pays conquis; c'était beaucoup, enfin, de ne point mettre les populations arabes brusquement en contact avec nos idées, nos règles, nos nécessités de gouvernement, avec notre civilisation qui se présentait à eux à la bouche des canons. »

Cependant M. Sébastiani, alors ministre de la guerre, incrimina les traités signés par le général Clausel, pour

cette seule raison qu'ils avaient été conclus sans son assentiment. Le roi approuva son ministre, et Clausel, révoqué, eut pour successeur le général Berthezène (février 1831) (1). Toutefois, moins de six mois après, le deuxième commandant en chef du corps d'occupation de la Régence voyait ses services et ses intentions récompensés par son élévation à la dignité de maréchal de France (30 juillet 1831).

Lorsque le général Berthezène prit en main le commandement, une certaine agitation se manifestait parmi les Arabes. Le bey déchu de Titery était tranquille à Alger; mais son fils, ayant obtenu de retourner à Médéah, s'était fait chef de parti, entretenait l'esprit de rébellion, et menaçait le bey Omar, installé par le général Clausel. Au commencement de mars 1831, le général Berthezène fit une excursion dans la Métidja, visita Blidah, Coléah, et reconnut partout une grande tranquillité; mais, au mois d'avril, les tribus qui commerçaient avec Alger furent inquiétées par les Kabyles, qui coupèrent les communications entre cette ville et Blidah. Des voyageurs furent égorgés. Plusieurs chefs qui étaient venus offrir des présents au général furent assassinés à leur retour. Dans les premiers jours d'avril, le général Berthezène partit avec 4,000 hommes pour châtier les tribus insurgées. Dès la première marche, un orage épouvantable assaillit la colonne, et se continua pendant sept heures avec une violence telle

(1) Fillias, p. 105-6.

que des chevaux et des caissons furent entraînés ; la plaine était devenue un lac de boue, qu'il fallut traverser pour atteindre la première tribu. L'expédition n'en eut pas moins lieu, et les tribus qui refusèrent de livrer les meurtriers virent leurs plantations saccagées. Arrivé à Thiza, l'un des sommets les plus élevés du Petit Atlas, le général rencontra un brouillard si compact, qu'il jugea imprudent de s'engager plus loin. Il revint à Alger sans avoir perdu un seul homme.

Au mois de juin, le général Berthezène reçut avis que le bey placé par la France à Médéah était inquiété par les Kabyles et courait de grands dangers. Le 25, il se porta à son secours avec 5,000 hommes, et occupa, sans coup férir, la ville abandonnée par les Turcs et les Kougoulis. Les tribus hostiles furent ensuite sommées d'envoyer des députés à Médéah sous peine de voir ravager leurs récoltes et détruire leurs habitations. Quelques-unes se soumirent, et, pour punir les autres, on envoya, le 1er juillet, l'aga Mendiré, au service de la France, dans l'Ouhara, avec six bataillons. Exagérant les ordres qu'il avait reçus, cet aga exerça de telles dévastations que les Arabes, indignés, se montrèrent plus hostiles. Le bey Omar craignit pour sa vie. La colonne française d'occupation allait repartir : Omar demanda à quitter la ville sous sa protection. Le 9 juillet, les Français se mettaient en marche, entraînant à leur suite une foule compacte d'ennemis. Le 11, au passage du Tenia de Mouzaïa, ils furent assaillis par un feu plongeant dirigé des hauteurs. Incapables de ripos-

ter, les bataillons décimés furent bientôt saisis de panique, et les soldats fuirent pêle-mêle jusqu'à la ferme de Mouzaïa. Les Français eurent en cette circonstance 60 hommes tués ou faits prisonniers et environ 200 blessés (1).

Grossi par l'exagération orientale, le désastre de Mouzaïa prit aux yeux des tribus hostiles les proportions d'une défaite, et donna à la guerre sainte un nouveau stimulant. 3,000 Kabyles attaquèrent, le 17 juillet au matin, la ferme modèle établie par le général Clausel, à 16 kilomètres d'Alger, et que défendaient seuls 150 hommes. Le général Berthezène dut aussitôt s'y porter en personne. Pendant cinq jours, on combattit sans relâche. Enfin, le 22, les Kabyles, fortement éprouvés par l'artillerie française, se décidèrent à la retraite.

A partir de ce jour et jusqu'à la fin de l'année, les hostilités cessèrent entièrement; mais l'armée avait à combattre des ennemis plus terribles que les Arabes : les maladies produites par le climat décimaient les soldats. Leur intensité s'affaiblit graduellement, et, au commencement de novembre, les choses étaient revenues à peu près à leur état normal. A ce moment, la paix et le bon accord paraissaient régner entre les Français et les Arabes. Ces derniers approvisionnaient les marchés d'Alger, et tout semblait, sous l'intelligente et sage direction du général Berthezène, préparer un avenir prospère, lorsque ce général, sacrifié à un nouveau

(1) Ladimir, p. 59.

système administratif, fut rappelé (décembre 1831) et remplacé par le général Savary, duc de Rovigo, ancien ministre de la police sous l'Empire, auquel un intendant civil était adjoint.

Il n'y eut, en 1832, qu'un petit nombre d'événements militaires. Le plus important fut l'occupation de Bône, dont on s'empara par surprise. Évacuée en 1830 par le général Damrémont, d'après l'ordre formel du général en chef, M. de Bourmont, Bône, depuis ce moment, s'était gouvernée seule. A cause de sa soumission passagère, elle était en butte aux attaques des tribus hostiles à la France. En juillet 1831, le bey de Constantine, Achmet, la tenait si étroitement bloquée, que les écorces d'arbres constituaient presque l'unique nourriture des habitants. Cependant, à cette époque, 125 zouaves, envoyés par le général Berthezène, suffirent pour faire retirer l'assiégeant, qui crut à l'arrivée d'une division. Mais, en septembre, quelques habitants ouvrirent les portes aux Kabyles, commandés par le bey de Constantine, chassèrent les Français en leur infligeant des pertes sérieuses (1). Le général Berthezène ne jugea pas les troupes à sa disposition suffisantes pour tenter la réoccupation de Bône, de sorte que les choses en restèrent là. Dans les derniers jours de février 1832, son successeur, le général Savary, envoya deux colonnes à Bône : leur mission fut couronnée de succès. La ville fut reprise, mais, dans la nuit du 5 au

(1) Ladimir, p. 61.

6 mars, les portes en furent encore ouvertes aux troupes d'Achmet, qui se livrèrent au pillage. Cependant la division se mit parmi les Kabyles ; les Français en profitèrent : grâce à l'aide qu'ils reçurent de la part d'un des deux partis, ils rentrèrent dans Bône. Au mois de septembre suivant, le bey de Constantine tenta de la reprendre : les troupes qu'il conduisait furent battues.

Au commencement de mai de la même année, une attaque beaucoup plus sérieuse avait eu lieu contre Oran. 15,000 Arabes l'avaient assailli, mais ils furent repoussés. Les 23 octobre et 10 novembre, ils donnèrent de nouveaux assauts à la place, sans meilleur résultat.

Les Français ne furent pas moins heureux dans des expéditions conduites dans les environs de Bouffarick, de Coléah et de Blidah. Entre autres glorieux faits d'armes, le 2 octobre, 150 Français mirent en déroute plus de 3,000 Arabes près de la première de ces villes ; ils leur tuèrent 400 hommes et prirent 2 drapeaux (1).

C'est dans ces dernières affaires qu'apparut pour la première fois, en face des Français, un homme qui devait occuper une place importante dans l'histoire de la colonie. Abd-el-Kader, dont le nom signifie « serviteur du Tout-Puissant », était le fils d'un marabout habitant à Guetna, aux environs de Mascara. Il n'avait à l'époque de notre récit que vingt-quatre ans ; pourtant il était déjà renommé pour son savoir, sa piété, son

(1) Ladimir, p. 63.

éloquence, son habileté comme cavalier et sa téméraire bravoure. Vers le milieu de l'année 1832, quand Abd-el-Kader vit les Français étendre tous les jours davantage leur domination, il conçut le projet de les chasser de la terre d'Afrique. Pour cela, il fit appel au patriotisme ainsi qu'au fanatisme de ses compatriotes : il prêcha la guerre sainte, et prit le titre de « *prince des croyants* ». Trois tribus, les Hachems, les Beni-Hammer et les Garabats, le reconnurent pour chef. Abd-el-Kader réunit aussitôt une assez forte troupe de cavaliers, et inaugura son entreprise en attaquant les Français partout où il les pouvait rencontrer (1).

En mars 1832, le duc de Rovigo, devenu assez souffrant, avait quitté l'Afrique pour aller faire soigner sa santé en France et aussi, dit-on (2), avec l'espoir d'obtenir, à son arrivée à Paris, le bâton de maréchal de France, qu'il n'eut point. Le plus ancien des maréchaux de camp, le général Avizard, avait été chargé de l'intérim. Cet officier supérieur n'administra que peu de temps la colonie; cependant, on lui doit cette excellente mesure : la création des *Bureaux arabes*, trait d'union entre les indigènes et le gouvernement général de la colonie.

Le chef de ce bureau était appelé à rendre de véritables services, en ce sens qu'il allait donner aux relations des Français avec les tribus une grande extension.

(1) Ladimir, *les Guerres d'Afrique*, p. 84-89.
(2) *Annales algériennes*, t. I, p. 291.

On détermina ses attributions : il devait gouverner les tribus arabes, les initier aux lois et aux mœurs françaises, veiller à l'ordre public, protéger les voyageurs, ouvrir aux Européens et au commerce les routes mêmes du Sahara, enseigner aux indigènes l'agriculture telle qu'elle se pratique dans les pays les plus civilisés, leur apprendre à construire, etc., enfin, suivant l'expression pittoresque du colonel Ribourt, « faire de constants efforts pour remettre en marche cette société arabe qui, depuis dix siècles, marque le pas (1) ».

Cet emploi exigeait des connaissances et des aptitudes particulières ; il fut confié pour la première fois à M. de Lamoricière, alors capitaine de zouaves. M. de Lamoricière prit le contre-pied de ce qui avait été fait précédemment ; au lieu de rudoyer les indigènes, il fut juste envers eux. Dans ses rapports journaliers avec les chefs des tribus, il montra une telle bonne foi que la première antipathie des indigènes contre les envahisseurs du sol national s'effaça peu à peu, et que les gens de la plaine qui, depuis l'occupation, se tenaient le plus possible à l'écart, revinrent à Alger approvisionner les marchés (2).

Les excellents résultats produits par cette mesure en déterminèrent l'extension. Partout où besoin s'en faisait sentir, des bureaux arabes furent installés et, quand, plus tard, on obtint la soumission de nouvelles

(1) Cf. F. Ribourt, *le Gouvernement de l'Algérie*, p. 49-50, et V. Foucher, *les Bureaux arabes en Algérie*, p. 44-5.
(2) Fillias, p. 135-6.

tribus ou que l'on occupa de nouveaux postes, des bureaux arabes y furent attachés.

Au général Savary succéda le général Voirol (9 janvier 1833). Durant son administration, celui-ci eut à combattre les mêmes révoltes des Arabes contre lesquelles avait eu à lutter le général Avizard, et dont la plupart maintenant étaient dirigées ou fomentées par Abd-el-Kader. Au mois de juillet, l'un des généraux commandant les colonnes expéditionnaires françaises, témoin de l'énergie persévérante de l'émir, crut agir dans l'intérêt de la France en faisant à Abd-el-Kader des propositions de paix. L'émir leur prêta une oreille favorable ; il ajourna ses projets ambitieux et conclut un traité de paix, assez mal défini, dont quelques articles restèrent secrets, mais qui lui laissait tout le pays qu'il commandait, sans lui assigner aucune limite (1). Ce traité, appelé, du nom du négociateur français, le « *traité Desmichels* », ne reçut de part ni d'autre aucun commencement d'exécution. De plus, le gouvernement français jugea certaines de ses conditions peu compatibles avec la dignité de la France, et il destitua celui qui l'avait conclu.

A la fin de septembre, le commandant de la Régence envoya une colonne importante sous les ordres du général Trézel contre Bougie, nid de pirates. Le 2 octobre, cette place tombait aux mains des assaillants.

A la même époque, un autre corps d'armée était aux

(1) De Mont-Rond, *Conquête de l'Algérie*, p. 223.

prises incessantes, dans les environs d'Oran, avec les troupes levées par Abd-el-Kader; deux généraux qui se succédèrent subirent des échecs sérieux ; Mascara, la résidence de l'émir, ne put être prise.

Jusqu'alors on avait songé moins à créer qu'à conserver : de là le peu d'impulsion donné depuis la conquête au service des travaux publics. Pendant le temps qu'il occupa le poste de commandant de la régence d'Alger, le général Voirol fit achever par les troupes les routes commencées et en fit ouvrir de nouvelles dans un rayon relativement considérable. Les résultats ne furent pas longs à se produire: les colons travaillèrent avec plus de sécurité; et, grâce à la facilité des communications, les marchés furent abondamment pourvus (1).

Tandis que les troupes françaises s'efforçaient d'affirmer sur la terre d'Afrique, le plus souvent par de brillants faits d'armes, leur puissance et agrandissaient chaque jour le cercle de leurs opérations, en France la conservation des territoires déjà conquis et annexés était l'objet de discussions orageuses. Une première fois (7 juillet 1833), le roi Louis-Philippe dut envoyer une commission en Afrique avec la mission de recueillir tous les faits propres à éclairer le gouvernement, soit sur l'état actuel du pays, soit sur les mesures que réclamait son avenir. Le rapport que déposa cette commission à son retour ne jeta pas une lumière suffisante sur la question et, en décembre, une seconde commission fut ins-

(1) Fillias, p. 136-7.

tituée « à l'effet de décider si la France devrait ou non abandonner ses possessions d'Afrique (1) ». Le 30 avril 1834, cette commission fut entendue par la Chambre des députés. Les conclusions de son rapporteur tendaient à l'occupation restreinte et temporaire. De longs débats s'engagèrent, puis deux opinions distinctes divisèrent l'Assemblée : l'une qui demandait implicitement l'abandon, et l'autre la conservation d'Alger. M. Dupin, l'un des orateurs les plus convaincus, déclara qu'il fallait « hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourrait et qu'elle ne voudrait pas porter longtemps ». Ces paroles furent énergiquement combattues par d'autres députés, qui s'efforcèrent de démontrer que la conservation d'Alger était pour le midi de la France d'un immense intérêt. Enfin, le ministère mit fin à la discussion en déclarant solennellement « que l'honneur et l'intérêt de la France lui commandaient de conserver ses possessions sur la côte septentrionale d'Afrique (2) ».

Les discussions passionnées qui venaient ainsi d'avoir lieu prouvèrent au gouvernement métropolitain que l'heure était venue d'inaugurer une ère nouvelle. Il n'était plus permis de penser à abandonner la colonie. Les propositions faites en ce sens avaient soulevé de trop ardentes colères ; mais alors s'imposait la nécessité de confier à des hommes nouveaux l'application

(1) Fillias, p. 148.
(2) V. *Moniteur officiel*. Séance de la Chambre des députés du 30 avril 1834.

d'un système en harmonie avec le caractère des populations algériennes.

Une ordonnance royale, en date du 22 juillet 1834, réorganisa complètement l'administration. Aux termes de cette ordonnance « le commandement général et la haute administration des *possessions françaises dans le nord de l'Afrique* » étaient confiés à un *gouverneur général*, sous les ordres du ministre de la guerre (1). Par un décret du même jour, le comte Drouet d'Erlon, lieutenant général et pair de France, fut nommé gouverneur.

Mais la nomination du comte Drouet d'Erlon ne répondit pas entièrement à l'attente publique : âgé de soixante-dix ans, le nouveau gouverneur pouvait manquer de l'énergie nécessaire pour remplir ces difficiles fonctions. De fait, son séjour en Afrique fut marqué par une oscillation de vues spécialement fâcheuses dans un pays dont la soumission exigeait une politique décidée (2).

Les premiers actes du gouverneur donnèrent à penser que l'on allait tenir, à l'égard des Arabes, une conduite exempte de faiblesses et d'hésitations. Il était temps, du reste, de faire preuve de vigueur. Lorsque le général d'Erlon arriva, la province d'Alger était travaillée par une agitation sourde, qui s'étendait de la plaine aux montagnes. Dans la province d'Oran, la

(1) Ladimir, p. 104.
(2) L. Blanc, t. V, p. 150.

situation se compliquait chaque jour davantage; les marchés, alors approvisionnés par l'émir, avec les grains provenant des tribus placées sous sa dépendance, étaient envahis par des Arabes qui tarifaient les céréales au nom d'Abd-el-Kader, exerçaient le monopole des achats, et ne se retiraient que devant les agents de l'Intendance française. De plus, des navires étrangers, pour la plupart anglais, venaient échanger avec les Arabes des armes et de la poudre contre des produits du pays. Tolérer ces échanges, c'était tenir la colonie sous le coup d'une menace perpétuelle; le comte d'Erlon prescrivit l'application à la côte d'Afrique des principes qui régissent la côte française, c'est-à-dire de la législation des douanes. Un arrêté défendit, sous des peines sévères, « toutes importations ou exportations de marchandises françaises ou étrangères par d'autres ports que ceux occupés par les troupes françaises ». Cet acte produisit d'heureux effets; un changement favorable s'effectua dans les relations des Français avec les indigènes, et les colons purent désormais se répandre sans crainte dans la plaine (1).

Sous l'administration du général d'Erlon, l'accroissement de la population blanche de l'Algérie fit peu de progrès. On en était encore à la période des incertitudes (2). Voyant que plus la domination française s'étendait, plus il surgissait d'obstacles, le gouvernement, dans

(1) Fillias, p. 160.

(2) Genty de Bussy, *De l'établissement des Français dans la Régence.*

la crainte de faire naître de nouvelles difficultés, n'osait prendre de décision; le gouverneur lui-même partageait ces hésitations. Tout en voulant peupler la Régence, on se défiait des émigrants : on disait que l'Afrique allait être pour eux une terre de refuge; on chiffrait leur fortune, on suspectait leur moralité, on considérait leur émancipation comme un véritable danger (1).

Les bureaux arabes, créés par le général Avizard, ne plurent pas au comte d'Erlon. Il les supprima et reconstitua la charge d'aga des Arabes, « voulant, dit l'arrêté, imprimer un mouvement plus actif et plus uniforme aux rapports et aux relations qui existent déjà, ou pourront s'établir par la suite avec les tribus de l'intérieur, leur prouver que nous nous occupons de leurs intérêts, que nous désirons vivre en paix avec elles, et faire régner parmi elles l'ordre et la tranquillité (2) ».

Cependant, contrairement aux stipulations du traité Desmichels, conclu tout en sa faveur, Abd-el-Kader ne put se tenir tranquille. Au printemps de 1835, il passa le Chéliff, limite de son territoire, et institua en son nom des caïds, ou gouverneurs, dans les villes de Médéah et de Milianah, abandonnées par les Français. A son instigation, les Hadjoutes et d'autres tribus belliqueuses poussèrent leurs incursions et leurs brigan-

(1) Fillias, p. 175-6.
(2) Id., p 161.

dages jusque dans la province d'Alger. Le général Rapatel marcha contre les rebelles, les défit, envahit et ravagea leur territoire.

Cette sévère répression n'atteignait pas celui qui l'avait attirée sur les Hadjoutes et les tribus voisines. Il en résulta qu'Abd-el-Kader persévéra dans ses tentatives pour accroître sa domination, soumettant par la force ceux qui lui opposaient de la résistance. En juin 1835, deux tribus des environs d'Oran implorèrent l'appui du général d'Erlon contre Abd-el-Kader. Le général Trézel, successeur du général Desmichels, se porta immédiatement sur les lieux avec 2,500 hommes et 6 pièces de canon. Le 26 juin, il rencontra, sur les bords du Sig, l'émir qui était à la tête de 8,000 cavaliers et de 4,000 fantassins. L'action s'engagea; mais la disproportion des forces des deux adversaires était trop grande pour que les Français eussent quelque chance de succès. En effet, sous le choc impétueux des cavaliers arabes, leur avant-garde plia, et le général Trézel, pour éviter une défaite générale et certaine, dut céder la place à l'ennemi et se retirer à quelque distance. Le lendemain, il se mit en marche pour revenir à Oran. Le 28, comme la colonne française traversait un étroit passage, compris entre des collines boisées et les marais de la Macta, Abd-el-Kader fondit tout à coup sur elle avec toutes ses troupes. Les Français essayèrent de combattre, mais leurs adversaires étaient trop nombreux. Bientôt la panique s'empara d'eux et ils fuirent en désordre jusqu'à Arzew. Ils eurent en cette occa-

sion 350 hommes tués, 380 blessés, 17 furent faits prisonniers ; ils perdirent en outre tout leur matériel (1).

Ce grave échec valut au comte d'Erlon son rappel en France. Au surplus, cette guerre d'Afrique, toujours capricieuse et faite sans ensemble, offrait plutôt un témoignage du courage des soldats français que des mérites de leurs chefs. Aucune vue générale n'y présidait, aucun plan définitif n'était suivi. Soldats et officiers de rang inférieur accomplissaient chaque jour quelque action d'éclat, mais les hauts chefs restaient dans l'inaction. Les gloires étaient individuelles, et par cela même stériles ; si les bras étaient vigoureux, la tête faisait dféaut (2).

Avec le maréchal Clausel, qui revint à Alger à la fin de juillet 1835 (3) prendre pour la seconde fois les rênes du gouvernement de la colonie, le choléra fit son apparition dans la capitale de la Régence. Le terrible fléau se répandit avec rapidité, s'attaquant de préférence aux tempéraments affaiblis par la vieillesse ou les excès. D'Alger, il gagna Blidah. Des hôpitaux spéciaux durent être organisés. Alger perdit un millier de ses habitants ; à Blidah, la mortalité fut encore plus grande (4).

Les préoccupations bien naturelles causées par cette terrible épidémie n'empêchèrent pas le maréchal Clau-

(1) Cf. J. Ladimir, *les Guerres d'Afrique*, p. 107, et duc d'Orléans, *Campagne du duc d'Orléans en Afrique*, p. 1 à 26.

(2) E. Regnault, *Histoire de huit ans*, t. I, p. 79.

(3) Ordonnance du 8 juillet 1835.

(4) De Montiond, p. 239-40.

sel d'organiser une nouvelle expédition contre Mascara. Cette fois, pas moins de 10,000 hommes la composèrent; le duc d'Orléans avait le commandement d'une division. Après une bataille de trois jours, la résidence d'Abd-el-Kader tombait enfin aux mains des Français. Le lendemain, 18 décembre, les soldats vainqueurs se répandirent dans la ville, qui était abondamment approvisionnée, et butinèrent à qui mieux mieux (1).

On croyait que cette perte abattrait l'émir et l'amènerait à composer. C'était mal le connaître que de faire une pareille supposition. Bientôt, il reprit la campagne, rentra dans Mascara, abandonné par les Français, puis établit son camp à Tlemcen. Aussitôt le maréchal Clausel forma une colonne forte de 7,500 hommes, et, le 8 janvier 1836, quitta Oran pour se porter contre l'émir. Cinq jours plus tard, il entrait pacifiquement à Tlemcen, évacué à son approche par Abd-el-Kader. Cette vigoureuse offensive eut pour conséquence de décider l'émir à renoncer momentanément à la lutte : il s'enfonça avec ses guerriers dans le désert.

Lorsque le maréchal Clausel eut appris la disparition de ce redoutable adversaire, il tourna son attention vers Constantine, dont le bey Achmet ne voulait pas reconnaître l'autorité de la France. Suivant le maréchal, c'était chose pressée que d'arracher Constantine à celui qui la gouvernait. De même qu'Abd-el-

(1) V. pour plus de détails A. Berbrugger, *Relation de l'expédition de Mascara.*

Kader personnifiait à l'ouest la nationalité arabe, Achmet personnifiait à l'est la nationalité turque. Certaines relations de nature à inquiéter le gouvernement français existaient entre le bey de Constantine et celui de Tunis, et rattachaient l'Afrique au Divan.

Un conflit pouvait facilement s'élever entre la France et la Porte : il suffisait, pour cela, que le sultan s'avisât de disposer de l'investiture de Constantine. Le projet de conquérir cette ville s'appuyait donc sur des considérations de la plus haute gravité (1).

Pour aborder une telle entreprise, le maréchal Clausel trouva les forces dont il disposait insuffisantes. Il estimait que 30,000 combattants lui étaient nécessaires. Au mois d'avril 1836, le maréchal se rendit à Paris pour demander de nouvelles troupes. Pendant son séjour dans la capitale, il essaya de faire prévaloir ses vues au sein du cabinet. « Si nous nous bornons, dit-il aux ministres de Louis-Philippe, à occuper le littoral, attendons-nous à être jetés dans la mer. » Mais l'idée d'une occupation complète, illimitée, effraya les ministres. « Alger n'est qu'une loge à l'Opéra », avait dit un jour M. de Broglie, et le mot avait fait fortune parmi les doctrinaires.

Quant au roi, son penchant pour l'Angleterre et son amour ardent de la paix avaient fait croire qu'il se souciait peu de la possession d'Alger. C'était une erreur, car les Anglais, nous croyant peu propres à gar-

(1) L. Blanc, t. V, p. 161.

der notre conquête, dit Louis Blanc (1), ne manifestaient pas hautement leur opinion, et le roi n'ignorait pas que la guerre d'Alger n'était pas de celles qui embrasent tout. « Peu importe, disait-il avec un grand bonheur d'expression, qu'on tire en Afrique 100,000 coups de canon; on ne les entend pas en Europe. »

Les vues du maréchal Clausel ne trouvèrent parmi les ministres qu'un seul partisan : M. Thiers. M. Thiers avait alors des tendances marquées vers l'impérialisme : l'Algérie pouvait devenir une pépinière de bons soldats; c'est à ce titre qu'elle lui plaisait. Les troupes n'y feraient peut-être pas une école de haute guerre, apprenant à ne pas broncher devant les canons; mais elles se rompraient aux fatigues; le péril, les privations ne seraient plus qu'un jeu pour elles. Enfin, la vie d'Afrique les accoutumerait au bivouac et à l'éloignement du pays natal. Il espérait que ces luttes feraient connaître des âmes vraiment militaires et formeraient des généraux capables d'être opposés un jour à l'Europe armée, avec sécurité, confiance et orgueil. Tel était le secret de l'attachement de M. Thiers pour l'Afrique (2).

Le maréchal partit, emportant la promesse du président du conseil, mais, peu de temps après, ce dernier tomba et son successeur, auquel le maréchal réitéra sa demande, y répondit par un refus. L'entreprise était

(1) L. Blanc, t. V, p. 159.
(2) Id., t V, p. 159-60.

annoncée ; elle tenait éveillée l'attention publique tant en France qu'en Afrique; l'honneur paraissait engagé à la suivre. Le maréchal prit le parti de s'y engager.

Le 11 novembre 1836, il partit de Bône, quartier général de l'armée française, à la tête de 7,000 hommes seulement. Dix jours plus tard, les Français arrivèrent en vue de Constantine, épuisés par une marche pendant laquelle il avait fallu sans cesse lutter contre l'hiver en furie, et rendre praticables à l'artillerie et aux voitures les rampes des montagnes.

Le 22 novembre, les Français préparèrent l'assaut par une canonnade nourrie dirigée contre la porte principale de la place. Le lendemain soir, le signal de l'attaque générale fut donné. Mais les assaillants étaient trop peu nombreux, et, de plus, ils manquaient de moyens suffisants, de sorte qu'ils échouèrent et, après une lutte où ils déployèrent néanmoins un courage admirable, ils durent se retirer (1). Pendant la retraite qui suivit, le commandant, Changarnier fermait la marche avec son bataillon. Comme il se trouvait un peu éloigné du gros de l'armée, des nuées d'Arabes fondirent sur ses soldats. Aussitôt, il les forma en carré et leur dit : « Mes amis, voyons ces gens-là en face. Ils sont 6,000 et vous êtes 300 : vous voyez bien que la partie est égale ! » Ces mots électrisèrent sa petite troupe, qui réussit à mettre en fuite ses nombreux ennemis (2).

(1) V. pour plus de détails Devoisins, *Expéditions de Constantine*. — Voir également baron Baude, *l'Algérie*, t. I. p 280-355.

(2) Cf. Devoisins, *Expéditions de Constantine de* 1836 *et de* 1837, p. 33-4., et A. Nettement, p. 555.

443 hommes tués ou morts de froid, et 228 blessés, telle était la perte des Français devant Constantine.

Mais en France, on ne jugea pas de la grandeur du mal d'après le nombre des morts. On ne considéra que la nature des circonstances qui avaient marqué comme d'un sceau fatal cette expédition tant désirée. Et, chose triste à dire, les passions politiques se déchaînèrent autour du malheureux événement, afin d'en tirer parti. Dans une polémique acharnée, sans merci, on chercha à qui revenait la responsabilité des malheurs arrivés. Le maréchal Clausel avait vu ses plans renversés ; son héroïsme et ses services auraient dû lui faire pardonner la précipitation et la témérité de sa conduite. Il n'en fut rien, et ses ennemis lui brisèrent le cœur en oubliant son mérite pour ne se souvenir que de ses fautes (1). Le gouvernement prêta l'oreille aux accusations dont le maréchal était ainsi l'objet et le destitua.

On connaît les idées du maréchal Clausel sur la colonisation. Lorsqu'il avait été appelé pour la seconde fois à diriger les affaires algériennes, les plus belles espérances étaient nées dans l'esprit des colons. Une population nombreuse vint se fixer dans la banlieue d'Alger. Les capitalistes, craintifs d'abord, devinrent un peu plus hardis; l'argent se montra; et, passant enfin de la théorie à la pratique, les colons se livrèrent en plusieurs endroits à des essais de grande cul-

(1) L. Blanc, t. V, p. 171-2.

ture (1). Malheureusement, ces tentatives avortèrent. Comme toujours, c'était le défaut d'argent qui en était la cause. On voulut appeler plus de capitaux, et une ordonnance établit que, dans des possessions françaises d'Afrique, « la convention sur le prêt à intérêt ferait loi entre les parties ». A défaut de convention, l'intérêt légal fut fixé à dix pour cent (2). Les usuriers seuls s'en réjouirent.

A la place du maréchal Clausel, on envoya le général Damrémont avec le titre de gouverneur des possessions françaises en Afrique, lesquelles prirent définitivement la dénomination d'« *Algérie* » (12 février 1837).

Sur l'ordre du ministère, le général Damrémont s'occupa, dès son arrivée, de préparer une seconde expédition contre Constantine. Depuis la malheureuse issue de celle dirigée par le maréchal Clausel, la puissance française était mise en doute par l'Europe entière. Il fallait répondre à l'Europe par une victoire. Toutefois, soutenir la guerre à la fois à Oran, à Bône et à Alger était chose impossible. Le gouvernement français résolut, afin d'assurer le succès des opérations contre Achmet-Bey, de se concilier l'amitié d'Abd-el-Kader. Le général Damrémont lui fit des ouvertures de paix; l'émir les écouta favorablement et, le 30 mai 1837, il signa à la Tafna un traité de paix avec la France. Ce traité portait : qu'Abd-el-Kader reconnaissait la souve-

(1) Fillias, p. 192.
(2) Ordonnance royale du 7 décembre 1835.

raineté de la France; que la France renonçait à toutes ses conquêtes au nord de l'Afrique, à l'exception : dans la province d'Oran, de Mostaganem, de Mazagran et de leurs territoires, plus Oran, Arzew et un territoire renfermé dans d'étroites limites; dans la province d'Alger, la France se réservait Alger, le Sahel et une partie de la plaine de Métidja. Tout le reste était abandonné à Abd-el-Kader. Avec la province de Titery, on lui remettait la citadelle de Tlemcen. De son côté, l'émir s'engageait à fournir à l'armée française trente mille fanègues d'Oran de froment, trente mille fanègues d'Oran d'orge, cinq mille bœufs. Il était, en outre, convenu que les Koulouglis qui voudraient rester à Tlemcen, ou ailleurs, y posséderaient librement leurs propriétés et y seraient traités comme les Hadars (1).

La nouvelle de la conclusion de ce traité souleva en France un cri d'étonnement et d'indignation. « Pourquoi ! disait la masse des Français, avoir fait des sacrifices en hommes et en argent, avoir combattu tant d'années ? Était-ce pour faire cadeau à notre plus cruel ennemi de l'ancienne Régence presque tout entière ? Pour condamner la France à camper misérablement sur le littoral, et à se voir pressée, resserrée, étouffée entre l'ennemi et la mer ? Nos revers étaient donc bien grands pour avoir réduit notre ambition à un tel excès d'humilité ? » et l'on ajoutait : « Abd-el-Kader reconnaît notre souveraineté ! concession dérisoire qui lui assure

(1) Voir ce traité dans de Montrond, t. I, p. 326-8.

la réalité d'une puissance dont il ne nous laisse, à nous, que le fantôme (1)! »

Exempt d'inquiétude du côté de l'émir, grâce au traité de la Tafna, le général Damrémont s'occupa activement des préparatifs de l'expédition projetée contre Constantine. Néanmoins, quels que fussent son zèle et son ardeur, quatre mois se passèrent avant qu'il pût se dire prêt. Le corps expéditionnaire fut formé de 10,000 hommes, divisés en quatre brigades dont la première était commandée par le duc de Nemours. Le matériel de guerre consistait en 17 bouches à feu et 50 fusils de rempart. Le 1er octobre, l'expédition se mit en marche. Le 6, la première brigade couronna le plateau de Mansourah, situé à quelques kilomètres de Constantine. Accueillie par une fusillade des plus vives, elle débusqua les Arabes cachés dans les taillis et les rejeta dans la ville. Dès le lendemain, les Français, ayant établi leur quartier général à Sidi-Mabrouk, procédèrent aux travaux du siège. Le 9, le feu fut ouvert par trois batteries qui ne tardèrent pas à éteindre le feu de la place. Dans la journée du lendemain, les assiégés tentèrent deux sorties, mais ils furent chaque fois repoussés avec des pertes énormes. Le 12, une brèche était pratiquée dans les fortifications de Constantine, et on pouvait donner l'assaut. Le maréchal Damrémont disposait l'attaque; il examinait le point sur lequel l'effort allait être porté, lorsqu'un boulet le

(1) L. Blanc, t. V, p. 236-7.

renversa sans vie. Le général comte Valée prit alors le commandement des troupes. Dans la soirée, un envoyé d'Achmet se présenta pour ouvrir des négociations, mais le général exigea que les portes de Constantine lui fussent préalablement ouvertes, et la démarche en resta là. Le 13 octobre, à sept heures du matin, trois colonnes s'élancèrent au pas de course vers la brèche ouverte dans la muraille de Constantine. On s'attendait certes à avoir à combattre, l'expérience dépassa les prévisions. De mille embrasures, un tir continu décima les assaillants. Chaque maison avait été transformée en place forte, et il fallait en faire le siège, en briser les portes... On se battait corps à corps. Mais les Français ont juré de vaincre; ils s'excitent les uns les autres, chargent avec fureur et font de leurs adversaires un épouvantable massacre. Bientôt la place fut complètement envahie et considérée comme prise. Le général Rulhières en fut aussitôt nommé commandant supérieur. Comme il arrivait, les autorités et les personnages influents de Constantine lui firent remettre une lettre dans laquelle ils déclaraient se soumettre et se recommandaient à la clémence du vainqueur. Immédiatement l'ordre fut donné de cesser le feu, et le général, se dirigeant vers la Casbah, en expulsa promptement les derniers défenseurs. Deux heures après, le drapeau français flottait au sommet des édifices, et le duc de Nemours s'installait dans la maison du bey (13 octobre). — C'est à ce siège mémorable que servit pour la première fois le corps de spahis, créé en 1834-

1836. Il était composé d'indigènes et de Français choisis parmi les meilleurs cavaliers, et était spécialement affecté au service des postes avancés. En 1845, un décret consacra définitivement l'existence de ce corps (1).

Pendant l'attaque des Français contre Constantine, Achmet s'était placé au haut d'une colline. Lorsque, après la défaite de ses troupes, il vit l'étendard de la France flotter sur la Casbah, la colère et le désespoir l'emportant dans son âme, il enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval et s'enfuit en pleurant.

Il fallait pourvoir aux besoins du pays. Dans ce but, le général Valée s'occupa d'organiser régulièrement l'administration; toutefois, il ne modifia que légèrement les anciens services. Quant aux vaincus, ils furent traités avec justice et douceur; mais on leur imposa une contribution de guerre destinée à payer les frais du siège.

Les deux semaines qui suivirent la prise de Constantine furent employées de cette manière, ainsi qu'à recevoir la soumission des tribus voisines. Le 29 octobre, le général Valée revint à Bône, où l'attendaient la dignité de maréchal et le titre de gouverneur (2).

Le général Damrémont, tué, comme nous l'avons dit, sous les murs de Constantine, comptait donner une vigoureuse impulsion à l'agriculture et au commerce.

(1) A. Behagel, *l'Algérie*, p. 401.

(2) Voir, pour plus de détails, général Rohault de Fleury, *Journal de l'expédition de Constantine en* 1837, et Fillias, p. 230.

Dans une proclamation adressée à ses administrés, il exposait ses vues et ses plans. Il croyait l'heure venue de recueillir les fruits de la conquête, car sept ans de combats et de sacrifices n'avaient pas dû rester stériles (1).

Le général avait compté sans la mort qui ne lui permit point de réaliser ses desseins. Signalons pourtant quelques actes de son administration. Le 22 avril 1837, il supprima la charge d'aga des Arabes. Un service spécial, appelé *direction des affaires arabes*, centralisa les affaires indigènes auprès du gouverneur général. Les colons, enfermés jusque-là dans un petit espace, étendirent le champ de leur activité. L'industrie se développa, les communications devinrent plus faciles, grâce à de nombreux chemins ouverts dans la banlieue et le Sahël. On fit de grandes et de nombreuses plantations, et les efforts des colons européens furent secondés par l'administration civile. Malheureusement, M. Bresson, représentant de cette administration, n'avait que des pouvoirs minimes (2).

Le maréchal Valée, nommé gouverneur, poursuivit, sans rien changer au programme, l'œuvre commencée par son prédécesseur. Ainsi, reconnaissant que le mouvement des troupes était paralysé par la longueur et les difficultés des communications avec le littoral, sur son ordre, on commença à étudier le terrain en opérant

(1) Proclamation du gouverneur aux habitants de l'Algérie, 5 avril 1837. Voyez *Bulletin officiel*, n° 187.
(2) Fillias, p. 231-2.

de fortes reconnaissances. Il forma une colonne mobile avec laquelle il suivit la vallée du Safsaf, et vint fonder au sud-est de Stora une cité nouvelle : Philippeville (6 octobre 1838). Pendant ce temps, le général Galbois, s'acheminant vers Sétif, préparait la grande voie qui devait relier plus tard Constantine et Alger (1).

Cependant, l'année suivante, le maréchal supprima la direction des affaires arabes instituée par le général Damrémont, et confia les services de cette administration à l'état-major général.

En 1839, le gouverneur fut interrompu dans ces soins paisibles par la nécessité d'organiser une nouvelle expédition militaire. Il s'agissait cette fois de châtier les Kabyles de Cherchell pour un acte de piraterie. Le 26 décembre 1839, un brick de commerce, qui faisait route d'Oran à Alger, fut surpris par un calme plat en vue de Cherchell. Les Kabyles se dirigèrent vers le navire, dont le capitaine, sans armes et sans moyens de défense, mit la chaloupe à la mer et gagna Alger. Les Kabyles mirent le navire au pillage. Pour punir ce fait, 12,000 hommes furent dirigés contre Cherchell. L'expédition, partie de Blidah et de Coléah le 12 mars 1840, arriva le 15 devant la ville; quelques coups de canon abattirent les portes, et la place fut occupée (2).

La paix conclue avec Abd-el-Kader ne pouvait, à cause de ses projets avoués, être de longue durée.

(1) Fillias, p. 243.
(2) E. Regnault, t. I, p. 77.

Au mois d'octobre 1839, le duc d'Orléans, à la tête d'une division, opéra une reconnaissance dans l'est et franchit les *Portes de fer* (1), passage redoutable que les Romains eux-mêmes n'avaient pas osé tenter. Cette excursion toute pacifique parut à Abd-el-Kader un motif suffisant pour reprendre son entreprise. Il prétendit que la France avait violé le traité de la Tafna et lui déclara de nouveau la guerre. Il proclama la guerre sainte et appela à lui les guerriers de l'est et de l'ouest, ainsi que ceux de la Kabylie. Alors on aperçut les résultats du traité conclu avec l'émir. Son ascendant auprès des Arabes s'était fortifié, et en face de la domination française s'était constituée une puissante unité. On se trouvait en présence, non plus d'une insurrection partielle et de tribus éparses, mais d'une guerre régulière et d'une armée compacte (2).

Les hostilités ne tardèrent pas à s'ouvrir. Cette fois, les engagements entre les Français et les Arabes furent plus vifs que jamais, mais l'avantage resta presque toujours aux premiers. Pourtant, la situation ne laissait pas d'être en général fort embarrassante. Les colons étaient soumis à de perpétuelles inquiétudes. Et puis, de l'avis de bien des contemporains, jamais guerre ne fut plus mal conduite. « Nous combattions, dit M. Fillias (3), en marchant d'un point à un autre, dans un

(1) V. duc d'Orléans, *Campagnes du duc d'Orléans en Afrique*, p. 383-426.
(2) E. Regnault, t. I, p. 67.
(3) Fillias, p. 252.

pays accidenté que nous connaissions mal; les Arabes, au contraire, embusqués dans une position toujours difficile à enlever, attendaient, à l'abri, le passage d'une colonne ou suivaient, de buissons en buissons, une arrière-garde, toujours contrainte de parcourir, dans sa retraite, des terrains découverts: ces luttes répétées nous coûtaient beaucoup de monde. Il était donc nécessaire de changer de tactique et de s'emparer d'un adversaire jusqu'alors insaisissable. » Or, le maréchal Valée avait, à cette époque, soixante-sept ans: ce n'était plus l'âge des entreprises hardies. Le maréchal eut conscience de son insuffisance: il demanda son rappel et l'obtint (décembre 1840).

Le général Bugeaud fut désigné pour succéder au maréchal Valée. Il débarqua à Alger dans les premiers jours de janvier 1841. L'opinion générale considéra comme un premier pas vers l'abandon de l'Algérie le choix d'un officier que l'on supposait approuver les secrètes pensées du roi Louis-Philippe (1).

La guerre était à ce moment dans son plein. A l'est, les Kabyles assiégeaient les garnisons françaises de Bougie et de Djidjelli: à l'ouest, Oran et Mostaganem étaient sans cesse attaquées; enfin, la plaine de la Métidja, théâtre de combats continuels et stériles, était devenue complètement déserte. L'arrivée du général Bugeaud, homme de guerre d'une réputation méritée, imprima une nouvelle impulsion aux opérations mili-

(1) E. Regnault, t. II, p 204.

taires, auxquelles prenaient déjà part les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, les généraux Schramm, Lamoricière, Changarnier, Cavaignac, etc... Après avoir vigoureusement châtié quelques douars de la province d'Alger, le général Bugeaud concentra ses troupes. Il avait résolu d'attaquer Médéah, occupé par Abd-el-Kader avec le gros de son armée.

Le 25 avril, le corps expéditionnaire, fort de 10,000 hommes, partit d'Alger. Chemin faisant, il dégagea Cherchell, sur laquelle s'acharnaient les Arabes, puis continua pour franchir l'Atlas au col de Mouzaïa. Abd-el-Kader avait solidement fortifié ce passage, déjà redoutable par lui-même. Le 12 mai, les Français attaquèrent les Arabes dans leurs positions. Le combat dura tout le jour : de part et d'autre on fit des prodiges de valeur, mais, au soir, les Arabes étaient vaincus et forcés d'abandonner le passage (1).

Le lendemain de cette sanglante affaire, le corps expéditionnaire arrivait enfin devant la résidence de l'émir. Immédiatement, le général Bugeaud la fit attaquer. Défendue avec opiniâtreté par 6,000 Arabes, Médéah ne put être prise qu'après un siège de cinq jours.

De là, le corps expéditionnaire se porta sur Tékédempt, que les Arabes évacuèrent à son approche. Après avoir abattu les remparts et détruit la citadelle, l'armée se dirigea sur Mascara, dont elle s'empara sans

(1) Regnault, t. I, p. 249-256.

coup férir (30 mai) (1). Peu de temps après, 8 juin, les Français occupèrent Milianah, qu'Abd-el-Kader avait eu le soin de détruire en partie. Le général Bugeaud accorda à ses troupes dans cette ville un repos bien mérité, puis il reprit avec elles le chemin de Médéah.

Instruit du mouvement rétrograde de ses ennemis, Abd-el-Kader aposta secrètement 2,000 hommes au col de Mouzaïa, par où devait forcément repasser l'armée française. Conformément aux ordres de l'émir, cette petite force laissa passer le corps principal sans trahir sa présence, mais quand l'arrière-garde se fut à son tour engagée dans le passage, les Arabes fondirent tout à coup sur les 800 hommes qui la composaient. Une lutte corps à corps et désespérée eut alors lieu : les cadavres et les blessés s'amoncelèrent, mais au bruit de la fusillade le gros de l'armée française revint précipitamment sur ses pas et, par sa seule apparition, mit en fuite les Arabes. Les Français eurent en cette occasion 120 hommes tués et 300 blessés (2). A neuf ans de distance, c'était la seconde fois que les Français, attaqués à l'improviste en cet endroit par un ennemi bien supérieur en nombre, subissaient des pertes qui équivalaient à un désastre.

C'est au début de cette campagne que se passa l'un des plus brillants faits d'armes de l'histoire militaire française. Le capitaine Lelièvre occupait avec 123 hom-

(1) V. au *Moniteur officiel* le rapport du général Bugeaud en date du 5 juin 1841.

(2) Régnault, t. I, p. 261.

mes le fort de Mazagran, situé à 72 kilomètres d'Oran. Le 1er février, 15,000 Arabes vinrent l'y attaquer. Pendant quatre jours, les Français résistèrent à tous les assauts. Au bout de ce temps, leur héroïsme frappa l'esprit superstitieux des Arabes. Ils crurent à l'invulnérabilité de leurs adversaires et, jugeant en conséquence inutile de prolonger l'attaque, ils quittèrent la partie avec une perte de 5 à 600 hommes (1).

Les opérations d'automne, dirigées par les Français, ne furent pas moins heureuses que les précédentes. Parmi les faits les plus importants, on peut citer la prise et la destruction de Saïda, place de guerre située à dix-huit lieues sud de Mascara, et la défection de quelques tribus importantes qui se séparèrent d'Abd-el-Kader. La tranquillité la plus parfaite régna dans la province de Titery, placée sous le commandement du général Baraguey d'Hilliers.

L'année suivante (1842) s'ouvrit sous les auspices les plus favorables. La lutte, en paralysant leur commerce et en décimant leurs familles, avait fatigué les Arabes : ils désiraient la paix ; Abd-el-Kader était réduit à se défendre (2).

Néanmoins, Bugeaud, désireux d'en finir au plus tôt avec cette guerre, réclama des renforts. Le gouvernement mit à sa disposition 80,000 hommes. Le général Bugeaud organisa alors de nouvelles expéditions. Des colonnes

(1) Cf. de Montrond, p. 44-46, et E. Regnault, t. I, p. 68-75.
(2) Fillias, p. 261.

mobiles parcoururent le pays dans tous les sens; les tribus insoumises ou qui avaient fait défection furent traitées avec la plus grande sévérité, et la poursuite de l'émir commença, acharnée, sans trêve ni merci (1).

Au mois de mai 1843, Abd-el-Kader, chassé de place en place, errant avec sa smala composée de 15,000 individus, était attaqué à Taghin, par le duc d'Aumale, à la tête de 1,900 hommes seulement. En dépit de la supériorité numérique de leurs ennemis, les Français les battirent, les dispersèrent et s'emparèrent du trésor de l'émir. Ils firent aussi, fait incroyable, 3,600 prisonniers! Quant aux pertes que leur coûta ce brillant fait d'armes, elles ne s'élevèrent qu'à 9 morts et 12 blessés.

La dispersion de la smala d'Abd-el-Kader causa en France une vive joie, car elle fit croire à la prochaine capture du vaillant émir. Deux mois après cet événement, le roi Louis-Philippe récompensa le général Bugeaud de la vigueur qu'il avait déployée jusque-là dans l'exercice de ses fonctions : il l'éleva à la dignité de maréchal de France (31 juillet).

Cependant, la direction des opérations militaires n'absorbait pas toutes les pensées du gouverneur de l'Algérie. La grave question de la colonisation était, au contraire, également l'objet de ses préoccupations, ainsi du reste que du gouvernement métropolitain. Le 18 avril 1841, un arrêté ministériel modifia complète-

(1) Fillias, p. 263.

ment les règlements relatifs aux concessions. Désormais, le colon n'eut plus rien à donner pour prix de la concession de terrain qu'il obtenait; il lui était alloué, en outre, des secours de route jusqu'au port d'embarquement. Transporté gratuitement de Toulon ou de Marseille à Alger, il recevait à son arrivée des matériaux à bâtiments pour une valeur de 600 francs. Le gouvernement lui prêtait des bœufs, faisait venir de France ou de Gênes des arbres et des semences, qu'il lui délivrait avec les instruments nécessaires au travail des champs. Il lui donnait une part des bestiaux enlevés dans les razzias, et parfois lui faisait défricher une partie de sa concession. Des médecins furent chargés du service médical des villages : leurs services étaient gratuits (1).

Le 16 août 1841, le général Bugeaud avait rétabli la direction des affaires arabes, supprimée par le maréchal Valée. Le 1er février 1844, un arrêté ministériel vint donner à ce service une organisation régulière, et régla son étendue. Aux termes de cet acte, des caïds ayant au-dessous d'eux des cheiks et au-dessus des agas, bach-agas et khalifas, contribuèrent à administrer les indigènes. C'était un retour au régime turc.

Après la prise de sa smala, Abd-el-Kader s'était réfugié parmi les tribus kabyles de l'est, et il les excitait à se soulever contre les chrétiens. Le maréchal Bugeaud résolut de les réduire. Toutefois, auparavant,

(1) Fillias, p. 285-6.

il leur adressa une proclamation par laquelle il les engageait à chasser d'au milieu d'eux Ben-Salem, partisan déclaré de l'émir, et à faire acte de soumission à la France.

Les Kabyles tardèrent longtemps à donner une réponse, et quand, enfin, ils se décidèrent à l'envoyer, elle était négative. Entre temps, ils s'étaient préparés à la résistance. Le 26 avril 1844, un corps d'armée, commandé par le maréchal Bugeaud, envahissait la grande Kabylie, s'emparait, le 2 mai, de Dellys, battait, le 17 mai, 20,000 guerriers kabyles à Ouarez-el-Din, devant le Bordj-Sebaou, et, finalement, recevait la soumission des vaincus (1).

Tandis que la Kabylie était le théâtre de ces événements, une colonne, commandée par le général Marey, s'avançait à l'extrême limite de la province d'Alger, et faisait amitié avec les tribus du Djebel-Amour, les villes de Laghouat et d'Ain-Madhi, situées à cent vingt lieues de la côte. A la suite de cette heureuse et tranquille expédition, l'autorité morale du nom français grandit considérablement dans ces pays jusqu'alors insoumis.

Grâce à la crainte inspirée aux Arabes par la bonne tenue et la discipline des troupes qu'il commandait, le général put explorer et organiser en quelques semaines une contrée des plus riches en palmiers et en arbres à fruits. La perception des impôts ne rencontra aucun obstacle; toutes ces petites républiques actives et in-

(1) L. Plée, *Abd-el-Kader*, p. 44-5.

dustrieuses sur lesquelles venait de s'étendre ainsi l'action de la France, lui promirent un surcroît de richesses (1).

La prise d'Alger par les Français avait exaspéré le sultan du Maroc. A diverses reprises, il témoigna de ses sentiments hostiles, et pendant les deux années qui suivirent immédiatement la conquête, il tenta plusieurs fois de s'emparer d'une partie du beylik d'Oran, dépendance de la régence d'Alger. Ses agissements faillirent, en 1832, lui attirer une guerre avec la France, mais il réussit à l'éviter par des concessions opportunes. Trois ans plus tard, après la prise de Mascara et de Tlemcen par les Français, l'empereur du Maroc donna de nouvelles preuves de son hostilité envers la France, en fournissant des secours en hommes et en munitions à Abd-el-Kader (2).

A la suite de l'expédition du maréchal Bugeaud dans la Kabylie, Abd-el-Kader s'était réfugié dans la province du Riff (3). Le titre de prince des croyants, qu'il avait pris, le fit on ne peut mieux accueillir par les peuplades turbulentes et indisciplinées qui habitent cette partie du Maroc. De là, l'émir déchu envoya deux messagers à l'empereur Abd-er-Rhaman pour lui demander de lui octroyer le califat de la province du Riff.

(1) Voy. Rapport du général Marey, sur l'expédition de Laghouat, en mai et juin 1844.
(2) Ladimir, p. 123.
(3) De Montrond, p. 435-8.

Grand fut l'embarras du souverain. Il avait honte de céder et se sentait incapable de refuser. A ce moment arriva à Tanger l'amiral Wilson, gouverneur de Gibraltar. Que se passa-t-il dans les conférences qu'il eut avec le gouvernement marocain ? Personne ne le sait au juste. Mais presque aussitôt Abd-er-Rhaman accorda à Abd-el-Kader l'investiture par lui exigée plutôt que sollicitée, et lui envoya les marques de cette dignité avec de riches présents, des armes de guerre et des munitions.

Un chef marocain, un gouverneur de province authentique, fortement appuyé, avait donc remplacé le proscrit, le fugitif traqué par les troupes françaises. C'était lui que le maréchal Bugeaud devait combattre dans la plaine d'Isly. L'Angleterre pense à tout (1).

Ces faits éveillèrent, comme bien on pense, la susceptibilité de la France, qui, pourtant, ne parut pas, à ce moment, décidée à en demander raison. Mais le gouvernement français perdit patience lorsqu'il vit son ennemi réunir sans peine une armée considérable et se préparer à rentrer en lice contre ses troupes. Le maréchal Bugeaud reçut alors l'ordre d'envahir le Maroc. Le maréchal s'y préparait activement, quand il fut devancé, dans l'ouverture des hostilités, par Abd-er-Rhaman, qui pénétra hardiment sur le territoire algérien. Il commença la campagne vers la fin de mai 1844. Aussitôt le maréchal Bugeaud marcha à la rencontre de

(1) P. Christian, *Souvenirs du maréchal Bugeaud*, p. 223.

l'ennemi, qui bientôt rétrograda et rentra dans son pays, entraînant à sa suite l'armée française.

La présence des Français sur les frontières du Maroc et leurs préparatifs pour châtier un agresseur insolent avaient vivement inquiété l'Angleterre. Cette terre d'Afrique séparée de Gibraltar par quelques encâblures, elle la contemplait d'un œil d'envie. Elle aurait voulu exercer une domination réelle sur ce territoire où ses relations s'étaient multipliées, où se déployait son activité commerciale.

Lorsque l'armée française franchit la frontière marocaine, le cabinet britannique ne dissimula pas ses alarmes à celui des Tuileries. « Il désirait au fond, dit M. Guizot, chef du ministère français à cette époque (1), que nous lui laissassions le soin de nous faire obtenir la justice que nous demandions, et il ne s'y fût pas épargné, mais il nous convenait de prouver au Maroc notre force en nous faisant justice à nous-mêmes. Autant nous souhaitions peu de faire en Afrique de nouvelles conquêtes, autant nous étions décidés à mettre celles que nous y possédions hors de page, en n'admettant pas que personne vînt nous y troubler, ni que nous eussions besoin d'aucun appui étranger. » Le cabinet français ne garda pas longtemps cette attitude ferme et digne en face des réclamations de la jalouse Angleterre. Sur de nouvelles notes que lui adressa le cabinet anglais, il perdit peu à peu son assurance, s'évertua à calmer les

(1) Guizot, *Etude sur sir Robert Peel*, p. 171.

alarmes qu'on lui manifestait encore, et, réellement intimidé, il finit par pousser la condescendance jusqu'à communiquer à lord Aberdeen les instructions et les plans de campagne (1).

Pendant ce temps, le maréchal Bugeaud continuait à s'avancer au travers de l'empire marocain, à la recherche de l'ennemi. Malgré son désir d'en venir promptement aux mains avec lui, ce ne fut qu'au mois d'août que le maréchal parvint à le rencontrer. Le 14, une bataille générale entre les deux armées s'engagea sur les bords de l'Isly. Les Marocains firent preuve d'un grand courage, mais la science militaire, la discipline et l'armement de leurs adversaires étaient trop supérieurs aux leurs pour qu'ils eussent des chances de remporter la victoire. En effet, après une lutte relativement courte, ils commencèrent à faiblir, à lâcher pied, et bientôt ils s'enfuirent dans le plus complet désordre. Tout leur camp tomba aux mains des vainqueurs, y compris le parasol impérial, emblème de la souveraineté d'Abd-er-Rhaman.

Pendant l'action, Abd-el-Kader avait dirigé, non sans quelque succès, les troupes qu'il commandait, et plusieurs fois il avait couru de grands dangers de mort. Il ne put cependant empêcher la déroute de l'armée marocaine et dut avec elle prendre la fuite.

Dans cette journée, les Marocains eurent près de 2,000 hommes mis hors de combat, tandis que les Fran-

(1) Regnault, t. II, p. 399-400.

çais comptèrent seulement 27 tués et 86 blessés (1).

En récompense de sa victoire, Bugeaud reçut le titre de duc d'Isly. Le maréchal accepta le titre, mais refusa tout net de payer les 18,000 francs réclamés pour *droit de sceau*, « estimant que le parchemin, quelle que fût sa valeur, ne valait pas une somme avec laquelle on peut acheter 24 bœufs limousins de la plus belle espèce (2) ».

En même temps que le Maroc était attaqué par terre, cet empire était l'objet d'une entreprise maritime. Le 6 août, une flotte française, commandée par le prince de Joinville, bombardait la ville de Tanger et, trois jours plus tard, elle infligeait le même traitement à Mogador.

Ces désastres inspirèrent un salutaire effroi à l'empereur Abd-er-Rhaman, qui sollicita la paix. L'Angleterre appuya cette demande. Il lui importait qu'un traité de paix vînt promptement terminer la guerre avec le Maroc. Les intérêts du commerce britannique l'exigeaient, et il fallait enlever à la marine française toute occasion nouvelle de se distinguer. L'empressement du cabinet anglais n'avait d'égal que celui de M. Guizot, secondé d'ailleurs par Louis-Philippe, pour qui toute guerre était un effrayant problème (3).

Donc, des négociations relatives à la conclusion

(1) Cf. de Montrond, p. 314, et P. Christian, *Souvenirs du maréchal Bugeaud*, t. II, p. 219-263.
(2) F. Rittiez, *Histoire du règne de Louis-Philippe*, t. III.
(3) E. Regnault, t. III, p. 14.

de la paix entre le Maroc et la France s'ouvrirent.

L'Angleterre avait obtenu de Louis-Philippe la promesse qu'il n'entamerait pas l'empire du Maroc. La promesse fut tenue et au delà. On ne mit même pas les frais de la guerre à la charge d'Abd-er-Rhaman : « La France, disait M. Guizot, étant assez riche pour payer sa gloire. » De même, le gouvernement français renonça à tous dédommagements pécuniaires en faveur de ses nationaux qui avaient été éprouvés soit par la guerre, soit par les actes du gouvernement marocain avant l'ouverture des hostilités.

Le 13 septembre 1844, les termes d'une convention, connue sous le nom de *Convention de Tanger*, furent arrêtés entre les plénipotentiaires français et marocains. Le 7 octobre, la convention fut ratifiée. Par l'art. 7 de cet acte, Abd-el-Kader était mis hors la loi dans toute l'étendue de l'empire du Maroc. Quant aux frontières, les deux gouvernements statuèrent qu'elles resteraient celles que reconnaissait le Maroc à l'époque de la domination des Turcs en Algérie (1).

La nouvelle de la signature de cette convention fut accueillie en France avec un étonnement mêlé d'indignation. « Qu'était-ce donc que ce traité consenti sans garanties, sans réserves, aux conditions offertes avant la guerre? 20 millions avaient été dépensés, le sang de nos soldats avait coulé, et la France ne tenait compte ni des sacrifices d'argent, ni de la mort de ses enfants.

(1) Fillias, p. 283.

Avant même les ratifications, on retirait la flotte; on levait le blocus, on évacuait l'île de Mogador. Il y avait dans cet empressement quelque chose de significatif qui trahissait la véritable pensée du cabinet des Tuileries. Ce n'était pas avec le Maroc que l'on traitait, c'était avec l'Angleterre; on ne songeait guère à châtier le Maroc, mais à satisfaire l'Angleterre, et l'Angleterre commandait une retraite immédiate (1). »

Six mois à peine s'étaient écoulés depuis ces événements, quand Abd-er-Rhaman fut de nouveau entraîné par sa faute dans de nouveaux démêlés avec la France. Abd-el-Kader avait recommencé la lutte contre les troupes françaises, et il tirait ostensiblement toutes ses ressources du Maroc. Cette fois, heureusement, les choses s'arrangèrent sans qu'il fût nécessaire de verser du sang; Abd-er-Rhaman renonça à secourir son coreligionnaire, et, par un traité conclu le 18 mars 1845, les limites respectives de l'Algérie et du Maroc furent nettement fixées (2).

Après la bataille d'Isly, le ministère français espéra que le traité de Tanger, strictement exécuté, anéantirait à jamais la puissance d'Abd-el-Kader. Ce fut aussi l'opinion générale. En France, on crut à une paix durable, et le gouvernement jugea qu'il pouvait, sans danger, donner à l'Algérie une administration plus libérale.

(1) E. Regnault. t. III, p. 16-17.
(2) V. ce traité, dans Fillias, p. 448-52.

En conséquence, le 15 avril 1845, il promulgua une ordonnance aux termes de laquelle la colonie fut divisée en trois provinces : province d'Alger, province de Constantine, province d'Oran ; chaque province, subdivisée en arrondissements, cercles et communes, soit califats, aghaliks, caïdats et cheikats. Ces circonscriptions comportaient, suivant l'état des localités et le mode d'administration à elles propres, des territoires civils, des territoires mixtes, des territoires arabes.

Étaient déclarés :

Territoires civils, ceux sur lesquels il existait une population civile européenne assez nombreuse pour que tous les services publics pussent y être complètement organisés.

Territoires mixtes, ceux sur lesquels la population civile européenne, encore peu nombreuse, ne comportait pas une complète organisation des services publics ;

Territoires arabes, tous ceux situés, soit sur le littoral, soit dans l'intérieur du pays, qui n'étaient ni mixtes ni civils.

Les territoires civils étaient régis par le droit commun et l'administration y devait être civile. Sur les territoires mixtes, les autorités militaires devaient remplir les fonctions administratives, civiles et militaires. Enfin, les territoires arabes devaient être administrés militairement (1).

(1) Ordonnance du roi du 15 avril 1845, portant réorganisation de l'administration générale et des provinces en Algérie.

La seconde défaite subie par Abd-el-Kader, à Isly, inspira à un de ses coreligionnaires l'idée de reprendre son projet.

Il se nommait Si-Mohammed-ben-Abdallah et appartenait à la tribu des Cheurfa. Quoique âgé à peine de vingt-cinq ans, il s'était acquis une grande réputation de sainteté par ses prières et ses extases continuelles; de plus, il était affilié à la secte des Mouley-Abd-el-Kader, une de ces corporations religieuses qui ont tant d'empire sur les musulmans (1). Une chèvre partageait sa solitude et exécutait quelques tours d'adresse, complétant ainsi le mystérieux et l'originalité de son existence. Elle lui avait valu le surnom de Bou-Maza, mot à mot, « le père de la chèvre », d'où « l'homme à la chèvre ».

Dès qu'il connut la fuite d'Abd-el-Kader, Bou-Maza convoqua les guerriers de sa tribu, leur annonça qu'il était le sultan choisi par Dieu pour purger l'Afrique de la présence des infidèles, et les invita tous à l'aider dans cette entreprise. Ses promesses étaient magnifiques: les vrais croyants devaient être invulnérables; les autres, moins purs, ne jouiraient pas de cette précieuse qualité et mourraient dans les combats, mais auraient les joies de l'autre monde. Enfin, aux survivants, il promettait les richesses terrestres, c'est-à-dire le pillage d'Orléansville et de Ténez (2).

(1) V. de Montrond, p. 354-5.
(2) Fillias, p. 311.

Bientôt, Bou-Maza eut sous ses ordres une nombreuse bande d'aventuriers. Quand il se sentit assez fort, il se mit en campagne et s'attaqua d'abord aux alliés des Français. Il pilla Sidi-Kadok, puis se jeta sur le douar de Bel-Kassem. A la nouvelle de ces événements le colonel Saint-Arnaud, qui commandait Orléansville, partit avec les troupes disponibles. Au commencement d'avril 1845, il joignit les insurgés, les battit et dès ce moment les poursuivit à outrance.

L'insurrection s'étendit avec une effrayante rapidité. Pour la contenir, il fallut mettre en mouvement plusieurs colonnes. Le général Bourjolly parcourut les cercles de Ténez et d'Orléansville; le colonel Géry se porta au sud de Mascara, entra dans le Djebel-Amour, dont il occupa les points les plus importants (avril et mai). Pendant ce temps, le maréchal Bugeaud châtiait les populations de l'Ouenseris qui s'étaient rangées sous les drapeaux du chérif. Cependant, bien que glorieuses pour les armes françaises, ces expéditions n'amenèrent aucun résultat. Les soldats étaient à peine partis que les Arabes reprenaient leurs armes et recommençaient la lutte. Néanmoins, Bou-Maza, pressé de tous côtés, se jeta dans le Dahra (1).

Mais, à sa suite, plusieurs colonnes françaises pénétrèrent dans ce massif de montagnes et soumirent sur leur passage les tribus qui l'habitaient. L'une d'elles, les Ouled-Riah, tribu extrêmement belliqueuse, opposa

(1) Fillias, p. 313-14.

aux efforts des Français une vigoureuse résistance. Chassés du lieu de leur campement habituel par une colonne sous les ordres du colonel Pélissier, les Ouled-Riah se réfugièrent, en juin 1845, avec leurs familles et leurs troupeaux, dans les grottes du Fréchich, qui leur offraient un asile impénétrable. Le colonel Pélissier les y suivit et les somma de se rendre ; ils répondirent par des coups de fusil. On ne pouvait renoncer à les soumettre, c'eût été laisser croire aux Arabes qu'ils pouvaient impunément braver leurs adversaires. Le colonel Pélissier adopta un moyen extrême. Il fit amasser du bois et de la paille devant l'ouverture des grottes, puis on y mit le feu. De toute la tribu des Ouled-Riah, pas un être ne survécut à cette épouvantable exécution. En France, elle causa une véritable stupeur. La conduite du colonel fut condamnée par les deux Chambres et par la presse entière. C'était faire, disait-on, une guerre de sauvages et déshonorer l'armée (1).

Enfin, après dix-huit mois d'une lutte acharnée, l'insurrection, qui, du Dahra, avait gagné toute l'ancienne régence d'Alger, fut comprimée. Vaincu dans toutes ses rencontres avec les troupes françaises, Bou-Maza fut obligé de se rendre et fut envoyé prisonnier en France.

Le maréchal Bugeaud résolut alors de punir sévèrement quelques tribus de la grande Kabylie, dont il avait à se plaindre. Deux colonnes, parties l'une d'Aumale,

(1) Fillias, p. 315-16.

l'autre de Sétif, se dirigèrent sur Bougie. Le maréchal lui-même commandait la première. Il attaqua les Beni-Abbas et les Zouaoua, qui opposèrent une résistance désespérée. Leurs positions furent enlevées et leurs villages impitoyablement brûlés (16 mai 1847). Il arriva ainsi à Bougie, où la seconde colonne ne tarda pas à le rejoindre : cinquante-cinq tribus comprises dans le triangle formé par Hamza, Sétif et Bougie, reconnurent l'autorité de la France : c'était un succès des plus importants (1).

A la même époque, avril et mai 1847, les généraux Cavaignac et Renau dirigèrent une expédition dans le Sahara; jusqu'alors ce vaste désert avait été peu exploré. Intimidées par le nombre des nouveaux venus ainsi que par leur attitude militaire, les tribus qu'ils visitèrent ne se montrèrent pas hostiles (2).

L'expédition dirigée dans les cercles d'Orléansville, de Tenez, et dans le Dhara, contre Bou-Maza et ses partisans, fut la dernière que commanda le maréchal Bugeaud; bien que l'œuvre à laquelle il avait voulu désormais se consacrer tout entier fût loin d'être achevée, il donna sa démission.

Le maréchal Bugeaud avait la prétention de joindre à ses qualités incontestables de tacticien celles d'administrateur. C'est ainsi que, pendant les courts instants

(1) Fillias, p. 323.

(2) Cf. F. Jacquot, *Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien*, et G. de Chamberet, *Souvenirs de l'expédition dans le sud de la subdivision de Tlemcen*.

de répit que lui laissait la nécessité d'assurer l'existence de la colonie, il se préoccupait des moyens d'en développer la prospérité. Sur sa proposition, des colonies militaires furent fondées (1). En décembre 1841, des soldats libérés créèrent, à 49 kilomètres d'Alger, le village de Fouka. Malheureusement, l'essai ne réussit pas. Ce mode de colonisation dut être abandonné. Le gouverneur eut alors recours à la colonisation civile; mais il voulut y appliquer le travail des troupes. On employa donc le soldat à défricher des terres, à creuser les fossés d'enceinte des villages, et à construire des maisons que l'on concédait ensuite à des familles civiles. Chaque colon pouvait ainsi recevoir un ou deux hectares défrichés par les soldats (2).

Cette nouvelle combinaison ne fut pas trouvée plus heureuse que la première. Ce surcroît de travail ruinait la santé des troupes, qui se plaignirent (3). Bugeaud ne fut en aucune façon intimidé par ces plaintes. Il fallut, pour l'arrêter, que la Chambre des députés (1844) condamnât formellement le travail du soldat à la colonisation.

Au maréchal Bugeaud le roi Louis-Philippe donna pour successeur son fils, le duc d'Aumale (17 septembre 1847), et lui confia l'exécution d'une ordonnance modifiant l'organisation de la colonie. Plus libérale

(1) V. P. Christian, *Souvenirs du maréchal Bugeaud*, t. I, p. 111-123, et t. II, p. 44-63.
(2) Le comte d'Ideville, *le Maréchal Bugeaud*, t. III, p. 260-292.
(3) Fillias, p. 293.

encore que les précédentes, celle-ci augmentait la force et le relief de l'autorité civile et assurait aux colons des garanties qu'ils n'avaient point eues sous le régime militaire (1).

Dès son arrivée, le duc d'Aumale dut s'occuper des agissements de l'émir Abd-el-Kader. Depuis la bataille d'Isly et le traité de Tanger, les Marocains supportaient avec peine l'autorité d'Abd-er-Rhaman, dont ils maudissaient la faiblesse. Abd-el-Kader songea à faire tourner à son profit le mécontentement général. Ne pouvant arracher aux Français la régence d'Alger, il convoita l'empire du Maroc, et mit tout en œuvre pour s'y créer des partisans. Le gouvernement anglais soutenait encore Abd-el-Kader; il lui envoya de Gibraltar des munitions et des armes. Mais l'émir dut promettre expressément que, maître de l'empire, il céderait à la Grande-Bretagne le port de Tanger (2).

Quelques marabouts secondèrent ses desseins ; les habitants du Riff l'encouragèrent, et des prophéties, habilement répandues, annoncèrent comme imminente la chute de l'empereur.

Heureusement pour lui, Abd-er-Rhaman eut connaissance à temps du danger qui le menaçait, de sorte qu'il prit les dispositions nécessaires pour étouffer la révolte. Les Beni-Hammer et les Hachems, qui s'étaient plus particulièrement rattachés à l'émir, furent attaqués

(1) Ordonnance du 1er septembre 1847.
(2) Fillias, p. 337-38.

par les troupes marocaines, enveloppés de toutes parts et exterminés en masse : 15,000 hommes périrent. Les survivants furent livrés aux vainqueurs. En même temps, la cavalerie impériale courut à la rencontre de l'émir, le battit à diverses reprises et le rejeta sur la frontière, où campait une nombreuse armée envoyée à dessein par le duc d'Aumale.

Abd-el-Kader se sentit perdu. Il se raidit, néanmoins, contre l'adversité et voulut tenter un suprême effort pour gagner le désert. Mais tous ses mouvements étaient étroitement surveillés. Il ne pouvait que capituler. Abd-el-Kader s'y résigna : le 22 décembre, il fit sa soumission entre les mains du général Lamoricière. D'après les termes de l'engagement pris envers lui par ce dernier, l'émir devait, suivant son désir, être envoyé à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre (1). Mais le gouvernement français jugea dangereux pour la tranquillité du pays de ratifier et d'exécuter cette promesse, et il ordonna le transfert de l'émir à Toulon, puis au château de Pau, puis enfin à celui d'Amboise, où il demeura jusqu'en 1852, époque à laquelle il fut mis en liberté par Napoléon III.

Profondément touché par les attentions dont il avait été l'objet durant sa détention, Abd-el-Kader voua un attachement sincère à la nation qui l'avait contraint à la soumission. Depuis 1852, il mena une existence paisible, sans faste, mais large, grâce à la pension de

(1) E. Régnault, t. III, p. 333.

150,000 francs que lui servait le gouvernement français. Une seule fois il sortit de son calme. Ce fut en 1859, lors des massacres des Maronites. Pendant sa carrière, Abd-el-Kader avait toujours professé pour les chrétiens, pour les *infidèles*, un mépris superbe, une haine implacable. En cette occasion, afin d'être agréable à la France, il exposa sa vie pour les protéger.

Dans sa retraite, Abd-el-Kader se montra toujours l'ami de la France. A différentes reprises, il en donna des marques non équivoques, et s'intéressa aux entreprises militaires ou autres tentées par les Français. Nous ne pouvons en citer les exemples, cela nous entraînerait trop loin; nous en rappellerons seulement le dernier. Au mois d'avril 1883, lorsque M. de Lesseps voulut se rendre dans le Sahara pour étudier sur place le projet de création d'une mer intérieure, Abd-el-Kader lui fit tenir une lettre-circulaire par laquelle il recommandait instamment aux tribus de cette région de faciliter la marche du Français, les menaçant, en cas d'opposition, de se voir privées des félicités célestes.

On prétend qu'en 1870, des émissaires prussiens proposèrent à l'ancien adversaire de la France de revenir en Algérie, lui promettant l'appui de leurs soldats et de leurs trésors. L'émir aurait refusé. Le fait n'a jamais été bien prouvé, dit M. Gaffarel, mais il ne nous étonnerait ni de la part des Prussiens, ni de celle de l'émir : les premiers auraient agi d'après leurs prin-

cipes politiques, et le second aurait obéi à sa conscience, qui lui défendait de violer un engagement sacré (1).

Le 24 mai dernier, l'émir s'est doucement éteint au milieu de sa famille. Sa mort nous permet de le juger librement et de rendre pleine justice à ses vertus d'homme de guerre, ainsi qu'à ses éminentes qualités de cœur et d'esprit.

De l'aveu de tous, amis et ennemis, Abd-el-Kader fut un grand politique et un vaillant soldat. Il combattit pour la plus noble, la plus sainte des causes, « *l'indépendance de sa patrie* ». Il tenta de reconstituer la nationalité arabe que les Turcs avaient détruite. Mais il vint trop tard. La politique dissolvante des janissaires avait fait son œuvre : les tribus se jalousaient entre elles et le patriotisme avait fait place à l'indifférence compliquée du fatalisme oriental. Comme homme de guerre, Abd-el-Kader déploya une incontestable supériorité; sans artillerie, sans munitions, avec une troupe mal organisée, il tint en échec, pendant quinze ans, une armée de 50,000 hommes, et battit parfois ses adversaires. Le maréchal Bugeaud, qui eut tant de fois à entrer en campagne contre ce persévérant ennemi, disait en 1846, alors que l'étoile de l'émir pâlissait : « qu'il disputait les débris de sa puissance avec autant d'énergie qu'en déploya Napoléon dans la campagne de 1814 (2). »

(1) P. Gaffarel, *l'Algérie*, p. 251.
(2) V. P. Christian, *Souvenirs du maréchal Bugeaud*, t. I, p. 221.

Le lecteur voudra bien nous pardonner la digression à laquelle nous nous sommes abandonné à cause de celui qui en a été le sujet. Nous reprendrons maintenant notre récit.

Deux mois après la capture d'Abd-el-Kader, avait lieu en France la révolution qui renversa Louis-Philippe. Le gouvernement républicain qui remplaça la monarchie, par une proclamation en date du 2 mars 1848, déclara l'Algérie territoire français, et promit qu'il « défendrait l'Algérie comme le sol même de la France, et que les intérêts matériels et moraux des habitants seraient étudiés et satisfaits. » Cette déclaration eut en Europe un retentissement immense. Elle faisait cesser les incertitudes qui jusqu'alors avaient plané sur l'avenir de la colonie (1).

En même temps, le gouvernement provisoire nomma, à la place du duc d'Aumale, le général Cavaignac, qui s'était acquis une juste renommée de tacticien consommé dans les dernières opérations militaires en Algérie. Trois jours après, il accordait aux colons le droit d'envoyer des représentants à l'Assemblée nationale et soumettait la presse au même régime qu'en France. Le 27 avril, un décret abolit l'esclavage ; un autre en date du 16 août créa les préfectures d'Alger, d'Oran et de Constantine; trois départements furent ainsi formés dans les anciennes divisions ; ils furent partagés en territoires civils, administrés par les préfets, sous-préfets,

(1) Fillias p. 357.

commissaires civils et maires, et en territoires militaires, administrés par les généraux de division ayant sous leurs ordres des chefs de subdivision, de cercle et d'annexe, et tous les chefs indigènes. La haute direction du pays resta au gouverneur général, qui continua à dépendre du ministre de la guerre. Un conseil de gouvernement fut placé auprès du gouverneur (1). Enfin, la loi du 19 septembre 1848 accorda 50 millions pour l'établissement de colonies agricoles (2).

Cependant, après six mois d'exercice du régime administratif décrété le 16 août, le gouvernement provisoire l'abolit. Il avait reconnu que ce régime provoquait entre l'autorité civile et l'autorité militaire d'interminables conflits.

Le 9 décembre, le général Cavaignac, rappelé d'Afrique pour prendre en France le pouvoir exécutif, organisa sur de nouvelles bases l'administration générale de l'Algérie. L'arrêté prescrivit la division de chaque province en territoire civil et en territoire militaire : le territoire civil de chaque province forma un département soumis au régime administratif des départements de la métropole, sauf les exceptions résultant de la législation spéciale de l'Algérie. L'autorité militaire administra seule le territoire militaire (3).

Au récit des événements qui se passaient en France, les populations du Sahara, jusqu'alors tranquilles, sui-

(1) E. Mercier, *l'Algérie en* 1880, p. 48-9.
(2) Id., p. 65.
(3) Fillias, p. 355.

virent les conseils d'un fanatique et se livrèrent à quelques actes d'hostilité. Le colonel Canrobert et le général Herbillon marchèrent en même temps contre elles ; mais peu à peu l'insurrection gagna du terrain ; toutes les tribus voisines du Sahara s'excitèrent à secouer un joug qu'elles avaient subi sans combattre, et l'un des cheiks les plus renommés, Sidi-bou-Zian, prêcha la guerre sainte. A deux reprises, les Français tentèrent de s'emparer du farouche prédicateur, alors à Zaatcha, mais chaque fois il réussit à s'échapper.

Le général Herbillon, qui commandait la province de Constantine, résolut de frapper un grand coup. Il se mit à la tête d'une colonne forte de 4,000 hommes et arriva devant Zaatcha, le 7 octobre. Sidi-bou-Zian y était revenu et il y avait rassemblé tous les guerriers des Zibans et de l'Aurès. La place était solidement fortifiée, de sorte qu'il fallut en entreprendre le siège en règle. Les Français construisirent plusieurs redoutes, dressèrent des batteries malgré les sorties incessantes des Arabes. Du 8 octobre au 24 novembre, ils ne cessèrent de tenir Zaatcha étroitement bloqué et de diriger sur ses murailles un tir qui finit par y pratiquer deux brèches. Le 26 novembre, le général Herbillon donna l'ordre de l'assaut. Les Français s'élancèrent avec leur intrépidité habituelle ; ils pénétrèrent dans la ville, mais là ils durent engager une bataille de ruelles et de maisons. Des deux côtés on lutta avec un courage égal, une semblable furie. Les assiégés avaient juré de se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de se

rendre ; ils tinrent parole. Un petit nombre seulement furent faits prisonniers ; Bou-Zian, blessé, était parmi les survivants (1).

La nomination du prince Louis-Napoléon Bonaparte, comme président de la République française, marque un temps d'arrêt dans la voie des réformes administratives ouverte par le gouvernement provisoire ; bien plus, en 1849, elle vaut à l'Algérie le retrait ou la diminution des libertés civiles dont elle jouit depuis si peu de temps ; puis, un an plus tard, de devenir le lieu de transportation pour les personnes qui n'approuvent pas la politique du gouvernement et ne se montrent pas suffisamment amies du chef de l'État. En 1851, pourtant, d'excellentes mesures sont décrétées en Algérie : le régime commercial est amélioré, des garanties sont données à la propriété privée et aux Arabes pour les terres qu'ils occupent ; une banque est fondée. Mais ces mesures, malgré leur utilité, n'ont pas le don de faire revenir la population sur le sentiment d'antipathie qu'elle a maintenant conçu pour le chef du pouvoir exécutif. Aussi, quand, le 3 décembre 1851, le prince Napoléon Bonaparte demande à l'Algérie de prendre part au vote par lequel la France doit déclarer si elle veut le maintien de son autorité en lui déléguant les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution, les électeurs algériens déposent dans l'urne un nombre de votes né-

(1) V. Ch. Bocher, *le Siège de Zaatcha*.

gatifs proportionnellement beaucoup plus fort qu'en France (1).

Le président de la République française ne tarda pas à tirer vengeance de cette expression d'aversion à son égard; devenu empereur, Louis Bonaparte enleva à l'Algérie, par la Constitution de 1852, le droit de représentation à l'Assemblée nationale, et chargea le Sénat de régler les destinées de cette colonie. Le gouvernement impérial dirigea ensuite de nouveaux convois de transportés politiques sur l'Algérie; bientôt il voulut y envoyer tous les condamnés. Mais des protestations énergiques s'élevèrent parmi les colons, et le projet dut être abandonné.

Pendant ce temps, une nouvelle insurrection avait éclaté dans la province d'Alger et embrassé rapidement les subdivisions de Milianah et d'Orléansville.

Il s'y était levé, au commencement de l'année 1851, un prétendu chérif, Bou-Baghla (le Père de la Mule), qui avait prêché la guerre sainte. Avec les aventuriers qui le suivaient, il forma bientôt un corps de plusieurs milliers d'hommes, qui chassa l'allié des Français, Ben-Ali (10 mars), et le mouvement s'étendit dans toute la vallée de l'Oued-Sahel. Les habitants de la petite Kabylie ne tardèrent pas à s'unir aux révoltés; ils tinrent comme en état de blocus plusieurs villes du littoral et se préparèrent à la guerre. Le général d'Hautpoul, gouverneur de l'Algérie, donna l'ordre au général

(1) T. Delord, t. IV, p. 68.

de Saint-Arnaud d'organiser deux brigades qui entrèrent en campagne le 8 mai ; l'une se dirigea sur la province d'Alger, l'autre entra en Kabylie.

Pendant trois mois, elles ne cessèrent d'être aux prises avec l'ennemi. Nous ne pouvons ici raconter en détail cette campagne, bornons-nous à en indiquer les résultats. Les troupes françaises débloquèrent Djidjelli et forcèrent toutes les tribus voisines du massif de Collo à se soumettre. Après un siège de cinq jours, elles s'emparèrent, dans le Djebel-Aurès, de Narah, position réputée inexpugnable. Enfin, tous les points où l'insurrection avait un instant régné reconnurent l'autorité de la France.

Le 11 décembre 1851, le général Randon, ministre de la guerre, quitta ces fonctions pour celles de gouverneur général de l'Algérie. Caractère irrésolu, esprit peu étendu, dit M. Delord (1), le général Randon, laissant de côté le souci de l'avenir, alla au jour le jour, au gré des incidents qui se produisirent, parant aux nécessités les plus urgentes au moyen de palliatifs et de compromis empiriques. L'occupation, la mise en valeur du pays n'en continuèrent pas moins leur marche progressive. Les cultures s'étendirent et la population augmenta. Le général Randon fit exception à cette règle qui, depuis plus de vingt ans, s'était établie, et voulait que les gouverneurs de l'Algérie ne restassent pas plus de une à trois années dans leur poste. Le général Ran-

(1) T. IV, p. 69.

don, lui, conserva ses fonctions huit ans, pendant lesquels, s'il fit peu pour développer la prospérité de la colonie, il en accrut du moins dans des proportions extrêmement importantes le territoire. En effet, c'est au général Randon que reviennent l'honneur et la gloire d'avoir imposé la suzeraineté de la France aux tribus jusque-là insoumises du Sahara et de la Kabylie.

Pendant quinze ans, de 1832 à 1847, les Français avaient eu à lutter contre les insurrections soulevées par Abd-el-Kader; dans les deux dernières années de la carrière militaire de l'émir, un autre prétendu « *élu de Dieu* », Si-Mohammed-ben-Abdallah ou Bou-Maza (le Père de la Chèvre), avait également prêché et organisé la révolte contre les occupants du pays; en 1848, Sidi-bou-Zian s'était levé dans le Sahara et avait essayé à son tour de délivrer l'Afrique septentrionale; trois ans plus tard, en 1851, ç'avait été Bou-Baghla (le Père de la Mule) qui avait tenté la même entreprise. Au mois de septembre 1852, un cinquième fanatique surgit dans le Sahara et prêcha encore l'extermination des infidèles. Celui-ci était un marabout et se nommait Mohammed-ben-Abdallah. Il se présenta dans le district d'Ouarghla, vaste oasis située sur la route du Soudan, comme le successeur d'Abd-el-Kader, et provoqua la révolte. En peu de temps, l'agitation se répandit, et elle avait gagné jusqu'aux limites du Tell, lorsque le gouverneur général Randon fit ses préparatifs pour l'étouffer. Deux colonnes, l'une commandée par lui-même, l'autre par le général Pélissier, pénétrèrent de

côtés différents au milieu du pays insurgé et enfermèrent le marabout et ses partisans dans Laghouat. Le 3 décembre 1852, les Français s'emparaient de cette place.

De crainte de voir le péril renaître en laissant une position aussi importante à la discrétion des mécontents, le général Randon décida l'occupation permanente de Laghouat, qui fut transformée en forteresse. « Nous avions, disaient les Français, conquis dans le Sahara un second Alger (1). »

La prise de Laghouat amena la soumission de Melilé, de Ngousa, d'Ouarghla et des tribus nomades qui vivent entre ces oasis. Par une sorte de miracle, le chérif avait pu s'échapper et s'était retiré à Touggourt, auprès du cheik Selman, qui s'était toujours montré animé des sentiments les plus hostiles à l'égard des Français. Réunis, ces deux chefs s'efforcèrent de soulever les tribus de la province de Constantine. Vers la fin de 1854, le colonel Desvaux partit de Biskra avec 830 fantassins et 740 cavaliers, et, le 5 décembre, il entrait à Touggourt, après une brillante victoire, remportée à Meggarin. Cette campagne eut pour résultat l'annexion de tout le Sahara oasien à l'Algérie.

Le gouvernement français voulut alors s'attacher sa conquête par des liens plus forts que ceux de la crainte. Il résolut de donner aux Sahariens un motif d'affection, de reconnaissance pour leurs nouveaux maîtres. Dans

(1) A. Fillias, p. 369.

plusieurs ksours ou oasis, les palmiers, seule richesse du pays, dépérissaient par suite de l'ensablement des puits; les habitants, réduits à la misère, songeaient à abandonner leur campement. Il vint alors à l'esprit du colonel Desvaux, appelé au commandement de Batna, qui comprend tout le sud de la province de Constantine, de faire creuser des puits artésiens dans les oasis du Sahara. En 1855, des ingénieurs venus de Paris, à sa demande, explorèrent le pays au point de vue spécial des sondages artésiens. Ce fut à Tamerna, non loin de Touggourt, au commencement de mai 1856, que fut donné le premier coup de sonde, et, le 19 juin, on vit jaillir une véritable rivière fournissant 4,010 litres d'eau par minute, 610 litres de plus que le puits de Grenelle à Paris. La joie des indigènes fut immense; la nouvelle de ce forage se répandit avec une rapidité inouïe; on vint de toutes parts pour voir cette merveille.

Depuis cette époque, les forages ont été continués sans interruption. L'Oued-R'ir, le Sahara oriental et le Hodna ont été dotés de cinquante-quatre fontaines artésiennes. Une vie nouvelle a animé l'Oued-R'ir : 32,994 palmiers, 1,145 arbres fruitiers, des légumes de toute espèce ont été plantés dans 1,237 jardins nouveaux; des oasis se sont relevées, et plusieurs villages ont été créés dans les solitudes du Sahara (1).

Dans le même temps qu'il soumettait le Sahara, le

(1) A. Behagel, *l'Algérie*, p. 306-7.

général Randon était amené par les événements à entreprendre la conquête de la Kabylie. Depuis la première arrivée des Français sur la terre d'Afrique, les habitants de cette contrée montagneuse avaient toujours conservé à leur égard une attitude hostile et menaçante. A plusieurs reprises, ils avaient fait des incursions sur le territoire français, attaqué les avant-postes, pillé des propriétés et des convois, et, de ce qu'à part le maréchal Bugeaud aucun des gouverneurs de l'Algérie n'avait essayé de tirer vengeance de leurs méfaits, ils avaient conçu une arrogance extrême et une confiance illimitée dans leur force.

Après l'expédition qu'il dirigea contre certaines tribus de la grande Kabylie en 1844, le maréchal Bugeaud avait instamment sollicité du gouvernement métropolitain l'autorisation d'entreprendre la soumission complète et définitive de cette contrée. Mais, outre que la Kabylie était considérée par les Arabes comme un asile inviolable, les Chambres françaises étaient, à cette époque, systématiquement contraires à toute expédition de ce genre, et le maréchal dut renoncer à ses projets. Après lui, le général d'Hautpoul, nommé gouverneur (22 octobre 1850), renouvela cette demande et essuya le même refus (1851). La situation politique de la France s'opposait à ce que l'armée d'Afrique fût engagée dans une lutte dont on ne pouvait prévoir l'issue. Cependant les Kabyles, enhardis par l'impunité, continuaient à commettre des pillages sur le territoire français, acceptant sans peur

le combat avec les troupes envoyées pour les refouler. A son tour, en 1852, le général Randon demanda au gouvernement de lui permettre de réduire la Kabylie. A ce moment, l'ordre régnait en France et en Europe; plus heureux que ses prédécesseurs, le général Randon obtint l'autorisation tant de fois sollicitée.

En conséquence, le général de Mac Mahon reçut l'ordre de parcourir les montagnes kabyles qu'arrosent à l'est l'Oued-Kébir et l'Oued-Guebli. Cette mission fut accomplie avec tout le succès que les services déjà rendus en Afrique par le général de Mac Mahon avaient fait prévoir : les populations habitant la contrée visitée par la colonne française reconnurent, de gré ou de force, la suzeraineté de la France.

En 1853, le général Randon dirigea lui-même, secondé par les généraux Bosquet et de Mac Mahon, une deuxième expédition, mais celle-ci plus importante, dans la partie de la Kabylie située entre Sétif et Milah, au sud; entre Bougie et Djidjelli, au nord. Le massif de Babors fut soumis, après une longue lutte, et l'armée ouvrit une route à travers ces montagnes.

Les troupes qui avaient fait partie de cette expédition étaient à peine rentrées dans leurs cantonnements qu'elles durent de nouveau se mettre en campagne. La guerre d'Orient venait d'éclater, et le gouvernement français avait été obligé de retirer de l'Algérie 50,000 hommes de ses meilleures et plus vieilles troupes pour les envoyer en Crimée. Aussitôt Bou-Baghla reparut; voulant tirer parti de la circonstance, il ré-

pandit le bruit de la prochaine évacuation du pays par la France, prêcha la guerre sainte et propagea au loin l'insurrection (1854).

Le général Randon prit sans tarder ses mesures pour comprimer la révolte. Sur ses ordres, les généraux de Mac Mahon et Camou se jetèrent dans l'épais massif qui s'élève entre Dellys et Bougie. Grâce à la vigueur qu'ils déployèrent, ils y rétablirent promptement la tranquillité. En même temps, le général Randon, exécutant lui-même un plan plus hardi, gravissait, le 14 juin, avec une forte colonne, les pentes escarpées des Beni-bou-Chaïb, et atteignait le territoire des Beni-Yayia qui passait pour imprenable. Mais les obstacles élevés par la nature n'arrêtèrent pas les Français, qui, pour la première fois, foulèrent sous leurs pieds les crêtes abruptes du Djurjura, forcèrent les indigènes à demander l'aman, et ramenèrent sous l'autorité de la France toutes les tribus comprises entre le Sébaou, Dellys et Bougie.

Cette leçon, bien que sévère, n'eut pas les résultats qu'on en avait attendus; la réduction d'un tiers de l'armée d'Afrique inspirait aux Kabyles l'idée qu'elle n'était pas assez forte pour protéger la colonie. De plus, ceux-ci, peuple guerrier par excellence, adorent les combats; aussi, peu de temps après l'évacuation de la Kabylie par les troupes françaises, un nouveau soulèvement se produisit parmi les tribus du cercle de Drah-el-Misan (1856). Les marabouts prêchaient encore la guerre sainte, et, fidèles à leurs exhortations,

es tribus s'insurgeaient contre la souveraineté fran-
aise. Entre toutes, la populeuse tribu des Beni-Raten
e signala par son esprit d'indépendance et par l'in-
luence que lui avaient donnée sur les autres parties
le la Kabylie sa position et sa puissance (1). La pre-
nière elle ouvrit les hostilités en attaquant les tribus
lemeurées soumises, puis ses guerriers pillèrent les
postes français que leur isolement rendait des proies
faciles. Enfin, s'enhardissant, les Beni-Raten en vin-
rent à essayer d'incendier une forteresse française
construite près de leur territoire, celle de Drah-el-
Mizan (août 1855).

Tant d'outrages méritaient un châtiment exem-
plaire. Il importait aussi qu'il fût prompt, à cause des
Arabes des autres localités, qui n'eussent pas manqué de
prendre la lenteur des Français pour de la peur ou de la
faiblesse. Mais l'effectif de l'armée d'occupation était
trop réduit pour que l'on pût rien tenter avec chance
de succès, et l'on ne pouvait en espérer l'augmentation
tant que la guerre d'Orient, alors dans son plein, ne
serait pas terminée. Le général Randon dut donc pa-
tienter; toutefois, en attendant il prépara son expédi-
tion. Au commencement de 1857, de puissants renforts
arrivèrent. Le corps expéditionnaire fut immédiatement
formé. Il se composa de troupes régulières et de goums
arabes, en tout 35,000 hommes. Randon qui venait
d'être nommé maréchal de France, en prit lui-même le

(1) Dépêche du général de Mac Mahon, 25 mai.

commandement: le 20 mai, il se mit en marche. Il fut retenu d'abord par quelques jours de pluie au pied des montagnes de la Kabylie. Le 24, les trois divisions Renault, de Mac Mahon et Yussuf, dont l'expédition était formée, escaladèrent les pentes abruptes du massif habité par les Beni-Raten et, quelques heures plus tard, elles en couronnaient les hauteurs.

A la suite de ce vigoureux fait d'armes, le 27 mai, les Beni-Raten et les Arb-Douela firent leur soumission et remirent entre les mains du général en chef les otages qui leur furent demandés (1). Le 28, la division Mac Mahon se porta jusqu'à Aboudid, tandis que Yussuf poussait jusqu'au Souk-el-Arba, position importante dominant tout le pays environnant et qui fut occupée par les troupes françaises le 30.

Les résultats de ces succès militaires dépassèrent l'espérance des vainqueurs. Toutes les tribus dont les territoires étaient adjacents implorèrent successivement l'aman.

Le maréchal Randon résolut de profiter de cette panique pour étudier avec soin l'emplacement du poste militaire qui devait entraîner la possession de ces montagnes.

Puis, désireux d'étendre la domination de la France également sur la plaine, le maréchal continua la campagne. Le 24 juin, les troupes françaises attaquaient et prenaient le grand village d'Aït-el-Arba, situé sur

(1) V. E. Carrey, p. 69-78.

un des pitons du Djurjura et qui, détail curieux, était un des principaux centres de fabrication de fausse monnaie, occupation ordinaire de la plupart des Beni-Yeni (1), voisins des Beni-Raten. Le même jour vit la prise par les Français du village d'Icheriden. La résistance, le nombre de l'ennemi (4,000 hommes au moins), la vigueur de l'attaque, en font un des plus beaux faits d'armes accomplis par les troupes françaises en Afrique (2). L'occupation de Icheriden assura les communications, couvrit complètement Souk-el-Arba et donna aux troupes expéditionnaires plus de liberté dans leurs mouvements. L'important massif des Beni-Jenni fut ensuite l'objet de l'attaque des Français. Du 25 au 30 juin, tous les villages furent successivement enlevés. A ce moment, 5,000 hommes vinrent renforcer le corps expéditionnaire. Ils occupèrent le col de Chellata et complétèrent ainsi l'investissement de la partie rocheuse du Djurjura.

De divers points, les tribus kabyles envoyaient au quartier général porter des paroles de paix et reconnaître l'autorité française. Le 11 juillet, le maréchal Randon donna l'ordre d'attaquer les positions des tribus demeurées insoumises, et cet engagement termina honorablement la campagne (3). La discipline des troupes françaises l'emporta sur la vigueur de la résistance : les Kabyles furent vaincus. Leur défaite amena

(1) E. Carrey, p. 170-174.
(2) Id., p. 114-133.
(3) Id., 260-281.

la soumission de toutes les tribus. — Pendant la dernière partie de cette campagne, au cœur même de la Kabylie, dans une situation presque inexpugnable qui domine le pays, on avait construit rapidement le fort Napoléon. Une garnison assez nombreuse pour réprimer toute rébellion y fut placée; puis le maréchal Randon rentra à Alger et les brigades du corps expéditionnaire retournèrent dans leurs cantonnements respectifs.

Décidément vaincue, après une lutte acharnée, la Kabylie put être désormais considérée comme placée sous la domination française. Une contribution de guerre de 2 millions de francs fut exigée des tribus soumises. Les Kabyles auraient pu payer davantage, mais leur existence matérielle eût souffert pendant longtemps d'un impôt trop lourd. Les Kabyles se montrèrent dans la suite reconnaissants de ce procédé généreux. Ils ne savaient pas, comme le dit fort justement M. Carrey, que la France n'abuse jamais de ses victoires pour pressurer les vaincus (1).

Cette même année (1857), un incident qu'on a appelé l'*affaire Doineau* eut lieu et révéla ce qu'était devenue cette institution tant de fois abolie, puis rétablie, « *le bureau arabe* ». Comme la pacification du pays s'accentuait, la plupart des chefs de ces bureaux, n'étant plus tenus en haleine par une lutte de chaque heure, s'étaient adonnés aux plaisirs et laissé entrainer à abuser de leur position exceptionnelle. « Les chasses, les

(1) P. 319.

galopades, une sorte de faste oriental, trop souvent une morgue méprisante, excitaient les murmures des colons et provoquaient l'envie des officiers de troupe. Une véritable cour entourait le chef du bureau arabe. Les plus grands chefs indigènes recevaient de lui le mot d'ordre avant de se présenter au commandant supérieur. Sortait-il dans la rue, la tourbe des Bédouins se précipitait pour baiser sa cuisse ou le pan de son vêtement ; les coups de bâton des chaouchs, ses gardes du corps, écartaient la populace. A l'époque du versement de l'impôt, les mulets chargés de douros arrivaient en foule dans la cour du bureau, maison pleine de mystère, où personne ne savait au juste ce qui se passait. Et les commentaires allaient leur train (1). »

Ces révélations scandaleuses sur une institution qu'on avait crue à l'abri de tout reproche causèrent en France une légitime indignation. Comme toujours, l'opinion publique alla trop loin et fut injuste. De ce que plusieurs titulaires de bureaux arabes avaient failli à leur mission, on oublia les services rendus pour ne voir dans l'institution de ces bureaux qu'un monument de corruption. On insulta tout un corps sans faire d'exception, sans se souvenir que la perfection n'est pas humaine et que d'un fait isolé il ne faut jamais tirer une règle générale (2).

Dans ces conjonctures, le gouvernement dut aviser à améliorer le régime administratif de l'Algérie. Après

(1) E. Mercier, *l'Algérie en* 1880, p. 50.
(2) Id., p. 51.

de longues hésitations, il promulgua enfin (juin 1858) des décrets qui supprimaient le gouvernement général, instituaient un ministère de l'Algérie et des colonies, et confiaient le nouveau département au prince Napoléon, cousin de l'empereur. L'autorité militaire n'eut plus aucun pouvoir sur les territoires civils, et leurs préfets entrèrent en relation directe avec le ministre. Quant aux territoires occupés par les tribus, les généraux commandant les divisions continuèrent à les administrer.

Le prince Napoléon ne se donna pas la peine de venir jusqu'en Algérie ; de Paris, il prit, en quelques mois, un grand nombre de mesures pour la plupart mal étudiées ou prématurées. On ne ménagea pas les transitions, on démolit beaucoup, ce qui est d'une simplicité enfantine, et l'on reconstruisit peu ou mal. Diminuer le domaine et l'autorité militaires, tel fut le but des réformes. Le territoire civil fut démesurément augmenté. Chaque département algérien eut un conseil général non élu. Alors, commença l'opération du cantonnement, qui consistait à attribuer à chaque tribu un territoire suffisant, en réservant pour les futurs colons tout le superflu ou en procédant par voie d'échange (1). Cette excellente mesure, depuis longtemps préparée (2), était le premier pas vers la constitution de la propriété individuelle. Enfin, on instituait les bureaux arabes *dépar-*

(1) V Circulaires des 20 mai 1858, 7 septembre 1859, 12 et 20 mai 1860.

(2) Circulaire du ministre de la guerre du 17 mai 1854.

tementaux ou *civils*, que l'on forma comme l'on put et qui furent substitués, dans un certain nombre de localités, aux bureaux militaires (1).

Sur ces entrefaites éclata la guerre d'Italie. Le prince Napoléon, chargé du commandement d'un corps d'armée, abandonna son ministère et tous ses projets. Le comte de Chasseloup-Laubat, ancien ministre de la marine, député, membre du conseil de colonisation, le remplaça (24 mars 1859).

Le nouveau ministre eut fort à faire pour se reconnaître au milieu des embarras de toute nature que lui léguait le prince Napoléon. De plus, les questions militaires et, par suite, celles qui se rattachaient au commandement et au gouvernement des indigènes, lui étaient étrangères. Il porta donc toute son attention sur les problèmes d'économie politique et de colonisation, qui ont une si grande importance en Algérie. Mais, de ce côté, il fut abandonné à ses seules ressources : il ne reçut ni appui, ni conseils de la part du gouvernement métropolitain, dont le chef tenait en si piètre estime la colonisation au moyen de concessions de terre. « Une concession, disait en effet Napoléon III, ce sont quelques manches à balai plantés auprès d'une baraque de bois, qu'on transporte successivement d'un point sur un autre (2). »

Malgré tout son désir et les efforts les plus loua-

(1) Mercier, *l'Algérie en* 1880, p. 52-3.
(2) T. Delord, t. IV, p. 74.

bles, M. de Chasseloup-Laubat ne réussit donc pas à réparer les fautes de son prédécesseur, ni à imprimer une marche régulière à l'administration, pas plus qu'à rendre confiance aux agriculteurs et aux négociants.

Pendant l'administration du comte de Chasseloup-Laubat, un calme profond, inconnu jusque-là, régna dans la colonie. Toutefois, vers le milieu de 1859, la frontière occidentale fut le théâtre de certains événements qui forcèrent le gouverneur de l'Algérie à ordonner les préparatifs d'une expédition militaire. L'empereur du Maroc, Abd-er-Rhaman, était mort : son successeur avait vu contester ses droits et la révolte éclater sur plusieurs points. Tandis que l'armée régulière luttait contre l'insurrection, des tribus limitrophes de la frontière algérienne, croyant à l'impunité, jugèrent le moment propice pour satisfaire leur passion favorite. En août 1859, des bandes armées violèrent le territoire français, opérèrent des razzias et commirent plusieurs meurtres. Le comte de Chasseloup-Laubat réclama aussitôt auprès de l'empereur du Maroc, mais celui-ci avoua son impuissance et conseilla au gouverneur de se faire justice lui-même. En conséquence, M. de Chasseloup-Laubat chargea le général de Martimprey de diriger une expédition contre les tribus coupables. 30,000 hommes la composèrent. Menée avec une énergie, un entrain admirables, en dépit des conditions défavorables de la saison, malgré le choléra, cette campagne, commencée le 20 octobre, était terminée le

11 novembre. Les Maures furent sévèrement châtiés et contraints à demander l'aman.

Déjà, en 1849 et en 1851, le Maroc avait encore eu des démêlés avec la France. La première fois, il suffit de l'apparition d'une frégate de guerre pour qu'Abd-er-Rhaman donnât les satisfactions qu'on exigeait de lui. Mais, en 1851, les choses prirent une tournure plus grave. Un navire français, qui avait fait naufrage sur les côtes du Maroc, fut pillé sous les yeux des autorités. L'empereur s'étant refusé à faire droit aux réclamations qui lui furent adressées à ce sujet, une escadre française canonna la ville de Saleh, le 26 novembre 1851.

En même temps qu'il envoyait un corps d'armée pour châtier les tribus marocaines, le gouvernement français encourageait l'Espagne dans ses préparatifs d'expédition contre le sultan du Maroc, qui avait insulté son pavillon (1). Cette double expédition contre un souverain, son allié, et les prétentions de l'Espagne à s'établir en face de Gibraltar, dans un pays uni par d'étroites relations de commerce avec l'Angleterre, ne pouvaient laisser le gouvernement anglais indifférent. Il chercha de tous côtés des obstacles à la politique française : en Italie, il soutint la politique d'annexion ; à Constantinople, il usa de toute son influence pour déterminer la Porte à entraver le percement de l'isthme de

(1) Voir notre chapitre : *Guerre de l'Espagne contre le Maroc en 1860.*

Suez que M. de Lesseps, patronné par le vice-roi d'Égypte, venait d'entreprendre (1).

Le voyage que l'empereur et l'impératrice firent peu après ces événements en Algérie, n'eut d'autre résultat que de ruiner entièrement dans l'esprit du premier le régime civil dont il était déjà fort peu partisan. A son retour (novembre 1860), une suite de décrets supprima le ministère de l'Algérie et des colonies, et rétablit le gouvernement général en lui donnant des pouvoirs ministériels et une indépendance presque complète.

Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, qui fut nommé aux fonctions de gouverneur général de l'Algérie, déçut les espérances qu'on avait un instant fondées sur lui. Il se déchargea de tous les soucis des affaires sur le sous-gouverneur et sur le directeur général des affaires civiles. Alors commencèrent des tiraillements, des rivalités et des jalousies entre les autorités civiles et les autorités militaires. Le maréchal s'en inquiéta peu. Profondément indifférent aux travaux de colonisation, il ne le fut pas moins pour les tribus indigènes qu'on laissa soumises à une administration plus tracassière qu'active, par suite peu propre à faire aimer la domination française.

Cette dernière faute capitale fut vivement relevée dans une brochure (2) qui rappelait les devoirs de la France envers les Arabes, et, après avoir exposé les

(1) Taxile Delord, t. II, p. 649.
(2) *Immigrants et indigènes*, ouvrage anonyme publié en 1862.

minces résultats obtenus jusque-là dans la colonisation de l'Algérie, concluait à la liquidation. Cette brochure alluma, tant en Algérie qu'en France, les discussions les plus vives. Le 6 février 1863, l'empereur Napoléon III y répondit par une lettre qu'il adressa au maréchal Pélissier. L'empereur protestait contre la ligne de conduite observée jusque-là à l'égard des Arabes, les recommandait à la sollicitude du gouverneur général, et reconnaissait en quelque sorte le peu d'avenir de l'Algérie en tant que colonie agricole ou commerciale, par cette phrase : « L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. » Ces quelques mots, qui contiennent l'expression de la pensée de Napoléon III sur la seule utilité de l'Algérie pour la France, utilité consistant d'après lui à être une excellente école de guerre, souleva en Afrique un tollé général. Les colons, dont les aspirations les plus vives étaient d'être étroitement unis à la métropole, regimbèrent à l'idée d'en être, au contraire, tout à fait détachés pour former un État indépendant; ils évoquèrent le souvenir de la République de 1848, qui avait déclaré l'Algérie partie intégrante du territoire français, et adressèrent force pétitions et réclamations au gouvernement, lui envoyèrent même des délégués, mais en pure perte.

Le dénombrement de la population, opéré en 1861, donna pour la population européenne un chiffre de 192,746 individus, dont 112,229 Français. La population indigène était évaluée, d'après le même recen-

sement, à 2,793,236 habitants, dont 28,097 juifs (1).

On a vu que, dans sa lettre au maréchal Pélissier, l'empereur Napoléon III s'élevait contre la ligne de conduite observée à l'égard des Arabes. C'est que, depuis quelques années, l'opinion publique se préoccupait de la situation faite aux indigènes par l'occupation française, sans cesse étendue. On reconnaissait enfin que la pacification serait impossible à obtenir tant que la population indigène serait sans cesse inquiétée sur ce qu'elle possédait. Le gouvernement avait alors songé à résoudre la question par un expédient nommé : « *le cantonnement des Arabes.* » Voici en quoi il consistait : Les tribus indigènes occupaient de vastes territoires : il fallait les en dépouiller. On contesterait leurs droits sous prétexte de possession collective, et elles seraient forcées de céder de vastes étendues de terrains destinés à être livrés aux colons européens.

Le conseil d'État repoussa unanimement le projet de loi sur le cantonnement. Chasser de leurs terres des gens qui possèdent et travaillent, pour en installer d'autres à leur place, était une iniquité qu'il refusa d'approuver (2).

Le 13 avril 1863, un sénatus-consulte régla la question. Cet acte important assit la propriété du sol en Algérie sur des bases inattaquables, en rendant « les tribus ou fractions de tribus propriétaires incommu-

(1) A. Behaghel, *l'Algérie*, p. 335-6.
(2) Id., p. 38-39.

tables des terrains qu'elles occupaient à demeure fixe au moment de sa promulgation, et dont elles avaient la jouissance traditionnelle, à quelque titre que ce fût. » Ce fut une pensée de généreuse équité et d'impartiale justice qui inspira cet acte constitutif. Il conciliait les droits séculaires des indigènes avec les besoins légitimes des immigrants ; il fixait les Arabes sur l'étendue de leurs droits et réservait au gouvernement la faculté de rendre libres les terrains nécessaires à l'extension des cultures européennes ; enfin, en faisant disparaître les inconvénients et les dangers que fait courir l'instabilité de la propriété, il affermissait la conquête et préparait les indigènes à subir plus fructueusement l'influence de la civilisation française (1).

Malheureusement, cet acte venait trop tard. Le mécontentement engendré par le système administratif employé vis-à-vis des indigènes, les tracasseries sans nombre des autorités françaises avaient eu leurs conséquences inévitables et prévues par quelques-uns. Au mois de février 1864, une querelle éclate entre les autorités françaises et les tribus de marabouts habitant la partie méridionale de la province d'Oran, à Géryville particulièrement. Le 13 mai, la tribu des Flittas se met également en révolte. Quinze jours après, les Arabes du Djebel-Amour, ceux du cercle de Laghouat suivent leur exemple. En un instant, l'agitation gagne tout le sud de l'Algérie. Les révoltés tombent sur les

(1) A. Behaghel, *l'Algérie*, p. 39-40.

tribus fidèles et les pillent. Aussitôt le général Deligny, commandant la province d'Oran, marche sur le foyer de l'insurrection; mais ses forces sont insuffisantes, et, après plusieurs engagements, il est contraint de rétrograder.

A ce moment, le gouvernement français était engagé dans la guerre du Mexique. L'effectif et les ressources militaires de l'armée d'Afrique avaient été considérablement affaiblis par la nécessité d'envoyer des renforts en Amérique. De sorte qu'on n'avait plus ni les troupes ni le matériel de guerre nécessaires pour faire face à l'insurrection. Le maréchal Pélissier demanda des renforts. Ce fut son dernier acte comme gouverneur, car, déjà malade, il mourait le 22 mai.

En attendant, l'agitation se propageait de plus en plus; à la fin de mai, elle s'étendait dans presque toute la province d'Oran, elle atteignait dans la province d'Alger les limites du Tell, et avait pénétré dans la partie occidentale de la province de Constantine.

Dès que les troupes françaises furent assez nombreuses pour prendre l'offensive, le général de Martimprey en forma plusieurs colonnes qu'il envoya sur le théâtre des événements. Dans le sud de la colonie, les Français refoulèrent facilement les insurgés. Vers la fin du mois de juin, le Tell était entièrement pacifié, et les tribus qui avaient pris part à la révolte devaient payer une contribution de guerre de 7 millions de francs. La mobilité de la cavalerie ennemie, les difficultés qu'on rencontrait pour faire suivre des appro-

visionnements suffisants dans ces steppes dépourvus de bois, d'eau et de fourrage, retardèrent les opérations dans la région saharienne.

Cette insurrection aurait dû faire reconnaître au gouvernement français l'erreur dans laquelle il avait jusqu'alors persévéré à l'égard des Arabes. Il n'en fut rien. Bien loin de chercher à améliorer la situation de ces derniers, il crut nécessaire de leur faire sentir davantage son autorité en concentrant tous les pouvoirs civils entre les mains des autorités militaires. Par le décret du 7 juillet 1864, on subordonna les préfets aux généraux commandant les divisions; le directeur général, auquel on trouvait les allures d'un sous-gouverneur civil, fut supprimé; un secrétaire général du gouvernement prit rang après les généraux de division; afin de restreindre l'étendue des territoires civils, une délimitation nouvelle en fut prescrite. Deux dispositions accessoires portèrent le nombre des membres indigènes des conseils généraux au quart, au lieu du huitième environ. Enfin, les commandants de place en territoire militaire cessèrent de remplir les fonctions de juges de paix (1).

Le 19 septembre, l'intérim rempli par le général de Martimprey cessa: le maréchal de Mac Mahon, qui s'était couvert de gloire pendant la campagne d'Italie en 1859, appelé à prendre la succession du général Pélissier, venait d'arriver. Sous la direction savante et

(1) T. Delord, t. IV, p. 83.

résolue du nouveau gouverneur, les opérations militaires destinées à réprimer l'insurrection furent menées avec plus de succès. Pendant les trois derniers mois, les rebelles s'étaient tenus enfoncés dans le désert et l'on s'était, par suite, peu battu. A la fin de septembre, ils traversèrent de nouveau les chotts et envahirent le territoire français. Le 30, ils surprenaient une colonne et lui infligeaient des pertes sérieuses. Le 11 octobre, cet échec était brillamment réparé. En dépit du talent du maréchal de Mac Mahon et de l'infatigable activité des troupes françaises, les insurgés tinrent la campagne jusqu'en décembre, quand enfin la dernière bande fut dispersée (1).

Le calme rétabli, le maréchal de Mac Mahon voulut remédier à l'organisation administrative de l'Algérie dont les colons ne cessaient de se plaindre. Il s'y essaya d'abord seul; ne réussissant pas à satisfaire la population coloniale, le maréchal pria l'empereur de visiter de nouveau l'Algérie, dans l'espoir que l'opinion de Napoléon III sur la colonie se modifierait, et qu'il accorderait aux habitants quelques-unes des institutions civiles unanimement réclamées.

Le 3 mai, l'empereur débarqua à Alger. En un mois, il parcourut les trois provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran, puis la Kabylie, et poussa au sud jusqu'à Batna, El-Kantara, Biskra, etc., au commencement du désert.

(1) V. A. Behaghel, *l'Algérie*, p. 60-82.

Ce voyage, contrairement aux espérances du maréchal de Mac Mahon, modifia peu les idées du souverain. Le 20 juin, Napoléon adressait au gouverneur général de l'Algérie une lettre dans laquelle, confirmant son opinion précédente, il laissait entendre que l'Algérie s'était révélée à lui comme d'un intérêt militaire. A ce point de vue, il donna, dès lors, place dans ses sympathies aux indigènes ; quant à la colonisation pour laquelle le Corps législatif venait de voter une somme de 100 millions de francs, il fut contraint de lui accorder certains privilèges, mais il continua à la voir comme un accessoire, importun par ses réclamations et qu'il fallait se résigner à subir (1). — Au mois de juillet, il donna une preuve manifeste de ses sentiments sympathiques envers les indigènes ; il fit adopter par le Sénat (14 juillet) un sénatus-consulte sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie. La loi musulmane continuait à régir l'indigène musulman déclaré Français. Il ne devait être soumis pourtant aux lois civiles et politiques de la France que s'il était admis, sur sa demande, à jouir des droits du citoyen français. Les mêmes dispositions étaient applicables à l'indigène israélite.

Ce décret laissa le plus grand nombre des Arabes indifférents, mais les israélites se montrèrent plus empressés ; bientôt même, le sénatus-consulte ne leur suffit plus : ils demandèrent leur naturalisation en masse,

(1) T. Delord, t. IV, p. 92.

comme cela avait eu lieu en France pour leurs coreligionnaires de 1811.

A côté de l'exécution de ces mesures, le maréchal de Mac Mahon faisait de son mieux pour administrer la colonie au gré des habitants. Malheureusement, il ne sut pas choisir ses auxiliaires et ses conseillers. Incapable de résister à la pression de l'opinion publique, comme de céder à ses plus légitimes exigences, il se laissa dominer par de vieilles traditions de famille. Par tempérament, il aimait mieux obéir à des idées rétrogrades que suivre le mouvement entraînant l'Algérie comme la France vers la liberté et les horizons qu'elle ouvre au travail. De là vint qu'il ne put, avec les meilleures intentions, se tirer des ornières du passé, s'acharnant à la création de villages officiels condamnés par l'opinion depuis plus de dix ans (1).

Au printemps de 1866, un événement se produisit qui attira l'attention de tous. Une invasion considérable de sauterelles se répandit dans les hauts plateaux, d'où elle gagna peu à peu tout le Tell et détruisit les fruits d'une récolte déjà compromise. Une épidémie cholérique suivit le passage des sauterelles. L'année suivante fut d'une sécheresse désolante; l'herbe ne poussa pas et les récoltes, brûlées sur pied, n'arrivèrent pas à maturité. Dès le mois de septembre, les indigènes, après avoir épuisé toutes leurs ressources, se trouvèrent dans la détresse la plus complète.

1) T. Delord, t. IV, p. 96.

L'autorité militaire ne se préoccupa pas de cette situation, qui empira avec les premiers froids de l'hiver. En décembre, les Arabes commencèrent à se porter en foule vers les villes européennes pour y chercher des secours. La charité de la population blanche fut inépuisable : elle arracha à la mort un grand nombre d'affamés ; l'administration prit aussi des mesures. Néanmoins, le désastre fut épouvantable ; des faits monstrueux se passèrent : l'on vit, en plusieurs localités, des Arabes assassiner des gens isolés, des enfants, pour les manger.

Dans ces circonstances, l'archevêque d'Alger fit appel, par une lettre restée célèbre, à la charité de l'Europe. Aussitôt des comités se formèrent, des souscriptions abondantes furent versées et les secours matériels arrivèrent enfin.

Il serait difficile de dire le nombre des victimes de la famine et des épidémies. Sur le moment, on l'estima à cinq cent mille personnes ; plus tard, un recensement sommaire apprit que ce chiffre était exagéré. Dans tous les cas, il est certain qu'en plusieurs lieux, des tribus entières disparurent (1).

L'émotion produite par cet événement fut immense. Poussé par l'opinion publique, le gouvernement ordonna une enquête. Elle eut lieu en 1869. Le rapport que la commission déposa dans les premiers jours de 1870 fut cause du vote presque unanime du Corps législatif,

(1) V. pour plus de détails, Mercier, p. 58-62.

décidant que le régime militaire avait vécu en Algérie et que l'administration civile devait lui être substituée. On conçoit la joie que les colons algériens éprouvèrent à la nouvelle de ce vote.

Quoique défaits et contraints de se retirer dans le désert, après leur tentative de 1864, les insurgés du Sud Oranais ne s'étaient pas tenus pour définitivement vaincus. Au mois de février 1866, ils avaient de nouveau envahi le territoire français et engagé les hostilités; mais, battus le 25 mars, ils avaient dû regagner leur refuge habituel, le Sahara. En 1867, ils essayèrent encore d'entrer en campagne : leur tentative ne fut pas plus heureuse que les précédentes. A la fin de janvier 1869, les rebelles s'avancèrent jusque près de Taguin, mais le colonel de Sonis les atteignit le 1er février, les mit en fuite et les poursuivit jusque dans le désert. En dépit des succès partiels que remportaient en chaque circonstance les troupes françaises, l'insurrection ne paraissait ni affaiblie, ni découragée. De fait, il n'en pouvait guère être autrement : le maréchal de Mac Mahon n'avait aucun plan d'ensemble et laissait ses lieutenants agir au gré des circonstances (1).

En 1870, on résolut de prendre l'offensive : il n'était que temps. Les tribus marocaines faisaient cause commune avec les insurgés. Le général de Wimpfen fut chargé de diriger l'expédition. Cet officier supérieur

(1) Gaffarel, p. 261.

s'acquitta de sa mission avec autant de bonheur que de talent. Du 14 au 26 avril, il livra une série de combats à la suite desquels les tribus rebelles se rendirent à discrétion (1).

Lorsqu'en 1870 la guerre éclata entre la France et la Prusse, le gouvernement métropolitain rappela peu à peu les troupes qui occupaient l'Algérie, et n'y laissa bientôt, pour maintenir l'ordre, que des mobiles et des mobilisés de France, sans instruction et mal armés ; les milices locales et quelques régiments de spahis complétaient la force militaire.

Les indigènes étaient à l'affût du moindre détail et suivaient les opérations militaires avec un intérêt extraordinaire. A la nouvelle des désastres qui frappèrent les armées françaises, en août et septembre, les Arabes commencèrent à témoigner à l'égard des maîtres du pays des sentiments de mépris et de dédain. Vaincue, la France perdit à leurs yeux sa grandeur et son prestige, car l'Arabe n'a de respect que pour la force brutale. Toutefois, on n'eut aucun désordre à signaler.

Mais quand l'empire vint à être renversé, la situation changea. Plusieurs des chefs arabes se considérèrent déliés de leur serment de fidélité, et des germes de révolte furent remarqués parmi la masse des indigènes, froissés de la proclamation de la République,

(1) V. pour plus de détails : A. Fillias, *l'Expédition de l'Oued-Guir*.

représentée par une femme, dont l'Arabe fait peu de cas. Ces symptômes inquiétants allèrent s'accentuant chaque jour. Enfin, quand, au commencement de février 1871, le gouvernement français ordonna que certains régiments indigènes vinssent renforcer les armées aux prises avec les Allemands, l'insubordination éclata. Les spahis de Souk-Ahras, sur la frontière est de la province de Constantine, s'appuyant sur les conditions de leur engagement, qui stipulait, paraît-il, qu'ils ne devaient servir qu'en Afrique, refusèrent positivement de partir, et se dispersèrent. Comme si cet acte d'insubordination était un signal convenu, les tribus de l'est se soulevèrent : Souk-Ahras et El-Minia furent bloqués, puis l'insurrection gagna le cercle de Tébessa.

A cette époque, l'Algérie n'avait pas de gouverneur. Le dernier, le général Durieu, avait été appelé, au mois d'octobre précédent, à prendre en France un commandement dans les armées qui combattaient l'invasion, et deux commissaires extraordinaires, MM. du Bouzet, ancien préfet d'Oran (octobre 1870), et Alexis Lambert, précédemment secrétaire de la mairie de Constantine (8 février 1871), l'avaient successivement remplacé.

Quand éclata l'insurrection de la province de Constantine, M. Lambert administrait encore l'Algérie. En cette circonstance grave, ce fonctionnaire montra une énergie peu commune chez un civil; il dirigea sur le théâtre de l'insurrection les mobiles qu'il possédait. A

leur tour, ceux-ci firent preuve d'une solidité qu'on ne leur soupçonnait pas, et, grâce à eux, en peu de temps l'ordre fut rétabli.

La chute de l'empire avait été accueillie par les colons algériens avec une vive satisfaction; il est vrai qu'ils avaient de bonnes raisons pour ne pas aimer Napoléon III. Aussitôt la République proclamée, ils demandèrent avec instances à la délégation de Tours que des réformes fussent introduites dans le mode de leur administration. En octobre 1870, parut une série de décrets qui édictaient des mesures variées. L'Assemblée de 1871 annula le plus grand nombre de ces décrets ; d'autres ne furent jamais appliqués; d'autres, enfin, furent conservés, et parmi ceux-ci, nous citerons l'établissement des conseils généraux élus, la représentation politique, la naturalisation en bloc des Israélites, et celui du 24 octobre 1870, qui divisait l'Algérie en trois départements entièrement civils, sous l'autorité d'un gouverneur général civil, correspondant directement avec le pouvoir exécutif.

Tandis que ces diverses mesures étaient discutées à Versailles, le second commissaire extraordinaire, M. Lambert, s'efforçait de remplir de son mieux les devoirs de sa position. Homme fort intelligent, il prétendit pourtant, assure-t-on, importer en Afrique toutes les institutions de la France, tous les rouages administratifs (1). Naturellement cette manière fort simple de

(1) Mercier, p. 65-66.

remédier aux vices nombreux du gouvernement de la colonie ne plut pas à la population, qui fut une fois de plus déçue dans ses espérances.

Cependant, les nouvelles qui continuaient d'arriver en Afrique sur les malheurs des armées françaises, entretenaient parmi les indigènes les sentiments d'hostilité nés des premiers désastres. A plusieurs reprises, des attaques contre les personnes et les propriétés, prélude ordinaire des révoltes, furent commises sans que les autorités pussent les empêcher.

Mars arriva. La proclamation de la Commune à Paris fut le signal de l'insurrection en Algérie. La révolte éclata en même temps dans les deux provinces d'Alger et de Constantine; Alger se souleva : le commissaire extraordinaire dut fuir devant une foule prête à tous les excès. Comme toujours, les marabouts étaient à la tête du mouvement et prêchaient la révolte.

Si l'on en croit certaines rumeurs, les Arabes auraient été secrètement poussés à s'insurger par la Prusse, qui, dit-on, afin d'opérer une diversion en sa faveur, leur aurait fait passer de nombreux chassepots, et aurait promis aux insurgés des encouragements et même une aide effective (1).

La Kabylie se souleva également à la voix de Mokrani, bach-aga de Medjana, et qui appartenait à l'une des premières familles du pays. Mokrani avait été comblé des faveurs impériales. Il était commandeur de la

(1) Villacrose, *Vingt ans en Algérie*, p. 309.

Légion d'honneur, avait été invité à Compiègne et avait été traité par Napoléon III, non comme un chef kabyle, mais comme un Montmorency. Plusieurs marabouts se rangèrent sous le drapeau de Mokrani, de sorte que la lutte prit un caractère religieux.

Le mouvement fut fort bien dirigé : sur tous les points à la fois parurent des insurgés, qui, le fer et la flamme à la main, se ruèrent sur les établissements des Européens, les incendièrent et massacrèrent leurs habitants. A l'Alma, petit village à l'entrée de la Kabylie, et surtout à Palestro, fondé tout récemment, ils se signalèrent par des atrocités.

Drah-el-Mizan, Beni-Mansour, Bougie, Djidjelli, Mila, Tizi-Ouzou furent bloqués. Il en fut bientôt de même de Fort-National (ancien Fort-Napoléon), que les Kabyles des Beni-Raten, Beni-Illiten, Beni-Fraoussen, Beni-Aïssi et autres entourèrent. Enfin, 18,000 Arabes vinrent mettre le siège devant Dellys, qui n'avait pour se défendre que trois compagnies d'infanterie régulière revenues éclopées des batailles livrées aux Allemands, et une de turcos, avec la milice; environ 500 hommes en tout (1).

Au début de ces événements, le gouvernement métropolitain avait satisfait au vœu des colons algériens en nommant un gouverneur général *civil* de l'Algérie (29 mars 1871). Le vice-amiral de Gueydon, qu'il inves-

(1) V. pour plus de détails : Villacrose, *Vingt ans en Algérie*, p. 310-339.

tit le premier de cette nouvelle charge, arriva à Alger le 10 avril. Marin énergique, prompt à la décision, l'amiral de Gueydon sut prendre sans hésiter les mesures réclamées par les circonstances. La situation était encore ce qu'elle avait été à la fin de 1870. Aucune des troupes rappelées d'Afrique pour grossir les armées destinées à soutenir la guerre contre la Prusse n'y avait été renvoyée, et la colonie n'avait, comme nous l'avons déjà dit, pour se défendre, que quelques mobiles et mobilisés de France, peu faits aux choses de la guerre, et les milices locales qui ne valaient guère mieux; de plus, le gouvernement français combattait à ce moment la Commune. Néanmoins, il envoya en Afrique quelques régiments de marche. Trois colonnes furent alors formées, chacune forte de 5 à 6,000 hommes environ; deux, sous les ordres des généraux Cérez et Lallemand, opérèrent dans la province d'Alger; la troisième, commandée par le général Saussier, se rendit dans la province de Constantine. De la sorte, le massif insurgé était attaqué de trois côtés à la fois. Les colonnes Lallemand et Cérez dégagèrent d'abord Tizi-Ouzou et Dellys, c'est-à-dire se rendirent maîtresses du passage et du port qui conduisent en Kabylie, puis, sans perdre un temps précieux, elles se portèrent sur Fort-National. Les Kabyles y avaient concentré leurs forces, car ils comprenaient qu'en chassant les Français du cœur de leur pays ils reconquerraient leur indépendance. La garnison du fort n'était composée que de 700 hommes avec 9 pièces de canon. Depuis le pre-

mier jour du blocus, c'est-à-dire depuis le 16 avril, elle avait été constamment sur pied, repoussant les attaques continuelles de 20,000 ennemis, et faisant parfois des sorties heureuses. La place était mal approvionnée, aussi, au commencement de juin, la famine commença-t-elle à se faire sentir. Enfin, le 16 juin, les deux colonnes de secours tombèrent sur les derrières des Kabyles. Un combat acharné eut lieu. La garnison de Fort-National fit une sortie, de sorte que les Kabyles, pris entre deux feux, furent contraints à la retraite, après avoir éprouvé des pertes nombreuses, parmi lesquelles celle de leur chef Mokrani (1).

La dernière place assiégée par les rebelles dégagée, on pouvait croire la révolte vaincue. Il n'en était rien. Quelques jours plus tard, à l'ouest de la province d'Alger, un mouvement éclata chez les Beni-Menasser. En un seul jour, Cherchell et les villages environnants furent bloqués, et une partie de la plaine fut dévastée. Deux colonnes suffirent pour rétablir l'ordre, mais après les Beni-Menasser, ce fut au tour d'une partie de la province de Constantine de s'insurger. Les cercles de Bousaâda, Bou-Arreridj, Bougie, Sétif, Djidjelli et Batna prirent les armes. Plusieurs colonnes françaises furent immédiatement dirigées sur ces lieux ; elles battirent les insurgés dans toutes les rencontres et les forcèrent à demander l'aman.

(1) E. Beauvois, *En colonne dans la Kabylie*, p. 327-359.

La Kabylie orientale était domptée! Restait l'extrême sud.

Les insurgés s'étaient emparés de Touggourt. Le général de Lacroix s'y porta avec les troupes dont il avait le commandement. Dans les derniers jours de décembre 1871, il rencontra les Kabyles à Ouarghla, les mit en fuite et fit leur cheik prisonnier. Désormais, l'insurrection était définitivement vaincue.

Plus sérieuse qu'aucune des précédentes, elle avait gravement compromis les intérêts des Européens établis en Algérie. Pour compenser quelque peu ces pertes, le gouvernement français frappa les tribus qui avaient participé à la révolte d'une très forte contribution de guerre, dont la majeure partie fut divisée entre les colons, et il séquestra les territoires de ces tribus couvrant une superficie de plus de deux millions d'hectares.

La tranquillité rétablie, l'amiral de Gueydon s'occupa de distribuer aux émigrés d'Alsace-Lorraine, conformément aux instructions du gouvernement (1), cent mille hectares des terres enlevées aux Kabyles. En même temps, il essaya d'une nouvelle organisation administrative, en vertu de laquelle il remania les divisions des trois provinces, augmentant considérablement les territoires civils. Il rétablit le conseil supérieur, plaça à la tête des districts retirés à l'administration militaire des employés civils munis de pouvoirs disci-

(1) Loi du 15 septembre 1871.

plinaires, institua un corps de recenseurs chargés de dresser les rôles de l'impôt, en un mot, déploya une grande activité.

Le renversement de M. Thiers de la présidence de la République eut pour conséquence le remplacement de l'amiral de Gueydon. Celui qui fut appelé à lui succéder fut le général Chanzy (10 juin 1873). Ancien officier des affaires arabes, le nouveau gouverneur général civil se vit accueilli avec faveur par la population algérienne. Mais, dès les premiers jours, la conduite un peu ambiguë du général le fit soupçonner de vouloir rendre aux bureaux arabes leur ancienne puissance, et l'on commença à murmurer. Le général Chanzy n'en chercha pas moins à s'acquitter des devoirs de sa charge. Il réduisit le périmètre du territoire civil, rattacha successivement un certain nombre de tribus au territoire qu'il appela de droit commun, tandis que l'autre fut dit de commandement. Sur environ deux millions d'hectares de terres on avait apposé le séquestre collectif. Mais, les rebelles s'étant soumis et ayant acquitté leurs amendes, on ne pouvait, en réalité, ni les expulser du pays, ni les mettre dans l'impossibilité d'y vivre. Des commissions, créées par le général Chanzy, se rendirent sur place; dans les parties séquestrées, elles prirent l'emplacement de villages avec un périmètre suffisant autour, et, par des conventions conclues avec les indigènes, leur permirent de racheter le surplus de leurs terres.

Bien des critiques se sont élevées contre cette mesure,

et cependant il fallait bien régler le sort des révoltés. Quoi qu'il en soit, elle rapporta au Trésor une somme importante, et l'on conserva pour la colonisation environ quatre cent cinquante mille hectares.

Au mois de mai 1876, les habitants de l'oasis d'El-Amri, non loin de Biskra, se révoltèrent. On dirigea sans retard vers le lieu de l'insurrection des troupes qui localisèrent le mouvement et contraignirent bientôt les rebelles à se soumettre.

Le général Chanzy remplit pendant trois années encore les fonctions de gouverneur général civil de l'Algérie. Il avait, semble-t-il, toutes les qualités nécessaires pour réussir : un caractère souple, une connaissance approfondie des secrets de la politique arabe, une grande facilité d'élocution. Et cependant, il baissa chaque jour dans l'opinion publique. Il dut à quelques mesures violentes et intempestives de voir se détacher de lui un groupe important. Il avait voulu réduire la presse au silence; comme une meute, elle s'attacha à lui et ne lui laissa plus de repos, s'acharnant sur l'homme privé comme sur l'homme public. Un conflit avec la représentation algérienne aggrava encore la situation. Après les élections de 1879, le général Chanzy ne put rester davantage en Algérie; il se décida à se retirer (1).

M. Albert Grévy, avocat, vice-président de la Chambre des députés et frère du Président de la République, recueillit l'héritage du général Chanzy (15 mars 1879).

(1) O. Mercier, p. 71-74.

A peine avait-il pris possession de son poste qu'un mouvement insurrectionnel éclatait dans l'Aurès (mai 1879). De même qu'en 1876, on ne donna pas à cette petite révolte le temps de se propager, et une expédition habilement menée circonscrivit d'abord le mouvement, puis l'étouffa tout à fait (1).

M. Albert Grévy s'occupa alors d'appliquer sérieusement le régime civil. Animé des meilleures intentions, il étudia avec soin ce qui pouvait être fait en vue d'améliorer l'état de la colonie ; il prépara nombre de projets, décréta un certain nombre de mesures dont l'utilité fut contestée, et, sur ses instances, obtint du gouvernement métropolitain, en août 1880, un décret qui étendait considérablement le territoire civil : aux termes de ce décret, tout le Tell couvrant une étendue de six millions d'hectares habités par 900,000 âmes cessa de faire partie du *territoire de commandement* et fut désormais soumis au régime civil. — Quelques mois après, M. Grévy, obéissant aux instructions émanées de Paris, fit commencer les études topographiques d'un chemin de fer transsaharien. Trois missions furent organisées. A la tête de la première, le colonel Flatters devait se diriger vers l'orient ; la seconde, placée sous la direction de l'ingénieur Choisy, devait s'enfoncer dans le sud du département d'Alger. L'ingénieur Pouyanne, à la tête de la troisième, était chargé d'explorer la frontière marocaine au sud. Les trois missions partirent vers le

(1) V. colonel Noëllat, *l'Algérie en 1882*, p. 101-113.

mois de novembre 1880. Trois mois se passèrent, quand tout à coup la nouvelle se répandit que les Touaregs avaient, le 16 février 1881, massacré, aux environs de Tarhadjit, la mission du colonel Flatters (1). En même temps, on apprit que M. Choisy n'avait pu s'avancer au delà d'El-Goleah, et que M. Pouyanne s'était arrêté à Tiout. Au delà de ces villes, et dans tout le Sahara algérien, les indigènes, disait-on, étaient en armes et se disposaient à fondre sur les établissements des Français.

Ces nouvelles n'étaient que trop vraies!

L'insurrection qui éclatait de la sorte avait été longuement méditée et préparée. Depuis longtemps, des émissaires allaient secrètement de tribu en tribu, appelant les Arabes à la guerre sainte, et les invitant à secouer le joug des infidèles. Il ne s'agissait de rien moins que de chasser les Français de l'Afrique et de les rejeter dans la mer.

Les renseignements sur ces faits n'avaient pas manqué au gouvernement général. Il savait le complot qui se tramait; cependant, il laissa faire, et les mécontents continuèrent à leur aise leurs menées.

Le mouvement insurrectionnel, ainsi préparé, eût été formidable, si les provinces d'Alger et de Constantine y avaient participé. Par bonheur, les affaires de Tunisie, la répression rapide des Kroumirs, le traité de Kassar-Saïd (12 mai 1881), intimidèrent les indigènes

(1) Cf. J. Roche, *la Mission d'exploration transsaharienne* (mission Flatters). *Revue scientifique*, 27 novembre 1880, et Gaffarel, p. 264.

de ces deux provinces et calmèrent un peu leurs désirs d'indépendance. Mais ceux d'Oran, plus éloignés du théâtre de la guerre, en reçurent moins les impressions. Ce qu'ils savaient des événements, ils le tenaient de la bouche de marabouts fanatiques, hostiles à l'influence française, et qui dénaturaient à dessein les nouvelles.

Parmi ces marabouts, il en était un du nom de Bou-Amena. Intrigant et habile, il voyait avec envie la gloire d'Abd-el-Kader, et rêvait de reprendre et de mener à bonne fin l'œuvre dans laquelle le grand émir avait échoué. Ne laisser passer inaperçue aucune des fautes des Français, les exagérer perfidement, exciter le fanatisme et la haine de ses coreligionnaires, telle fut longtemps son unique occupation. Il y gagna de voir grandir peu à peu son influence. Enfin, lorsqu'il crut le succès assuré, il jeta le masque, réunit autour de lui plusieurs milliers de partisans et commença la guerre. Il se trouvait alors au sud de la province d'Oran, sur un territoire compris entre les postes français de Saïda, de Frenda, de Tiout et de Géryville. Renfermée dans ce pays désert, l'insurrection n'eût pas été dangereuse. Mais il était à craindre que, remontant vers le nord, elle ne gagnât le Tell oranais, habité par les colons.

Pour conjurer ce péril, M. Albert Grévy forma plusieurs colonnes chargées d'arrêter la marche du marabout au nord et de lui couper la retraite dans le sud. Malheureusement, les effectifs étaient insuffisants, et les chefs ne montrèrent pas la capacité exigée par les circonstances.

Bou-Amena en profita habilement. Il attaqua et razzia les tribus restées fidèles. Il se jeta sur les postes isolés et tua les soldats qui les occupaient. Puis, voyant ses communications avec le sud coupées, il se dirigea vers le Tell.

Le 19 mai, près de Chellala, il rencontra un convoi qu'escortait une colonne, commandée par le colonel Innocenti. La colonne fut battue, le convoi pris. A Ain-Defallid, se trouvait un inspecteur des télégraphes, M. Bringard; quelques hommes l'accompagnaient (1). Le 2 juin, Bou-Amena les surprit, les massacra, et continua sa marche. Il longea la frontière du Tell sans rencontrer un soldat sur sa route; il détruisit les chantiers d'alfa, tua ou emmena en captivité les ouvriers espagnols qui y travaillaient, et, craignant d'être surpris, disparut subitement dans la direction de l'ouest.

En même temps, la puissante tribu des Ouled-Sidi-Cheik commençait à s'agiter. Bou-Amena n'avait rien négligé pour l'attirer dans la rébellion, car il savait quel parti il pourrait tirer des nombreux et habiles cavaliers de cette tribu. Le bruit de ses succès, exagéré comme celui des revers subis par les Français, arrivant aux Ouled-Sidi-Cheik, fit cesser leurs hésitations : ils entrèrent en campagne.

Ce fut comme le signal d'une série de défections et de révoltes. A l'extrémité de la province de Constantine, un parti de Tunisiens menaça le Souf; à Constantine

(1) Gaffarel, p. 264.

même, les Arabes s'agitèrent d'une manière inquiétante, et autour d'Alger les tribus ne donnèrent plus les mêmes marques de fidélité.

La nouvelle de ces événements produisit en France une profonde sensation. Les fautes commises par le gouverneur général furent vivement critiquées tant à la Chambre que par la presse. On lui reprocha, quand il avait été prévenu des menées insurrectionnelles, de n'avoir pris aucune mesure préventive; on se plaignit amèrement de son incapacité; on lui reprocha, non sans raison, d'être en désaccord avec la représentation algérienne. Pour calmer un peu cette agitation, le gouvernement promulgua, le 6 septembre, un décret dit de rattachement. Aux termes de cet acte, « le gouverneur général cessait d'être le subordonné du ministre de l'intérieur. Il relevait désormais de tous les ministres. Sauf quelques très rares exceptions, tous les services sur lesquels le gouverneur général exerçait une autorité propre étaient rattachés aux ministères compétents. Un mois plus tard, le gouvernement donnait une pleine satisfaction à l'opinion publique, en rappelant M. Albert Grévy. Il lui donna pour successeur un conseiller d'État, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, M. Louis Tirman.

Sitôt que ce dernier eut pris possession de son poste, il prescrivit les mesures les plus sérieuses pour la compression de l'insurrection du Sud Oranais. Deux colonnes expéditionnaires, habilement conduites par les généraux Saussier et Colonieu, rejetèrent bientôt les

dissidents au delà des chotts (novembre 1881). Toutefois, au même instant, Si-Sliman-Ben-Kaddour soulevait la tribu des Trafis et razziait la province d'Oran, à portée de la frontière marocaine. Poursuivi sans trêve pendant plusieurs mois, il parvint, en mai 1882, à se retirer, probablement avec l'assentiment du souverain du Maroc, sur le territoire marocain. Il ne tarda pas à y être rejoint par Bou-Amena, qui, campé à Figuig, avait pu entre temps faire une rapide incursion sur le sol algérien et massacrer, le 26 avril 1882, 78 hommes d'une mission topographique commandée par le capitaine de Castries.

Une action diplomatique exercée énergiquement sur l'empereur Muley-Hassan le décida à abandonner les dissidents algériens. Bou-Amena dut s'enfoncer dans la province presque saharienne de Tafilet, et Si-Sliman-Ben-Kaddour se retirer au nord des chotts de l'Oranais.

Pour enlever aux Ouled-Sidi-Cheik des centres de propagande, la France résolut d'occuper quatre des oasis des Beni-Mzab, dont elle craignait l'esprit remuant. Déjà maîtresse de la cinquième, celle de Ghardaïa, qui avait été placée sous la surveillance du général de La Tour d'Auvergne, au mois de décembre 1882, elle profita d'une guerre civile dans le Mzab pour pénétrer dans les douars restés indépendants et les occuper (1).

(1) V. *le Temps*, n° du 28 octobre 1882.

Enfin, Si-Sliman-Ben-Kaddour, réduit aux abois depuis le mois de juin 1883, poursuivi de près par les goumiers de la province d'Oran, a été tué le 26 septembre dernier (1883), sur la frontière marocaine, par les membres d'une tribu qui lui était personnellement hostile. Privés désormais de chef, les autres dissidents ont fait successivement leur soumission, et l'Algérie a repris sa tranquillité.

Cette dernière insurrection n'entrava que fort peu les progrès de la colonie. M. Tirman, tout en s'occupant du rétablissement de l'ordre, avait continué l'exécution du programme de son prédécesseur. Toutefois, avant de rien entreprendre, il avait voulu se rendre compte de l'état des choses *de visu*, et, à cet effet, il avait parcouru les trois provinces de la colonie. Il s'était ensuite appliqué à étendre le régime civil. C'est ainsi qu'il donna à l'Algérie, en partageant ses hautes attributions avec le conseil supérieur, une autonomie qui, sans empêcher l'assimilation avec la mère patrie, permit désormais aux colons une initiative dont ils commencent à profiter. Homme pratique et intelligent, le gouverneur actuel de la grande colonie française en Afrique est, en outre, dit-on, fort modeste. Il a compris que, pour le succès de l'œuvre dont il est chargé, il ne saurait s'entourer de trop de lumières, et il écoute volontiers les conseils de ses administrés.

L'Algérie est aujourd'hui la plus belle des colonies françaises. C'est, en dépit des hésitations et des tâton-

nements, un sujet de gloire et qui tient à cœur à tous les Français, que sa prospérité. Il est donc curieux de remarquer que la France l'a pour ainsi dire conquise malgré elle.

Ni Charles X, ni Louis-Philippe lui-même jusqu'en 1836, n'avaient une idée arrêtée sur les conséquences de la prise d'Alger ou des premières campagnes qui eurent lieu soit au centre, soit autour d'Oran (1). Au début, il y eut d'interminables discussions sur la question de savoir si l'on resterait en Algérie ou si on l'abandonnerait. On alla jusqu'à négocier soit avec le bey de Constantine, Achmet, soit avec Abd-el-Kader, une véritable cession de la conquête française. Les révoltes des Arabes et des Kabyles, leur résistance parfois heureuse, leurs audacieux coups de main, forcèrent la France à poursuivre ses succès. Il fallut gagner du terrain pour n'être pas chassé ; et la monarchie de juillet se trouva en possession de la plus grande partie du Tell, avant d'avoir pris une résolution définitive. Le premier homme d'État ou de guerre qui comprit l'immense intérêt que la colonisation de l'Algérie présentait pour la France, fut le maréchal Bugeaud, qui poussa de toutes ses forces à l'occupation définitive et rapide de ce beau pays.

L'incertitude du gouvernement de Louis-Philippe, partagée, en cette occasion, par l'immense majorité de

(1) D'Haussonville, *la Colonisation officielle de l'Algérie.* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1883).

la nation, explique la lenteur des premiers pas des armées françaises. L'échec de la Macta, le traité Desmichels, l'affaire de Constantine, les succès d'Abd-el-Kader ont eu pour cause principale l'absence d'une détermination virile de la part de l'autorité supérieure.

Du jour où Bugeaud eut donné à ses soldats pour véritable but la conquête de la terre algérienne, la partie fut gagnée, et, désormais, les insurrections les plus terribles, celles de la Kabylie en 1859 et 1871, par exemple, n'ont jamais un instant compromis la situation des Français comme possesseurs.

Et maintenant, nous voudrions indiquer les résultats obtenus par les divers systèmes de colonisation essayés en Algérie depuis la conquête. C'est une étude intéressante, mais que le cadre de notre travail nous interdit.

Nous nous contenterons donc de dire que la plupart de ces systèmes ont échoué. Les villages militaires, création tentée par les maréchaux Valée et Bugeaud, les villages officiels élevés conformément aux instructions du gouvernement central, n'ont point réussi (1). Il en a été de même pour les grandes cultures essayées par des sociétés de capitalistes, ou par de riches particuliers. Beaucoup ont abouti à la ruine, et pour les quelques autres, elles ont été bien loin de donner les bénéfices qu'on en avait rêvés. Toutefois, de ces entreprises, de chacune d'elles, il est resté quelque chose : les villages se sont peuplés, étendus et les cultures qu'on

(1) D'Haussonville (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin-1er juillet 1883).

avait cherché à introduire en Algérie ont été réessayées par de simples colons qui, opérant sur une petite échelle, en ont tiré des résultats satisfaisants.

Tout l'argent, toutes les peines dépensés n'ont par conséquent pas été perdus. Mais de cette triste expérience il ressort cet enseignement : qu'on ne doit pas chercher à implanter violemment et d'un seul coup la colonisation, mais laisser au temps, à l'expérience, le soin de peupler les terres nouvelles qui s'ouvrent à l'activité d'une nation.

On avait fondé de très hautes espérances sur les Alsaciens-Lorrains : ces espérances ont été déçues. Environ 2,200 familles venues des pays annexés, et comprenant 10,500 personnes, vinrent s'installer en Algérie. Les comités et l'administration ne ménagèrent pas leurs efforts ; les secours arrivèrent de France, durant plusieurs années. Cependant, l'événement trompa les espérances : sacrifices et efforts ne furent pas récompensés. Dès qu'on cessa de distribuer de l'argent et des vivres, quelques-uns des émigrés rentrèrent chez eux ; d'autres se dispersèrent ; d'autres enfin attendirent que leur bail de cinq années fût expiré ; ils vendirent alors leur concession, déjà hypothéquée, et disparurent (1).

Il résulte des expériences faites aujourd'hui que le gouvernement militaire est vicieux et défavorable au commerce et à l'agriculture. On ne saurait plus trouver

(1) E. Mercier, 84-5.

l'application de cette célèbre phrase du maréchal Bugeaud : « L'armée est tout en Afrique, elle seule a conquis le sol, elle seule le fécondera par la culture et pourra, par de grands travaux publics, le préparer à recevoir une nombreuse population civile (1). »

L'auteur (2) d'un livre dont M. de Girardin a dit qu' « *il n'avait rien lu sur l Algérie qui fût plus d'accord avec ce qu'il croyait être la vérité* », a expliqué avec une logique frappante comment la France perd ses colonies ou sans aller jusque-là, ne sait pas en tirer parti.

« L'État, dit M. de Feuillide, ne laisse pas assez les colons libres d'agir suivant leurs idées ; il les emmaillote, leur trace exactement ce qu'ils ont à faire et limite leurs efforts ; il substitue son action, sa tutelle à l'initiative privée, et les impose par son administration compliquée, par sa bureaucratie. D'un autre côté, le Français, habitué, dès l'enfance, à compter sur l'État, se laisse doucement violenter ; il renonce à s'aider lui-même, il travaille sans ardeur, sans énergie, car il sait qu'au jour du besoin l'État sera là, prêt à lui venir en aide. »

M. de Feuillide ajoute : « Le système de la colonisation par l'État a fait son temps en Algérie. L'heure m'y semble donc venue où citoyens et pouvoirs sociaux

(1) V. maréchal Bugeaud, *l'Algérie Du moyen de conserver et d'utiliser cette conquête*, 1842.

(2) C. de Feuillide, *l'Algérie française*. Cet auteur revendique pour l'Algérie et les autres colonies françaises la liberté la plus large « L'État doit s'abstenir, dit-il, d'intervenir dans les entreprises des colons. »

doivent abdiquer pour leur intérêt commun, les uns, le droit de tout demander à la protection, au concours, à la garantie, à l'initiative de l'État ; les autres, le devoir de tout prévoir, de tout faire, de tout aider, de tout conduire (1). »

M. d'Haussonville exprime la même opinion dans le long article que nous avons sous les yeux (2). A l'appui de son dire, il rappelle l'inutilité des sacrifices faits par l'Etat pour établir des Alsaciens-Lorrains en Algérie.

M. Leroy-Beaulieu, qui est peut-être le partisan le plus ardent de la liberté coloniale, dit que « le devoir de l'administration se résume en ces trois mots : sécurité, salubrité, viabilité (3) », et, réclamant pour les colons contre la tutelle de l'État, il a écrit cette page, véritable plaidoyer en faveur de la liberté de colonisation :

« Une colonie n'est possible qu'à la condition que chaque colon jouisse de la pleine liberté de ses actes et de la responsabilité entière de sa conduite ; l'on a moins à craindre l'échec de quelques entreprises individuelles que l'absence de toute tentative ; il n'y a pas d'exemple d'établissement colonial ayant péri par excès d'indépendance et de franchise ; il y a, au contraire, un grand nombre de colonies dont la vitalité s'est éteinte sous le poids de règlements trop minutieux et de soins trop multipliés : c'est surtout en matière de colonisation

(1) De Feuillide, *l'Algérie française*, p. 30.
(2) D'Haussonville (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1883).
(3) *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 593.

qu'il est vrai de dire que l'État ne doit être ni un précepteur, ni surtout un tuteur ; il est presque uniquement un protecteur (1). »

Ainsi se trouve délimités d'une part les droits et les devoirs des colons, de l'autre l'action et la responsabilité de l'État.

Pour être une simple garantie, une protection, cette action ne peut appartenir à un gouverneur militaire, plus préoccupé de surveiller les Arabes que de favoriser l'expansion de la colonisation. Aujourd'hui que, depuis 1871 de nom, depuis 1879 de fait, la direction de la colonie appartient à un gouverneur civil, la question est de savoir comment s'exercera cette direction.

En 1860, alors que le ministère de l'Algérie venait d'être créé, et, en conséquence, le poste de gouverneur général supprimé, le duc de Broglie, qui n'était point partisan de l'innovation, fit paraître un ouvrage (2) dans lequel il réclamait pour la colonie transméditerranéenne un changement plus radical. Il proposait un autre système, seul qui, selon lui, pouvait « terminer, en les confondant dans une même personne et en les animant d'un même souffle, la lutte des éléments divers qui mine la prospérité naissante de la colonie. » — Il demandait « la constitution en Algérie d'une véritable délégation de l'autorité souveraine, sous le nom qu'on voudra, — vice-royauté, lieutenance générale, il n'importe ; — mais embrassant

(1) Leroy-Beaulieu, *De la colonisation.....* p. 385.
(2) M. A. de Broglie, *Une réforme administrative en Afrique*, 1860.

tous les services publics, soit militaires, soit civils, seul principe de toute action et seule source de toute autorité, seule préposée à la justice, à l'armée, aux finances, à l'administration sous des formes diverses, et seule responsable de ces attributions différentes devant le gouvernement de la métropole. »

Nous ne pouvons examiner le pour et le contre de cette proposition, et si, comme le pense son auteur, elle aurait pour effet de remédier aux maux dont souffre la colonie; mais nous dirons que ce système est appliqué, dans son étendue la plus large, dans les grandes colonies anglaises, et qu'il n'a produit jusqu'ici, comme on sait, que d'excellents résultats.

Un projet législatif de 1869, qui n'a pas abouti, donnait au gouverneur général de l'Algérie rang et responsabilité de ministre. Plus récemment, on vient de rattacher les différents services de cette colonie aux différents ministères dont ils dépendent. Cette mesure est peu populaire à Alger (1) : car les intérêts de l'Algérie sont tellement spéciaux qu'il est peu probable de rencontrer un cabinet de onze membres entièrement compétents sur les questions africaines.

Reste une dernière difficulté, qui paralyse l'action du gouvernement central, c'est le fréquent changement des gouverneurs. A peine un gouverneur a-t-il eu le temps d'acquérir quelque notion sur le pays qu'il est remplacé. Ce n'est alors qu'une suite de

(1) D'Haussonville (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1883).

tâtonnements, d'essais des plus préjudiciables, funestes même à la colonie. Les colons se reposent alors vainement sur le gouverneur pour obtenir les améliorations promises : chemins de fer, canaux, routes, etc. Celui-ci, qui se dit toujours animé du meilleur vouloir, prescrit quelquefois des enquêtes qui durent jusqu'à son départ.

Enfin, deux écoles de colonisation sont en présence parmi les Algériens, en dehors même de l'influence officielle. Les uns, se fondant sur l'antipathie de race et de religion qui sépare les Arabes des Européens, ne voient d'avenir pour la colonie que dans la suppression des indigènes, ou tout au moins dans leur sujétion absolue. Les autres prétendent, au contraire, se faire des auxiliaires utiles des habitants anciens de l'Algérie, qui forment l'immense majorité, les réconcilier peu à peu avec la conquête, et leur accorder graduellement tous les avantages des nationaux français. C'est là l'opinion de M. de Lesseps, dont la compétence en cette matière est indiscutable. Il affirme qu'une barrière infranchissable ne sépare pas les Arabes des Français, et qu'ils pourraient devenir de précieux auxiliaires pour la colonisation si l'on savait se les attacher par de bons traitements, tout en montrant une inflexible sévérité chaque fois qu'ils se rendraient coupables de rébellion ou de pillage (1).

Quelques partisans de cette seconde école vont peut-

(1) V. *Algérie et Tunisie. Nouvelle Revue*, 1er décembre 1881.

être trop loin, lorsqu'ils demandent l'assimilation pure et simple de l'Algérie à la France. C'est là une dangereuse chimère. « L'application, sans discernement, des lois et du régime en usage dans la mère patrie doit, en principe, dit M. Mercier, être repoussée, parce que les conditions ne sont pas les mêmes. Le même régime ne convient pas à l'enfance et à l'âge mûr (1). »

En 1830, le gouvernement français confisqua le domaine du dey, et depuis le morcela, s'en servit pour faire des distributions de terres aux colons. Depuis, encore à chaque insurrection de tribu arabe, suivie d'annexion, une partie du territoire sur lequel vivait cette tribu passait entre les mains du gouvernement français, qui en faisait le même emploi. Il en résulta que les colons français, installés par le gouvernement, furent longtemps considérés comme des intrus par les indigènes.

Voici l'opinion de M. Leroy-Beaulieu sur ce sujet :

« Dans l'intérêt de la sécurité à venir, du développement régulier de notre colonie algérienne, dans l'intérêt suprême de la France, qui ne peut se résigner à la perspective d'insurrections africaines indéfinies, on doit, cinquante-deux ans après notre débarquement en Afrique, inaugurer à l'égard des indigènes, au moins de ceux du territoire civil, un régime plus libéral. Les réformes indispensables consistent en quatre mesures : abandon immédiat du système d'expropriation des

(1) Mercier, *l'Algérie*, p. 278.

Arabes pour donner leurs terres aux colons; abolition sur le territoire civil des prétendus délits spéciaux à l'indigénat et des formalités qui s'y rattachent; recrutement meilleur et surveillance sévère des agents de l'autorité; enfin, octroi de droits électifs à certaines catégories d'indigènes pour la représentation à notre parlement national (1). »

Ce que nous venons de dire sur les avantages du régime civil a été d'ailleurs admirablement résumé en ces mots par un économiste distingué : « C'est par la liberté et non par la discipline militaire, c'est avec la bêche et non avec le sabre qu'on fonde des colonies (2). »

En effet, c'est en étendant peu à peu les bienfaits de la liberté à tous les habitants de la France africaine que la mère patrie, tout en tenant compte des nécessités légitimes de l'occupation, assimilera rapidement les différents éléments dont se compose la population de l'Algérie. Leur union favorisera l'extension des richesses économiques de ce beau pays.

Depuis que les Français se sont établis définitivement en Afrique, les progrès en ce sens ont été constants. Il y a loin, aujourd'hui, de ce pays barbare qui produisait à peine pour les besoins si restreints de ses habitants, à l'Algérie contemporaine. De 1830 à 1840 (3),

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *Colonisation de l'Algérie. Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1882, p. 792.

(2) L. Simonin, *les Pays lointains*, p. 186.

(3) P. Leroy-Beaulieu, *la Colonisation de l'Algérie. Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1882, p. 766.

les importations ne s'élevèrent qu'à un peu plus de 150 millions, soit 15 millions de moyenne annuelle, et les exportations à 21 millions, soit un peu plus de deux millions par année. De 1850 à 1860, le progrès était déjà très sensible, puisque l'Algérie importa, pendant chacune de ces années, pour une valeur de 125 millions, et exporta pour une valeur d'un peu plus de 29 millions. Désormais il est facile de chiffrer l'extension de la prospérité de la grande colonie française. En 1877, les importations ont atteint 277 millions, les exportations 133. En 1880, les exportations ont été de 303 millions et demi, les importations de 168. En 1881, les importations se montaient à 342 millions, et les exportations à 143 millions et demi ; enfin, en 1882, les premières étaient de 412 millions et les secondes de 150 (1). Ces chiffres représentent à peu près le quinzième du commerce total de la France.

D'ailleurs l'Algérie possède des ressources de premier ordre qui ne peuvent que se développer. L'agriculture a trouvé dans le Tell un terrain des plus favorables pour la culture du blé, de l'orge, du maïs, du sorgho, des fèves (2). La vigne est devenue l'une des grandes richesses de la colonie, surtout depuis que le phylloxera ravage les vignobles du sud de la France. Des sociétés privées ont donné en Afrique une grande extension à cette culture d'un intérêt capital pour la mère

(1) *État de l'Algérie au 30 décembre* 1882. *Officiel*, p. 140-143.
(2) A. Mercier, p. 97-103.

patrie. En 1880, il y avait 23,724 hectares de vignes plantés en Algérie. Trois ans plus tard (1882), il y en avait 39,768, répartis entre 23,104 propriétaires, et qui donnèrent 681,335 hectolitres de vin (1). On calcule qu'en 1890 le nombre d'hectares plantés en vignes sera de 100,000, et que la production atteindra au moins un million d'hectolitres de vin (2).

On a pu remarquer aussi l'importance que prenaient depuis vingt ans les cultures maraîchères et les primeurs d'Afrique sur les marchés de la métropole. Les arbres à fruits de France donnent dans la plaine de la Métidja de magnifiques produits. L'orange, le citron, la datte commencent aussi à compter dans le chiffre des exportations. L'olivier, qui atteint en dimension des proportions bien supérieures à son congénère de Provence, fournit une huile très appréciée.

Parmi les plantes industrielles, il faut citer le tabac, le lin, la ramie; mais la colonisation paraît devoir renoncer à la culture du coton. Parmi les textiles, en laissant de côté le dis et le palmier nain, il faut citer avant tout l'alfa, employé surtout pour la fabrication du papier, et exporté principalement en Angleterre. De 1867 à 1877, l'Algérie en a envoyé 400,000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de francs; de 1877 à 1880 (soit quatre ans), 273 mille tonnes, ainsi réparties : 200,000 en Angleterre, 57,000 en Espagne, 7,817 en France,

(1) *État de l'Algérie*, p. 115.

(2) Leroy-Beaulieu, *la Colonisation de l'Algérie. Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1882.

5,057 en Portugal, 2,792 en Belgique (1). Il faut encore ajouter aux richesses végétales de l'Algérie le chêne-liège exploité aussi pour le tan.

Mais l'Algérie est encore un pays de pâturages. Au 31 décembre 1882, elle pouvait présenter le chiffre respectable de 10 millions de têtes de bétail : bœufs, moutons, chevaux, ânes, mulets, chèvres, porcs, chameaux. Sauf ce dernier ruminant, la colonie en exporte en France, par Marseille, une grande quantité, soit pour l'alimentation, soit pour les services militaires et publics. L'exportation de la laine atteint 8 millions de kilogrammes.

La principale richesse industrielle de l'Algérie consiste dans les gisements métalliques. On y trouve du cuivre, du plomb, du plomb argentifère, du mercure, du zinc. Quant au fer, il abonde et y est du meilleur. A la fin de 1882, il n'y avait pas moins de trente-sept mines concédées. Les plus riches sont celles de Mokta-el-Hadid et de Tafna. Dans cette même année (1882), la production des minerais avait été de 6 millions de quintaux valant ensemble 12,572,000 francs (2).

Pour mettre à profit toutes ces ressources de la nature, les voies de communication ont été augmentées, et le gouvernement français n'a rien épargné, surtout depuis quelques années, ni argent, ni peines, pour cet objet important.

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Revue des Deux Mondes, loc. cit.*
(2) *Etat de l'Algérie*, p. 128.

Lentement, très lentement, la population blanche s'est accrue, et à l'heure qu'il est, sur 3,254,000 habitants que renferme l'Algérie, on ne compte que 412,000 Européens, dont 233,000 Français seulement (1). D'ailleurs l'œuvre de pacification des tribus arabes n'est pas complète; elle nécessite encore le maintien, sur la terre d'Afrique, d'une armée nombreuse.

Dans la préface de son excellent livre sur l'Algérie, le baron Baude, dit : « Tant que la possession de l'Algérie exigera la présence d'une armée, cette colonie ne sera pour la France qu'une cause d'affaiblissement. » Cette assertion n'est pas tout à fait exacte, car le gouvernement français peut, en favorisant l'émigration vers l'Algérie, en laissant se développer librement l'agriculture, l'industrie et le commerce, arriver à faire d'elle une grande colonie qui non seulement se suffira seule, mais sera productive pour la métropole.

Pour obtenir les résultats acquis aujourd'hui, la France ne s'est pas épargné les sacrifices. Actuellement, l'Algérie commence à lui revenir moins cher. Sans être exceptionnellement brillantes, les finances algériennes sont assez satisfaisantes. On sait que le budget de l'Algérie est mêlé au budget métropolitain, ce qui est une organisation vicieuse, et ne permet que difficilement de se rendre compte de la situation.

Nous devons donc emprunter à M. Leroy-Beaulieu les renseignements suivants sur l'état actuel de la co-

(1) *Etat de l'Algérie*, p. 12.

lonie : « L'Algérie, dit-il (1), suffit aujourd'hui par ses propres ressources à la généralité de ses dépenses ordinaires et civiles : la France n'intervient que pour quelques travaux extraordinaires de routes, de ponts, de ports, auxquels elle concède environ 4 millions chaque année. Elle se charge aussi de toute la dépense de l'entretien de l'armée, tandis que l'Angleterre met ce fardeau à la charge de l'Inde. L'Algérie coûte donc actuellement à la France beaucoup moins qu'on ne le croit : l'armée, soit une cinquantaine de millions de francs, et de 5 à 10 millions de dépenses civiles, y compris la subvention aux chemins vicinaux. Voilà ce que la France paie aujourd'hui pour sa grande possession africaine. »

Au mois de décembre dernier (1883), la Chambre des députés a eu à examiner un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 50 millions de francs au gouvernement de l'Algérie pour des acquisitions de terres et des travaux de colonisation. Présenté à la fin d'une lourde session, ce projet, combattu par les adversaires de la colonisation officielle, a été repoussé le 28 décembre. Ce vote a été une vive déception pour les députés algériens, et pour la majorité de leurs électeurs, qui trouvent que l'État ne vient pas assez en aide à sa colonie. Nombre de journaux se firent l'écho de leurs plaintes, et ils remarquèrent qu'outre l'emploi principal que nous

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *Colonisation de l'Algérie*, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1883, p. 777.

avons indiqué, les 50 millions demandés devaient servir à parachever tous les travaux entrepris jusqu'à ce jour, et surtout permettre à la colonie de se passer désormais des allocations, toujours insuffisantes, faites chaque année par la mère patrie pour améliorer son état.

Le rejet de ce projet n'a pas une importance capitale, et l'avenir de l'Algérie n'en est pas moins assuré. Il dépend du gouvernement de la République de hâter l'heure de son plein développement.

Certes, on l'a vu, les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1830 ont fait pour la grande colonie française autant que le leur permettait leur tempérament politique; mais jamais aucun d'eux ne s'est montré animé d'intentions aussi bienveillantes que celui qui préside aujourd'hui aux destinées de la France. A côté de son désir d'assurer la bonne administration intérieure du pays, il se préoccupe vivement des moyens de faire progresser les colonies françaises.

Il serait désirable peut-être que, dans ses efforts vers le bien, l'autorité supérieure pût se rendre un compte exact des véritables souhaits des Algériens. A ce titre, nous nous permettrons d'analyser les conclusions du livre de M. Clamageran sur l'Algérie. On sait toute la valeur de cette enquête faite sur les lieux par un des économistes les plus distingués de la France (1).

(1) Clamageran, *l'Algérie*, *Journal de Voyages*, 2e édition, 1883 p. 397 et suiv.

Dans son chapitre de desiderata, M. Clamageran, partageant l'opinion de M. Leroy-Beaulieu, demande l'extension du principe électif au conseil supérieur, auquel il reproche d'être trop restreint dans ses attributions. Il insiste sur les garanties à donner à la propriété, sur les délimitations à établir dans les biens forestiers, qui sont encore considérés en partie par les indigènes comme possédés collectivement. Il se prononce énergiquement en faveur de la colonisation libre. Il appelle surtout la sollicitude de l'administration sur le sort des indigènes. Il demande la réforme de l'impôt vexatoire qui pèse sur eux, la disparition complète des traces de l'ancien régime, qui les traitait en sujets conquis, l'expansion de l'instruction parmi eux, capable seule de détruire leurs préjugés anti-européens. Enfin, M. Clamageran parle timidement, il est vrai, d'admettre dans les conseils municipaux et généraux non plus des membres indigènes désignés par l'administration, mais élus par les 40,000 électeurs communaux, leurs compatriotes, à quelques-uns desquels il serait peut-être bon de conférer l'électorat politique.

D'autres réformateurs plus hardis s'écrient :

« Pourquoi ne pas suivre l'exemple de l'Angleterre et accorder des Chambres aux colonies françaises ? » Pour nous, nous reconnaissons qu'une représentation instruite des besoins de la population et des améliorations qu'elle réclame ferait mieux les affaires de la colonie, qu'un gouverneur qui ne connaît en aucune façon le pays, qui, pour toute garantie de bonne administra-

tion, n'est souvent simplement qu'un appui du parti politique triomphant.

Pour l'instant, répétons-le, le gouvernement actuel de l'Algérie est plein de bonnes intentions et d'énergie. Parmi les projets qu'il caresse, il en est deux qu'il a reçus en héritage des administrations précédentes et que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'ils intéressent de la façon la plus vive l'avenir de l'Algérie.

Ce sont : 1° la mer intérieure (1) ; 2° le Transsaharien.

La mer intérieure a eu pour promoteur, pour inventeur peut-on dire, un des officiers les plus savants du génie français, le commandant Roudaire. Il fondait ses idées sur les traditions antiques qui placent à l'ouest de Gabès une immense lagune, le lac Tritonis, communiquant avec la Syrte ; il remarquait que depuis la province de Constantine, au sud de Biskra, jusqu'à la côte tunisienne, le pays était sillonné de chotts (lacs vaseux et salins) presque reliés entre eux ; chott Mel-Rir, chott El-Sellem, chott El-Djerid, et que ce dernier était à peine distant de 18 kilomètres de la Méditerranée. Il conçut le dessein de creuser un canal de cette longueur pour introduire la mer dans ces lacs, de fertiliser ainsi le sud de la grande colonie française et d'en changer le climat à son avantage.

Longtemps tenu à l'écart, le commandant Roudaire profita de l'occupation de la Tunisie par la France pour

(1) Le mot de *mer* est un terme impropre, car il s'agit en réalité de la création d'une immense lagune.

reprendre ses études au sud de l'Algérie. Il intéressa à son œuvre M. de Lesseps, qui, en 1882, alla juger sur les lieux de la possibilité des travaux.

En juillet de cette année, une commission législative, tout en se montrant favorable aux plans de M. Roudaire, estima à 600 millions les travaux que le commandant prétendait opérer pour 200; le gouvernement refusa de se charger d'entreprendre l'affaire. Toutefois, l'espérance de voir un jour cette magnifique tentative mise à exécution n'est pas définitivement écartée.

L'autre projet consiste dans la construction d'une ligne de chemin de fer à travers le Sahara (1). Ce projet, dont il est question depuis assez longtemps, n'a jamais rencontré que des partisans. Il est vrai que les avantages que sa réalisation présente sont certains et de premier ordre. La France devrait au Transsaharien des avantages incalculables : l'Algérie serait reliée au Sénégal; son drapeau flotterait au cœur de l'Afrique et protégerait dans le Soudan, désormais ouvert, son commerce et son industrie.

Ce projet a déjà reçu un commencement d'exécution; une commission a été formée, composée d'hommes éminents, savants, ingénieurs, pour faire les premières études. L'État n'a pas marchandé son concours, et, grâce aux sommes importantes qu'il a accordées, de hardis explorateurs se sont mis en route pour recher-

(1) Cf. A. Duponchel, *le Chemin de fer transsaharien*, et G. de Vautibaud, *le Transsaharien*.

cher le meilleur point d'attache dans les trois provinces. L'exécution de cette entreprise grandiose n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés. S'il est vrai qu'on ait exagéré les dangers du climat et du sol, les tribus nomades du désert semblent vouloir s'opposer à tout prix à l'introduction de la civilisation européenne, sous quelque forme que ce soit.

Il faut aussi s'attendre à l'opposition des commerçants musulmans du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie, qui monopolisent le commerce fait par les caravanes, et qui ont naturellement intérêt à ce que rien ne soit changé dans le mode d'échanges. C'est pour cela que, dès à présent, ils excitent par tous les moyens contre les Européens le fanatisme des Soudaniens et des Sahariens, témoin le massacre de la mission Flatters.

D'autre part, il a paru plus avantageux de commencer à établir des communications avec le Soudan par la voie plus directe du Sénégal. Un publiciste connu, M. J. Houdoy (1), patronne ce projet : « Nous croyons, dit-il, que la voie du Sénégal est plus avantageuse. Un chemin de fer transsaharien de 625 lieues de longueur, dont plus de 500 dans un désert sans eau, se trouverait dans de bien mauvaises conditions. » A ses yeux, l'exemple du Transcontinental de 1,200 lieues de long aux États-Unis ne prouve pas la praticabilité du Transsaharien : les conditions d'établissement ne sont pas les mêmes.

(1) J. Houdoy, *le Soudan français*, p. 499.

« Le Transcontinental américain traverse des pays fertiles; à chacune de ses stations se forme immédiatement un village qui devient bientôt une ville, et le pays voisin se peuple et produit. Dans le Sahara, au contraire, il faudrait tout porter, même l'eau à boire, au personnel de chaque station. »

Mais cette préférence accordée au Sénégal ne peut pas être considérée comme exclusive, et les contemporains ne doivent pas renoncer, pour leur postérité, à l'espoir qu'un jour l'Algérie, fertilisée au sud par l'introduction de la Méditerranée, mise en communication facile et rapide avec le Niger, ne devienne un des débouchés les plus importants des productions de ce continent mystérieux, qui, peu à peu, lentement, mais certainement, livre chaque jour une partie du secret de son admirable richesse et de son inépuisable fécondité.

Par amour-propre national, chacun en France doit souhaiter que ce jour vienne bientôt, car la prospérité de l'Algérie démontrera la fausseté de cette imputation trop accréditée surtout à l'étranger : le Français n'est pas colonisateur. Le Français est colonisateur: il l'a prouvé au Canada, à Terre-Neuve, à la Louisiane, à l'île de France, dans l'Inde. Il a l'audace, l'esprit d'initiative, de persévérance. S'il émigre moins aujourd'hui que l'Anglais et que l'Allemand, c'est que les conditions ne sont plus les mêmes qu'aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, puisque la révolution de 1789, abolissant le droit d'aînesse, a donné à chacun son lopin de terre.

En Angleterre, la fortune, comme autrefois, échoit tout entière au fils aîné, ce qui contraint les cadets à aller aux colonies. En conséquence, lorsque l'Anglais ne trouve pas dans la mère patrie une existence assurée, il a bientôt fait son paquet et s'embarque pour les pays extra-océaniques, pour les États-Unis, l'Australie, afin de tenter là-bas la fortune.

L'Anglo-Saxon s'expatrie tout entier, sans regret, sans jeter un regard sur le passé, plein de confiance dans l'avenir. Il emporte avec lui une grande force : *la persévérance*. Il a son but : faire fortune par tous les moyens, tous les métiers. Il emmène sa femme, ses enfants, ses meubles et s'installe dans la terre nouvelle pour y finir sa vie; sa maison devient le germe d'une colonie. « La patrie pour lui est le lieu où il gagne de l'argent », dit M. de Suckau (1). Nous ajouterons que, sûr de la protection de son gouvernement quelque éloigné qu'il puisse être de la métropole, le colon anglais ou américain considère le lieu de sa résidence, non pas comme un simple comptoir commercial, mais comme une partie, éloignée peut-être, intégrante et réelle de la patrie.

L'Anglo-Saxon, moins superstitieux que le Français, ne connaît pas la bonne ou mauvaise chance. Réussir dépend de son énergie, de son activité, de son intelligence, et il met le tout en œuvre sans épargner ses peines pour y arriver.

(1) De Suckau, *de l'Initiative et de la liberté en matière de colonisation. Revue britannique*, mai 1870.

Le gouvernement britannique détermine, organise un courant régulier d'émigration vers ses colonies. En Angleterre aussi, les familles sont beaucoup plus nombreuses qu'en France ; elles comptent généralement de six à dix enfants. Il s'ensuit que l'affection des parents est très divisée et, par conséquent, amoindrie; puis, n'ayant pas le plus souvent de quoi subvenir aux besoins de sa progéniture, le père l'accoutume, dès son plus jeune âge, à l'idée de l'expatriation.

La population de l'Irlande fournit aussi beaucoup de colons aux possessions anglaises et aux États-Unis ; sa densité est proportionnellement la même qu'en Angleterre, mais sa pauvreté accentue peut-être davantage le mouvement d'émigration. L'Allemagne n'est pas, dans certaines de ses provinces, dans une situation beaucoup meilleure que l'Irlande; la vie y est difficile et pénible; les enfants y sont en grand nombre, et l'émigration vers les États-Unis, loin de rencontrer un obstacle dans les liens de parenté aussi resserrés en Allemagne qu'en France, porte sur la totalité des familles, sur des villages entiers même quelquefois.

Pour compléter notre comparaison des tendances respectives du Français, de l'Anglais et de l'Allemand à s'expatrier, nous reproduirons le passage suivant d'un livre justement estimé (1). « L'Angleterre a peuplé l'Amérique du Nord et l'Australie; elle a envoyé aux

(1) P. Gaffarel, *les Colonies françaises*, p. 5-6.

Indes et en Afrique des milliers d'émigrants, et néanmoins sa population a triplé depuis un siècle. La Russie s'étend silencieusement sur la moitié de l'Asie, de l'Oural au Pacifique, de l'océan Glacial au plateau central, et le czar a maintenant plus de quatre-vingts millions de sujets, tandis que son grand-oncle Alexandre Ier n'en avait que quarante. L'Allemagne n'a pas de colonies directes, mais ses habitants émigrent facilement et en grand nombre aux États-Unis, à la Plata, en Orient, partout, jusqu'au Japon; pourtant, malgré cet exode continuel, la population de l'Allemagne double tous les quarante-trois ans.

« L'étendue territoriale des colonies anglaises paraît dépasser 2 milliards d'hectares, la sixième partie du monde habitable, quarante fois plus que la France, et deux cents millions de sujets asiatiques, africains ou américains, reconnaissent la suzeraineté anglaise : ce qui fait environ le sixième également de la population totale du globe. En Hollande, les proportions relatives sont à peu près aussi considérables. En effet, ses trois millions d'habitants règnent sur 170 millions d'hectares et 20 millions d'âmes. L'Espagne a conservé de son ancienne souveraineté de splendides débris, qui lui assurent encore 30 millions d'hectares et 7 millions de sujets. Le Portugal lui-même est proportionnellement mieux doué que la France, bien que son infériorité absolue ne lui assigne que le cinquième rang. Il possède, en effet, plus de 100 millions d'hectares et 3 millions de sujets. Quant à la France, la superficie

de ses colonies est évaluée en bloc à 60 millions d'hectares habités par 6 millions de sujets. »

Aujourd'hui; devant les nouvelles conditions économiques que la société fait à ses membres, il importe de chercher une solution des questions sociales dans le développement colonial. Sur ce sujet, nous ne saurions mieux faire que de nous ranger à l'avis de M. Leroy-Beaulieu. Dans sa remarquable étude sur l'importante question que nous traitons en ce moment, le célèbre économiste, après avoir montré que la colonisation ouvre à de nouveaux besoins de nouvelles ressources (1), adjure la France « de faire avec courage une double réforme dans son administration et dans ses mœurs coloniales (2) ». Enfin, il termine par ce conseil prophétique qu'on ne saurait ni trop méditer, ni suivre trop vite :

« Le peuple qui colonise le plus est le premier peuple; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain (3). »

« La colonisation est donc pour la France une question de vie ou de mort; ou la France deviendra une grande puissance africaine, ou elle ne sera dans un siècle ou deux qu'une puissance européenne secondaire; elle comptera dans le monde à peu près comme la Grèce ou la Roumanie compte en Europe... (4). »

(1) P. Leroy-Beaulieu, *de la Colonisation chez les peuples modernes* p. 531.
(2) P. 384.
(3) P. 606.
(4) Id., préface.

Malheureusement, en France, l'opinion publique se porte toujours de préférence sur les affaires intérieures et ensuite sur les affaires d'Europe. Il en a toujours été ainsi. On ne s'est jamais beaucoup préoccupé de savoir si nos colonies étaient prospères et se développaient.

Quelles sont les causes auxquelles on peut attribuer le petit nombre des colonies françaises?

Un écrivain de la *Revue britannique* a résumé les causes morales de l'infériorité coloniale des Français.:

« 1° Défaut de persistance ;

2° Ingratitude pour les services rendus dans les pays lointains;

3° Abandon dans ces contrées des généraux et des troupes, qu'on laisse souvent manquer de renforts et de fournitures militaires;

4° Ignorance ou défaut d'organisation;

5° Ignorance et abus dans l'exercice de la domination;

6° Manque de tact envers les vaincus ou les alliés qu'on froisse au lieu de se les attacher et dont on prétend changer la civilisation, les mœurs et la religion (le Français à l'étranger est toujours l'homme léger de Montesquieu demandant : « Comment peut-on être Persan? »);

7° Oubli du grand principe des Romains, le premier en matière de colonisation, le principe de tolérance ;

8° Privation de la vie politique pour la colonie soumise au régime militaire ;

9° Enfin, suppression des libertés nécessaires (1). »

Nous sommes loin d'accepter sans réserve toutes ces critiques, car la France passe avec raison pour ménager les pays conquis avec beaucoup plus de sollicitude que l'Angleterre ou la Hollande. Il n'en est pas moins vrai que la plupart de ces reproches adressés à la colonisation française sont fondés. Nous n'hésitons pas à reconnaître que les Français ne s'entendent pas à administrer, à rendre productives, à faire valoir leurs possessions d'outre-mer. En France, on fait remonter la responsabilité de cet état de choses au gouvernement.

Certes, le gouvernement peut, par des mesures libérales favorisant l'initiative individuelle, les associations, etc., aider au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; mais ce qu'il faut d'abord, ce sont des bras, des familles venant se fixer dans la colonie, y apportant leurs connaissances dans un genre ou dans un autre.

Malheureusement « l'expatriation, dit très bien M. de Feuillide, n'est pour le Français, ni un goût, ni un besoin en quelque sorte innés. Quand elle se produit, ce n'est guère que sous l'action fascinatrice d'un brillant mirage de fortune, ou sous la loi impérieuse d'une nécessité matérielle ou morale. Ce ne sont donc pas les riches et les heureux en France qui s'expatrient. Or,

(1) H. de Suckau, *de l'Initiative et de la liberté en matière de colonisation. Revue britannique*, mai 1870.

la nature humaine est ainsi faite, que tout homme qui abandonne sa patrie, s'il ne garde pas un ressentiment amer du pays où il n'a pu trouver sa place, emporte au moins un désir féroce de ne pas retrouver dans le pays où il va les causes auxquelles, à tort ou à raison, il attribue les nécessités de son exil. S'il se retrouve en face des mêmes hommes, des mêmes choses, des mêmes institutions, des mêmes servitudes, et souvent sans le contrepoids qui existait dans la patrie quittée, il reconnaît que son but est manqué; la force pour recommencer une lutte où il a été vaincu déjà lui fait défaut, il se décourage et succombe (1). »

Voilà le sort qui attend le Français en Algérie, au Sénégal, en Cochinchine, etc.; voilà une des causes qui l'empêchent d'aller s'y établir.

Le gouvernement ne peut provoquer davantage l'émigration vers l'Algérie, ou quelque autre des colonies françaises; l'esprit, les habitudes de la nation s'y opposent. En France, plus que dans aucun autre pays du monde, croyons-nous, les liens de la famille sont extrêmement puissants; là où l'on est né, le plus souvent on vit, on meurt. S'y trouvant entouré de l'affection de ses proches, quelque modeste que soit la position d'un homme, il regarde à deux fois avant de la quitter pour tenter les aventures dans un pays lointain et inconnu.

« L'affection des Français pour leurs enfants, a dit

(1) De Feuillide, *loc. cit.*, p. 288.

un savant, est exagérée, égoïste, aveugle, exclusive. Un père, une mère ne pourront guère se résoudre à laisser leur enfant, devenu homme, s'établir loin d'eux dans une de nos colonies. Quoi! quitter cette France où l'on est si bien, et ce foyer paternel où la vie est si facile, pour chercher fortune dans des régions inhospitalières! Les Français ne sont plus aventureux comme autrefois. Émigrer, entreprendre des œuvres nouvelles, rompre avec la vieille routine, toutes ces audaces que nos pères ont eues sont devenues tellement rares de nos jours que le peuple français est à présent le plus sédentaire et le plus routinier du monde. Or, si nous n'émigrons pas, si nous ne sortons pas des étroites limites qui nous sont fatalement imposées sur le sol européen, nous sommes condamnés à ne pas grandir, et bientôt, dans quelques années, peut-être, à décroître, alors que toutes les autres nations grandiront dans des proportions énormes (1). »

Ce qui nuit peut-être le plus au développement de l'Algérie, c'est qu'elle *est trop près de la France*. On l'a souvent dit!!!

Devant l'indifférence de ses nationaux, le gouvernement français a bien cherché à peu près de tous temps à attirer l'émigration étrangère vers l'Algérie; mais, outre que le climat ne la tente pas, les régimes politique et économique de la colonie, les productions du

(1) Ch. Richet, *l'Accroissement de la population française. Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1882, p. 616.

pays aussi, lui font dédaigner ces avances. Les désastres causés en 1866, 1867, 1868, par les sauterelles et le choléra, sont aussi faits, du reste, pour l'effrayer.

En somme, l'inanité des efforts tentés en Algérie pour sa colonisation ne doit pas être regardée comme une preuve ou de la mauvaise administration des gouvernements qui se sont succédé en France, ou de l'incapacité des colons depuis la conquête, mais plutôt, ainsi que nous venons d'essayer de le démontrer, comme le résultat du comfort, des sentiments de famille, de la richesse de la nation française.

Les propriétés foncière et mobilière sont aussi très divisées en France; chacun, ou à peu près, possède quelque chose, et naturellement y tient. S'expatrier, c'est la réalisation de son bien, réalisation qu'on sait à l'avance devoir être à peu près désastreuse.

Devant ces considérations de famille, de bien-être assuré et d'argent, le Français le plus souvent recule, et voilà comment les colonies françaises ne se peuplent pas plus rapidement. Lorsque le Français émigre, c'est en conservant l'arrière-pensée du retour. Il est triste pendant son séjour. Au lieu de la patience dont s'est armé le pionnier anglo-saxon, le Français emporte avec lui des idées préconçues. « Aussi, dit M. de Suckau, lorsqu'il arrive dans le pays où il veut s'établir, il s'attache à un projet formé à l'avance et ne poursuivant que celui-là, s'il échoue, il est perdu; il le sent, et cette inquiétude suffit pour lui enlever le sang-froid nécessaire à la réussite de son plan. L'amour-propre

mal entendu l'empêche, en outre, de se plier à certaines exigences que l'Anglo-Saxon comprend si bien (1). »

De plus la chance entre toujours dans les calculs du Français. Il ne sait pas réagir contre elle si elle lui est défavorable ; il plie, il se soumet en se désespérant.

On pourrait indiquer encore d'autres causes au peu de développement du système colonial français. Par exemple, l'infériorité plastique des Français, par rapport aux Anglais, aux Américains, aux Hollandais, très solidement bâtis, charpentés, chez qui les muscles ont pris tout le développement possible, la mauvaise administration des consulats français et des comptoirs trop peu nombreux et insuffisants. En France, les fonctions, les devoirs du consul sont mal compris et mal interprétés. Au lieu de se considérer un simple agent commercial, c'est-à-dire chargé par son gouvernement de faciliter le négoce entre son pays et celui où il est accrédité, le consul français, généralement un licencié en droit, se prend pour un personnage, pour un *diplomate;* il dédaigne l'objet réel de sa mission, qu'il a dès le principe repoussé comme n'étant pas de son ressort, et ne songe qu'aux grandes négociations internationales (2). Les Anglais ne commettent pas cette faute grave. Ils confient la charge de les représenter à d'anciens négociants enrichis, bien ferrés sur les affaires,

(1) De Suckau, *loc. cit.*, p. 13-14.

(2) V. à ce sujet les articles de M. G. Charmes. *Nos consulats*, *Revue politique et littéraire*, 5 et 19 janvier 1884.

qui ne pensent qu'à les faciliter. De plus, ceux-ci, dans un esprit patriotique, viennent en aide au nouveau débarqué, et cherchent à le mettre en voie de réussir comme eux.

Pour terminer ces réflexions sur l'Algérie, plaçons-nous un moment au point de vue financier, et examinons ce qu'elle a coûté à la France. Un ancien secrétaire général de la préfecture d'Alger, M. Fourmestraux, a publié sur ce sujet des renseignements intéressants. « Il serait difficile, dit-il (1), d'établir le bilan rigoureusement exact des sommes dépensées depuis la conquête jusqu'à ce jour, ainsi que des recettes opérées par le Trésor. Cependant, en compulsant les relevés annuels des dépenses, soit militaires, soit civiles, et en tenant compte des budgets spéciaux des divers départements exerçant leurs attributions en Algérie, on peut évaluer les dépenses annuelles, depuis 1830, à une moyenne de 80 millions de francs, soit environ 4 milliards; les recettes n'ayant pas dépassé 20 millions, également en moyenne, depuis le même laps de temps, les sacrifices faits par la métropole pour consolider notre conquête algérienne s'élèveraient donc à un peu plus de 3 milliards. »

Le budget général de l'Algérie pour 1883 seulement s'élevait à 94,943,485 francs.

Ces chiffres sont formidables, mais point exagérés. Nous avons rapporté plus haut ce que dit M. Leroy-

(1) E. Fourmestraux, *les Budgets de l'Algérie*, p. 41.

Beaulieu des dépenses de la France en Algérie. Son calcul confirme celui de M. Fourmestraux.

Une question se pose alors tout naturellement : La France doit-elle garder l'Algérie ?

Oui, certes. Ce n'est pas quand, dans ces derniers temps, la France a cherché à étendre sa puissance coloniale au Tonkin, à Madagascar, qu'une semblable question peut recevoir une réponse négative. Seulement, en face des chiffres que nous venons de donner, on doit demander que des réformes soient promptement apportées dans le mode d'administration de l'Algérie, et cela afin que son budget devienne de moins en moins onéreux pour la métropole. Les vues du gouvernement actuel sur la grande colonie française du nord de l'Afrique nous autorisent à croire que toutes les sommes dépensées jusqu'à ce jour ne tarderont pas à produire les résultats qui les ont motivées.

Nous sommes donc convaincu que le jour est proche où l'Algérie se suffira seule. Et nous allons plus loin encore en estimant que, dans un avenir peu éloigné, cette colonie deviendra ce qu'avec une meilleure administration elle aurait dû être depuis longtemps, soit une source importante de revenus pour la métropole.

EXTENSION DE LA COLONIE FRANÇAISE DU SÉNÉGAL (1)

1819-1884

Il est constant que c'est vers l'an 1360 que des marins de Dieppe reconnurent les côtes du Sénégal. A partir de cette époque, le pays nouvellement découvert fut constamment visité par des marchands français. En 1626, ceux-ci y possédaient plusieurs comptoirs permanents. Trente-huit ans plus tard, ces établissements furent cédés à une association qui prit le nom de Compagnie des Indes occidentales. Sous la direction de cette compagnie, les comptoirs français du Sénégal prospérèrent, mais, elle-même, engagée dans d'autres opérations, se trouva ruinée en 1672 et dut aliéner ses biens à une autre société. Celle-ci n'eut pas un meilleur sort et elle fut successivement remplacée par d'autres

(1) Consulté :
Barthélemy : *Notice historique sur les établissements français des côtes occidentales de l'Afrique.* — Carrère et Holle : *De la Sénégambie française.* — J. Mavidal : *Le Sénégal.* — Jules Duval : *Les Colonies et la politique coloniale de la France.* — J. Houdoy : *Le Soudan français, Union géographique du nord de la France,* n° de juin-juillet 1881. — Dr Ferenger-Féraud : *Le Sénégal,* 1818-1874, *Revue maritime et coloniale,* janvier 1875. — *Opérations militaires pendant les années* 1862-1864 (*Annales maritimes et coloniales,* octobre 1864). — P. Gaffarel : *Les Colonies françaises.* — *Nouvelles Annales de la marine et des colonies.* — *Les Etudes de M. Faidherbe.*

qui ne réussirent pas mieux. En 1758, les Anglais s'emparèrent de Saint-Louis et de Gorée. Ils restituèrent cette dernière ville à la France en 1763 et, en 1779, les Français leur arrachèrent la première.

La compagnie du Sénégal fut la dernière société qui jouit du monopole du commerce sur les côtes occidentales de l'Afrique. En 1791, un décret de la Constituante supprima toutes les sociétés privilégiées.

De 1791 à 1814, la colonie française du Sénégal traversa les fortunes les plus contraires. Changement de système commercial; concurrence des Américains; émancipation des esclaves; hostilités des indigènes; attaques incessantes des Anglais, qui s'emparèrent peu à peu, à partir de 1800 des points les plus importants, y compris Saint-Louis (14 juillet 1809); enfin, retour de la colonie à la France en vertu du traité de Paris du 30 mai 1814.

Trop occupés ailleurs, les Français ne rentrèrent virtuellement en possession du Sénégal qu'en 1817. La *Méduse*, dont le naufrage est si tristement célèbre, portait les fonctionnaires et les troupes qui allaient reprendre le Sénégal des mains des Anglais (1).

Dès ce moment, de grands efforts furent tentés pour régénérer la colonie. Son gouverneur, le colonel Schmalz, acquit des chefs du Oualo, État le plus voisin de Saint-Louis, le droit d'établir des cultures en

(1) V. Barthélemy, *Notice historique sur les établissements français des côtes occidentales de l'Afrique*, p. 12-13.

tous lieux qu'il jugerait convenables à des conditions pécuniaires déterminées. Mais aussitôt les Trarzas, qui étaient dans l'habitude de rançonner le Oualo, protestèrent. Une guerre s'ensuivit. Ouverte en 1819, elle se termina deux ans après par un traité de paix, dans lequel les Trarzas déclaraient renoncer à toutes prétentions sur la rive gauche du Sénégal, et obtenaient en retour la promesse du maintien des coutumes et redevances en nature payées par le commerce européen à leurs chefs.

De 1830 à 1850, divers systèmes furent essayés pour ranimer le mouvement commercial du fleuve. Mais, là encore, on se heurta contre la rapacité et l'hostilité des Maures, qui prétendaient vendre aux blancs le droit de commercer avec eux. Pendant vingt ans, on patienta, on subit jusqu'à un certain point leurs exigences. Enfin, en 1852, la situation étant devenue intolérable, le gouvernement français fit savoir au gouverneur du Sénégal, le capitaine de vaisseau Protet, « que la France devait être *suzeraine du fleuve*, s'affranchir au plus tôt de tout ce qui pouvait avoir l'apparence d'un tribut, dicter ses volontés aux chefs maures, émanciper le Oualo en l'arrachant aux Trarzas, et protéger en général les populations agricoles de la rive gauche contre les déprédations des nomades de la rive droite (1). »

Le capitaine Protet prit, sans tarder, ses mesures pour exécuter ce programme. Il réunit une colonne

(1) J. Mavidal, p. 41-47.

expéditionnaire de 1,500 hommes, et une flottille de 13 bâtiments à vapeur ou à voiles, dont il se réserva le commandement.

Le 28 mars 1854, la flottille partait de Saint-Louis, portant à son bord les troupes. Quelques jours après elle arrivait à Podor. Les hostilités furent immédiatement ouvertes; dans toutes les rencontres, les indigènes furent vaincus; bientôt ils se dispersèrent. Alors, maître du terrain, le génie commença la construction d'un fort, qui fut achevé au bout de quarante jours. Ce premier résultat intimida profondément les Maures. L'expédition se disposait à entrer davantage au cœur du Toro, quand les chefs principaux du pays, reconnaissant l'inutilité d'une plus longue résistance, vinrent faire leur soumission.

En rentrant à Saint-Louis, le capitaine Protet châtia les habitants de la province de Dimar qui, lors de son passage devant Bokol, l'avaient accueilli par une vive fusillade. Il chargea un corps de 800 hommes de détruire leur cité sainte, Dialmath, ce qui fut fait malgré une défense sérieuse.

Le 16 décembre 1854, le chef de bataillon Faidherbe, qui, pendant un long séjour en Afrique, avait eu l'occasion de s'y faire distinguer par un mérite et des capacités rares, fut nommé au poste de gouverneur du Sénégal. C'était lui qui avait dirigé la colonne envoyée contre Dialmath; c'était encore à lui que revenait en grande partie le succès de l'entreprise tentée contre Podor. M. Faidherbe était trop convaincu des avan-

tages qui résulteraient de l'exécution complète du programme tracé deux ans auparavant par le gouvernement métropolitain pour ne pas en poursuivre l'achèvement avec résolution. Il se mit aussitôt à l'œuvre.

D'abord, comme le Dimar, oublieux de la leçon qu'il lui avait lui-même donnée, prétendait inquiéter encore la navigation du fleuve, il tomba sur lui à l'improviste, opéra une razzia brillante, bombarda Bokol, et ne se retira qu'après avoir obtenu satisfaction sur tous les points en litige. Le gouverneur se tourna ensuite vers le Oualo. Eli, fils de Mohammed-el-Habib, roi des Trarzas, avait réussi à se faire reconnaître héritier présomptif du souverain alors régnant, et à y prendre une grande autorité. Ennemi déclaré des blancs, il avait défendu à ses futurs sujets de trafiquer avec Saint-Louis sans avoir obtenu de lui une autorisation chèrement payée. M. Faidherbe envahit le Oualo, battit facilement les bandes de guerriers que commandait Eli en personne, et les força à abandonner la contrée et à se réfugier en partie dans le Fouta, en partie dans le Cayor (1).

Débarrassé de cet adversaire, M. Faidherbe entreprit de ravager le Oualo de façon à ne laisser ni asile, ni ressources à ceux qui seraient tentés de reprendre l'œuvre d'Eli. Tandis qu'il y était occupé, le père du prétendant vaincu, le roi des Trarzas, Mohammed-el-Habib, rassembla son armée. Au mois d'avril, il passa

(1) J. Duval, *les Colonies, etc.*, p. 44-5.

qu'il n'y eût pas eu de bataille de gagnée, cette marche à l'intérieur du pays ne fut pas sans résultat. Elle frappa les populations de crainte, en leur montrant que les Français ne reculaient devant aucune barrière pour atteindre leurs ennemis.

Les déprédations, les surprises, les razzias auxquelles ne cessèrent de se livrer dans la suite les guerriers trarzas furent cause que le gouverneur dirigea, en mai 1857, une seconde expédition contre eux. Cette fois les Français usèrent de représailles, et, en dévastant les alentours du lac Cayar, produisirent une panique générale sur la rive droite du fleuve. Là-dessus, Mohammed-el-Habib lança son fils Eli, avec une partie de son armée, sur le Oualo. Cette audacieuse tentative fut désastreuse pour lui. Défaits dans un premier engagement, les Trarzas, poursuivis, traqués, ne purent regagner le désert qu'après avoir perdu plusieurs chefs importants et un nombre considérable des leurs.

Un an encore, le roi Mohammed continua à lutter contre les Français. Des deux côtés, la guerre fut sans trêve ni merci. Enfin, constamment battus, ayant laissé entre les mains de leurs ennemis 30,000 bœufs, 12,000 moutons, 1,000 ânes, 500 chevaux, 2,500 esclaves, un millier de chamelles et un riche butin, chassés non seulement des pays yolofs, mais d'une partie de leur propre territoire, les Trarzas, réduits aux abois, durent s'humilier. Le 20 mai 1858, leur roi se résigna à signer un traité par lequel il reconnaissait que les territoires du Oualo, de Gaé, de Bokol, du Toubé, de

Dialakhar, de Gandiole, de Thiong, de Djiaos et de Ndiago appartenaient à la France, et que le gouverneur du Sénégal était le protecteur des États oulolfs du Dimar, du Yolof, du Ndiambour et du Cayor; le roi des Trarzas s'engageait en outre à empêcher les courses et pillages de ses tribus sur la rive gauche du fleuve et à protéger le commerce des gommes (1).

Devenu par la suite l'allié fidèle des blancs, le roi Mohammed exécuta loyalement les traités. Sa conversion radicale ne fut pas sans causer une vive irritation chez une partie de son peuple, déjà mécontente de la paix. Un complot fut ourdi par quelques chefs dont les intérêts étaient lésés par le traité. Le 15 septembre 1860, Mohammed était assassiné. Immédiatement informé du fait, son fils Eli, qui se trouvait, par hasard, dans un village voisin, se mit à la recherche des coupables; il en atteignit neuf, auxquels il fit, sans tarder, expier leur crime. Il prit ensuite le commandement des Trarzas. Accepté par la majorité des tribus, il envoya informer M. Faidherbe qu'il reconnaissait le traité signé par son père et qu'il suivrait sa politique.

Un mois après que le roi Mohammed-el-Habib eut signé avec le gouverneur du Sénégal le traité de paix et d'amitié, les Braknas, qui, depuis trois ans, guerroyaient contre les blancs, déposèrent les armes. Deux princes, Mohammed-Sidi et Sidi-Eli, se disputaient le pouvoir sur la contrée. M. Faidherbe voulut que le

(1) Voir ce traité dans J. Mavidal, p. 52-56.

traité dont les clauses étaient à peu près les mêmes que celles qui avaient été stipulées avec le roi des Trarzas, fût accepté en double par chacun des deux prétendants, afin que celui qui l'emporterait sur l'autre restât responsable des obligations contractées. Le 10 juin 1858, le traité était signé. Six mois après, Sidi-Eli tuait son rival et se faisait reconnaître cheik des Braknas. Il informait ensuite de ces faits le gouverneur du Sénégal, promettant, si on voulait bien le reconnaître, d'exécuter fidèlement le traité. M. Faidherbe n'y fit aucune difficulté et, à cet effet, envoya une mission auprès de lui (1).

Entre temps, la nouvelle des succès remportés par les Français, des traitements doux et humains qu'ils infligeaient aux vaincus, s'était répandue dans le royaume voisin du Fouta. Soumises à une domination tyrannique des plus cruelles, deux des provinces de ce royaume, le Toro et le Damga, crurent que, si elles se révoltaient, les Français ne refuseraient pas de les prendre sous leur protection.

En 1859, elles secouèrent donc le joug détesté et virent avec joie leur demande de protectorat favorablement accueillie. La même année, le 15 août, le roi du Fouta, poussé par la crainte de perdre le reste de ses États, se liait aux Français par un traité qui, tout en lui garantissant sa couronne, mettait cependant son royaume sous l'autorité directe du gouverneur du Sé-

(1) J. Mavidal, *le Sénégal*, p. 58.

négal (1). Enfin, l'année d'après, le Toro et le Damga, non contents du protectorat, demandèrent à être annexés aux établissements français, ce qui leur fut accordé.

Nous venons de retracer les événements dont le bas Sénégal a été le théâtre pendant la période qui s'écoula entre 1854 et 1860, nous allons maintenant exposer ceux dont les États yolofs et sérères furent également témoins pendant le même temps. Nous relaterons ensuite et en dernier lieu la guerre que le gouverneur Faidherbe eut à soutenir de 1855 à 1864 dans le haut Sénégal.

A l'époque où les Français, par des faits d'armes éclatants, entreprenaient d'asseoir d'une manière définitive leur domination sur les deux rives du Sénégal, le Cayor, vaste pays situé sur le littoral de l'océan Atlantique, au sud de Saint-Louis, était gouverné par le roi Biraïma, jeune homme de vingt-cinq ans, de caractère despotique, qui ne songeait qu'à satisfaire ses goûts cruels et son penchant pour l'ivresse.

Sans souci des conséquences ultérieures, il laissait ses sujets inquiéter le commerce des blancs. Le gouverneur du Sénégal, engagé qu'il était dans des opérations militaires qui lui prenaient ses forces disponibles sur le fleuve, ne put pendant un temps rien faire pour arrêter le cours des violences exercées par les Yolofs du Cayor. Toutefois, en 1856, les choses avaient pris un tel degré

(1) V. ce traité dans de Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. VII, p. 634.

de gravité qu'il fallut bien intervenir. M. Faidherbe conduisit dans le Ndiambour, province tributaire du Cayor, une colonne de 1,800 hommes, et pour punir les habitants de leurs déprédations, il détruisit l'important village de Nguik.

Cette leçon donna à réfléchir aux Yolofs du Cayor. Pendant plus d'une année, ils se tinrent à peu près tranquilles, mais, au commencement de 1858, ils revinrent à leurs chères habitudes. L'attaque d'une mission pacifique envoyée par M. Faidherbe à Niomré et qui n'échappa à une mort certaine que grâce à la fuite, détermina le gouverneur à tirer une éclatante vengeance des nouveaux méfaits. Il rassembla à la hâte 1,000 soldats réguliers, 1,500 volontaires et, le 4 mars, partit avec ces troupes de Mpal. Dès le lendemain, un escadron de cavalerie se mesurait avec l'ennemi, qui, malgré un acharnement incroyable, subit une première déroute. Quelques jours plus tard, la colonne expéditionnaire entrait dans Niomré, après un combat des plus vifs, faisait des prisonniers, brûlait ce grand village, s'emparait d'un butin considérable et frappait de terreur les pays d'alentour (1).

L'indifférence du souverain du Cayor pour les affaires de son royaume était telle, que les deux expéditions dirigées par les Français contre le Ndiambour n'avaient soulevé de sa part aucune protestation, ni velléité de prendre la défense de ses sujets. Ses

(1) J Mavidal, *le Sénégal*, p. 67.

sentiments absolument neutres à l'égard des Français n'avaient donc subi aucune altération. Le gouverneur du Sénégal crut devoir tirer parti de cette apathie, pour la réalisation d'un projet depuis longtemps conçu par lui. Il s'agissait de relier Saint-Louis à Gorée par une ligne télégraphique, d'ouvrir une route entre ces deux localités à travers le Cayor, et de la jalonner de caravansérails, afin de rendre les voyages plus commodes. M. Faidherbe adressa au monarque yolof une demande pour la concession des terrains nécessaires, que celui-ci lui accorda de très bonne grâce. A peine avait-il signé la convention qu'il mourut emporté par un excès d'intempérance. Son père, Macodou, s'étant saisi du pouvoir, déclara formellement que les Français ne feraient aucun établissement sur son territoire. Le gouverneur tenta de ramener le nouveau roi du Cayor à des sentiments plus justes, ainsi qu'à honorer la mémoire de son fils en ratifiant le traité signé par lui. Rien n'y fit, tous les arguments furent vains. Après une année de négociations, M. Faidherbe résolut de recourir aux armes. Donc le 1er janvier 1861, il prit le commandement des troupes qu'il avait réunies dans ce but et qui s'élevaient à 2,200 soldats réguliers, plus un nombre respectable de volontaires. L'expédition pénétra dans le Cayor par Tiakhmat, construisit un poste avancé à Mboro, où elle laissa ses approvisionnements et ses malades, se dirigea sur Diati et pénétra dans Mekhey, résidence du roi, sans éprouver la moindre résistance.

Macodou, épouvanté de l'orage que sa mauvaise volonté avait attiré sur sa tête, s'était enfui à Ntaggar. De là, il écrivit au gouverneur pour le prier de ne pas aller plus loin, promettant de souscrire à toutes les conditions. Le 1er février, M. Faidherbe signait avec le roi du Cayor un traité par lequel ce dernier accordait aux Français le droit d'établir la route projetée de Saint-Louis à Gorée, promettait de ne plus inquiéter les voyageurs, et en retour recevait quittance de toutes les indemnités dues par ses sujets pour pillages, trois chevaux et 10,000 francs en argent ou en marchandises (1).

Cependant, le monarque yolof, qui n'avait traité avec les Français que sous l'empire de la peur, reprit courage dès qu'il les vit éloignés. Il déclara nulle la convention qu'il venait de signer, fit attaquer, voler les négociants français, commit toutes sortes d'exactions et de pillages. M. Faidherbe, immédiatement averti de ces faits, revint sur ses pas. Il parcourut de nouveau le Cayor, s'empara de Kab, Robnane, Nguiguis, Mekhey, Diati, défit, le 11 mars, l'armée yolove, puis rentra à Saint-Louis, n'ayant perdu qu'une vingtaine d'hommes. Le mois suivant, les mêmes causes appelèrent une troisième intervention. Cette fois, la colonne pénétra jusqu'à Gueoul et purgea la contrée des sauvages satellites de Macodou. Quant à celui-ci, fidèle à sa prudente tactique, dès l'apparition des blancs, il avait couru jusque dans le Saloum y chercher un abri contre la

(1) V. ce traité dans J. Mavidal, p. 71-72.

vengeance de ses ennemis. Par suite de ce départ, le Cayor se trouvait, pour le moment, sans chef. Or, Macodou appartenait à une famille qui, à une époque assez ancienne déjà, s'était emparée du trône en en dépossédant la dynastie des Mayor. Le gouverneur Faidherbe fit rechercher celui qui, à ce moment, était le chef de cette dernière famille, le découvrit sans peine, car Madiodio, c'était son nom, comptait de nombreux partisans et, le 23 mai 1861, l'installa solennellement sur le trône de Cayor. Au mois de janvier suivant, une révolte éclata dans le Cayor en vue de renverser Madiodio; les Français durent accourir à son secours et rétablir son autorité un instant compromise. Les rebelles signèrent alors un traité qui assurait à la France: 1° une route de 30 mètres de largeur, depuis le poste de Potou jusqu'au village de Ndand; 2° un carré de terrain de 500 mètres de côté, près des puits de Ndand pour y construire des magasins ou *autres établissements* jugés nécessaires aux opérations que les Français pourraient être amenés à faire dans la contrée (1). La tranquillité rétablie, le génie pratiqua la route projetée de Saint-Louis à Gorée, installa entre ces deux points une ligne télégraphique, éleva des postes caravansérails à Lompoul, Mboro et Mbidjen; enfin construisit à Ndand un fort pour surveiller l'intérieur du pays.

En même temps qu'il conduisait dans le Cayor ces

(1) J. Mavidal, p. 75.

opérations qui étendaient l'influence française, le gouverneur Faidherbe poussait de temps à autre des pointes dans les États situés plus au sud, et dont les tribus s'étaient rendues coupables de méfaits à l'égard des voyageurs et trafiquants français. C'est ainsi qu'en mai 1859, il entra avec une colonne dans le Sine; battit, en diverses rencontres, la cavalerie de ce royaume, renommée pour sa bravoure; assura dans une campagne courte, mais pénible, la sécurité des environs de Gorée, de Joal, de Portudal, de Rufisque, et négocia une paix avantageuse avec les souverains du Sine, du Saloum et du Baol (1).

Nous passons maintenant au troisième théâtre d'opérations sur lequel le gouverneur Faidherbe dut porter et son esprit éclairé, et son activité courageuse. Dans la dernière année de son séjour au Sénégal comme gouverneur, soit en 1854, le capitaine de vaisseau Protet avait reçu la visite d'un ambassadeur, envoyé auprès de lui par un marabout, dont le nom, depuis plusieurs années, remplissait les pays situés dans le haut Sénégal. El-Hadj-Omar, c'est ainsi que s'appelait ce marabout, était originaire d'Alouar, près de Podor, dans le Dimar. Sur sa figure, empreinte des caractères de l'intelligence, de la méditation et du calcul, se reflétait une haute et religieuse ambition. Signalé de bonne heure à la vénération et à la crédulité publiques par l'exaltation de sa conduite, il

(1) J. Mavidal, *le Sénégal*, p. 76-7.

avait ouvert des écoles de piété, s'était entouré de disciples et avait acquis la réputation de faiseur de miracles (1). En 1826, il avait accompli le pèlerinage de la Mecque, ce qui lui valut de voir ses coreligionnaires ajouter, à son véritable nom d'Omar, le titre vénéré d'*El-Hadj*. En 1841, après un long séjour à l'étranger, il revint dans l'Afrique occidentale, méditant de détruire les États nègres encore idolâtres, et de jeter à la mer les Européens des côtes. En homme habile, El-Hadj-Omar ne précipita rien. Il s'établit dans le Fouta-Djallon, où ses disciples lui bâtirent un village, et, sans user d'autres moyens que de sa parole convaincue et enthousiaste, il rallia autour de lui les populations naïves et crédules. Bientôt, grâce à quelques miracles accomplis à propos, il se trouva à la tête d'un parti puissant, au sein duquel fermentait, en même temps que le sentiment religieux, un confus instinct de nationalité et de race. En 1847, il essaya de faire des Français les instruments de leur propre ruine. Il demanda au gouverneur du Sénégal de lui construire un fort en échange de son amitié et de ses bons offices, mais sa ruse fut pressentie et il ne fut pas écouté. El-Hadj-Omar employa les sept années suivantes à asseoir solidement sa puissance sur le haut du fleuve; il ne voulait rien tenter contre les établissements des blancs avant d'avoir mis toutes les chances de son côté. Il s'empara d'abord, en 1852, de Tomba, village impor-

(1) J. Duval, p. 46.

tant situé sur les confins du Fouta-Djallon, du Bambouk et du Bondou ; l'année d'après, il s'avança sur le Bambouk, prit Farabana, une des villes principales du royaume, où, par un trait curieux de mœurs locales, les esclaves fugitifs de toute l'Afrique occidentale trouvaient un asile assuré. En même temps, dans une réunion convoquée par lui, des chefs du Khasso, du Bondou et du Salam, il se posait comme l'arbitre des destinées de la Sénégambie. C'est à ce moment, alors que son influence s'étendait déjà sur la plupart des États riverains du haut Sénégal, qu'il envoya un ambassadeur au gouverneur Protet. Il offrait son appui et, en échange, demandait des canons, des fusils, de la poudre, même un officier pour instruire ses troupes. El-Hadj-Omar réclamait en même temps la remise de deux femmes qui s'étaient échappées de son camp et qui avaient trouvé un abri au fortin de Bakel. Cette audacieuse démarche fut repoussée comme elle méritait de l'être. Exaspéré par cet échec, El-Hadj-Omar jeta le masque. Il fit surprendre et massacrer les trafiquants sénégalais établis à Makhana, attaquer tous les autres que ses bandes rencontraient et assaillir les postes de Bakel et de Sénoudébou.

Le bon état de défense de ces deux derniers points ne lui permit pas de s'en emparer. Dépité, il tourna sa colère contre Médine, capitale du Khasso, où les traitants de Saint-Louis possédaient des comptoirs. El-Hadj-Omar se saisit des marchandises qu'il y trouva et, traversant ensuite le fleuve, il alla conquérir le

royaume de Kaarta, massacrant tout sur son passage.

Cela se passait en octobre 1854. Deux mois après, le gouverneur Protet était rappelé en France et le chef de bataillon Faidherbe lui succédait (16 décembre). Le nouveau gouverneur du Sénégal jugea qu'il était de toute nécessité, pour la sécurité de la colonie, de mettre le plus vivement possible à l'abri des agressions du terrible marabout les postes contre lesquels il avait déjà essayé ses forces et où il ne manquerait pas de revenir. Bakel, qui jusqu'alors avait commandé le haut du fleuve, appela d'abord son attention. Il résolut de renforcer cette position en allant construire à 40 lieues plus haut, c'est-à-dire à 260 lieues de l'embouchure du Sénégal, un poste à Médine, théâtre des derniers exploits d'El-Hadj-Omar. Retardé dans l'exécution de ce projet par les opérations militaires qu'il dut diriger personnellement dans le Oualo et les États voisins, le gouverneur Faidherbe ne put quitter Saint-Louis pour Médine que le 7 septembre 1855. Cinq jours plus tard, il était à Khay avec une colonne imposante, et de là se rendait à Médine. Vingt ans auparavant, un Français, nommé Duranton, avait préparé dans le Khasso l'établissement de l'influence française. Il s'était concilié la faveur du sultan de ce pays en lui bâtissant un fort, et en avait ensuite épousé la fille (1). Le souverain régnant sur le Khasso à l'époque où M. Faidherbe y pénétra était le fils du beau-père de Duranton et s'appelait Sambala. Déjà, en

(1) V. J. Duval, *les Colonies françaises*, p. 51-2.

plusieurs circonstances, il s'était montré l'ami des Français; aussi, quand le gouverneur Faidherbe lui demanda un terrain pour y élever un fort, s'empressa-t-il de le lui donner. Dès le lendemain, 900 hommes travaillaient à cet ouvrage, qui fut construit en vingt-deux jours seulement. Le gouverneur en donna le commandement à un vieux traitant mulâtre, nommé Paul Holl, homme énergique et intelligent, et composa une garnison de 8 blancs et 40 noirs. L'approche de la saison des basses eaux força la colonne expéditionnaire à redescendre le fleuve, abandonnant le nouveau poste à ses propres forces.

A ce moment, El-Hadj-Omar avait achevé la conquête du Kaarta. Son armée, grossie d'une foule de nouveaux fanatiques, ne comptait pas moins de 20 à 25,000 hommes, armés de fusils et bien aguerris. Exaltée par ses succès, elle ne doutait plus de rien; elle exigea de son chef, qui affecta de se laisser forcer la main, qu'il entreprît le siège de Médine. En conséquence, au mois d'avril 1856, El-Hadj-Omar quitta son quartier général de Nioro pour se porter sur le nouveau poste français. Toutefois, il n'avança que lentement et ce fut seulement au commencement de 1857 qu'il traversa le Khasso. L'époque du Rhamadan étant, sur ces entrefaites, arrivée, il trouva l'occasion favorable pour proclamer la guerre sainte contre les chrétiens. Vers le milieu d'avril, il se trouvait à la tête de toutes ses bandes devant Médine.

A l'annonce de son approche, le roi du Khasso, Sambala, avait cherché à mettre sa capitale Médine en

état de défense. Dans ce but, il l'avait entourée d'un mur en terre glaise et, sur le conseil de Paul Holl, l'avait reliée au poste, de manière à en être flanqué. Le 20 avril eut lieu la première attaque. La résistance fut héroïque. Les soldats du prophète, s'avançant en masses profondes, furent décimés par le tir des canons du fort. Après plusieurs assauts infructueux, ils durent se retirer, laissant le sol jonché de leurs morts. Un mois après, El-Hadj-Omar, qui avait entre temps fait venir des renforts, renouvela son attaque. Celle-ci fut repoussée comme la première. Désespérant alors d'emporter la place par la force, il prit le parti de la bloquer pour la prendre par la famine. Au bout de plusieurs semaines, vers les premiers jours de juillet, la garnison du fort, ainsi que la population de Médine, commençait à sentir les souffrances de la faim. Exténuées, garnison et population n'eussent pu résister à un nouvel assaut ; de plus, la poudre était sur le point de leur manquer. Le 18 juillet, la situation s'était encore aggravée. Quelques escarmouches avaient diminué les munitions. Les défenseurs de Médine n'en possédaient plus, et les soldats du fort avaient seulement une vingtaine de gargousses et de quoi tirer chacun un unique coup de fusil. Paul Holl comprit qu'un troisième assaut aurait raison de sa résistance, quelque courageuse qu'elle fût ; il prit ses mesures pour faire sauter le fort. Il en était là, attendant avec anxiété le moment où il s'ensevelirait avec ses braves compagnons sous les décombres du poste, quand tout à coup il entendit au loin une vive

fusillade. C'était le gouverneur du Sénégal qui, ayant appris la terrible situation de Médine, avait profité de la première crue du fleuve pour accourir à son secours. M. Faidherbe n'avait avec lui que 500 hommes; néanmoins, il ne craignit pas d'attaquer les hordes nombreuses du prophète. Par des prodiges de valeur, il fit une trouée au travers de leurs lignes et parvint jusqu'au fort. Paul Holl et ses gens se précipitèrent dans les bras de leurs libérateurs, tandis que la population de Médine se répandait au dehors des retranchements et se mettait à manger de l'herbe pour calmer sa faim (1). — Le siège n'avait pas duré moins de quatre-vingt-dix-sept jours, pendant lesquels l'attaque et la défense avaient été également opiniâtres. Les maladies et la famine avaient fait de nombreuses victimes parmi les sujets du roi Sambala, mais le chiffre de leurs morts n'était rien en comparaison des pertes de l'armée d'El-Hadj-Omar: celle-ci avait en effet perdu environ 3,000 de ses plus fanatiques soldats (2).

Le lendemain de la délivrance de Médine, le gouverneur Faidherbe livra bataille à El-Hadj-Omar. Les troupes du prophète subirent une sanglante défaite, que la poursuite changea bientôt en une complète déroute. El-Hadj-Omar, pleurant de rage de voir lui échapper une proie qu'il croyait si bien tenir, et comprenant que son prestige était à jamais perdu, s'enfonça dans le Bambouk.

(1) J. Houdoy, p. 493.
(2) J. Mavidal, p. 97.

En descendant le fleuve pour rentrer à Saint-Louis, M. Faidherbe ordonna la construction d'un fort à Matam, sur la rive gauche du Sénégal, dans le double dessein de couvrir l'espace entièrement dégarni qui sépare Bakel de Podor, et de prévenir des pillages pareils à ceux de 1854. La fin de l'année 1857 et la suivante se passèrent en mouvements stratégiques et en escarmouches contre les bandes d'El-Hadj-Omar. En 1859, une expédition dirigée contre un des postes fortifiés établis par le prophète obtint un succès complet. Dans le temps où il espérait disputer aux Français le bassin du haut Sénégal, El-Hadj-Omar avait élevé à Guémou, chez les Guidimaks, entre le Fouta et le Kaarta, un village bastionné. Son intention était de protéger par là les communications entre les divers pays soumis à son influence, et de nuire au commerce des blancs. Le 25 octobre, après une lutte acharnée, corps à corps, les Français s'emparèrent de ce village, non sans avoir éprouvé des pertes sérieuses (1).

Rebuté par son peu de succès, le prophète renonça à poursuivre la guerre contre les Européens, et prit le parti de se rejeter vers le Ségou pour en faire la conquête. Deux ans plus tard, en 1861, il était maître de ce royaume ainsi que de ses États tributaires. En 1862, le Maçina lui était soumis, et à Tombouctou flottait son étendard. Par suite, sa domination s'étendait, à

(1) Pour le récit détaillé de cette expédition, Th. Aube, *Entre deux campagnes*, p. 51-74.

partir du Sénégal, sur une longueur de 500 lieues; il commandait tout le cours du Niger, du Fouta-Djallon à Tombouctou.

En 1864, quand le gouverneur Faidherbe constata le degré de puissance auquel était parvenu le prophète, surtout lorsqu'il vit que, tout occupé à régler les affaires de son empire, El-Hadj-Omar semblait avoir oublié ses anciens projets sur la colonie française du Sénégal, M. Faidherbe, disons-nous, voulut lier des relations amicales avec lui. Depuis longtemps, il caressait le projet de faire occuper par des postes et des comptoirs quelques points de la ligne qui va du haut Sénégal au Niger, puis de les relier par une voie ferrée de cent cinquante lieues, qui deviendrait le débouché des productions du Soudan central.

La guerre qu'il avait fallu soutenir dans le pays des Peules en avait jusque-là retardé l'exécution. El-Hadj-Omar paraissant aujourd'hui ne plus s'occuper que des intérêts de son empire, M. Faidherbe espérait qu'il se prêterait facilement à son entreprise. Pour s'assurer de son aide indispensable, il lui députa le lieutenant de vaisseau Mage et le docteur Quintin (1). Les deux ambassadeurs se rendirent à Ségou, où, au lieu du prophète, ils ne trouvèrent que son fils. C'est qu'entre temps une révolution avait éclaté dans le Maçina, le peuple avait assiégé El-Hadj-Omar dans sa résidence à El-Hamdou-Lillah, et l'avait massacré. Son fils cachait

(1) V. E. Mage, *Voyage dans le Soudan occidental*

cette mort dont la connaissance eût amené une révolte générale; pendant deux ans, il retint auprès de lui les envoyés français, les berçant toujours de l'espoir de voir le prophète. Cependant, malgré lui, la nouvelle de la mort d'El-Hadj-Omar s'était répandue, et, ainsi qu'il l'avait pressenti, tout le pays fut bientôt en état d'insurrection. La vie des deux blancs et des hommes de leur escorte fut menacée; il fallut qu'une troupe assez nombreuse vînt de Saint-Louis les tirer de cette position critique.

Pendant que le gouvernement français poursuivait au Sénégal cette politique militante, qui devait changer complètement ses relations avec les populations indigènes, à Paris il s'occupait de faire disparaître toutes chances de complications avec les puissances européennes, relativement aux affaires du pays sénégambien. Les Anglais renoncèrent, en 1857, au commerce sous voiles, depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à Portendick. En échange, ils reçurent le poste d'Albreda que les Français possédaient sur la Gambie.

En 1864, M. Faidherbe avait cédé ses fonctions de gouverneur au colonel du génie Laprade. Durant les quatre années que ce dernier demeura au Sénégal, il s'occupa surtout des affaires du Cayor et d'augmenter le nombre des comptoirs français dans le sud, en en créant jusqu'à la Malicourie. C'est dans l'accomplissement de cette œuvre qu'il se heurta contre les bandes soulevées dans le Ripp par un émule d'El-Hadj-Omar.

Heureusement, il eut promptement raison de l'agitation, car, après un combat sanglant engagé sur les bords de la Gambie, les partisans du nouveau prophète se dispersèrent.

Après le colonel Laprade, M. Vallière, colonel d'infanterie de marine, fut appelé à gouverner la colonie. De 1869 à 1875, soit pendant les six années que dura son administration, le gouverneur Vallière maintint le Sénégal dans le *statu quo*. En 1875, il eut également à combattre un marabout, nommé Ahmadou-Sekhou, qui avait prêché la guerre sainte, et qui, venu du Toro, avait envahi le Cayor. Sa tentative n'eut pas un meilleur succès que celles de ses devanciers. Dans une dernière bataille qui lui fut livrée, près de Coki, son armée subit une déroute complète, et lui-même fut tué (1).

En 1876, le gouvernement du Sénégal passa entre les mains du colonel d'infanterie de marine Brière de l'Isle. Pendant les deux premières années de son administration, il ne se passa aucun fait digne d'être rapporté. Mais, en 1878, il fallut sortir de l'inaction qu'on se félicitait de garder à l'égard des indigènes. A l'instigation du fils d'El-Hadj-Omar, Ahmadou, qui lui avait succédé comme roi du Ségou, les habitants de Sabouciré, village situé à cinq lieues en amont de Médine, commettaient des hostilités contre le vieil allié des

(1) V. *l'Expédition du Cayor. Revue maritime et coloniale*, avril 1875.

Français, le roi du Khasso, Sambala. Cet état de choses existait depuis plusieurs années ; on en avait eu connaissance à Saint-Louis, mais jusqu'alors on avait patienté, parce que les trafiquants français entretenaient un commerce actif en arachides avec Sabouciré. Cependant, en 1878, les circonstances devinrent telles qu'on jugea que le prestige et la dignité de la France souffriraient de laisser ainsi impunément molester le roi du Khasso. En conséquence, une colonne expéditionnaire fut formée, qui, au mois de novembre, alla enlever d'assaut le village de Sabouciré. Cet acte de vigueur ranima les partisans des Français et ébranla l'influence d'Ahmadou sur toute la ligne de Médine à Brammakou.

Deux ans plus tard, les études pour la construction du chemin de fer de Médine au Niger mirent de nouveau les Français aux prises avec les Peules du haut Sénégal. Déjà dans cet ordre d'idées, le gouverneur avait fait construire un poste à Bafoulabé, à trente lieues au-dessus de Médine. En 1880, le capitaine Gallieni fut chargé de négocier avec le roi Ahmadou le droit d'établir une voie ferrée jusqu'au Niger. La mission partit le 30 janvier, chargée de présents considérables pour le roi du Ségou. Mais à son passage par la province de Bélédougou, dont la population était l'ennemie déclarée d'Ahmadou, la mission fut attaquée par plus de 1,000 hommes, et dépouillée de tout ce qu'elle possédait. Le capitaine Gallieni n'en continua pas moins sa route ; toutefois, il dépêcha à Saint-Louis, pour informer le gouverneur de ce qui lui était arrivé, le doc-

teur Bayol dont il était accompagné. Le 15 mai, la mission entrait à Ségou, où le roi, froissé de la voir arriver les mains vides, et probablement vexé aussi à cause des traités que le capitaine Gallieni avait, sur son passage, passés avec les populations, lui fit un tiède accueil, et en attendant qu'il fût suffisamment renseigné sur les intentions du gouverneur, la garda auprès de lui (1).

Entre temps, le gouvernement français ayant approuvé le projet de M. Faidherbe d'étendre la colonie jusqu'au Niger, il s'organisait à Saint-Louis une expédition pour aller créer de nouveaux postes au delà de Bafoulabé et continuer l'étude du tracé du chemin de fer. En décembre, elle était réunie à Médine et le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes en prenait le commandement. Au commencement de février 1881, la colonne expéditionnaire arrivait à Kita et s'y établissait. Le 12, elle s'emparait du village de Goubanko, nid de pirates qui infestaient la contrée.

Ces deux actes qui prouvaient l'intention des Français de ne se laisser arrêter dans l'exécution de leur dessein par aucun obstacle, eurent une heureuse influence sur l'esprit du roi Ahmadou. Il relâcha le capitaine Gallieni et tous ses compagnons, qui, le 10 avril, arrivaient à Médine; en même temps, Ahmadou envoya un représentant auprès du gouverneur. Il approuvait

(1) J. Bayol, *la Mission du haut Niger. Revue scientifique*, 25 décembre 1880.

tout ce que les Français avaient fait jusque-là et, par un traité, leur donnait l'autorisation, à l'exclusion de tous autres, d'ouvrir une route jusqu'au Niger et de fonder des établissements dans son empire. De plus, il acceptait un résident français à Ségou (1). L'exécution du chemin de fer projeté était désormais grandement facilitée ; la route du Niger définitivement ouverte.

Le 15 avril, le Sénégal reçut un nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau de Lanneau. Durant le temps très court qu'il demeura à la tête de la colonie (avril-août 1881), M. de Lanneau obtint la pacification du Fouta. Dès lors, le Sénégal entra dans une voie de progrès que le gouvernement métropolitain crut faciliter encore en lui donnant pour la première fois un gouverneur civil. Le 26 octobre 1882, le baron Servatius fut nommé à ces fonctions. Il ne les conserva pas longtemps : atteint de phtisie, il mourut le 20 juin dernier (1883). Après un intérim rempli par le colonel Bourdiaux, M. Seignac-Lesseps, ancien commandant de Nossi-Bé, a été appelé à prendre le gouvernement du Sénégal.

Le colonel Bourdiaux a marqué le temps pendant lequel il a administré la colonie par la ratification d'un acte important. Le 3 novembre, le commandant du poste français de Sedhiou sur la haute Casamance a signé avec le roi de Firdou, Moussa-Molo, un traité par lequel ce dernier place ses possessions sous le pro-

(1) J. Houdoy, p. 503.

tectorat de la France (1). Le Firdou attirait depuis longtemps les regards des Anglais; à maintes reprises, le gouverneur de la Gambie avait fait à Moussa-Molo des ouvertures pour l'engager à se placer sous la protection de l'Angleterre; chaque fois, le roi de Firdou les avait repoussées, tandis qu'il cherchait, au contraire, à se rapprocher de la France. Le traité conclu le 3 novembre intéresse au plus haut point l'avenir du commerce français dans la haute Casamance. On élève dans le Firdou de magnifiques bestiaux, et, parmi les produits qui y abondent, il faut citer l'or, l'ivoire, le caoutchouc, l'arachide, le riz, le coton, l'indigo. L'exploitation seule du caoutchouc donnera, dit-on, de très beaux profits (2). Les résultats déjà produits par le changement du régime administratif de la colonie ont complètement répondu aux espérances; le Sénégal est actuellement dans un état de prospérité qu'il n'avait jamais connu auparavant, prospérité que doit accroître le prompt achèvement des deux voies ferrées de Dakar à Saint-Louis et du Sénégal au Niger.

Le projet de construction de la première de ces deux voies ferrées a été inspiré par le désir de donner à la colonie un port d'entrée facile. Or, Saint-Louis n'est pas dans ces conditions; son accès présente bien des difficultés, tandis que Dakar, situé plus au sud, a un excellent port. Lorsque ces deux lignes de chemin

(1) V. ce traité dans le *Temps*, n° du 9 janvier 1884.
(2) Id.

de fer seront terminées, Dakar et Saint-Louis deviendront les entrepôts des richesses du Ségou, du haut et du moyen Niger.

En résumé, les opérations militaires accomplies de 1819 à 1870 avaient eu pour résultat l'annexion au Sénégal du Oualo, et la soumission des peuples du Cayor, du Fouta, du Bondou et du Bambouk. Malheureusement, les désastres de la guerre franco-allemande ont amené le gouvernement français à renoncer à une partie de ces conquêtes, qu'il ne se jugeait plus la force de conserver. Au commencement de 1870, les établissements français de la Côte d'or et du Gabon figuraient au budget pour une somme de 598,000 fr. Obligé de réduire ses dépenses, le département de la marine se décida, vers 1872, à évacuer la Côte d'or, c'est-à-dire Grand-Bassam, Assinie, Dabou, tout en conservant cependant sur ces différents points de la côte le droit de souveraineté de la France, qui se trouvait garanti par des traités passés l'année précédente avec les divers chefs (1). En même temps, du Gabon il fut fait un simple dépôt de charbon.

Somme toute, aujourd'hui les possessions de la France au Sénégal se réduisent, indépendamment du cours du fleuve de Saint-Louis à Médine, avec les postes de Dagana, de Podor et de Bakel, à la province du Diander, située au sud du Cayor, et comprenant les

(1) A. Escandre, *Notre établissement du Gabon en* 1874. *Revue maritime et coloniale*, mars 1875.

villes de Rufisque, de Dakar et l'îlot de Gorée; dans le Baol et le Sine, aux postes de Portudal et de Joal, et aux rivières Saloum, Casamance, Rio-Nunez, Rio-Pongo et Mallacorée, sur les rives desquelles se fait un commerce important.

A ces territoires, d'autres viendront sans doute s'ajouter bientôt. Des Français intrépides parcourent, en effet, le bassin du Congo, étendant pacifiquement l'influence de leur patrie et cherchant des débouchés à son commerce. Parmi eux, citons tout de suite un officier de marine, M. Savorgnan de Brazza, dont nous raconterons plus loin les explorations et les succès. La situation militaire de la France au Sénégal s'améliore d'ailleurs très rapidement. Sur le haut fleuve, les Trarzas sont soumis depuis 1875; voici, du reste, en quels termes un organe du gouvernement dépeignait la situation à cette époque : « Aujourd'hui la scène est changée, et notre œuvre de civilisation peut marcher sans grande résistance de la part des indigènes de la Sénégambie. Sur la rive droite du fleuve, les Braknas ont été affranchis de l'influence dominatrice des Trarzas. Nous avons défendu à tous, Maures Trarzas, Braknas et Douaïch, de passer sur la rive gauche du fleuve, sous quelque prétexte que ce soit (1). » Depuis, cette situation s'est encore améliorée. A la fin de 1882 et dans les premiers mois de 1883, le Cayor qui s'était insurgé a été définitivement soumis (2). En même temps, un

(1) *Revue maritime et coloniale*, janvier 1875, p. 44-5.
(2) *Journal des Débats*, 23-24 mai 1883.

des officiers attachés à l'expédition du lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes étendait l'influence française dans la région comprise entre le Sénégal et le Niger. Le 14 décembre 1882, le capitaine Bonnier obtenait de Sago-Bamakha, roi de Bafing, petit territoire situé près de Bafoulabé, sa signature à un traité par lequel ce dernier plaçait ses États sous le protectorat de la France et promettait son aide à l'exécution des grandes voies de communication projetées par les Français (1). Enfin, l'intrépide voyageur, le docteur Bayol, vient de repartir pour le Niger, afin de préparer, en annonçant l'œuvre pacifique de la France, l'esprit des populations du Soudan occidental à accepter l'introduction de la civilisation européenne.

Commencée à Khay, un peu au-dessous de Médine, la construction de la ligne du Sénégal au Niger a été poussée avec activité et sans incident. Malheureusement, il va falloir s'arrêter. Le 17 décembre dernier, la Chambre des députés a refusé le crédit de 3,300,000 francs qui lui était demandé et qui devait permettre d'aller jusqu'à Bafoulabé, terme que le gouvernement s'assignait pour le moment. Ce vote a été accueilli avec dépit par tous ceux qui s'intéressent à la colonie française de la côte occidentale d'Afrique, et leurs protestations reproduites par la presse ont été assez vives. Le général Faidherbe, l'ancien gouverneur du Sénégal, a demandé le rétablissement du crédit en dé-

(1) Le *Voltaire*, 28 février 1883.

veloppant les avantages qui résulteront pour la France de l'ouverture d'une voie commerciale jusqu'au Niger, et, d'autre part, en exposant les conséquences politiques de cette interruption des travaux. « Ce serait mériter, dit-il, les reproches d'inconstance, de légèreté, d'incapacité à coloniser qu'on a l'habitude de nous adresser. Comme cela entraînerait l'abandon de nos postes au-dessus de Médine, les conséquences politiques d'une pareille reculade pourraient être désastreuses pour notre domination au Sénégal et mettraient à néant notre prestige dans toutes nos possessions africaines (1). » Nous ne doutons pas que la Chambre ne revienne sur sa décision : l'exécution du chemin de fer Sénégal-Niger s'impose.

Le général Faidherbe est autorisé à protester comme il le fait, car il voit son œuvre compromise. En effet, n'est-ce pas grâce à lui, n'est-ce pas grâce à son énergie, à ses travaux scientifiques, que les possessions de la France au Sénégal ont été augmentées et mieux connues? Jusqu'à l'arrivée de cet officier, cette partie du continent africain avait été peu explorée. De temps à autre, il est vrai, quelques hardis voyageurs s'aventuraient dans ses immenses forêts, répandant à leur retour un peu de lumière sur la géographie de cette contrée. Mais il était réservé à M. Faidherbe, placé à la tête de la colonie, d'entreprendre ces expéditions guerrières dont les résultats ont été d'abord d'ac-

(1) V. le *Temps*, 6 janvier 1884.

croître les possessions de la France, ensuite de permettre au commerce de se procurer avec facilité, et en abondance, des produits très demandés sur les marchés d'Europe ; enfin d'attirer dans la colonie l'émigration et les capitaux.

Actuellement, il reste à la France le devoir d'étendre son action bienfaisante sur toute la contrée, car, selon l'expression de M. Mavidal : « De nos jours, le système des occupations restreintes a fait son temps. Nos essais malheureux suffisent à l'exclure aussi bien du Sénégal que de l'Algérie, et démontrent qu'un peuple civilisé en contact avec des barbares est fatalement condamné à s'étendre, sous peine de voir sa considération diminuée et son honneur compromis (1). » L'occupation intégrale du Sénégal complétera le système colonial de la France en Afrique. Elle ne saurait faire concurrence au progrès de l'Algérie, puisque tout y est différent : climat, production, débouchés. Le seul côté par lequel le Sénégal se rapproche de l'Algérie, c'est par l'instabilité gouvernementale, cause dans ces deux colonies de leurs lents progrès. Ainsi qu'en Algérie, les gouverneurs ne restent pas assez longtemps pour bien connaître les affaires ; les nouveaux venus ou suivent les errements de leurs prédécesseurs, ou prônent des combinaisons commerciales différentes, et nul système n'est appliqué avec suite, avec vigueur, avec l'opiniâtreté nécessaire.

(1) Mavidal, p. 131.

Le général Faidherbe qui, pendant dix ans, a gouverné le Sénégal d'une manière si brillante pour l'influence française et les intérêts commerciaux de ses compatriotes, fait seul exception à cette règle.

On vient pourtant de tenter un essai pour donner au pouvoir supérieur de la colonie une unité qu'elle n'a pas encore connue. Le gouverneur général l'administre désormais avec le conseil général et les conseils municipaux des plus gros centres de population. Il a sous ses ordres le lieutenant-gouverneur des territoires du sud et le directeur de l'intérieur (1). Cette centralisation des pouvoirs annonce l'intention bien arrêtée de transformer les postes français du Sénégal en une colonie régulière et compacte.

Toutefois, une question bien naturelle se pose devant ces efforts toujours coûteux, pour établir au Sénégal une France ouest-africaine. Est-il avantageux, ou même possible, de provoquer une colonisation régulière en Sénégambie? Son climat a valu au Sénégal une mauvaise réputation. Mais s'il est malsain, il ne l'est pas autant qu'on l'a dit. L'année se divise en deux saisons. Pendant la première, dite saison sèche, les brises de terre et de mer soufflent alternativement sur les côtes. Elle dure d'octobre à juin. Cependant, en janvier, jusqu'à la fin de mars, commence à souffler un vent de terre sec et brûlant, que l'on appelle « harmattan ». Cette saison sèche est celle qui convient le mieux aux

(1) *Journal officiel*, 18 octobre 1882.

Européens. On peut, sans danger, aller au soleil, surtout près de la mer, où l'on sent les brises venues de l'Océan.

En juillet commence la mauvaise saison, celle des pluies et des orages, ou tornades. Elle n'est pas moins funeste aux indigènes qu'à l'Européen. L'inondation couvre alors le pays qu'un soleil tropical a brûlé pendant sept mois. La chaleur, moins ardente que dans la saison sèche (33° au lieu de 40°), est cependant plus pernicieuse. L'air est lourd et humide, le soleil darde davantage ses rayons. C'est alors qu'on voit apparaître les fièvres, les accès pernicieux, les maladies de toutes espèces, surtout dans la haute région du fleuve. Pendant cette saison, les colons ne s'éloignent pas des côtes, et, grâce à de nombreuses précautions, ils peuvent échapper aux influences de la saison. Il ne faudrait donc pas croire sur parole ceux qui appellent le Sénégal la patrie de la fièvre (1).

Suivant M. Mavidal, l'insalubrité du Sénégal est plutôt relative que fondamentale. Elle tient à des causes que la prévoyance peut amoindrir, et il affirme qu'en attaquant, d'après certains moyens qu'il propose (2), le principe du mal, on arrivera vite à une notable diminution des maux dont on se plaint.

D'ailleurs, par compensation, la situation physique de la Sénégambie fait sa richesse : comme tous les

(1) Gaffarel, *les Colonies françaises*, p. 38.
(2) V. J. Mavidal, chap. VIII.

autres fleuves de l'Afrique, le Sénégal a des crues excessives à des époques réglées de l'année. Les inondations périodiques qu'il cause ainsi rendent la vallée qu'il arrose d'une fertilité extraordinaire en raison du limon qu'elles y déposent, mais sont cause en même temps de son insalubrité. Ainsi arrosé, le pays donne des produits aussi abondants que précieux.

La gomme qui transsude du tronc des acacias sénégalais a été longtemps la principale production du pays. Aujourd'hui, l'arachide tend à prendre la première place. Cette herbe annuelle croît spontanément dans tout le Sénégal. Elle produit une huile grasse qu'on prétend d'aussi bonne qualité que l'huile d'olive et qui trouve son emploi dans la savonnerie, le graissage des laines et l'éclairage. Elle sert même comme huile comestible, pure ou mélangée à l'huile d'olive.

Une autre plante oléagineuse qui semble également appelée à un bel avenir commercial, c'est le *béraff*, graine de deux espèces de melons d'eau. Toutes les graines oléagineuses qu'on récolte en France viennent du reste admirablement au Sénégal, où l'on rencontre encore des produits spéciaux, le pignon d'Inde, le pourgueire, la noix de touloucana, la noix de palme et le ricin. — Citons encore l'indigo et le coton, qui viennent spontanément et partout.

Le Sénégal produit du froment, du mil, du riz, du maïs. On y cultive deux sortes de tabac, l'une à priser, l'autre à fumer ; quatre ou cinq espèces de soies végétales. Les légumes, les fruits, dont plusieurs semblables

à ceux d'Europe, sont très abondants. Enfin, on a récemment introduit au Sénégal une plante nouvelle, le sorgho à sucre : elle a très bien réussi.

Quant aux forêts, elles sont nombreuses et abondent en essences variées dont quelques-unes précieuses. Le sel, le fer, le charbon et l'or sont jusqu'à présent les seuls produits minéraux qu'on ait découverts au Sénégal. Le premier vaut dans l'intérieur son pesant d'or, et quant au dernier, à en juger par les procédés primitifs dont se servent les indigènes pour l'extraire du minerai et par la quantité qu'ils ne cessent néanmoins de fournir aux Européens depuis quatre siècles, on doit croire les placers extrêmement riches (1).

Néanmoins, c'est surtout par le commerce que la colonie du Sénégal est pleine d'avenir. « Grâce à nos forts et à nos canonnières à vapeur, qui remontent et surveillent les cours d'eau, les négociants, dit un de nos savants (2), n'ont, désormais, plus rien à craindre. Aussi, les chiffres d'importation et d'exportation grandissent-ils chaque année d'après une progression continue.

Dans la période décennale (1826-1836), le commerce du Sénégal n'était que de 7 millions de francs. De 1836 à 1846, il était parvenu à 14 millions (3), de 1846 à 1856 à 20 millions; de 1856 à 1859, après la pro-

(1) Cf., pour plus de détails, P. Gaffarel, *les Colonies françaises*, p. 39 à 45, et A. W. Mitchinson, *The expiring continent*, p. 164-178.
(2) Gaffarel, *loc. cit.*, p. 61-2.
(3) P. Gaffarel, *loc. cit.*, p. 61-2.

clamation de la liberté du commerce, il s'éleva brusquement de 20 à 33 millions (1). »

Depuis, il n'a cessé de progresser d'une façon continue. En 1880, le chiffre des transactions commerciales dépassait 41 millions de francs se décomposant comme suit :

Entre Saint-Louis et la France . . . . . Exportations et importations.	13,852,448 fr.
Entre Saint-Louis et les autres colonies et pêcheries françaises	1,171,894 »
Entre Saint-Louis et l'étranger.	5,594,319 »
	20,618,661 (2)

Entre Gorée et la France, exportations et importations.	13,852,174 fr.
Entre Gorée et les autres colonies et pêcheries française.	4,715,438 »
Entre Gorée et l'étranger	5,196,153 »
	20,763,765 (3)

L'importance de ces chiffres frappe surtout lorsqu'on les met en regard du nombre des habitants de la colonie. D'après les dernières statistiques (1880), ce nombre est de 191,608 (4).

C'est donc avec raison que le docteur F. Ricard, dans une étude intitulée *le Sénégal*, a pu dire : « De toutes nos possessions, le Sénégal est la plus simple à rendre productive, la plus prête pour une expérience utile à toutes les colonies faciles à peupler, celle enfin

(1) V., pour plus de détails : Barthélemy, *Notice historique sur les établissements français des côtes occidentales de l'Afrique*, p. 61-67.

(2) *Tableaux de population, de culture, de commerce et de navivation..... colonies françaises* (publication officielle), 1883, p. 106.

(3) Id., p. 116.

(4) Id., p. 28-29.

dont la prospérité doit amener le repeuplement normal de nos colonies d'Amérique. *A tous ces titres le Sénégal se présente à nous non seulement comme la colonie d'un immédiat avenir, mais encore comme la clef de la colonisation française.* »

Nous pouvons emprunter une opinion semblable au livre d'un des publicistes qui se sont le plus occupés des colonies françaises :

« Aborder Tombouctou, et de cette ville se répandre dans l'Afrique centrale avec des sentiments et des paroles de paix, tel serait le couronnement de l'œuvre civilisatrice des Français au Sénégal..... Ainsi, se trouveraient réunis dans cette colonie du Sénégal, si longtemps méconnue, tout ce qui appelle la popularité : richesses de toute nature, aliments d'échanges illimités, un territoire déjà fort vaste et se prêtant à une extension indéfinie, un sol fertile et presque vierge de culture, des populations soumises, les unes par de sincères sympathies, les autres par la crainte des armes, à une autorité que plusieurs siècles de domination à peine interrompue ont solidement enracinée (1). » La carrière est donc des plus vastes au Sénégal. Mais, comme le fait remarquer M. J. Duval, « la politique française, pour y être solidement assise sur son propre terrain, doit étendre ses ramifications bien au delà. Le bassin tout entier du fleuve doit de-

(1) J. Duval, *les Colonies et la politique coloniale de la France*, p. 132.

venir l'horizon de notre action immédiate et celui même du Niger s'ouvrir à notre influence, car on y trouve partout des sympathies à féconder, des échanges à négocier. En même temps, le système du commerce et des travaux publics doit se mieux prêter qu'aujourd'hui à un accroissement d'échanges tant avec la métropole qu'avec l'étranger. Enfin, ce double courant de progrès à l'intérieur et à l'extérieur doit nous conduire vers l'Afrique centrale, au cœur du Soudan. Telle est la destinée naturelle, nous dirions volontiers l'horoscope de notre colonie du Sénégal (1). »

Quant aux mesures recommandées par le même écrivain pour faciliter par eau et par terre la circulation, les échanges, le travail, elles se résument en quelques lignes : « Dégager le Sénégal et la Falémé des bancs de roches qui en rendent la navigation dangereuse pendant les basses eaux, construire des barrages pour créer des forces motrices et alimenter des canaux d'irrigation, élever des digues contre les débordements nuisibles, creuser une passe dans les cataractes de Félou, à moins qu'il ne convienne de les tourner par un chemin à terre, encourager les constructions navales en amont de Bakel, où les bois abondent, et même à Saint-Louis, où le commerce a déjà construit en 1858 un bateau remorqueur ; obtenir le passage direct de Saint-Louis à Bakel et à Sénoudébou, à travers le Fouta, pendant la saison sèche, pour

(1) J. Duval, *loc. cit.*, p. 119-120.

maintenir un courant continu de relations entre le haut et le bas du fleuve, aujourd'hui inaccessibles l'un à l'autre pendant sept mois; multiplier les concessions définitives, ou, mieux encore, introduire partout la vente des terres à bon marché : voilà bien à peu près ce que réclament la colonisation et le commerce à l'intérieur.

Le commerce extérieur demande, en outre, l'emploi des moyens les plus héroïques dont disposent la science et l'industrie, pour maîtriser la barre du Sénégal, ou, si la tâche est impossible, pour en amoindrir les dangers (1). »

On a fait remarquer fort à propos (2) que la possession du Sénégal invitait la France à pousser son œuvre civilisatrice jusque dans l'Afrique centrale. Or, comme nous l'avons dit, des raisons d'économie budgétaire déterminèrent, en 1872, l'abandon des trois comptoirs de Grand-Bassam, d'Assinie et de Dabou. Le temps est arrivé pour le gouvernement de la République de revenir sur cette politique et de rayonner partout autour des anciennes colonies françaises.

Non loin du Sénégal, le Soudan a une population de 80 millions d'âmes; c'est lui, avec les autres pays du centre de l'Afrique, qui fournit depuis des siècles aux musulmans de Turquie, d'Égypte, de Tripoli, de Tunis et du Maroc, les esclaves nègres dont ils aiment à s'en-

(1) J. Duval, *les Colonies et la politique coloniale de la France*, p. 124-5.
(2) J. Mavidal, p. 189.

tourer. Or, à part le marché nouveau qu'offre un pays aussi peuplé, l'indigène du Soudan est un excellent agriculteur tropical.

On conçoit alors pourquoi quatre puissances européennes rivalisent à qui arrivera la première dans ce pays, à qui atteindra par un chemin de fer le cœur de l'Afrique. La France projette la construction d'une voie ferrée qui relierait Tombouctou à ses possessions africaines, et aboutirait à l'un de leurs ports. — Les Allemands et les Italiens préconisent le tracé d'un chemin de fer qui finirait à Tripoli de Barbarie. — Quant aux Anglais, ils ne sont pas indifférents aux vues des trois nations dont nous avons parlé plus haut; eux aussi, ils aspirent à atteindre le Soudan. C'est pour y arriver par le sud que, depuis des années, ils étendaient continuellement leur domination dans l'Afrique australe. Maîtres maintenant de l'Égypte, leur entreprise se trouve bien simplifiée : désormais c'est par l'est qu'ils vont chercher à y arriver.

Si l'on ajoute aux prétentions anglaises les convoitises des Italiens et des Allemands, on voit que la France ne saurait trop se hâter pour se tailler sa part dans cette Afrique équatoriale, dont les richesses changeront sans doute quelque jour les conditions de la vie devenues si difficiles dans la vieille Europe.

Heureusement, après Decken, H. Barth, G. Lejean, du Chaillu, Chaillé-Long, Mage, Nachtigal, Speke, Livingstone, ces explorateurs africains du milieu du siècle, après le reporter américain rendu si

célèbre par sa découverte du docteur Livingstone, H. Stanley, après le Russe Schweinfurth, l'Anglais Cameron, le Portugais Serpa Pinto, tout récemment lancés à travers le noir continent, après même les Français Duveyrier, Marche, de Compiègne, c'est un ancien lieutenant de la marine française qui, tout récemment (1882), a résolu de pénétrer parmi ces populations sauvages et de les habituer au contact et au commerce européens. Parti de cette côte du Gabon naguère encore si méprisée, M. Savorgnan de Brazza, agissant sans appui, secondé seulement par deux matelots et avec un personnel de seize soldats noirs, a su rallier à lui les rois nègres les plus influents du Congo et leur faire accepter un traité qui cède à la France de vastes territoires dans le bassin inférieur du Loualaba. — Cette cession a une grande importance, car elle ouvre à la France, par ces régions, la porte de l'Afrique intérieure.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis que M. de Brazza avait conclu ce traité, lorsque M. Stanley, représentant de la société belge « l'*Association africaine* », arriva dans le Congo. Il venait pour créer un monopole. Partout, sur tous les villages, il trouva le drapeau français arboré. Sa déception et son irritation furent grandes.

Ce n'est pas pourtant qu'il n'y ait pas place pour tout le monde; la Société italienne d'exploration commerciale exploite actuellement le bassin du haut Nil et le plateau éthiopien, qui sont des plus riches en ma-

tières d'échange : on y trouve la gomme, la cire, le musc, le tamarin, l'ivoire, l'écaille, les plumes d'autruche, les peaux, le café, etc., et, sur certains points du plateau éthiopien, la poudre d'or.

Il faut que l'Europe entière s'unisse pour civiliser l'intérieur du continent africain, et ce but ne sera atteint que si l'on s'y « *implante* » partout.

Alors, l'Afrique ne sera plus le continent mystérieux. Ses 3,000 lieues de déserts de sable, ses royaumes de l'intérieur ou de l'extrémité méridionale seront ouverts à la civilisation, et ses richesses, jusqu'ici inutiles, profiteront au monde tout entier.

LES FRANÇAIS A MADAGASCAR

1809-1884 [1]

Lorsque de nouvelles et vastes terres furent, grâce aux navigateurs des quinzième et seizième siècles, livrées à l'ambition et à la concurrence universelles, l'intérêt général substitua bientôt aux donations arbitraires de Nicolas V (1554) et d'Alexandre VI (1493), en faveur des Portugais et des Espagnols, une règle empruntée au droit naturel et plus favorable à la paix publique. Les terres incultes et sans maître furent attribuées au premier occupant et mises sous la souveraineté de la nation qui, la première, y arborait son drapeau, à la condition, toutefois, qu'une prise de possession, suivie d'effet, attestât l'intention sérieuse de

(1) Consulté :
Révérend W. Ellis : *History of Madagascar*. — B. du Bocage : *Madagascar, possession française depuis* 1642. — Capitaine Carayon : *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*. — L. Lacaille : *Connaissance de Madagascar*. — H. Galos : *Les rapports de la France avec Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1863). — J. Duval : *Les colonies et la politique coloniale de la France*. — Ch. Buet : *Madagascar, la reine des côtes africaines*. — Émile Blanchard : *L'Ile de Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet, 1er août 1872). — L Simonin : *La Mission de Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1864). — Henry d'Escamps : *Histoire et géographie de Madagascar*. — Documents diplomatiques officiels.

tirer parti des terres, et non pas seulement celle d'en exclure des rivaux.

C'est en raison de ces coutumes consacrées par l'assentiment universel que l'Angleterre s'est réservé l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et nombre d'autres pays habités ou non par des tribus sauvages; que la Hollande s'est attribué la souveraineté exclusive de l'archipel de la Sonde, etc., etc.; que la France a successivement étendu sa domination sur le Sénégal, Terre-Neuve, le Canada, la Louisiane, les Antilles, les îles Mascareignes (Bourbon et l'île de France).

C'est au même titre, en vertu des mêmes raisons, que Madagascar fut rattachée à la couronne de France, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, par une suite d'actes dont l'autorité subsiste tout entière vis-à-vis des autres nations d'Europe. Nous en citerons les plus importants et concluants. En 1642, le sieur Rigault obtenait l'autorisation d'établir un négoce et des colonies de Français en l'île de Madagascar; un an après, la Société d'Orient, fondée par cet entreprenant négociant, se voyait concéder, par le gouvernement français, qui affirmait par là davantage sa souveraineté, l'île de Madagascar et les îles environnantes, pour y ériger colonies et commerce, et en prendre possession au nom du roi de France. En 1660, Louis XIV renouvelait ses déclarations de souveraineté sur Madagascar en nommant un commandant général de l'île. Quatre ans plus tard, de nouvelles lettres patentes affirmaient encore les droits de la France à la domination absolue sur l'île

de Madagascar en substituant la Compagnie des Indes orientales (1) à la Société d'Orient, dont les opérations avaient mal réussi. Enfin, après une série d'actes, plus affirmatifs les uns que les autres de l'autorité française, le 4 juin 1686, un arrêt du conseil d'État décréta la réunion de Madagascar et des îles circonvoisines aux domaines de la Couronne sous le nom de France orientale (2).

A partir de cette époque, et pendant près d'un siècle, le gouvernement français se relâcha dans sa politique vis-à-vis de Madagascar, mais, tout en ne délivrant plus d'autorisation de coloniser pour son compte, il renouvela à plusieurs reprises ses déclarations de souveraineté sur la grande île africaine.

En 1761, il parut s'y intéresser à nouveau. Quelques essais furent faits par son ordre pour relever les colonies abandonnées, et pendant dix-huit ans il s'attacha à cette entreprise. Délaissée en 1779, elle fut reprise en 1783 par le comte Benowski, chargé par le roi Louis XVI de fonder un grand établissement à Madagascar. En 1808, Napoléon Ier renouvela les déclarations de ses prédécesseurs, en indiquant Tamatave comme chef-lieu des possessions françaises à Madagascar. A cette époque, la France avait à lutter contre la quatrième coalition. Objet des attaques des Anglais,

(1) V. l'acte de constitution de cette société dans B. du Bocage, *Madagascar, possession française*, p. 199-201.

(2) V. J. Duval, *les Colonies et la politique coloniale de la France* p. 388.

Madagascar passa sous leur domination en 1811, en même temps que l'île de France. C'est à ce moment que la tribu des Hovas, sous l'impulsion d'un chef énergique, nommé Andrian-Ampousène, dont la tâche fut, à partir de 1813, continuée par son fils, Radama Ier, constitua fortement son pouvoir et soumit, par les armes, les autres peuples madécasses.

En 1814, la situation respective de l'Angleterre et de la France à Madagascar changea du tout au tout par suite de la signature du traité de Paris (30 mai). La France rentra dans ses droits antérieurs sur Madagascar. Contraint, cependant, par le même traité de laisser l'île de France, devenue île Maurice, à l'Angleterre, le gouvernement français voulut du moins fonder à Madagascar un établissement militaire pourvu d'un port qui remplaçât celui qu'il laissait aux Anglais. A la première nouvelle de cette intention, le gouverneur anglais de l'île Maurice, sir Robert Farquhar, éleva des objections. Il prétendit que son gouvernement avait acquis, en 1810, la souveraineté de Madagascar, et que cette souveraineté lui avait été maintenue par le traité de Paris. C'était faux, et il est évident que ce fonctionnaire donnait au traité de Paris une interprétation erronée dans l'espoir d'en faire profiter son pays. Le traité de Paris rendait, nous l'avons dit, à la France ses droits antérieurs sur Madagascar, car l'art. 8 stipulait la restitution des établissements de tout genre possédés hors de l'Europe par cette puissance avant 1792, à l'exception de certaines possessions, au nombre

desquelles ne figurait pas l'île africaine ; mais cet article portant en même temps cession à la Grande-Bretagne de l'île de France et de *ses dépendances*, quelques personnes prétendirent que cette cession comprenait les établissements de Madagascar, comme ayant été rangés parmi les dépendances de l'île de France antérieurement à 1792 (1). Sir Robert Farquhar était à la tête de ces personnes.

Cette divergence d'opinion donna lieu à un échange de notes diplomatiques entre les cabinets de Londres et de Paris. Enfin, le premier reconnut que Madagascar devait faire retour à la France.

Le 18 octobre 1816, sir Robert Farquhar reçut ordre de se conformer à cette décision. Mais le fonctionnaire britannique fut trop dépité pour ne pas chercher, au contraire, à en entraver l'exécution. D'abord, il demanda que l'île fût considérée comme un pays ouvert également aux deux nations. Cette manœuvre n'eut pas plus de succès que la première. Il se servit alors de divers prétextes pour retarder l'occupation française ; cependant il dut à la fin se soumettre, et laisser partir les troupes anglaises qui tenaient garnison sur plusieurs points de Madagascar, ainsi que dans les petites îles avoisinantes.

Exaspéré, mais non rebuté, sir Robert Farquhar donna désormais une plus grande extension à ses rela-

(1) H. Galos, *les Rapports de la France avec Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1863, p. 685).

tions avec les chefs de Madagascar, et s'efforça d'en faire des ennemis de la France. En même temps, il voulut infirmer les droits de cette puissance en lui opposant une souveraineté de fait. C'est ainsi qu'il noua des rapports intimes avec le prince des Hovas, Radama Ier. Il l'entretint habilement dans ses idées de conquêtes, l'engagea à se proclamer roi unique de Madagascar, promit de le reconnaître comme tel et s'efforça à le rendre hostile au nom et aux établissements français.

Le monarque hova se laissa séduire par les promesses du gouverneur anglais; il accepta ses cadeaux (1), signa, le 3 octobre 1817, un traité dont la suppression de la traite des noirs n'était que le prétexte, et dans lequel il s'affirma comme roi de Madagascar; en même temps, il se mit sous la protection de l'Angleterre. Dès lors, et afin d'être prêt à tout événement, le nouveau monarque travailla sans relâche à augmenter le chiffre et la puissance de son armée. Sir Robert Farquhar l'aida dans cette tâche; il fit même venir d'Angleterre plusieurs officiers, qui se chargèrent d'instruire et de discipliner les soldats hovas.

Pendant toute une année encore, sir Robert Farquhar s'appliqua à accroître son influence sur les chefs indigènes, ainsi qu'à attiser la haine pour la France.

Le 15 octobre 1818, les Français reprirent solennellement possession de Sainte-Marie et de Tintingue; mais, par suite des conditions climatériques extrême-

(1) V. L. Carayon, p. 26-27.

ment défavorables aux Européens, Sainte-Marie seule reçut une garnison. Peu après, le gouvernement de la Restauration remit à l'étude son projet d'établir un grand arsenal maritime à Madagascar : en 1820, un ingénieur vint explorer, dans ce but, les côtes et les îles avoisinantes.

Aussitôt, sir Robert Farquhar fit renouveler par le roi Radama le traité de 1817 (11 octobre 1820) (1); il parcourut la grande île et visita les chefs avec lesquels il avait déjà établi des rapports, puis, enhardi par les assurances d'amitié qu'il en reçut, il démasqua ses vues. En novembre 1821, il envoya à Sainte-Marie un bâtiment de guerre demander à quel titre les Français s'y étaient installés et quels étaient leurs projets sur Madagascar. Le commandant répondit qu'il était là par les ordres du roi de France, que tout le littoral oriental de Madagascar appartenait à sa couronne, et il protesta à l'avance contre toute atteinte qui serait portée à ces droits. Sir Robert Farquhar s'attendait à cette réponse; aussi n'en fut-il pas déconcerté; il déclara qu'il ne considérait Madagascar que comme une puissance indépendante, actuellement unie avec le roi d'Angleterre par des traités d'alliance et d'amitié; qu'aucune nation n'avait de droits de propriété sur le littoral du domaine de cette puissance, hors ceux qu'elle serait disposée à admettre, et que, d'ailleurs, cette puissance venait de lui notifier à lui, en sa qualité de gouverneur de

(1) V. ce traité dans L. Lacaille, *Connaissance de Madagascar*, p. 102-3.

l'île Maurice, ainsi qu'au commandant des forces navales britanniques dans ces mers, qu'elle ne reconnaissait de droits de propriété à aucune nation européenne (1).

Bientôt, Radama, obéissant aux conseils de l'agent britannique, prenait le commandement de son armée, forte de 50,000 hommes, et marchait avec elle sur les établissements français. Il s'empare de Foulpointe, de Tamatave (1822), de Tintingue et de Fondaraze, qu'il incendie (juillet 1823), soumet à sa puissance tout le littoral de la côte orientale dont les chefs s'étaient prononcés pour les Français, livre Sainte-Marie au pillage.

Deux années presque entières se passent ensuite dans une parfaite tranquillité. Les Français reprennent confiance, lorsque, tout à coup, au mois de février 1825, 4,000 Hovas se présentent devant le fort Dauphin, et somment la garnison française qui l'occupe de rendre la place. Celle-ci refuse. Pendant deux mois, on parlemente, puis, le 14 mars, les Hovas se ruent sur l'objet de la contestation, s'en emparent, chassent la garnison et emmènent prisonnier l'officier commandant, le capitaine Schœll (2).

M. de Freycinet, gouverneur de l'île Bourbon, jugea prudent de ne pas venger cette injure, dans l'espoir de ménager une conciliation; mais cette réserve ne fit qu'augmenter l'arrogance de Radama, soumis plus que jamais à l'influence britannique. Soutenu par les sub-

(1) H. Galos, p. 687.
(2) V. E. Blanchard, *l'Ile de Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1872, p. 609).

sides de l'Angleterre, il organisait de mieux en mieux son armée, y introduisait une discipline rigoureuse jusqu'à la férocité, et parcourait en véritable conquérant tout le littoral de Madagascar.

Le roi des Hovas garda le capitaine Schœll à son camp pendant près d'une année; puis, il se décida à le relâcher. Entre temps, la France, chassée successivement de tous les points de la grande terre, et reléguée dans la petite île de Sainte-Marie, avait consenti, pour garantir sa dernière possession dans ces parages de toute nouvelle agression, à payer au roi Radama une sorte de tribut sous forme de droits de douane. En 1828, le capitaine Schœll vint prendre le commandement de cette petite île. Pendant sa captivité, il avait su quelque peu gagner l'amitié du roi des Hovas. Il profita de ses dispositions favorables à son égard pour essayer d'amener Radama à redresser ses torts envers la France. Ses efforts paraissaient sur le point de réussir, car Radama était à la fin las de la tutelle de l'Angleterre, quand la mort frappa ce dernier. Il fut remplacé par sa femme et cousine germaine, la reine Ranavalo-Manjaka, qui représentait par ses opinions le parti rétrograde. Elle commença par ordonner la mort de tous ceux qui pouvaient lui porter ombrage, soit par la considération dont ils jouissaient, soit par leurs droits à la couronne; mais, en se débarrassant ainsi de ses plus dangereux compétiteurs, elle resta néanmoins sous la domination de son favori et conseiller Andrian-Mihaza, le véritable souverain des Hovas. Cette princesse con-

tinua la politique de son prédécesseur; elle chassa tous les Français, de sorte que le cabinet de Paris dut se résoudre à organiser contre Madagascar une expédition militaire. Cette expédition, placée sous les ordres du commandant Gourbeyre, se composait de 2 frégates et de 2 bricks, et portait de 500 à 600 hommes de débarquement. Elle arriva devant Tamatave le 9 juillet 1829. Aussitôt le commandant Gourbeyre essaya d'entrer en pourparlers avec les représentants de la reine, mais inutilement. Il fallut donc commencer les opérations militaires.

Le 2 août, la presqu'île de Tintingue fut prise, fortifiée, et reçut une garnison de 400 hommes. Sommé par le gouvernement de la reine Ranavalo d'expliquer les raisons de cette agression, le commandant Gourbeyre répondit en invoquant les droits de la France et en annonçant qu'il irait prochainement à Tamatave, exiger le redressement des griefs dont son gouvernement avait à se plaindre. Sur ce, la reine Ranavalo déclara la guerre à la France. Sans perdre de temps, le commandant Gourbeyre se rendit à Tamatave, ouvrit le feu contre le fort et le détruisit (17 octobre). Trois jours après, il battit les troupes hovas à Ambatoumanoui; mais, à Foulpointe, il subit une défaite. Le commandant Gourbeyre ne resta pas longtemps sur cet échec; le 25, il le réparait en s'emparant du fort de la Pointe-Larrée (1).

(1) V. *Précis sur les établissements formés à Madagascar* (*Officiel*), p. 47-57.

Devant ces succès, la reine Ranavalo capitula. Elle consentit à toutes les réparations qui furent exigées d'elle. Cependant, lorsqu'il s'agit de les exécuter, elle chercha d'abord à les éluder, puis finalement les refusa. En conséquence, le gouvernement français prépara une nouvelle expédition.

On était en 1830. La France venait de déclarer la guerre au dey d'Alger; l'Angleterre se montrait inquiète; la royauté nouvelle craignit de grossir les embarras déjà soulevés : elle renonça à obtenir satisfaction de la souveraine hova, et décréta même l'évacuation de la grande terre. Cette dernière mesure lui était inspirée autant par humanité que par le désir de vivre en bonne intelligence avec le gouvernement britannique. Les maladies et la famine causée par le gaspillage des fournitures avaient réduit aux trois quarts le corps expéditionnaire français débarqué dans Madagascar. Du 20 juin au 3 juillet 1831, le décret d'évacuation reçut son exécution : les Français quittèrent Tintingue, non sans avoir au préalable fait sauter leurs forts, incendié leur hôpital, leurs casernes, etc.....

En même temps qu'il envoyait au commandant de la petite armée établie à Madagascar l'ordre d'évacuer cette île pour se rendre à Sainte-Marie, le cabinet français avait fait tenir à la reine Ranavalo une note dans laquelle les droits nominaux de la France continuaient d'être proclamés. Débarrassée de ses ennemis, Ranavalo châtia non seulement les peuples qui s'étaient dé-

clarés contre elle, mais encore ceux qui avaient cru devoir rester neutres, soumit les tribus des côtes et de l'intérieur, et expulsa de son territoire tous les étrangers qui ne voulurent pas se faire Hovas. Enfin, elle fit preuve de la plus grande cruauté, chassant les missionnaires (1835), et persécutant, l'année suivante, même ses sujets chrétiens (1).

En 1837, sa conduite envers les étrangers était devenue telle que le gouvernement français fut contraint de se départir de l'attitude d'expectative qu'il avait adoptée vis-à-vis de Madagascar. Il se concerta avec l'Angleterre, et les deux gouvernements intervinrent. Une escadre combinée fut envoyée à Madagascar; elle essaya vainement de s'emparer du fort de Tamatave. Néanmoins, la reine Ranavalo, effrayée, composa; elle accorda les garanties qui lui furent demandées pour la sécurité future des commerçants étrangers.

En 1840 et en 1841, plusieurs souverains sakalaves, de la côte nord-ouest, fatigués des incursions des Hovas et du joug dont ceux-ci les menaçaient, sollicitèrent la protection de la France. Tout d'abord, ce fut la reine d'Agnognou, Tsioumeko, qui, en même temps, céda à la France l'île de Nossi-Bé et de Nossi-Coumba. Puis, ce furent le roi d'Ankify, Tsimandrou, et les princes Andrian-Souli et Andrian-Soula, qui, se trouvant dans

(1) Cf. V. E. Blanchard, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1872, p. 620 ; et Freemans et D. Johns, *Narrative of the persecutions of christians in Madagascar*.

les mêmes conditions par rapport aux Hovas, réclamèrent également la protection du gouvernement français, et à leur tour lui cédèrent l'île Mayotte et les îlots de Nossi-Fali, Nossi-Coumba, Nossi-Mitsiou (1). En 1841, la France prit possession des deux premières de ces acquisitions; à cette occasion, son gouvernement rappela ses anciens droits sur Madagascar (2), et fit à dessein largement répandre l'acte qui contenait sa revendication.

Les acquisitions de territoires que venait ainsi de faire la France avaient déjà profondément irrité la reine Ranavalo; la publication de l'acte qui contenait sa revendication sur l'île de Madagascar tout entière porta à son comble la colère de la souveraine hova. S'appuyant alors sur l'échec des Anglo-Français devant Tamatave, elle se vanta d'avoir battu la France et l'Angleterre. Toutefois, dans la crainte de s'attirer de nouveaux démêlés avec ces puissances, elle se garda précieusement de commettre ou de laisser commettre aucun acte par trop agressif.

Quatre années s'écoulèrent, quand, enhardie par la réserve des deux gouvernements alliés, elle s'attaqua de nouveau aux étrangers. Au mois de mai 1845, elle fit publier, sans motif avoué, un ordre frappant d'expulsion tous les étrangers qui ne se soumettraient pas à certaines exigences. Les gouvernements de

(1) V. Barbier du Bocage, *loco citato*, p. 266-7.
(2) J. Duval, p. 486.

France et d'Angleterre durent encore intervenir en envoyant chacun un navire de guerre devant Tamatave. Toutes les tentatives pour amener la reine à rapporter son ordre ayant été inutiles, le 15 juillet, les bâtiments de guerre français et anglais, agissant de concert, criblèrent de bombes et d'obus les fortifications de Tamatave. Cet acte accompli, le capitaine Romain-Desfossés, qui commandait le bâtiment français, renouvela la déclaration des droits séculaires de la France sur la grande île. Naturellement, les cabinets européens eurent connaissance de ce fait; aucun d'eux ne fit de protestation.

Le nouvel insuccès des forces anglo-françaises devant Tamatave augmenta l'orgueil de la reine Ranavalo. De nouveau, elle se prévalut d'avoir battu les deux puissances européennes et prit vis-à-vis d'elles l'attitude la plus provoquante. Devant une telle forfanterie, le gouvernement français voulut rétablir le prestige de ses armes par une action énergique Il commença ses préparatifs; à cet effet, il réunit 3,200 hommes; mais, interpellé à la Chambre par l'opposition pendant la session de 1846, blâmé de s'engager ainsi dans une expédition lointaine, il dut renoncer à son projet (1).

Toutefois, le 5 février, la Chambre des députés votait un amendement portant que la France n'abandonnait aucun de ses droits sur la grande île africaine. En

(1) H. Galos, p. 692-4.

conséquence, le gouvernement français reprit à Madagascar sa politique d'observation.

En 1853, les Anglais, toujours à l'affût d'une occasion pour supplanter les Français à Madagascar, envoyèrent une mission auprès de la reine Ranavalo. Ils achetèrent, moyennant 15,000 piastres (1), l'autorisation de reprendre leurs opérations commerciales avec les Hovas.

L'année suivante, la reine Ranavalo, rendue plus audacieuse par l'inaction de la France, fit attaquer le fort élevé par les Français sur l'île de Nossi-Bé, et s'en empara. Son commandant, M. d'Arvoy, fut assassiné, ses compagnons furent massacrés ou emmenés prisonniers. C'était encore une grave insulte; cependant elle ne donna lieu à aucune réclamation.

Sept années se passèrent, pendant lesquelles la reine Ranavalo continua à témoigner la même hostilité à tout ce qui portait le nom de Français; en même temps, elle exerça sur son peuple une tyrannie infatigable, s'efforçant d'éteindre le christianisme parmi ses sujets et se souillant de crimes et de débauches sans souci de l'opinion publique. Plusieurs fois, les Hovas essayèrent de la renverser; chaque tentative fut pour Ranavalo une occasion d'assouvir ses instincts cruels. La Providence mit heureusement fin à cet état de choses; dans la nuit du 14 au 15 août 1861, la terrible souveraine mourut.

(1) E. Blanchard, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1872, p. 633.

Son fils Rakoto lui succéda, et prit le nom de Radama II. Il était né plus de deux ans après la mort de Radama Ier, l'époux de Ranavalo ; mais, sur l'affirmation de sa mère, qui attribuait sa naissance à un miracle, il avait été néanmoins reconnu pour le fils légitime du roi défunt.

Élevé dans la religion catholique, et professant des idées libérales, ce prince était, pour ces motifs, mal vu de l'ancien parti hova, qui, à différentes reprises, tenta de le faire assassiner. D'autre part, ces mêmes causes lui avaient valu l'affection de la masse du peuple.

En montant sur le trône, Radama II dut étouffer une insurrection suscitée par un de ses cousins prétendant à la couronne. En cette circonstance, le nouveau monarque se montra assez indulgent pour les révoltés, à l'exception toutefois de l'instigateur.

Dès le début, Radama II annonça son règne de la manière la plus favorable. Il opéra des réformes nombreuses dans l'administration du pays, abolit certaines coutumes barbares, favorisa le développement de l'industrie, enfin, rapporta les édits promulgués par sa mère contre les étrangers, et proclama la liberté de commerce.

En même temps, il envoya en Europe un des résidents français les plus honorables de Madagascar, son ami, son frère par le serment du sang, M. Lambert, pour nouer en son nom des relations avec les gouvernements français et anglais. M. Lambert fut très bien accueilli par Napoléon III, qui chargea le capitaine

Dupré, commandant de la division navale de l'océan Indien, de le représenter au couronnement de Radama II et de négocier un traité d'amitié et de commerce. Le capitaine Dupré n'eut aucune peine à remplir la seconde partie de sa mission ; le 2 septembre 1862, le traité qu'il était chargé de conclure était signé.

Cet acte portait que toute sécurité était garantie aux Français qui s'établiraient à Madagascar ; que le droit de propriété était reconnu ; que la juridiction consulaire était admise.

Au rebours des Anglais, exclusivistes rigoureux en matière commerciale, et qui s'étaient surtout montrés tels dans leurs rapports avec Madagascar, le négociateur français avait fait insérer dans le traité cette clause libérale : « Tous les avantages résultant du présent traité d'amitié et de commerce seront étendus de plein droit, et sans traité particulier, à toutes les nations qui en réclameront le bénéfice (1). » En outre, Radama II céda à la France le fort de Diego-Suarez.

Le même jour où il avait consenti cet acte, le roi Radama II confirmait une charte accordée l'année précédente à M. Lambert par sa mère. M. Lambert obtenait par là le pouvoir exclusif de fonder une compagnie pour l'exploitation des mines de Madagascar, et pour la mise en culture de toutes les parties inoccupées du pays, avec le droit d'ouvrir des routes, des canaux et d'établir des chantiers de construction.

(1) V. ce Traité dans la *Revue maritime et coloniale*, août 1863.

Le 11 avril 1863, le gouvernement français ratifia le traité conclu par le capitaine Dupré, et, le 2 mai, il autorisa la formation de la compagnie de Madagascar. Aussitôt, cette société réunit un personnel nombreux : ingénieurs des mines, agents des ponts et chaussées, médecins, sériciculteurs, fondeurs, etc...., et l'envoya à Madagascar, sous la direction du capitaine Dupré (1).

Mais, entre temps, des événements graves s'étaient accomplis dans la grande île. Le vieux parti hova, tout-puissant sous la reine Ranavalo, avait eu le dessous à sa mort. Hostile à la civilisation et au progrès, contraire surtout à l'adoption des mœurs européennes, ce parti avait été profondément irrité de voir le successeur de leur bien-aimée souveraine se rapprocher de ceux dont elle s'était montrée pendant toute sa vie l'ennemie déclarée. De plus, par les réformes que Radama avait déjà opérées dans l'organisation politique du pays, les membres de ce parti réactionnaire se sentaient menacés dans leurs anciens droits féodaux. Ils organisèrent donc des conspirations contre la vie du roi, et réussirent pleinement. Le 12 mai 1863, Radama était étranglé dans son palais (2).

Sa veuve Rabodo fut proclamée reine sous le nom de Rasoherina. Les idées de la nouvelle souveraine étaient fort différentes de celles de son mari, car, bien qu'elle

(1) V. Louis Simonin, *la Mission de Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1864).

(2) V., à ce sujet, une lettre de M. Laborde insérée dans la *Revue maritime et coloniale*, n° d'août 1863.

sût à n'en pouvoir douter quels étaient les instigateurs du crime, elle n'en appela pas moins le vieux parti hova au pouvoir. Alors, grâce aux personnages rétrogrades, dont Rasoherina s'entoura, l'influence anglaise redevint toute-puissante à Madagascar. Le traité du 2 septembre 1862 avec la France fut déclaré non avenu, et les autres traités avec les Européens furent suspendus.

Peu de temps après ces événements, la mission française arriva à Tamatave. Excité par les Anglais, le nouveau gouvernement lui témoigna les plus mauvaises dispositions, et l'informa de son intention de ne pas donner suite au traité signé par Radama. Le capitaine Dupré protesta. Devant ses réclamations énergiques, le cabinet hova lui proposa un nouveau traité. Dans ce traité, il n'était plus question ni de garantie de sécurité, ni du droit de propriété pour les Français (1). Le capitaine Dupré le repoussa, mais il offrit d'entrer en pourparlers pour la revision de certaines clauses du traité de 1862. Les ministres de la reine Rasoherina déclinèrent cette offre, et, le 18 octobre 1863, ils revinrent à la charge avec le nouveau traité que, comme la première fois, le capitaine Dupré rejeta.

L'annulation du traité de Radama II et le rétablissement des douanes furent l'occasion de bruyantes réjouissances à Tamatave. Devant ces insolences et

(1) Pour ce traité, voir Louis Simonin, *la Mission de Madagascar* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1864, p. 969).

l'impossibilité d'obtenir un redressement des torts, la mission française dut se retirer. Des dépenses considérables avaient été faites. Rentrée en France, la Compagnie demanda une indemnité pécuniaire que le gouvernement français se chargea de lui faire obtenir. A cet effet, il entra en négociation avec le gouvernement hova. Un instant, l'envoi d'une expédition avait été discuté à Paris, mais immédiatement l'opposition s'était élevée contre un semblable projet, et Napoléon III, toujours disposé à sacrifier les intérêts français à la prétendue alliance anglaise, s'était facilement décidé à laisser impunie la rupture du traité Radama-Lambert (1).

Au commencement de 1864, la reine Rasoherina envoya des ambassadeurs en Europe pour solliciter le protectorat de l'Angleterre, demander des modifications au traité signé par Radama avec la France, et aussi pour essayer de faire annuler en partie la charte octroyée à M. Lambert. Dans les premiers jours de février (1864) les envoyés hovas arrivèrent à Londres; ils y reçurent un excellent accueil, mais ils échouèrent complètement dans leur mission. A Paris, ils ne furent pas plus heureux.

En attendant, les missionnaires anglais, secourus généreusement par les subventions occultes du gouvernement britannique, poursuivaient leur propagande hostile à la France. Travaillant dans un terrain bien pré-

(1) J. Brenier, *la Question de Madagascar*, p. 13.

paré, ils eurent peu de mal à réussir, et, en 1865, on eut une preuve que leurs efforts n'avaient pas été stériles. Un Français, M. Alfred Grandidier, avait entrepris d'explorer, au bénéfice de la science, l'intérieur peu connu de l'île de Madagascar. Lorsqu'il débarqua à Tamatave, il trouva chez les habitants une défiance extrême contre les Français. En conséquence, il dut se borner à visiter quelques parties du littoral, à cause des dangers auxquels sa nationalité l'aurait infailliblement exposé à l'intérieur des terres (1).

Longtemps le gouvernement français continua ses instances auprès de la cour de Tananarive en faveur de la société spoliée. Enfin, après de longues et difficiles négociations, le 2 janvier 1866, les 900,000 francs, montant de l'indemnité réclamée, furent payés (2). Cette satisfaction obtenue, le gouvernement français était bien résolu à cesser toutes relations avec Madagascar, lorsque, deux ans plus tard seulement, les intérêts de quelques négociants l'obligèrent à se départir de sa réserve. Il envoya à Tananarive M. Benoît Garnier, en le chargeant de conclure un traité de commerce avec le gouvernement hova. Au mois de février 1868, la reine Rasoherina était morte, et sa sœur lui avait succédé sous le nom de Ranavalo-Manjaka, ou Rana-

(1) V. Alf Grandidier, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*.

(2) V. le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie de Madagascar du 23 mars 1866, et aussi les rapports du baron de Richemont, gouverneur de la Compagnie, sur les actes de la Compagnie.

valo II. La nouvelle souveraine ne partageait pas, il faut croire, les mauvaises dispositions de sa sœur à l'égard des étrangers, et en particulier des Français (1), car M. Benoît Garnier ne rencontra aucune difficulté dans l'accomplissement de sa mission : le 8 août 1868, il signait avec les représentants de la reine Ranavalo II un traité de paix et de commerce (2).

Depuis lors, la France cessa entièrement d'avoir des rapports avec Madagascar. Cette politique, contraire à la dignité du pays, ne fut pas toutefois bien accueillie par l'opinion publique; on reprocha à Napoléon III de n'avoir pas exigé l'exécution du traité de 1862, et d'avoir surtout reconnu à Radama II le titre de roi de Madagascar, comme plus tard (1868) à Ranavalo II celui de reine de l'île.

Mais la faute d'un gouvernement ne peut enchaîner une nation tout entière, et les droits de la France, pour avoir été implicitement passés sous silence en 1868, n'en restent pas moins intacts. C'est aux Français qu'il appartient, selon l'expression d'un publiciste contemporain, « de s'emparer de Madagascar à lutte ouverte, d'en chasser les Hovas, d'affranchir les autres tribus, et de régénérer les Malgaches au contact de notre civilisation (3) ».

Seuls de tous les peuples du monde, les Anglais contestent à la France ses droits sur Madagascar. Il

(1) V. Ch. Buet, *Madagascar*, p. 162.
(2) De Clercq, *Recueil des Traités*, t. X, p. 168-173.
(3) Crémazy, *la Question de Madagascar*, p. 8-9.

suffira d'un simple résumé de la question pour faire sentir le mal fondé de leurs prétentions.

Tout d'abord, il faut remarquer que l'opposition de l'Angleterre à la colonisation de Madagascar par la France n'a jamais été ouverte. Comme on l'a vu, c'est seulement par des moyens détournés que, depuis 1809, l'intrigue britannique s'applique à regagner les avantages que lui a enlevés l'autorité du droit des gens.

Mais aux chicanes et aux distinctions des agents anglais dans la mer des Indes, on pourrait opposer cet axiome du droit colonial britannique : « Les pays barbares appartiennent à la nation civilisée qui, la première, y a planté son pavillon et déclaré en prendre possession. » Le titre de propriété de la France sur Madagascar consiste dans le droit du premier occupant. C'est au nom de ce droit que la France a protesté chaque fois qu'un autre peuple a voulu prendre pied sur le sol madécasse; et jusqu'à présent aucune nation ne s'est élevée sérieusement contre ces protestations.

Le zèle des agents anglais a seul quelquefois créé des conflits sur cette question; mais ils ont toujours été désavoués par leur gouvernement. Le gouvernement de l'Angleterre ne peut, en effet, condamner, à la face du monde, des agissements semblables à ceux qui lui ont valu ses plus belles colonies. C'est donc sous différents prétextes, plus ou moins plausibles, que les missionnaires anglicans et les agents diplomatiques de la Grande-Bretagne ont reçu le mandat secret d'empê-

cher la France de devenir maîtresse de fait de Madagascar. Aussi, affecte-t-on, de l'autre côté du détroit, de reconnaître la légitimité de la conquête des deux tiers de l'île par les Hovas.

Ce fut la grande faute du gouvernement orléaniste et surtout du gouvernement impérial, comme nous l'avons dit, de ne pas affirmer par des actes les droits de la France, de s'en tenir uniquement aux notes diplomatiques, et de sembler reconnaître l'autorité des Hovas sur la totalité de l'île. Mais une simple formule de chancellerie ne suffit pas pour prescrire les droits incontestables d'une grande nation comme la France.

Au fond, la question ne s'agite pas entre le gouvernement français et le despote à moitié sauvage qui règne à Tananarive. C'est encore l'éternelle question qui s'agite sur toute la surface du globe entre la France et l'Angleterre. Les Anglais, qui possèdent la dixième partie de la planète terrestre, sont insatiables. Il semble qu'on leur prenne ce qu'ils n'ont pas encore. Il s'agit de savoir si la France, qui est autant un pays maritime que continental, se soumettra à ces exigences dont l'égoïsme brutal et cynique ne trompe plus personne.

C'est en affectant une sollicitude pleine d'humanité pour l'indépendance des Hovas que le gouvernement britannique a pu s'introduire dans la place pour miner l'influence française. Mais, les rois hovas ne descendent pas pour rien de la race malaise. Ils ont l'habileté et l'astuce du commerçant oriental. Ils n'ont pas une

entière confiance dans le désintéressement de leurs amis de la Grande-Bretagne; ils croient peu aux serments d'Albion, lorsqu'elle jure qu'elle ne médite aucun projet de conquête, mais ils accueillent volontiers les Anglais, parce qu'ils fournissent à l'île plus de négociants et de consommateurs, c'est-à-dire plus d'argent (1). C'est là encore le secret du succès des missionnaires anglicans, qui n'ont pas perdu l'habitude d'être en même temps apothicaires et commissionnaires en marchandises.

Ce sont ces pieux personnages qui ont réussi à provoquer contre la France les mauvais procédés des Hovas, et qui ont fait suspecter ses missions, ses nationaux, sa politique. Si les Français, après avoir eu de tout temps, à Tamatave ou à Tananarive, des écoles, des religieux, des consuls, ont vu souvent expulser leurs compatriotes, c'est aux agents anglais qu'ils le doivent. Le gouvernement britannique ne supporte patiemment que les nationaux des États-Unis, parce que leurs consuls ne recherchent que les rapports commerciaux, sans viser à aucune possession territoriale.

Cette politique exclusiviste pourrait bien, si elle réussissait, causer aux Anglais quelque mécompte. « En somme, dit le docteur Lacaze (2), je crois qu'ils (les Hovas) n'aiment pas plus l'Anglais que le Français, armés de leur petite balance, ils pèsent l'argent ap-

(1) Docteur Henri Lacaze, *Souvenirs de Madagascar*, p. 133.
(2) *Souvenirs de Madagascar*, p. 161.

porté par Maurice, beaucoup plus considérable que celui venu de la Réunion, et par les missions anglaises, plus riches que les missions françaises, et ils penchent du côté de la balance. Ils sont disposés à favoriser tous ceux qui viendront chez eux et à en tirer un bénéfice : leur sympathie ne va pas au delà. »

Mais, lors même qu'après avoir réussi à écarter de Madagascar la colonisation française, les Anglais devraient subir la mauvaise foi des Hovas, ce ne serait pas une consolation suffisante pour la nation évincée. Il faut que la France reprenne dans l'île toute son influence, et qu'au besoin même elle l'étende résolument. Victorieuse, elle agira là comme elle a toujours fait ailleurs, au profit de la civilisation et du progrès, et dans l'intérêt, bien entendu, des populations madécasses. Elle trouverait, il n'en faut pas douter, des auxiliaires dans les Sakalaves et les Malgaches, dont l'indépendance a à peu près disparu devant la domination injuste et cruelle des Hovas. Ceux-ci refoulés à l'intérieur dans leur pays d'origine, tous les ports de l'île seront ouverts au commerce des nations sous la protection du pavillon français; en même temps commencera l'éducation morale, industrielle d'individus plongés encore dans les vices et l'abrutissement de la barbarie.

Le grand argument qu'on pourrait faire valoir contre une intervention armée de la France à Madagascar serait donc la mauvaise humeur que cette entreprise pourrait causer à l'Angleterre. Mais si elle eût eu à souf-

frir de la part des Hovas le quart des vexations que le gouvernement français en a supportées, elle eût poussé les représailles aussi énergiquement qu'elle a l'habitude de le faire. Avec ses soldats bien armés, bien disciplinés, avec sa flotte admirable, elle eût eu facilement raison des résistances du gouvernement hova, et si elle ne se fût pas ensuite emparée de toutes les possessions du vaincu, elle eût au moins, comme elle en a encore l'habitude quand elle n'obtient pas un dédommagement pécuniaire, exigé une cession de territoire.

La crainte d'une guerre entre la France et l'Angleterre, au sujet de la possession de Madagascar, est chimérique. « Un peuple intelligent et calculateur comme le peuple anglais, écrivait, il y a quelque vingt ans, M. J. Duval, ne jouera pas les dons de sa destinée par pure jalousie contre la France; les riches et les heureux du monde y regardent à deux fois avant d'aventurer leur opulence dans les hasards des combats, tandis qu'ils ne sont jamais plus tentés de beaucoup oser que lorsqu'on se fait petit et humble devant eux (1). »

Après les criailleries habituelles du *Times* et des autres journaux britanniques, il suffira, le fait accompli, pour éviter toute ingérence, toute récrimination sérieuse de la part des Anglais, de leur garantir les bénéfices des traités actuellement en vigueur, ou de leur donner l'assurance de meilleures conditions commerciales.....

(1) J. Duval, *les Colonies*, p. 429.

A ce prix, il est présumable que le gouvernement anglais se tiendrait tranquille et assisterait paisiblement à la prise de possession de Madagascar par la France.

Si belliqueux que soient les Hovas, les efforts que coûterait à la France cette acquisition seraient peu de chose en comparaison des avantages qu'elle lui rapporterait. M. Gaffarel a dit à ce sujet (1) : « La possession de cette belle et splendide colonie serait pour nous comme le prélude d'une renaissance maritime et commerciale. »

Aux objections tirées du climat, M. Simonin a répondu victorieusement (2), en prouvant que les ravages de la fièvre sont restreints à l'hivernage, c'est-à-dire lors des grandes pluies de janvier à mars. Encore toute l'influence du mauvais air ne se fait-elle sentir que sur les rives vaseuses de l'île, et l'hygiène permettra, à coup sûr, de coloniser Madagascar, comme Cuba, la Louisiane, le Brésil, Java, l'Inde anglaise ont été colonisés eux-mêmes en dépit du climat (3).

Pour prix de ses efforts, la France recueillerait, avant un quart de siècle, les produits d'un des plus riches pays du monde. L'or, l'argent, le cuivre, le plomb, encore inexploités, y ont des gisements abondants. Le sol, qui est fort mal cultivé, est d'une fertilité étonnante. Or, on peut songer aux résultats que la culture perfectionnée produirait dans ce grand

(1) Gaffarel, *les Colonies françaises*, p. 120-121.
(2) E. Simonin, *Voyage aux pays lointains*, p. 337-341.
(3) Id., p. 341.

pays qui a 7,000 hectares de plus que la France, et dont la population, actuellement de 4 millions d'habitants, pourrait, avec la civilisation, décupler rapidement.

C'est que Madagascar nourrirait facilement un grand peuple. Sa situation entre les 12e et 26e degrés de latitude sud et la nature montagneuse de son sol font qu'elle se prête aux cultures les plus variées. A côté des plantes équatoriales et tropicales, le sagoutier, le caféier, le giroflier, le cocotier qui y atteint des proportions colossales, la canne à sucre, les céréales y réussissent, et la vigne, en plusieurs endroits, donne deux récoltes par an. Enfin, il ne faut pas oublier que Madagascar est un des centres de la production du riz (1).

Outre ces avantages que la France recueillerait de l'exploitation agricole, industrielle et commerciale de Madagascar, il faut estimer l'importance politique et maritime qu'assignent à cette île sa position et la configuration de ses rivages. Située sur les flancs d'un continent, de tous côtés défendue par la mer, dans des conditions inexpugnables, commandant le double passage d'Europe en Asie par le nord et par le sud, elle est la seule position militaire à l'est du cap de Bonne-Espérance. Avec les défenses naturelles qu'elle possède, elle peut défier toute attaque, tandis qu'à l'intérieur

(1) Cf. D. Maigrot, *Revue internationale de géographie*, 16 mai 1880, et J. Brenier, *la Question de Madagascar*, p. 79.

elle se suffirait à elle-même et exploiterait en toute sécurité les éléments de commerce et d'industrie que lui a prodigués la nature.

A ce que nous avons dit sur l'importance politique de Madagascar, nous ajouterons l'extrait suivant d'un des derniers écrits sur cette intéressante question :

« Madagascar est un trait d'union entre nos colonies africaines et nos colonies indo-chinoises, et ce trait d'union est d'autant plus nécessaire que le passage de l'isthme de Suez pourrait un jour nous être fermé. Nous assurer la possession, sous une forme ou sous une autre, de la grande île africaine, ce n'est pas tenter une entreprise nouvelle, c'est achever l'œuvre de nos ancêtres, dans un but de patriotique prévoyance (1). »

L'éventualité dont parle l'auteur de ces lignes, la fermeture du canal de Suez, a existé dès l'ouverture de cette nouvelle voie maritime. Mais elle est aujourd'hui plus à redouter que jamais, depuis que les Anglais ont mis la main sur l'Égypte.

L'impatiente convoitise de l'Angleterre vient d'offrir récemment à la France une occasion de ressaisir sa situation privilégiée à Madagascar. A la faveur de la politique d'abstention que cette dernière puissance n'avait cessé d'observer vis-à-vis de Madagascar depuis 1868, les intrigues britanniques avaient pu s'y développer sans entraves. Les missionnaires anglais sont

(1) J. Brenier, *la Question de Madagascar*, p. 69.

les pires ennemis de la France; on retrouve leur main dans tous les agissements dirigés aux colonies contre l'influence française. Assez nombreux dans la grande île africaine, disposant de grosses sommes d'argent que leur faisait libéralement tenir leur gouvernement, ils s'employaient à enraciner dans le cœur des Hovas la haine des Français. Sur la côte occidentale de l'île sont fixées des tribus sakalaves, demeurées indépendantes des Hovas et dont les chefs, moyennant pension, ont, à diverses époques, en 1840-1841 particulièrement, comme nous l'avons dit plus haut, cédé à la France certaines parties de leur territoire. De 1877 à 1881, les missionnaires anglicans les visitèrent, et, par des moyens faciles à deviner, décidèrent les chefs, jusqu'alors ennemis des Hovas, à faire une visite de déférence, c'est-à-dire de vassalité, à la reine Ranavalo.

Cette habile négociation valut aux missionnaires de nombreuses marques d'amitié de la part du gouvernement hova. En même temps, celui-ci, fidèle aux exhortations de ses conseillers et croyant pouvoir compter sur l'appui de l'Angleterre, fit subir aux nationaux français vexations sur vexations. La sécurité de leurs personnes et de leurs propriétés fut menacée. Deux négociants de la Réunion furent ruinés par le pillage de leurs établissements à Salar (1881). La même année, il s'en fallut de peu que la succession du consul de France, M. Laborde, ne fût détournée à son profit par le gouvernement hova. M. Laborde était mort en 1878,

laissant pour héritage à deux neveux des immeubles situés dans Tananarive et aux environs, et dont la valeur était estimée à plus de 1 million de francs. Lorsque les héritiers avaient voulu entrer en possession de ces biens, le gouvernement hova s'y était opposé. Le nouveau consul, M. Cassas, était alors intervenu, mais vainement. M. Meyer, qui succéda à M. Cassas, en septembre 1880, ne fut pas plus heureux dans ses efforts pour obtenir du gouvernement hova la mainlevée de la sorte de saisie-arrêt qu'il avait mise sur l'héritage Laborde, et M. Baudais, qui remplaça M. Meyer, en mai 1881, ne réussit pas mieux encore. Pendant plus de quatre mois, ce dernier parlementa avec les ministres hovas qui contestaient le droit des Français, ainsi que de tout autre peuple d'ailleurs, de posséder des biens fonciers à Madagascar, disant que toute la terre de l'île appartenait à la reine (1). A la fin (septembre), M. Baudais menaça ses interlocuteurs d'aviser son gouvernement de leurs intentions spoliatrices; il lui fit répondu, *en riant*, que « c'était son affaire ».

Si le gouvernement hova se montrait aussi arrogant, c'est qu'il se sentait soutenu. Pendant la dernière période des débats de l'affaire Laborde, au mois de juin, la reine Ranavalo II avait reçu une visite dont elle s'était montrée très flattée. L'amiral anglais, sir Gore Jones, était venu à Tananarive et avait eu avec elle plu-

(1) Documents diplomatiques. *Affaire de Madagascar*, 1881-1883, p. 25.

sieurs entretiens. De quoi fut-il question dans ces entretiens? La chose n'a point transpiré; mais on peut présumer qu'ils avaient pour but de faire aboutir les entreprises des missionnaires anglicans. Toujours est-il qu'en janvier 1882, les chefs sakalaves de la côte occidentale arborèrent le pavillon hova. Le consul de France, M. Baudais, protesta. Le gouvernement hova n'en tint aucun compte; bien plus, il redoubla de mauvais traitements envers les résidents français, décréta de nouvelles mesures vexatoires, et finalement, au mois de mai, il publia une loi interdisant, au mépris des traités, de vendre des terres aux étrangers. M. Baudais fit entendre les plus énergiques réclamations. Les autorités hovas excitèrent contre lui la population de Tananarive, qui proféra des menaces de mort. A juste titre effrayé, le 29 mai, M. Baudais se retira à Tamatave, laissant le consulat sous la garde de M. Campan, chancelier. Le départ de M. Baudais ne désarma pas la population de Tananarive : habilement maintenue dans son état de fureur, elle voulut massacrer ce qui restait encore de Français dans la capitale. Le 6 juin, M. Campan devait amener le pavillon français, et quitter à son tour la capitale hova. Bien lui en prit d'abandonner son poste, car, huit jours plus tard (14 juin), un Français qui avait voulu quand même rester à Tananarive était assassiné.

En attendant, M. Baudais s'était mis en rapport avec le commandant de la station navale française dans la mer des Indes, le commandant Le Timbre, et l'avait

instruit des derniers événements. Aussitôt celui-ci se rendit sur la côte occidentale, et, sans hésiter, il fit abattre les pavillons hovas arborés par les chefs sakalaves (1).

A partir de ce moment, les autorités françaises dans la mer des Indes gardèrent une attitude énergique à l'égard du gouvernement hova. Le commandant Le Timbre, soutenant de tout son pouvoir M. Baudais, dont il approuvait la conduite, vint avec le *Forfait* menacer Tamatave, principale douane du gouvernement hova.

Dans ces circonstances, la reine Ranavalo fit appel à l'Angleterre, sa protectrice. Le gouvernement britannique lui conseilla d'employer la diplomatie. Ranavalo accepta le conseil. Le 7 octobre, une ambassade hova débarqua à Marseille, d'où elle se rendit à Paris. Le 10, elle avait une entrevue avec le ministre des affaires étrangères, qui, en réponse aux réclamations des ambassadeurs, leur fit connaître celles auxquelles le gouvernement français prétendait que leur gouvernement fît droit le plus promptement possible :

1° Paiement d'une indemnité pour le pillage, sur les côtes de Madagascar, d'un lougre français ;

2° Reconnaissance des droits des héritiers de l'ancien consul de France, M. Laborde, sur les propriétés immobilières qu'il a laissées dans l'île madécasse;

3° Retrait de la loi, promulguée par la reine Ranavalo, qui enlève aux Français, contrairement aux sti-

(1) Cf. les *Débats*, n° du 3 juillet 1882, et J. Brenier, *la Question de Madagascar*, p. 26-27.

pulations du traité franco-hova, ou charte Lambert, le droit de louer ou d'acheter des terres à Madagascar, d'y exercer librement leur religion, d'y construire des églises, des écoles, des hôpitaux, etc.;

4° Enfin, désaveu et punition des chefs hovas qui ont fait arborer le pavillon hova sur les territoires appartenant à la France (1).

Les envoyés de la reine Ranavalo firent à ces demandes des offres qui furent jugées insuffisantes (2). Leur mission à Paris n'eut, en conséquence, aucun résultat. Ils se dirigèrent ensuite sur Londres.

Les ambassadeurs partis, le gouvernement français jugea qu'il n'y avait plus à atermoyer, qu'il fallait désormais agir vigoureusement.

Le 15 février 1883, le contre-amiral Pierre partit de Toulon sur le navire *la Flore*. Il devait faire disparaître toutes les traces de la domination de Ranavalo sur la partie nord-ouest de l'île, et, si les satisfactions précédemment demandées étaient refusées, s'emparer de Majunga et de Tamatave, les deux ports les plus importants de Madagascar.

La présence des ambassadeurs hovas en Europe ne permit pas cependant à l'escadre française, composée de la *Flore*, du *Vaudreuil*, du *Beautemps-Beaupré*, du *Boursaint* et de la *Pique*, d'opérer immédiatement. Pendant quelques semaines, on espéra que l'influence

(1) *Mémorial diplomatique*, n° du 7 octobre 1882.
(2) V. Documents diplomatiques. *Affaire de Madagascar*, 1881-1883, p. 51-63.

du cabinet britannique s'exercerait dans un sens conciliateur. Malheureusement, cette espérance ne fut point réalisée. Les ambassadeurs hovas reçurent bien, il est vrai, ostensiblement des ministres anglais des conseils de modération, mais ils en reçurent également de secrets encouragements. Cette duplicité du cabinet britannique fut révélée par l'attitude du gouvernement de la reine Ranavalo, qui devint de plus en plus agressive.

Devant la longueur des négociations entamées à Londres et d'un autre côté devant l'hostilité croissante des Hovas, l'amiral Pierre reçut l'ordre d'agir. Après sommation adressée aux autorités hovas d'évacuer les points dont la France réclamait la suzeraineté, l'escadre française bombarda tous les postes occupés par les Hovas, sur la côte occidentale, et, le 15 mai, arriva devant Majunga. La garnison comprenait 2,000 soldats hovas. Sommé de se rendre, le gouverneur voulut d'abord temporiser, puis répondit par un refus. Le 16, le bombardement commença au lever du soleil. Le quartier hova fut promptement détruit, mais les factoreries étrangères furent autant que possible respectées. Le 17, les compagnies de débarquement occupèrent le fort de la pointe, s'emparèrent de la ville, et s'y établirent solidement sous le commandement du capitaine de frégate Gaillard.

Les Anglais s'émurent, selon leur habitude, de l'acte d'énergie du gouvernement français, et lord Granville manifesta l'intention d'intervenir.

L'amiral Pierre n'en continua pas moins à suivre ses instructions; il rétablit le drapeau français sur tous les points du littoral appartenant aux princes sakalaves pensionnés par la France. Puis, il se rendit sur la côte orientale, à l'île Sainte-Marie, qui fait face à Tamatave. Là, il se concerta avec le consul de France, M. Baudais, qui se chargea d'adresser un ultimatum au gouvernement hova (2 juin). Voici quels étaient les articles principaux de cet acte: 1° Reconnaissance des droits de la France sur le littoral nord-est de l'île; 2° reconnaissance des traités qui accordent à la France la protection ou la suzeraineté de certains territoires situés sur la côte nord-ouest; 3° droit pour les nationaux français d'acquérir des propriétés dans le royaume des Hovas; 4° paiement immédiat d'un million et demi d'indemnité de guerre. Enfin, le gouvernement hova était prévenu que, s'il rejetait ces conditions de paix, Tamatave serait bombardée et occupée. — La cour de Tananarive accueillit l'ultimatum français avec une extrême arrogance. Le 5 juin, un conseil fut tenu au palais royal, dans lequel un résident anglais, M. Parrett (1), et plusieurs de ses compatriotes missionnaires conseillèrent la résistance et l'expulsion de tous les Français qui habitaient la capitale.

Tandis qu'à Tananarive on délibérait sur la réponse à faire aux représentants de la France, la population de Tamatave était activement travaillée par des agents

(1) H. d'Escamps, *Histoire et géographie de Madagascar*, p. 317-8.

hovas et anglais. Il s'agissait de la soulever contre les Français. Les peines des agitateurs ne furent point perdues. Les basses classes de la population prêtèrent une oreille complaisante à leurs excitations, et elles projetèrent le massacre de tous les blancs. L'amiral Pierre en fut informé; il résolut de l'empêcher. Le 5 juin, l'amiral français invita le navire anglais *Dryad* à quitter le port de Tamatave et commença les opérations.

L'occupation de la ville se fit sans coup férir, et, dès le 6, l'amiral Pierre organisa la défense du consulat de France et de l'agence Roux-Fraissinet, où les sujets français avaient placé leurs objets les plus précieux. Cette mesure fut suivie du débarquement de 16 soldats anglais, violation flagrante des droits internationaux. Il en résulta parmi les Hovas une effervescence déplorable, dont la responsabilité retombe tout entière sur le commandant de la *Dryad*.

Trois jours après l'occupation de Tamatave, l'amiral Pierre reçut la réponse du gouvernement hova à l'ultimatum du 2 juin : elle était négative. En même temps, l'amiral apprit l'expulsion de ses compatriotes de Tananarive. Les avis des Anglais avaient été fidèlement suivis, comme on voit. Cependant, tout en ordonnant aux résidents français de quitter la capitale, les autorités hovas avaient entravé leur départ, dans l'espérance qu'ils leur serviraient d'otages.

C'étaient là de sérieuses nouvelles qui, le jour même de leur réception, furent encore aggravées par l'annonce

de la marche rapide de Tananarive sur Tamatave d'un corps d'armée hova.

La situation était critique. Il n'y avait pas un instant à perdre. Le consul général, M. Baudais, et le vice-consul, M. Raffray, firent aussitôt embarquer sur l'escadre tous les Français qui étaient encore dans Tamatave, et l'amiral Pierre se prépara à bombarder cette place.

Le 10 juin au matin, à six heures et demie, le premier coup de canon fut tiré. Les Hovas répondirent d'abord faiblement, puis, lorsqu'ils virent que leurs boulets ne portaient pas, ils cessèrent leur tir. Néanmoins, les Français ne discontinuèrent pas le leur, qui dura toute la journée. Pour se venger, la garnison de Tamatave tenta d'incendier le quartier européen. Le dévouement des employés de la compagnie Roux-Fraissinet conjura les dangers que l'exaspération des Hovas aurait fait naître. Enfin, dans la soirée, convaincus de leur impuissance, ces soldats abandonnèrent la ville et le fort. Le lendemain matin, un corps de débarquement de 900 Français en prenait possession.

La place fut aussitôt organisée contre un retour offensif possible; mais la vigilance des marins français ne suffit pas à contenir les incendiaires et les pillards, dont plusieurs durent être fusillés.

L'occupation de Tamatave fut suivie de la destruction de Foulpointe et de Mohambo, postes établis au nord de la ville, et d'Ivondroo, village hova, situé au sud. Dans l'attente d'un mouvement offensif des Hovas, l'amiral Pierre proclama l'état de siège, et décréta des

mesures sévères pour éviter les assassinats et les incendies. Sa prudence se trouva justifiée. Dans la nuit du 25 au 26 juin, l'ennemi tenta de surprendre les Français. La bravoure du lieutenant Castanié suffit pour mettre en déroute les assaillants. Le 5 juillet, les Hovas renouvelèrent leur attaque; cette fois encore, elle échoua.

Pendant toutes ces opérations, les Anglais, officiers de marine ou missionnaires, n'avaient cessé de témoigner aux Français le mauvais vouloir le plus évident. Un de ces derniers, le révérend Archibald Thompson-Shaw, s'était particulièrement distingué. C'était des environs de sa maison qu'étaient sortis les incendiaires, munis de pétrole et de matières inflammables. Lorsque l'amiral Pierre se fut assuré de ses agissements, il le fit saisir et transporter à bord d'un de ses vaisseaux, où il fut tenu quelques heures au secret. Malgré les injonctions aussi ridicules que peu diplomatiques du commandant de la station navale anglaise, le chef de l'escadre française refusa de relâcher M. Shaw, avant qu'il n'eût été jugé, selon le droit des gens. La société des missionnaires, qui se souvenait du succès de l'indemnité Pritchard, sous le règne de Louis-Philippe, s'efforça de passionner les sentiments en l'Angleterre à ce sujet (juillet-août 1883). Lorsque l'on annonça la maladie de l'amiral Pierre, et son prochain rappel, on crut à un désaveu des actes du brave amiral français.

L'acquittement de M. Shaw, obtenu par une simple concession de courtoisie internationale, parut un mo-

ment confirmer cette opinion. De retour en Angleterre, M. Shaw alla raconter son cas de meeting en meeting, sans soulever, il faut le dire, l'agitation antifrançaise qu'il espérait faire naître. Pendant ce temps, le malheureux amiral Pierre, atteint réellement d'une maladie implacable, succombait en vue des côtes de France, pendant les formalités de la quarantaine. Mais sa conduite recevait l'approbation complète du gouvernement, qui renforçait la station navale de l'océan Indien, et en donnait le commandement au contre-amiral Galiber, se disposant ainsi à poursuivre l'œuvre commencée.

A son arrivée devant Madagascar, l'amiral Galiber apprit deux nouvelles qui donnent une idée des mœurs des habitants de ce pays. Les ambassadeurs envoyés en Europe étaient rentrés, mais aussitôt ils avaient été étranglés. La reine et ses ministres les accusaient d'avoir dépensé sans aucun profit pour le gouvernement l'argent qui leur avait été remis : ils n'avaient envoyé ni fusils ni munitions; ils n'avaient pas su prévenir le premier ministre des desseins de la France et l'aviser des attaques qui devaient avoir lieu contre Majunga et Tamatave. Enfin on leur attribuait tous les malheurs qu'ils n'avaient pas su conjurer, et l'insuccès de leurs négociations (1).

L'autre fait dont l'amiral Galiber eut en même temps connaissance, était un changement de personne sur le

(1) V. le *Voltaire*, 5 novembre 1883, *Correspondance de Madagascar.*

trône hova. La reine Ranavalo II était morte, assassinée très probablement, et la veuve du prince Ratrimo lui avait succédé, sous le nom de Ranavalo III.

Cet événement avait une grande importance, que M. Baudais expliqua à l'amiral Galiber. A en juger d'après les précédents, il signifiait un changement dans la politique du peuple hova. Voici comment : Le peuple hova est régi par le système constitutionnel, mais le souverain y est réputé infaillible. Quand il a engagé son gouvernement dans une politique jugée mauvaise, et qu'il y faut renoncer, les Hovas ont la délicate attention de supprimer le souverain, afin de lui épargner l'ennui toujours très pénible d'avoir à se désavouer lui-même. L'amiral Galiber et M. Baudais s'attendirent donc à voir la nouvelle souveraine hova adopter et suivre, dans le conflit français, une ligne de conduite différente de celle qu'avait maintenue Ranavalo II. Leur croyance ne fut pas trompée. Le 16 novembre, en effet, deux officiers hovas se présentèrent en parlementaires à Tamatave, et remirent aux représentants français une lettre du premier ministre, qui demandait à ouvrir des négociations. L'amiral Galiber et M. Baudais leur répondirent qu'ils étaient prêts à entrer en relations avec le gouvernement hova sur la base de l'ultimatum du 2 juin, mais que les hostilités ne seraient pas interrompues pendant les négociations. Les représentants français venaient d'apprendre que les Hovas étaient découragés, qu'ils se voyaient hors d'état de reprendre Tamatave et Majunga, et que l'ar-

mée, arrivée de Tananarive et campée à quelques lieues de Tamatave, s'affaiblissait chaque jour, décimée par la fièvre et la dysenterie.

Les délégués hovas acceptèrent les conditions qui leur étaient offertes, et le 19 novembre les négociations s'ouvrirent. Sans en attendre le résultat, l'amiral Galiber, pour bien montrer aux plénipotentiaires hovas qu'il n'entendait pas désarmer, parce qu'il consentait à traiter avec eux, ordonna deux expéditions. Le 26 octobre, le *Boursaint* appareilla pour le nord et rebombarda successivement Foulpointe et Mohambo, ainsi que divers autres postes qui avaient été également déjà canonnés. En même temps, deux autres bâtiments de l'escadre française, le *Vaudreuil* et la *Nièvre*, descendirent la côte jusqu'à Fort-Dauphin et bombardèrent aussi plusieurs points occupés par les Hovas (1).

Tandis que ces événements se passaient sur la côte orientale de l'île, la garnison française de Majunga avait à repousser les attaques des Hovas. Dans la nuit du 13 au 14 novembre, entre autres, 500 Hovas assaillirent la ville : leur but était d'enlever la reine des Sakalaves. Heureusement, l'éveil fut donné à temps. Reçus par un feu vif tiré par la garnison et par les deux navires en station, l'ennemi renonça promptement à son entreprise, laissant une soixantaine de morts sur le terrain (2).

(1) *Lettre de Madagascar* (le *Temps*, 29 décembre 1883).
(2) Le *Temps*, nos du 24 et du 25 janvier 1884.

Si l'on ajoutait foi aux articles de certains journaux anglais, on croirait que le commerce avec Madagascar est très affecté par le conflit franco-hova. Des renseignements provenant d'une source absolument impartiale nous permettent d'affirmer qu'il n'en est rien. Le commerce n'a aucunement à souffrir de l'état de choses. L'amiral Galiber traite les étrangers avec les plus grands égards; leurs bâtiments circulent en toute liberté, ils chargent et déchargent à Tamatave comme en temps ordinaire, mieux même en quelque sorte, car la sécurité en ville est parfaite.

A l'heure où nous terminons ce livre, la situation des garnisons françaises de Tamatave et de Majunga est fort satisfaisante. Leur état sanitaire est relativement bon; il y a, il est vrai, des cas de fièvres paludéennes, mais les décès sont rares. Actuellement, ces garnisons sont composées, presque par moitié, d'infanterie de marine régulière et de volontaires venus de la Réunion où les affaires de Madagascar passionnent les esprits. Cette petite colonie française a voulu donner une preuve de son attachement à la mère patrie en coopérant à sa guerre contre les oppresseurs de la grande île africaine, et elle a formé deux compagnies de volontaires dont les services ont été acceptés. L'armée d'observation hova, campée à quelques lieues de Tamatave, se tient sur la défensive; deux fois, ses avant-postes ont été attaqués par des détachements français sans qu'elle ait paru s'en émouvoir. Quant aux négociations ouvertes à la fin de novembre entre les

représentants français et les plénipotentiaires hovas, elles n'ont pas abouti.

Dans ces circonstances, on doit s'attendre à ce que l'amiral Galiber reçoive bientôt de son gouvernement l'ordre d'exécuter de nouvelles opérations militaires destinées à amener la cour de Tananarive à résipiscence. Provoquée par les Hovas, menacée dans ses intérêts par une concurrence sans scrupule, la France se doit à elle-même d'aller jusqu'au bout à Madagascar. C'est une nouvelle et excellente occasion pour elle, mais ce sera peut-être la dernière qu'elle aura, de s'établir d'une manière solide et incontestée dans cette belle île que les Anglais eux-mêmes appellent la *France orientale*.

LES FRANÇAIS EN TUNISIE [1]

1881

La conquête de l'Algérie par les Français leur avait créé dans le nord de l'Afrique une situation aussi exceptionnelle que délicate. A l'ouest dans l'empire du Maroc, à l'est dans la régence de Tunis, les dissidents musulmans devaient trouver et trouvèrent, en effet, une retraite en cas de défaite et, pendant leur séjour dans ces États, les excitations du fanatisme religieux. Une première fois, en 1844, le sultan du Maroc, Abd-er-Rhaman, dut être châtié pour l'aide qu'il avait apportée à Abd-el-Kader. En 1851 et en 1859, la tolérance qu'il montrait envers ses sujets coupables de pillage et d'incursion sur le territoire algérien, obligea les Français à diriger contre son empire de nouvelles expéditions.

Depuis, ses successeurs, quoique mieux éclairés sur

(1) Consulté :
De la Berge : *En Tunisie.* — Abel Clarin de la Rive : *Histoire générale de la Tunisie.* — H. Duveyrier : *La Tunisie.* — Alf. Rambaud : *Les Affaires de Tunisie.* — Général Forgemol de Bostquénard : *Rapports sur les opérations militaires en Tunisie.* — A. M. Broadley : *The last punic war.* — Gabriel Charmes : *La Tunisie et la Tripolitaine.* — Les journaux : *Le Temps, the Times*, etc.

lations avec la Tunisie, surtout pour la protection de ses nationaux qui, pris par les pirates berbères, souffraient cruellement sur les bagnes d'Afrique.

Au commencement du dix-huitième siècle, en 1705, la dynastie des Hosseinites, qui règne encore aujourd'hui, s'empara à Tunis du pouvoir suprême après une série de révolutions de palais, accomplies en dehors de l'autorité du sultan, le suzerain légitime. Désormais, le souverain de Tunis prit le titre de bey et l'héritier présomptif celui de bey du camp. L'hérédité s'établit, mais sous la même forme qu'à Constantinople, c'est-à-dire que le frère succéda au frère, et que le droit de représentation ne se trouvait admis qu'après l'extinction des collatéraux.

A partir de ce moment, la France dut faire respecter ses consuls par les beys. Une première guerre eut lieu en 1740-1742; puis, en 1770 de nouvelles difficultés s'élevèrent entre la Régence et le gouvernement de Louis XV. Un traité, signé pendant le Consulat, 26 mars 1802, interdit aux beys d'avoir des esclaves d'origine française (1).

Ces victoires, tant militaires que diplomatiques eurent pour effet d'amener les beys à se désister de leur attitude hostile. Ils firent désormais meilleur accueil aux consuls français, et ceux-ci prirent peu à peu une influence qu'ils exercèrent en faveur des Européens de toute nationalité.

(1) V. ce traité dans Henri Chalon, *la Tunisie*, p. 264-7.

En 1811, le bey Hamouda parvint à se débarrasser de la milice turque, et comme Méhémet-Ali, qui venait en Égypte de faire massacrer les Mameluks, il afficha désormais une indépendance presque complète vis-à-vis du sultan. En conséquence, la dynastie hosseinite put être considérée comme n'étant plus rattachée au gouvernement de Constantinople que par un lien religieux.

La piraterie resta, dans les premières années du dix-neuvième siècle, la principale industrie de la Tunisie. Deux traités, signés par la France en 1824 et en 1830 (1), ne purent y mettre fin. De plus, le bey Mahmoud se montra peu favorable à l'extension de la France en Algérie ; ses États devinrent le refuge naturel, quotidien, de tous les fauteurs d'insurrection dans la nouvelle colonie française. Dès ce moment, la Régence fut l'entrepôt d'immenses envois d'armes et de poudre, qui allèrent armer les bras des tribus rebelles dans les possessions françaises du nord de l'Afrique (2).

Cet état de choses ne fut pas naturellement sans créer de graves embarras au gouvernement tunisien. En 1835, à l'avènement du bey Mustapha, la Porte voulut en profiter et tenta de faire de la Régence un simple vilayet ottoman. L'intervention des puissances européennes, intéressées à maintenir les *capitulations* signées avec les beys, sauva l'indépendance de la Tunisie.

(1) V. ces traités dans Henri Chalon, *la Tunisie*, p. 267-279.
(2) A. Rambaud, *les Affaires de Tunisie*, p. 158-164.

En cette circonstance, la France, bien qu'elle fût en contestations fréquentes avec le gouvernement tunisien, au sujet de son assistance aux réfugiés algériens, avait largement coopéré à l'action des puissances. C'est que, par son acquisition de l'Algérie, la France était de fait devenue la protectrice naturelle de la Tunisie. Sa colonie du nord de l'Afrique lui faisait en effet, un devoir de s'opposer aux vues ambitieuses des États étrangers qui, sous un prétexte ou sous un autre, auraient pu chercher à prendre pied à côté d'elle (1). « La France, suivant l'expression de M. Jules Ferry (2), ne pouvait laisser à d'autres qu'à une puissance faible, amie ou soumise, la possession d'un territoire qui est, dans toute l'acception du terme, la clef de sa maison. »

C'est pourquoi, deux ans seulement après l'intervention collective de 1835, la France renouvela son acte de protection. Mustapha venait de mourir, et le sultan Abd-ul-Aziz avait résolu de s'emparer de Tunis au détriment du nouveau bey Ahmed. La présence de la flotte de l'amiral Lalande suffit pour arrêter les prétentions ottomanes. L'union de la Tunisie et de la France devint alors très étroite.

Ahmed, d'ailleurs, mérita toute la sympathie qui lui était témoignée, car il fut un des premiers souverains d'Orient qui aient compris l'importance et la

(1) A. Rambaud, p. 23.
(2) Discours prononcé à la Chambre des députés le 9 novembre 1881.

supériorité de la civilisation européenne (1). Son successeur, Sidi-Mohammed (1855), poursuivit au début de son règne l'œuvre de réformation qu'il avait commencée. Il octroya à son peuple une constitution. Malheureusement, il se laissa capter par des favoris avides. Alors, exploitée au profit de quelques-uns, la Tunisie, pays d'une admirable fertilité, fut bientôt épuisée par les exigences d'un fisc insatiable. Les fanatiques musulmans s'en prirent aux résidents européens. Au mois d'août 1857, une émeute éclata à Tunis. Heureusement une flotte française se trouvait dans les eaux de la Tunisie; elle accourut, et, par sa présence, sauva la vie menacée des Européens et contribua au rétablissement de l'ordre.

Le successeur de Sidi-Mohammed fut Mohammed-es-Sadok (1859). Son règne, grâce à Khérédine, ministre principal, fut d'abord favorable à l'influence turque, et Mohammed-es-Sadok reçut solennellement l'investiture de Constantinople. Toutefois, le nouveau bey dut poursuivre les réformes commencées par son frère, et en 1861 installer un grand conseil et des tribunaux, dont les jugements ne cessèrent pas, il est vrai, d'être rendus à la manière orientale, c'est-à-dire sans aucune espèce d'impartialité. En outre, il continua à mener la vie fastueuse de ses prédécesseurs sans se préoccuper aucunement de la situation odieusement obérée de la Régence. Cependant la dilapidation du trésor était

(1) De la Rive, p. 336-337.

telle, qu'il dut bientôt se départir de son indifférence.

Jusqu'à l'établissement des Français à Alger, le gouvernement tunisien, comme tous les États barbaresques, du reste, avait exclusivement vécu des pillages et des vols commis par ses nationaux. Il avait autorisé la course, et recevait dans ses bagnes les prisonniers faits en mer. Afin de mettre leur marine à l'abri de ces attaques, les puissances européennes avaient presque toutes consenti à payer de lourds tributs au bey; mais ces concessions arrêtaient rarement les Tunisiens dans leurs pirateries. La conquête de l'Algérie par la France mit heureusement fin à cet état de choses. Par contre, à partir de ce moment, le gouvernement de Tunis se trouva dans le plus grand embarras. La source principale de ses revenus était supprimée, et, comme le bey ne réduisit en rien ses dépenses, il s'ensuivit bientôt un désarroi financier inimaginable. Pour faire face aux dépenses, il dut augmenter les impôts, puis en créer de nouveaux, et, comme il ne pouvait arriver encore à faire face à ses engagements, force lui fut de recourir à l'emprunt. En montant sur le trône, Mohammed-es-Sadok avait donc trouvé le pays dans la pire des situations : plusieurs millions de dettes et un revenu des plus restreints.

Or, la nouvelle constitution octroyée par Sidi-Mohammed ayant entraîné de fortes dépenses, un emprunt de 35 millions de francs fut contracté au mois de mai 1863. Il n'empêcha pas la surélévation de plusieurs impôts. La capitation, entre autres, fut portée de

36 piastres à 72 (44 fr. 28 c.). Cette dernière augmentation fut cause de plusieurs révoltes parmi les Tunisiens (1). La plus dangereuse fut celle de 1864, que les efforts unis de la France et de l'Italie purent seuls comprimer.

En février 1865, les difficultés financières du gouvernement tunisien l'obligèrent à contracter à Paris un second emprunt; cette fois de 26 millions (2). Ce nouvel emprunt ne porta aucun remède à la situation désespérée de Mohammed-es-Sadok, qui ne tarda pas à renoncer, pour insuffisance de ressources, à payer l'intérêt des deux emprunts.

L'Angleterre, la France et l'Italie intervinrent alors. Le 6 juillet 1869, une commission fut chargée de dresser le bilan de la dette tunisienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le 20 février 1870, cette commission déposait son rapport : il en résultait que le motnant total des sommes dues par le gouvernement tunisien s'élevait à 160 millions. Or, le service de cette dette, considérable pour un petit État, exigeait 19 millions et demi de francs, tandis que les ressources du pays ne dépassaient pas la somme de 13 millions et demi. Dans ces circonstances, les trois gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie jugèrent nécessaire de réduire à 125 millions la dette, sur laquelle il fut convenu que le bey paierait désormais un intérêt de 6,505,000 fr.

(1) De la Rive, p. 371.
(2) Ed. Desfossés, *la Tunisie.*

(23 mars 1870). En même temps, ces puissances instituèrent une commission internationale chargée d'assurer le paiement de cet intérêt (1).

Quoique la France fût la principale créancière de la Tunisie, Mohammed-es-Sadok, circonvenu par l'Angleterre et par l'Italie, essaya néanmoins de se soustraire à l'influence française. C'est dans cette intention que Khérédine, premier ministre du bey, sollicita en 1871, d'Abd-ul-Aziz, le firman qui faisait rentrer politiquement la Régence dans l'empire ottoman. Cette violation des engagements pris envers le gouvernement français entraîna un refroidissement entre Mohammed-es-Sadok et la France. Les Anglais profitèrent habilement de cette situation, et, par un traité signé en 1875, obtinrent, comme les Italiens, en 1868, une situation privilégiée. Encouragés par ces premiers succès, les rivaux commerciaux de la France rêvèrent son expulsion de la Régence. Quoique les compagnies françaises eussent mis en train tous les travaux publics, des compagnies italiennes et anglaises se formèrent pour leur enlever le bénéfice de leurs premiers sacrifices. Tandis que la France pressait les travaux du chemin de fer de Guelma à Tunis, un Italien, M. Rubattino, recevait la concession de nouvelles voies ferrées, entre autres de celle de Tunis à son port de la Goulette. On alla bientôt plus loin, une compagnie de Marseille avait obtenu l'exploitation d'une grande

(1) Ed. Outrey, p. 22 23.

propriété d'oliviers, au sud de Tunis, l'Enfida ; déjà, en 1881, les agents des négociants français avaient donné plus de valeur à cette admirable propriété, lorsque les représentants de l'Angleterre, MM. Wood et Meyer, imaginèrent de lancer, au nom de capitalistes anglais et indigènes, un certain M. Lévy, qui réclama contre la concession faite à la compagnie marseillaise. Soutenues par le consul italien Maccio (1), ces intrigues créèrent bientôt une situation difficile au représentant de la France, M. Roustan, l'un des diplomates les plus experts dans les choses de l'Orient. M. Roustan sentait l'influence française d'autant plus menacée, que le premier ministre, Khérédine, et son favori, Mustapha-ben-Ismaïl, craignant que la France ne revendiquât les donations de terres que le bey lui avait octroyées sur les propriétés publiques, secondaient ouvertement les convoitises anglaises et italiennes.

Malheureusement, la France ne pouvait, pour des difficultés purement commerciales, risquer une guerre, si peu importante qu'elle fût. Le ministère Ferry se trouvait donc entre les adjurations de M. Roustan, appuyées par les encouragements de l'Allemagne, qui souhaitait voir la France se tourner vers les entreprises coloniales, et la crainte qu'avait le Parlement français de s'engager dans les aventures militaires.

La jalousie aveugle du consul d'Italie à Tunis fournit

(1) Le *Temps* (avril-mai 1881).

aux Français l'occasion de sortir de cette situation embarrassante.

La population de la Tunisie, sur laquelle on ne possède que des estimations incertaines, évaluée en 1844 à 950,000 habitants, et en 1867-68 à 1,007,200 habitants (1), peut se diviser en deux classes : les citadins et les nomades. Les premiers sont généralement des gens industrieux, intelligents, alertes. Les seconds, qui sont au nombre de 466,000, c'est-à-dire forment près de la moitié de la population totale, vivent exclusivement d'agriculture et de rapines. Ils ignorent complètement ce qu'est le droit commun, ou le traitent avec mépris (2). Les tribus qui s'en montrent les adversaires les plus acharnés sont les Kroumirs, les Makenas, les Ouchtetas, entre la mer et le massif du Kef; les Djelas, autour de Kairouan; les Hammamas et les Ourghammas, entre le golfe de Gabès et le Sahara, et dont le chef, Ali-ben-Khalifa, l'un des principaux membres de la confédération religieuse des Bem-Snoussi, était en relation constante avec les Turcs de Tripoli et les mécontents de la province de Constantine.

Depuis de longues années, les tribus algériennes et celles de la régence de Tunis vivaient dans un état, si ce n'est de guerre, du moins de méfiance et de lutte presque permanent. Aucune limite n'avait été fixée régulièrement entre elles; les contestations pour la

(1) H. Duveyrier, *la Tunisie*, p. 2.
(2) A. Rambaud, *loc. cit.*, p. 17.

possession de terrains limitrophes étaient fréquentes. Mais, tandis que la France s'efforçait de sauvegarder ses droits par la voie diplomatique, les tribus tunisiennes faisaient valoir les leurs les armes à la main, attaquant les douars, volant le bétail, rançonnant les voyageurs, etc. A partir de 1878, les Kroumirs s'étaient distingués dans cette lutte de chaque jour. Le frère de Mohammed-es-Sadok, Si-Ali, bey du camp (1), étant alors ennemi des Français, les avait couverts de sa protection et, en les assurant de l'impunité, avait accru leur audace. Bientôt ils devinrent la terreur des colons algériens du district de Souk-Ahras. De plus, et à plusieurs reprises, ces bandits pillèrent les navires français qui eurent le malheur d'échouer entre Bizerte et Tabarca. (Affaires de l'*Auvergne* et du *Santoni*.)

Après cet exposé, on voit dans quel milieu s'agitaient la France, l'Angleterre et l'Italie pour établir chacune leur suprématie.

Déjà, M. Maccio, consul d'Italie à Tunis, s'était efforcé de miner l'influence française dans l'intérêt de son pays. Vers la fin de janvier 1881, afin d'ajouter à l'efficacité des moyens qu'il employait, il imagina de soulever les Algériens contre leurs maîtres. Dans ce but, il fit rédiger en Sardaigne un petit journal arabe,

(1) Le bey du camp, ou généralissime de l'armée tunisienne, était chargé du recouvrement des impôts. Il parcourait, l'été, le nord du beylik; l'hiver, le midi, et contraignait par la violence les retardataires à satisfaire les exigences du fisc. Souvent il arriva que des tribus, fuyant à son approche, passèrent sur le territoire algérien : Si-Ali ne s'arrêtait pas pour cela dans sa mission, et il les y poursuivait, violant ainsi lui-même sans scrupule la frontière française.

le Mostakel, qu'il répandit à flots dans la province de Constantine. Le fanatisme musulman se réveilla aussitôt. Les tribus et les confréries de la frontière s'agitèrent. Les pillards de l'ouest de la Tunisie, les Kroumirs, violèrent, le 16 février, le territoire algérien. Repoussés avec des pertes sérieuses, ces bandits revinrent plus nombreux le 30 mars. Cette fois, un combat acharné s'engagea et ne dura pas moins de deux jours. Il fallut l'arrivée d'un bataillon entier de zouaves pour décider les Kroumirs à battre en retraite.

Immédiatement à la suite de ces faits, le gouvernement français, par l'entremise de son consul général et chargé d'affaires à Tunis, M. Roustan, réclama auprès du bey. M. Roustan représenta à Mohammed-es-Sadok que, dans les dix dernières années, les tribus kroumires n'avaient pas violé la frontière française moins de 2,365 fois (1), et il demanda que des mesures énergiques et efficaces fussent prises pour empêcher la continuation d'un pareil état de choses.

En même temps, il lui signala l'opposition plus ou moins déguisée faite par ses agents à l'acquisition de propriétés par des Français ; les obstacles mis à l'exécution des concessions déjà obtenues par des compagnies françaises, enfin, les difficultés pour les Français d'obtenir justice au Bardo dans leurs différends avec les sujets indigènes (2).

(1) A. Rambaud, p. 185-189.

(2) V. *l'Adresse des résidents français à Tunis à M. Roustan, consul général de France.* (Alf. Rambaud, *les Affaires de Tunis*, p. 86-90.)

C'est alors qu'on eut la preuve que les efforts du consul Maccio n'avaient pas été vains. Tout en se prétendant impuissant, le bey Mohammed-es-Sadok prit vis-à-vis de la France une attitude arrogante. La longanimité excessive de cette puissance n'avait donc avec le temps amené que ce résultat constaté dans le rapport d'un officier supérieur français (1) :

« Le gouvernement du bey se raille de la France et de sa puissance. Il se joue en Tunisie une comédie indigne du gouvernement français, et les tribus de la frontière ne croient plus à sa force. »

En dépit du mauvais vouloir évident du bey, M. Roustan continua à le solliciter de faire droit aux réclamations de son gouvernement, mais toutes ses instances furent inutiles.

Bien plus, au mois d'avril, Mohammed-es-Sadok émit la prétention de déplacer violemment la frontière aux dépens de la France, et de la reculer sur le territoire de l'Algérie..... jusqu'à la hauteur de Tébessa (2).

Pendant ce temps, les Kroumirs, encouragés par leur impunité, avaient fait de nouvelles incursions sur le territoire algérien. Dans ces circonstances et devant l'impuissance, ou plutôt la mauvaise volonté du bey, le gouvernement français résolut de se rendre justice lui-même : une expédition à l'intérieur de la Tunisie fut décidée. Presqu'un mois auparavant, le cabinet

(1) V. le *Rapport* du commandant Vivensang inséré dans *le Livre jaune* à la date du 4 mars 1881.

(2) A. Rambaud, p. 27.

français s'était préparé à cette éventualité; il avait saisi les Chambres d'une demande de crédit, destinée à couvrir les frais de la répression des Kroumirs. Cette demande avait été votée, mais non sans opposition, la gauche et la droite affectant de voir dans l'expédition militaire projetée le prélude d'une guerre générale, et la satisfaction des intérêts matériels de quelques capitalistes (1). En effet, l'importance des moyens à employer ne paraissait pas en rapport avec la simple nécessité de châtier des pillards de montagne.

L'expédition résolue, le commandant de la division de Constantine, le général Forgemol de Bostquénard, reçut le commandement général des troupes; elles étaient composées des trois divisions Logerot, Japy et Delebecque, soit environ 23,000 hommes (2). Cette petite armée devait opérer en demi-cercle dans le bassin de la Medjerdah, entourer le massif du Kef et imposer l'aman aux Kroumirs.

L'entreprise n'était pas sans présenter de grandes difficultés. On possédait peu de renseignements sur le pays des Kroumirs. Il était très difficile de s'en procurer, même à prix d'or. Une carte dressée d'après des données recueillies par le général Ritter (3), quelques itinéraires, quelques indications de points importants composaient tous les documents à consulter avant de

(1) Le *Temps* du 27 mars 1881.
(2) V., pour plus de détails, A Rambaud, p. 201.
(3) Général Forgemol, *Rapport sur les opérations militaires en Tunisie*, p. 11.

pénétrer dans ce pays qu'on savait pourtant montagneux, coupé de vallées étroites et profondes, et couvert presque partout de forêts ou de broussailles réputées impénétrables. — Quant aux forces des tribus qu'il s'agissait de châtier, on était mieux renseigné sur ce point. Elles étaient évaluées à 20 ou 21,000 fusils (1).

Le rendez-vous général du corps expéditionnaire français était à Bône, où il se produisit d'abord un moment de confusion. De plus, des pluies inaccoutumées et qui devaient durer deux mois commencèrent à tomber, rendant les conditions sanitaires plus difficiles qu'on ne l'avait préjugé. La marche sur les Kroumirs commença le 22 avril. Un double mouvement partit de Bône et de Tébessa. La difficulté des routes dans le massif montagneux du Kef empêcha la rapidité de la marche. Les pièces de canon durent être hissées lentement dans des chemins jugés jusqu'alors impraticables.

Les premières opérations furent infructueuses. Les Kroumirs étaient insaisissables. Enfin, le 26 avril, deux brigades françaises trouvèrent l'ennemi au col de Fedj-Kahla : elles l'en délogèrent pour le chasser ensuite de Hadjar-Menkoura et de Kef-Cheraga. Dans ces affaires, les Kroumirs opposèrent une vive résistance. Le même jour, une colonne, dirigée par le général Logerot, atteignait la ville du Kef, dominée par la grande

(1) *Bulletin de la réunion des officiers*, 16 août 1881.

forteresse de ce pays. Elle se disposait à l'attaquer quand le gouverneur la rendit.

« Cette occupation sans coup férir de la ville sainte du Kef produisit, dit le général Forgemol, un grand effet dans toute la Tunisie et même parmi les tribus algériennes voisines de la frontière (1). »

Après avoir laissé au Kef une garnison, le général Logerot se mit de nouveau à la recherche de l'ennemi. Il le rencontra le 11 mai et engagea l'action malgré l'infériorité de sa colonne. Au bout de quelques heures d'un combat très vif, ses adversaires lâchaient pied, laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés. De son côté, le général n'avait eu que 20 hommes mis hors de combat : 14 blessés et 6 tués (2).

Le 14 mai une nouvelle opération stratégique refoula les tribus montagnardes dans l'intérieur ou sur le bord de la mer. La réunion des divisions Logerot et Delebecque sur les cimes de l'amphithéâtre de Ben-Metir ne permit plus dès lors aux Kroumirs de profiter des passages inaccessibles jusque-là, maintenant occupés par les zouaves, pour échapper à l'armée française.

Pendant ce temps, il se passait à l'intérieur de la Tunisie des faits autrement importants encore. Le bey Mohammed-es-Sadok avait feint d'accepter l'entrée des Français sur son territoire, comme uniquement dirigée contre les Kroumirs. Toutefois, son frère, Si-Ali, le

(1) V. général Forgemol, *Rapport*....., p. 16-17.
(2) De la Berge, p. 109-111.

bey du camp, avait conduit ses soldats à portée des troupes françaises. Il était peu probable qu'elles consentissent à se battre, car la désertion y était à l'ordre du jour. Mais cette apparence de résistance soulevait dans les villes, contre les Européens, le fanatisme musulman. Déjà l'on parlait d'un mouvement arabe sur Tunis, lorsque le vaisseau *la Reine Blanche*, arrivé du Pirée, vint à la fin d'avril s'embosser dans le port de la Goulette, et fut bientôt suivi du vaisseau anglais *le Monarch* et du cuirassé italien *la Maria Pia*. Désormais, l'effervescence tomba dans les villes, du moins dans celles du nord.

Ces dispositions anti-européennes décidèrent le gouvernement français à pousser plus énergiquement encore les opérations. Aussi, tandis que le commandant en chef du corps expéditionnaire, le général Forgemol, se dirigeait sur Béja et sur Mateur, une nouvelle brigade, sous les ordres du général Bréart, quittait Toulon à destination de Bizerte. Dès le début de la campagne, les Français avaient fait une démonstration sur l'île de Tabarca ; grâce à la terreur qu'elle inspira aux Tunisiens, la brigade Bréart put débarquer le 10 mai sans difficulté. Aussitôt, le nouveau corps marchait sur Tunis par les plaines de Sidi-Tabet et arrivait le 12 à quelques lieues de la ville, près de l'un des palais du bey, à la Manouba. Depuis plusieurs jours, le bey, convaincu de l'impossibilité de la résistance, était entré en pourparlers avec M. Roustan dans son palais d'été, le Bardo. L'arrivée du général Bréart à la résidence beylicale,

voisine du Bardo, Kasar-Saïd, entraîna la signature du traité du 12 mai.

Il stipulait : 1° le renouvellement des traités de paix, d'amitié et de commerce et de toutes autres conventions existant à ce moment entre la République française et le bey de Tunis; 2° le droit de l'autorité militaire française à faire occuper les points qu'elle jugerait nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité des frontières et du littoral; 3° l'engagement du gouvernement français de prêter un constant appui au bey contre tout danger qui menacerait sa personne ou sa dynastie; 4° la garantie du gouvernement français pour l'exécution des traités existant à ce moment entre la Régence et les puissances européennes; 5° la résidence permanente auprès du bey d'un ministre français chargé de veiller à l'exécution du traité; 6° la charge pour les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers de protéger les intérêts tunisiens et les nationaux de la Régence; en retour, le bey s'engageait à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au gouvernement de la République française et s'être entendu préalablement avec lui. L'art. 7 constatait l'accord des parties contractantes sur la nécessité de donner à la Régence une nouvelle organisation financière. L'art. 8 portait qu'il serait imposé une contribution de guerre aux tribus insoumises de la frontière et du littoral. Enfin, l'art. 9 renfermait la promesse du bey de s'opposer à l'introduction par ses

États dans les possessions algériennes de la France des armes et des munitions de guerre (1). C'était, en somme, l'organisation du protectorat.

Évincés de la sorte, les Italiens montrèrent une vive irritation, et le ministère Cairoli tomba à Rome sur la question tunisienne. D'autre part, le sultan Abd-ul-Hamid II réclama contre le traité de Kasar-Saïd; mais aucune opposition officielle ne fut efficace, et la résistance qui suivit le traité de Kasar-Saïd, pour être assez prolongée, n'eut plus de véritables motifs que le fanatisme religieux des populations du sud de la Régence et l'appréhension que l'intervention française faisait naître parmi les chefs des tribus de l'intérieur. Jusqu'alors, ils avaient presque entièrement réussi à se soustraire à la perception de l'impôt dû au bey et au service militaire régulier, et ils craignaient d'être obligés désormais de se conformer aux lois.

Du reste, la fermentation était entretenue par l'hésitation que la France montrait après le succès obtenu. Les Turcs des villes se flattaient d'une intervention européenne défavorable à la France. D'autre part, le sultan songeait à revendiquer ses droits, comptant exploiter le mécontentement des Italiens, qui, forcés par l'opinion publique de déplacer le consul Maccio, n'en étaient que plus menaçants, et la mauvaise humeur de l'Angleterre, qui n'était pas résignée au protectorat français en Tunisie. Bientôt, la Sublime Porte

(1) V. ce traité dans de la Berge, *En Tunisie*, p. 370-373.

lança un *mémorandum* pour provoquer le règlement de la question tunisienne dans un congrès européen. Mais la question intéressait trop peu les trois grandes puissances du Nord et du Centre pour que la proposition turque pût avoir quelque chance d'être agréée. Le sultan se vit, en conséquence, obligé de protester isolément; il envoya des troupes à Tripoli, fit parvenir des secours en armes et en argent aux révoltés du sud de la Tunisie, et laissa les marabouts prêcher la guerre sainte en son nom. Abd-ul-Hamid évita cependant de s'engager à fond, et à l'un des personnages les plus vénérés de la Régence, qui s'était chargé d'aller sonder ses intentions, il répondit de manière à enlever aux Tunisiens tout espoir d'une intervention turque ouverte et effective.

Le ministère français profita des avantages de cette situation équivoque et mal définie. Mohammed-es-Sadok se laissa persuader facilement que le sort de sa famille était lié au protectorat français. Le successeur de Khérédine, son favori, Mustapha-ben-Ismaïl, ennemi acharné de l'occupation française, fut obligé de faire un voyage en France, où on le traita avec une prévenance qui l'étonna quelque peu. A son retour à Tunis, il était sinon l'ami convaincu de la France, au moins persuadé de l'impuissance où il se trouvait de lui résister, d'autant plus que, pendant la fin du mois du mai et le mois de juin l'armée d'occupation avait, non sans succès, donné la chasse aux récalcitrants.

Le 18 mai, 2,500 indigènes vinrent attaquer, près de

Mateur, une colonne française commandée par le général Maurand. Leur audace leur coûta cher : 50 d'entre eux restèrent sur le champ de bataille ; les Français n'eurent que 4 blessés (1).

La brigade Vincendon était entrée dans le pays des Meknas : le 24 et le 25 mai, elle leur livra deux brillants combats qui terminèrent la résistance dans cette partie du pays. Les Meknas demandèrent l'aman et payèrent une contribution de guerre. Il en fut de même des Mogods, dont les troupes françaises sillonnèrent le territoire du 27 mai au 1er juin : cette tribu fit soumission complète (2).

Enfin, dans les premiers jours de juin, la pacification de la Kroumirie fut entièrement terminée. Les détachements regagnèrent leurs cantonnements après avoir parcouru le pays dans tous les sens et obligé les dernières tribus retardataires à exécuter les conditions de l'aman (3).

La campagne paraissait achevée. Les indigènes, accoutumés à résister victorieusement au bey et à ses soldats, savaient à quels adversaires ils auraient désormais affaire. La supériorité de l'armée française avait frappé leur esprit. Dans les différents combats qu'ils avaient livrés, leurs pertes avaient toujours été considérables relativement à celles des Français, qui ne s'élevèrent jamais à plus de 10 morts. Ils avaient donc, il semblait,

(1) De la Berge, p. 36.
(2) Général Forgemol, *Rapport.....*, p. 40-41.
(3) De la Berge, p. 45-49.

renoncé à tout espoir de vengeance et se tenaient tranquilles dans leurs villages. Aussi, le général Forgemol et ses lieutenants, installés à la Manouba et dans la presqu'île de Carthage, recevaient chaque jour des témoignages de la bienveillance du bey. Sauf quelques difficultés de la part de l'Italie et de l'Angleterre, au sujet de la transmission du service de la police des janissaires indigènes aux gendarmes français, la force des choses semblait consolider l'établissement du protectorat. Dans ces conditions, le gouvernement français jugea pouvoir retirer une partie des troupes d'occupation, dans l'intention de satisfaire aux réclamations des fractions de la Chambre opposées à l'expédition.

Aussitôt une insurrection, préparée depuis longtemps, éclata dans le midi. Les imans et les marabouts trouvèrent dans le désert et dans les villes du sud des oreilles crédules à leurs nouvelles invraisemblables : ils répandirent le bruit que la retraite des troupes françaises était la conséquence d'un ultimatum du sultan. Les cavaliers des tribus crurent pouvoir impunément menacer les villes restées fidèles au bey. Les attentats isolés se multiplièrent, la sécurité des Européens fut de nouveau menacée. Tunis fut entourée de pillards insaisissables, et la campagne dut être recommencée.

Le chef le plus puissant des tribus du Sahel, le plateau qui domine les rivages du golfe de Gabès, Ali-ben-Khalifa, prit les armes dans les premiers jours de juillet; il entoura de ses cavaliers le port de Sfax, situé

en face des îles de Kerkenah, et l'une des positions les plus fortes de la Tunisie. Ses émissaires réussirent peu à peu à faire partager aux Sfaxiens l'espérance de résister aux envahisseurs (1). Les Européens établis dans la ville se virent menacés de mort et de pillage. Le consul français Mattei ne se laissa pas intimider; mais la fermeté de son attitude ne fit qu'exaspérer les 25,000 musulmans de la ville. Les marins de la canonnière *le Chacal*, à peine débarqués, durent regagner leur bord devant les voies de fait de la populace. Le reste des Européens s'embarquèrent, avec le gouverneur tunisien, sur l'un des vaisseaux de l'amiral Conrad, l'*Alma*, bientôt rejoint par les autres bâtiments de la flottille de Tunis, la *Reine Blanche* et le *La Galissonnière*.

Les équipages de l'amiral Conrad étaient insuffisants pour opérer un débarquement. Il avait fallu mouiller à 6 kilomètres de la ville, à cause des bas-fonds qui la défendent. On attendit donc l'arrivée de l'escadre de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral Garnault, qui parut le 15 juillet. Quinze vaisseaux français se trouvèrent alors réunis. Le bombardement de Sfax commença dès le lendemain. De quatre heures à sept heures du matin, la ville fut mise en cendres par une pluie d'obus. A sept heures, 3,000 Français, commandés par quatre capitaines de vaisseau, débarquèrent rapidement, enlevèrent les défenses avancées, et, pénétrant dans la ville, emportèrent, après un combat acharné,

(1) Le *Temps*, n° du 15 juillet 1881.

les rues une à une, jusqu'à ce qu'ils eussent pris possession de la Casbah et des principales mosquées. Les Sfaxiens avaient fait des pertes sensibles; les Français eurent une trentaine de morts (1).

La rapidité de l'attaque de ces derniers leur avait évité un grand désastre. Une mine de poudre de 10,000 kilogrammes avait été pratiquée dans la Casbah : les canonniers arabes se préparaient à y mettre le feu, mais les marins français les tuèrent sur leurs pièces sans leur en laisser le temps (2).

Le bombardement de Sfax eut une grande influence sur la pacification du Sahel. Dans les derniers jours de juillet, bien des habitants qui avaient fui vinrent solliciter l'aman et remettre leurs armes entre les mains des autorités françaises. La garde des remparts fut confiée à un corps de 1,200 hommes.

Vaincu au nord, Ali-ben-Khalifa porta les hostilités dans le sud. A sa voix, tout le pays compris entre Gabès et la Tripolitaine se souleva, et les cavaliers des douars le rejoignirent de tous côtés. Le chef des révoltés avait très bien choisi son champ d'opérations. Les approvisionnements de toutes sortes, les munitions, les partisans lui arrivaient de Tripoli; et s'il ne comptait pas trop sur l'intervention militaire du gouverneur de cette ville, il savait du moins qu'en cas de défaite, il trouverait auprès de lui un refuge assuré.

(1) Le *Temps*, 21, 22, 23 juillet 1881.
(2) Le *Temps*, 23 juillet 1881.

Intéressée à dominer surtout et d'abord dans les ports, la France dirigea immédiatement la flotte de l'amiral Garnault sur Gabès (23 juillet), qui fut occupé ainsi que l'île de Djerba.

La soumission des côtes étant de la sorte accomplie, il fallait en finir avec les pillards de l'intérieur. Devenus de plus en plus audacieux, les Arabes refusaient les impôts; ils se jouaient des troupes tunisiennes d'Ali-Bey, et les environs de Tunis n'échappaient pas à leurs incursions (août). A plusieurs reprises, des cavaliers irréguliers pénétrèrent dans la ville même pour y pourchasser les soldats français. La réduction de l'effectif rendait impossible la punition d'une pareille impudence.

Les élections du 21 août 1881 modifièrent heureusement les choses. Les adversaires du ministère Ferry et du régime républicain avaient fait, dans la période électorale, de l'expédition de Tunisie l'un de leurs griefs les plus amers contre le gouvernement. La réélection d'une majorité favorable à l'administration ainsi attaquée lui permit de se considérer comme confirmée par le verdict de l'opinion dans sa conduite en Tunisie. Le ministère résolut aussitôt d'agir vigoureusement, et, dans les premiers jours de septembre, des renforts considérables furent expédiés à Tunis. Il était grand temps. Les Arabes de la Medjerdah avaient surpris sans défense et massacré des employés de la ligne du chemin de fer; d'autres partis d'insurgés se préparaient à couper les conduites d'eau de Zaghouan.

Une première colonne fut formée sous les ordres du général Étienne, et chargée de dégager la ligne du nord.

Puis l'expédition la plus importante de toute la campagne fut entreprise sous la haute direction du général Saussier, alors chargé du commandement supérieur de toutes les forces militaires de l'Algérie. Il s'agissait de marcher sur Kairouan, en balayant toutes les tribus rebelles du centre, par une double marche de l'ouest et de l'est.

Le 10 septembre, le général Étienne commença l'opération en occupant Sousa, port situé entre Hammamet et Sfax. Le général Logerot, avec les brigades Philebert et Sabatier, compléta le corps qui devait opérer de l'est à l'ouest. L'autre colonne expéditionnaire se forma en Algérie, à Tébessa, sous le commandement du général Forgemol : elle comprenait les brigades de Gislain et de la Sougeole, ainsi que la brigade de cavalerie du général Bonie. Ce second corps expéditionnaire comptait en tout 30,421 hommes (1). Le mouvement se prépara lentement, et l'état-major prit le soin d'échelonner les départs selon les distances. Le général Forgemol partit le 16 octobre, le général Logerot, le 20, le général Étienne, le 22. Les trois corps devaient se rejoindre du 26 au 30 octobre.

Il suffit à l'armée française de s'ébranler pour faire évanouir la résistance des Arabes insurgés. L'exécu-

(1) A. Rambaud, p. 207-9.

tion, comme la préparation de cette opération, qui fut conduite avec la précision d'une manœuvre d'automne, ne laissait place à aucune tentative de combat de la part des tribus qui auraient eu la velléité de défendre Kairouan.

Le général Étienne, de beaucoup le plus rapproché, n'eut à souffrir que de la sécheresse et du soleil ; sa division, formée en carré, pénétra intacte, le 26, dans Kairouan. Il y fut rejoint, le 28, par le général Logerot, qui n'avait même pas rencontré un semblant d'opposition dans les défilés du Djebel-Silk, qui limite au sud le thalweg de la Medjerdah.

La marche du général Forgemol était beaucoup plus longue et plus dangereuse. Aussi avait-elle été préparée avec un soin tout particulier. Son armée comprenait à peu près 17,000 hommes, dont 10 à 11,000 musulmans algériens, cavaliers des goums, spahis ou turcos réguliers.

La nature de la route avait exigé la formation d'un immense convoi de vivres, composé de près de 12,000 bêtes de somme. Le territoire à traverser était celui des Selas, l'une des populations les plus belliqueuses de la partie montagneuse de la Tunisie. En effet, autour de cette immense colonne en marche, leurs cavaliers tourbillonnèrent ; mais, tel était l'ordre et la discipline qui y régnaient, qu'ils ne purent prendre un seul traînard, ni faire une razzia. En dépit des attaques répétées de ces Arabes, la marche continua donc mathématiquement, et, au jour fixé par le général Saus-

sier, le 29 octobre, le général Forgemol établit son camp sous les murs de Kairouan (1).

Sans mettre fin aux difficultés créées par la révolte d'Ali-ben-Khalifa, l'expédition de Kairouan frappa l'imagination des peuplades du centre de la Régence. La ville sainte, défendue par ses sebkas d'eau saumâtre et ses sables brûlants, tenue jusqu'alors soigneusement hors du regard des infidèles, cessait d'être inviolable. D'autre part, la piété des musulmans de l'armée française, hautement protégée par les officiers de cette armée, éclatait dans les pèlerinages des goumiers et des turcos aux mosquées de Kairouan. Ainsi tombaient bien des appréhensions soulevées par le fanatisme panislamique. Il se produisit depuis ce temps une certaine détente entre les vainqueurs et les tribus du nord et du centre.

Il n'en restait pas moins deux difficultés très graves : l'organisation intérieure et extérieure du protectorat, la soumission définitive des Arabes du sud.

La France devait agir très prudemment dans la première question : l'Angleterre observait avec jalousie l'œuvre politique de la République française à Tunis ; les Italiens ne cachaient pas leur irritation. Le ministre des affaires étrangères de France, M. Barthélemy Saint-Hilaire, crut aplanir les difficultés en remplaçant le favori Mustapha-ben-Ismaïl par Mohammed-Khasnadar, qui se trouva être tout dévoué aux intérêts de l'Angleterre. Ce changement de personne fut vive-

(1) V. le *Temps*, n° du 5 novembre 1881.

ment combattu par M. Roustan. Mais vainement il protesta contre l'éloignement de Mustapha, devenu par reconnaissance et par intérêt le plus ferme soutien de l'influence française.

Le général Logerot avait été chargé de réprimer l'insurrection du sud. Pendant les derniers mois de l'année 1881, il exécuta de brillantes courses dans les douars du sud sans pouvoir atteindre le fameux Ali-ben-Khalifa, qui campait avec ses cavaliers sur le territoire mal défini qui limite la Tripolitaine et la Tunisie. L'action de la colonne expéditionnaire française était naturellement éphémère ; à peine le général Logerot avait-il quitté la région des Sebkas, pour revenir vers Sfax, qu'une nouvelle prise d'armes éclatait. D'autre part, la réorganisation administrative de la Tunisie avançait peu, et le ministère Ferry portait la responsabilité de cette politique d'apparence hésitante. La discussion s'engagea sur ce point à la Chambre des députés dans la seconde moitié de novembre 1881. Malgré des attaques véhémentes et quelquefois fondées, le ministère vit son œuvre défendue par M. Gambetta ; mais, sentant la majorité lui échapper, il se retira pour céder la place au leader véritable de l'opinion républicaine (20 novembre 1881).

Le nouveau cabinet arrivait au pouvoir avec une idée très nette de la nécessité d'étendre la puissance coloniale de la France. Il résolut donc de repousser vigoureusement les dissidents tunisiens dans le désert, malgré l'appui évident que le pacha turc de Tripoli

leur prêtait. Les menaces de la Turquie n'effrayèrent pas le ministre des affaires étrangères, président du conseil; et, ayant appris que l'un des frères de Mohammed-es-Sadok, Taïeb-Bey, conspirait en faveur de l'influence turque, M. Gambetta autorisa le consul général Roustan à le faire arrêter (janvier 1882).

Cependant la situation politique du grand orateur n'était pas assez solide, les haines que sa supériorité bien reconnue avait soulevées contre lui étaient trop vivaces pour qu'on lui laissât le temps d'appliquer les idées arrêtées qu'il avait apportées au pouvoir. Dans la question qui nous occupe, ce fut en attaquant M. Roustan qu'on parvint à atteindre M. Gambetta sur la question tunisienne. Accoutumé aux mœurs orientales, le consul général de France à Tunis avait cru devoir employer tous les moyens d'influence que lui suggérait sa longue expérience des choses et des hommes du Levant. M. Rochefort, dans son journal *le Mot d'Ordre*, dénonça cette politique, en faisant allusion à des scandales dans la vie privée du diplomate, et en parlant de prétendus pots-de-vin. Le ministère ordonna à M. Roustan de poursuivre M. Rochefort, qui fut acquitté par le jury. Ce jugement, bien que M. Gambetta maintînt le ministre de France à Tunis, atteignit le cabinet du 20 novembre et donna à l'expédition tunisienne un caractère fâcheux qu'elle n'avait pas en réalité.

La manœuvre était si évidemment dirigée contre M. Gambetta, que, lui tombé (28 janvier 1882), le ca-

binet Freycinet put reprendre, quoique bien timidement, l'organisation de la Tunisie. La nouvelle administration rappela M. Roustan, mais en lui donnant pour compensation le magnifique poste de ministre de France à Washington. Il fut remplacé à Tunis par M. Paul Cambon, préfet du Nord, chargé d'organiser les nouveaux services du protectorat. La Chambre, oubliant les entraves apportées récemment aux questions coloniales sous le ministère précédent, vota les crédits nécessaires à l'établissement définitif de la France à Tunis. La révolte du sud s'apaisait d'ailleurs sensiblement; elle ne devait pas tarder à s'éteindre tout à fait, grâce au nouveau ministre résident français, qui exerça son influence dans un sens de modération et de prudence.

Voulant se rendre compte par lui-même de l'état du pays et des réformes à accomplir, M. Cambon entreprit une excursion sur le littoral de la Tunisie. Songeant au profit que le commerce français pourrait tirer de l'occupation de la Régence, il étudia avec soin quels débouchés avantageux elle offrait. Puis, il se préoccupa de se concilier les indigènes, les recevant volontiers, se montrant affable et courtois, s'enquérant de leurs besoins et leur promettant de leur venir en aide. De retour à Tunis, il rendit compte au gouvernement de son voyage et lui exposa ses vues sur l'organisation de la Tunisie.

Toutefois, la timidité de M. de Freycinet réduisit les réformes à la création de 12 compagnies mixtes de

Tunisiens et de soldats français, d'un tribunal civil et d'une école primaire supérieure (juin 1882). La situation eût demandé plus d'énergie, et l'affaire de Tunisie menaçait d'être compromise par ces tergiversations. Toutefois, l'attitude de M. de Freycinet dans la question d'Égypte, où il refusa de coopérer avec l'Angleterre, eut un heureux effet. Elle rendit l'action du sultan moins déclarée sur les révoltés de la Tunisie, qui se présentèrent en grand nombre pour demander l'aman.

Le ministère crut alors la pacification assez avancée pour tirer toutes les conséquences du traité de Kasar-Saïd ; le 10 juillet, il signa une nouvelle convention avec le bey. La France obtint la suppression des capitulations, c'est-à-dire de toutes les juridictions autres que la sienne, et la faculté de réorganiser les services financiers. L'Italie, en plusieurs cas particuliers, essaya de protester ; mais l'adhésion que le cabinet Duclerc reçut de l'Angleterre permit à la France de se considérer, désormais, comme installée en Tunisie. L'œuvre de la colonisation française fut bientôt encore avancée par la nomination de l'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, au poste d'administrateur apostolique de Tunis. Quoique l'action de ce prélat ait donné lieu, en novembre 1882, à des débats à la Chambre des députés, son influence s'exerça, en définitive, très énergiquement dans le sens du protectorat.

La mort de Mohammed-es-Sadok (28 octobre 1882) ne changea rien aux bonnes relations de la France et de la Tunisie. Son successeur, Si-Ali-Bey, laissa former

un nouveau ministère dont le chef véritable, conformément aux stipulations du traité de Kasar-Saïd, fut M. Cambon, le ministre résident de France, qui reçut le portefeuille des affaires étrangères.

La réception du 1er janvier 1883, dans laquelle le représentant de la France eut le principal rôle, consacra l'établissement de la domination française en Tunisie.

Depuis, la situation est restée favorable. La police française, dirigée par le général Lambert, a rétabli la sécurité dans tout le nord de la Régence. Dans le sud, le général Logerot, commandant le corps d'occupation, a dû maintenir, jusqu'à la fin du printemps de l'année dernière (1883), des colonnes expéditionnaires. Aujourd'hui, la pacification est terminée. Ali-ben-Khalifa a lui-même posé les armes, et s'il reste encore à surveiller les explosions possibles du fanatisme musulman, la Tunisie peut être définitivement considérée comme une annexe de l'Algérie.

La tranquillité assurée, l'œuvre de la réorganisation administrative du beylik avança rapidement. Les réformes furent nombreuses, car toutes les branches de l'ancienne administration étaient vicieuses. Plusieurs services durent être complètement transformés. L'ancien système judiciaire, entre autres, fut aboli. Jusqu'alors la justice avait été rendue ou par le bey en personne ou par les consuls étrangers. Un tribunal civil et une justice de paix furent institués et confiés à des magistrats avantageusement connus. L'instruction pu-

blique attira également l'attention de la commission de réorganisation ; de nouveaux locaux furent affectés à l'enseignement primaire, et une école normale fut créée.

La question financière est la seule qui reste en suspens. La convention conclue à ce sujet entre le bey et la France, le 8 juin dernier (1883), n'a pas encore été ratifiée par le Parlement français, et, par suite, son application a été retardée. C'est là un fait regrettable, car il est de toute nécessité que cette question importante soit réglée au plus tôt.

Néanmoins, la refonte des services publics est, on peut le dire, générale, et cette conséquence du protectorat français produit des effets dont tout le pays commence déjà à se ressentir. Les caïds, bien contrôlés, ne peuvent plus commettre d'exactions. Les impôts rentrent régulièrement. Les indigènes sont enchantés de ce que la présence des Français en Tunisie leur permet de vivre tranquilles. On n'entend plus parler d'attaques de brigands et de maraudeurs. Les communications sont partout sûres. De nouvelles routes sont en construction, et la direction des travaux publics fait preuve d'une grande activité (1).

L'expédition de Tunisie, quoiqu'elle ait paru se produire subitement, était depuis longtemps dans la préoccupation constante des divers cabinets français qui ont gouverné depuis 1871. C'était une nécessité de

(1) Le *Temps*, n° du 13 décembre 1883.

la situation de la France en Algérie qui devait s'imposer un jour ou l'autre.

On a beaucoup parlé de l'inopportunité de l'affaire, de l'innocuité des pillages des Kroumirs, de la mauvaise direction donnée à l'intendance et aux opérations par le gouvernement central. Enfin, dans un but politique assez transparent, on a voulu voir, dans l'établissement du protectorat en Tunisie, une spéculation financière dans le genre de celle du Mexique.

Toutes ces accusations ne sont pas fondées. D'abord il était temps d'aller à Tunis, si l'on ne voulait voir l'influence italienne prédominer auprès du bey, au grand détriment de l'Algérie. Ce qu'on pourrait reprocher au gouvernement, c'est d'avoir trop négligé la propagande antifrançaise faite sans pudeur, par M. Maccio, dans la province de Constantine.

Quant aux plaisanteries qui ont couru sur l'absence totale de Kroumirs dans le massif du Kef, les éleveurs des districts de Tébessa et de Souk-Ahras, dont les fermes étaient régulièrement pillées par les montagnards tunisiens, ont dû les trouver moins probantes que les politiciens de Paris. Le Kroumir a été malheureusement une réalité pendant de longues années, et ce serait encore le cas de blâmer les autorités françaises de leur longanimité.

Que le général Farre, ministre de la guerre en avril 1881, ait accumulé un matériel trop pesant, qu'il ait tenu en bride l'ardeur des chefs militaires de l'expédition, la chose peut être admise ; mais il faut remar-

quer qu'il fut toujours prêt à agir, et que, en dehors des considérations diplomatiques auxquelles le cabinet Ferry céda trop souvent, l'action fut énergique et prompte. Quant aux réclamations contre l'intendance, elles sont dénuées de tout fondement. Le service des subsistances et des munitions fut assuré avec une précision d'autant plus admirable que les routes sont plus primitives en Tunisie.

Pour n'avoir pas été l'occasion d'actions brillantes, l'expédition de Tunisie n'en a pas moins montré que la race des « vieux Africains » n'était pas perdue. Les généraux Forgemol, Delebecque, Logerot, Étienne, Vincendon, et bien d'autres encore, ont accepté gaiement les difficultés d'une guerre obscure, et pour ainsi dire sans gloire. Marcheurs infatigables, ils ont su triompher d'un pays accidenté et aussi dangereux pour l'attaque qu'il était favorable à la défense. Rappelons enfin l'opération de Kairouan, qui est une véritable expédition type des guerres d'Afrique. Les pluies ont malheureusement causé dans l'armée plus de ravages que les balles des Kroumirs.

Enfin, que la France ait tenu à sauvegarder les intérêts de ses nationaux porteurs des deux tiers de la dette tunisienne, il n'y a rien là que de très vraisemblable. Il serait même imprudent d'affirmer que l'agiotage qui, à notre époque, s'attaque aux opérations les plus légitimes, n'ait pas joué son rôle dans le règlement de la dette.

Il ne s'ensuit pas, cependant, que l'expédition de Tu

nisie ait eu les mêmes causes qui, en 1861, décidèrent le gouvernement français à entreprendre une guerre ruineuse (expédition du Mexique). Ce n'est pas pour satisfaire quelques hommes d'argent qu'une armée française a envahi la Tunisie, c'est un intérêt d'ordre politique et supérieur.

Quant à l'établissement du protectorat de la France sur la Tunisie, cette mesure s'imposait par suite de l'impuissance des autorités beylicales et de la nécessité de veiller à leur place au maintien de l'ordre sur la frontière.

Du reste, la cause et le but de l'expédition sont clairement constatés dans le préambule du traité du 12 mai, qui est ainsi conçu :

« Le gouvernement de la République française et celui de Son Altesse le bey de Tunis, voulant empêcher à jamais le renouvellement des désordres qui se sont produits récemment sur les frontières des deux États et sur le littoral de la Tunisie, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une convention à cette fin dans l'intérêt des deux hautes parties contractantes. »

Certes, le traité du Bardo a eu pour effet de mettre l'Algérie à l'abri d'une invasion étrangère en fermant à l'ouest sa frontière, mais il n'en faut pas déduire que la France ait eu en même temps la pensée de s'annexer la Tunisie.

Le 9 novembre 1881, M. Jules Ferry, président du conseil, a déclaré à la Chambre des députés :

« Nous ne voulons pas de cette conquête, et nous n'avons pas intérêt à la faire. Nous avons intérêt à laisser la Tunisie dans les mains d'un gouvernement lié à nous par des traités, et notamment par des traités qui ne lui permettent pas, à un moment donné, de se lier avec d'autres puissances. C'est là notre intérêt capital, et il est suffisamment sauvegardé par le protectorat (1). »

Désormais, l'Algérie a trouvé sa forme définitive. La Tunisie produit en abondance du blé, de l'orge, du henné, du gavana. L'introduction de nouveaux procédés de culture, de machines agricoles, développera sûrement sa production. Elle fut autrefois un des greniers de Rome, pourquoi ne serait-elle pas un des greniers de la France? Les riches plaines d'oliviers qui entourent Tunis, les orangers, les dattiers deviendront d'un produit incalculable entre les mains de l'agriculture française. Oran, Tenez, Alger, Bougie, Philippeville, Bône, ont leur complément naturel avec Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, et l'on peut affirmer, quand on connaît le peu d'importance commerciale du Kef marocain, que la côte méridionale du bassin antérieur de la Méditerranée est devenue toute française. Si quelque jour le projet du commandant Roudaire, en faisant pénétrer la mer entre la Tunisie et la Tripolitaine, fécondant ainsi le Sahara algérien, est réalisé, il sera permis de dire que la France a chassé loin d'elle le

(1) Alf. Rambaud, *loc. citato*, p. 98.

désert et créé dans la Berbérie un monde matériel nouveau, comme une civilisation nouvelle.

Tels sont les résultats de l'expédition de Tunisie. Leur importance est-elle en rapport avec les dépenses qu'elle a entraînées? De l'aveu du président du conseil à la Chambre des députés, au 9 novembre 1881, 40 millions avaient été employés (1); à la fin de 1882, on en était au chiffre de 88,268,000 francs (2). A ne considérer que l'état actuel des finances de la France, on doit dire qu'il est peut-être imprudent d'avoir grevé aussi fortement un budget déjà obéré. Mais ce serait, croyons-nous, se placer à un faux point de vue. Tout premier établissement nécessite des frais considérables dont on ne tient que peu de compte si ces frais doivent procurer plus tard de beaux bénéfices. Or, pour ne parler qu'au point de vue militaire, nous dirons que cette occupation diminuera, loin de les augmenter, les dépenses de l'armée d'Afrique. Et cela n'est pas un paradoxe. Voici, en effet, ce qu'a dit, à l'appui de notre opinion, un homme politique bien compétent en la matière qui nous occupe, M. Léon Journault, l'ancien secrétaire général du gouvernement de l'Algérie : « L'occupation de la Tunisie a supprimé la frontière, si difficile à garder, si souvent envahie, qui séparait la Tunisie de nos possessions algériennes; elle a reporté cette frontière jusqu'à la mer et jusqu'à la vaste zone

(1) Alf. Rambaud, *loco citato*, p. 128.
(2) E. Fourmestraux, *les Budgets de l'Algérie*, p. 44.

de sable qui s'étend au delà des dernières tribus tunisiennes, vers les frontières de l'État tripolitain. Ce nouvel état de choses va permettre une diminution notable de notre effectif; on va pouvoir ramener toute notre armée d'Afrique au chiffre qu'elle présentait avant les affaires de Tunisie. Nous avons aujourd'hui en Algérie 56,000 hommes (dont 18,000 dans la province de Constantine), et en Tunisie 30,000 hommes, chiffre rond. Les 56,000 hommes d'Algérie devront incessamment suffire pour le tout. On trouvera aisément le moyen, en dégarnissant la ligne qui va de la Calle à Tébessa par Souk-Ahras, — et on peut le faire sans inconvénient, — de fournir le nombre d'hommes nécessaires à l'occupation de la Tunisie, sans augmenter notre effectif d'Afrique, peut-être en le diminuant. D'ici à peu d'années, je le disais tout à l'heure, il ne faudra pas plus de 10,000 hommes en Tunisie (1). »

(1) Léon Journault, *la Tunisie en* 1883; *Revue politique et littéraire*, 4 août 1883.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE A LA PLATA[1]

1838-1853

Nous avons raconté, dans un chapitre précédent (2), comment la vice-royauté de la Plata s'était détachée de la monarchie espagnole pour former un État indépendant. Devenue libre, elle avait pris le nom de République Argentine.

Comme tous les nouveaux États issus du grand mouvement d'indépendance de 1812, la République Argentine fut, pendant le dix-neuvième siècle, le théâtre de luttes sanglantes et de révolutions continuelles. L'ancienne vice-royauté de la Plata comprenait plusieurs États. Tant qu'il s'était agi de lutter contre la domination espagnole, ces États étaient restés étroitement liés. Mais, après la victoire, la mésintelligence

(1) Consulté :

Santiago Arcos: *La Plata, étude historique.* — Ferd. Durand: *Précis de l'histoire politique et militaire des Etats du Rio de la Plata.* — De Brossard: *Considérations historiques et politiques sur la République de la Plata.* — De Saint-Robert: *Le général Rosas et la question de la Plata.* — Th. Page : *Les affaires de Buénos-Ayres, Revue des Deux Mondes*, 1er février 1841. — C. L. B.: *Des rapports de la France et de l'Europe avec l'Amérique du Nord. Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1838. — John Le Long: *Intervention de la France dans le Rio de la Plata.*

(2) V. notre chapitre *Révolution d'Espagne*, 1820, t. I, p. 15.

éclata. Chacun prétendit gouverner les autres, et à la guerre contre l'étranger succéda la guerre intestine. De 1810 à 1816, la discorde régna dans la jeune République, et ne permit pas d'y établir un gouvernement sérieux et durable. Le 9 juillet 1816, un congrès général, réuni à Tucuman, proclama définitivement l'indépendance des « États-Unis du Rio de la Plata », et vota une constitution.

Les États-Unis reconnurent tout d'abord la nouvelle République (28 mars 1822) ; puis, ce fut la Grande-Bretagne (1er janvier 1825) ; puis, enfin, la France (16 décembre 1830), où le gouvernement de Louis-Philippe, né de l'insurrection, aurait eu mauvaise grâce à ne pas reconnaître un gouvernement issu du même principe.

Après le congrès de Tucuman et le vote de la constitution, l'ordre semblait assuré. C'est alors que le désordre arriva à son comble. Le territoire tout entier fut, pendant neuf années consécutives, le théâtre des crimes les plus sauvages et d'atrocités sans nom : *pronunciamentos* incessants, assassinats politiques, confiscations, séquestrations arbitraires, rien ne manqua aux malheurs du pays. Les gouverneurs se succédèrent avec une rapidité inouïe ; ainsi, du 10 novembre 1819 à la fin de janvier 1821, c'est-à-dire dans l'espace de quinze mois, la direction supérieure des affaires changea vingt fois de mains.

Pendant toutes ces luttes, ces compétitions, les étrangers avaient eu à souffrir. Leurs établissements avaient

été pillés, incendiés, leurs opérations commerciales interrompues. Ils avaient cependant gardé une stricte neutralité. Déjà, à cette époque, leur nombre était considérable. Partagée entre le bassin du Rio de la Plata, pays fécond et admirablement arrosé, et la région des Pampas qui étendent au pied des Andes leur immense plaine herbeuse tour à tour desséchée et inondée, la République Argentine offrait aux aventuriers d'Europe ses vastes pâturages et l'espoir d'une prompte fortune, par la facilité qu'elle présentait pour l'élevage du bétail. Ils y étaient accourus, mais sous de mauvais auspices. En effet, avant 1808, les possessions espagnoles, en Amérique, étaient, pour ainsi dire, fermées aux étrangers. Leurs côtes, et particulièrement celles du Pérou, du Chili, du Mexique, ne connaissaient guère d'autres Européens, non Espagnols, que les corsaires ou les marins anglais qui les avaient souvent inquiétées et pillées, et avaient occupé des points fort importants pour la défense de cet immense littoral. Aussi le nom anglais y était-il exécré. Dans son ignorance, le peuple confondait sous ce nom, dans une même haine aveugle et fanatique, tous les étrangers, tous les hérétiques. Pendant la guerre de l'indépendance, cette haine sommeilla, mais elle se réveilla après la victoire (1), et avec quelque raison, peut-être : car les étrangers qui venaient s'établir dans les colonies espa-

(1) C. L. B., *Des rapports de la France et de l'Europe avec l'Amérique du Sud. Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1838.

gnoles représentaient en général fort peu dignement leur patrie. Ils étaient, pour la plupart, des ouvriers et des artisans de toute sorte, que de mauvaises affaires ou une existence misérable avaient contraints à s'exiler. Transportés au milieu d'une civilisation informe, ils se crurent d'une nature supérieure, parce qu'ils conservaient encore un reflet de leur patrie; ils parlèrent haut et blessèrent souvent les Hispano-Américains par leurs prétentions exorbitantes (1). Les nouveaux affranchis regardèrent avec jalousie et défiance ces hommes actifs, entreprenants, habiles, qui venaient faire fortune dans le pays. Ils ne considérèrent pas qu'en apportant chez eux les arts et les procédés de l'Europe, ils poussaient le pays dans les voies d'amélioration et de progrès. Ils ne virent que les profits tirés par ces étrangers de leur résidence, et, pleins de sentiments de jalousie et d'aversion, ils s'appliquèrent à leur rendre insupportable l'existence au milieu d'eux. Ce qui fut plus déplorable encore, c'est que les gouvernements partagèrent, pour la plupart, ces préventions et favorisèrent les préjugés populaires par des mesures vexatoires et par de continuels dénis de justice (2). Ce sont des faits de ce genre qui obligèrent la France et l'Angleterre à intervenir dans les affaires de la République de la Plata. Le conflit s'ouvrit en 1829 : nous allons dire dans quelles circonstances.

(1) Th. Page, *Affaires de Buénos-Ayres. Revue des Deux Mondes*, 1er février 1841.

(2) C. L. B., *Des rapports de la France et de l'Europe avec l'Amérique du Sud. Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1838

Comme nous l'avons raconté dans notre chapitre « Révolution d'Espagne », c'était de Buénos-Ayres qu'était parti, en 1808, le signal de l'insurrection. A ce titre, Buénos-Ayres réclamait le premier rang et faisait valoir, à l'appui de ses prétentions, sa population et l'attrait qu'elle exerce sur les étrangers.

Dès 1820, un premier traité mettait à néant les prétentions de Buénos-Ayres; il n'imposa pas cependant silence aux convoitises des chefs militaires, qui, ayant pris part à la guerre de l'indépendance, se croyaient destinés à gouverner la nouvelle république. C'est ainsi qu'Artigas, au nom duquel se rattachait le triomphe de l'indépendance, fut chassé par Ramirez, assassiné lui-même en 1821. Une tentative d'organisation faite par un des premiers hommes d'État argentins, Rivadavia, faillit réussir dans la province de Buénos-Ayres; son influence maintint jusqu'en 1826 une tranquillité relative dans la République.

Mais la constitution du 24 décembre 1826, rédigée pendant le gouvernement de Rivadavia, qui avait reçu en février 1825 le titre de gouverneur, remplacé plus tard par celui de président, commença l'ère des troubles.

Buénos-Ayres s'y attribuait une voix prépondérante dans l'élection du magistrat suprême de la République, et, comme cette ville disputait alors au Brésil le territoire de Montévideo, elle crut pouvoir faire, sur toute la République, des levées d'hommes et d'impôts.

Ces prétentions et cette conduite illégale soulevèrent une opposition sérieuse dans les provinces contre Rivadavia, qui devait sa situation surtout à sa qualité de Buénos-Ayrien. Les chefs militaires, Lopez à Santa-Fé, Quiroja à Tucuman, Bustos à Cordova, ébauchèrent des pronunciamentos, refusant de reconnaître l'autorité de tout congrès qui se réunirait à Buénos-Ayres. Telle était cependant la force réelle que sa situation commerciale et maritime donnait à cette ville, que, malgré la mauvaise volonté des autres États fédérés, Rivadavia put soutenir victorieusement la guerre contre le Brésil. Mais sentant tout le péril de sa situation, craignant la dislocation de la nationalité argentine, il donna sa démission au milieu de l'année 1828.

Ses deux successeurs, Vincent Lopez et le colonel Dorrego, profitèrent de la haine des Argentins contre le Brésil pour apaiser les querelles intérieures.

Un congrès fut réuni à Santa-Fé, Buénos-Ayres ayant renoncé à ses prétentions de capitale. Des préparatifs sérieux furent faits, en vue d'une continuation de la guerre, pendant que les négociations, engagées sans succès deux ans auparavant par le Buénos-Ayrien Garcia, étaient reprises avec plus d'habileté. Le résultat de cette attitude, aussi patriotique qu'adroite, fut l'indépendance de la bande orientale avec Montévideo pour capitale, et l'échec définitif du Brésil, qui dut renoncer à l'objet de sa convoitise.

Cette période de début fut la plus heureuse de la République Argentine. Malheureusement, l'étranger vaincu,

les querelles intérieures reparurent, empirées par la fougue du caractère espagnol, et faisant surgir, au milieu des révolutions, les hommes sans scrupule et sans frein que nourrissait naturellement une population formée d'éléments si hétérogènes.

Dès la fin de 1828, le général Lavalle, le vainqueur des Brésiliens, souleva, au nom de l'unitarisme, les Buénos-Ayriens contre le gouvernement du colonel Dorrego. Un pronunciamento le rendit maître de Buénos-Ayres. Avec l'armée qu'il venait de ramener du théâtre de la guerre, il marcha sur Santa-Fé et s'empara de Dorrego, qu'il fit fusiller. Deux généraux des provinces de l'ouest, Lopez et Quiroja, relevèrent le drapeau des fédéralistes et marchèrent contre Lavalle. Les horreurs de la guerre civile furent augmentées par l'incorporation des Gauchos des Pampas dans les troupes fédérales.

Pour soutenir cette lutte fratricide, les autorités de Buénos-Ayres avaient besoin de soldats. Elles jetèrent les yeux sur les étrangers et voulurent les forcer à combattre. Beaucoup refusèrent, les Français surtout. Ceux-ci s'appuyaient sur une convention que le gouvernement argentin refusa de reconnaître. Le consul de France intervint sans succès, car ceux de ses compatriotes qui ne voulurent pas prendre les armes furent jetés en prison. Averti de ce qui se passait, le commandant de la station navale française du Brésil vint dans les eaux de la Plata et demanda une réparation. Le gouvernement de Buénos-Ayres lui en offrit une que

l'amiral jugea insuffisante. Dans la nuit du 21 au 22 mai 1829, celui-ci enleva l'escadrille de la République. Ce hardi coup de main amena le gouvernement argentin à composer. Le 26 mai, il signait une convention par laquelle il s'engageait à respecter les Français et étendait leurs privilèges (1).

Les Argentins et leur gouvernement conservèrent de cette affaire une sourde irritation contre la France. En plusieurs circonstances, leur animosité se traduisit par des violences contre les résidents français et ils cherchèrent toutes les occasions de leur nuire. Bientôt ils en arrivèrent à ne plus distinguer les autres Européens des Français et leur haine pour tous fut égale.

L'introduction des Gauchos dans la guerre civile en 1828 donna le signal de la réaction contre l'établissement des Européens dans la République Argentine. Déjà la constitution de 1826, pour ménager les susceptibilités d'une nationalité à peine éclose, avait restreint autant que possible les droits des étrangers (2). En s'appuyant sur les Gauchos, les fédéralistes déclaraient une véritable guerre à l'Européen ; on pourrait presque dire au blanc. Né de père espagnol et de mère indienne, le Gaucho n'avait gardé de ses parents que les vices. Violent et sombre comme son père d'outre-Atlantique, il

(1) J. Ladimir, *les Guerres d'Afrique*, p. 174.

(2) Gervinus, *Histoire du dix-neuvième siècle*, traduction Minsenn, t. IX, p. 294-296.

devait à l'Indienne des Pampas l'absence de sens moral, l'indifférence et la haine de l'étranger (1).

Il se rencontra bientôt des chefs hardis et sans conscience, qui résolurent d'exploiter au profit de leur ambition ces tendances de race et ce déchaînement d'instincts. Tel fut le fameux *Rosas*, « qui, selon l'expression d'un historien célèbre, appuya toute son autorité sur l'américanisme violent des habitants, et sur leur haine contre les Européens (2) ».

Don Juan Manuel Ortez de Rosas était cependant né en 1793, à Buénos-Ayres; mais sa famille l'avait fait élever dans une de ces immenses estancias à bestiaux, aux confins des pays sauvages. Ce qui frappait surtout en lui, c'était un caractère indompté et indomptable, une énergie de volonté que rien ne faisait plier. Il quitta la maison de son père plutôt que de céder à son autorité. Forcé, par suite, de pourvoir à ses besoins, il dirigea les *estancias* d'autres propriétaires et gagna des terres, des bestiaux (3).

Sa jeunesse se passa ainsi au milieu des Gauchos dont il partageait les exercices et les passions. Il leur imposa le respect par sa supériorité physique et intellectuelle, son visage blanc et ses yeux bleus, signes

(1) Lire le livre de M. Daireaux, *Buénos-Ayres, la Pampa et la Patagonie*. Paris, Hachette, 1877. V. également de Saint-Robert, *le Général Rosas et la Question de la Plata*, p. 15-16.

(2) Gervinus, *loc. cit.*, t. X, p. 363.

(3) Th. Page, *les Affaires de Buénos-Ayres*. *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1841, p. 355.

distinctifs des Européens, que les métis de la Pampa enviaient et admiraient, tout en les détestant. Rosas, en épousant leurs haines et leurs convoitises, acquit bientôt sur eux une grande influence.

Sans conviction politique, il avait d'abord soutenu le parti unitaire, en sa qualité de Buénos-Ayrien. Après l'assassinat de Dorrego, jugeant le moment favorable pour son ambition, il passa au parti fédéraliste ; il battit le chef des Unitaires, Lavalle, et devint président fédéraliste le 8 novembre 1829, tout en gardant le titre de gouverneur particulier de Buénos-Ayres. Son pouvoir fut affermi par un second échec de Lavalle, par la défaite de Paz, qui tenta un pronunciamento à Cordova. Désormais, Rosas put se livrer à ses goûts de despotisme, qu'une phrase d'un de ses discours permet de mesurer : « Ma conviction, y disait-il, sera mon guide, la faire prévaloir sera mon devoir (1). »

« Égoïste dans sa politique, féroce envers ses lieutenants, ne s'appliquant qu'à étendre et à affirmer son pouvoir, bientôt le général Rosas ne se contenta plus de disposer en souverain de la vie, de l'honneur, de la fortune du peuple argentin. Toujours vainqueur dans les révoltes suscitées par l'exécration qu'il inspirait, il se posa en protecteur du continent américain, et, par des exigences insoutenables, il appela, en 1838 et en 1845, l'action coercitive de la France d'abord seule, puis agissant de concert avec l'Angleterre. »

(1) Deberle, *Histoire de l'Amérique du Sud*, p. 193.

Ajoutons, pour terminer le portrait de l'homme, qu'il fut cruel, mais d'une cruauté froide et réfléchie. Implacable envers ses ennemis, il en fit une fois, dans un seul jour, arrêter et fusiller plus de 70.

En un seul jour encore, en 1845, il fit égorger 33 Français, occupés uniquement à des travaux agricoles. Tous les journaux ont retenti du récit des cruautés exercées sur les malheureuses victimes du Durazno. Le fer et le poison, tous les moyens lui furent bons pour faire disparaître les hommes d'État ou les généraux dont il craignait la rivalité possible. Néanmoins, il sut conserver sur la multitude, par son énergie et sa clairvoyance, une influence extraordinaire (1).

Les pouvoirs qui lui avaient été conférés le 8 décembre 1829 expirèrent en 1832. Livrée de nouveau à l'ambition des chefs de parti, la Plata retomba dans l'anarchie. Rosas ne voulut s'associer à aucun des pronunciamentos qui eurent lieu alors, et, pour éviter les obsessions, il dirigea une expédition contre les Indiens. A son retour, en 1835, le peuple qui soupirait après la tranquillité, lui offrit une seconde fois le pouvoir. Il refusa quatre fois le poste de gouverneur auquel cinq élections successives l'appelèrent. Enfin, il se décida à accepter. Mais le titre de gouverneur seul ne lui plut pas : ce n'était pas assez pour son ambition. Sachant employer l'humilité et l'hypocrisie, le 7 mars 1835, il arracha du Congrès, dans une scène savamment jouée,

(1) V. de Saint-Robert, *le Général Rosas et les aff.*, p. 18.

la dictature avec les titres de gouverneur et de capitaine général (1).

Le Congrès déposa dans sa personne « toute la somme du pouvoir public, sans autres restrictions que de conserver, protéger et défendre la religion catholique », et « de défendre et soutenir la cause nationale de la fédération proclamée par tous les peuples de la République ». Ses pouvoirs, qui devaient durer cinq ans, furent confirmés par un vote populaire, et il fit une entrée triomphale à Buénos-Ayres.

Cette toute-puissance, en dépit de sa finesse, l'aveugla; il crut pouvoir traiter les Européens comme les Argentins. Il affecta de se considérer comme le champion de l'Amérique du Sud contre les envahisseurs d'outre-mer, et abreuva d'insultes et de mauvais traitements les résidents français. Un des agents diplomatiques du gouvernement de juillet, M. Laforêt, fut éconduit, sous le simple prétexte qu'il n'était pas dans de bons termes avec la république du Chili.

Mais bientôt deux autres questions plus graves furent soulevées par le dictateur de Buénos-Ayres. Il soutenait dans l'Uruguay un homme de son espèce, le président Oribe, qu'un parti dirigé par le général Rivera cherchait à renverser. Oribe était aussi défavorable aux nationaux français, très nombreux dans l'Uruguay, que Rosas l'était dans la République Argentine. Le ministre français à Montévideo prétendit ob-

(1) De Brossard. p. 191.

tenir tout au moins de Rosas une loyale neutralité; il l'obtint, mais elle fut aussitôt violée. Outré d'ailleurs d'avoir rencontré l'opposition française, le dictateur argentin, se fiant à la distance et aux ressources de son habileté, accabla les nationaux français de mauvais traitements, menaça leurs propriétés et voulut soumettre au service militaire, comme naturalisés, tous les étrangers, chefs d'industrie ou propriétaires de biens fonciers, mariés et établis depuis trois ans à la Plata (1). Les récalcitrants furent emprisonnés.

Devant de pareils faits, le gouvernement français ne pouvait rester impassible. A la fin de l'année 1837, le contre-amiral Leblanc, commandant l'escadre de la station navale du Brésil, reçut l'ordre de se rendre devant Buénos-Ayres. Il devait bloquer la ville jusqu'à ce que Rosas eût accordé toutes les satisfactions. Le dictateur refusa avec opiniâtreté, puis traîna les choses en longueur. Las de ses tergiversations, l'amiral Leblanc, le 28 mars 1838, déclara en état de blocus tous les ports de la République Argentine.

Rosas, loin d'être intimidé par cette manifestation, parla haut, menaça le gouvernement français de représailles et se prépara à la guerre. Devant une semblable attitude, le représentant français se retira à Montévideo. Peu après, les hostilités commencèrent entre la France et la République Argentine.

Le 23 septembre 1838, l'amiral français envoya au

(1) Du Bled, *Histoire de la monarchie de juillet*, t. II, p. 295.

dictateur un ultimatum. La réponse n'ayant pas été satisfaisante, l'escadre française se dirigea vers l'île de Pedro Garcia. Cette île, située à la jonction du Parana et de l'Uruguay, à l'extrémité de la Plata, commande à la fois la navigation de ces cours d'eau et Buénos-Ayres. Un fort la défendait. Les marins français s'en emparèrent presque sans coup férir (1).

Malgré cette leçon, Rosas se serait peut-être obstiné dans sa résistance. Mais quelques événements inattendus vinrent modifier sa détermination.

L'amiral Baudin, appelé à succéder à l'amiral Leblanc, et le consul de France avaient compris quel parti ils pouvaient tirer de la rivalité d'Oribe et du général Rivera. Rosas, nous l'avons dit, soutenait Oribe. Appuyer Rivera, c'était pour la France faire échec à son ennemi et se créer un allié. On favorisa donc ses efforts, et les secours qu'il reçut lui permirent d'assiéger et de prendre Montévideo. En retour de l'appui que les agents français lui avaient prêté, Rivera ouvrit à la flotte française le port de la capitale de l'Uruguay.

Désormais, l'amiral Baudin put y réparer ses navires et vendre ses prises. Le blocus des ports de la Plata se trouva par suite simplifié et en même temps rendu plus effectif.

Le triomphe de Rivera avait obligé Oribe à se réfu-

(1) Th. Page, *les Affaires de Buénos-Ayres. Revue des Deux Mondes*, 1er février 1841, p. 315.

gier à Buénos-Ayres auprès de son ami Rosas. Son arrivée coïncida avec un pronunciamento soulevé par le général Lavalle dans la province d'Entre-Rios. Rosas se détermina à entamer des négociations, bien décidé à les faire traîner en longueur. Dans la crainte de les voir aboutir trop tôt, il alla jusqu'à refuser la médiation que les États-Unis lui firent offrir dans le courant d'avril 1839, par le commodore Nicholson. On arriva à la fin de 1839, les pourparlers en étaient toujours au même point.

D'ailleurs, le souci de les faire aboutir le préoccupait beaucoup moins que celui d'assurer sa réélection. En effet, les pouvoirs qui lui avaient été conférés en 1835 expiraient le 15 mars 1840. Il n'épargna rien pour les faire renouveler: promesses, menaces, violences de toutes sortes. Ses efforts furent couronnés de succès, et un vote unanime le confirma dans la dictature pour cinq ans encore avec les mêmes pouvoirs extraordinaires (1).

Ce triomphe ne fit que l'encourager dans sa lutte avec la France. Il aurait rompu les négociations, mais il crut préférable de les entraver de toutes manières, et il sut faire naître les difficultés et les incidents diplomatiques avec une subtilité inépuisable. Malheureusement pour Rosas, le gouvernement français s'aperçut qu'il était joué et résolut de ne plus faire le métier de dupe. Il forma une nouvelle escadre dont

(1) De Brossard, p. 222.

il donna le commandement au vice-amiral baron de Mackau. Celui-ci appareilla le 30 juillet 1840 et vint renforcer la flotte qui bloquait les ports de la République Argentine. Les courses brillantes des escadres françaises, leurs nombreuses captures décidèrent Rosas à traiter sérieusement. Le 15 octobre, des conférences s'ouvrirent entre ses envoyés et le baron de Mackau. Elles aboutirent au traité du 29 octobre 1840 (1).

Par ce traité, le gouvernement argentin reconnaissait l'indépendance absolue et parfaite de la République orientale de l'Uruguay et s'engageait à ne rien entreprendre contre elle. Il promettait, en outre, d'indemniser les nationaux français des dommages qu'ils avaient éprouvés. Une convention additionnelle, en date du 26 avril 1841, fixa à la somme de 173,725 francs le chiffre des indemnités mises à la charge de la République.

Après la signature du traité, l'escadre française leva le blocus qui durait depuis deux ans.

L'opinion publique accueillit très mal en France la nouvelle du traité conclu par l'amiral de Mackau. On lui reprocha de n'avoir rien stipulé pour assurer le maintien de la paix entre la République Argentine et l'Uruguay, et d'avoir ainsi abandonné l'ancien allié de la France, le général Rivera, à la vengeance de Rosas (2).

On ne voulut même pas reconnaître que c'était déjà

(1) V. de Clercq, *Recueil des traités*, IV. 591.
(2) J. Ladimir, *les Guerres d'Afrique*, p. 185.

beaucoup d'avoir amené un gouvernement dictatorial, irresponsable envers ses nationaux, à se reconnaître responsable vis-à-vis des résidents étrangers (1).

Rosas ne fut pas moins mécontent que la France du traité du 29 octobre. Il était profondément irrité d'avoir été contraint de réparer ses torts.

Dès ce moment, il s'exerça à faire payer cher aux Français les sommes que le gouvernement argentin avait dû leur remettre, et il y réussit si bien qu'en neuf ans, les pertes subies de son fait par les résidents français à la Plata s'élevèrent à plus de 25 millions de francs (2).

Personne n'était donc content du traité, personne ne l'exécuta. Dès 1841, Rosas, définitivement vainqueur de l'unitaire Lavalle, qu'il fit mettre à mort, soutint de nouveau le parti d'Oribe dans l'Uruguay. Le successeur de Rivera, le général Paz, fut bientôt bloqué dans Montévideo, défendue par un Français, le colonel Thibaut, et par un aventurier italien, destiné plus tard à un rôle retentissant en Europe, Garibaldi.

La France et l'Angleterre, dont les nationaux, nombreux dans les deux républiques, avaient intérêt à la conservation de la paix, proposèrent leur médiation. Oribe la repoussa à l'instigation de Rosas, qui avait mis la flotte de Buénos-Ayres à la disposition de son allié, malgré les clauses du traité de 1840.

(1) De Brossard, p. 242-3.
(2) John Le Long, *Intervention de la France dans le Rio de la Plata*, p. 4.

Un mouvement de pétitions dans les villes manufacturières de la Grande-Bretagne, dont l'exportation était intéressée à la libre navigation de la Plata, décida le *Foreign-Office*, malgré les difficultés récentes de l'affaire Pritchard, à proposer au gouvernement français une action commune contre Rosas (1).

Une sommation fut adressée à Oribe d'avoir à suspendre les hostilités (1845). Oribe refusa net. Aussitôt, les amiraux français et anglais mirent le Buseo en état de blocus. En même temps, ils enjoignirent au commandant de la flotte argentine de ne pas s'éloigner, mais celui-ci essaya néanmoins de mettre à la voile. Aussitôt, les escadres réunies ouvrirent le feu sur les vaisseaux argentins, qu'elles contraignirent à s'arrêter et dont elles s'emparèrent.

Quelques jours après, les escadres anglaise et française, agissant de concert avec la flotte montévidéenne, bombardèrent et prirent Colonia, ville située en face de Buénos-Ayres. Elles commencèrent ensuite le blocus de Buénos-Ayres et se rendirent successivement maîtresses de plusieurs petites villes assises sur les rives du Rio de la Plata.

Cependant, ces actes de vigueur ne suffirent pas pour amener le dictateur argentin à résipiscence; l'Uruguay et le Parana continuaient à être fermés au com-

(1) Voir la dépêche du duc de Broglie à M. Guizot, 16 septembre 1847, citée par d'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, t. II, p. 287.

merce. Une expédition dans le second de ces fleuves fut décidée.

Le général Rosas s'était attendu, il faut croire, à cette résolution de ses ennemis, car il avait fait établir de solides barrages dans le Parana, à la pointe dite de l'Obligado. 4 batteries contenant 24 pièces d'artillerie de gros calibre et plusieurs pièces de campagne avaient été établies sur la rive droite du fleuve, barré lui-même par une estacade formée de 24 bâtiments; enfin, 4,000 hommes environ se tenaient prêts à repousser toute attaque dirigée contre les ouvrages. Le 17 novembre au matin, les forces anglo-françaises entrèrent dans le Parana. Immédiatement, les Argentins lâchèrent les brûlots, qui, détournés par le courant, ne causèrent aucun mal. Puis, le combat s'engagea. Au milieu de l'action, un canot anglais coupa les chaînes de l'estacade, ce qui permit à la flotte alliée de passer devant les batteries et d'aller au delà débarquer plusieurs compagnies. Le capitaine Tréhouart, commandant en chef la flotte française, ne voulut pas à ce moment rester sur son navire; il sauta également à terre et prit la direction d'une compagnie. Attaquées alors de deux côtés à la fois, par terre et par eau, les positions argentines ne tardèrent pas à être enlevées, et leurs défenseurs mis en fuite. — L'intrépidité presque téméraire déployée en cette circonstance par le capitaine Tréhouart avait excité au plus haut point l'admiration de son collègue anglais, le capitaine Hotham. Après le combat, ce dernier lui écrivit: « Si le titre de brave a

jamais été mérité, c'est par vous et par vos équipages. » Le combat, commencé à dix heures du matin, avait duré jusqu'à cinq heures du soir. Les Argentins avaient eu 500 morts, les Français 18 tués et 70 blessés; les Anglais, 10 morts et 25 blessés (1).

Pendant ce temps, Garibaldi avait organisé dans l'Uruguay un corps franc de 3,000 hommes, destiné à chasser les partisans d'Oribe, et à appuyer sur terre les opérations maritimes de la France et de l'Angleterre (2).

Après le combat de l'Obligado, Rosas, une fois de plus, fit appel à son astucieuse diplomatie. Il avait remarqué que les intérêts des deux nations alliées étaient entièrement opposés. Tandis que la France tenait à réparer les faiblesses du traité de 1840, et à obtenir par un blocus sévère l'indépendance réelle de l'Uruguay, les négociants anglais, satisfaits de l'ouverture du Parana, désiraient voir terminer promptement l'expédition et s'élevaient surtout contre la continuation du blocus de Buénos-Ayres. De là une divergence de vues entre le commissaire français, M. Deffaudis, et les agents anglais, MM. Hood et Auselus. Rosas sut habilement profiter de ces circonstances et réussit à traîner les choses pendant toute l'année 1846. Il repoussa successivement toutes les propositions des négociateurs européens, sans rompre

(1) Cf. de Saint-Robert, p. 54, et Lesur, *Annuaire historique*, 1845, p. 228-233.

(2) V. de Saint-Robert, p. 38-39.

ouvertement avec eux, et leur fit rédiger nombre de contre-projets, tandis qu'il soutenait de tout son pouvoir son ami Oribe dans sa lutte contre Paz. Cette conduite faillit un moment lui réussir. Deux nouveaux commissaires, MM. Walewski pour la France, et lord Howden pour l'Angleterre, n'ayant pas trouvé le dictateur de Buénos-Ayres plus traitable, s'étaient transportés dans l'Uruguay. Oribe, avec l'argent et les troupes que lui avait fournis Rosas, y avait rétabli ses affaires. La fortune l'avait favorisé, et il assiégeait, dans Montévideo, le général Paz. Lord Howden et M. Walewski essayèrent d'imposer leur médiation aux belligérants. Inspiré par Rosas, Oribe ne proposa qu'un armistice dérisoire. La tâche des négociateurs européens paraissait terminée, et l'alliance de 1845 semblait devoir entraîner dans ces circonstances une nouvelle action militaire de la France et de l'Angleterre, lorsque lord Howden, cédant aux sollicitations du haut commerce anglais, qui demandait le prompt rétablissement des communications avec la Plata, déclara lever le blocus des ports argentins, et en même temps abandonna Montévideo à son sort.

L'escadre française ne pouvait continuer seule la lutte engagée contre le dictateur argentin. Elle s'y essaya pourtant ; mais, au bout de huit mois, le gouvernement français, convaincu de l'inutilité de ses efforts, la rappela à son tour. Le ministre de France, M. Gros, fut fort affecté de cette décision ; il ne crut pas, après ce qui avait été fait pour l'Uruguay, que la France pût,

sans perdre de sa dignité, abandonner cet État à la convoitise du président Rosas. En conséquence, le 12 juin 1848, il conclut avec le général Paz une convention dite *de subsides*, par laquelle le gouvernement français était engagé à payer à celui de l'Uruguay 40,000 dollars (200,000 francs) par mois pour la défense de Montévideo.

M. Gros proposa à son collègue d'Angleterre de concourir à cette dépense. Mais le gouvernement britannique s'inquiétait fort peu de l'Uruguay, il n'avait plus qu'un but : se retirer. Le ministre anglais Howden refusa donc. Comme l'a fort justement remarqué un historien (1) : « C'est ainsi que l'Angleterre, après avoir engagé la première la France dans une intervention devant laquelle elle avait hésité, lui en laissait tout le poids. »

Les deux escadres d'Angleterre et de France parties, Rosas crut avoir toute facilité d'annexer l'Uruguay, ce rêve de toute sa vie. Mais l'ambassadeur français, à Londres, M. de Broglie, parvint à montrer à lord Russell, chef du *Foreign-Office*, et à lord Palmerston, chef du cabinet whig, l'irrégularité du procédé de lord Howden. Les négociations en commun furent reprises, néanmoins Rosas put encore traîner les choses jusqu'en 1849.

Enfin, le 24 novembre de cette année, l'Angleterre et la République Argentine signaient une convention

(1) De Brossard, p 384-5

qui mettait fin à leur différend et marquait le rétablissement des bons rapports entre les deux gouvernements.

Quelques jours après, le 29 décembre, l'amiral français Le Prédour arrêtait avec Rosas les termes d'un traité dont voici les principales dispositions :

« L'article 1er suspendait les hostilités. L'article 2 portait désarmement de la légion étrangère de Montévideo. L'article 3 prescrivait l'évacuation de tout le territoire oriental par les troupes argentines, subséquemment au désarmement des légionnaires. Les articles 4 et 5 rétablissaient le *statu quo ante bellum*. Par l'article 6, qui reconnaissait la navigation du Parana comme navigation intérieure de la Confédération Argentine, le général Rosas insistait pour qu'on appliquât à son pays le droit commun des nations. L'article 7 consacrait en faveur de la Confédération Argentine tous les droits d'État souverain et indépendant. L'article 8 faisait une loi à la ville de Montévideo de se soumettre à la convention sous peine d'être livrée à elle-même. Quant aux autres articles, ils étaient sans portée pour la France. De son côté, le général Oribe promettait l'oubli du passé, garantissait la sécurité des personnes et tous les droits des étrangers ; il convoquait les collèges électoraux du pays pour la nomination libre du président, se soumettant d'avance à leur décision ; en un mot, l'indépendance de l'État oriental était proclamée (1). »

(1) V. ce projet de traité dans Lesur, *Annuaire historique* 1849, *Appendice*, p. 294-6.

Ce traité ne devait pas être définitif, car, d'une part, le pouvoir de Rosas était incompatible avec la paix, et, d'autre part, les concessions faites à l'amiral Le Prédour n'étaient pas de nature à satisfaire le gouvernement français. Il avait droit de demander et d'obtenir davantage. Le 31 août 1850, le traité conclu avec Rosas fut rejeté par l'Assemblée nationale.

A la suite de cette décision, une nouvelle expédition fut préparée. On arma une escadre sur laquelle on embarqua des troupes d'infanterie de marine. Ordre était donné au commandant d'opérer un débarquement s'il en était besoin. L'escadre arriva à la Plata vers la fin de 1851. A ce moment, la tyrannie de Rosas touchait à sa fin. Longtemps son habileté, son prestige, ses succès avaient fait oublier au peuple ses défauts. Longtemps on avait fermé les yeux sur les crimes que lui avait fait commettre son ambition effrénée. Mais il vint un moment où la lassitude prit la place de l'admiration ; une réaction, inévitable d'ailleurs, se produisit, et le dictateur sentit son pouvoir chanceler. Les chefs militaires, qui avaient tout à craindre de sa férocité, dirigèrent le mouvement ou le favorisèrent en secret. L'un d'eux, le général Urquiza, gouverneur de l'Entre-Rios, fit un pronunciamento le 1er mai 1851. Il entraîna ses troupes à sa suite et envahit l'Uruguay. Vainqueur d'Oribe en plusieurs rencontres, il marcha sur Montévideo, qu'il délivra le 8 décembre.

Rosas avait volé au secours de son ami et allié. Le 3 février 1852, ses troupes rencontrèrent celles d'Ur-

quiza, près de Santos-Luzarès. Elles furent complètement battues, et le dictateur n'échappa au vainqueur que par une fuite précipitée. Il passa en Irlande et de là en Angleterre, où il mourut en 1877, à Southampton, après avoir été condamné à mort, par contumace, à Buénos-Ayres.

Rosas disparu, la lutte reprit entre Buénos-Ayres et les autres États de la Confédération. Urquiza, sans prendre le pouvoir suprême, gouverna d'abord sous le nom de plusieurs administrateurs, choisis parmi ses partisans et ses généraux. Puis, au mois de juin 1852, il consentit à assumer la responsabilité du gouvernement en acceptant le titre de directeur provisoire de la Confédération. Renversé par une révolution dont Buénos-Ayres avait donné le signal, il fut élu président le 20 novembre 1853. Mais cette fois encore Buénos-Ayres se souleva contre son autorité, et, ayant réussi à battre les troupes de la République, se constitua en État libre, sous le nom d'État indépendant de Buénos-Ayres. Le 20 décembre 1854, un traité consacra cette séparation. Malgré cet échec, Urquiza fut reconnu par les puissances étrangères comme le chef légal de la Confédération Argentine dont il établit le siège à Parana.

Pendant tous ces débats, la flotte française était restée devant les côtes argentines, attendant paisiblement qu'un gouvernement offrant quelques chances de stabilité fût installé. Lorsqu'en juin 1852, le général Urquiza se décida à prendre la direction des affaires, le commandant de l'escadre française entra

en rapports avec lui. Par suite des difficultés intérieures contre lesquelles le directeur provisoire de la Confédération Argentine avait à lutter, les pourparlers traînèrent près d'un an. Enfin, le 10 juillet 1853, les négociateurs français et argentins signèrent un traité qui rétablit définitivement les bons rapports entre leurs gouvernements respectifs et détermina les conditions de la libre navigation du Parana et de l'Uruguay (1). Le même jour, les plénipotentiaires argentins conclurent avec un envoyé britannique un second traité, dont l'objet était de consolider les liens d'amitié existant déjà entre la Confédération Argentine et la Grande-Bretagne, et d'ouvrir également le Parana et l'Uruguay aux sujets de cette dernière puissance (2).

Toutefois, ces deux actes ne réglaient pas encore la question des indemnités dues aux victimes de Rosas. En dépit des réclamations incessantes des deux gouvernements intéressés, cette question resta pendante cinq ans de plus. Ce fut seulement le 21 août 1858 que la Confédération Argentine convint de payer les indemnités qui lui étaient réclamées (3).

Depuis lors, rien n'est venu troubler les bonnes relations des deux puissances européennes et de la Confédération. En 1859, après la victoire remportée par

(1) V. de Clercq, *Recueil des traités*, t. VI, p. 377.

(2) V. Lewis Hertslet, *Commercial and slave trade treaties*, t. IX, p. 191.

(3) V. Samwer, *Recueil des traités*, t. XVI, p. 582, et de Clercq, t. VI, p. 586.

Urquiza sur le général Mitre et les Buénos-Ayriens, les gouvernements français et anglais, de concert avec les États-Unis, offrirent leur médiation. Grâce à leurs bons offices, la paix fut rétablie et Buénos-Ayres définitivement réunie à la Confédération. La fête nationale du 9 juillet confirma cette réunion.

Toutefois, la question était loin d'être résolue. En 1861, un pronunciamento militaire amena au pouvoir le général Mitre et avec lui la prépondérance de Buénos-Ayres. La part que prit la République Argentine dans l'horrible guerre du Paraguay, l'affluence des immigrants et les progrès de la richesse donnèrent un certain éclat à la présidence du général Mitre. Elle dura jusqu'en 1868. A cette époque, le général céda le pouvoir au publiciste Sarmiento. Le nouveau président tenta de provoquer un grand mouvement d'instruction à la Plata, et dut lutter contre les derniers généraux gauchos, dominés par le clergé et opposés aux progrès de la civilisation.

L'administration de Sarmiento, qui prit fin en 1874, fut une des plus fécondes pour la République Argentine en résultats heureux. Son successeur, le docteur Avellaneda, après avoir triomphé d'une insurrection du général Mitre, subit l'influence des jésuites, qui tentèrent, pendant son pouvoir, de ressaisir leur ancienne influence. Son successeur, le général Rocca, a été élu en 1880.

Les trois présidences de Mitre, d'Avellaneda, de Rocca, malgré les troubles auxquels la Confédération

Argentine est encore soumise, ont néanmoins marqué un mouvement rapide de prospérité dans l'histoire de la Plata. Aussi, depuis 1852, la France et l'Angleterre n'ont eu avec les Argentins que des rapports d'amitié et de commerce.

C'est un Français, le docteur Martin de Moussy, qui de 1850 à 1857 a été chargé officiellement d'explorer et de décrire la République (1). Le commerce de la France avec les ports de la Plata dépasse 120 millions de francs et doit aller toujours en augmentant. La race latine domine, en effet, dans la République Argentine et les relations commerciales doivent subir cette influence.

Les mœurs, les habitudes, la manière de vivre des Argentins, sont presque françaises, à Buénos-Ayres surtout; et les étrangers de race saxonne finissent, après un certain temps, par adopter les mêmes habitudes et par contracter les mêmes goûts. De sorte que plus ce pays progressera, plus il se peuplera et plus les débouchés des articles de Paris, des toiles peintes, des soieries, des châles, des draps et surtout des vins français, y augmenteront (2).

70,000 Français, presque tous Basques ou Béarnais, ont demandé asile à la Confédération, où l'on a constaté la valeur toute spéciale des immigrants de nationalité française (3). L'Angleterre ne vient qu'après la France

(1) *Description de la Confédération Argentine*, 3 vol. in-8, Didot.
(2) N. Peuchgaric, *la Plata de* 1851 *à* 1854, p. 173.
(3) Peyrouton de Ladébat, *les Colonies agricoles de la République Argentine*, *Revue maritime et coloniale*, septembre 1876.

dans le commerce (91,000,000 de francs) et dans l'immigration (28,000 hommes). On peut affirmer devant de pareils chiffres que les théories américanistes du général Rosas ont désormais disparu, et que le pays de la Plata, sillonné déjà de chemins de fer et où le railway transandin est en construction, s'est livré entièrement à la civilisation européenne (1).

La dictature de Rosas restera donc un fait isolé dans l'histoire des relations de la Confédération Argentine avec la France et l'Angleterre. C'est un incident de la formation des républiques de l'Amérique du Sud, comme la tyrannie des deux dictateurs du Paraguay, Francia et Lopez. Incapable de tenir contre les escadres européennes, n'étant même pas protégé par la situation continentale, qui était le secret des persécutions de Lopez contre les Européens, Rosas a cru un instant suppléer à sa faiblesse par ses ruses et sa finesse de sauvage. Ainsi peut s'expliquer la longue et inefficace campagne de blocus qui a retenu les forces de la France, puis celles de l'Angleterre, dans le Rio de la Plata de 1838 à 1852.

On a dit souvent aussi, et la remarque nous paraît assez juste, qu'un coup de force opportun aurait rendu inutile cette longue croisière et assuré beaucoup plus tôt aux Argentins, par une intervention bienfaisante, une ère de prospérité qui ne commence que depuis vingt ans. Mais il ne faut pas oublier que cette décision

(1) V. W. Latham, *the States of the river Plate.*

énergique devenait difficile avec l'éternelle et jalouse surveillance de l'Angleterre, toujours prête à se trouver lésée par l'action maritime ou coloniale de la France. Il est préférable aujourd'hui que la Confédération Argentine ait été laissée maîtresse de ses destinées.

Lancée à pleines voiles dans la prospérité matérielle, reliée par sa position, par des relations commerciales désormais indissolubles avec les ports français de l'Atlantique, elle envoie sous toutes les formes à la France la chair et le cuir de ses innombrables bestiaux, et elle en reçoit les produits alimentaires ou manufacturés qu'elle ne songe point encore à produire elle-même ou à faire venir d'Angleterre.

EXPÉDITION FRANÇAISE AU MEXIQUE [1]

1838

Nous avons dit, dans notre chapitre « Révolution d'Espagne », que le Mexique avait, en 1825, conquis définitivement son indépendance.

Mais, avant cette époque, dès 1820, les Mexicains, se trouvant suffisamment affranchis, s'étaient érigés en république indépendante, et avaient organisé une sorte de gouvernement dont Iturbide fut le premier chef. Cet Iturbide était un créole actif, entreprenant, courageux, ambitieux, dominateur (2). Général en chef des armées nationales, il n'était pas satisfait du pouvoir et de l'influence que ce titre lui donnait. Arriver à l'autorité suprême, tel était le rêve de sa vie. Le 19 mai 1822, il put le réaliser, et il se fit proclamer empereur sous le nom d'Augustin Ier. Son règne ne fut qu'un tissu de fai-

(1) Consulté :
Mathieu de Fossey : *Le Mexique.* — Brantz-Mayer : *Mexico-Aztec.* — Pelleport-Jaunac : *Histoire ancienne et moderne de l'empire du Mexique.* — M. de Mofras : *Expéditions des Espagnols et des Américains au Mexique en 1829 et en 1847.* — Blanchard et Dauzats : *San-Juan de Ulua, ou relation de l'expédition française au Mexique sous les ordres du contre-amiral Baudin.* — Documents officiels : *Rapports de l'amiral Baudin.* — C. L. Lesur : *Annuaire historique.*

(2) Mathieu du Fossey, *le Mexique*, p. 145.

blesses et d'erreurs. Il reconnut, enfin, que le sceptre était trop lourd pour son bras, et, le 23 mars 1823, il abdiqua (1).

Iturbide se retirait devant des difficultés qu'il croyait insurmontables. Loin de disparaître avec lui, elles s'aggravèrent encore. Il en résulta dans l'État naissant un trouble profond dont ne pouvaient manquer de profiter les Espagnols, désireux de venger leurs défaites passées et de recouvrer leur ancienne colonie. Le président du Congrès national, Guadalupe Vittoria, vit le danger et tenta de le conjurer. Durant neuf mois, il lutta seul avec autant d'habileté que d'énergie pour sauver une situation fort compromise, et ses efforts furent couronnés de succès. Le 16 décembre 1823, le Congrès adopta la constitution qu'il rédigea, et le nomma président des « États-Unis du Mexique ».

C'est à partir de la mise en vigueur de cet acte que le nouvel État commença, à proprement parler, son existence et prit rang parmi les puissances du continent américain. Les États-Unis avaient reconnu l'indépendance de la nouvelle République, le 28 mars 1822. Cet exemple fut suivi d'abord par la Grande-Bretagne (1er janvier 1825), puis successivement par le Portugal, le Brésil, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Prusse. La France ne vint que plus tard, après la chute des Bourbons (16 décembre 1830) (2).

(1) M. de Fossey, p. 149.
(2) V. G. Hubbard, *Hist. contemp. de l'Espagne*, 1re série, t. II, p. 159-270.

Devenu président, Vittoria s'occupa activement d'organiser son pays et de lui donner une bonne administration. Le mauvais état des finances, suite inévitable des guerres et des dissensions, ne permettait de réaliser ni même de tenter aucune réforme. Pour se procurer des ressources absolument nécessaires, Vittoria contracta, avec plusieurs banquiers anglais, un emprunt de 24 millions de piastres (120 millions de fr.). Souscrit à des conditions onéreuses, cet emprunt fut encore diminué par des banqueroutes et par les dilapidations du ministre des finances et de ses agents (1). Sans procurer des ressources proportionnées à son importance, il devint, par l'accumulation des intérêts, le principe de cette dette énorme qui greva le trésor et devait, en 1861, amener trois puissances européennes à s'immiscer dans les affaires du Mexique.

Le président Vittoria s'aperçut du mal, mais lorsqu'il n'était plus possible de l'éviter. D'ailleurs, il fut peu touché des désastreuses conséquences qu'amènerait dans un avenir éloigné l'emprunt par lui contracté. Il fut plus sensible aux avantages immédiats qu'il pourrait retirer des sommes mises à sa disposition. Il s'en servit tout d'abord pour expulser définitivement les Espagnols du Mexique.

De toutes leurs anciennes possessions dans ce pays, les Espagnols n'avaient conservé que la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa. Bâtie sur un rocher à fleur d'eau,

(1) M. de Fossey, p. 152.

elle défiait depuis longtemps les efforts des Mexicains, qui n'avaient pas de flotte de guerre. Vittoria fit construire quelques vaisseaux, en acheta plusieurs autres, et avec eux acheva de bloquer les Espagnols.

Il fut dès lors évident que les assiégés ne tarderaient pas à succomber. Ils se défendirent néanmoins vaillamment et repoussèrent toutes les attaques. A la fin, ayant épuisé leurs ressources, et étant presque tous malades, ils durent accepter une capttulation honorable. Le 22 novembre 1825, ils évacuaient le fort. L'indépendance du Mexique était désormais un fait accompli (1).

Malheureusement, ce beau et riche pays ne sut pas jouir en paix de sa liberté. Dès que le dernier soldat espagnol se fut embarqué, la guerre civile éclata. Deux partis se formèrent : l'un, celui des Yorkinos, était composé de démocrates indépendants ; l'autre, celui des Escoceses, ne comprenait que des nobles et des Espagnols européens. Les Escoceses demandaient l'érection du pays en royaume avec un prince Bourbon à sa tête. Les Yorkinos voulaient la république et l'expulsion de tout ce qui rappelait l'ancien régime. La vengeance ne leur semblait pas assez complète, et ils ne se croyaient pas en sûreté tant qu'il resterait un seul Espagnol sur le territoire mexicain. Leurs réclamations incessantes, appuyées par le peuple, reçurent un commencement de satisfaction en 1827. Une loi fut votée, qui chassa du Mexique une grande partie des Espagnols, et leur

(1) Pelleport-Jaunac, t. II, p. 327.

interdit, sous des peines très graves, d'y jamais revenir (1).

Les pouvoirs de Vittoria expirèrent en 1827. Pedrazza lui succéda. Homme modéré et pacifique, il n'avait jamais approuvé la loi de 1827, et il pencha vers les Escoceses. Son attitude ne pouvait satisfaire les Yorkinos. Leur chef, un mulâtre, nommé Guerrero, commença à battre en brèche l'autorité du président. Il sut s'attirer la faveur du peuple en flattant sa haine contre les Espagnols et en lui promettant de les expulser tous, s'il arrivait au pouvoir. Il atteignit son but : Pedrazza fut renversé en 1828, et il fut nommé à sa place.

A peine installé, Guerrero songea à mettre à exécution la promesse solennelle de sa profession de foi politique. Le Congrès seconda ses vues, et rendit, le 20 mars 1828, une loi qui bannit à toujours, du territoire mexicain, tous les Espagnols, sans exception. On évalue à 22,000 le nombre de ceux qui durent, en conséquence, réaliser leur avoir et quitter le pays. Un gouverneur de district, nommé Tornel, se chargea du rôle de chef des sbires, et ajouta encore à la barbarie du décret par la dureté des procédés dans l'exécution (2).

Le roi d'Espagne voulut profiter des désordres graves qui affligeaient le Mexique pour essayer de le replacer sous sa domination. Une expédition se forma à la Ha-

(1) M. de Fossey, *le Mexique*, p. 152-3.
(2) Id., p. 155.

vane. Du 24 au 27 juillet 1829, 4,000 hommes, conduits par le brigadier Barradas, débarquèrent à Punta de Xérès. Le 7 août, ils s'emparèrent de Tampico. Bientôt. sur cette plage déserte, le manque de vivres, les maladies vinrent assaillir le corps expéditionnaire. Le *vomito negro* y fit 2,500 victimes. Les Mexicains parurent alors, commandés par le général Santa-Anna. Après quelques combats insignifiants, les Espagnols furent obligés de capituler (11 septembre 1829). Ils livrèrent leurs armes et se rembarquèrent (1).

De nouvelles guerres civiles suivirent la victoire de Tampico. Guerrero rétablit un instant le calme; mais bientôt il fut déposé, fusillé et remplacé par Bustamente (1er janvier 1830). Jusqu'en 1833, Bustamente gouverna assez paisiblement. Mais alors le général Santa-Anna, le vainqueur de Tampico, se révolta à la Vera-Cruz. Il s'appuyait sur le parti démocrate, qui voulait faire de lui un dictateur. Bustamente, renversé à son tour, commença la lutte contre Santa-Anna, et, pendant trois ans, on ne vit plus que pronunciamentos et révoltes suscitées par des généraux qui se disputaient le pouvoir. Santa-Anna usa de sa puissance pour faire triompher les principes unitaires dont il était le champion. Le 23 octobre 1835, il rendit un décret qui supprimait l'indépendance des divers États de la République. L'émotion fut grande parmi le peuple. Les

(1) Cf. Pelleport-Jaunac, t. II, p. 328, et M. de Mofras, *Expéditions des Espagnols et des Américains au Mexique en* 1829 *et en* 1847.

Texiens réclamèrent et prirent les armes pour appuyer leur protestation. Le dictateur rassembla une armée pour les faire rentrer dans l'obéissance. Le 21 avril 1836, il rejoignit, près de San-Jacinto, l'armée texienne, commandée par le général américain Samuel Houston, fut complètement battu et fait prisonnier (1). Forcé de pourvoir à son remplacement, le peuple, las d'ailleurs de tant de guerres et de révolutions, rappela au pouvoir Bustamente.

Avec le rétablissement de Bustamente, s'ouvre une seconde période de l'histoire du Mexique. Les conflits avec les puissances étrangères vont prendre la place des guerres civiles et de la lutte contre l'Espagne. Jusqu'en 1829, les Mexicains avaient été trop occupés à consolider l'indépendance nationale pour avoir des difficultés avec d'autres étrangers que les anciens maîtres du pays. Mais lorsque la victoire leur fut assurée, ils ne surent pas respecter la vie et les biens des hôtes qui leur étaient venus de tous les pays du monde. Une foule d'étrangers, attirés au Mexique, comme à la Plata, par l'espoir d'une rapide fortune, y avaient apporté leur activité et leur industrie. Les mêmes causes qui les avaient fait haïr des Argentins, les firent mal voir des Mexicains. Le peuple, envieux de leur prospérité, ne vit bientôt en eux que des ennemis. Aussi, au milieu des pronunciamentos, sans cesse renouvelés, qui ensanglantaient la République, les biens de l'étranger, sa per-

(1) V. notre *Histoire des Etats-Unis*, t. II, p. 174.

sonne étaient-ils rarement respectés. Chaque parti triomphant se croyait en droit de rançonner l'Européen, de le dépouiller de ses propriétés, de lui imposer des contributions forcées. Les récalcitrants étaient emprisonnés et maltraités. Il faut encore ajouter à ces procédés arbitraires, qui frappaient les étrangers établis au Mexique, le peu de sécurité des routes, et l'habitude du brigandage, véritable institution nationale.

Cet état de choses existait depuis des années, mais de tous les étrangers, c'étaient les Français qui en souffraient le plus. De 1830 à 1837, ils avaient subi des vexations de tous genres. Le président Bustamente, élu pour la seconde fois en 1836, comptait sur l'éloignement pour éviter la responsabilité des mauvais traitements supportés par eux. A la fin, ceux-ci s'organisèrent; ils fondèrent un journal à Mexico pour défendre leur cause, et leurs réclamations parvinrent jusqu'aux oreilles des agents diplomatiques de la France. Les griefs étaient tellement évidents que le président Bustamente ne put les nier. Lorsqu'on lui parla de réparations, il employa les moyens dilatoires, seule ressource des gouvernements faibles.

La France refusa de se payer de défaites. Un envoyé extraordinaire, M. Deffaudis, partit pour Mexico, porteur d'un ultimatum. Le cabinet des Tuileries y rappelait le meurtre de cinq Français, commis en 1833 à Altencingo ; le massacre de Tampico, dans lequel deux Français avaient trouvé la mort; la condamnation inique à dix années de bagne d'un Français accusé d'ho-

micide ; la tentative d'assassinat toute récente d'un médecin français très estimé et dont le seul crime était d'avoir refusé de prêter de l'argent à un fonctionnaire mexicain.

Enfin, les griefs du gouvernement français étaient divisés en trois catégories :

1° Pillages et destruction de propriétés pendant le cours des troubles du pays, soit de la part du peuple, soit de celle des parties belligérantes ;

2° Perception par la violence d'emprunts forcés contraires, en eux-mêmes, tant au droit des gens qu'aux traités existants, et non moins opposés à l'équité naturelle, par l'injuste partialité de leur répartition ;

3° Dénis de justice, actes, décisions ou jugements illégaux et iniques d'autorités administratives, militaires ou judiciaires (1).

M. Deffaudis arriva à la Vera-Cruz, vers le milieu de mars 1838, avec les vaisseaux de la station navale du Brésil qui était sous les ordres du commandant Bazoche. L'escadre française comprenait 2 frégates de 60 canons, 8 bricks de 10 canons et 1 corvette de charge. Le 21 mars, le ministre de France à Mexico remit l'ultimatum au président Bustamente, qui le repoussa avec hauteur. Immédiatement, M. Deffaudis se retira en donnant jusqu'au 13 avril au gouvernement mexicain pour faire droit aux réclamations de la France. Le

(1) V. cette pièce dans de Clercq, *Recueil des traités*, t. IV, p. 403-416.

14 avril, aucune réponse n'étant arrivée, le commandant Bazoche déclara les ports du Mexique en état de blocus.

Cet événement causa un grand émoi dans le pays. Les journaux se remplirent d'articles haineux pour la France. Cependant, les résidents français furent respectés dans leurs personnes comme dans leurs biens. En même temps, on fit de grands préparatifs de défense sur tous les points faibles de la côte.

Bustamente appela dans une proclamation violente le peuple mexicain à défendre le sol de la patrie. Puis il mit dans la Vera-Cruz une garnison importante sous les ordres du général Rincon, et organisa entre la Vera-Cruz et Orizaba une armée de secours. Après quelques mois de captivité à Washington, Santa-Anna venait d'être rendu à la liberté; Bustamente lui confia ainsi qu'au général Arista le commandement de l'armée de secours.

Le blocus des forts du Mexique dura deux mois, sans autres résultats que l'appauvrissement des douanes et de nombreux embarras causés au commerce des neutres.

Décidé à en finir, le gouvernement français fit armer à Brest une nouvelle escadre dont il confia le commandement à l'amiral Baudin. Elle se composait de 3 frégates, de 2 bricks et de 4 bombardes. Partie de Brest le 1er septembre, elle arriva devant la Vera-Cruz vers la fin d'octobre. L'amiral Baudin opéra sa jonction avec le commandant Bazoche, dont les équipages étaient décimés par le scorbut et la fièvre jaune. Il somma ensuite Bustamente de réparer les dommages

causés aux nationaux français et de fournir les réparations exigées dans l'ultimatum du 21 mars. Le président repoussa la sommation de l'amiral français (1), car il comptait sur une intervention armée de l'Angleterre et des États-Unis. Ces deux puissances, elles aussi, avaient bien à se plaindre des procédés mexicains à l'égard de leurs nationaux, mais elles étaient jalouses de l'action de la France et furieuses des torts que cette action causait à leur commerce. En 1837, les États-Unis avaient obtenu du Mexique des réparations pour des pillages, des emprunts forcés, des déprédations soufferts par de leurs nationaux (2). Ils l'avaient sans doute oublié, puisqu'ils condamnaient une action de la France tendant aussi à obtenir les mêmes réparations pour les mêmes faits. Quant à l'Angleterre, elle montrait sa mauvaise humeur, comme elle a coutume de le faire toutes les fois qu'un État quelconque cherche à étendre sa puissance coloniale. Pendant toute la durée du blocus, les Anglais n'avaient cessé de se plaindre de ce qu'ils appelaient « les prétentions exorbitantes de la France à l'égard du Mexique et de la tyrannie qu'elle exerçait sur le pavillon des puissances neutres (3). »

Déterminé par les réclamations de ses nationaux ou peut-être par des considérations politiques d'un ordre plus élevé, le gouvernement anglais fit partir une forte

(1) Lesur, *Annuaire historique*, 1838, p. 547.
(2) Id., 1837, p. 771.
(3) Id., 1838, p. 548.

escadre pour le Mexique. Elle devait y arriver quand tout serait terminé.

En attendant, l'attitude du cabinet britannique encouragea la résistance de Bustamente et fut cause de l'effusion du sang. Entré en pourparlers avec le gouvernement mexicain, l'amiral Baudin fit tous ses efforts pour éviter les hostilités. Il alla même jusqu'à consentir à avoir des entrevues avec les plénipotentiaires mexicains à Jalapa, dans l'intérieur des terres. Mais il s'aperçut bientôt qu'on avait tendu un piége à sa bonne foi. Bustamente n'avait recouru aux négociations que pour gagner du temps et laisser les maladies exercer leurs ravages parmi les marins français.

Le 23 novembre l'amiral Baudin revint à son bord, après avoir annoncé l'ouverture des hostilités pour le 27. Tandis qu'il était à terre, la flotte française s'était augmentée : le prince de Joinville l'avait rejointe avec la corvette *la Créole*, dont il était capitaine. Au jour indiqué par l'amiral Baudin, à trois heures de l'après-midi, les Français ouvrirent le feu contre le fort de Saint-Jean d'Ulloa, défendu par 1,100 hommes et 190 pièces d'artillerie. Les 21 navires de l'escadre française envoyèrent en quatre heures plus de 8,000 projectiles et réduisirent le fort en cendres (1). Les Mexicains eurent 210 morts et autant de blessés : les pertes des Français furent seulement de 33 hommes mis hors de combat : 4 morts et 29 blessés. Pas une avarie, pas

(1) V. Blanchard et Dauzats, p. 294-333.

un accident n'était arrivé aux vaisseaux français. La principale part de la journée revenait à la corvette *la Créole*.

Le lendemain, 28 novembre, le général Rincon capitulait pour le fort de Saint-Jean d'Ulloa et pour la Vera-Cruz. La prise de cette ville mettait entre les mains du vainqueur les principales ressources douanières du Mexique. Aussi, Santa-Anna et Arista refusèrent de reconnaître la convention signée par Rincon et firent pénétrer dans la place une partie de leurs troupes, pour remplacer la garnison qui l'avait quittée en vertu de la capitulation du 28 novembre.

Outré de ce manque de foi, l'amiral Baudin disposa ses marins en trois colonnes et, le 4 décembre, les lança sur la Vera-Cruz : ce fut un véritable abordage. Les marins français escaladèrent les remparts, tuèrent les servants d'artillerie sur leurs pièces, enclouèrent ces dernières et brisèrent les affûts. Pour mettre le comble à cet audacieux coup de main, l'escouade du prince de Joinville, se précipitant dans la mêlée, en ramena le général Arista fait prisonnier. L'autre général mexicain, Santa-Anna, perdit une jambe dans la bataille. Ce brillant fait d'armes n'avait mis, du côté des Français, que 64 hommes hors de combat, dont 8 tués seulement. Les Mexicains perdaient 300 des leurs (1).

Les Anglais furent tout aussi effrayés que les Mexicains du rapide succès de l'expédition française. Sur

(1) V. Blanchard et Dauzats, p. 359-382.

l'ordre de son gouvernement, le ministre d'Angleterre, M. Pakenham, proposa sa médiation, afin de hâter, disait-il, un accord entre le gouvernement français et celui du Mexique. Ses offres furent repoussées. Deux jours après, l'escadre britannique apparaissait. Que venait-elle faire? demandent deux historiens (1).

Après la prise de la Vera-Cruz, Bustamente avait compris que la lutte était impossible et s'était résigné à traiter. L'arrivée de l'escadre anglaise eut pour effet de lui redonner quelque courage et de rendre les négociateurs mexicains difficultueux. Il y eut de nombreuses conférences à la suite desquelles un traité de paix et d'amnistie fut enfin signé le 9 mars 1839. La République mexicaine faisait amende honorable pour tous les outrages subis par les nationaux français et s'engageait à payer à la France une somme de 600,000 piastres fortes, espèces métalliques. Des garanties étaient données pour la sécurité future des personnes et des propriétés des Français, et leur commerce était désormais placé sur le même pied que celui des nations les plus favorisées (2).

Le bombardement de Saint-Jean d'Ulloa et l'occupation de la Vera-Cruz ne forment qu'un épisode peu important de l'histoire des relations de la France et du Mexique. Toutefois il faut remarquer l'identité des

(1) Blanchard et Dauzats, p. 452-3.
(2) V. de Clercq, t. IV, p. 446-448.

procédés des républiques espagnoles de l'Amérique à l'égard des puissances européennes. Comme à la Plata, on croyait au Mexique pouvoir ne tenir compte des résidents d'outre-mer que pour les rançonner. Comme dans les républiques anciennes, l'étranger paraît y avoir été considéré comme l'ennemi naturel. Il faut remarquer aussi la disproportion des actes arbitraires de ces gouvernements nouveaux avec leurs forces, et la rapidité avec laquelle une action énergique suffisait pour les amener à composition.

Cependant la leçon d'hospitalité, donnée en 1838 au Mexique, ne devait pas être définitive. Les présidents qui succédèrent à Bustamente n'hésitèrent pas à prendre également des libertés avec l'argent et les personnes des résidents français, espagnols et même anglais. Peut-être cette haine invétérée de l'étranger fut-elle pour le Mexique une chose heureuse; car, dans ce pays de troubles politiques, elle fit naître un sentiment de patriotisme qu'il n'aurait peut-être pas connu autrement. D'autre part aussi, ces procédés sommaires à l'égard des nations européennes arrêtèrent longtemps le progrès de la prospérité commerciale de la Nouvelle-Espagne. Nous verrons qu'après s'être attiré une seconde fois la colère de la France, le Mexique, sanctifié par sa résistance à l'invasion étrangère, est entré dans une voie de progrès ininterrompu, depuis le jour où il a observé les lois du droit international.

ALLIANCE ANGLO-FRANCO-ESPAGNOLE

CONTRE LE MEXIQUE (1861-1862)

ABANDONNÉE PAR SES ALLIÉES, LA FRANCE POURSUIT SEULE L'EXPÉDITION COMMENCÉE (1)

1862-1867

Au président Bustamente Santa-Anna succéda en 1841. Trois ans plus tard, un *pronunciamento* le renversa, et le général Paredes fut investi de l'autorité suprême. Pendant l'administration de ce dernier, le Mexique entra en contestation avec les États-Unis au sujet de son ancienne province du Texas et d'une délimitation de frontières. Une guerre entre les deux États s'ensuivit; les armes mexicaines subirent coup sur coup plusieurs revers qui obligèrent Paredes à renoncer au

(1) Consulté :

De Kératry : *L'Élévation et la chute de l'empereur Maximilien.* — Emm. Domenech : *Histoire du Mexique.* — Taxile Delord : *Histoire du second empire.* — G. Niox : *Expédition du Mexique.* — Le capitaine Loiseau : *Notes militaires sur le Mexique*, 1864-67. — E. Masseras : *Un essai d'empire au Mexique.* — C. Cantu : *Vie de l'archiduc Maximilien* dans : *Les trente dernières années.* — E. Lefèvre : *Le Mexique et l'intervention européenne.* — Du même : *Documents officiels recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien.* — *Papiers et correspondance de la famille impériale.* — Alb. Hans : *Queretaro.* — D'Héricaut : *Maximilien et le Mexique.* — Anonyme, avec préface de Clément Duvernois : *L'Intervention française au Mexique.*

pouvoir et amenèrent le peuple à solliciter de Santa-Anna qu'il prît la direction des affaires ainsi que de l'armée (1847). Mais Santa-Anna ne fut pas plus heureux que son prédécesseur dans la lutte engagée contre la grande république américaine, et la défaite simultanée des forces mexicaines dans les provinces du Nouveau-Mexique, de Chihuaha et de la Californie, enfin la prise de Mexico, le 12 septembre 1847 (1), furent cause de son renversement. Le général Arista lui succéda. Incapable, il fit regretter celui qu'il avait remplacé. En 1852, Santa-Anna fut de nouveau appelé à la présidence que l'Indien Alvarez lui arracha trois ans plus tard, au moment où l'un de ses agents, Guttierez de Estrada, parcourait l'Europe, afin d'y provoquer un mouvement d'opinion favorable au rétablissement du gouvernement monarchique au Mexique.

Alvarez ne conserva pas longtemps l'autorité suprême. Après un an à peine d'exercice, il se démit en faveur du général Comonfort (décembre 1855). Dès son entrée en fonctions, celui-ci réunit une Constituante chargée d'établir une organisation politique, fondée sur le principe fédératif et libéral. La nouvelle constitution fut votée par le Congrès, le 5 février 1857, et, au mois de novembre suivant, Comonfort fut régulièrement élu président.

Quelques jours après cette élection, un homme qui avait pris une grande part à l'élaboration de l'acte or-

(1) V. notre *Histoire des Etats-Unis*, t. II, p. 193-200.

ganique de 1857, Benito Juarez, fut nommé à la présidence de la cour suprême de justice. Ce titre lui conférait, en vertu de la Constitution, la vice-présidence de la République. Juarez avait conservé de son origine et de sa première éducation quelque chose de cette dévotion étroite qui caractérise l'Indien catholique et l'élève de séminaire. Il était né en 1809, dans l'État d'Oajaca, l'une des provinces du sud; pas une goutte de sang bleu ne coulait dans ses veines; il était fils de pauvres Indiens livrés au travail des champs. Bientôt orphelin, et maltraité dans sa famille, il avait été élevé par un moine qui voulait en faire un prêtre; mais l'élève se déroba aux leçons du maître; il fit des études de droit; avocat en 1834, il se jeta dans la politique, débuta dans la législature locale de l'État d'Oajaca, et fut enfin député au Congrès national de Mexico en 1846. Il demanda aussitôt la sécularisation des biens du clergé, lutta contre Santa-Anna, qui l'exila, et ne revint au Mexique qu'en 1855 pour prendre part au *pronunciamento* libéral d'Alvarez et de Comonfort. Devenu président, Alvarez nomma Juarez ministre de la justice (1). Aux élections présidentielles de 1857, Juarez combattit la candidature de Comonfort et fut lui-même appelé, comme nous l'avons dit, à la vice-présidence de la République.

Le nouveau chef de la République mexicaine subit, comme ses prédécesseurs, cette singulière transforma-

(1) Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. III, p. 280 et 281.

tion, qui faisait des libéraux arrivés au pouvoir des partisans plus ou moins déguisés des cléricaux. Juarez devint, en conséquence, l'espérance des *progressistes*, qui comptèrent sur lui pour réaliser le programme suivant contenu dans la Constitution : suffrage universel, égalité des cultes, appropriation des biens du clergé, suppression des tribunaux exceptionnels.

La divergence de vues qui existait ainsi entre le président et le vice-président de la République aviva le vieil antagonisme des libéraux et des cléricaux. Le 17 décembre, une émeute provoquée par ces derniers eut lieu à Mexico. Le général Zuloaga, chef du parti militaire réactionnaire, força alors Comonfort à se saisir de la dictature, et à renverser la constitution libérale à laquelle il avait prêté serment quelques jours auparavant. Le nouveau dictateur, qui connaissait, par expérience, la force toujours croissante du parti auquel il venait de tourner le dos si brusquement, abandonna, en janvier 1858, le pouvoir à Zuloaga, et se retira en Europe.

Désormais, la lutte s'engagea entre Juarez, chef des libéraux, et Zuloaga, chef des monarchistes. Le départ de Comonfort faisait de Juarez le président constitutionnel du Mexique. En mars 1858, celui-ci réunit à Guanajuato la presque totalité du Congrès, et par son attitude sut donner à son gouvernement un caractère de légalité que n'avait eu celui d'aucun de ses prédécesseurs.

De Guanajuato, Juarez transporta ensuite le siège de

son gouvernement à Guadalaxara; chassé de cette dernière ville par les conservateurs, il prit la mer et dans les derniers jours de mai débarqua à la Vera-Cruz. Les États voisins reconnurent aussitôt son autorité, mais ceux du centre se soumirent au pouvoir de Zuloaga.

Il y avait donc deux présidents, dont l'un, Juarez, résidait à la Vera-Cruz, et l'autre, Zuloaga, à Mexico. Dans ces circonstances, la guerre civile devait éclater. Elle éclata, en effet, et dura deux années. Des batailles sanglantes furent livrées; le pays fut rançonné par les forces constitutionnelles aussi bien que par les bandes réactionnaires.

La situation des deux présidents du Mexique était pleine d'inquiétudes. Mais celle du chef du parti clérical l'était plus que celle de son rival. Pour lui, elle se compliquait de la question d'argent. Reconnue seulement par une assemblée de notables sans mandat sérieux, son autorité était contestée et ses agents éprouvaient par suite une difficulté extrême à percevoir les impôts. Caractère timoré, Zuloaga n'osa pas appliquer la loi de *Dezamortizacion* des biens du clergé. Cependant, à la fin, pressé par le besoin, il se décida à frapper tous les capitaux d'un impôt de 10 0/0. Cette mesure mécontenta un grand nombre de ses partisans. Les cléricaux se divisèrent en deux factions, dont l'une amena au pouvoir le 1er janvier 1859 un jeune homme de vingt-six ans. Il se nommait Miramon et était chef d'une de ces prétendues guérillas qui, à l'abri des guerres civiles, se livraient au brigandage

de grand chemin. Devenu chef de l'État ou, plus correctement, d'une moitié du Mexique, Miramon, qui s'était décoré du titre de général, s'entoura de ses anciens compagnons de bande.

Pour Miramon, le problème, comme il l'avait été pour Zuloaga, était de trouver de l'argent. L'impôt, quoique surélevé dans des proportions effrayantes, ne suffisant pas, le nouveau président eut recours à des expédients financiers, qui furent le point de départ des expéditions européennes en 1861-1867 (1). Son agent, Almonte, signa en 1859, avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, un traité par lequel il reconnut que les bons de la dette intérieure, dont les capitalistes espagnols étaient presque les seuls porteurs, seraient exigibles au même titre que les indemnités dues à la mère patrie, par une conséquence naturelle de la séparation. Cette garantie, d'ailleurs, était tout idéale : si les bons émis par les administrations antérieures inspiraient encore quelque confiance, ceux qui portaient le contre-seing de Miramon étaient absolument discrédités. Dans ces conjonctures, Jecker, un banquier suisse, qui se fit plus tard naturaliser Français à propos, fit adopter par le président un plan financier, qui devait fournir de l'argent à la place de ces papiers sans valeur. Il les retira de la circulation, et fit une émission de 15 millions de piastres (75 millions de francs); mais pour prix de la sécurité que le gouvernement et le banquier préten-

(1) Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. III, p. 284 et suiv.

daient assurer aux porteurs des nouveaux bons, dits Jecker, ils se réservaient une part de 25 piastres sur 100. Miramon en prélevait 10 pour le compte du Trésor, le banquier en gardait 15 dans sa caisse. C'était, avec les frais, une somme d'environ 15 millions de francs qui devait lui être versée, sur l'opération, par le gouvernement mexicain. Il s'engageait, il est vrai, à la restituer en cinq ans; mais il ne donnait qu'un intérêt annuel de 3 0/0, dérisoire au prix qu'atteignait alors l'argent en Amérique (1). Jecker se procurait ainsi, de concert avec le président du parti clérical, le maniement d'une somme considérable, qui devait favoriser de grandes entreprises d'agio et relever le crédit de sa maison, fortement ébranlé.

La fureur des jeux de hasard et de finances est un des principaux défauts du Mexicain. Cependant, la manœuvre des bons Jecker était trop flagrante pour ne pas déconsidérer définitivement le gouvernement de Miramon aux yeux de quiconque n'était pas admis au partage, ou ignorait les intrigues monarchiques qui se nouaient en Europe.

En attendant, les hostilités étaient poursuivies sans relâche entre les troupes levées par les deux partis. A la fin de janvier 1859, Miramon prit le commandement d'une colonne et se mit en marche avec elle pour la Vera-Cruz. Mais aussitôt, derrière lui, les constitu-

(1) V. de Kératry, *la Créance Jecker, les indemnités françaises et emprunts mexicains*, p. 10-11.

tionnels se portèrent sur Mexico, ce qui le contraignit à revenir sur ses pas.

Pendant toute une année, réactionnaires et libéraux guerroyèrent sans avantage marqué.

Le 12 janvier 1860, Juarez expulsait du territoire de la République l'ambassadeur d'Espagne, les ministres de Guatemala et de l'Équateur et le nonce du pape. Il donnait pour raison de ce procédé sommaire les efforts faits par ces ministres en faveur des rebelles qui avaient occupé la ville et la participation du clergé à la guerre civile.

Trois mois après (mars 1860), Miramon, qui avait à cœur de réparer son insuccès contre la Vera-Cruz, organisait une nouvelle expédition et se portait avec elle contre la capitale des constitutionnels. Cette fois encore, il ne put atteindre sa destination; les troupes juaristes lui barrèrent la route, et, prenant une vigoureuse offensive, le forcèrent à se renfermer dans Mexico. Assiégé bientôt par des forces supérieures, Miramon ne tarda pas à être à bout de ressources; il s'en procura par les mesures les plus violentes et ne recula devant aucun forfait. C'est ainsi que, le 17 novembre, il fit enlever par un de ses lieutenants, le général Marquez, 600,000 piastres, déposées dans l'hôtel de la légation britannique, et qui constituaient un acompte sur les créances anglaises.

Bientôt la République, presque tout entière, reconnut le gouvernement de Juarez; le président constitutionnel se sentit même assez fort pour accepter une

tentative de conciliation, présentée par plusieurs ambassadeurs étrangers, et que la mauvaise foi des cléricaux fit échouer. Ils confièrent à Miramon leurs dernières ressources ; mais celui-ci, vaincu définitivement le 22 décembre, près de San-Miguel Calpulalpan, s'enfuit à la Havane. En janvier 1861, le gouvernement constitutionnel quittait la Vera-Cruz et se réinstallait avec Juarez à Mexico.

Il héritait d'une situation financière impossible. A la suite du concordat du 14 octobre 1850 et de la réduction consentie par les créanciers anglais, le gouvernement mexicain ne devait plus à ces derniers que la somme de 10,241,650 livres sterling. Mais l'intérêt fixé à 3 0/0 n'avait pas été payé depuis 1854 (1). Il devait aussi la créance espagnole dont nous avons parlé plus haut, et, enfin, les 75 millions de francs des bons Jecker. Par un acte de haute prudence, Jecker avait trouvé moyen de placer une grande partie de ses bons entre les mains de porteurs français, dont quelques-uns, aussi puissants sur l'esprit de l'empereur Napoléon III qu'avides d'opérations fructueuses, se trouvaient ainsi solidaires des intérêts de celui qu'un de ses compatriotes a traité d'usurier juif (2).

L'Angleterre, l'Espagne, la France attendaient donc avec impatience la décision que prendrait Juarez, au

(1) Mathieu de Fossey, *le Mexique*, p. 152.
(2) Colonel Rustow, *la Campagne de* 1870-71, première partie, p. 20.

sujet des obligations du gouvernement mexicain. Le président eut recours à une mesure radicale. Le 17 juillet 1861, il obtint du Congrès une loi « qui suspendait pendant deux ans l'exécution des conventions financières (1) ».

Il était naturel que les créanciers américains et anglais du Mexique, que les Espagnols, dont la créance était la plus ancienne, et qui avaient des griefs plus récents, comme l'expulsion de leur chargé d'affaires, M. Pacheco, et la prise d'un de leurs vaisseaux marchands, se montrassent exigeants. Mais il était moins facile de comprendre que, de tous les représentants étrangers, le plus animé contre Juarez fût M. Dubois de Saligny, chargé d'affaires de France. Le grand public ignorait, en effet, que Jecker, menacé d'une culbute retentissante par la non-exécution du traité Miramon, était accouru en France, s'était fait présenter à M. de Morny, et lui avait promis, dans le cas où Juarez serait forcé de payer la banque, une prime de 30 0/0 (2).

Au fond, telle est la véritable cause de l'intervention française dans cette triste affaire du Mexique. Napoléon III, qui avait déjà vu avec faveur l'entreprise restée mystérieuse du comte de Raousset-Boulbon dans la Sonora, s'est-il persuadé, plus tard, avec la nature chimérique de son esprit, et comme on le répétait dans son entourage, que l'expédition du Mexique était la plus grande

(1) Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. III, p. 301.

(2) Lettre de Jecker du 8 décembre 1869. *Papiers et correspondance de la famille impériale*, t. I, p. 1-5.

pensée du règne? La chose est probable. L'idée de rétablir le régime monarchique dans l'Amérique espagnole remontait peut-être à Louis XVIII (1). En tous cas, l'empereur se l'appropria. Dans sa fameuse lettre, du 3 juillet 1862, au général Forey, « il se proposait de rendre à la race latine de l'autre côté de l'Océan sa force et son prestige (2) ».

Mais ces rêves n'égaraient pas l'opinion, et la guerre du Mexique resta marquée d'une tache originelle. En dehors des cercles officiels, on ne la considéra jamais que comme une expédition destinée à soutenir une spéculation véreuse, dont l'entourage impérial devait profiter (3).

Le gouvernement français se mit donc aussitôt en rapport avec les nations les plus impatientes d'être payées. Il fallait agir rapidement, car l'Espagne menaçait de prendre les devants ; elle prétendait placer un prince de son choix sur le trône d'Iturbide. C'est ce que les diplomates espagnols appelaient « établir un ordre régulier et stable au Mexique (4) ».

Le chef du *Foreign-Office*, lord Russell, et avec lui M. Seward, ministre des affaires étrangères des États-

(1) Hansard, *New series*, t. II, p. 376, cité par Gervinus, t. X p. 127-128.

(2) Publiée dans Kératry, *l'Élévation et la chute de Maximilien*, p. 17.

(3 Cf. Taxile Delord, *loc. cit.*, t. III. p. 291-295. Les deux lettres sur l'affaire Jecker, interceptées et publiées par ordre de Juarez dans le *Moniteur mexicain* du 3 et du 27 octobre 1862.

(4) Lettre du ministre d'État Calderon Collantès à lord Russell, septembre 1861.

Unis, ne voyait pas sans inquiétude une réclamation financière se transformer ainsi en intervention dans la politique intérieure du Mexique. Il n'ignorait pas qu'aux Tuileries l'influence de l'impératrice, circonvenue par les riches familles mexicaines, qui vivaient presque dans son intimité, et dont quelques-unes avaient avec elle des liens de parenté éloignée, s'exerçait en faveur du rétablissement de la monarchie.

Cependant, en prenant la direction des négociations, lord Russell espéra restreindre l'intervention projetée au remboursement des créances, auquel tant de porteurs anglais étaient intéressés. Mais, en réalité, il attachait peu d'importance au côté politique de l'affaire. Et il le montra bien, lorsque, cédant aux instances du ministre espagnol Collantès, qui avouait hautement les préférences de son gouvernement pour la monarchie, il supprima l'article 3 de son projet de convention. Cet article portait que les hautes parties contractantes « s'interdisaient spécialement d'intervenir dans les affaires de la République (1) ».

La convention fut conclue à Londres, le 31 octobre 1861. Après avoir signé, les puissances alliées arrêtèrent en commun que le corps expéditionnaire à diriger sur le Mexique se composerait d'environ 6,000 Espagnols et de 3,000 Français ; l'Angleterre concourant à l'opération par l'envoi d'une forte division navale : 2 vais-

(1) Voir le projet Russell et la convention définitive dans Taxile Delord, t. III, p. 309-310.

seaux de ligne, 4 frégates, un nombre proportionnel de bâtiments plus légers, et un détachement de 700 soldats de marine destinés à être momentanément débarqués sur les côtes (1).

Il avait été stipulé dans l'acte du 31 octobre que les alliés agiraient en commun. Mais la France et l'Espagne avaient chacune à lutter de vitesse pour faire arriver au trône du Mexique le candidat de leur choix. Ainsi s'explique l'expédition prématurée de l'Espagne, préparée en toute hâte à Cuba, et qui se présenta devant la Vera-Cruz le 8 décembre 1861. Le général Prim, qui la commandait, occupa la ville, abandonnée, sur l'ordre de Juarez, par les autorités et par les habitants assez aisés pour s'éloigner. Les contingents de la France et de l'Angleterre arrivèrent seulement le 7 janvier 1862. Lord Russell et M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de Napoléon III, se montrèrent peu satisfaits de la précipitation de l'Espagne. Les Anglais prirent dès lors la résolution de se retirer, aussitôt la question des créances réglée. Les Français, au contraire, augmentèrent l'effectif de leur corps expéditionnaire.

Déjà, au commencement du mois de janvier 1862, l'empereur avait eu l'intention d'envoyer au Mexique un renfort de 500 zouaves ; lorsqu'il reçut la nouvelle du débarquement anticipé des Espagnols, il donna l'ordre d'organiser une brigade complète, dont il confia le

(1) G. Niox, *Expédition du Mexique*, p. 39-40.

commandement au général Lorencez. Cette brigade, forte de 4,474 hommes, partit de Cherbourg le 28 janvier (1). De plus, Napoléon III entama avec l'archiduc Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur François-Joseph, des négociations pour le placer sur le trône impérial du Mexique, qu'il prétendait rétablir. On avait essayé de tenir secrètes ces premières ouvertures. Cependant elles ne tardèrent pas à être connues, et quand le général Lorencez s'embarqua pour le Mexique, le bruit général courait qu'il allait préparer les voies à l'archiduc.

Lorsque le Congrès national mexicain avait appris le départ des forces hispano-anglo-françaises, il avait confié au président Juarez de pleins pouvoirs. Aussitôt, celui-ci s'était apprêté à faire une vigoureuse résistance; il avait donné des ordres pour la concentration de l'armée; mais prévenu par la précipitation avec laquelle le corps espagnol s'était présenté devant la Vera-Cruz, il n'avait pu empêcher son entrée dans cette ville. Quand, plus tard, les contingents anglais et français furent arrivés au Mexique, Juarez, prêt alors à la défense, ne voulut pas cependant ouvrir les hostilités. Il pensait que peut-être le différend pourrait être aplani par les voies diplomatiques. En attendant, il fit faire le vide autour des forces alliées, les tint isolées, sans communication avec l'intérieur, et les fit cerner par des guérillas qui avaient pour mission, si les Européens s'avançaient, de

(1) G. Niox, p. 101, 102, 103.

les précéder en enlevant sur la route tous moyens de transport et toutes ressources en vivres.

Juarez ne fut pas longtemps sans apprendre la divergence de vues des puissances alliées. Sitôt qu'il la connut, il résolut d'en tirer parti. Sur son ordre, le général Doblado, ministre des affaires étrangères du Mexique, se rendit au milieu de l'armée nationale rassemblée à quelques lieues de la Vera-Cruz. Quoique les commissaires, français, anglais et espagnol, eussent adressé au peuple mexicain une proclamation qui tendait à considérer le gouvernement de Juarez comme insurrectionnel (1), Doblado chargea le commandant des troupes juaristes, le général Uraga, d'entamer des négociations. Ses ouvertures furent agréées, et le 15 février les commissaires européens se réunirent à la Soledad pour rédiger leurs propositions ; le plénipotentiaire français lut un ultimatum qui portait les réclamations de la France à 75 millions, dont 15 millions pour la créance Jecker. M. Dubois de Saligny exigeait, en outre, la punition exemplaire des récents attentats commis sur des Français, lorsqu'il savait, par sa propre enquête, qu'il était impossible de mettre la main sur les coupables. Il demandait encore que le représentant de la France intervînt officiellement dans le jugement des procès des Français résidant au Mexique. En attendant que toutes ces exigences fussent

(1) Proclamation du 10 janvier, signée par MM. de Saligny et l'amiral Jurien de la Gravière pour la France, par le commodore Dunlop et sir Charles Wike pour l'Angleterre, par le général Prim pour l'Espagne.

satisfaites, le gouvernement français se réservait d'occuper les ports de la Vera-Cruz et de Tampico, de prélever lui-même et au profit des puissances les douanes maritimes qu'il pourrait réduire à son gré.

Les commissaires anglais et espagnol refusèrent d'accepter la solidarité de pareilles conditions, et préférèrent présenter des réclamations isolées. Pendant les négociations, ils prévinrent le gouvernement de Juarez que les troupes alliées se porteraient sur un point de la terre tempérée, pour se soustraire à l'influence mortelle du climat de la Vera-Cruz. Cette résolution faillit précipiter les hostilités. Juarez eut la plus grande peine à empêcher Zaragoza, successeur du général Uraga, de s'opposer à ce mouvement.

Le gouvernement constitutionnel accepta, en principe, les réclamations présentées par les alliés. Une convention, qui préciserait les points douteux, dut être rédigée par Doblado et l'un des commissaires européens désigné par ses collègues ; ce fut le général Prim. Si l'Espagne eût persisté dans ses premières intentions, Prim aurait par des exigences nouvelles arrêté les négociations. Mais, s'il faut en croire certaines affirmations, contre lesquelles, du reste, il a protesté énergiquement, les projets ambitieux qu'il avait conçus pour lui-même se trouvaient déjoués par les intentions bien connues du gouvernement français sur l'archiduc Maximilien : le général espagnol n'avait donc aucun intérêt à aplanir la route au candidat de Napoléon III (1) ;

(1) V. Emm. Domenech, *Histoire du Mexique*, t. II, p. 47.

aussi, le 19 février, en même temps que ses collègues français et anglais, il apposa sa signature aux préliminaires de paix connus sous le nom de *Convention de la Soledad*.

Dans cet acte, le gouvernement constitutionnel du Mexique était hautement reconnu; des conférences ultérieures devaient se tenir à Orizaba pour l'accord définitif. Les alliés obtinrent de quitter les bords de la mer où ils étaient exposés au terrible *vomito* ou fièvre jaune, et de prendre des cantonnements à l'intérieur des terres. Ils s'engageaient à les évacuer et à rétrograder si les négociations entamées n'aboutissaient pas.

La nécessité de s'éloigner d'une côte aussi malsaine se faisait, en effet, vivement sentir. Le 2 février, le général Prim avait déjà dû renvoyer à la Havane 800 hommes malades, et le corps expéditionnaire français comptait à la même époque 335 indisponibles sur un effectif total de 3,073 hommes.

Les maladies n'avaient cependant pas abattu le moral des troupes (1).

Aussitôt la convention signée, les alliés, usant du droit qu'elle leur conférait, cherchèrent dans l'intérieur des terres des endroits plus salubres que la Vera-Cruz. Les Français allèrent camper à Téhuacan, les Espagnols à Orizaba, et ce qui restait d'Anglais sur le sol mexicain à Cordova.

Les préliminaires de la Soledad compromettaient la

(1) G. Niox, p. 80.

créance Jecker, car on savait que Juarez se refusait à reconnaître cette opération usuraire, effectuée par Miramon, chef d'un pouvoir illégal. Le gouvernement français ne voulut donc pas se considérer comme obligé par la convention signée par l'amiral Jurien de la Gravière. Celui-ci fut désavoué et rappelé en France. Le 6 mars, le général Lorencez arrivait à la Vera-Cruz, avec sa brigade et prenait le commandement des troupes françaises.

Le 8 avril, les plénipotentiaires des trois puissances alliées se réunirent de nouveau à Orizaba pour s'entendre définitivement au sujet des affaires mexicaines. Comme on pouvait s'y attendre, le représentant français, M. Dubois de Saligny, n'apporta pas à cette conférence le désir d'une conciliation fondée sur les préliminaires de la Soledad. Il se fit le champion des exilés, et réclama contre l'exécution du général Robles Pezuela, fusillé comme traître par ordre de Juarez, au moment où il se rendait, malgré sa parole, au camp français. Le chargé d'affaires de la France allégua surtout, pour justifier son attitude agressive, l'appel pressant que ses compatriotes, négociants établis à Mexico, venaient de lui adresser. Ces commerçants étaient bien favorables au parti libéral; mais presque tous étaient actionnaires de la banque Jecker. Or, presque deux ans auparavant (mai 1860), cette maison avait déposé son bilan. Il s'ensuivait que leurs intérêts étaient compromis, car ils ne devaient être payés, on les en avait prévenus, que dans le cas où les puissances alliées remplace-

raient le gouvernement républicain par la monarchie. Le général Prim, le commodore Dunlop et sir Charles Wike déclarèrent que la convention de Londres se trouvait rompue par les exigences insensées de la France et par son désir évident de se lancer dans une aventure vouée d'avance à la ruine.

En conséquence, au mois d'avril 1862, l'Espagne et l'Angleterre rappelèrent leurs troupes, et laissèrent à la France la responsabilité des événements ultérieurs. L'Espagne se retirait par impuissance et par dépit, le projet qu'elle avait eu de rétablir son influence au Mexique par la création d'une secundogéniture avait échoué. Son expédition lui avait coûté 67 millions de réaux (1). Quant à l'Angleterre, elle partait les mains pleines, selon l'usage. Elle avait eu soin de profiter de la pression commune pour obtenir de profitables indemnités, destinées à panser toutes les blessures des réclamants anglais. Plus tard, elle bénéficia plus qu'aucune autre puissance des sacrifices des Français, grâce aux prélèvements faits en sa faveur sur les recettes mexicaines, durant toute l'expédition (2).

La France restait donc seule au Mexique en face de Juarez. Le général Lorencez reçut l'ordre de commencer les hostilités. Une tâche bien lourde lui incombait, à lui et aux 7,000 hommes placés sous ses ordres. Ils devaient élever une monarchie que la majorité de la

(1) G. Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne*, IIIe série, t. I, p. 293.

(2) Kératry, *l'Élévation et la chute de Maximilien*, p. 12.

nation mexicaine repoussait; ils devaient triompher d'un peuple, sans ressources régulières, il est vrai, mais dont le patriotisme était surexcité par la justice évidente de la cause constitutionnelle, et par l'attitude énergique du président de la République. Enfin, dans l'accomplissement de leur tâche, il leur fallait vaincre les obstacles que le climat et la nature des lieux leur opposaient.

D'autres dangers encore faisaient sauter aux yeux non prévenus l'imprudence d'une guerre en apparence si facile. Les États-Unis, quoique lésés aussi par les procédés financiers du Mexique, étaient loin d'oublier la doctrine Monroe (1). Mais la guerre de sécession venait d'éclater, et ils n'étaient, par conséquent, pas en mesure de l'appuyer par les armes.

D'autre part, les républiques de l'Amérique du Sud, elles-mêmes, si impuissantes qu'elles fussent, se croyaient menacées dans leur existence par l'essai d'une restauration monarchique au Mexique. Aussi, le Chili et le Pérou conservèrent pendant toute la guerre une attitude nettement hostile à la France. Le président du Pérou, Castilla, alla jusqu'à offrir des secours à Juarez et lança, en septembre 1862, un violent manifeste contre le gouvernement français qui venait détruire une république dans le Nouveau Monde.

Le gouvernement impérial s'était engagé trop avant dans une situation fausse pour qu'il pût en sortir sans

(1) Voir notre *Histoire des Etats-Unis*, t. II, p. 137.

humiliation. Il le comprit et résolut d'aller jusqu'au bout. D'ailleurs, l'aveuglement était si grand que le monde officiel, diplomates et soldats, croyait à un succès foudroyant. Le général Lorencez se prépara à une action immédiate. En même temps, les commissaires français provoquèrent une rupture par un message dans lequel ils lançaient contre le gouvernement de Juarez l'accusation peu précise d'avoir violé le droit des gens. D'autre part, le général Almonte, l'ami de Miramon, qui, étant ambassadeur du Mexique à Paris, avait négocié avec l'Espagne l'emprunt de 1859, secondait leurs vues. Après la chute du chef du parti clérical, il s'était enfui avec lui en Europe, mais lorsque des troupes européennes vinrent au Mexique, Almonte s'était empressé d'y retourner. Il s'introduisit alors auprès du général français et chercha à se rendre indispensable. C'est ainsi qu'il appuya le message des commissaires français en adressant, de son côté, aux Mexicains, ses compatriotes, une proclamation pour les appeler à fonder une monarchie avec l'aide de l'empereur Napoléon III.

En vertu de la convention de la Soledad, les troupes françaises campées à Téhuacan, près de la ville d'Orizaba, auraient dû, après la rupture des négociations, retourner à leur campement sur le littoral. Mais le commandant des troupes mexicaines ayant refusé au général Lorencez l'autorisation de laisser dans son camp 500 hommes pour garder les malades, les soldats français marchèrent sur Orizaba, et s'en emparèrent

presque sans coup férir (19 avril 1862). Maître de la ville, le général Lorencez y publia une proclamation dans laquelle il accusait le général mexicain, et « le « gouvernement inique (1) » qu'il représentait, de vouloir commettre, et « d'avoir déjà commis contre ses compatriotes des outrages inouïs ».

Le jour même de l'entrée des Français à Orizaba, le général Almonte groupait autour de lui une centaine d'adhérents et prenait le titre de chef suprême intérimaire de la nation. Le général Lorencez crut voir, dans la réunion de quelques partisans de la monarchie autour d'Almonte, un symptôme de l'état des esprits au Mexique. Fortement encouragé dans cette idée par M. Dubois de Saligny, il jugea l'instant favorable pour tenter une expédition contre la place forte de Puebla. Il appela donc à lui le complément du corps expéditionnaire qui, à cette époque, comptait 7,300 hommes.

Le 27 avril, il se mit en marche vers Puebla avec 6,000 hommes. Le lendemain, la colonne française forçait les hauts défilés des Cumbres, défendus par une armée mexicaine de même force. Le 4 mai, elle était devant Puebla. 12,000 hommes y avaient été rassemblés, et le général Zaragoza, qui les commandait, avait mis la ville en bon état de défense. Le 5, les Français donnèrent l'assaut aux hauteurs et au fort de Guadalupe, qui dominent la ville. Accueillis par un feu terrible, ils échouèrent au pied du fort. Ils essayèrent alors

(1) Proclamation du général Lorencez du 20 avril 1862 à Orizaba.

d'une canonnade qui n'avait aucun effet, lorsqu'un orage torrentiel interrompit l'attaque. Les Français perdirent en cette occasion 476 hommes, et les Mexicains 215 (1).

Le général Lorencez comprit alors son imprudence, et avec beaucoup de résolution s'empressa de la réparer; il se retira entre Orizaba et la Vera-Cruz, sans prêter aux Mexicains la moindre occasion d'entamer sa petite armée.

Les pertes que coûta aux Français cette malheureuse opération n'étaient rien à côté de celles que leur causaient le climat et l'imprévoyance de leur intendance militaire. En effet, depuis que la guerre était ouverte, l'armée mexicaine faisait le vide autour de leurs campements : elle s'efforçait de n'y rien laisser arriver, de chasser même les bestiaux à de grandes distances. Le corps expéditionnaire français dut, en conséquence, tout tirer de la Vera-Cruz, et ce fut avec une extrême difficulté qu'un approvisionnement incomplet put être effectué (2).

Tout fier de son succès, le général Zaragoza, l'heureux défenseur de Puebla, conçut le projet de cerner et de prendre la division ennemie. Le 14 juin, il s'emparait des hauteurs qui commandent Orizaba. Mais, la nuit suivante, une compagnie française tombait au milieu de ses soldats endormis et les dispersait (3).

Pendant ce temps, le général Almonte, qui, nous

(1) G. Niox, *Expédition du Mexique*, p. 162-167.
(2) Id., p. 223.
(3) Id., p. 183-189.

l'avons vu, avait dans le principe appuyé le projet du gouvernement français, provoquait à la Vera-Cruz un pronunciamento en sa faveur. Élu président, il chercha aussitôt de l'argent et crut le trouver en donnant cours forcé à des billets de sa façon; son opération échoua devant le ridicule. Les agissements d'Almonte étaient ainsi un embarras de plus pour le général Lorencez. Après l'attaque de Puebla, la situation de ce dernier se compliqua des rapports bienveillants que les autorités mexicaines conservaient encore avec nombre de résidents français (1).

Juarez et son principal ministre, Doblado, profitaient habilement des difficultés imprévues que l'expédition française rencontrait dès le début. Le président de la République avait lancé, le 12 avril 1862, une proclamation restée célèbre. Voici quels en étaient les termes principaux. La résidence volontaire dans les villes occupées, l'assistance quelconque prêtée à l'ennemi, entraînaient pour tout citoyen mexicain l'application de la loi martiale; la levée en masse de trente à soixante ans était décrétée; enfin des précautions étaient indiquées pour empêcher la formation de bandes de brigands sous le nom de guérillas, et le massacre possible des résidents français.

Ces dernières précautions furent peut-être peu efficaces; Juarez, cependant, dans les premiers temps de

(1) Voir la réponse du commandant de Puebla à une adresse de remerciements des résidents français pour les soins donnés aux blessés du général Lorencez, citée dans Taxile Delord, t. III, p. 344.

la guerre, assura aux prisonniers un traitement humain, et les renvoya même au camp du général Lorencez. Il prit le soin de séparer dans les actes officiels la nation française du gouvernement qui faisait la guerre au Mexique. D'autre part, il sut admirablement exalter le courage des Mexicains après l'affaire de Puebla, et tirer toutes les conséquences de ce succès.

Sitôt l'échec du 5 mai connu à Paris, Napoléon III avait fait embarquer pour le Mexique un détachement de 2,000 hommes avec des voitures (1). Puis il releva le général Lorencez de son commandement et lui donna pour successeur le général Forey. Un décret du 6 juillet 1862 investit le nouveau commandant du corps expéditionnaire des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la conquête et la réorganisation politique du Mexique.

Le général Forey quitta la France, emmenant avec lui un renfort de 28,000 hommes. Débarqué le 27 septembre 1862 à la Vera-Cruz, il débuta par la proclamation d'usage. « Il venait faire la guerre à une poignée d'hommes sans scrupules et sans conscience, délivrer le peuple mexicain, servir la cause de la civilisation. » Inquiet du peu d'effet de ces assurances, il les renouvela le 22 octobre. « Nous désirons seulement, disait-il, connaître le gouvernement qui vous convient, et quand la nation aura librement manifesté ses intentions, la France les reconnaîtra et unira ses efforts aux vôtres

(1) G. Niox, p. 196-197.

pour faire du Mexique une nation libre. » Malheureusement les faits démentirent ces paroles. Le général Forey renversa bien l'autorité d'Almonte, d'ailleurs tout à fait méprisée; mais il s'irrita du peu d'enthousiasme des Mexicains, et se souvint de ses pouvoirs militaires plus volontiers que de ses instructions diplomatiques. Il traita durement, lorsqu'il ne les supprima pas, les autorités locales; et il eut grand'peine à considérer ses adversaires comme des belligérants. Il essaya aussi de séduire le nouveau commandant en chef de l'armée mexicaine, le général Ortega, en lui répétant, dans une communication confidentielle, les accusations vagues de sauvagerie et de perfidie que les journaux français portaient quotidiennement contre Juarez. Le moment était pourtant mal choisi; car, précisément alors, le président du Mexique faisait remettre au général Forey les derniers prisonniers de Puebla (1).

Le nouveau commandant du corps expéditionnaire français était arrivé au Mexique avec l'idée que les populations lui prêteraient leur concours, ou que les troupes libérales trahiraient en masse leur cause. C'étaient là deux éventualités que les feuilles officielles ou officieuses de Paris présentaient comme certaines. Quoiqu'il eût voulu se tromper lui-même, le général Forey ne tarda pas à reconnaître la dangereuse illusion dont on s'était bercé en France. Il résolut donc de préparer

(1) Lettre du général Ortega, Taxile Delord, t. III, p. 348.

à loisir la campagne de 1863 et de finir la guerre à Mexico.

Lorsqu'il prenait cette résolution, le général Forey ne faisait qu'obéir aux ordres qui lui avaient été donnés. Le gouvernement français, en effet, était décidé à n'accepter d'autre solution de son intervention que le couronnement de l'archiduc Maximilien. Toutefois, ce dernier ne s'était pas encore rendu aux vœux de la cour des Tuileries; les pourparlers se poursuivaient, tandis que les journaux français, pour le décider, le désignaient comme réservé au suprême honneur de régner sur les Mexicains et lui reprochaient presque de se dérober à l'impatient amour de ses futurs sujets.

En réalité, le Mexique restait mal disposé, tant pour les troupes françaises que pour le souverain qu'on lui destinait. De plus, Juarez se maintenait obstinément à Mexico, et, fidèle au caractère sombre et irréconciliable de sa proclamation de 1862, il se préparait à dévaster le pays devant l'envahisseur. Cette résolution invincible contrastait avec l'indécision inexplicable du général Forey; l'intendance, il est vrai, avait manqué de prévoyance et il fallait suppléer à son incurie au poids de l'or; mais la lenteur du commandant en chef augmentait encore les besoins, et exposait davantage les soldats aux atteintes du climat. A la fin de septembre 1862, le général Forey avait pris le commandement de l'expédition, ce fut seulement le 17 mars 1863 qu'il commença les opérations contre Puebla.

Juarez avait organisé trois armées : l'une de réserve,

commandée par le général Doblado, qui avait quitté le ministère des affaires étrangères; une autre, dite armée du centre, placée sous les ordres du général Comonfort, couvrait Mexico; enfin, la troisième, la plus nombreuse et la mieux exercée, devait défendre Puebla. C'était celle-ci qui, depuis l'ouverture des hostilités, tenait tête au corps expéditionnaire français.

Depuis la dernière attaque des Français, la ville de Puebla avait été mise dans un sérieux état de défense. D'abord, ses approches étaient protégées par deux forts principaux, Guadalupe et Loreto, le premier armé de plus de 40 canons, et par sept forts secondaires dans lesquels 100 pièces d'artillerie avaient été réparties, puis on avait barricadé des quartiers entiers, percé les maisons de meurtrières, etc... De plus, des approvisionnements considérables avaient été accumulés en vue d'un long siège. Le 18 mars, l'armée française prit ses positions pour l'action; le siège commença. Nous ne pouvons en retracer ici les dramatiques péripéties. Disons seulement que, du 18 mars au 26 avril, les Français dirigèrent particulièrement leur attaque contre la partie occidentale de la place. Le 29 mars, ils prirent le fort San-Janvier, puis, plusieurs *quadres* ou pâtés de maisons fortifiés. Une diversion tentée ensuite sur la partie méridionale de la ville échoua. Le 15 avril, la garnison de Puebla fit une sortie infructueuse, qu'elle compensa dix jours plus tard en infligeant un sanglant échec aux assaillants devant le couvent de Santa-Inès. Le 13 mai, le général Comon-

fort, avec l'armée du centre, essaya de dégager Puebla. Une bataille eut lieu à San-Lorenzo. Le général Bazaine, qui dirigeait la colonne française chargée de refouler les Mexicains, réussit en quelques heures à les mettre dans une déroute complète. La dispersion de l'armée de secours paralysa la résistance des défenseurs de Puebla. Dès le 14 mai, le général Ortega, qui y commandait en chef, essaya de négocier. Le général Forey lui fit répondre qu'il ne pouvait lui accorder qu'une reddition sans conditions, menaçant de passer la garnison au fil de l'épée si elle attendait l'assaut général. Convaincu de l'inutilité d'une prolongation de la résistance, Ortega fit briser les armes, enclouer les canons, détruire les drapeaux et, le 17 mai, il se mit à la discrétion de son vainqueur. La reddition de Puebla fit tomber entre les mains des troupes françaises : 26 généraux, 303 officiers supérieurs, 1,179 officiers subalternes, 11,000 sous-officiers ou soldats, 150 pièces de canon (1).

Bien que les officiers eussent refusé d'engager leur parole, on avait cru pouvoir s'abstenir de leur imposer une surveillance excessive ; un grand nombre en profitèrent pour s'évader. Le 18 mai 1863, 1,508 officiers avaient déclaré se rendre à Puebla. Au moment de l'embarquement à la Vera-Cruz, on ne compta plus que 13 généraux, 110 officiers supérieurs, 407 officiers subalternes. Total, 530 (2).

(1) G. Niox, *Expédition du Mexique*, p. 253-283.
(2) Id., p. 282.

Quelques jours après la prise de Puebla, une division française, commandée par Bazaine, marcha sur Mexico, dissipa une démonstration militaire de Porfirio Diaz, tandis que Juarez se retirait, avec les membres de son cabinet, à San-Luis de Potosi. Les chefs du parti clérical, craignant l'exaspération de la population, hâtèrent par l'envoi d'une députation l'entrée des Français à Mexico. Le 3 juin, le général Forey y fut reçu triomphalement. Toutefois, l'enthousiasme ne parut pas partagé par la généralité des habitants. Il est vrai que le général français avait admis dans son état-major Almonte et le fameux Marquez, aussi odieux l'un que l'autre aux Mexicains.

Du premier de ces personnages nous n'avons rien à dire : on se souvient du moyen qu'il employa pour arriver au pouvoir et de l'usage ridicule qu'il en fit lorsqu'il l'eut obtenu. Ses manœuvres causèrent bien des difficultés aux généraux français.

Quant au second, Marquez, c'était un criminel ambitieux. Enrôlé dans la guérilla de Miramon, il avait, avec lui, écumé les grands chemins. Son chef, qui avait remarqué son habileté et son audace, ne l'oublia pas lorsqu'il devint président : il lui demanda son concours. Marquez le lui apporta avec empressement. Sûr, désormais, de l'impunité, il donna libre carrière à ses instincts de bandit et ne recula devant aucune violence. Ce fut lui, dit-on, qui prépara et dirigea le pillage de la légation anglaise en 1860.

A peine entré dans Mexico, le général Forey se hâta

d'organiser un gouvernement provisoire dont firent partie l'inévitable Almonte, l'archevêque de Mexico, Labastida, chef du parti clérical, enfin, le général Salas, ancien confident des plans monarchiques de Santa-Anna.

L'administration improvisée se défiait d'un congrès, qui eût été élu selon les formes constitutionnelles. Elle convoqua une assemblée de 315 notables, soigneusement choisis, qui formèrent une Constituante. Les séances s'ouvrirent le 8 juillet, en présence ou mieux sous l'inspection de Forey et du chargé d'affaires français, M. de Saligny. — 213 membres seulement étaient présents. Plus de 100 députés avaient jugé prudent de s'abstenir, ou par crainte de voir leurs biens désignés aux exploits des guérillas juaristes, ou par haine de l'étranger. A l'unanimité, les 213 constituants votèrent le rétablissement de l'empire et appelèrent au trône le prince Ferdinand-Maximilien, archiduc d'Autriche. A son défaut, Napoléon III était prié de choisir pour le Mexique un autre prince catholique.

Celui auquel la Constituante mexicaine venait de décerner la couronne ne devait plus maintenant la refuser. L'un de ses biographes les plus bienveillants nous le montre dévoré par l'ambition d'une souveraineté qui lui permît de faire de grandes choses (1). Vice-roi de la Lombardie, il avait essayé mille réformes, tenté

(1) Cantu, *Vie de l'archiduc Maximilien* dans : *les Trente dernières années*, p. 397.

de se faire aimer, et généralement fait preuve des meilleures intentions ; mais il était léger, indécis, partagé entre ses aspirations libérales, les traditions absolutistes des Habsbourgs, et un certain respect superstitieux pour l'Église romaine. Lorsque l'Autriche avait perdu la Lombardie, sa prédilection pour l'Italie avait persisté, et l'empereur François-Joseph, son frère, en avait été mécontent. L'archiduc s'était alors retiré près de Trieste, dans son château de Miramar, pour lequel il avait dépensé des sommes folles, et il avait tourné l'activité inquiète de son esprit vers les questions maritimes. Cette situation effacée lui déplaisait ; elle pesait surtout à sa femme, la princesse Charlotte, fille du roi Léopold Ier de Belgique, et petite-fille du roi des Français, Louis-Philippe, par sa mère, Marie-Louise. Instruite et énergique, elle avait pris un grand ascendant sur son mari, et désirait passionnément lui voir porter une couronne (1).

Toutefois la résolution d'accepter l'empire du Mexique était tellement grave que, le moment de la décision étant venu, Maximilien hésita encore. Il avait eu le temps de la réflexion pourtant. Depuis deux ans, Napoléon III n'avait cessé de l'engager à prendre cette couronne. L'archiduc avait été en rapports suivis avec Almonte et l'ancien agent de Santa-Anna en Europe, Guttierez de Estrada. L'archevêque de Mexico, Labastida, avait laissé entendre, après un voyage à Miramar, que Maxi-

(1) C. Cantu, *loc. cit.*, p. 399.

milien était l'élu de la Providence (1). Mais des pressentiments invincibles arrêtaient son acceptation définitive. Il posait au gouvernement français deux conditions essentielles : le vote d'une représentation nationale, qui l'appellerait librement au trône, et la pacification complète du pays.

L'assemblée des notables l'avait bien désigné ; mais il sentait qu'elle représentait peu ou point l'opinion publique. Il lui était d'autant plus difficile de s'aveugler sur ce point, que Juarez avait pris le soin d'envoyer à Miramar le docteur Teran, l'un de ses agents, en Europe. L'émissaire du président de la République avait cherché à convaincre l'archiduc de l'antipathie de la majorité mexicaine pour le régime monarchique, et lui avait représenté avec force les conséquences de l'aventure qu'il allait courir. Le gouvernement juariste prétendit même que le docteur Teran avait fait connaître au futur empereur les dispositions du décret de 1862, qui livraient à la justice militaire tous les rebelles qui s'appuieraient sur l'étranger pour renverser le gouvernement constitutionnel. Enfin, l'armée française occupait bien Mexico; mais, sur 8 millions d'habitants, 400,000 à peine étaient sous la main des vainqueurs. On comprend donc que les lettres et les mémoires de l'archiduc portent la trace profonde du combat qui se livra alors dans son esprit (2). Ce combat devint plus

(1) C. Cantu, *loc. cit.*, p. 400.
(2) Id., *loc. cit.*, p. 399.

violent encore lorsque l'empereur François-Joseph, qui voyait avec défiance les ambitions de son frère, voulut l'obliger à renoncer absolument à ses droits éventuels sur la monarchie autrichienne. Le sacrifice était lourd. Aussi, quand l'archiduc reçut, le 3 octobre 1863, M. Guttierez de Estrada et la députation mexicaine, qui attendait depuis près d'un mois sa décision, son attitude fut froide et embarrassée. Aux deux conditions déjà posées par lui, il en ajouta alors une troisième : l'appui des puissances maritimes, que Napoléon III lui avait cependant assuré devoir être fort problématique. La presse européenne, qui connaissait peu Maximilien, s'attendait à un refus définitif. Ceux de ses amis, au contraire, qui cherchaient à le détourner par leurs conseils de cette entreprise aventureuse, sentaient bien que, malgré son découragement apparent, l'acceptation était arrêtée dans son esprit. Depuis longtemps, son entourage le savait trop épris du pouvoir suprême, et trop désireux de jouer le rôle de pasteur de peuple, pour qu'il pût résister à une si forte tentation.

Le voyage qu'il fit en France, avec l'archiduchesse Charlotte, au mois de mars 1864, les honneurs publics qu'on leur rendit à Paris, mirent fin à ses irrésolutions. S'il ne prononça pas le oui définitif, du moins il signa, avec Napoléon III, une convention financière préventive, en sa qualité d'empereur futur du Mexique.

En conséquence, et dans le courant du même mois de mars, un emprunt, depuis longtemps préparé à Londres, fut simultanément ouvert dans cette ville, à Paris

et à Amsterdam, sous la protection non dissimulée du gouvernement français. On espérait trouver un capital de 190 millions de francs, représenté par 18,696,000 fr. de rente 6 0/0; mais les souscriptions fournirent seulement 102,600,000 francs, que les frais de courtage et de commission réduisirent à moins de 96 millions. Sur cette somme, 8 millions furent remis à l'archiduc; 27 millions payés aux créanciers anglais, qui avaient habilement profité de l'occasion pour se faire attribuer la situation de créanciers privilégiés; 12 millions furent placés à la Caisse des dépôts et consignations en garantie de deux années d'intérêt; le reste fut gardé par le Trésor français à la disposition du gouvernement impérial mexicain (1).

De plus, et en même temps, un second emprunt fut placé pour le compte personnel de Maximilien.

Celui-ci n'était que de 15 millions de francs. Il était destiné, par le futur souverain, à sa liste civile, à des largesses peu justifiées, ou aux traitements énormes qu'il accorda à ceux des agents mexicains en Europe qui avaient joué un rôle quelconque dans son élévation. Ces préoccupations n'étaient pas faites pour attirer au régime monarchique la sympathie d'un peuple essentiellement républicain.

De Paris, Maximilien et sa femme allèrent en Angleterre, auprès de l'aïeule de l'archiduchesse, la reine

(1) De Kératry, *la Créance Jecker, les indemnités françaises et les emprunts mexicains*, p. 87.

Marie-Amélie. Cette noble femme, qui pleurait Louis-Philippe, le duc d'Orléans, la reine des Belges, la princesse Marie, avait l'expérience du malheur. « Ils seront assassinés », s'écria-t-elle. Un témoin oculaire (1) a constaté que cette sombre prédiction fit une impression différente sur les deux époux. « La jeune princesse, dit-il, souriant à l'avenir avec un confiant enthousiasme, répondit aux alarmes de la reine par l'étalage de ses magnifiques espérances; l'archiduc, sans paraître moins ferme dans ses desseins, ne put se défendre d'une certaine émotion. »

Auprès de son père, le roi des Belges, la princesse Charlotte trouva plus d'encouragement, et surtout le conseil de se refuser à la renonciation imposée par l'empereur François-Joseph. La carrière si bizarre de Léopold Ier l'avait rendu l'homme des longues espérances. Il exhorta l'archiduc à ne céder à son frère qu'après avoir obtenu une contre-lettre réservant ses droits à l'empire d'Autriche. Des négociations s'engagèrent; mais François-Joseph ne voulut rien entendre.

Napoléon III voyait avec inquiétude la tournure que prenaient les affaires. Il désirait ardemment une prompte solution. En France, en effet, l'opposition avait soulevé un mouvement d'opinion contre une plus longue occupation du Mexique par les troupes françaises. Le Sénat lui-même au milieu de mille circonlocutions admiratives, avait glissé un vœu en faveur du rapatrie-

(1) Trognon, *Vie de Marie-Amélie*, p. 451.

ment de l'armée. Plus courageux et plus indépendant, M. Thiers, au Corps législatif, avait jeté un véritable cri d'alarme, dénoncé le triste état financier de la France, auquel l'expédition du Mexique avait beaucoup contribué, et il donnait ce conseil prophétique et patriotique : « L'honneur est sauf. L'archiduc n'est pas encore parti, il faut traiter avec Juarez (1). »

L'archiduc, en effet, ne partait pas ; une dépêche de l'ambassadeur de France à Vienne considérait l'irrésolution persistante de Maximilien comme « tout au plus convenable (2) ».

C'est que François-Joseph persistait dans sa volonté. En vain, la princesse Charlotte se flatta-t-elle de le fléchir. Elle partit pour Vienne, où elle reçut de nombreuses marques de sympathie et d'intérêt, mais n'obtint pas une concession. Alors, Maximilien céda ; le 9 avril 1864, en présence de son frère, des archiducs Louis-Victor, Léopold et Ernest, et des deux principaux ministres autrichiens, MM. Rechberg et Schmerling, il renonça à tous ses droits à la couronne impériale. Il était empereur du Mexique (3).

Le lendemain, il signa avec le conseiller d'État français, Herbet, le traité de Miramar, qu'il considérait comme un trait de magnanimité de l'empereur des Français. Napoléon III se réservait de réduire immé-

(1) Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. III, p. 496.
(2) Correspondance diplomatique du général Frossard.
(3) C. Cantu, *loc. cit.*, p. 401, et, pour l'acte de renonciation, E. Lefèvre, *Documents...*, t. I, p. 364-6.

diatement l'effectif des troupes françaises au Mexique à 25,000 hommes, qui seraient rapatriés eux-mêmes au fur et à mesure des progrès de l'organisation d'une armée mexicaine; tant que durerait l'intervention, tout commandant français jouirait d'une autorité supérieure à tout commandant mexicain; un service de transport serait créé pour le renouvellement, tous les deux mois, des troupes françaises aux frais du gouvernement mexicain, à raison de 400,000 francs chaque fois, payables à Mexico; l'empereur Maximilien reconnaissait devoir au gouvernement français une somme de 270 millions pour les dépenses de l'expédition, payées jnsqu'au 1er juillet 1864, et s'engageait, à partir de cette date, à fournir 1,000 fr. par homme et par an; sur l'emprunt que le gouvernement de Napoléon III lui avait facilité en Europe, il laissait 66 millions de titres, comme garantie, aux porteurs français, et une première annuité de 25 millions en numéraire, qu'il devait verser régulièrement jusqu'à extinction de sa dette; il promettait enfin d'indemniser tous les sujets français lésés par les derniers événements. Une seule clause se rapportait à l'intérêt des Mexicains : le débarquement de Maximilien devait entraîner la mise en liberté de tous les prisonniers (1).

Maximilien dut s'apercevoir que de telles charges devaient infailliblement rendre le nouvel empire odieux aux Mexicains, et que jamais le Mexique ne serait en

(1) Taxile Delord, t. IV, p. 189-191.

état de faire face à de pareilles obligations. Cependant, il n'hésita pas à les accepter.

Aussitôt après la signature de la convention de Miramar, du 10 avril, et conformément à ses stipulations, une commission financière mexicaine se réunit à Paris. L'Angleterre, la France et le Mexique y étaient représentés. Un ancien ministre des finances et gouverneur de la Banque de France, M. de Germiny, la présidait.

Le grand-livre de la dette publique du Mexique fut constitué comme il suit : 1° £ 10,241,650 (256 millions de francs) de créances anglaises, en y ajoutant une augmentation de capital de £ 153,625 (3,840,000 francs) représentant les coupons non payés de 1854 jusqu'à la fin de l'année courante (1864). Le tout portait un intérêt de 3 0/0; — 2° deux emprunts contractés en France, l'un en 1853 de 6,600,000 francs, l'autre, celui de 1864, de 190,000,000 de francs. — Le Mexique, en y ajoutant les sommes dues soit en Amérique, soit en Espagne, se trouvait ainsi débiteur de l'étranger pour plus de 600 millions (1).

Pendant ce temps, l'archiduc terminait ses préparatifs de départ. Le 14 avril, la *Havana*, escortée du vaisseau français *la Thémis*, quitta Trieste pour le Mexique, emportant les nouveaux souverains. En route, Maximilien s'arrêta à Rome, où il demanda la bénédiction du pape.

Tandis que ces événements s'accomplissaient en Eu-

(1) Cf. E. Lefèvre, *Documents...*, t. I, p. 63-66, et de Kératry, *la Créance Jecker...*, p. 73-119.

rope, d'autres non moins importants se passaient au Mexique.

Le général Forey avait traité le pays en terre conquise et prononcé la confiscation des biens de quiconque se refuserait à reconnaître le gouvernement provisoire. Nommé maréchal de France par décret du 2 juillet 1863, Forey en conçut plus d'espérances et ses ordres du jour en devinrent plus violents. C'est ainsi qu'il décida l'organisation de la fameuse contre-guérilla, destinée à répondre par une guerre d'extermination aux atrocités commises par les soldats irréguliers de Juarez. Les réquisitions, les enlèvements d'otages, les menaces de destruction et même les fusillades en bloc se multiplièrent. Le maréchal Forey et le commissaire français Dubois de Saligny eurent bientôt épuisé la patience des Mexicains, soumis violemment à la conquête étrangère. Les cléricaux eux-mêmes se lassèrent, et les officiers français se plaignirent amèrement de la triste besogne qui leur était imposée.

Les réclamations devinrent si pressantes que, le 1er octobre 1863, Forey fut rappelé. Un mois plus tard, l'agent diplomatique qui, par son attitude agressive, avait rendu, dès le début, l'intervention militaire indispensable eut le même sort. Le général Bazaine reçut le commandement en chef du corps d'occupation, et M. de Montholon succéda à M. Dubois de Saligny.

Le commandement fut dans les mains de Bazaine ce qu'il avait été dans celles de Forey, ni plus adroit ni plus modéré. Célèbre par sa bravoure, qui de simple

soldat l'avait fait général de division, mis en évidence par ses services en Algérie, en Crimée, en Italie, par ses succès décisifs à San-Lorenzo et à Puebla, Bazaine avait toujours eu une attitude fuyante et indéfinie. Beaucoup de Mexicains, mal disposés pour Juarez, redoutaient aussi la domination aristocratique dont ils se croyaient menacés par l'alliance de Maximilien et des ultramontains. Bazaine, qui parlait l'espagnol, réussit à se faire bien venir d'eux et, pour s'attirer davantage leur confiance, il refusa à l'archevêque Labastida la restitution immédiate des biens du clergé. Les projets qu'il devait nourrir secrètement à cette époque sont restés mal connus ; mais la disgrâce momentanée qui suivit plus tard son retour du Mexique, les réserves des témoins oculaires de ses agissements, permettent de lui attribuer des tendances ambitieuses pareilles à celles que le gouvernement français avait cru déjouer chez Prim au début de l'expédition.

Bazaine avait sous ses ordres une armée nombreuse et aguerrie. Son effectif total était de 34,144 hommes, ayant 7,477 chevaux ou mulets et 76 pièces d'artillerie (1).

Les corps spécialement affectés aux terres chaudes, et non compris dans l'effectif ci-dessus, se composaient d'un bataillon d'Égyptiens de 400 hommes que l'empereur avait demandé au vice-roi d'Égypte, et de la contre-guérilla du colonel Dupin forte de 203 hommes.

(1) G. Niox, p. 329-330.

En y comprenant les troupes mexicaines, le chiffre total des forces placées sous le commandement du général Bazaine s'élevait à 47,667 hommes, dont 42,000 environ sous les armes. Ce chiffre ne tarda pas encore à être augmenté par l'arrivée de France, en septembre, de 3,700 hommes.

A partir du mois d'octobre 1863, le général Bazaine poursuivit Juarez avec activité. Le chef du gouvernement constitutionnel, espérant toujours l'appui effectif des États-Unis, céda le terrain pouce à pouce. Au commencement de 1864, les progrès de l'armée française le chassèrent de San-Luis de Potosi; il se retira alors à Zacatecas; là, il concentra ses dernières forces et groupa autour de lui les fidélités chancelantes dans les provinces frontières de Chihuahua et de Sonora. Enfin, il montra une opiniâtreté qui ne se démentit jamais; le moindre mouvement opéré en arrière par l'armée française le ramenait en avant; et il ne désespéra jamais du triomphe final de la cause libérale.

Cependant Maximilien se dirigeait vers l'empire qu'il tenait de la munificence de Napoléon III. Les vents étaient contraires, la navigation fut longue. L'empereur s'essayait consciencieusement à ses nouveaux devoirs. L'impératrice Charlotte se préoccupait surtout de questions d'étiquette et de la composition de sa cour (1). Le désenchantement commença dès qu'on arriva, le 28 mai, en vue de la Vera-Cruz. La réception of-

(1) Grafuin Paula Kollonitz, *Eine reise nach Mexico in* 1864.

ficielle avait été contremandée par précaution sanitaire. La mauvaise volonté des habitants et du contre-amiral français Bosse, qui n'aimait pas les Autrichiens, rendit le débarquement lugubre. Avant de rencontrer quelques traces des préparatifs qui avaient été faits pour recevoir le nouveau souverain, il fallut atteindre Orizaba dans la terre tempérée. A partir de cette ville, il y eut réellement quelque enthousiasme, non seulement parmi les riches hacienderos, mais encore parmi les Indiens, qui accouraient voir passer, sous des arcs de triomphe de feuillage, le prince étranger dont ils attendaient la délivrance. A Mexico, l'arrivée de Maximilien causa d'abord quelque surprise. Le général Bazaine parvint cependant à organiser des manifestations, qui effacèrent un instant les fâcheuses impressions de la première heure.

Cette satisfaction fut de courte durée; les difficultés de la situation ne promettaient aucun répit à l'empereur. Malgré les récents succès de Bazaine, la lutte contre Juarez, présentée de loin comme sans importance, devenait beaucoup plus sérieuse lorsqu'on la considérait de près. Elle aurait dû absorber toute l'attention de Maximilien. Il parut d'abord, au contraire, vouloir prendre possession de son pouvoir en multipliant les fêtes et les bals.

Dès son avènement, le nouvel empereur fut immédiatement reconnu par les puissances européennes. Presque toutes se firent représenter auprès de lui. Seuls, les États-Unis refusèrent de le reconnaître, et main-

tinrent leur représentant auprès du gouvernement errant de Juarez.

Pendant ce temps, Juarez, réfugié sur la frontière du Texas, sollicitait, partout où l'action *des pantalons rouges* (selon l'expression de Maximilien) ne se faisait pas sentir, le concours secret ou avoué de l'opinion. Grâce à lui, les cléricaux s'indignaient contre l'empereur de sa lenteur à revenir sur la sécularisation des biens du clergé. Maximilien sentait qu'il lui était impossible de céder à cette exigence, sans s'aliéner pour toujours les familles mexicaines de condition moyenne, et qui formaient le gros de son parti. Il sollicita l'intervention du pape, qui envoya comme nonce, à Mexico, Mgr Meglia. Mais les prétentions exorbitantes de la cour de Rome rendirent toute conciliation impossible.

Ce premier échec ne découragea pas Maximilien, qui se mit à organiser son empire. L'armée attira enfin son attention. Lorsqu'il était arrivé au Mexique, l'armée nationale ne se composait plus que de débris. Pour la reconstituer et la rendre capable de lutter victorieusement, il aurait fallu un autre homme que Maximilien. Il ne prit pas soin de ménager les susceptibilités de ses soldats, irrités de se voir placés sous les ordres de chefs étrangers, et envieux des privilèges accordés aux volontaires belges et autrichiens. Il sembla même prendre à tâche de multiplier les causes de mécontentement des Mexicains, et de rendre la monarchie aussi antinationale que possible, en s'entourant exclusivement d'étrangers.

Bientôt cependant il s'aperçut qu'il faisait fausse route et sollicita le concours de quelques-uns de ses sujets. Mais il eut la main malheureuse, comme le prouve le choix qu'il fit de Miramon, de Marquez et du fameux Lopez, qui devait plus tard le livrer à Juarez. Le résultat le plus clair de sa tentative, pour se rapprocher des Mexicains, fut de lui donner une attitude raide et embarrassée à l'égard des autorités françaises, et de justifier ainsi, en quelque sorte, les mauvais procédés et les appréciations méprisantes du commandant en chef et de ses officiers (1).

Ainsi isolé entre le mauvais vouloir des Mexicains et les railleries de ses alliés, Maximilien jouait le plus triste rôle dans son château de Chapultepec. Tous ses actes avaient un caractère d'agitation stérile, qui transformait ses meilleures intentions en essais ridicules. Personne ne lui savait gré de tenter la réorganisation de la justice, de pousser la construction du chemin de fer de Mexico à la Vera-Cruz, de préparer l'émancipation des nègres, qui devint un fait par le décret du 5 septembre 1865; personne ne le remerciait de la création d'une école d'agriculture, de l'éclat qu'il prétendait donner à l'école supérieure de Saint-Jean de Latran et à l'Académie des beaux-arts de San-Carlo (2). La fondation de l'ordre de Saint-Charles pour les femmes, et la prodiga-

(1) Cf. les lettres du colonel Bressonnet, du général Douay, du lieutenant-colonel de Gallifet, du colonel d'Espeuilles, *Papiers et correspondance de la famille impériale.*

(2) C. Cantu, *loc. cit.*, p. 404.

lité avec laquelle il distribuait l'ordre de la Guadalupe, achevèrent de le ruiner dans l'opinion (1).

La question la plus délicate et la plus difficile à résoudre était encore la question financière. Maximilien en était fort embarrassé : elle était pour lui un sujet de graves inquiétudes, car il ne savait d'où tirer l'argent nécessaire aux dépenses les plus urgentes.

Néanmoins, cette situation ne l'empêchait pas de se créer des besoins factices, comme, par exemple, d'organiser, sur la recommandation de Napoléon III, une police politique. A ce propos, disons que Maximilien ne retira pas grand avantage de cette imitation du régime du 2 décembre. L'amour des fêtes et de la représentation ouvrait un autre gouffre dans lequel devaient disparaître rapidement ses maigres ressources. Ce n'était pas non plus un moyen fort pratique ni fort économique que le système des subventions destinées à transformer, soit aux États-Unis, soit en Europe, les journaux juaristes en soutiens de l'empire mexicain. Les frais de correspondance étaient très onéreux, et les prétentions des feuilles les moins influentes exorbitantes (2).

Ainsi, une armée étrangère de 26,000 hommes, entretenue aux frais d'un pays ruiné, des charges financières écrasantes, la défiance à l'égard de ses alliés, la

(1) C. Cantu, *loc. cit.*

(2) V. E. Lefèvre, *Documents officiels recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien*, t. II, p. 51-74.

conviction de son impopularité, telles étaient les conditions dans lesquelles se trouvait Maximilien à la fin de 1864.

Il lui fallait compter entièrement, et malgré son désir, sur les victoires de Bazaine. Les succès furent nombreux, il est vrai, pendant la seconde moitié (mai-décembre) de l'année 1864. Cependant, il était impossible d'affirmer que la conquête avançât en raison directe des revers éprouvés par les juaristes. Le général en chef paraissait avoir une grande répugnance pour les opérations d'ensemble. Ses soldats battaient le pays à la poursuite des guérillas, sans que les échecs répétés et les exécutions militaires parvinssent à en diminuer le nombre. A l'arrivée de Maximilien, Juarez tenait encore la campagne dans treize États sur vingt-quatre. Les autres n'étaient véritablement soumis à l'autorité impériale que dans les places occupées par les troupes françaises, forcées de se disséminer pour étendre un peu l'action directe du gouvernement. C'était donc une guerre de broussailles, pour laquelle on avait organisé la fameuse contre-guérilla du colonel Dupin. Malheureusement, cette dernière ne sut pas toujours conserver le calme nécessaire à sa dignité : elle employa trop volontiers les procédés des brigands qu'elle avait pour mission de détruire (1).

Cette manière de combattre déplaisait aux principaux

(1) Voir, pour plus de détails, de Kératry, *la Contre-guérilla des hautes terres*, aussi les pièces citées par Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. IV, p. 215.

officiers de Bazaine; leurs lettres, que nous avons déjà indiquées, étaient pleines de récriminations. Ils devinaient, dans les fréquentes négociations du commandant supérieur avec les divers chefs républicains, une arrière-pensée qui les inquiétait. D'autre part, l'armée se démoralisait dans des marches et des contremarches, dont les résultats étaient peu appréciables. Cette période (mai à décembre 1864) fut pourtant encore la plus prospère de la carrière de Maximilien. Les plus utiles des agents de Juarez, Doblado et Uraga, passèrent au parti impérial (août). D'un autre côté, les généraux Douay et Castagny se mirent victorieusement à la poursuite des dernières forces régulières des républicains. Ils atteignirent les généraux juaristes Ortega et Negrete sur le Nazas, et les battirent à plusieurs reprises. Les chefs républicains perdirent la plus grande partie de leurs hommes dans un débordement subit de la rivière; ceux de leurs soldats qui ne se dispersèrent pas passèrent, au commencement de septembre, dans le Texas; mais la plupart d'entre eux revinrent bientôt et formèrent les noyaux de ces nombreuses guérillas qui s'attachèrent désormais aux pas des troupes françaises, et qui, insaisissables et toujours présentes, tenaient au fond en échec l'occupation étrangère. Il en était de même de Juarez, qui avait dû aussi passer la frontière, et qui, dès le 30 août, avait envoyé sa famille à la Nouvelle-Orléans. Ce président sans armée, sans ministère, sans autre ressource que l'appui moral des États-Unis, fuyait, revenait, disparaissait pour revenir

encore, et sa seule présence dans l'État de Chihuahua suffisait pour tourner vers lui toutes les espérances de l'immense majorité des Mexicains.

Maximilien lui-même était frappé de ce sentiment d'indépendance patriotique chez un peuple qu'on lui avait dépeint comme prêt à subir, au moins avec résignation, la première domination qu'on lui imposerait. L'empereur eut alors l'inspiration assez heureuse d'aller chercher la popularité dans les provinces, et d'affirmer ainsi la communauté d'opinion qui l'attachait aux patriotes mexicains, mécontents des procédés de l'armée française. Il fut arrêté par la maladie, au milieu du voyage, et, s'il eût été moins aveuglé, il lui eût été facile d'apprendre que sa mort était attendue par le Mexique comme une délivrance, tandis qu'en Europe elle eût ouvert la porte à des ambitions nouvelles, qui spéculaient déjà sur sa disparition.

Il semble, en effet, que, dès cette époque, Napoléon III, avec cette mobilité de politique extérieure qui caractérise la seconde partie de son règne, se soit repenti du choix qu'il avait fait pour le Mexique. Et cependant n'avait-il pas, autrefois, remercié l'archiduc du service qu'il lui rendait en acceptant cette dangereuse couronne. Maximilien, ayant recouvré la santé, revint à Mexico et s'aperçut de ces dispositions malveillantes. Dès ce jour, il entreprit contre Bazaine, qu'un décret du 5 septembre 1864 avait fait maréchal, une lutte de chaque instant et qui pesa lourdement sur son caractère, en général, ouvert et bon. Bazaine continua, de son côté,

à jouer le rôle équivoque dont nous avons déjà parlé. Il affectait tour à tour de désenchanter l'empereur et de le rassurer; aujourd'hui, railleur et exigeant, il se montrait, le lendemain, dévoué et enthousiaste; il continuait enfin à s'entourer de Mexicains, et paraissait trop préoccupé de ses négociations personnelles pour donner aux affaires militaires toute l'attention nécessaire.

Aussi les soldats français étaient-ils immobilisés dans leurs garnisons, la plupart du temps isolées par la difficulté des routes. L'inaction et l'ennui provoquaient chez eux l'indiscipline, la maraude, le pillage. Cette incurie incompréhensible avait favorisé les entreprises des guérillas. Le chemin n'était pas sûr de Vera-Cruz à Orizaba, ni de Puebla à Mexico.

L'insurrection régnait d'une façon générale dans tout le sud du Mexique, où les libéraux avaient trouvé une excellente base d'opérations dans la place forte d'Oajaca. Le Mechoacan était sillonné de bandes tellement nombreuses et si certaines de l'impunité que ce malheureux État fut mis systématiquement à feu et à sac de 1864 à 1867. Dans le Chihuahua, Juarez avançait peu à peu, et dans le Sonora les places occupées par les Français étaient tenues en état de blocus par mille petites troupes qui, sans opérations régulières, interceptaient les communications d'une manière absolue.

Dans les derniers jours de 1864, Bazaine prépara une série d'expéditions qui devaient rayonner autour

de Mexico et dans le nord-ouest, tandis qu'il entreprendrait et dirigerait en personne le siège d'Oajaca. Le 15 janvier 1865, il était devant cette ville avec 5,500 hommes et 26 bouches à feu. Oajaca avait pour garnison 7,000 hommes, commandés par le général Porfirio Diaz. Une ligne de circonvallation longue de 37 kilomètres fut d'abord pratiquée, puis, le 4 février, 3 batteries ouvrirent leur feu contre le nord et le sud de la place. Ce tir fut maintenu pendant plusieurs jours; bientôt les Français purent s'établir dans les faubourgs d'Oajaca. Le maréchal Bazaine se disposait à donner l'ordre de l'assaut général, lorsque, le 9 février, Porfirio Diaz, après avoir vainement cherché à obtenir une capitulation, se rendit sans conditions.

4,000 prisonniers, 60 pièces de canon, un matériel de guerre important tombèrent entre les mains des troupes françaises, dont les pertes ne se montaient qu'à 8 ou 10 tués et une trentaine de blessés (1).

Pendant ce temps, les colonnes formées par le maréchal Bazaine avant son départ pour Oajaca s'étaient mises en marche pour leurs destinations respectives : la Huasteca, les Terres chaudes de la Vera-Cruz, le Sinaloa, le Mechoacan et le Jalisco. Toutes ne furent pas heureuses. Quoique préparées à loisir et placées sous les ordres d'officiers choisis, elles accomplirent leurs missions avec des fortunes diverses. Dans le Sinaloa, un détachement occupa, le 29 mars, Guaymas, mais ce

(1) G. Niox, *Expédition du Mexique*, p. 439-449.

fut pour s'y voir immédiatement bloqué par les libéraux. — Dans le nord-est, les troupes de Juarez remportèrent des succès marqués : le 9 avril, elles occupèrent Saltillo, le 12, Monterey, et mirent le siège devant Matamoros. Toutefois, elles ne réussirent pas à prévenir la chute de Vittoria, bloquée par une colonne française et qui capitula le 22 avril.

La fin de l'année 1865 fut marquée par quelques combats de peu d'importance livrés dans le Mechoacan, dans le Sonora, dans le Tamaulipas et surtout par une expédition envoyée contre Chihuahua. Prise une première fois le 15 août par les Français (1), cette ville était évacuée le 29 octobre sur l'ordre de Bazaine. Aussitôt, Juarez vint s'y installer, mais le 9 décembre il en était chassé par l'arrivée d'une nouvelle garnison française.

Cependant, des réclamations incessantes parvenaient à Napoléon III sur le danger des opérations de détail et de l'isolement des corps. En même temps, le gouvernement fédéral des États-Unis témoignait son irritation de la prolongation de l'expédition française. L'empereur écrivit alors à Bazaine pour lui recommander de concentrer ses troupes, afin d'être prêt à tout événement (2). Le maréchal avait à cette époque à sa disposition 28,000 hommes de troupes françaises, 20,000 de troupes mexicaines, 8,500 de gardes rurales ou de

(1) G. Niox, p. 514-518.

(2) V. cette lettre dans Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. IV, p. 228.

corps de police difficilement mobilisables; 6,000 volontaires autrichiens; 1,300 soldats belges : ce qui donnait un total de 63,800 hommes, dont la moitié pouvait entrer en ligne. C'était un effectif assez imposant pour que Bazaine se crût à même de résister pendant longtemps à une invasion américaine (1). Cependant, il profita de la recommandation de Napoléon III pour restreindre peu à peu les opérations, et exploita pendant toute l'année 1865 la lettre de l'empereur, au point qu'on l'accusa d'avoir favorisé les juaristes.

Cette attitude du commandant en chef de l'armée française exaspérait Maximilien, sans qu'il en fît remonter la responsabilité au gouvernement de la France. Il commença à se plaindre amèrement de Bazaine, et réclama plus d'une fois son rappel. D'autre part, il ne savait pas persister dans ses rancunes, et il écrivit ou laissa écrire à plusieurs reprises par l'impératrice Charlotte au maréchal des lettres affectueuses et confiantes (2). Il eut d'ailleurs, dès le milieu de l'année 1865, des préoccupations plus sérieuses encore. Il ne restait plus rien des 30 millions que le gouvernement français lui avait peu à peu remis, sur l'emprunt de 1864. Les revenus ordinaires du Mexique, vu l'état de guerre et de trouble général où l'on se trouvait, ne pouvaient fournir des ressources sérieuses. Puis, dès le début de la guerre,

(1) G. Niox, p. 475-476.

(2) V. ces lettres, lues par Me Lachaud dans sa plaidoirie en faveur du maréchal Bazaine, en 1872, dans : Cantu, *Vie de l'empereur Maximilien*, p. 413.

Juarez avait autorisé ses agents à exiger de fortes avances sur les impôts, et il restait tout au plus aux villes, que la présence de l'armée française forçait de payer encore, de quoi satisfaire aux réquisitions et aux contributions militaires que certains commandants exigeaient, en menaçant la vie des principaux habitants (1).

Le besoin d'argent était devenu cruel. Un financier de Mexico, M. Eustaquio Barron, fut envoyé en Europe par Maximilien. Il devait solliciter, de la fameuse commission parisienne des finances du Mexique, l'inscription sur le grand-livre d'un emprunt de 40 millions au plus, de 20 millions au moins. Les financiers français, porteurs de l'emprunt dit *de Miramar*, repoussèrent cette demande, mais ils s'occupèrent d'obtenir l'autorisation de faire un nouvel emprunt de 250 millions de francs. On se proposait de combler avec lui les vides de l'émission de 1864, dont tous les titres avaient été placés, mais dont les versements n'avaient pas été faits intégralement, lors de l'appel des fonds. Il s'agissait donc de convertir l'ancien emprunt de telle sorte qu'une nouvelle émission bien lancée couvrît les anciens porteurs. Il fallait attirer, par l'appât de primes énormes, des souscripteurs sérieux et décidés à verser les espèces, c'est-à-dire les petits capitalistes auxquels on offrait des actions remboursables à 500 francs, et qui donnaient, en y comprenant la prime de versement, l'intérêt fabuleux de 10 à 11 0/0. Le gouvernement français

(1) V. Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. IV, p. 215.

était intéressé à faire réussir cette opération, non seulement pour l'équilibre de son budget, mais encore pour rétablir la fortune privée de nombre de personnages officiels. Un membre de la Chambre des députés, M. Corta, membre de la commission des finances mexicaines, et le ministre d'État, M. Rouher, emportèrent de haute lutte le vote de l'emprunt, et répondirent aux craintes et aux doutes de MM. Thiers et Jules Favre par une affirmation audacieuse de la prospérité du nouvel empire. La souscription fut ouverte le 22 avril 1865. 500,000 obligations de 500 francs furent offertes au prix de 340 francs; les banquiers se chargèrent volontiers d'une partie de l'émission avec 10 0/0 de commission. L'État lui prêta le prestige de sa solvabilité en autorisant la souscription dans les caisses publiques. Dans ces conditions, les capitaux ne pouvaient manquer d'affluer: ils affluèrent : la réussite fut complète.

Sur le premier emprunt de 1864, Maximilien n'avait, nous l'avons dit, reçu qu'une somme de 30 millions seulement. Cette fois, 100 millions lui furent envoyés, tandis que le complément du capital produit par l'emprunt (70 millions) restait aux mains des anciens porteurs, des intermédiaires ou du gouvernement français (1). Le résultat définitif de la conversion de l'emprunt de Miramar fut l'élévation de la dette extérieure du Mexique de 615 à 865 millions. Pas un Mexicain

(1) V. de Kératry, *la Créance Jecker, les indemnités françaises et les emprunts mexicains*, p. 94-5 et 106.

n'avait souscrit, car les partisans de Maximilien eux-mêmes se soulevaient contre la légèreté avec laquelle il avait endetté leur patrie, déjà épuisée par cinquante ans de malheurs publics (1).

Si donc l'opération financière, conclue en avril 1865, permit à l'empire mexicain de vivre encore un peu plus de deux ans, on peut dire aussi que ce fut pour l'empereur une cause nouvelle d'impopularité.

Pour faire diversion, il eût fallu de brillants succès militaires; malheureusement l'armée française avait repris ses éternelles promenades dans les provinces du nord, aussi victorieusement qu'inutilement. Cet état de choses en s'éternisant aguerrissait les troupes libérales. D'autre part, les États-Unis terminaient alors (mai 1865) la guerre de sécession, et Juarez s'obstinait dans sa résistance jusqu'au jour prochain où, disait-il, la grande République lui prêterait au moins son influence diplomatique.

Le maréchal Bazaine avait conscience de la gravité de la situation. Néanmoins, et tout en l'exposant brutalement à Maximilien, il paraissait prendre plaisir à la prolonger. Il épousait, en juin 1865, une jeune Mexicaine, dont la famille fort remuante ne dissimulait pas les espérances qu'elle fondait sur cette alliance. En attendant les satisfactions d'une ambition sans bornes, Bazaine refusait, de l'empereur, le palais de Buena-Vista avec son mobilier, mais permettait à sa femme de l'accepter (2). Ces préoccupations de famille et de for-

(1) V. de Kératry, *Maximilien, son élévation et sa chute.*
(2) Cf. Taxile Delord, *loc. cit.*, p. 138, t. V; C. Cantu, *loc. cit.*, p. 412.

tune (1) étaient peu conciliables avec les grandes opérations militaires ; aussi le maréchal s'en rapportait-il à ses lieutenants pour conduire celles-ci. Le général Douay chassa les libéraux de Saltillo, de l'État de Tamaulipas et de celui de San-Luis; mais l'État d'Oajaca était en pleine insurrection; les ravages avaient recommencé dans le Mechoacan; les États de Puebla et de Vera-Cruz, malgré la proximité de Mexico, ne présentaient plus la moindre sécurité. Une seconde fois (octobre 1865) le général Douay força Juarez à repasser dans le Texas; toutefois, la pacification du pays n'en resta pas moins un problème insoluble.

Cette situation fatiguait profondément Maximilien. Il était partagé entre sa foi première dans son rôle providentiel, et des doutes plus récents sur la légitimité de son œuvre. Il était parfois pris d'enthousiasme pour le patriotisme de Juarez, et parlait de transiger avec lui (2). Un éclair de raison lui montrait alors la seule issue possible dans une prompte abdication. Mais les instances de l'impératrice Charlotte, les conseils de Bazaine, qui craignait pour ses projets particuliers que l'empire mexicain ne finît trop brusquement, le retenaient prisonnier dans ce pays qui ne voulait pas de lui. C'est sans doute dans un de ces moments d'énervement qu'il se laissa arracher le décret du 3 octobre 1865, qui devait retomber si lourdement sur sa tête : « ..... Tous

(1) Elles ont été niées par Me Lachaud lors du procès du maréchal en 1872.

(2) V. C. Cantu, *Vie de l'empereur Maximilien*, p. 416.

les individus faisant partie de bandes ou de rassemblements armés, existant sans autorisation légale, qu'elles proclament ou non un prétexte politique..... seront jugés militairement par les cours martiales.... S'ils sont déclarés coupables, lors même que ce ne serait que du seul fait d'appartenir à une bande armée, ils seront condamnés à la peine capitale, et la sentence sera exécutée dans les vingt-quatre heures. » Ce décret abominable fut immédiatement mis en vigueur et appliqué à nombre de Mexicains, dont le seul crime était de défendre leur patrie. C'est ainsi que périrent les généraux Arteaga et Salazar (20 octobre 1865), qui honorèrent leur cause par leur bravoure devant la mort (1).

L'effet produit par le décret du 3 octobre 1865 fut contraire à ce qu'on en espérait; un sentiment de légitime indignation parcourut le pays : la résistance y puisa de nouvelles forces, les défections commencèrent et la ville de Paz, capitale de la basse Californie, fut enlevée aux impériaux.

Les États-Unis, alors sortis de la guerre civile, protestèrent énergiquement contre l'exécution et contre le principe même du décret du 3 octobre. Bazaine, qui préparait une grande opération dans le nord, fit aussitôt un mouvement rétrograde, qui fut regardé comme le prélude d'une guerre avec la grande République

(1) V. la lettre de Salazar à sa mère, citée dans *l'Histoire des Français*, de Lock, t. VI, p. 241.

américaine. Quelques officiers français (1) l'appelaient de leurs vœux pour sortir de cette incertitude énervante où les maintenait la conduite du maréchal Bazaine. Au mois de décembre 1865, M. Seward, sous-secrétaire d'État de la guerre aux États-Unis, chargea le ministre résident à Paris d'inviter, et même, au besoin, de sommer Napoléon III de retirer les troupes françaises du Mexique. L'empereur recula devant l'éventualité d'une guerre avec les États-Unis au sujet du Mexique. Il était d'ailleurs rebuté par les lenteurs de l'expédition et les déboires financiers qu'elle lui avait attirés. Dès le début de 1866, il se décida donc à sacrifier Maximilien et ne chercha plus désormais qu'à garder, en l'abandonnant, l'apparence de la dignité.

Le 16 janvier, sur une nouvelle sommation des États-Unis, le baron Saillard partit pour Mexico afin d'arrêter avec Maximilien les termes de la convention d'évacuation. Le discours prononcé par l'empereur des Français, à l'ouverture des Chambres, avait nettement indiqué le prochain rapatriement des troupes. Napoléon III affirmait la solidité de la nouvelle monarchie, mais l'opinion publique ne se trompa pas sur le résultat prochain que le départ des troupes françaises devait fatalement entraîner. Seul, le maréchal Forey, qui avait appris à connaître le Mexique, tout en affirmant avec l'empereur la prédilection des Mexicains pour la monarchie, don-

(1) Lettres du général Douay, *Papiers et correspondance de la famille impériale.*

nait au Sénat le conseil énergique, et peut-être plus prudent, de faire un effort vigoureux pour sortir de la situation par un coup d'éclat. Mais l'espérance d'un retour rapide de l'armée causait une si vive satisfaction qu'il put à peine se faire écouter.

La résolution du gouvernement français souleva chez Maximilien une indignation très vive. Il se reprit à penser à son ancien projet d'abdication. Ce fut encore la politique de Bazaine qui, en présentant au malheureux souverain les choses sous un jour moins défavorable, calma ses appréhensions. Le maréchal pensa même qu'elles disparaîtraient presque entièrement s'il faisait taire un instant les éternelles préoccupations financières de l'empereur. Aussi, le 5 février 1866, prit-il sur lui de faire avancer à Maximilien, par le receveur des douanes à la Vera-Cruz, 5 millions de francs. On n'a pas oublié que, dès le premier jour de l'occupation, les Français s'étaient chargés de la perception des droits de douane. Bazaine fut vivement blâmé par son gouvernement pour cet acte, et il lui fut défendu de se permettre désormais aucune avance semblable.

L'arrivée du baron Saillard rendit Maximilien à sa colère. Ce sentiment s'exalta encore chez lui lorsque l'envoyé français lui eut déclaré que M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, rejetait la responsabilité des faits sur lui, Maximilien, qu'il accusait de n'avoir pas exécuté les conventions financières de Miramar. L'empereur refusa de fixer la date de l'évacuation, et ce fut le gouvernement français qui, après

le retour de M. Saillard, annonça le complet rapatriement du corps expéditionnaire pour le commencement de 1867.

Désormais le maréchal Bazaine concentra ses troupes et n'opposa plus aux attaques des libéraux que des forces insuffisantes et une résistance de plus en plus molle. Son inaction causa des échecs répétés aux troupes nationales, et à divers détachements du corps expéditionnaire. Le 1er mars 1866, une petite colonne française fut anéantie au Rancho Santa-Babel, à 11 kilomètres de Parras. Le 7 mai, Tula de Tamaulipas tomba au pouvoir des libéraux. Le 15 juin, ceux-ci attaquèrent un convoi à Camargo : l'escorte mixte, autrichienne et mexicaine, fut tuée jusqu'au dernier homme. Huit jours après, le général Mejia capitulait à Matamoros. A la même date, les dissidents menaçaient Tampico, où les résidents français, se défiant de la garnison mexicaine, organisaient la défense. En juillet, sur le Pacifique, les Français évacuaient Monterey, où les libéraux rentraient immédiatement.

En même temps qu'il se désintéressait des opérations militaires, Bazaine avait repris ses allures dominatrices. De son autorité souveraine, il supprimait un journal, qu'il trouvait gênant, changeait les magistrats qui lui paraissaient tièdes, faisait passer de nouveau devant les conseils de guerre les accusés acquittés par la justice mexicaine (1). L'empereur s'étant permis

(1) G. Niox, p. 690.

un jour de suspendre l'exécution d'une sentence des autorités militaires, Bazaine protesta contre sa « sensiblerie (1) ». Les zouaves pouvaient piller impunément et traiter les pueblos mexicains comme les douars arabes : le maréchal les laissait faire. Il alla jusqu'à détruire une ville, sous prétexte qu'elle n'était qu'un repaire de brigands.

Maximilien se trouvait, malgré lui, solidaire de la conduite de Bazaine. L'opinion publique le rendait responsable des excès de ses alliés. L'adoption du petit-fils d'Iturbide, l'ancien empereur du Mexique, faite au début de 1866, lui rallia peu de partisans. La division de l'empire en grands commandements mécontenta, parce qu'elle changeait les traditions du pays et paraissait une imitation servile de la France.

C'est dans ces circonstances qu'un second ultimatum français signifia à Maximilien d'avoir à fixer l'époque de l'évacuation. Maximilien y répliqua par une nouvelle menace d'abdication (juillet 1866). Le gouvernement français n'en tint aucun compte. Alors Maximilien céda, à la prière de sa femme : il la laissa partir pour la France, afin de tenter un dernier effort auprès de Napoléon III.

Pendant ce temps, les libéraux continuaient à profiter de la désorganisation de l'armée impériale. Juarez avançait lentement, mais sûrement. A ce moment, Bazaine parut décidé à abandonner tout le nord du Mexique

(1) C. Cantu, *Vie de l'empereur Maximilien*, p. 412.

pour se replier sur la ligne Durango-Matehuala-Tampico. Sur son ordre, le 5 août, Saltillo fut évacuée. Deux jours plus tard, Tampico était reprise par les libéraux. Le 20 septembre, la garnison de Tuxpan capitulait à son tour, et, dans les États de Mechoacan, de Guerrero et d'Oajaca, les guérillas continuaient à inquiéter le corps d'occupation, remportant souvent de petits avantages.

Bientôt, Matamoros, Jalapa et Alvarado tombèrent aux mains des juaristes.

A ces succès vint s'ajouter le puissant effet moral de l'appui des États-Unis, qui envoyèrent auprès de Juarez le général Sherman, comme ministre résident (1).

Dès lors, la décomposition de l'empire mexicain se précipita. Dans le palais, les ministres conspiraient contre Maximilien ; il y fut question de l'empoisonner (2). En septembre 1866, le gouvernement français, cédant aux instances des États-Unis, lui refusa de composer un nouveau ministère avec le général Osmont et l'intendant général Friant. Enfin, le 17 du même mois, Napoléon III faisait partir pour le Mexique son aide de camp, le général Castelnau, avec la mission de procéder immédiatement au rapatriement des troupes françaises, et d'obtenir l'abdication de Maximilien. La seule satisfaction que le gouvernement de la France espérait tirer de la situation, c'était de ne pas traiter avec Juarez.

(1) G. Niox, p. 643-4.
(2) C. Cantu, *loc. cit.*, p. 416.

Castelnau arriva au Mexique vers le milieu d'octobre. L'empereur venait de quitter Mexico pour Orizaba; conseillé par le père Fischer, son confesseur, il avait résolu, en se tenant à l'écart, soit de laisser toute la responsabilité de sa conduite à Napoléon III, soit de tenter un dernier effort en se livrant au parti clérical. Il avait donné au maréchal Bazaine l'ordre de suspendre l'exécution du décret du 3 octobre, et un duplicata de son abdication qui devait encore rester secrète. Dans un village de la route, à Ayolta, il rencontra Castelnau, qu'il eût voulu éviter, lui refusa une audience et continua son chemin, de manière à laisser croire au général que l'abdication était un fait accompli. Elle l'était peut-être en ce moment dans l'esprit de Maximilien. Castelnau crut donc n'avoir plus à mener à bien que la seconde partie de sa tâche: réunir un congrès et faire porter son choix sur tout autre président que Juarez; mais il rencontra deux obstacles: le parti clérical et le maréchal Bazaine. Contraint par la maladie de s'arrêter à Jalapilla près d'Orizaba, Maximilien y fut rejoint par son ministre Larez et le père Fischer. Ceux-ci lui promirent alors l'appui financier du parti clérical jusqu'à concurrence de 20 millions, s'il consentait à reprendre le pouvoir. L'empereur hésita.

Il envoya M. Larez au général Castelnau pour savoir quelles étaient les véritables intentions du gouvernement français à son égard; le ministre mexicain, en faisant espérer l'abdication comme définitive, obtint de l'envoyé de Napoléon III tous les éclaircissements dé-

sirables. La France abandonnait décidément Maximilien. Le maréchal Bazaine, lui-même, refusa (29 novembre) de se rendre à une entrevue que l'empereur lui avait fixée à Orizaba. Jusqu'alors, Maximilien avait conservé une vague espérance que le gouvernement français aurait au dernier moment quelque honte de se désavouer si complètement. Lorsqu'il eut acquis la certitude de la résolution inflexible de Napoléon III, il eut un nouvel accès d'indignation, dont le père Fischer profita pour le faire revenir sur son abdication.

Le 1er décembre 1866, Maximilien fit connaître par le *Journal officiel* qu'il reprenait le pouvoir, et, dans une proclamation, il affirma sa volonté de poursuivre avec constance son œuvre de régénération. Le 22 décembre, il était à Puebla ; il y reçut M. Castelnau et le chargé d'affaires de France, M. Dano, qui lui démontrèrent les conséquences de son acte du 1er décembre. En même temps, ils lui remirent une déclaration écrite, qui conseillait une prompte et définitive abdication. Ils l'avaient signée tous deux avec le maréchal Bazaine. L'empereur répondit victorieusement en montrant une dépêche du maréchal qui l'engageait à conserver le pouvoir. Cette singulière conduite aurait probablement entraîné la disgrâce du maréchal; mais le général Castelnau, esprit distingué et indulgent, voulut éviter un grand scandale, et il se borna à menacer le commandant en chef de ses pleins pouvoirs. Cette censure intimida Bazaine ; toutefois, elle ne lui fit pas renoncer encore tout à fait à ses projets. Il comprit seulement qu'il

lui serait bien difficile de les abriter désormais derrière les derniers efforts de Maximilien.

En attendant, l'empereur était arrivé aux portes de Mexico à la hacienda de la Teja; il paraissait s'être fait à sa situation et avoir adopté un caractère d'insensibilité qui lui permettait seul d'en supporter les terribles épreuves. On le vit même chercher à se distraire à tout prix du souvenir de l'impératrice Charlotte dont il avait appris l'incurable maladie, quoi qu'on eût fait pour la lui celer.

La malheureuse princesse, qui s'était enivrée des apparences de la royauté, n'avait pu supporter l'idée de perdre une couronne si chèrement achetée. Le 8 juillet 1866, elle avait quitté le Mexique, et, le 20, était débarquée à Saint-Nazaire. Elle venait essayer de faire revenir Napoléon III sur sa résolution à l'égard du Mexique. Elle reçut un congé mal déguisé, passa outre, arriva à Paris, sans qu'on daignât lui faire une réception officielle, et se rendit en fiacre au Grand Hôtel. Elle y fut visitée par l'impératrice, et se hâta elle-même d'aller auprès de l'empereur à Saint-Cloud. Son état d'exaltation était si grand qu'elle n'eût pas reculé devant un scandale. L'empereur fut donc obligé de la recevoir (24 juillet).

Entre temps, Maximilien avait fait parvenir à son ancien protecteur un mémoire qui n'était qu'un long réquisitoire contre le maréchal Bazaine: l'empereur du Mexique le tenait responsable de tout (1). Napoléon

(1) Cf. Taxile Delord, t. IV, p. 493, et G. Niox, p. 586-594

le rendit à l'impératrice Charlotte sans vouloir y faire de réponse. Les prières et les larmes de cette pauvre femme, dont la raison était déjà fortement ébranlée par le chagrin, furent impuissantes à arracher de l'empereur des Français aucune promesse d'aide ultérieure. Du reste, Napoléon III eût-il été touché par la grandeur d'une telle douleur, il lui était, désormais, impossible de revenir sur ce qui avait été fait. L'impératrice passa tout aussi vainement des prières aux menaces, et on lui prête cette parole sanglante : « Je n'ai que ce que je mérite, la petite-fille de Louis-Philippe d'Orléans n'aurait pas dû confier son avenir à un Bonaparte (1). » De Paris, l'impératrice du Mexique se rendit à Rome, où elle rencontra la même inflexibilité chez le pape Pie IX, auquel elle demanda un règlement favorable de la question ecclésiastique. Pendant son séjour dans la Ville éternelle, elle eut la première crise de la terrible maladie qui devait bientôt lui enlever la raison, sans éteindre en elle le souvenir de la haute situation qu'elle avait occupée et de la chute si profonde de ses espérances. Elle ne revint pas au Mexique et ne revit plus Maximilien; quoique de nombreuses éclaircies se soient d'abord produites dans l'état mental de la malheureuse princesse, sa folie est restée incurable (2), et peut-être encore aujourd'hui attend-elle le retour prochain de son mari, qu'elle n'a jamais

(1) C. Cantu, *Vie de l'empereur Maximilien*, *loc. cit.*, p. 415.
(2) Id., p. 429.

cessé d'espérer au milieu des accès les plus graves de sa maladie.

En septembre 1866, les jours de Maximilien étaient comptés. Cependant, l'infortuné monarque, caché en quelque sorte dans sa retraite de la Teja, continuait d'espérer que les divisions des libéraux lui rendraient le moyen de se maintenir. Dans tous les cas, il avait à tout hasard déposé une abdication conditionnelle entre les mains du ministre José Lacunza.

Malgré les menaces du général Castelnau, Bazaine n'en conservait pas moins jusqu'au bout sa conduite équivoque : cet homme voulait régner. On prétend qu'il entama à cette époque, soit avec le général Porfirio Diaz, soit avec Juarez même, des négociations dont la portée semble avoir été en tout cas singulièrement exagérée. Quoi qu'il en soit, persuadé que l'empire du Mexique était fini, le maréchal laissait à Juarez la liberté de ses mouvements. C'est ainsi que le président de la République rentrait, pour ainsi dire, triomphalement dans les provinces du nord. Les républicains reprenaient Monterey (juillet) (1), le Sonora (septembre), Mazatlan (13 novembre), Guadalajara (12 décembre), et San-Luis de Potosi (23 décembre). Dans l'État d'Oajaca, Diaz, à la tête de 2,000 hommes, écrasa, le 3 octobre, un bataillon d'impériaux, et, le 30 octobre, il s'emparait d'Oajaca (2). Le gouvernement constitutionnel se préparait de la sorte à refaire victo-

(1) V. G. Niox, p. 606.
(2) Id., p. 677.

rieusement les étapes qu'il avait dû brûler en 1864, lorsqu'il fuyait devant l'armée française.

La présidence de Juarez expirait en 1866; il avait trouvé un compétiteur dans son ancien général Gonzalez Ortega, soutenu par quelques officiers, qui obéissaient difficilement à la toute-puissante dictature d'un avocat. Accouru de la Nouvelle-Orléans au Texas, Ortega se préparait à passer la frontière, afin de provoquer un pronunciamento contre Juarez, lorsqu'il fut interné par les autorités américaines; il réussit à s'évader; mais, dès ses premiers pas sur le territoire mexicain, il tomba dans les mains des libéraux. L'autorité de Juarez resta dès lors incontestée, et le général Escobedo, se portant à l'est, eut bientôt réoccupé presque tout l'État de Tamaulipas.

A la fin de 1866, Bazaine termina son mouvement de concentration, rendu plus dangereux par l'approche des troupes libérales. Le 10 janvier 1867, le général Castelnau reçut de Napoléon III une lettre pressante, qui ordonnait le rapatriement immédiat des troupes françaises. Le commandant en chef dut s'exécuter enfin, non sans tenter encore d'arracher à Maximilien une abdication définitive, insistance qui fit prêter au maréchal l'idée d'une nouvelle intrigue de la dernière heure.

On estimait qu'après le départ du corps expéditionnaire français, le gouvernement mexicain pourrait disposer, comme forces actives, susceptibles d'être mobilisées :

1° Des troupes permanentes dont l'effectif, au 1er janvier, était de 8,600 hommes, 2,000 chevaux ;

2° Des gardes rurales mobiles et des corps auxiliaires, fort irrégulièrement organisés, 27,000 hommes, 9,000 chevaux ;

3° Des troupes étrangères, c'est-à-dire :

La légion étrangère française, 8,000 hommes ;

Les volontaires autrichiens, 6,400 hommes, 1,400 chevaux ;

Les volontaires belges, 1,300 hommes.

Ce qui formait un total de 50,000 hommes environ, dont 16,000 Européens, avec 662 pièces d'artillerie réparties dans les différentes places (1).

Ces troupes présentaient, on le voit, une masse assez imposante, mais elles étaient mal organisées, mal payées, par suite sans entrain ni confiance. Avec elles, l'empereur Maximilien pouvait pourtant tenir encore avantageusement tête aux juaristes, lorsqu'en janvier 1867, Bazaine enjoignit aux officiers et aux soldats français qui avaient été autorisés à servir dans l'armée impériale de rejoindre immédiatement le corps expéditionnaire, s'ils tenaient à être rapatriés. Il s'ensuivit que la majorité des Français enrôlés dans l'armée de Maximilien l'abandonna. Le 5 février, les troupes françaises commencèrent à franchir les Quimbres (défilés) de la Cordillère d'Anahuac, et à marcher sur le point d'embarquement. La colonne s'avança d'abord lente-

(1) G. Niox, p. 553.

ment, retardée par des bagages immenses, et par l'affluence des familles françaises qui se retiraient avec elle, fuyant les troubles dont l'évacuation allait être infailliblement suivie. Le 10 février, on arriva à Puebla; le 18 à Orizaba. Les juaristes harcelaient la marche : n'osant encore se risquer dans une action régulière, ils apparaissaient dans les villages de la route aussitôt que les Français venaient de les quitter. Il en résulta naturellement de nombreux combats.

Cependant Bazaine ne hâtait pas ses mouvements; il se berçait toujours de l'espérance que Maximilien partirait avec le corps expéditionnaire. Mais la résolution de l'empereur était maintenant inébranlable; à toutes les sollicitations, à tous les conseils, il répondait : « Je n'abandonnerai jamais mon poste; je n'oublierai pas que je descends d'une race qui a traversé des crises plus pénibles que celle que je traverse, et ce ne sera pas par moi que la gloire de mes aïeux sera ternie (1). »

Lorsque Bazaine eut acquis la certitude qu'il lui fallait laisser Maximilien au Mexique, il précipita le départ avec autant d'ardeur qu'il avait montré d'indolence quelques jours auparavant. Il craignit d'être coupé de la Vera-Cruz. Femmes et civils durent alors se presser pour ne pas s'écarter de la colonne et éviter de tomber entre les mains des terribles guérilleros qui voltigeaient sur les flancs de l'armée; ce fut une véri-

(1) Alb. Hans, *Queretaro*, p. 193.

table débandade : les armes, les équipements, les malades, les morts jonchaient la route. Le 1er mars, les premières files du corps de Bazaine arrivaient à la Vera-Cruz. La cavalerie du juariste Gomez les avait suivies jusqu'au dernier moment. Le 13 mars, les troupes françaises étaient embarquées ; le 5 mai, Bazaine prenait terre à Toulon, sans recevoir les honneurs dus à un maréchal de France. Toutefois, sa disgrâce fut courte. Appelé bientôt au grand commandement de Nancy, il reçut ensuite le commandement en chef de la garde impériale.

En dépit de la désorganisation de son armée, Maximilien ne renonça pas à la résistance. Sur son ordre, Miramon se porta vers le nord au-devant des troupes libérales. Il avait avec lui 6,000 hommes. Il reprit d'abord Zacatecas, et faillit même faire Juarez prisonnier ; mais, le 27 janvier, il rencontra, à San-Jacinto, l'armée d'Escobedo, qui, dès le début de l'action, mit la sienne en déroute (1). Pour la première fois l'entourage officiel de Juarez, n'ayant plus à craindre l'armée d'occupation, abandonna l'affectation de clémence qui avait été jusqu'alors le mot d'ordre du parti libéral. Le général vainqueur, s'appuyant sur la dernière proclamation de Bazaine, fit exécuter 104 officiers européens, dont 54 français, comme ayant perdu la qualité de belligérants.

Après la bataille de San-Jacinto, Miramon s'enfuit à

(1) G. Niox, p. 702.

San-Luis de Potosi ; il y réunit 3,000 de ses anciens soldats, qu'il amena, le 10 février, à Queretaro. Cette place, assez bien fortifiée, était l'une des quatre dernières restant en la possession des impériaux ; les trois autres étaient Mexico, Puebla et la Vera-Cruz assiégée. Miramon trouva, à Queretaro, le général Mejia, qui s'y était déjà enfermé avec 900 hommes.

Lorsque Maximilien, alors à Mexico, apprit le désastre subi par l'armée de Miramon et l'arrivée de ce dernier avec les débris de ses troupes à Queretaro, il résolut de s'y rendre lui-même. Le 13 février, il se mit en marche dans cette direction avec 6,000 hommes, laissant la capitale sous la garde de 1,500 Autrichiens. Le 17, l'empereur annonça au peuple mexicain, par une proclamation, que, libre désormais de toute pression étrangère et de combattre dans l'unique intérêt du pays, il prenait le commandement des troupes. Deux jours après, il entrait à Queretaro, accompagné des généraux Vidaurri et Marquez et du colonel Lopez. Aussitôt, de tous côtés les colonnes juaristes se dirigèrent sur cette place. Le 5 mars, l'investissement était complet : les troupes libérales comptaient 20,000 hommes sous les ordres de Corona et d'Escobedo. En attendant, la ville avait été mise en état de défense au moyen de fortifications improvisées, mais les approvisionnements et les munitions faisaient défaut. A plusieurs reprises, les assiégés tentèrent des sorties qui n'eurent aucun résultat. Vers le milieu de mars, les vivres commencèrent à manquer. Ce fait décida Maximilien à en-

voyer l'un de ses généraux, avec une partie de la garnison, chercher du secours à Mexico. Le 17 mars, le général Marquez sortit de Queretaro avec 1,200 hommes et opéra une trouée heureuse au travers des lignes libérales. Tandis qu'on attendait son retour, et que les vivres diminuaient avec une rapidité inquiétante, la garnison de Queretaro, fatiguée, livrait combats sur combats.

Bientôt il fallut employer les mesures les plus rigoureuses pour trouver dans la ville les ressources et les moyens nécessaires à la continuation de la lutte. Marquez n'arrivant pas, on essaya une trouée le 1er mai. La famine devint alors plus grande. On ne songea pas à négocier ouvertement, et les pourparlers qui eurent lieu entre Escobedo et l'empereur, par l'entremise du colonel Lopez, ne purent avoir d'issue. Le 14 mai, les généraux présentèrent à Maximilien un mémoire, où ils insistaient sur la nécessité de risquer une seconde sortie et de passer à tout prix. Ce même jour, Escobedo avait résolu de faire une tentative pour s'emparer du couvent fortifié de la Cruz, qui donnait accès dans la ville.

C'était Lopez qui commandait cette ancienne retraite religieuse. Il était généralement méprisé, et non sans cause : Lopez, en effet, avait trahi sa patrie pendant l'invasion américaine de 1847 (1). Un témoin oculaire a dit de lui : « Ses antécédents, qui n'avaient rien de bien

(1) De Arellano, *les Dernières heures de l'empire*, p. 296.

honorable, étaient pourtant connus de l'empereur; mais celui-ci avait eu le malheur de rencontrer Lopez, comme chef de son escorte, le jour de son débarquement au Mexique. Dès ce jour, Maximilien combla de bienfaits celui qui devait être son Judas (1). » Montré au doigt par les autres généraux, ses collègues, dont quelques-uns cependant ne devaient pas être fort délicats, persuadé de l'inutilité de la défense de Queretaro (2), pour se venger et pour se sauver à la fois, Lopez résolut de livrer l'armée impériale. On a dit (3) qu'il n'avait laissé pénétrer les soldats d'Escobedo que le pistolet sur la gorge et qu'il avait tenté de sauver Maximilien; on ne saurait douter aujourd'hui qu'il ne se soit arrangé pour supprimer, dans la nuit du 14 au 15 mai, tous les moyens de défense au couvent de la Cruz et qu'il n'y ait introduit les juaristes (4).

Maîtres de Queretaro, ceux-ci y firent prisonniers l'empereur, Miramon qui avait été blessé, et Mejia. Maximilien fut aussitôt mis en présence d'Escobedo, à qui il apprit qu'il avait signé son abdication et que l'acte était à Mexico entre les mains du ministre Lacunza. Il demanda à être embarqué pour l'Europe, en jurant de ne plus remettre les pieds au Mexique. Mais le général juariste comprenait trop l'importance de sa capture

(1) Alb. Hans, *Queretaro*, p. 108.
(2) Id., p. 267.
(3) Taxile Delord, t. V, p. 150.
(4) *Revista Universal de Mexico*, citée par C. Cantu, *loc. cit.*, p. 418. Voir aussi G. Niox, p. 704-7.

pour accéder à cette demande : il communiqua les propositions de l'empereur au ministre de la guerre, qui répondit par un acte de mise en accusation. La mort de Maximilien était évidemment dans l'intention de Juarez et de ses ministres, Lerdo de Tejada et Iglesias.

L'empereur trouva des avocats dévoués et convaincus dans les républicains Vasquez, Ortega, Riva Palacio et de la Torre, les deux derniers amis de Juarez. Grâce à l'ambassadeur de Prusse, le baron Magnus, deux délais, le 6 et le 9 juin, furent accordés pour la préparation de la défense. M. de la Torre et Riva Palacio allèrent trouver Juarez à San-Luis de Potosi ; ils firent valoir vainement les intentions droites de l'archiduc, ses tendances vers la clémence qui n'avaient été traversées que par les autorités françaises. Ils ne purent rien obtenir. On leur répondit par le décret du 3 octobre 1865 qui punissait de mort tous les rebelles pris les armes à la main.

Juarez n'était pas cruel. Des officiers français avaient reconnu en lui des dispositions à la douceur et à l'indulgence. Livré à lui-même, il eût peut-être fait grâce à Maximilien. Mais le parti militaire lui força la main. Les chefs, tout fiers d'avoir, comme le répétaient leurs journaux, vaincu deux armées (1) et détruit un empire, ne mettaient plus de bornes à leurs exigences. Ils ne purent résister à la triste vanité de condamner à mort un Habsbourg. — Le conseil de guerre, composé d'un

(1) Cantu, *loc. cit.*

lieutenant-colonel et de six capitaines, se réunit le 14 juin dans le théâtre d'Iturbide. On y amena Mejía et Miramon. Maximilien, assez gravement indisposé, n'y parut pas. Les principaux chefs d'accusation étaient la trahison, l'usurpation de pouvoirs publics, le brigandage et surtout le décret du 3 octobre 1865 (1). — Les défenseurs employèrent tous les moyens de plaidoirie, point de droit, sentiment, circonstances atténuantes. Remis à la justice militaire, le jugement était connu d'avance. Les trois accusés furent condamnés à mort, le 15 juin à dix heures du soir (2). D'après la loi militaire, l'exécution devait avoir lieu le 16 juin. Ce jour même, une dépêche de Juarez ordonna de la suspendre jusqu'au 19. Les trois condamnés avaient connu toutes les angoisses de la mort. Cependant, ni les instances du baron Magnus, ni l'intervention des États-Unis, ni l'éloquent appel que M. de la Torre adressa à Juarez ne devaient changer le résultat final (3).

Sans avoir été traité avec la barbarie qu'on a dite, et que le prince de Salm-Salm, témoin oculaire et le plus fidèle des amis de Maximilien, a déclarée avoir été fort exagérée (4), l'empereur, malade et faible, passant tour à tour de l'espoir à la crainte, subit en cet instant suprême les plus cruelles épreuves que la destinée ait jamais imposées à un homme.

(1) Alb. Hans, p. 326.
(2) Id., p. 333.
(3) Cf. E. Lefèvre, t. II, p. 402-4, et Taxile Delord t. V, p. 161.
(4) Salm-Salm : *Queretaro. Blätter aus meinen tagebuch in Mexico.*

Son caractère se retrempa dans ces angoisses suprêmes. Le 18 juin, il écrivit à Juarez pour solliciter la grâce de ses compagnons, demandant à être seul frappé. Juarez ne répondit pas. Le matin même de l'exécution, Maximilien lui écrivit encore pour le prier d'épargner ses partisans (1). L'image de l'impératrice Charlotte se représenta à son esprit avec d'autant plus de force que la douleur de la séparation s'augmentait de la triste situation dans laquelle il la laissait. Il eut un souvenir pour tous, et reporta l'une de ses dernières pensées vers les jours heureux et vers ses amis de Miramar. Il fut réveillé le 19 juin par le général Escobedo. A six heures et demie, il arriva au Cerro de los Campanas où il avait été pris. Une foule curieuse se pressait sur son passage. Trois croix marquaient la place de l'exécution. L'arrêt fut lu par le *fiscal*. Maximilien essaya de consoler le général Mejia, dont la femme qui se tenait non loin de là, avec son enfant dans les bras, poussait des cris affreux (2). Il distribua une once d'or à chaque soldat du peloton d'exécution et, se tournant vers le peuple, s'écria : « Je vais mourir pour une cause juste! celle de l'indépendance et de la liberté du Mexique. Plaise à Dieu que mon sang fasse le bonheur de ma nouvelle patrie : Vive le Mexique! » Miramon, qui avait les vertus comme les défauts d'un soldat d'aventure, mourut la tête haute, en criant :

(1) Cf. Taxile Delord, t. V, p. 161, et Alb. Hans, *loc. cit.*, p. 333.
(2) Alb. Hans, p. 338.

« Vive le Mexique ! vive l'empereur ! » Mejia, ardent catholique, baisait le crucifix. Trois décharges les firent tomber l'un à côté de l'autre (1).

Retournons maintenant en arrière et voyons ce qu'avaient fait les derniers partisans de l'empire, tandis que Maximilien et ses infortunés compagnons succombaient à Queretaro. Le président du conseil des ministres, M. Larez, s'était, dès la fin de février, efforcé de réunir des soldats et de trouver de l'argent. Il joignit à la garnison de Mexico, composée, comme nous l'avons dit, de 1,500 Autrichiens, les Français qui n'avaient pu, faute de temps ou de ressources, rejoindre le corps expéditionnaire. C'est ainsi que la capitale put se défendre pendant tout le mois de mars. Le 29 mars, Marquez arriva de Queretaro à Mexico. Il forma aussitôt de la plus grande partie des troupes une colonne, mais, au lieu de se conformer aux ordres qu'il avait reçus, c'est-à-dire se porter au secours de son souverain, il entreprit de dégager Puebla assiégée par Porfirio Diaz. En route, il apprit la reddition de cette place ; il rebroussa alors chemin et se heurta contre les troupes juaristes qui, le 8 avril à San-Lorenzo, lui infligèrent une sanglante défaite. Le général Marquez parvint néanmoins à rentrer dans Mexico dont les libéraux commencèrent immédiatement le siège. Sous la direction énergique de Marquez qui prit le titre de lieutenant général de l'empire, Mexico résista victorieusement aux

(1) Alb. Hans, p. 339.

attaques dont elle était l'objet. Toutefois, lorsque la mort de Maximilien fut connue et que les vivres commencèrent à manquer, la population demanda à capituler. Marquez s'enfuit. Le 20 juin, la capitale ouvrit ses portes aux libéraux. Le lendemain, c'était le tour de la Vera-Cruz (1).

Le 4 juillet, Juarez entrait triomphalement à Mexico, escorté de l'armée libérale. Sans tarder, le président de la République mexicaine s'occupa de relever le pays. Il convoqua un congrès, présenta une série de mesures réparatrices et libérales, et fut réélu pour la deuxième fois président, en octobre 1867. Malgré la popularité dont il jouissait alors, Juarez ne put rendre le calme au Mexique. Les cléricaux, anciens soutiens du régime déchu, provoquèrent de nouveaux troubles, des insurrections éclatèrent. Dans l'espoir de calmer l'agitation, Juarez fit proclamer, en décembre, une amnistie générale, mais cet acte de clémence eut peu d'effet : les rébellions contre son autorité se maintinrent. Tandis qu'il chargeait des généraux de les comprimer, lui s'occupait d'améliorer l'état du pays, tant par de nouvelles lois empreintes du plus grand libéralisme que par l'ouverture de routes et la construction de chemins de fer et de lignes télégraphiques. Malheureusement, ses excellentes dispositions et ses projets étaient entravés par la pénurie du trésor public. Trois ans après la chute de Maximilien, le budget se soldait par un déficit

(1) V. G. Niox, p. 714-5.

de 51 millions de francs. Pour combler ce vide, le gouvernement de Juarez dut recourir à des emprunts forcés et décréter des impôts extraordinaires, dont la perception, vu l'état du pays, était extrêmement difficile. L'insurrection puisa, dans le mécontentement soulevé par ces mesures obligées, une grande force qui lui permit de se maintenir jusqu'en 1871. Le 16 septembre de cette année, Juarez fut une troisième fois nommé à la présidence. Ses ennemis, il n'était pas sans en avoir un très grand nombre, exploitèrent cette nouvelle élection, ils l'accusèrent de vouloir se perpétuer au pouvoir ; à leur instigation, des soulèvements se produisirent à Galliano, à Sinaloa et dans le Nouveau-Léon. Juarez les combattit avec son énergie habituelle, mais il n'était pas parvenu à faire triompher la légalité lorsque, le 18 juillet 1872, il mourut subitement. Un de ses conseillers, le président de la cour suprême, M. Lerdo de Tejada, qui avait fait preuve, pendant la guerre contre les Français et l'empire, du plus pur patriotisme, fut appelé à lui succéder. Le nouveau chef du pouvoir exécutif proclama aussitôt une amnistie qui eut le meilleur effet : l'insurrection mit bas les armes, et le pays rentra dans le calme. M. Lerdo de Tejada s'appliqua dès lors à améliorer la situation du Mexique. Ses mesures anticléricales ayant amené, en août 1875, des troubles sérieux dans l'État du Mechoacan, dans lesquels les jésuites se firent remarquer, le président ordonna leur expulsion du territoire mexicain.

Après la chute de l'empire, toutes les puissances eu-

ropéennes cessèrent leurs relations avec le Mexique. Seule, la Grande-Bretagne y laissa un chargé d'affaires, et cela pour des raisons assez peu honorables, que nous ferons connaître plus loin. Toutefois, le représentant anglais ne resta pas longtemps à son poste ; pour un incident futile, presque une question d'amour-propre, il demanda, en novembre 1867, ses passeports. Quant aux États-Unis, ils s'empressèrent d'accréditer un agent à Mexico, exemple qui fut immédiatement suivi par tous les États de l'Amérique du Sud, sauf le Brésil.

La France, malgré l'intérêt évident de ses nationaux à la reprise des relations officielles entre les deux républiques, tint longtemps rigueur au Mexique. Ce n'est qu'en 1880 que le gouvernement du président Grévy se décida à envoyer un membre de la Chambre des députés, M. Boissy-d'Anglas, en mission extraordinaire à Mexico pour mettre fin à cet état de choses. Reçu avec joie par les Mexicains et par le président Porfirio Diaz, le représentant de la France, après avoir accompli sa mission, a cédé la place à un chargé d'affaires régulier, et rien ne fait plus craindre que les rapports entre le Mexique et la France, troublés par une guerre aussi inexplicable qu'injuste, doivent désormais cesser d'être empreints de cordialité.

Si nous voulons donner à l'expédition française au Mexique la véritable place qui lui appartient dans l'histoire du dix-neuvième siècle, nous apercevrons bientôt que la question du maintien de la République, ou de la

création d'un empire dans la Nouvelle-Espagne, n'était que d'une importance secondaire. Les effets de cette folle équipée, de cette aventure mal commencée, mal conduite et mal terminée, furent bien plus considérables. Elle causa en Europe un changement de positions parmi les grandes puissances continentales. La France, qui engloutit 363,155,000 francs (1) dans cette désastreuse affaire, et laissa au Mexique 6,654 de ses enfants, disparus ou morts à la suite de leurs blessures (2), y perdit encore le prestige militaire qu'elle avait acquis à Sébastopol et à Solferino. La démoralisation qui commençait à s'emparer de l'armée sautait aux yeux; les origines de l'expédition dévoilaient un état moral plus atteint encore dans le monde officiel. Enfin, la diplomatie impériale avait joué, pendant toute la durée de l'expédition, un rôle assez humble pour encourager le gouvernement prussien aux audacieuses expériences de 1866 et de 1867.

M. Cantu a fort bien mis en lumière l'immense échec que la France a éprouvé au Mexique. « En réalité, dit-il, la France avait réussi à faire précisément le contraire de ce qu'elle s'était proposé. Elle voulait se faire payer ses dettes, et elles furent doublées; elle voulait relever son prestige en Amérique, et elle acheva de le ruiner;

(1) G. Niox, p. 763-4.

(2) Le nombre total d'hommes envoyés au Mexique par le gouvernement français, du 12 novembre 1861 au 25 juin 1863, s'est élevé à 38,493. Lors du rapatriement, il s'en trouva manquer 6,654, dont 1,627 avaient été tués ou étaient morts à la suite de blessures. (Dr Chenu, *Expédition du Mexique, Relation médico-chirurgicale.*)

elle voulait venger ses nationaux et ses soldats, et elle les vit égorger sans obtenir un mot d'excuse ; elle voulait remettre son commerce au premier rang, et il y était anéanti ; elle voulait régénérer le Mexique, et elle le laissa dans le pire désordre, en proie à la guerre civile, au brigandage, à une forfanterie accrue par la victoire, et exposé à la convoitise des États-Unis, qui, s'ils réussissent à le dominer, y détruiront tous les éléments indigènes et latins (1). »

La mort de Maximilien ajoutait encore au discrédit que l'intervention française avait jeté sur le gouvernement de Napoléon III. La cour des Tuileries s'abritait en vain derrière des subtilités d'interprétation du traité de Miramar ; le mot un peu prétentieux d'un journal mexicain exprimait l'opinion générale (2) : « L'ombre accusatrice de Maximilien, disait-il, se lèvera contre Louis-Napoléon, comme celle de Banquo devant Macbeth. »

Quant à l'infortuné empereur, il ne faut pas s'étonner outre mesure que l'idée de la couronne du Mexique l'ait séduit. Avant lui, nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, la situation embarrassée de la République mexicaine avait excité les convoitises ambitieuses de Prim d'abord, de Bazaine ensuite. Du reste, Maximilien a payé trop cher ses illusions pour que l'histoire puisse lui demander un compte sévère de son ambition.

(1) C. Cantu, p. 426.
(2) Cité par C. Cantu, *loc. cit.*, p. 421.

Il eut le tort très grand de ne pas reconnaître, après deux ans écoulés, devant le spectacle des partis se déchirant sur tous les points du territoire, qu'il n'était pas à sa place. Mais son ambition lui soufflait de persister à croire à la sincérité de l'appel des Mexicains et il lui en coûtait d'y renoncer. S'asseoir sur un trône avait été l'aspiration suprême du sa jeunesse; en 1851, il écrivait « ..... Et je songeai combien il devait être agréable, en de certains moments trop solennels pour être fréquents, de se tenir au haut d'un tel escalier (l'escalier monumental du palais de Caserte en Italie), de pouvoir laisser tomber son regard sur tous les autres et de se sentir le premier, comme le soleil dans le firmament (1). »

C'est cet orgueil qui le porta à accepter une couronne dans le Nouveau Monde. Dans les conditions où il la prenait, il lui eût fallu être doué d'une fermeté de caractère, d'une énergie qui lui manquaient absolument.

Maximilien était d'une nature tendre, affectueux pour tous les êtres qui l'approchaient et, par conséquent, peu fait pour la lutte. Il était cependant brave et généreux et, unies à son ambition, ce sont ces dernières qualités qui le poussèrent à refuser d'abdiquer. « Brisé sans pitié, dit M. de Kératry, par la politique américaine qui était dans son droit, et la politique française qui était cruellement égarée, vaincu par les événements comme

(1) *Mémoires de Maximilien*, t. I, p. 113-114.

trahi par ses propres forces, Maximilien a payé de sa vie la passion du pouvoir. Pourtant, on doit reconnaître qu'il souhaitait franchement le bonheur du peuple par les suffrages duquel il s'était cru sincèrement appelé à l'origine. S'il a commis la faute de servir d'instrument à un parti rebelle, en même temps qu'au gouvernement français, on peut dire hardiment qu'il a été le moins coupable et le plus malheureux (1). »

Et puisque enfin, Juarez a joué un rôle prépondérant dans cette triste affaire du Mexique, hâtons-nous de dire qu'il serait injuste de le juger sur les déclamations des journaux officieux français, ou d'après les appréciations suspectes des amis de Maximilien, qui fut plus équitable à son égard. — Les moindres défauts qu'on lui reproche sont l'inexpérience politique et le manque de courage. Cependant, sa ténacité, son obstination à ne pas désespérer du sort du Mexique, la finesse avec laquelle il exploita les idées des hommes d'État de la République des États-Unis protestent contre ces deux assertions. La journée du 19 juin 1867 entache peut-être son histoire. Néanmoins, on doit reconnaître qu'il a été le fidèle représentant de la plus sainte des causes : l'indépendance de sa patrie.

Lorsque le Mexique eut été rendu à lui-même par le départ du corps expéditionnaire français, l'embarras le plus grand devant lequel se trouva son gouvernement

(1) De Kératry, *l'Elévation et la chute de Maximilien*, p. 356. V. aussi Masseras, *Un essai d'empire au Mexique.*

fut la question financière. Pendant toute la durée de l'occupation, le budget s'était soldé par des déficits sérieux ; quinze ans se passèrent ensuite sans que l'équilibre pût être établi. Toutefois, grâce aux efforts constants du président Juarez et de ses successeurs, la différence alla en diminuant.

Il y a huit ans, le budget des recettes n'était que de 16 à 17 millions de dollars (80 à 85 millions de francs) ; depuis, il n'a fait que progresser. Celui de l'année fiscale 1875-1876 était pour les recettes de près de 24 millions de piastres et pour les dépenses d'environ 25 millions, c'est-à-dire qu'il présentait encore un déficit d'un million de piastres. Le budget de 1881-82 a, le premier, été en équilibre avec une somme de 29 millions; celui de l'année suivante l'a dépassé de 4 millions. Actuellement, le gouvernement mexicain fait aisément face à toutes ses dépenses.

Quant à la situation du Mexique, en ce qui concerne ses obligations financières, elle est légèrement meilleure aujourd'hui.

En 1879, la dette publique, tant intérieure qu'extérieure, était évaluée à 425,500,000 piastres, ou 2,127,500,000 francs. Mais ce chiffre n'est pas certain, car il n'y a pas eu de rapport officiel depuis le règne de Maximilien.

Le 1er août 1865, un relevé avait fixé la dette totale à 317,357,050 piastres, ou 1,586,786,250 francs, portant un intérêt annuel de 19,725,470 piastres ou 98,627,350 francs.

Voici comment elle se décomposait à cette époque :

Vieil emprunt anglais 3 0/0 réglé en 1851 à. . . .	256,041,250	francs.
Emprunt 3 0/0 contracté en 1864 pour faire face aux intérêts du premier emprunt.	121,620,000	—
Emprunt anglo-français 6 0/0 de 1864.	309,125,000 (1)	—
— à lots de 1865 6 0/0	250,000,000	—
Dette intérieure 6 0/0, environ.	175,000,000	—
Créances admises de résidents étrangers, intérêt 6 0/0.	150,000,000	—
Somme due au gouvernement français pour frais de guerre jusqu'au 31 mars 1865.	325,000,000	—

Outre ces sommes, il était encore dû par le Mexique à cette époque pour :

Intérêts sur les emprunts.	15,000,000	francs.
Lots sortis	3,000,000	—
Fonds d'amortissement	6,250,000	—
Annuité due à la France pour frais de guerre suivant la convention de Paris de 1864	25,000,000	—

De ces dettes, deux seulement furent reconnues par le gouvernement républicain qui succéda à Maximilien : la dette intérieure et les créances de résidents étrangers. Pour la première, cette reconnaissance n'a jusqu'à présent pas mieux valu qu'une dénégation, attendu que les intérêts n'ont pas été payés. Pour la seconde, elle est sur le point d'être entièrement acquittée. Il est bon de dire que les Anglais étaient les principaux

(1) Nous ferons remarquer la différence entre ce chiffre et celui de l'emprunt lors de son émission. Comment s'est-il grossi de 119 millions 125,000 francs en un peu plus d'un an ? voilà ce que nous avons peine à nous expliquer. On observera aussi que, dans cette liste, ne figure pas l'emprunt français de 1853, inscrit pourtant au grand-livre de la dette publique du Mexique par la commission financière mexicaine réunie à Paris en avril 1864.

créanciers et que, suivant leur habitude, ils n'ont négligé aucun moyen pour se faire payer.

D'abord, pendant toute la durée de l'occupation française, soit de 1862 à 1867, ils avaient obtenu des paiements successifs qui avaient assez fortement diminué le montant de leur créance. Après la chute de Maximilien, pour se concilier la faveur du gouvernement républicain du Mexique que les grandes puissances d'Europe refusaient de reconnaître, le gouvernement britannique, comme nous l'avons déjà dit, accrédita un chargé d'affaires. Le départ inconsidéré de ce diplomate faillit amener une suspension des paiements; pour l'éviter, les Anglais consentirent *généreusement* à plusieurs réductions dans leurs créances, qui ne se montèrent bientôt plus qu'à environ 4 millions de piastres (20 millions de francs). Depuis lors, cette somme a été peu à peu amortie encore; il y a deux ans, elle n'était plus que de 2 millions et demi de piastres, et en ce moment le gouvernement mexicain est en pourparlers pour sa complète libération. — Du côté des Espagnols, porteurs de créances reconnues, la situation n'est pas moins bonne. De 6 millions de piastres qu'était, à l'époque de l'intervention, le montant des créances espagnoles, ce montant a été progressivement réduit à 2 millions de piastres, et, suivant les dernières nouvelles, le gouvernement mexicain proposerait actuellement de racheter le reste de sa dette à 33 0/0. — Des familles d'anciens résidents étrangers au Mexique, de nationalité américaine, possédaient également des titres de ces

créances reconnues par le gouvernement mexicain. Comme leur montant était relativement minime, il a été acquitté sans difficulté. Le chapitre de la dette mexicaine intitulé : « Créance de résidents étrangers » peut donc désormais être considéré comme réglé.

Restent les emprunts contractés par le Mexique à l'étranger, sur les places de Londres, de Paris et d'Amsterdam. De ce côté, il n'y a rien à espérer, malgré les bruits que font circuler de temps à autre des spéculateurs. Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement de la République mexicaine a refusé de les reconnaître, et il n'est pas présumable que le temps change cette résolution héréditaire, on peut dire, chez les successeurs de Juarez.

LES FRANÇAIS A TAÏTI[1]

1838-1880

Taïti a été découverte en 1605 par le navigateur espagnol Quiros, qui lui donna le nom de Sagittaria. Elle fut ensuite visitée par le capitaine anglais Wallis (1767), par Bougainville (1768), par Cook (1769). Ce dernier seul explora d'une façon assez complète l'île de Taïti ; il y trouva une population comptant environ 100,000 âmes, de caractère doux et de mœurs rudimentaires, soumise à un roi qui exerçait en même temps les fonctions de grand prêtre (2). De retour en Angleterre, Cook fit connaître à ses compatriotes ce qu'il avait vu ; aussitôt quelques esprits aventureux se portèrent à Taïti. Les indigènes les accueillirent avec sympathie et confiance, et se montrèrent honnêtes dans leurs rela-

(1) Consulté :
Dumoulin et Degraz : *Iles Taïti ; esquisse historique et géographique.* — H. Lutteroth : *O'Taïti, histoire et enquête.* — H. Lecucq : *Question de Tahiti.* — Les directeurs de la Société des missions de Londres : *Exposé des faits qui ont accompagné l'agression des Français contre l'île de Tahiti et l'injuste établissement de la domination française dans cette île.* — Elias Regnault : *Histoire de huit ans.* — C. Lesur : *Annuaire historique.* — *Revue maritime et coloniale* et autres revues.

(2) V. H. Lutteroth, *O'Taïti, histoire et enquête*, p. 7 à 37.

tions. Malheureusement, au lieu d'apporter dans ce milieu sauvage les progrès de la civilisation, les Européens n'y introduisirent que les vices et les passions de leurs pays. Déjà, les tribus indigènes se faisant continuellement la guerre, et se livrant aux coutumes de l'infanticide et des sacrifices humains, la population de l'île subissait des réductions sensibles, la démoralisation qui suivit l'arrivée des blancs accentua encore cette décroissance. En quelques années, la débauche, l'ivrognerie, l'infanticide et les sacrifices humains firent des vides considérables parmi les Taïtiens; en 1797, leur nombre n'était plus évalué qu'à 16,000 (1). Instruite de cet état de choses, la Société des missions protestantes de Londres voulut y porter remède. En 1797, elle envoya à Taïti dix-huit agents qui se fixèrent dans le pays (2). Moins de vingt ans après (1816), grâce au travail de ces infatigables et persévérants religieux, le paganisme n'avait plus de sectateurs à Taïti; la foi protestante était seule la religion des indigènes. Cependant, la conversion au christianisme des Taïtiens n'était pas le seul but poursuivi par les missionnaires anglais: peu à peu, ils s'infiltraient dans le gouvernement, prenaient une part de plus en plus grande dans l'administration, et acquéraient une extrême influence.

En 1827, la couronne de Taïti échut à la sœur du dernier roi, qui prit le nom de Pomaré IV. Les mission-

(1) Reverend Ellis, *Polynesian Researches*, t. I, p. 101-2.
(2) Dumoulin et Degraz, *Iles Taïti*, t. I, p. 423-8.

naires anglicans surent habilement profiter de la faiblesse de caractère inhérente au sexe de la nouvelle souveraine pour s'immiscer davantage dans les affaires du pays. Combattus par un parti puissant, que révoltait cette intrusion étrangère, ils poursuivaient néanmoins leur œuvre, dirigeant tout et s'emparant chaque jour de quelque pouvoir de plus. Toutefois, en 1829, les obstacles, les difficultés qui leur étaient opposés s'accrurent à ce point que les missionnaires anglais, craignant d'être vaincus dans la lutte engagée avec le parti national, suggérèrent à la reine de se mettre sous le protectorat de l'Angleterre. Ces ouvertures ne furent point accueillies ; elles eurent même le don d'éveiller les susceptibilités, la méfiance du gouvernement haïtien, qui refusa aux missionnaires le droit sollicité par eux d'arborer le pavillon britannique sur leurs résidences.

Cependant, en 1833, Rome s'émut des progrès du protestantisme dans l'Océanie, elle craignit que cette partie du monde ne lui échappât. Le 2 juin, Léon XII confia à la maison de Picpus la tâche de rendre catholiques toutes les îles de l'océan Pacifique. En conséquence, au mois de mai de l'année suivante, trois missionnaires catholiques arrivèrent devant l'archipel des îles de la Société, et allèrent s'établir aux îles Gambiers.

Trois ans après, leur nombre s'était notablement accru ; ils avaient converti à leur foi la plupart des naturels, et s'étaient attiré une telle affection que leur chef avait été proclamé roi. Dans les derniers mois de

1837, ils résolurent d'entreprendre la conversion des Taïtiens; à cet effet, deux membres de la mission se rendirent à Papeïti, mais aussitôt la reine Pomaré, soumise comme on sait à l'ascendant des missionnaires anglais, leur intima l'ordre de déguerpir (1). Les révérends pères protestèrent et acceptèrent un asile chez M. Mœrenhout, consul des États-Unis. Pomaré employa alors la force pour contraindre les missionnaires à quitter l'île.

La maison de Picpus, de Paris, fut informée de ces faits et s'en plaignit auprès du gouvernement français. Le capitaine Dupetit-Thouars fut chargé d'obtenir réparation. Au mois d'août 1838, il était à Taïti et obligeait Pomaré à compter à la mission des îles Gambiers 2,000 piastres d'indemnité, et à saluer le pavillon français. En même temps, il usa de ses pouvoirs étendus pour récompenser M. Mœrenhout de sa généreuse conduite : il le nomma consul de France (2). Poursuivant ensuite ses démarches auprès de la reine Pomaré, le capitaine Dupetit-Thouars obtint d'elle, le 4 septembre, qu'elle signât un traité portant que, désormais les Français, quelle que fût leur profession, pourraient aller et venir librement dans les îles de la Société (3).

Il s'écoula peu de temps avant que Pomaré IV, poussée par les missions anglaises, violât les clauses du traité qu'elle venait de conclure, persécutât les missionnaires catholiques ainsi que leurs convertis, et fît subir des

(1) Dumoulin et Degraz, *loc. cit.*, t. II, p. 818.
(2) H. Lutteroth, p. 162-185.
(3) Id., p. 245.

vexations aux négociants français. Le gouvernement français dut encore intervenir en 1839, puis une troisième et une quatrième fois en 1840 et en 1841, toujours pour les mêmes faits. Cette dernière année fut signalée par une tentative du nouveau consul de France, M. Mœrenhout, pour faire passer l'île de Taïti sous la souveraineté du gouvernement qu'il représentait, mais son entreprise échoua par suite de l'opposition de la reine.

En 1842, M. Dupetit-Thouars, promu l'année précédente au grade de contre-amiral, dut revenir à Taïti pour obtenir satisfaction des mauvais traitements infligés à des missionnaires catholiques. Cet officier supérieur venait (1er mai) de faire reconnaître la souveraineté de la France par le roi des îles Marquises, qui, s'étant attiré une mauvaise affaire avec le gouvernement des États-Unis, craignait un châtiment et avait sollicité la protection de l'amiral français. Lorsqu'au mois d'août Dupetit-Thouars arriva à Taïti, de graves discussions agitaient ce petit État. Les principaux chefs du pays étaient en lutte ouverte avec la reine Pomaré, et durant les troubles les résidents français avaient eu à souffrir les outrages de l'un et de l'autre parti. L'amiral demanda à chacun d'eux de faire une réparation; les chefs des révoltés offrirent immédiatement de placer les îles de la Société sous le protectorat de la France; la reine repoussa obstinément tout arrangement. Alors l'amiral imposa à Pomaré IV le paiement d'une indemnité de 10,000 piastres, et l'avertit qu'en

cas de refus, il occuperait le fort de la Reine, les établissements de Motou-Outa et l'île de Taïti (1). Des deux maux, la reine choisit le second, qui devait, selon ses espérances, mettre fin aux dissensions intestines, et, le 9 septembre 1842, signa, de concert avec quatre des principaux chefs, un acte par lequel les îles de la Société étaient placées sous la protection de la France (2). Au mois de mars 1843, le roi Louis-Philippe accepta ce protectorat et chargea le capitaine de vaisseau Bruat, récemment nommé gouverneur des possessions françaises en Océanie, de s'entendre avec la reine Pomaré et les grands chefs pour l'établissement du nouveau régime.

Ce ne fut pas sans un vif déplaisir que le cabinet britannique apprit l'exercice prochain du protectorat français sur les îles de la Société. Déjà ses agents lui avaient écrit que la cession avait été obtenue en partie par l'intrigue, en partie par l'intimidation (3). Aussi, quand il eut connaissance de la résolution prise par le roi des Français, il ne cacha point son mécontentement et fit cette déclaration par laquelle il entendait réserver sa future liberté d'action : « Le gouvernement

(1) Voir la lettre de l'amiral Dupetit-Thouars dans Dumoulin et Degraz, t. II, p. 948-951.

(2) Voir ce document dans *Codification des actes en vigueur dans les établissements français de l'Océanie*, par Langomazino, p. XXI-XXII.

(3) Voir de quelle odieuse manière la noble et énergique conduite de l'amiral Dupetit-Thouars est retracée dans cet opuscule publié par la Société des missions de Londres, et intitulé : *Exposé des faits qui ont amené l'agression des Français contre Tahiti...*

de Sa Majesté Britannique, bien qu'il n'ait pas reconnu à la France le droit de prendre et d'exercer un protectorat sur les îles de la Société, n'a cependant pas l'intention de mettre ce droit en question (1). »

En même temps, il écrivit au missionnaire Pritchard, consul de la Grande-Bretagne à Taïti, de surveiller avec vigilance la conduite des Français à l'égard de ses collègues et de le tenir au courant de tous leurs actes. « L'Angleterre, dit M. Regnault (2), s'arrogeait ainsi un protectorat moral à côté du protectorat légal des Français : il devait nécessairement y avoir conflit. »

M. Pritchard, qui, depuis quinze ans, résidait dans les îles de la Société et s'était toujours montré l'un des agents les plus zélés, les plus actifs de la propagande anglaise, comprit le parti qu'il pouvait tirer des circonstances et le rôle prépondérant qu'il lui était loisible de prendre. Pendant son long séjour à Taïti, il avait su s'attirer nombre d'amitiés parmi les indigènes par des conseils médicaux et avait conquis les bonnes grâces de la reine Pomaré en l'assistant dans ses accouchements.

Il résolut alors de profiter de sa situation pour réaliser le vœu ardent et secret qu'il chérissait, celui de chasser les Français de Taïti. Il n'eut point de peine à faire partager son dessein à la reine, et, vers le mois de mai, obtint d'elle qu'elle dénonçât l'acte du 9 septembre 1842, et qu'elle arborât en signe d'indépendance

(1) Elias Regnault, *Histoire de huit ans*, t. II, p. 344.
(2) Id., t. II, p. 345.

nu pavillon orné d'une énorme couronne royale. Les autorités françaises forcèrent la reine à le retirer. Dès ce moment, M. Pritchard rompit ouvertement avec les Français : chacune de ses actions fut une tentative hostile. Il invita les résidents anglais à la désobéissance, excita les indigènes à la révolte, amena la reine à réarborer son pavillon, le fit saluer par deux frégates anglaises, etc.....

Sur ces entrefaites, 1er novembre 1843, le gouverneur Bruat débarqua aux îles de la Société. On conçoit qu'il ne put se faire reconnaître.

Le contre-amiral Dupetit-Thouars, qui, avec des forces imposantes, l'avait accompagné, eut beau protester, adresser de vives représentations à la reine, rien ne fit. Le consul Pritchard encourageait ses résistances; il remplissait son esprit de folles terreurs en lui disant que les Français allaient l'enlever et l'envoyer dans leur pays. Il réussit par ce moyen à lui faire accepter un refuge dans la maison du consulat, de sorte qu'il la tenait complètement sous son influence. Le 5 novembre, l'amiral Dupetit-Thouars notifia à Pomaré que, si elle ne lui écrivait pas pour s'excuser et renoncer franchement à la résistance, il se verrait dans la nécessité de proclamer sa déchéance et de prendre possession de l'île de Taïti et de ses dépendances.

Le 6, l'amiral eut une entrevue avec la reine, mais il n'en obtint encore aucune réponse satisfaisante. En conséquence, le même jour, il prit possession, au nom de la France, de l'archipel des îles de la Société.

Deux jours, après on procéda à l'installation de M. Bruat, en qualité de gouverneur. Une proclamation énergique, pleine de justice et de loyauté, fut affichée à Papeïti, pour faire connaître aux habitants que toute garantie était assurée à leurs personnes, à leurs propriétés et au libre exercice de leur culte. Des ordonnances et des règlements furent également publiés pour maintenir le bon ordre et conserver le droit de chacun. Les chefs de l'île et les indigènes manifestèrent sur-le-champ leur satisfaction du nouvel ordre de choses établi. En même temps, le port de Papeïti fut déclaré port franc : il ne devait plus y être perçu aucun droit d'ancrage pour les navires, ni de douane pour les marchandises; la seule rétribution qui ne fut pas supprimée fut celle du pilotage. Le service administratif et militaire de l'île fut ensuite organisé (1).

Devant ces actes énergiques, la fureur du consul Pritchard ne connut plus de bornes. Il protesta et amena le drapeau britannique qui flottait sur le consulat. Cependant, tout en se dépouillant ouvertement et volontairement de ses fonctions, M. Pritchard ne renonça pas à ses intrigues. Il continua à entretenir l'esprit de résistance chez la reine et à pousser les naturels à l'insurrection. Enfin, comme ces moyens ne réussissaient pas assez vite à son gré, il essaya de chasser les Français de Taïti par la famine. Ce moyen,

(1) Dumoulin et Degraz, t. II, p. 990.

auquel se prêtèrent les fermiers indigènes échoua, grâce à la fermeté déployée par le gouverneur Bruat. Toutefois, les mesures rigoureuses qu'il dut employer provoquèrent quelques désordres que les prédications révolutionnaires des missionnaires anglicans accrurent rapidement. A Matavaï, Taïrabou, à Papeïti des révoltes éclatèrent : les habitants se retirèrent dans les montagnes, prêts à fondre sur les établissements français aussitôt que se présenterait l'escadre britannique annoncée par le consul Pritchard. La reine Pomaré se retira sur une corvette de guerre anglaise.

Il fallait en finir avec l'instigateur de ces troubles. Le 3 mars 1844, le gouverneur Bruat fit emprisonner M. Pritchard. Aussitôt les progrès de l'insurrection s'arrêtèrent. Cinq jours après, l'ex-consul britannique était livré au capitaine d'un navire anglais qui, selon la promesse exigée de lui, partit immédiatement pour les îles Sandwich.

Nous avons vu avec quel sentiment le cabinet de Saint-James avait accueilli l'annonce de l'établissement du protectorat français sur Taïti. La nouvelle de la déchéance de Pomaré IV et de la prise de possession de ses États par l'amiral Dupetit-Thouars pour le compte de la France souleva en Angleterre de violents débats parlementaires. Le 12 février 1844, le ministère déclara qu'il espérait que cette occupation serait désavouée, et, poussé par la presse et par l'opinion politique, se laissa aller à prononcer des paroles belliqueuses. Le roi Louis-Philippe travaillait depuis trop longtemps à maintenir

la bonne entente entre son gouvernement et celui de l'Angleterre pour qu'il y regardât beaucoup à désavouer un agent dont l'action troublait son œuvre. Le 26 février 1844, l'amiral Dupetit-Thouars fut sacrifié : l'exécution pure et simple du traité du 9 septembre 1842 fut ordonnée.

Cette concession humiliante pour la France eut l'avantage précieux, aux yeux du roi Louis-Philippe, de rétablir la bonne harmonie entre la France et l'Angleterre. Ce ne fut cependant pas pour longtemps. L'arrestation du consul Pritchard et son expulsion des îles de la Société réveillèrent au mois de juillet les susceptibilités anglaises. Cette fois les choses prirent un aspect plus menaçant. Sir Robert Peel, chef du cabinet britannique, interpellé à la Chambre des communes, jeta publiquement à la France un outrage et un défi : « Je n'hésite pas à déclarer, dit-il, qu'une grossière insulte, accompagnée d'une grossière indignité, a été commise... Je pense que le gouvernement français fera la réparation, qu'à notre avis l'Angleterre a le droit de demander (1). » La presse britannique appuya violemment ces paroles, se lança dans d'odieuses diatribes contre l'amiral Dupetit-Thouars et les autorités françaises de Taïti, et en appela au gouvernement pour exiger de celui de la France une amende honorable. Les nombreuses sectes religieuses que renferme l'Angleterre s'agitèrent également et mêlèrent leur ressenti-

(1) Regnault, t. II, p. 417.

ment, leurs discours haineux aux déclamations insolentes et belliqueuses des journaux. En même temps, le gouvernement britannique ordonnait des armements formidables et se préparait à une guerre que semblait désirer la nation. Devant ces démonstrations, les terreurs du roi Louis-Philippe reprirent de plus belle. La crainte de la guerre et la persuasion où il était que cet événement entraînerait la ruine générale des monarchies (1), le firent encore se plier aux volontés de la Grande-Bretagne. Il voulut en finir à tout prix avec ce qu'il appelait les « tristes bêtises de Taïti (2) ». Le 28 août, il infligea un blâme sévère à ses agents et accorda une indemnité de 25,000 francs à M. Pritchard.

Au moment même où le gouvernement français s'humiliait ainsi devant un criminel, et lui payait tribut, des dépêches arrivaient de Taïti, annonçant que les indigènes étaient en pleine insurrection. L'esprit du révérend Pritchard régnait encore dans l'île, et les missionnaires restés après lui, fidèles à ses traditions, avaient prêché la guerre sainte.

Il était nécessaire, pour les Français, de frapper un coup décisif pour démontrer leur ferme volonté de maintenir leur situation et affermir la confiance des chefs demeurés fidèles. Un rassemblement de 1,200 indigènes s'était campé et fortifié dans le district de Mahaena, à 20 kilomètres de Papeïti. Le gouverneur Bruat organisa

(1) Regnault, t. II, p. 424.
(2) Id., t. III, p. 12.

une colonne de 500 hommes, qu'il embarqua sur trois navires, et, dans les premiers jours d'avril, il vint hardiment mouiller devant la position occupée par les insurgés. Ceux-ci étaient bien armés et possédaient même quelques canons. Les Français les attaquèrent vigoureusement, mais ce ne fut qu'après une longue lutte qu'ils réussirent à les déloger de leurs retranchements. Cette journée coûta aux Taïtiens une centaine de morts; les Français eurent 16 tués et 52 blessés (1). Le 30 juin, un autre engagement, très meurtrier, eut lieu à Rapapa. Comme le précédent, il n'eut encore aucun effet sur la rébellion. La reine Pomaré, qui s'était retirée à Raïatea, l'une des îles sous le Vent, persistait, elle aussi, dans sa résistance, refusant obstinément d'écouter aucune communication du gouvernement français.

En dépit de cette situation, le 7 janvier 1845, les Français arborèrent le pavillon du protectorat à Papeïti, puis le gouverneur Bruat déclara l'île Raïatea en état de siège.

Pendant toute l'année 1845, la situation ne subit aucune modification. Au commencement de 1846, le gouverneur Bruat dirigea contre les petites îles insurgées, et en particulier contre Raïatea, une expédition infructueuse : 18 hommes y périrent et 43 autres furent blessés.

(1) *Etablissement français de l'Océanie. Revue maritime et coloniale*, juillet 1865, p. 518-9.

Devant cet état de choses et les réclamations toujours très vives de l'Angleterre, le gouvernement français résolut de limiter son protectorat à une partie de l'archipel. Vers le milieu de l'année 1845, des négociations s'engagèrent à ce sujet entre le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James. Elles furent des plus pénibles, car elles ne durèrent pas moins de deux ans. Cependant, à la fin (5 août 1847), il fut convenu que le protectorat de la France laisserait en dehors de son action les îles sur lesquelles la souveraineté de Pomaré était restée douteuse, à savoir : Huahiné, Bora-Bora, Raïatea et Maupiti, composant le groupe appelé îles sous le Vent et l'archipel des îles Gambiers, formé de quatre autres îles ; que ces îles ne pourraient être soumises à une autre puissance maritime, et que le gouvernement britannique retirerait définitivement son pavillon des possessions prises sous le protectorat français (1).

Pendant ce temps, les hostilités se poursuivaient en Océanie. Cinq engagements différents, survenus entre les Taïtiens et les Français, du 19 mars au 30 mai 1846, et qui tournèrent à l'avantage de ceux-ci, donnèrent à penser que la soumission ne tarderait pas à se faire. Les mois qui suivirent ne furent marqués d'aucun fait digne d'être relaté. Enfin, le 17 décembre, les Français enlevèrent aux insurgés le fort de Fantahua, qui pas-

(1) Cf. Lesur, *Annuaire historique*, 1846, p. 327, et de Clercq. *Recueil des traités*, t. V, p. 525.

sait pour inexpugnable. Ce succès inattendu jeta la consternation parmi les indigènes, dont les chefs firent successivement leur soumission. Dans de telles circonstances, la reine Pomaré se vit contrainte d'accepter le protectorat français. Le 6 février 1847, elle consentit à recevoir le gouverneur Bruat, et lui déclara que, désormais, elle s'en remettait à la France pour la soutenir dans tous ses droits (1). Au mois de mai 1847, la reine Pomaré quitta les îles sous le Vent et fut solennellement réinstallée dans son autorité.

Quoique né dans des circonstances difficiles, le protectorat de la France sur Taïti fut longtemps sans être troublé. Cependant, dans le commencement, il fut impossible au gouverneur, M. Bruat, d'en tirer tout le parti que la beauté du climat, la fertilité du sol et la position commerciale de ce petit pays promettaient. Les premières années de l'occupation française donnèrent donc peu de résultats en ce qui concerne les progrès matériels et moraux des îles de la Société.

Il fallait d'ailleurs compter avec le mauvais vouloir tenace de l'Angleterre. C'est à l'intervention de cette puissance que les missionnaires protestants durent de voir leur influence religieuse survivre dans l'île à leur situation politique. Toutefois, ils furent désormais impuissants à profiter des troubles intérieurs de Taïti pour miner l'influence française, qui ne fut pas ébranlée non plus par le mouvement de 1852. A cette époque,

(1) C. Lesur, *loc. cit.*, 1847, p. 302-4.

une révolution éclata à Taïti; la reine Pomaré fut renversée et la république proclamée. L'intervention française lui fit aussitôt rendre son trône; mais, au mois de mai de cette même année (1852), Pomaré, craignant un nouveau soulèvement, abdiqua en faveur de son fils. Les remontrances du gouvernement français la firent ensuite revenir sur cette résolution, et Pomaré reprit le pouvoir, de fait beaucoup plus nominal que réel.

La paix fut désormais bien établie et il ne s'éleva plus que des difficultés d'ordre intérieur. Les nouveaux règlements administratifs et financiers du commissaire impérial, M. La Roncière, soulevèrent une certaine agitation, bientôt apaisée par le rappel de cet agent. Ce fut d'ailleurs un fait déplorable, car M. La Roncière était un administrateur aussi éclairé qu'impartial, et dont la disgrâce avait été causée par l'équité avec laquelle il avait poursuivi les pères des missions pour « des sévices graves », commis sur la personne d'un concurrent commercial, qui avait le tort d'être laïque (1).

Depuis lors et jusqu'en 1877 aucun événement notable ne se produisit à Taïti. La tranquillité était parfaite et le protectorat de la France sur cette île et ses dépendances était exercé sans difficulté par un représentant portant le titre de commandant, commissaire du gouvernement français aux îles de la Société.

Au mois de septembre 1877, la reine Pomaré IV

(1) V. Louis Jacolliot, *la Vérité sur Taïti*, Affaire La Roncière.

mourut. Son fils Ariiané lui succéda sous le nom de Pomaré V. Ce prince n'apporta aucun changement à l'état de choses existant : il se montra plein de déférence envers le représentant de la France et très disposé à favoriser l'assimilation graduelle de son pays. Il est vrai que, depuis près de quarante ans que le protectorat français était établi sur le royaume, tous ses habitants avaient apprécié la loyauté de la France dans l'observation des conventions arrêtées, l'équité des divers commandants envoyés successivement de la métropole, la sagesse de la législation française dont ils (les Taïtiens) avaient adopté nombre d'institutions. L'intervention française était donc aimée et respectée.

Deux ans se passèrent encore sans incident. En 1879, des circonstances graves se produisirent qui intéressaient l'ordre de succession au trône. Au mois de septembre, le représentant français pressentit le roi sur la question de la remise complète entre les mains de la France de son autorité. Pomaré V se montra disposé à un acquiescement que les chefs désiraient du reste. Sur ces entrefaites, Pomaré tomba malade. Il entra alors en communications plus fréquentes avec M. Chessé, le commandant français.

Le représentant de la France n'eut pas beaucoup de peine à lui faire comprendre que, dans l'intérêt de son pays et de sa famille, il ne saurait trouver de protection plus efficace que celle qu'il devait rencontrer auprès d'une nation qui avait exercé sur lui sa protec-

tion avec autant de bienveillance que de désintéressement (1).

Le 29 juin 1880, en présence de tous les chefs de Taïti et de Mooréa, le commissaire de la République française fit donner, par un interprète, lecture d'une déclaration dont les termes avaient été concertés avec le roi et les principaux chefs du pays. Cet acte portait l'abdication de Pomaré V et la reconnaissance par lui de la souveraineté de la France. Lorsque la lecture en eut été achevée, Pomaré le signa; après lui, les chefs y apposèrent successivement leur signature, puis le représentant de la France le signa également.

La cession de tous les territoires dépendant de la couronne de Taïti était faite par Pomaré V aux conditions suivantes : Pomaré conserverait son titre de roi, et il aurait droit aux mêmes honneurs qui lui étaient rendus avant son abdication; il recevrait du gouvernement français une rente annuelle et viagère de 60,000 francs; les membres de sa famille recevraient des rentes annuelles et viagères variant entre 6,000 et 1,200 francs; il serait payé à deux hauts chefs des rentes annuelles et viagères de 1,800 francs, et à un troisième une rente annuelle et viagère de 1,200 fr.

Le total de ces pensions s'élevait à 91,200 francs. Le gouvernement français prenait en outre à sa charge les dettes laissées à sa mort par feu la reine Pomaré IV,

(1) *Tableaux de population, de culture, etc., des colonies françaises pour l'année* 1880, *publication officielle*, p. 279-280.

mère du roi, et qui se montaient à 46,000 francs. Il s'engageait encore à terminer le palais royal commencé (1).

Au mois de décembre, le Parlement français vota la ratification de la convention du 29 juin, et, le 30 décembre 1880, un décret présidentiel consacra définitivement l'annexion de Taïti à la France.

La nouvelle de la ratification de l'acte de cession causa à Taïti une vive joie. Une fête eut lieu à cette occasion qui prouva l'affection des habitants pour la France.

L'annexion de Taïti à la France mettait fin à la longue rivalité qui avait existé entre cette puissance et l'Angleterre dans l'Océanie. Cet événement était attendu depuis quelques années. Néanmoins, il causa aux Anglais une vive déception, que, par amour-propre, ils dissimulèrent de leur mieux.

Frapper un ennemi à terre est un lâche plaisir. Nous nous abstiendrons donc de commenter les événements dont la relation forme ce chapitre. Nous ne ferons pas ressortir le rôle peu honorable pour une grande nation joué par l'Angleterre à Taïti. Il est vrai que, comme nous avons déjà eu souvent occasion de parler de sa jalousie, de son égoïsme et de sa soif inextinguible d'accroissements territoriaux, notre silence ne produira pas de lacune dans notre travail.

(1) Cf. J. Métenier, *Taïti*, p. 323-4, et *Mémorial diplomatique* numéro du 11 septembre 1880.

Tandis que se négociait encore la cession de Taïti, le gouvernement français fut averti de certains agissements de nature à compromettre, par la réalisation du but vers lequel ils tendaient, la suprématie et l'influence de la France dans ces parages. Des maisons de commerce allemandes et américaines s'efforçaient, disait-on, de prendre un pied de plus en plus large aux îles Gambiers. Ces îles sont au nombre de quatre : Mangaréva, Au-Kena, Aka-Marou et Taravaï. Par le traité du 5 août 1847, on s'en souvient, l'Angleterre et la France étaient convenues que l'action de la France admise à Taïti et dépendances (Mooréa, Tétiaroa et Mehetia) ne pourrait s'étendre aux îles sous le Vent et à l'archipel des Gambiers sans l'autorisation de l'Angleterre.

Néanmoins, devant les menées dont il était informé et qui pouvaient un jour compromettre les intérêts de la France en lui donnant pour voisines dans la Polynésie deux nations qui lui disputeraient peut-être la prépondérance, l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, chargea le commandant Chessé, celui-là même qui avait si heureusement négocié avec le roi Pomaré V la cession de Taïti à la France, de se rendre aux îles Gambiers et de mettre un terme à cette situation.

Le gouvernement français, en cherchant ainsi à prendre sous sa souveraineté l'archipel des îles Gambiers, s'inspirait encore d'un autre motif. Les religieux de Picpus continuaient à être tout-puissants, à exercer une autorité absolue sur ces îles ; ils persévéraient avec un

zèle farouche dans le régime théocratique qu'ils avaient établi et qui abaissait de plus en plus le niveau intellectuel de la population. De plus, ces religieux, animés de la haine ridicule des premiers chrétiens contre la chair, avaient à peu près interdit le mariage, de sorte que le nombre des Mangaréviens diminuait d'une façon aussi constante que rapide. Les hommes et les femmes, sur l'ordre qu'ils avaient reçu et que leur imposait un fanatisme de fer, marchaient tête baissée, avec l'aspect de l'abattement, comme si, dégagés des biens de ce monde, ils n'aspiraient qu'à la tombe. Le joug clérical leur avait donné des habitudes monacales (1).

Au commencement de l'année 1881, le commandant Chessé arriva à Mangaréva. Ses négociations avec le roi Bernardo Putaïri, soumis aux Picpuciens, et avec les principaux chefs, furent longues et pénibles. Cependant, le 7 mars, il réussit à leur faire signer une demande d'annexion à la France, que voulut bien ensuite contresigner le provincial de Picpus, provicaire apostolique aux îles Gambiers (2). Cette manœuvre habile du représentant français était une violation complète du traité du 5 août 1847. Le gouvernement français le comprit. Il ne voulut pas fournir à l'Angleterre un juste grief contre lui; il lui fit donc part de la demande qui lui était adressée et obtint de pouvoir l'agréer.

(1) V. *Une mission aux îles Gambiers*, *Nouvelle Revue*, 15 septembre 1881.

(2) Alb. Rabou, *la France en Océanie*, *Nouvelle Revue*, 15 avril 1882.

La possession de Taïti a été poursuivie, on l'a vu, avec persévérance par la France. A-t-elle une importance en rapport avec les efforts militaires ou diplomatiques qui ont été faits depuis 1842 pour son acquisition? C'est ce que nous allons examiner.

Les îles des archipels appartenant aujourd'hui à la France sont au nombre de cent quatre, ainsi divisées :

Archipel de la Société.	Ile de Taïti	1	Pop. :	10.808 hab.
	Mooréa	1		
	Tétiaroa	3		
	Mehetia	1		
Archipel des Tuamotu		80	—	7.270
— des Gambiers		4	—	547
— de Tubuai		2	—	693
Ile Rapa		1	—	153
Archipel des Marquises		11	—	5.776
		104		25.247 (1).

Dans les îles Taïti et Mooréa, il y a 974 Français et descendants de Français, 591 étrangers européens, et 449 Asiatiques; dans les Marquises, le nombre des Français s'élève à 71, et celui des étrangers européens à 60 (2).

A l'exception de Motane dans le groupe sud-est, toutes les îles des archipels sont donc habitées. Toutes renferment des terres cultivables. Dans l'archipel des îles Tuamotu, formé de soixante-dix-huit îles, il

(1) *Tableaux de population, de culture*, pour l'année 1880. *Officiel*, p. 281 et 290.

(2) *Notices statistiques sur les colonies françaises*, *Officiel*, 1884, p. 211.

n'y a eu pendant longtemps que Makatéa, Tikeï et Rekareka de propres à la culture; les autres îles étaient de longs récifs madréporiques de 400 à 500 mètres de largeur entourant un lac intérieur. Mais, avec le temps, les détritus ont formé sur ces ceintures de corail une faible couche de terre végétale sur laquelle les naturels ont planté le cocotier.

La pêche est de beaucoup l'industrie principale des établissements français de l'Océanie. Ses produits sont consommés sur place. Les huîtres perlières recueillies dans les archipels de Tuamotu et des Gambiers donnent annuellement une quantité de 400,000 kilos de coquilles d'une valeur de plus d'un million de francs, sans compter les perles dont le produit atteint une centaine de mille francs (1).

Ces premiers renseignements sur la nouvelle colonie française paraissent pleins de promesses. Malheureusement, on ne peut guère espérer son accroissement au point de vue agricole. Toutes les terres susceptibles d'être utilisées, soit pour la culture, soit pour l'élève du bétail, sont déjà possédées individuellement, tant par les Européens que par les indigènes. La plus grande partie du sol appartient à ces derniers, qui tiennent essentiellement à sa possession, et ne se défont d'une parcelle de terrain quelconque qu'à la dernière extrémité. Et encore ce cas est extrêmement rare; les indi-

(1) *Notices statistiques.....*, p. 217.

gènes, d'une nature molle et indolente, ont peu de besoins, et considèrent comme un déshonneur de vendre la terre qui appartenait à leurs ancêtres (1).

Le climat s'oppose également au développement de la prospérité de la colonie. Voici ce que dit à ce sujet un voyageur :

« Une terre riche, fertile, un climat tropical, tempéré par les brises de l'Océan, des mœurs faciles, l'oisiveté bercent et endorment l'activité humaine. La population, rare et clairsemée, trouve sans efforts à sa portée tout ce qui est nécessaire à une existence d'où le froid et la faim sont bannis. Nuls besoins de luxe ; la nature seule en fait les frais ; l'air, la lumière, la chaleur, les beaux sites, les fleurs éclatantes et leurs parfums, les fruits savoureux sont à tous sans labeur et sans peines. Tout est facile, sauf le travail ; tout est simple, hormis l'effort. Transporté dans ce milieu, l'Européen lui-même sent son énergie faiblir, les ressorts de sa volonté se détendent; volontiers, lui aussi, il s'abandonnerait à cette influence molle et dissolvante, n'était que d'autres besoins, d'autres ambitions, le stimulent et le pressent (2). »

Comme toutes les contrées tropicales, les îles des archipels ont deux saisons : l'une sèche, d'avril à décembre, qui est la belle saison, et l'autre pluvieuse, de décembre à avril : c'est l'hivernage. La tempéra-

(1) *Notices statistiques*, p. 214.
(2) C. de Varigny, *Tahiti*, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1881.

ture moyenne est de 20 à 23° centigrades au-dessus de zéro. Peu ou pas d'ouragans, mais de violents coups de vent et des ras de marée dont les navires, quand ils approchent des îles, doivent se défier. En somme, le climat est fort salubre et l'Européen s'y acclimate facilement (1).

On cultive, à Taïti, le coton, la canne à sucre, la vanille, l'igname, la patate et l'arrow-root. Ces produits forment, avec la nacre, les cocos, le coprat, le miel, la cire, le café, les oranges, le jus et l'essence de citron, les principaux articles d'exportation. En 1880, la valeur des marchandises exportées se montait à 3,342,645 fr. 43 c., dont 385,752 fr. 15 c. à destination de la France. Le chiffre des importations, pendant la même année, était de 3,161,687 fr. 39 c., dont 465,843 fr. 25 c. en marchandises venues de France (2).

Le principal marché avec lequel Taïti est en communication est la Californie.

Ces chiffres nous montrent que la colonie est dans un état fort satisfaisant. Toutefois, comme nous l'avons dit, il n'y a pas de progrès à espérer : l'exiguïté du territoire dont tout le parti possible est déjà tiré, y est un obstacle insurmontable. Mais l'avenir de Taïti est dans sa position commerciale exceptionnelle. La rade de Papeïti, admirablement protégée contre les vents du

(1) P. Gaffarel, *les Colonies françaises*, p. 376.

(2) *Tableaux de population....*, p. 294-5. Voir également *Journal officiel du commerce*, numéro du 25 octobre 1883.

large, est déjà l'une des stations les plus fréquentées des baleiniers du pôle sud. Le percement de l'isthme de Panama fera de Taïti l'une des escales obligées de la navigation européenne vers l'Australie ; il ouvrira pour cette colonie une ère de prospérité sans précédent, en la faisant en même temps devenir un centre important de commerce, et peut-être, un jour, un arsenal pour les vaisseaux de guerre français.

GUERRE DE L'ANGLETERRE CONTRE LA CHINE [1]

1840-1842

L'empire chinois, le plus vaste du monde après la Russie, appelé par les indigènes *Ta-Tshieng-Kwaw* (le Grand Empire Céleste), ou *Tshung-Kwaw* (Empire du Milieu), ou *Tshung-Hoa* (Fleur du Milieu), ferma obstinément ses portes aux étrangers jusqu'au treizième siècle. Ce n'est qu'à cette époque que plusieurs missionnaires et voyageurs, parmi lesquels Marco-Polo occupe le premier rang, pénétrèrent dans ce pays. Toutefois, ce ne fut que vers le milieu du siècle suivant que les Européens commencèrent à entretenir des relations suivies avec les Chinois. Pendant tout le quatorzième siècle, grâce à la protection des souverains Ming, les missionnaires catholiques opérèrent un grand nombre de conversions, notamment dans le Su-Tchouan.

Vers 1518, les Portugais parvinrent, en dépit de

(1) Consulté :
Sinibaldo de Mas : *La Chine et les puissances chrétiennes.* — J. Ouchterlony : *The Chinese war.* — D. Macpherson : *The war in China.* — M. Saurin : *La Chine, l'opium et les Anglais.* — Lord Jocelyn : *The China campaign* (1840-1841), traduction française par X. Raymond. — L. Strauss : *La Chine.* — K. S. Mackenzie : *Second China campaign* (1841-2).

l'opposition des autorités chinoises, à s'établir dans les îles situées à l'embouchure du Tigre, et en 1520 leur gouvernement envoya une ambassade à Pe-King pour obtenir l'autorisation d'établir une factorerie à Canton et à Macao. Mais les violences de ceux qui la composaient la firent échouer, et l'ambassade dut se rembarquer sous l'œil des autorités chinoises.

Le jésuite Mathieu Ricci se rendit dans le Céleste Empire, en 1583, à l'effet d'y propager encore le christianisme. Treize ans plus tard, les Anglais essayèrent d'ouvrir des relations commerciales avec la Chine. En 1596, trois vaisseaux partirent d'Angleterre à destination de Macao, mais, assaillis en route par une violente tempête, ils furent perdus corps et biens. Les Espagnols furent plus heureux; vers la même époque, plusieurs de leurs missionnaires se rendirent dans le Céleste Empire, où ils augmentèrent le nombre des prosélytes déjà faits par leurs devanciers. L'année 1604 vit arriver des Hollandais, mais, comme ceux-ci avouèrent franchement ne venir que pour faire du commerce, l'entrée du territoire chinois leur fut interdite.

L'insuccès de leur première tentative découragea, il paraît, les Anglais, car ils ne la renouvelèrent qu'en 1637. A cette date, quatre vaisseaux marchands arrivèrent à Macao et jetèrent l'ancre devant le Bocca Tigris. Mais les Portugais, déjà établis dans cette ville, virent d'un œil jaloux l'arrivée des Anglais; ils effrayèrent les mandarins en dénaturant les desseins des Anglais, de telle sorte que, lorsque ceux-ci voulurent

débarquer et entrer en relation avec les autorités, on leur dit d'attendre, que leur désir serait examiné. Les Anglais s'étaient résignés et ils attendaient patiemment le bon plaisir des mandarins, lorsque tout à coup, quelques jours seulement après leur arrivée, les forts de la côte ouvrirent un feu violent sur les quatre navires. A bon droit irrités par cet acte d'hostilité que rien dans leur conduite ne justifiait, les Anglais se portèrent immédiatement sur Canton, canonnèrent, puis prirent d'assaut la citadelle et en emportèrent l'artillerie. Cette prompte représaille abattit l'humeur agressive des mandarins chinois; ils entrèrent en pourparlers avec les Anglais et firent toutes les excuses qu'on exigea d'eux en essayant de rejeter le blâme sur les Portugais. Ils donnèrent ensuite aux Anglais toutes les facilités possibles pour la vente de leurs marchandises ainsi que pour leurs achats. Cette conduite leur valut la restitution des pièces d'artillerie enlevées de la forteresse de Canton. Après deux mois de séjour sur la côte, les Anglais prirent congé, dans les meilleurs termes, des autorités chinoises et mirent à la voile pour retourner en Europe.

Ces premiers rapports permirent à la Compagnie anglaise des Indes orientales d'établir peu à peu de petits postes commerciaux à Amoy, à Ning-Po et dans les îles de Chusan et de Formose; mais les exactions des mandarins devinrent si pénibles et si coûteuses qu'au bout de quelques années la Compagnie renonça à ces comptoirs pour n'en conserver qu'un seul à Canton. Celui-ci, en

dépit des exigences toujours croissantes des autorités chinoises, se développa : en 1720, il était devenu un centre de commerce assez important. A cette date, l'établissement que les Français avaient également créé à Canton était en pleine prospérité, et Macao était presque exclusivement aux mains des Portugais, grâce à une redevance annuelle de 500 taëls (3,550 francs) payée au gouvernement chinois (1).

Il ne faudrait pas, sur ces données, conjecturer qu'un va-et-vient continu de navires se fût établi entre l'Europe et la Chine : en 1734, un seul navire marchand anglais aborda au port de Canton, et, en 1736, le nombre total des vaisseaux qui prirent cargaison dans ce même port ne se monta qu'à 11, dont 4 étaient anglais, 2 français, 2 hollandais, 2 suédois et 1 danois.

L'hostilité évidente des mandarins pour les négociants européens ne s'étendait pas à tous sans distinction. En effet, les Russes trouvaient grâce devant eux, et le gouvernement du Céleste Empire, soit par crainte d'une invasion que la proximité des deux empires rendait possible, soit pour tout autre motif, était mieux disposé à leur égard qu'envers aucun autre peuple de l'Occident. Le 27 août 1689, la Russie avait obtenu de la Chine un premier traité de commerce qui fixait la ville de Kiachta comme centre de commerce entre cet État et la Sibérie. Le 20 août 1727, le prince

(1) L. Strauss, *la Chine*, p. 70.

Ismaïloff, ambassadeur du czar, en conclut un second en vertu duquel le commerce de la Russie avec la Chine devait être concentré désormais sur deux points au lieu d'un, de la frontière sibérienne : l'un était toujours Kiachta; l'autre était Tsou-rou-Kai-tou, sur la rive droite de l'Argoun, affluent de l'Amour; en outre, la Russie pouvait envoyer tous les trois ans une caravane à Pe-King pour y vendre et acheter toute espèce de marchandises franches de droits. Toutefois, ce traité, qui stipulait en faveur des Russes le privilège du commerce par la voie de terre, leur interdisait toute relation avec les ports de Canton, Amoy, Ning-Po, etc., où les navires étrangers étaient admis à cette époque (1).

Lorsque les Anglais apprirent la signature de ce traité, ils voulurent à leur tour obtenir du gouvernement chinois certains avantages commerciaux. Ils demandèrent la suppression de diverses exactions, et notamment de l'impôt de 16 0/0 sur le commerce et des taxes énormes prélevées sur les *compradores* ou fournisseurs des bâtiments, mais ils ne purent rien obtenir, et une surtaxe de 10 0/0 fut même établie sur toutes les exportations en Europe.

La partialité des mandarins dans leur conduite vis-à-vis des négociants anglais trouvait encore une autre application. Les missionnaires catholiques ou protestants, poursuivant avec persévérance leur propagande religieuse, rencontraient de leur part peu d'obstacles.

(1) L. Strauss, p. 64-5.

L'empereur Kang-Hi, qui régna de 1666 à 1722, favorisa leurs efforts bien plutôt qu'il ne les contraria, et, grâce à lui, ceux de ses sujets qui embrassèrent la religion chrétienne purent la pratiquer en toute liberté.

A sa mort, cette situation changea tout à coup. Son quatrième fils, Young-Tchang, qui lui succéda, adoptant une politique toute contraire, bannit les missionnaires chrétiens de la Chine (1724).

C'est vers cette époque que le trafic de l'opium, commencé par les Portugais avec les Chinois à la fin du dix-septième siècle, et auquel les Anglais n'avaient pas tardé à prendre part pour l'accaparer tout entier, acquit, après être demeuré longtemps assez précaire, une importance qui le fit remarquer des autorités chinoises. Soumis dès ce moment à une foule de formalités restrictives, il n'en continua pas moins, grâce à la sagesse de la Compagnie anglaise des Indes orientales, qui en avait le monopole et qui sut éviter tout conflit sérieux avec les autorités chinoises. Ses *opium-clippers* entraient hardiment dans les ports de la Chine et y trafiquaient librement de leur cargaison, grâce aux largesses faites aux mandarins (1).

Souvent cependant les négociants européens établis en Chine eurent à subir des insultes et même de mauvais traitements de la part soit des autorités chinoises, soit des habitants. Longtemps, les gouvernements eu-

(1) Lord Jocelyn, *The China campaign*, p. 14.

ropéens auxquels, de temps à autre, les nationaux se plaignaient de ces faits, ne cherchèrent pas à obtenir de réparation. En 1741 et en 1753, pourtant, le cabinet britannique, frappé de l'importance acquise par le comptoir anglais de Canton, songea à assurer la sécurité de ses nationaux : il envoya en Chine des plénipotentiaires, dont le dernier venu seul réussit à se faire écouter des autorités du pays; mais il n'obtint que quelques réductions dans les impôts établis sur le commerce étranger. En 1788, sur de nouvelles plaintes, il voulut renouveler ses demandes : lord Cathcart fut chargé d'une ambassade auprès de l'empereur de la Chine, mais il mourut pendant la traversée, et le vaisseau qui le portait revint en Angleterre. Quatre ans plus tard, lord Macartney reçut la mission confiée précédemment à lord Cathcart. Il devait obtenir pour ses compatriotes le droit de commercer à Ning-Po, Tien-Tsin, Chusan et dans d'autres places encore en outre de Canton. Malheureusement, lord Macartney crut devoir mêler la question religieuse à la question commerciale et son ambassade échoua : l'empereur Kien-Long refusa obstinément d'ouvrir d'autres ports que Canton aux négociants anglais.

Le cabinet britannique ressentit un violent dépit de ce nouvel insuccès; d'autant plus qu'en 1769, le gouvernement chinois, toujours plein d'aménité pour ses voisins les Russes, leur avait accordé la confirmation du traité de 1727.

Bien que lord Macartney n'eût point réussi dans sa

mission, sa venue produisit, il faut croire, quelque effet sur les mandarins. A partir de ce moment, en effet, la situation des négociants anglais établis en Chine s'améliora notablement; les mandarins se montrèrent moins arrogants et exigeants, et, bien que de temps à autre quelque difficulté s'élevât encore, le caractère des relations entre les deux races fut plus amical. Il en résulta que le commerce des Anglais fit de rapides progrès. Naturellement, les autres Européens établis en Chine profitèrent largement des bonnes dispositions des autorités du pays.

Cependant, le gouvernement central ne partageait pas ces dispositions. Au lieu d'être favorable à l'Europe, la mission britannique lui prépara de grandes difficultés : elle provoqua l'édit impérial de 1795, défendant l'exercice du culte chrétien dans l'empire et confirmant l'édit de 1724 qui en interdisait l'entrée aux missionnaires chrétiens.

Cinq ans plus tard, l'empereur Kia-King voulut affranchir son peuple de l'habitude malfaisante de fumer l'opium, de ce penchant pour les jouissances de la vie rêveuse et contemplative. Il défendit, par un édit, l'importation de l'article, mais ce commerce donnait de trop beaux bénéfices pour que les Anglais y renonçassent. La Compagnie des Indes orientales avait, dans ces derniers temps, entrepris sur une très vaste échelle la culture du pavot : trois districts de l'Inde, le Mahoa, le Patna et le Bénarès, étaient presque entièrement couverts par des champs de cette papavéracée. La cul-

ture des deux derniers de ces districts lui appartenait exclusivement. La Compagnie ne songea donc nullement à se conformer à l'édit impérial; bien au contraire, elle organisa un système de contrebande dans lequel elle réussit si complètement que ses importations ne furent en rien affectées par le décret impérial.

D'autres nations devaient encore chercher à nouer des relations avec le Céleste Empire. En 1802, les navires américains commencèrent à se montrer dans les mers de Chine.

La même année, l'Angleterre, émue des mauvais traitements dont ses nationaux étaient de nouveau l'objet dans le Céleste Empire, y envoya lord Amherst. Chargé d'obtenir des garanties de sécurité pour les trafiquants anglais en même temps que l'ouverture d'autres ports au commerce britannique, lord Amherst ne réussit pas mieux que ses devanciers.

Cette obstination du gouvernement chinois à repousser les vœux de la cour de Londres s'appliquait également, dans une certaine mesure, à ceux que ne cessait de formuler le gouvernement russe; mieux partagé qu'aucune autre puissance sous le rapport des conventions commerciales avec la Chine, il n'était pourtant pas satisfait.

En 1806, deux navires russes, de retour d'un voyage de découvertes, abordèrent à Canton et voulurent y charger des marchandises, ce qui était contraire aux stipulations du traité de 1727. Les autorités du port cherchèrent à empêcher cette violation de la conven-

tion, mais elles finirent par céder et informèrent le cabinet de Pe-King de la circonstance. Un nouvel édit renouvela la prohibition de tout commerce avec la Russie par une autre voie que par celle de la frontière du nord.

Pendant ce temps la Compagnie anglaise des Indes orientales continuait sans interruption ses fructueuses importations d'opium dans le Céleste Empire. Comme par le passé, elle y avait intéressé les magistrats et les employés chinois, mais maintenant leur tolérance était tarifée : elle leur payait une somme fixe de 75 dollars (375 francs) par caisse d'opium dont ils facilitaient l'entrée (1).

Au mois d'avril 1834, expira le monopole de la Compagnie anglaise des Indes orientales qui s'était fort enrichie dans le commerce de l'opium. Conformément aux dispositions d'un acte voté précédemment (28 août 1833) par le Parlement, le gouvernement britannique chargea alors lord Napier de se rendre en Chine en qualité de surintendant, avec mission de régler tous les détails du commerce des Anglais avec les Chinois, et d'exercer sur ses compatriotes une juridiction absolue. Mais quand, en juillet 1834, lord Napier arriva à Canton, les autorités chinoises refusèrent de reconnaître ses pouvoirs, parce qu'ils n'avaient pas la forme d'une pétition. Puis, elles lui ordonnèrent de quitter Canton sans délai et de se retirer à Macao. Lord Napier refusa

L. Strauss, *la Chine*, p. 73.

de se soumettre à cet ordre. Les autorités chinoises voulurent alors recourir à la force; le surintendant anglais les menaça d'appeler à son aide les vaisseaux de guerre britanniques qui l'avaient accompagné. Devant cette attitude énergique, les mandarins entrèrent en pourparlers. Au mois de septembre, ils aboutissaient à la retraite de lord Napier à Macao. Un mois après, lord Napier y mourait et il était aussitôt remplacé par M. Davis.

Celui-ci ne réussit pas mieux auprès des autorités chinoises pour se faire reconnaître, et le capitaine Elliot, qui, en 1837, prit sa place, essuya le même refus. Néanmoins, le capitaine Elliot s'installa à Macao en décembre, pour y exercer de là, tant bien que mal, ses fonctions.

Juste un an plus tard, le commerce de l'opium, repris et continué, à l'expiration du monopole de la Compagnie des Indes orientales, par une foule de négociants anglais, amena un conflit grave avec les autorités chinoises. Déjà, dans les premiers mois de 1837, le gouvernement du Céleste Empire, remarquant les suites déplorables qu'avait l'extension de plus en plus grande de la consommation de l'opium parmi ses nationaux, en avait interdit la vente et l'usage sous les peines les plus sévères. En dépit de ses prohibitions et de ses défenses, et malgré le redoublement de sévérité de la législation pénale, le mal alla toujours croissant. Il en vint à ce point que la mortalité, parmi les Chinois, prit des proportions effrayantes, et que, d'autre part, les

Anglais, au moyen de leurs importations d'opium (1), non seulement pouvaient solder toutes leurs exportations de la Chine, mais encore qu'ils en tiraient des sommes immenses en lingots. C'est qu'à part l'opium, les Chinois n'achetaient presque rien à l'Europe. A cette époque, la consommation que les sujets du Céleste Empire faisaient des produits européens ne s'élevait pas à une valeur de plus de 15 centimes par individu. A Chin-Hae et à Ning-Po, on ne voyait le moindre vestige de ces marchandises ; les importations de Canton n'arrivaient pas jusque-là (2).

On peut se faire une idée des richesses que le commerce de l'opium valait aux négociants anglais par la connaissance de ces deux faits : 1° que le produit de la vente annuelle de l'opium atteignait 120 millions de francs ; 2° que la caisse d'opium, qui coûtait 1,000 ou 1,500 francs aux Indes, se vendait, en Chine, de 3,700 à 4,750 francs, et quelquefois même 6,500 francs (3).

On conçoit ce que ces gains fabuleux exerçaient d'attraction sur l'avidité des trafiquants britanniques, et si ces derniers tenaient à ce qu'ils ne fussent point arrêtés. Aussi, malgré la prohibition absolue dont le gouvernement chinois avait frappé le commerce de l'opium, les Anglais le continuaient-ils sous tous les couverts. Ils avaient à cet effet organisé, à Lin-Tin, non loin

(1) Voir, pour les quantités et valeur d'opium importées en Chine de 1817 à 1838, L. Strauss, p. 74.

(2) Lettres de Chine, *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1842.

(3) Lord Jocelyn, p. 12.

de Canton, une petite flotte qui servait uniquement à leur négoce illégal. Plusieurs fois cette contrebande effrontée avait donné lieu à des querelles entre les Anglais et les autorités chinoises, lorsque, le 12 décembre 1838, les autorités de Canton firent des préparatifs pour pendre, en face des comptoirs anglais, un de leurs compatriotes convaincu de s'être livré à la contrebande de l'opium.

Les Anglais voulurent s'opposer à cette exécution : une querelle éclata, qui dégénéra bientôt en une lutte armée, et dans laquelle les Anglais, inférieurs en nombre, eurent le dessous. Dans la soirée de ce jour, le capitaine Elliot, dont les mandarins avaient toléré l'installation à Canton, ordonna, en vue de rétablir la bonne harmonie, que tous les navires anglais portant de l'opium quittassent les abords de la ville dans le délai de trois jours. Cet ordre, auquel les négociants anglais se conformèrent aussitôt, calma la fureur des autorités chinoises. Cependant, l'introduction frauduleuse de l'opium continua. Au mois de février 1839, la police de Canton s'empara d'un Chinois contrebandier, et, le 26 du même mois, elle le fit étrangler devant les établissements des Anglais, malgré les remontrances de ces derniers. Le capitaine Elliot adressa alors une plainte au vice-roi, qui ne daigna pas lui répondre. Bien plus, le 10 mars, un officier chinois de haut rang, du nom de Lin-Tsih-Sew, arriva à Canton comme commissaire du gouvernement impérial, avec la mission, disait-il, de donner satisfaction aux réclama-

tions des Anglais, en réalité pour veiller à l'observation du décret sur l'opium. Les négociants anglais n'eurent guère le temps de se méprendre sur le but véritable de la mission du commissaire impérial, car, dès le lendemain de son arrivée, ce dernier décréta une série de mesures destinées à empêcher la continuation de l'introduction de l'opium en contrebande, ainsi qu'à resteindre le commerce étranger. Le capitaine Elliot avait, on s'en souvient, ordonné aux navires anglais chargés d'opium de quitter les abords de Canton : cet ordre avait été immédiatement obéi. Le commissaire Lin ne fut pas satisfait de cette preuve du désir des Anglais d'éviter une rupture, et, le 13 mars, il publia un décret, aux termes duquel tout l'opium contenu à bord des navires qui se trouvaient dans le Tigre, ou sur les côtes de l'empire, devait être remis à ses agents pour être détruit. Puis, par un autre décret (19 mars), dont on ne s'expliqua pas tout d'abord le sens, il défendit aux négociants britanniques de quitter le territoire chinois. Ceux-ci se réunirent dans leurs établissements, où ils se virent aussitôt gardés à vue par des soldats, et où l'on empêcha les vivres d'arriver. Le capitaine Elliot protesta vainement contre ces actes, et lorsqu'il demanda des sauf-conduits pour plusieurs de ses compatriotes, que des motifs urgents appelaient en dehors de Canton, on lui répondit qu'ils étaient tous prisonniers et qu'il devait, lui, pour éviter que des mesures plus graves ne fussent prises, amener ses compatriotes à livrer l'opium dont ils étaient détenteurs.

Devant ces menaces, les Anglais se résignèrent : ils remirent aux officiers chinois tout l'opium qu'ils possédaient, et dont ceux-ci, sur l'ordre du commissaire Lin, commencèrent immédiatement la destruction par le feu (3 juin). Pendant vingt jours, les officiers chinois furent occupés à ce travail. 20,283 caisses d'opium, d'une valeur de 2,500,000 liv. sterl. (62,500,000 fr.), furent ainsi détruites (1).

Rendu à la liberté dès que la dernière caisse eut été livrée, le capitaine Elliot en profita pour appeler devant Canton une petite escadre britannique qui naviguait dans les mers de Chine. En même temps, il avisa ses compatriotes marchands que tous rapports entre eux et les Chinois devaient cesser, et que le thé, principal objet de commerce des Chinois avec les Européens, ne serait plus admis désormais dans les possessions britanniques. Au mois d'août, la frégate anglaise *le Volage* arriva enfin devant Canton; son commandant déclara aussitôt la place en état de blocus. Deux mois après, ce bâtiment était rejoint par le *Hyacinthus*. Le 20 octobre, vingt-neuf jonques de guerre attaquèrent les deux frégates, un violent combat s'engagea; six jonques furent coulées et le reste subit de grandes pertes en hommes. Les Chinois avaient espéré par leur attaque, sinon s'emparer des deux frégates, au moins les forcer de regagner la haute mer. Leurs espérances furent déçues. De plus, les bâtiments anglais, embossés

(1) J. Ouchterlony, *the Chinese war*, p. 18-20.

devant Canton, continuèrent à en interdire l'approche.

Janvier 1840 trouva la situation sans changement. Vers le milieu de ce mois, le gouvernement impérial chinois promulgua un édit par lequel il ordonnait que toutes relations de ses nationaux avec la Grande-Bretagne cessassent entièrement (1). Peu après, les autorités de Canton firent réparer et augmenter les fortifications de cette ville. En même temps, les deux frégates anglaises devinrent l'objet de continuelles attaques.

A la nouvelle de ces faits, le gouvernement anglais déclara formellement la guerre à la Chine. En avril, l'expédition destinée à opérer contre le Céleste Empire était réunie à Singapour. Elle était formée d'environ 3,000 hommes appartenant à l'armée régulière des Indes, et la division navale comprenait 3 vaisseaux de ligne, 2 frégates portant 44 canons, et 14 autres navires portant de 28 à 18 canons. En somme, le nombre de combattants, représenté tant par les troupes de terre que par les marins, se montait à environ 15,000. Quatre vapeurs armés étaient en outre attachés à l'expédition, qui fut placée sous le commandement du capitaine Elliot promu à cette occasion au grade d'amiral (2). Le 18 juin, l'expédition partit de Singapour; à la fin du même mois, elle faisait son apparition dans les eaux de Canton.

L'amiral Elliot laissa devant cette place une partie

(1) Voir cette pièce dans M. Saurin, *la Chine, l'opium et les Anglais* Appendice).
(2) Macpherson, *the War in China*, p. 10-11.

de son escadre et avec le restant remonta les côtes de la Chine. Le 2 juillet, un vaisseau de la flotte britannique envoya un de ses canots avec un drapeau de parlementaire à Amoy, mais on refusa de recevoir l'officier qui le montait, et à sa sortie du port il fut l'objet d'une vive fusillade. En représailles, les Anglais canonnèrent les batteries d'Amoy et en détruisirent plusieurs. Quelques jours plus tard, la flotte britannique attaquait Ting-Haï, capitale de l'île de Chusan, et s'en emparait. Le 10 du même mois, elle était devant Ning-Po. L'amiral Elliot pria alors les autorités de cette ville de faire parvenir à l'empereur Tao-Kwang une lettre de son gouvernement; les mandarins s'y refusèrent. Là-dessus, l'amiral anglais déclara toute la côte orientale de l'empire chinois en état de blocus.

La flotte britannique continua de suivre les côtes du Céleste Empire dans la direction du nord ; le 11 août, elle entrait dans le Peï-Ho et s'avançait sur Pe-King. L'amiral Elliot renouvela alors sa tentative pour faire parvenir à l'empereur de Chine la missive de son gouvernement. Cette fois, les autorités auxquelles il s'adressa se montrèrent plus conciliantes : elles acceptèrent.

L'empereur, que la hardiesse des Européens avait déjà frappé d'étonnement, intimidé maintenant par leur voisinage, consentit à recevoir la lettre du gouvernement anglais. Les menaces qu'elle renfermait accrurent ses terreurs, si bien qu'à la fin il se décida à faire entamer des négociations avec l'amiral Elliot. Les offi-

ciers qu'il envoya auprès de ce dernier lui déclarèrent que Tao-Kwang regrettait les événements passés et que, pour le prouver, il venait de donner l'ordre de mettre immédiatement en liberté les Européens incarcérés depuis le début du conflit.

Les délégués impériaux disaient vrai en ce qui concernait la libération des personnes emprisonnées, mais il faut croire, ou que l'empereur n'éprouvait pas les regrets dont il parlait, ou bien que son entourage parvint à dissiper ses terreurs et à le décider à la résistance, car les pourparlers engagés à Tien-Tsin entre Keshen, gouverneur de la province, et l'amiral Elliot, furent brusquement interrompus au moment même où ils paraissaient sur le point d'aboutir. Une trêve avait été convenue et, de part et d'autre, elle était fidèlement observée, lorsqu'à la fin de décembre les Chinois la violèrent et rouvrirent les hostilités. En conséquence, le 7 janvier 1841, les Anglais bombardaient les forts de Chuenpee et de Tagcoktow, situés à l'embouchure du Tigre, et s'en rendaient maîtres. Le même jour, ils livraient bataille à une flottille nombreuse de jonques de guerre réunies dans la baie d'Anson, la détruisaient presque entièrement et s'emparaient de 82 pièces d'artillerie (1). Ces succès firent réfléchir le commandant supérieur des forces chinoises, qui, de concert avec le gouverneur Keshen, offrit à l'amiral Elliot de reprendre les négociations relatives à la paix. L'amiral accepta ;

(1) Macpherson, p. 65-69.

la flotte britannique alla mouiller à Chuenpee, tandis que l'amiral Elliot avait de nouvelles entrevues avec le gouverneur Keshen. Le 20 janvier, les deux plénipotentiaires étaient enfin d'accord sur les conditions de paix entre leurs gouvernements, et ils signaient un traité aux termes duquel le port de Canton devait être rouvert ; le commerce rétabli dans le délai de dix jours et l'île de Hong-Kong cédée aux Anglais, qui recevraient en outre une indemnité de 6 millions de dollars. Le traité stipulait encore que les rapports officiels des deux gouvernements seraient à l'avenir sur le pied d'une complète égalité (1).

En conséquence de ce traité, les Anglais rendirent aux Chinois les forts de Chuenpee et, le 26 janvier, prirent possession de Hong-Kong.

Nous avons dit qu'une des conditions du traité portait que les relations commerciales seraient reprises à Canton, dix jours au plus après sa signature. Ce délai expira sans que les autorités chinoises eussent rien fait pour assurer l'exécution de cette clause ; bien plus, dans les premiers jours de février, des bruits parvinrent aux Anglais sur certains préparatifs militaires entrepris secrètement par le gouvernement chinois. En cherchant à les approfondir, l'amiral Elliot apprit que l'armée chinoise venait d'être portée à 50,000 hommes. Il n'y avait pas à se méprendre sur les intentions du gouvernement du Céleste Empire ; néanmoins,

(1) J. Outcherlony, p. 105.

l'amiral Elliot attendit patiemment jusqu'au 10 février que la clause du traité concernant la reprise des opérations commerciales reçût son exécution. Cette date passée, le commandant supérieur des forces britanniques se mit en rapport avec les mandarins. De nouveaux débats eurent lieu. Le 20, ils furent inopinément rompus par la publication d'un édit impérial rejetant le traité conclu avec la Grande-Bretagne. Aussitôt après, d'autres édits parurent, décrétant des mesures vexatoires contre les Anglais. Il n'y avait plus qu'à combattre : l'amiral Elliot s'y prépara.

Le 25 février 1841, il ouvrit les hostilités en attaquant les forts de Bogue. Le succès couronna son entreprise : les forts tombèrent en son pouvoir.

De là, la flotte britannique se porta sur Canton. Lorsqu'elle eut dépassé l'île de Whampoa, elle se trouva devant une série de défenses, fortins, jonques de guerre et un immense radeau qui barrait presque le passage. Les Anglais enlevèrent toutes ces défenses, malgré la résistance des Chinois, et furent bientôt en face de Canton.

Sur ces entrefaites, sir Hugh Gough, officier de grand mérite, qui avait commencé sa réputation pendant la guerre d'Espagne, rejoignit de Madras l'expédition, et prit le commandement en chef du corps de débarquement. Une nouvelle impulsion fut dès lors donnée aux opérations militaires. Le 18 mars, les Anglais s'emparaient des forts, ainsi que des autres défenses de Canton, coulaient ou dispersaient les jonques

de guerre qui se tenaient aux abords, de telle sorte que la place était désormais à leur merci. Cependant, l'amiral Elliot n'entreprit rien contre elle dans la journée du lendemain, et, le 20, il accepta une suspension d'armes que lui proposa un nouveau commissaire impérial, Yang-Fang. Encore une fois, des pourparlers relatifs à la conclusion de la paix furent entamés. Mais tandis que l'amiral Elliot, plein de confiance, s'abandonnant à une vaine espérance, s'efforçait de les mener à bien, les Chinois pressaient les préparatifs qu'ils avaient depuis longtemps déjà commencés en vue de l'exécution de ce projet : la destruction de la flotte britannique et de tous ceux qu'elle portait. Dans ce but, ils concentraient, à Canton et dans ses environs, des troupes nombreuses, et armaient une flottille de jonques de guerre et de brûlots.

La trêve demandée par le négociateur chinois n'était donc qu'une ruse destinée à endormir la vigilance des Anglais. Ceux-ci ne tardèrent pas à le reconnaître. Dans la nuit qui suivit la conclusion de cette suspension d'armes, les sentinelles de la flotte britannique aperçurent plusieurs masses sombres qui descendaient la rivière : c'étaient, comme on le vit quelques instants plus tard, des brûlots faits de bateaux enchaînés deux par deux ou par trois, de façon à enserrer un vaisseau, tandis qu'ils seraient en flammes. Dès qu'ils furent près de la flotte britannique, ceux qui les montaient y mirent le feu, mais aussitôt des canots anglais leur coururent sus et les remorquèrent hors du voisinage de la

flotte. Plusieurs d'entre eux allèrent s'échouer sur les bords de la rivière et incendièrent les faubourgs de la ville (1). Dans la matinée du surlendemain (23 mars), les Chinois envahirent les factoreries anglaises abandonnées par leurs propriétaires, les pillèrent et les saccagèrent d'une façon abominable.

Deux mois se passèrent ensuite sans incident. Le 25 mai seulement, l'amiral Elliot commanda l'attaque de Canton. Les hauteurs qui dominent cette place, quoique bien défendues, furent enlevées avec entrain par les troupes anglaises (2), et celles-ci se portaient sur la ville elle-même, lorsqu'un parlementaire en sortit et les arrêta. Des négociations s'ouvrirent : le 27 mai, elles se terminaient par la signature du traité négocié précédemment, mais auquel quelques articles portant des conditions aggravantes, justifiées par les événements survenus dans l'intervalle, avaient été ajoutés. C'est ainsi que la ville de Canton devait payer une rançon de six millions de dollars (3).

La conclusion de ce traité mit naturellement fin aux hostilités. A la fin du mois, les autorités de Canton payèrent cinq millions de dollars et donnèrent des garanties pour le dernier million. Les troupes anglaises

(1) V. K. S. Mackenzie, *Second China campaign*, p. 92-3.

(2) Voir les détails de cette affaire dans K. S. Mackenzie, p. 105-131.

(3) Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, cette rançon n'entra pas dans le trésor d'Angleterre ; les 30 millions de francs qui la composaient furent partagés plus tard, sauf quelques déductions, entre les troupes de mer et de terre qui avaient assisté à l'affaire (*Lettres de Chine, Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1842).

évacuèrent alors la ville. Au commencement de juin, tous les vaisseaux de guerre anglais étaient de nouveau à Hong-Kong, et, en juillet, les affaires enfin reprises à Canton.

La guerre semblait définitivement terminée; cependant, telle était la duplicité des Chinois, qu'en dépit de l'engagement qu'ils venaient de prendre, ils soulevèrent de nouvelles difficultés, et comme les Anglais ne paraissaient pas vouloir céder à leurs prétentions, ils se préparèrent à rouvrir les hostilités.

Instruit de ces dispositions, le gouvernement britannique résolut d'en finir en frappant un grand coup. Jusque-là, il avait présumé que de petites victoires suffiraient pour intimider le gouvernement chinois et l'amener à signer une paix avantageuse pour ses nationaux. Il reconnut combien il s'était trompé, et il se décida à suivre vis-à-vis du gouvernement chinois une politique plus ferme, plus énergique. En conséquence, au mois de juin 1841, sir Henri Pottinger fut nommé lord haut-commissaire et plénipotentiaire de la reine en Chine, à la place de l'amiral Elliot, qu'on rappela, et l'amiral Parker reçut le commandement de la flotte. Le 9 août, ces deux fonctionnaires arrivèrent devant Macao, amenant avec eux des renforts considérables en troupes et en vaisseaux de guerre.

Après s'être concertés avec le général sir Hugh Gough, qui avait conservé le commandement en chef du corps de débarquement, sir Henri Pottinger et l'amiral Parker résolurent de faire, sans tarder, une tentative sur Nan-

King. Le 21 août, l'expédition, forte de 34 navires, quitta Hong-Kong, et se dirigea d'abord sur Amoy. Cette place était considérée par les Chinois comme imprenable. Cependant, après une canonnade qui dura quatre heures, et pendant laquelle pas moins de 12,000 projectiles furent lancés contre les remparts de la forteresse, les Anglais lui donnèrent l'assaut et finirent par s'en emparer (1). Un matériel de guerre immense avait été rassemblé dans Amoy. Les vainqueurs s'approprièrent les meilleures pièces d'artillerie et détruisirent les autres. Le général Gough installa ensuite dans la forteresse d'Amoy une petite garnison, et fit en même temps occuper par une autre l'île de Kou-Lang-Son, située en face.

Le 5 septembre, l'expédition remit à la voile. Le 30, elle s'emparait de Chusan, et de là se dirigeait sur Chin-Hae. Les Chinois avaient employé toutes les ressources imaginables pour l'armement et les fortifications de cette citadelle. Le 10 octobre, les Anglais la bombardèrent, puis y pénétrèrent, et firent un carnage horrible de la plupart de ses défenseurs. Quant à ceux auxquels ils laissèrent la vie, le lendemain ils les mirent en liberté ; mais ils eurent le soin, auparavant, de leur couper cette queue de cheveux dont la perte est, pour les habitants du Céleste Empire, un signe d'infamie (2).

(1) D. Macpherson, p. 202-4.
(2) J. Ouchterlony, p. 191-2.

Deux jours après ce brillant succès, Ning-Po tomba également au pouvoir des Anglais.

A ce moment, les premiers froids de l'hiver se firent sentir et décidèrent les Anglais à suspendre leur marche en avant. Ils se reposèrent donc plusieurs mois à Ning-Po. En janvier 1842, les Chinois tentèrent de les en expulser, mais ils échouèrent et furent repoussés avec de grandes pertes.

Au printemps, le corps expéditionnaire anglais reçut des renforts qui portèrent à 9,000 hommes le chiffre des troupes de débarquement. Le général Gough reprit alors la campagne, tandis que la flotte le suivait en longeant les côtes.

Ning-Po fut évacuée et l'expédition se dirigea sur Tcha-Pou qui, le 18 mai, tomba en son pouvoir. De là, elle se porta sur le Yang-tse-Kiang, afin de couper les communications intérieures les plus importantes de la Chine, par le blocus du grand canal impérial. Sur le passage des Anglais, les habitants des villages montraient plus de surprise que d'alarme. Ils regardaient avec étonnement ces barbares au teint pâle, aux cheveux blonds, ces soldats venus, croyaient-ils, d'un autre monde; les chevaux surtout excitaient leur naïve admiration : accoutumés à leurs poneys tartares, la hauteur des montures anglaises leur semblait tenir du prodige.

Le 14 juin, les Anglais étaient devant l'embouchure du Wou-Song, qui déverse ses eaux dans le Yang-tse-Kiang. Des ouvrages de défense formidables avaient été élevés à l'entrée du Wou-Song; plus de 200 pièces

de canon avaient été disposées en batterie. Les Chinois étaient persuadés que cette fois les « *barbares* » ne pourraient aller plus loin. L'amiral Parker ne fut point intimidé et, le 15 juin, il engagea le combat. Après deux heures d'une canonnade nourrie, le général Gough donna l'assaut aux positions ennemies et les enleva sans trop de difficulté. De là, les Anglais s'avancèrent sur Shang-Haï, centre d'un commerce considérable. Le 19 juin, cette ville était en leur pouvoir. Sans s'arrêter, les Anglais poussèrent ensuite sur Chin-Keang-Foo.

Le 20 juillet 1842, ils étaient sur les bords du Yang-tse-Kiang, devant Chin-Keang-Foo, et y trouvaient quelques renforts qui portaient l'effectif du corps expéditionnaire à 12,000 hommes armés, pour la majorité, de fusils à percussion; ce corps était en outre muni d'artillerie et de matériel de guerre perfectionnés. La brigade navale qui coopérait avec ces troupes comprenait 15 vaisseaux de guerre, 5 frégates à vapeur et 5 navires en fer d'un très petit tirant d'eau, portant 3,000 hommes, dont 2,000 pouvaient être employés à terre (1).

Le 21 juillet, l'amiral Parker et le général Gough attaquèrent de concert Chin-Keang-Foo; comme partout ailleurs, ils rencontrèrent là encore une résistance obstinée, que leurs troupes eurent beaucoup de peine à vaincre. Cependant, après une lutte excessive-

(1) J. Ouchterlony, p. 342-3.

ment meurtrière pour les deux parties, la ville tomba en leur pouvoir (1).

Telle était la crainte qu'inspiraient les Anglais à leurs ennemis que ceux des défenseurs de Chin-Keang-Foo qui n'avaient point péri pendant l'assaut, se suicidèrent pour éviter les supplices dont ils se croyaient menacés. Déjà, au cours de cette campagne, et aussi de la précédente, les Anglais s'étaient laissés aller à commettre des cruautés inutiles. Maîtres de Chin-Keang-Foo, exaspérés peut-être par la résistance héroïque de ses défenseurs, ils semblèrent vouloir justifier la réputation que leurs adversaires leur avaient faite. Abandonnés à eux-mêmes, les soldats commirent les plus affreux excès, la ville fut mise au pillage, les habitants maltraités, les femmes et les filles violées.

« Le sac de Chin-Keang-Foo, dit l'amiral Jurien de la Gravière (2), est le plus terrible épisode de la guerre de 1842; il a imprimé une tache au nom anglais. Aucune description ne saurait donner une idée de ce qu'était cette ville après quelques jours d'occupation..... Pas une maison n'avait été épargnée. Les portes étaient enfoncées, les fenêtres brisées, les murs éventrés; les toits même avaient disparu. Dans l'intérieur de ces demeures désolées, une masse confuse de vêtements, d'armes, de meubles souillés, foulés aux pieds, jonchait le sol : c'était la plus complète image de la guerre telle que les barbares la faisaient autrefois. »

(1) J. Ouchterlony, p. 377-392.
(2) Jurien de la Gravière, *Voyage en Chine*, t. I, p. 69.

Les succès rapides des Anglais n'avaient pas été sans frapper de terreur l'empereur de Chine; aussi, quand il apprit que, le 6 août, ses ennemis étaient arrivés devant Nan-King et menaçaient cette ville, il se décida à traiter de la paix. A cet effet, il nomma trois commissaires, qui partirent immédiatement de Pe-King pour se rendre au camp des Anglais.

Le 12 août, les commissaires impériaux se présentèrent au quartier général anglais et firent part aux deux commandants supérieurs du corps expéditionnaire du but de leur mission. Le 13, on négocia toute la journée sans pouvoir s'entendre; l'amiral Parker et le général Gough reconnurent le mauvais vouloir des plénipotentiaires chinois et crurent même qu'ils n'avaient reçu aucune instruction sérieuse de leur souverain, et que cette négociation n'était encore qu'un moyen d'arrêter les hostilités. En conséquence, le 14, ils informèrent les commissaires impériaux de leur intention de donner le lendemain le signal de l'attaque, si, dans l'intervalle, ils ne produisaient pas une pièce émanant réellement de Tao-Kwang et les autorisant à conclure la paix.

L'amiral Parker et son collègue attendirent toute la journée du 15 que cette preuve de la sincérité du gouvernement chinois leur fût donnée; enfin, dans la nuit du 15 au 16, au moment précis où les ordres pour commencer l'attaque de Nan-King se répandaient par le camp anglais, un envoyé chinois parut, qui mit sous les yeux de l'amiral Parker et du général Gough la pièce qu'ils avaient désiré voir. Ceux-ci eurent donc de

nouvelles entrevues avec les commissaires impériaux. Dans les négociations qui suivirent, les commandants supérieurs anglais firent preuve d'une modération dont leurs adversaires se montrèrent très étonnés; ils ne comprenaient pas comment l'Angleterre, en faisant la guerre à la Chine, n'entretenait aucune idée de conquête. Les Anglais étaient très éloignés alors de semblables projets; gens pratiques, ce qu'ils recherchaient seulement à ce moment, c'était d'assurer la liberté de leur commerce et de verser jusqu'au fond des provinces du Céleste Empire leur opium, leurs tissus de coton et de laine, etc.

Le 29 août, les négociateurs avaient enfin arrêté les conditions de paix. L'amiral Parker les signa pour le compte de son gouvernement, et les trois commissaires Keing, Elephoo et Neukien pour celui de l'empereur de la Chine. Le 15 septembre, le traité recevait la sanction impériale.

Voici quelles étaient les conditions principales de cet acte :

Engagement du gouvernement chinois de payer à celui de la Grande-Bretagne 21 millions de dollars (105 millions de francs) comme indemnité de guerre ; faculté pour les sujets britanniques de résider dans les ports de Canton, d'Amoy, de Foo-Chow, de Ning-Po et de Shang-Haï ; droit du gouvernement britannique d'établir un consulat dans chacun de ces cinq ports ; cession définitive par le gouvernement chinois à la Grande-Bretagne de l'île de Hong-Kong; libération

immédiate de tous les sujets britanniques détenus dans les prisons du Céleste Empire au moment de la signature du traité; promesse du gouvernement chinois de proclamer une amnistie en faveur de ses nationaux poursuivis pour avoir entretenu des rapports avec les Anglais pendant la dernière campagne; l'échange de la correspondance entre les employés des deux puissances contractantes devra être sur le pied de la plus parfaite égalité; etc. (1).

Le 8 octobre suivant, les plénipotentiaires des deux puissances contractantes signèrent, à Hoomun-Chae, une convention additionnelle au traité de Nan-King. Ce nouvel acte régla le mode de jugement pour délits commis par des sujets anglais ou chinois, autorisa le gouvernement britannique à faire stationner un navire dans chacun des cinq ports ouverts à son commerce, etc. Il contenait, en outre, un tarif sur l'importation et l'exportation. Ce tarif, modéré dans ses dispositions, fut substitué aux règlements arbitraires, restrictifs et onéreux qui avaient régi jusqu'alors en Chine les transactions extérieures.

Quoique les finances du gouvernement chinois fussent depuis longtemps obérées au point de gêner sa marche, le désir de se délivrer au plus tôt de la présence des Anglais lui fit trouver rapidement des ressources. La contribution de guerre fut acquittée avant même le terme fixé; par suite, les Anglais durent éva-

(1) J. Ouchterlony, p. 451-2.

cuer les points qu'ils avaient continué d'occuper en garantie, entre autres, l'importante île de Chusan.

Comme si, des deux côtés, on redoutait de soulever la question sur laquelle il eût été très certainement difficile de s'entendre, de l'opium, cause principale de la guerre, il n'avait été fait mention, ni dans le traité du 29 août, ni dans la convention additionnelle du 8 octobre. Les négociants anglais, qui n'avaient point à se plaindre des conditions dans lesquelles s'opérait quand même l'importation de l'opium, ne réclamèrent point. La contrebande reprit de plus belle, les sorties de numéraire se firent avec autant d'importance que par le passé, et les Anglais continuèrent à réaliser des bénéfices considérables. En 1844, la récolte de l'opium dans l'Inde et le Bengale s'éleva à 48,000 caisses. De nombreux bâtiments chargés de cette drogue vinrent mouiller à Lintao, et à quelques lieues de Canton, où les employés et les spéculateurs venaient faire provision pour revendre à l'intérieur. Pour les articles manufacturés anglais, notamment les tissus, l'importation en Chine s'accrut également; de 21 millions de francs en 1821, de 16 millions en 1837, de 13 millions en 1840, elle s'éleva à 24 millions en 1842, à 36 millions en 1843 et à 56,640,000 francs en 1844 (1).

Les concessions du traité de Nan-King, arrachées par la force, ouvraient une brèche dans la muraille

(1) L. Strauss, p. 78.

dont jusqu'alors le gouvernement chinois avait voulu entourer ses domaines.

A la suite des Anglais, les Américains du Nord ne tardèrent pas à accourir dans les eaux de la Chine, attirés surtout par l'espoir de profiter, eux aussi, de l'ouverture de l'est de l'Asie au commerce, ou encore d'obtenir les mêmes avantages que les Anglais en concluant avec les Chinois des traités particuliers. Les Chinois s'y refusèrent cependant, et il ne fallut pas moins que les menaces très sérieuses du plénipotentiaire des États-Unis pour déterminer enfin leur gouvernement à signer, le 3 juillet 1844, à Whanghea, un traité avec l'Union américaine du Nord.

La France avait pris aux démêlés de l'Angleterre et de la Chine un intérêt extrêmement vif. Toutefois, pour elle, il ne s'agissait pas uniquement de l'ouverture d'un nouveau marché au commerce européen ; pour elle, la question religieuse était mêlée au débat. Depuis des siècles, la France assistait avec peine aux persécutions dont les chrétiens étaient l'objet dans le Céleste Empire, et qu'elle ne pouvait prévenir ; elle avait été heureuse de voir à la fin, en 1840, le gouvernement britannique s'engager dans une guerre avec la Chine, et elle en attendait l'issue avec anxiété. Aussi, lorsqu'un traité dûment signé eut assuré la situation des Anglais dans le Céleste Empire, le gouvernement français voulut obtenir pour ses nationaux les mêmes avantages, et pour les chrétiens de toutes les nations la liberté de professer leur foi en toute sécurité. M. de Lagrenée fut

donc envoyé en Chine (1). Le 24 octobre 1844, cet ambassadeur conclut d'abord à Whampoa un traité qui était la reproduction de ceux précédemment consentis par le gouvernement chinois à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. Le mois suivant, sous la pression du même diplomate, l'empereur Tao-Kwang signa un édit portant que les Chinois qui voudraient embrasser la religion chrétienne ne seraient plus pour ce fait poursuivis et punis. Mais, toujours tortueux et de mauvaise foi, le gouvernement chinois ne fit pas publier immédiatement cet édit, et, comme il se produisit quelques cas de persécution sur des chrétiens chinois, le gouvernement français dut faire de nouvelles démarches qui aboutirent, le 18 mars 1846, à la publication de l'édit.

Après la France, la Belgique se présenta aux portes du Céleste Empire. Comme les puissances ses devancières, elle fit également un arrangement avec la Chine, qui fut signé à Tao-Kuàn, le 25 juillet 1845.

Ces traités étaient une première conséquence de celui que le gouvernement chinois avait dû accorder à l'Angleterre. La conclusion de celui-là seul avait coûté au cabinet de Pe-King. En effet, lorsqu'il en avait débattu les clauses, son humiliation avait été grande : pour la première fois, la Chine s'était vue dans la nécessité de traiter sur le pied d'égalité avec une nation chrétienne et de lui acheter la paix.

(1) B. d'Harcourt, *la Première ambassade de France en Chine, Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1862.

Il s'est trouvé des philanthropes pour déplorer la violence dont le gouvernement chinois fut alors victime, et pour prétendre qu'on eût dû le laisser en repos dans son isolement volontaire.

Avait-il donc le droit de se soustraire à la loi commune des nations, aux règles générales de l'humanité ? En fermant ses portes aux étrangers qu'elle traitait de barbares, la Chine violait les principes les plus élémentaires du droit des gens. En s'isolant du grand mouvement de la civilisation moderne, elle portait un immense préjudice au reste du genre humain, mais surtout à ses propres habitants, à ces 400 millions de malheureux qui, comme l'a fort judicieusement remarqué un ancien chancelier de la légation de France en Chine, M. Aug. Haussmann, « avec l'aide de nos sciences, de nos arts, de notre vapeur, de notre industrie, jouiraient bientôt des nombreux avantages de la vraie civilisation, verraient centupler leurs moyens de production agricole et manufacturière, demeurée stationnaire jusqu'à ce jour, et seraient sans doute mis à l'abri de ces terribles famines, de ce lugubre cortège de fléaux de tout genre qui viennent les affliger et les décimer périodiquement (1). »

L'ouverture violente de la Chine aux Occidentaux a été comme une *expropriation forcée* dans l'intérêt général. A ce sujet, M. de Bazancourt a dit :

« La civilisation n'est pas et ne peut pas rester sta-

(1) Aug. Haussmann, *la Chine*, p. 36.

tionnaire; elle rayonne et s'étend partout, malgré les vains obstacles qu'on lui oppose et le point de contact par lequel cette civilisation s'infiltre au sein même des nations déshéritées de leur part dans le progrès universel, c'est le commerce. Là, est le lien réel des peuples entre eux (1). »

Malheureusement, la solution de cette question capitale pour le commerce du monde tout entier a été amenée par des moyens peu honorables.

L'empereur de Chine était complètement dans son droit, il faisait une chose juste, raisonnable et même fort louable, en cherchant, vers 1837, à empêcher la vente dans ses États d'une substance considérée comme malsaine et comme pernicieuse. D'un autre côté, les négociants anglais fixés en Chine commettaient une faute très blâmable en violant systématiquement et sur une vaste échelle les lois du pays où ils recevaient l'hospitalité, et en persistant à y importer, contrairement à ces lois, un produit réputé nuisible à la santé publique.

C'est ce qu'exprimait en 1840 M. Saurin (2) :

« Quelle que soit l'opinion des Anglais sur le droit de la Chine à émettre des lois prohibitives, du moins est-il incontestable qu'elle a celui de faire telle loi qui lui convient ou qui lui plaît pour le gouvernement et la sûreté de l'empire, comme pour le bien-être de ses

(1) De Bazancourt, *les Expéditions de Chine et de Cochinchine*, t. I, p. 7.

(2) Saurin, *la Chine, l'opium et les Anglais*, p. XL.

sujets ; d'autant que tout ce qu'elle exige de ceux à qui ces lois ne conviennent pas, c'est qu'ils quittent le pays. »

Mais l'Angleterre obéissait en quelque sorte à une volonté plus forte que la sienne. Elle était entraînée par ses intérêts matériels les plus chers à son peuple.

« Produire et vendre, voilà la destinée que lui avaient faite les nouvelles conditions de son existence. C'est à ce besoin impérieux qu'avait obéi le cabinet britannique, quand il s'était décidé à entreprendre une expédition que réprouvait le sens moral d'une partie du Parlement (1). »

Devant la conduite tenue par l'Angleterre dans les affaires de Chine, en 1840-42, on est en droit de se demander si c'est la même nation qui, en 1840, prit l'initiative de l'abolition de l'esclavage et du droit de visite. Oui, c'est bien la même ! Mais il faudrait mal la connaître si l'on s'étonnait de cette contradiction dans ses actes. Les Anglais entendent les cris de réprobation que soulèvent à tout instant leurs entreprises mercantiles et sentent la nécessité de se relever de temps à autre dans l'opinion des autres nations. Or, comme, à l'époque de cette première guerre contre le Céleste Empire, ils possédaient dans leurs colonies peu ou point d'esclaves, l'abolition de l'esclavage les touchait médiocrement, et ils pouvaient se montrer généreux, faire preuve d'humanité, sans qu'il leur en coûtât beaucoup.

(1) Jurien de la Gravière, *Voyage en Chine*, t. I, p. 63.

Le motif qui détermina le gouvernement britannique à faire la guerre à la Chine était donc des plus puissants. Toutefois, il eût probablement hésité à s'engager dans cette lointaine entreprise, si l'Angleterre avait été dans les mêmes conditions que les autres nations européennes. Il eût peut-être reculé devant la nécessité de transporter une armée à 5,000 lieues à travers ces immensités de l'Océan que l'on mettait six mois à franchir. Mais l'Angleterre était dans des conditions exceptionnelles : à deux pas de la Chine, elle possédait l'Inde, et dans l'Inde, une armée de 200,000 hommes bien exercés, commandés par des officiers européens.

Enfin, le gouvernement britannique connaissait assez bien la force de l'ennemi qu'il allait combattre : il était à peu près assuré de sa victoire.

De son côté, le gouvernement chinois entretenait la même espérance. Quant à ses raisons pour entrer en lutte ouverte avec une puissance occidentale, elles étaient également majeures. L'Angleterre voulait que le Céleste Empire fût ouvert à ses nationaux. Or, pour la dynastie régnant à cette époque en Chine, le contact de ses sujets avec les Occidentaux, c'était sa ruine. « Les Tartares qui gouvernent actuellement la Chine, écrivait en 1841 lord Jocelyn (1), sont très jaloux de toute influence que des étrangers pourraient acquérir sur la population, et ils ont érigé en système de tenir

(1) Lord Jocelyn, *the China campaign*, p. 5.

par tous les moyens leurs sujets dans l'ignorance la plus profonde sur les intérêts, les sentiments et les tendances des nations étrangères..... Le gouvernement du Céleste Empire sait que tout changement serait fatal au système dont il poursuit l'application avec une merveilleuse persévérance; il se tient perpétuellement en défense contre tout changement, même dans les plus petites choses, parce qu'il sait que c'est le plus sûr moyen d'arrêter une révolution dans les grandes. »

De là, la résistance systématique que le gouvernement chinois apportait chaque fois qu'il s'agissait de nouer des relations commerciales ou autres avec les États européens ou américains; de là, ces mesures exceptionnelles, injurieuses, destinées à éloigner les étrangers.

Mais à cette politique, quelque opiniâtre qu'elle fût, les Anglais opposèrent la ténacité de leur caractère et l'âpreté de leurs convoitises mercantiles. Entrés en lice, les deux adversaires, champions de l'extrême Orient et de l'Occident, usèrent de leurs meilleurs moyens de combattre : les Anglais envoyèrent dans le Céleste Empire un corps de troupes aguerries et munies des engins de guerre les plus perfectionnés; les Chinois, quoique pleins de confiance dans leur armée et dans leur marine fluviale, employèrent la ruse. On a vu comment, à la fin, la diplomatie versatile et tortueuse du jaune dut céder devant l'impétueux élan du blanc.

Le triomphe des Anglais eut des conséquences incalculables. On peut dire que cet événement ébranla l'em-

pire chinois, qu'il diminua le prestige exercé par le chef mystérieux de la céleste dynastie sur la population. Les habitants du littoral apprirent que la Chine n'était pas seule au monde, et qu'il existait en dehors d'elle des nations fortes et puissantes. Enfin, les barrières infranchissables que le gouvernement chinois avait voulu élever et maintenir entre le commerce de ses sujets et celui des autres peuples avaient des brèches qui en présageaient la destruction entière.

ALLIANCE ANGLO-FRANÇAISE CONTRE LA CHINE [1]

1857-1858

Avec l'année 1842, s'ouvrait donc une ère nouvelle pour l'Empire du Milieu. Obstinément fermé jusque-là à toutes les nations de l'Occident, sauf à la Russie, qui encore ne pouvait y pénétrer que par terre et sur un point bien déterminé, il était désormais ouvert à quatre autres puissances d'Europe. Les Anglais, les Français et les Américains se mirent aussitôt en devoir, et chacun suivant ses intérêts propres, de tirer le plus de parti possible de la nouveauté de la situation. Stimulés par leur jalousie réciproque ainsi que par la communauté de leurs intérêts tout commerciaux, les Anglais et les Américains rivalisèrent dans leurs opérations. Les mandarins et le peuple chinois, témoins de ces efforts, bien loin d'appuyer l'un ou l'autre parti, leur témoignèrent, au contraire, à tous deux, comme d'ailleurs, au petit nombre de Français résidant en

(1) Consulté :
Lawrence Oliphant : *China and Japan* (traduction en français par M. Guizot). — Sinibaldo de Mas : *La Chine et les puissances chrétiennes.* — De Bazancourt : *Les Expéditions de Chine et de Cochinchine.* — *Annuaire des Deux Mondes.*

Chine et dont la plupart étaient des religieux, une aversion non déguisée. Dans les premiers temps qui suivirent la conclusion des traités, les autorités chinoises, encore sous l'empire de la crainte, exécutèrent tant bien que mal leurs conditions, mais bientôt elles surmontèrent ce sentiment, et, à partir de 1844, les mandarins ne remplirent plus qu'à demi, et lorsqu'ils ne pouvaient s'y soustraire, les obligations des traités.

D'année en année, l'exécution des traités devint donc plus irrégulière. Non seulement les intérêts commerciaux étaient en jeu, mais la sécurité des personnes se trouvait aussi sous le coup de menaces permanentes. Les traités passaient à l'état de lettre morte, d'engagements sans valeur dont les Chinois violaient ou cherchaient à violer les clauses avec une astucieuse et déloyale diplomatie. Les ambassadeurs des puissances réclamaient en vain : toutes leurs notes restaient sans réponse.

En 1850, l'empereur Tao-Kwang mourut, et le quatrième de ses fils, Tchou ou Inshou, lui succéda sous le nom de Heen-Fung. A peine était-il assis sur le trône, que ses dispositions pour les relations extérieures s'annoncèrent sous les couleurs les plus sombres. Il éloigna de son conseil les hommes qui, du vivant de son père, s'étaient montrés disposés à faire quelque concession aux étrangers, qui avaient approuvé les traités, et il appela auprès de lui ceux qui, à cette époque, s'étaient au contraire, opposés de toutes leurs forces aux liaisons amicales avec les puissances occidentales,

Dès lors, les mesures injustes, les entraves de toutes sortes, les agressions personnelles se succédèrent sur tous les points où les étrangers avaient accès. En même temps, les Chinois qui, sur la foi de l'édit de 1844-46, avaient embrassé la religion chrétienne, furent l'objet de persécutions cruelles. La France protesta et avec elle plusieurs autres puissances contractantes des traités. Les mandarins ne tinrent aucun compte des réclamations.

Peu à peu, s'enhardissant, les autorités chinoises s'en prirent aux missionnaires étrangers. En 1848, un parti politique, dont les membres étaient appelés, du nom d'un de leurs chefs, Taï-pings ou Paix éternelle, s'était soulevé contre l'autorité de l'empereur Tao-Kwang; il avait réuni dans le nord de l'empire une nombreuse armée et tenu en échec les forces régulières. Heen-Fung, qui succéda en 1850 à son père Tao-Kwang, ne fut pas reconnu par les rebelles, qui continuèrent à guerroyer contre l'armée impériale (1). Au mois de juin 1856, un prêtre français nommé Auguste Chapdelaine, résidant dans le district de Sin-Li-Hien, fut accusé d'avoir des intelligences avec les Taïpings, il fut, pour ce fait, arrêté, condamné à d'horribles tortures, puis décapité (2). Cette fois, il y avait infraction au traité de 1844 entre la France et la Chine, car un

(1) C. Lavollée, *la Révolution et la guerre civile en Chine, Revue des Deux Mondes*, 1er février 1854.

(2) V. de Bazancourt, *les Expéditions de Chine et de Cochinchine*, t. I, p. 24-5.

des articles de ce traité portait que tout Français arrêté pour un délit quelconque devait être conduit au consulat de France, qui s'entendrait avec l'autorité chinoise pour une poursuite régulière contre le délinquant.

Le consul de France réclama ; ses plaintes restèrent sans effet : le fonctionnaire qui s'était rendu coupable de cette sanglante violation aux stipulations d'un traité international ne fut ni destitué, ni mis en jugement.

Le gouvernement français songeait à prendre des mesures pour obtenir du cabinet de Pe-King une réparation ainsi que des garanties pour la sécurité future des chrétiens dans le Céleste Empire, lorsque le cabinet britannique lui fit des ouvertures tendant à ce que, de concert avec les États-Unis, les deux gouvernements réclamassent de celui de la Chine le règlement définitif des difficultés pendantes. C'est que l'Angleterre souffrait sérieusement dans ses intérêts les plus chers, par l'état de choses en Chine. Depuis la signature des traités, ses relations commerciales avec le Céleste Empire avaient pris une grande extension. Les Anglais possédaient des comptoirs importants dans les quelques ports ouverts aux Européens, notamment à Canton. Or, parmi les mandataires de l'autorité chinoise dont les sentiments s'accordaient le mieux avec la politique inaugurée par l'empereur Heen-Fung, le vice-roi de Canton, Yeh, se distinguait. Il n'était pas d'avanies, de procédés vexatoires qu'il n'exerçât contre les étrangers, en majorité anglais et américains, établis sur le territoire soumis à son administration. De plus, en dépit des con-

ditions formelles du traité conclu en 1842, il déniait aux Anglais le droit de pénétrer dans Canton.

Comme bien on pense, la France s'empressa d'accéder à la demande de l'Angleterre. En conséquence, les trois cabinets de Saint-James, des Tuileries et de Washington s'unirent ; puis, en vue d'appuyer la démonstration collective qu'ils projetaient, ils renforcèrent leurs escadres des mers de Chine, et au mois de septembre 1856 en répartirent les vaisseaux devant Hong-Kong, Macao, l'embouchure du Tigre et Shang-Haï.

Sur ces entrefaites, le 8 octobre 1856, le navire *Arrow*, portant le pavillon britannique, fut abordé dans le Tigre par la police chinoise, qui arrêta 12 hommes de l'équipage, sous prétexte qu'ils étaient les auteurs ou les complices d'actes de piraterie (1). Le consul anglais, M. Parkes, réclama, le gouverneur anglais de Hong-Kong, sir John Bowring, menaça. La fermeté de leur attitude en imposa au vice-roi, qui, le 10 octobre, offrit de mettre en liberté neuf des matelots arrêtés. Mais M. Parkes ne voulut point accepter cette satisfaction incomplète ; il insista pour que les trois autres prisonniers fussent également relâchés et, de plus, demanda des excuses écrites. Le vice-roi refusa. Sur ce, M. Parkes fit amariner, par la division navale britannique mouillée à Whampoa, une jonque de guerre mouillée devant la douane de Canton.

(1) V. L. Oliphant, *China and Japan*, t. I, p. 3-4.

Pendant ce temps, le gouverneur de Hong-Kong continuait à correspondre avec le vice-roi de Canton au sujet de l'incident *Arrow*. L'amiral Seymour, commandant l'escadre britannique des mers de Chine, y prenait bientôt part, et aux dépêches dilatoires et empreintes d'une politesse affectée, écrites par le vice-roi, les deux fonctionnaires anglais répondaient par des sommations. Le 21 octobre, ils signifiaient à Yeh que, s'ils n'obtenaient pas satisfaction dans les vingt-quatre heures, les hostilités commenceraient contre Canton. Cette fois, le vice-roi céda; il renvoya au consulat anglais les douze hommes arrêtés, mais, comme précédemment, il refusa toute excuse. Sir John Bowring chargea alors l'amiral Seymour de procéder par la force contre les autorités chinoises. Les 23, 24 et 25 octobre, l'escadre britannique attaqua et détruisit plusieurs forts situés aux abords de Canton; puis, les 27 et 28, elle bombarda le quartier de Canton où s'élevait le palais du vice-roi. A ces actes, Yeh répondit en offrant une prime de 30 dollars par tête d'Anglais (1). Le lendemain de la publication de cette mise à prix, l'amiral Seymour, à la tête d'une troupe de débarquement, pénétra dans la partie de Canton appelée *la ville neuve*, et qu'il abandonna au coucher du soleil, « satisfait d'avoir montré à Yeh qu'il était en son pouvoir d'entrer dans Canton (2) ».

(1) L. Oliphant, t. I, p. 7.
(2) V. de Bazancourt, t. I, p. 39.

Le 30 octobre, l'amiral Seymour, comptant sur l'effet qu'avaient dû produire ces premières hostilités, écrivit au vice-roi pour l'inviter de nouveau à donner satisfaction au gouvernement anglais. Dans sa lettre, il lui demandait une entrevue à Canton. Yeh répondit que les étrangers ne pouvaient entrer dans la ville. L'amiral ajouta alors à ses premières réclamations la reconnaissance du droit des Anglais d'entrer dans Canton, droit proclamé par le traité de 1842. Cette note reçut de son destinataire le même accueil que les précédentes, c'est-à-dire que le vice-roi persista à ne vouloir accorder aux Anglais aucune des satisfactions qu'ils réclamaient. En conséquence, le 4 et le 5 novembre, les hostilités furent reprises. Le 6, l'escadre britannique engagea un combat avec une flottille de jonques de guerre chinoises. Ceux qui les montaient se défendirent avec ténacité ; néanmoins, au bout d'une heure, les jonques furent prises ou coulées. Tout le reste du mois et le commencement de décembre furent marqués par de nombreux engagements partiels, dans lesquels les Anglais eurent toujours l'avantage. La situation prenait de plus en plus le caractère d'une guerre.

A ce moment, les consuls étrangers résidant à Canton, qui, dès les premiers coups de canon tirés par les Anglais, avaient protesté contre les actes des fonctionnaires britanniques, parce qu'ils pouvaient entraîner des pertes pour leurs compatriotes, renouvelèrent leurs protestations. En même temps, ils écrivirent au vice-roi pour lui rappeler la protection due aux étrangers

qui n'étaient pas engagés dans la querelle. Le consul anglais Parkes assura ses collègues que les sujets des diverses puissances seraient protégés par les forces britanniques ; mais le vice-roi Yeh leur conseilla d'éloigner momentanément leurs compatriotes de Canton, dans la crainte, dit-il, que les Chinois, dans leur surexcitation, ne commissent quelques erreurs de pavillon.

L'utilité de ce conseil ne tarda pas à être démontrée. Le 15 novembre, un canot américain fut assailli par le feu d'un fort chinois. Le vice-roi en exprima ses regrets au commodore américain, mais celui-ci ne se contenta pas de cette satisfaction. Les 20, 21 et 22 novembre, pour réparer l'insulte faite au drapeau des États-Unis, l'escadre américaine canonna, prit et détruisit les forts dits de la Barrière.

Tandis que les faits que nous venons de raconter se passaient dans le Céleste Empire, en Angleterre l'opinion publique demandait avec vivacité que des mesures fussent prises sans retard pour maintenir le prestige britannique dans l'extrême Orient, et le commerce invitait le gouvernement à profiter des circonstances pour obtenir du cabinet de Pe-Kin des garanties pour la sécurité des transactions dans les ports de la Chine, et particulièrement à Canton.

Cédant à ces appels, le gouvernement britannique, au mois de mai 1857, nomma un ancien gouverneur du Canada, lord Elgin, commissaire extraordinaire, et le chargea de se rendre en Chine pour exiger du Céleste

Empire le règlement définitif des difficultés pendantes, ainsi que le renouvellement des traités. En même temps le cabinet de Saint-James demandait et obtenait du gouvernement français son adhésion à ce qu'ils fissent ensemble, auprès du cabinet de Pe-King, une démarche en vue d'obtenir la revision des traités. Sans se préoccuper en rien des différends particuliers qui divisaient en ce moment la Grande-Bretagne et le Céleste Empire, « la France, dit M. de Bazancourt (1), trouvait dans la mort cruelle du missionnaire Chapdelaine, et dans les vives et inutiles réclamations de ses représentants auprès des autorités chinoises, un motif plus que suffisant pour saisir cette occasion que venaient lui offrir des événements qu'elle n'avait pas provoqués. Son but était d'établir nettement sa situation politique, commerciale, et, pour ainsi dire, morale avec la cour de Pe-King; ce qu'elle voulait encore, c'était d'empêcher le retour d'actes odieux et sauvages, violation flagrante à la fois du droit des gens et des principes sacrés de la civilisation. »

L'empereur Napoléon investit à cet effet le baron Gros de pouvoirs extraordinaires, et lui ordonna de se rendre en Chine. Les deux cabinets des Tuileries et de Saint-James, désormais alliés, engagèrent ensuite les gouvernements de Russie et des États-Unis, dont les intérêts politiques et commerciaux étaient considérables dans ces parages, à joindre leur action à la leur.

(1) De Bazancourt, t. I. p. 56.

La Russie et les États-Unis y consentirent volontiers, et chacune de ces puissances désigna un envoyé spécial. Cette quadruple alliance accomplie, les gouvernements britannique, de France et des États-Unis accrurent l'effectif de leurs divisions navales dans les mers de Chine; l'Angleterre, la plus intéressée à une amélioration de l'état des choses, prépara en outre un corps de débarquement.

Pendant ce temps, la situation des Anglais, à Canton et à Hong-Kong, devenait assez critique. Une émeute des Chinois contre les Européens était envisagée comme possible, probable même. Les Anglais redoutaient que cette éventualité ne se réalisât. Soudain leurs terreurs furent centuplées par l'empoisonnement de quelques étrangers, clients d'un boulanger chinois. Les Anglais crurent à un complot; il fallut qu'une enquête sérieuse démontrât l'inanité de leurs soupçons. Sur mer, la sécurité n'était pas plus grande. Les pirates chinois, encouragés par les mandarins, attaquaient audacieusement les navires européens. L'amiral Seymour avait une escadre trop faible pour s'opposer efficacement à ces actes; il en informa le gouvernement britannique et demanda des renforts.

Cependant, vers la fin de mai, les attaques des pirates chinois étaient devenues si fréquentes qu'il fallut à toute force intervenir. L'amiral Seymour se concerta avec le commodore américain Elliott, et le 25 mai, leurs deux escadres, agissant simultanément, assaillirent une flotte nombreuse de jonques de guerre ancrée près de

Fatshan, à l'embouchure du Tigre. Le combat fut extrêmement meurtrier. Renouvelé le 27, il se termina par la destruction presque complète de la flottille chinoise.

Le 2 juillet, l'ambassadeur anglais, lord Elgin, débarqua à Hong-Kong. Le Bengale venait de se révolter ; le gouverneur des possessions anglaises de l'Inde ne pouvait par suite lui fournir les troupes sur lesquelles il avait compté. Lord Elgin jugea qu'il ne devait entamer des négociations avec le gouvernement chinois qu'autant qu'il serait appuyé par une force armée considérable, et il se résigna à attendre des temps plus propices.

Le 17 octobre, le baron Gros, l'envoyé extraordinaire français, arriva à Hong-Kong. Il était accompagné de plusieurs vaisseaux de guerre, qui renforcèrent puissamment la division navale française des mers de Chine. L'amiral Rigault de Genouilly, venu en même temps de France, prit alors le commandement de la flotte française (1). Sans perdre un instant, le baron Gros se mit en rapports avec son collègue de la Grande-Bretagne. A la suite de plusieurs conférences entre lord Elgin, les deux amiraux français et anglais, et lui, l'attaque de Canton fut décidée. Entre temps, quelques troupes anglaises étaient venues d'Angleterre se mettre à la disposition de l'ambassadeur britannique.

Le 27 décembre, 1,500 hommes, dont 1,000 Français, se réunissaient à l'embouchure du Tigre. Dirigée d'abord

(1) Voir sa composition dans de Bazancourt, t. I, p. 69.

contre le fort Lyn, l'attaque fut menée avec entrain et vigueur. Les Chinois opposèrent une résistance acharnée. Néanmoins, à deux heures de l'après-midi, le fort était occupé par les alliés. La lutte se prolongea ensuite jusque dans la soirée sans autre résultat. Le lendemain, l'attaque de Canton était reprise ; l'artillerie tira sur les remparts dans lesquels, malgré leur épaisseur, elle pratiqua une large brèche. L'assaut fut ensuite donné ; les Chinois, pris de peur, n'essayèrent pas de se défendre : ils se débandèrent, et la ville, ainsi que les autres positions, passa au pouvoir des alliés. Dans ces deux journées, les Anglais avaient eu 96 hommes tués ou blessés, les Français, 34 (1).

Le 5 janvier 1858, le vice-roi Yeh, un général tartare et le gouverneur de la province, Pih-Kwei, étaient arrêtés dans Canton par les Anglo-Français (2). Yeh, qui, par la crainte qu'il inspirait, paralysait les dispositions pacifiques des autorités et de la population de Canton, fut embarqué sur un navire anglais et transporté à Calcutta.

Les ambassadeurs français et anglais réglèrent ensuite l'administration de Canton. Le gouverneur Pih-Kwei fut réinstallé dans ses fonctions sous la surveillance d'un comité mixte, et chargé d'administrer la ville pour le compte des alliés.

(1) Sinibaldo de Mas, *la Chine et les puissances chrétiennes*, t. II, p. 129-134.

(2) V. L. Oliphant, t. I, p. 124-5.

Cependant la prise de Canton n'était pas une solution. Les difficultés premières qui avaient amené le conflit existaient encore. Le gouvernement chinois avait cherché à séparer la cause de Canton de celle du reste de l'empire, en entretenant des relations amicales avec les consuls étrangers. Les représentants de la France et de la Grande-Bretagne voulurent éclaircir la situation. Dans ce but, ils résolurent d'adresser directement à la cour de Pe-King des notes où leurs réclamations seraient formulées. Les ministres plénipotentiaires de Russie et des États-Unis, qui assistaient en neutres, depuis le début, à la marche des événements, témoignèrent le désir de s'associer à la démarche qui allait être tentée. Cela leur fut immédiatement accordé, de sorte que les quatre ambassadeurs rédigèrent et signèrent ensemble deux notes destinées à l'empereur. Deux secrétaires des missions anglaise et française partirent aussitôt pour Shang-Haï, où ils comptaient les remettre au gouverneur de cette ville. Quelques jour saprès, afin d'éviter une perte de temps, les plénipotentiaires se rendirent eux-mêmes à Shang-Haï.

Le gouverneur de Shang-Haï était absent à l'époque où les délégués alliés s'y présentèrent; il fallut donc envoyer auprès de celui de Sou-Tchou, son supérieur hiérarchique. Ce dernier fit une réception cordiale aux Européens, mais déclara que les demandes des plénipotentiaires dépassaient sa compétence, et il envoya les notes à la cour de Pe-King. L'accueil que leur fit celle-ci,

et dont les ambassadeurs furent officiellement informés, le 20 avril, n'était pas de nature à les satisfaire : des fonctionnaires désignés *verbalement* par l'empereur vinrent les trouver, afin, disaient-ils, d'écouter leurs réclamations et de les transmettre à la cour (1). Lord Elgin et le baron Gros ne voulurent point écouter ces ouvertures qu'ils estimaient peu sérieuses, et ils adressèrent de nouvelles et plus pressantes notes à la cour de Pe-King, afin qu'elle envoyât à Ta-Kou des plénipotentiaires dûment autorisés à traiter. Devant cette insistance, le gouvernement chinois parut céder : il nomma le gouverneur général de Chihle commissaire impérial. Celui-ci se rendit alors auprès du baron Gros et de lord Elgin, et les pria de lui communiquer ce qu'ils désiraient, afin d'en référer aussi à Pe-King. C'était exaspérant. Une pareille situation ne pouvait se prolonger davantage; le mauvais vouloir du gouvernement chinois était évident. Beaucoup y eussent perdu patience. Cependant telle était celle des ambassadeurs français et anglais, qu'ils consentirent à de nouveaux délais. Enfin, le 20 mai, comme ils continuaient à n'obtenir que des réponses évasives à leurs notes les plus pressantes, ils communiquèrent au gouverneur de Chihle leur résolution de pousser vers la capitale pour traiter directement avec le gouvernement chinois, et le sommèrent de leur remettre, en garantie de la sécurité de leurs nationaux, les forts des rives du Péï-Ho, ainsi que

(1) L. Oliphant, t. I, p. 242.

la batterie située au bord de ce fleuve. Les ambassadeurs donnaient au gouverneur jusqu'à dix heures du matin pour se décider. Cette heure sonna sans que la réponse attendue eût été envoyée. En conséquence, l'attaque fut ordonnée. A dix heures, l'action commença. A midi, les Français étaient maîtres des forts de la rive droite; les Anglais, de ceux de la rive gauche; les drapeaux de France et d'Angleterre avaient partout remplacé les étendards impériaux (1).

Les forts une fois pris, l'embouchure du Peï-Ho était ouverte; les amiraux alliés s'y engagèrent et remontèrent le Peï-Ho jusqu'à Tien-Tsin. Le 26 mai, les ambassadeurs les rejoignirent devant cette ville. Eux-mêmes, bientôt après, furent également rejoints par les ambassadeurs des États-Unis et de Russie.

Le 2 juin, le gouvernement du Céleste Empire se désista enfin de son opiniâtre résistance à se rendre aux demandes des alliés. Deux commissaires impériaux vinrent trouver les plénipotentiaires européens et américain à Tien-Tsin et leur firent connaître les dispositions pacifiques de leur gouvernement. Les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et des États-Unis entrèrent, sans tarder, en pourparlers. Celui de Russie seul s'abstint. Ils en connurent bientôt la raison, et, justement froissés, ils ne cachèrent pas à leur collègue le sentiment que son procédé leur inspirait. Dès le 1er juin, l'amiral Poutiatine avait, à l'insu des autres

(1) V. de Bazancourt, t. I, p. 233-9.

plénipotentiaires, conclu avec le gouvernement chinois un traité dont il ne leur dévoila l'existence que quatre jours plus tard.

Ce traité stipulait : liberté de conscience pour les chrétiens chinois de toute dénomination; libre circulation des missionnaires dans toute l'étendue de l'empire; admission temporaire à Pe-King d'agents diplomatiques de la Russie; augmentation des privilèges commerciaux des sujets russes, etc. (1). Enfin, il ratifiait une convention antérieure qui assurait à la Russie la possession depuis longtemps convoitée de la rive gauche du fleuve Amour.

Le 18 juin, le représentant des États-Unis signa le nouveau traité entre son gouvernement et la Chine. Ce traité stipulait en termes généraux que les Américains jouiraient de plein droit de toutes les facilités qui seraient accordées à la France et à l'Angleterre.

Le 26, ce fut le tour de lord Elgin. Le traité qu'il obtint portait en principal : droit, pour chacune des deux puissances contractantes, d'entretenir un agent diplomatique auprès des cours de Pe-King et de Londres; promesse du gouvernement chinois de tolérer la religion chrétienne telle qu'elle est professée par les catholiques et les protestants et de protéger ceux qui la professent; faculté pour les sujets britanniques de voyager librement dans l'intérieur du Céleste Empire; ouverture en principe à la navigation anglaise du fleuve

(1) V. de Bazancourt, t. II, p. 256.

Yang-tse-Kiang, ainsi que de nouveaux ports, etc... Le dernier article fixait à 4 millions de taëls (30 millions de francs) le chiffre des indemnités payables par le gouvernement chinois tant pour les frais de la guerre que pour les pertes subies par le commerce anglais à Canton (1).

Le traité français fut signé le 27 juin. Les points principaux obtenus par le baron Gros étaient les suivants : six nouveaux ports : Kiung-Tchau, Chaou-Chaou, Taïvan, Taashwi, Tan-Tchau et Nan-King, étaient ouverts au commerce français ; tout ce qui avait été proclamé ou publié contre le culte chrétien était déclaré sans valeur; les Français, sous quelque inculpation qu'ils fussent arrêtés, devaient être remis à leur consul et jugés selon les lois françaises; le magistrat coupable du meurtre du missionnaire français Chapdelaine était dégradé et déclaré incapable d'exercer jamais aucun emploi ; enfin, de notables indemnités étaient concédées, tant pour les Français dont les propriétés avaient été incendiées et ravagées par les habitants de Canton, que pour le remboursement des frais, spécialement occasionnés au gouvernement français par l'expédition de Chine (2).

Le 8 novembre 1858, ces traités furent complétés par la convention commerciale de Shang-Haï, qui établissait le tarif des douanes sur des bases très libérales, en

(1) Voir le texte entier de ce traité dans L. Oliphant, t. I, p. 401-424.
(2) V. de Bazancourt, t. II, p. 259-260.

moyenne cinq pour cent de droits à l'entrée et à la sortie ; en vertu de cette même convention, l'importation de l'opium fut désormais autorisée (1).

(1) L. Strauss, *la Chine*, p. 84.

ALLIANCE ANGLO-FRANÇAISE CONTRE LA CHINE [1]

1860

Ces divers traités, en stipulant le droit pour chacune des puissances contractantes d'entretenir désormais une ambassade dans la capitale du Céleste Empire, portaient qu'ils y seraient ratifiés le 26 juin de l'année suivante.

En conséquence, le 20 juin 1859, une corvette de guerre française, commandée par le capitaine Tricault, arrivait devant le Peï-Ho, ayant à son bord M. de Bourboulon, ministre de France. Elle était accompagnée d'un petit aviso à vapeur. Là, ces deux bâtiments se rencontrèrent avec une flottille anglaise, portant un ministre plénipotentiaire, M. Bruce, chargé, comme son collègue de France, d'obtenir la ratification du dernier

(1) Consulté :

Lieutenant-colonel G. Wolsley : *Narrative of the war wilh China, in* 1860. — De Bazancourt : *Les Expéditions de Chine et de Cochinchine.* — Lieutenant Pallu : *Relation de l'expédition de Chine en* 1860. — General Grant et captain Knollys : *Incidents in the China war of* 1860. — Paul Varin : *L'Expédition de Chine.* — Ch. de Mutrécy : *Journal de la campagne de Chine* (1859-1861). — Robert Swinhoë : *Narrative of the north China campaign of* 1860. — Sinibaldo de Mas : *La Chine et les puissances chrétiennes.*

traité. Les deux escortes, se rendant à la même destination, Tien-Tsin, résolurent de naviguer de concert, mais quand elles voulurent entrer dans le Peï-Ho, elles trouvèrent ce fleuve barré par des estacades, les forts de Takou armés, et les Chinois préparés à défendre le passage. L'amiral sir James Hope, commandant la flotte britannique, parlementa trois jours avec les autorités riveraines. Il fit connaître la qualité de MM. Bruce et de Bourboulon, exposa les conséquences qu'aurait inévitablement pour le gouvernement chinois le refus de les accueillir. Toutes ses représentations furent vaines. Bien loin de se voir ouvrir un passage, l'amiral anglais, le 24 juin, reconnut qu'on avait augmenté les défenses du fleuve. Il en conféra alors avec les deux plénipotentiaires, qui lui déclarèrent que, « dans la nouvelle situation où ils se trouvaient placés, ils croyaient devoir se faire ouvrir, même par la force, les portes du Peï-Ho et continuer leur marche vers la capitale (1). »

Le 25 juin, l'amiral Hope bombarda les forts de Takou, fit opérer une descente, dirigée par le capitaine Tricault, mais en pure perte. Les Chinois repoussèrent toutes les attaques, puis, par une canonnade nourrie et supérieurement pointée, coulèrent trois bâtiments anglais, mirent hors de combat plus de 500 hommes français et anglais, entre autres l'amiral Hope lui-même; enfin, contraignirent les alliés à se retirer.

(1) De Bazancourt, *les Expéditions de Chine et de Cochinchine*, t. II, p. 14.

A la nouvelle de ces faits, les gouvernements de France et d'Angleterre se préparèrent à recommencer la guerre. Le premier, qui n'avait que l'honneur de son pavillon à soutenir, forma un corps d'armée de 7,100 hommes, qu'il mit sous les ordres du général de division Cousin-Montauban; le second, dont les intérêts commerciaux étaient en jeu, en réunit un de 13,116 hommes, dont 1,000 cavaliers (1), et le plaça sous les ordres du général sir Hope Grant, qui venait de se distinguer dans la répression de la révolte du Bengale. Les deux gouvernements alliés rassemblèrent également chacun une flotte; celui de France en forma une de 31 bâtiments portant ensemble 448 canons et de 16 canonnières en fer pouvant remonter le Peï-Ho (2). Les forces navales anglaises furent composées de 87 vaisseaux à vapeur ou à voiles, possédant ensemble 655 pièces d'artillerie (3). L'amiral Hope, rétabli de ses blessures, fut chargé de commander la flotte britannique; l'amiral Charner, celle de la France. L'expédition était, en outre, accompagnée d'ambassadeurs extraordinaires : lord Elgin et le baron Gros, négociateurs et signataires des traités de 1858, chargés de défendre diplomatiquement les intérêts de leurs gouvernements sitôt que les circonstances le leur permettraient.

(1) General Grant et Knollys, *Incidents of the China war of* 1860, p. 15.

(2) V. L. Pallu, *Relation de l'expédition de Chine en* 1860, p. 11 à 14.

(3) Id., p. 24-26.

« L'annonce de cette nouvelle expédition en Chine, dont la cause avouée était une atteinte à l'honneur national, fut cependant assez mal accueillie, dit M. T. Delord (1), par l'opinion en France. La France n'avait, en effet, aucun intérêt sérieux à défendre, aucune conquête utile à faire en Chine, les éléments d'un commerce permanent entre les deux nations manquant complètement. Quel parti la France tirait-elle du traité conclu en 1844 entre elle et la Chine ?... » — « Mais le gouvernement impérial était désireux de prouver à l'Europe que l'alliance anglo-française pouvait se renouer, et de donner satisfaction aux intérêts religieux soutenus avec ardeur par l'impératrice. De plus, il voyait dans cette entreprise une diversion à l'inquiétude soulevée chez la masse du peuple par la situation des affaires extérieures (2). »

La flotte alliée partit et, le 28 juillet 1860, elle mouillait dans la baie de Cha-Lui-Tien, à six milles des forts du Pétang.

Deux jours plus tard, l'armée était débarquée et se portait en avant. Elle s'emparait du village de Pétang, qui fut livré au pillage et à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Les Chinois, pour soustraire leurs femmes à la brutalité des soldats, les égorgeaient et les jetaient dans des puits, d'où l'on essayait en vain de les retirer : elles repoussaient tout secours et pré-

(1) Taxile Delord, *Histoire du second empire*, t. III, p. 2.
(2) Id., t. II, p. 651.

féraient la mort à l'idée de tomber entre les mains des barbares (1),

Cependant, le matériel de l'armée française n'était pas encore débarqué, et la lenteur apportée dans cette opération exaspéra le général en chef anglais, qui menaça d'agir seul si l'on ne se pressait davantage (2). Quelle que fût son impatience, il fut bien forcé d'attendre : des pluies torrentielles survinrent et arrêtèrent tout progrès des alliés vers l'intérieur. Enfin, le 12 août, le temps étant remis, et les forces françaises en possession de leur artillerie, on put reprendre les opérations. Ce même jour eut lieu à Tang-Ko une première affaire qui mit un fort, avec 15 bouches à feu, entre les mains des alliés. Le 18, les Anglo-Français s'emparaient du village de Sia-O-Leantz, et marchaient ensuite sur les forts situés sur la rive gauche du Peï-Ho, et qui en défendaient l'entrée. Le 21, ces forts étaient enlevés après un vif combat. Dans la même journée, les Français occupaient sans résistance celui de la rive droite, où ils firent 4,000 prisonniers. Une armée tartare occupait la plaine au delà des forts. Les succès remportés par les Anglo-Français la frappèrent d'épouvante ; elle battit précipitamment en retraite sur Tien-Tsin, abandonnant ses tentes et tous ses bagages.

Ainsi, dans l'espace d'un jour, les alliés s'étaient rendus maîtres de cinq forts et de deux camps retran-

(1) P. Varin, *l'Expédition de Chine*, p. 105-106.
(2) Id., p. 108-109.

chés. Ils avaient tué 2 à 3,000 Chinois, fait 4,000 prisonniers, qui, à leur extrême surprise, ne furent point conservés. 117 pièces de gros calibre, 444 pièces de moindre force, une quantité considérable de fusils à pierre et à roue, et d'autres armes leur étaient tombés entre les mains. Et tout cela, au prix de 40 morts et de 110 blessés pour les Français, et de sacrifices un peu plus importants du côté des Anglais (1).

Le lendemain de cette glorieuse journée, les généraux alliés envoyèrent demander au vice-roi, gouverneur du Pe-Tchi-Li, la remise des défenses du sud. Ce haut dignitaire essaya d'abord de mettre les parlementaires en présence de mandarins insignifiants, puis, devant leur insistance à le voir personnellement, il se résigna à les accueillir. Une discussion très vive et très longue s'engagea, les pourparlers furent plusieurs fois sur le point d'être rompus; enfin, dans la nuit du 22, le vice-roi consentit à la reddition des forts.

Le 25, 2,000 hommes, dont moitié appartenait à chacune des armées alliées, s'embarquèrent sur le Peï-Ho pour gagner la ville de Tien-Tsin; les deux généraux en chef les accompagnaient. Le lendemain, ils arrivaient devant Tien-Tsin, ville ouverte et dont la population épouvantée ne tenta aucune opposition. Afin de lui rendre quelque confiance, le corps expéditionnaire prit ses campements au dehors de la ville.

(1) L. Pallu, p. 110.

Les généraux Montauban et Grant s'occupaient de combiner leurs actions ultérieures, quand, le 31, deux soi-disant commissaires impériaux vinrent les trouver et leur annoncèrent qu'ils étaient prêts à arrêter les conditions définitives de la paix et à terminer enfin les différends regrettables qui maintenaient en état de guerre contre le Céleste Empire la France et l'Angleterre. Cette démarche n'était qu'un stratagème destiné à retarder de quelques jours la marche des alliés, et à permettre à l'armée tartare de se réunir et de couvrir les approches de la capitale. Les deux ambassadeurs anglais et français donnèrent dans le piège : ils négocièrent patiemment toutes les clauses d'une paix définitive, réglèrent le mode ainsi que le cérémonial de l'échange des signatures, puis, lorsque tout fut bien arrangé, convenu, ils prévinrent les généraux en chef de l'heureuse issue des pourparlers. A ce moment, un incident fortuit fit découvrir que les prétendus commissaires chinois n'avaient aucun droit pour traiter. Ceux-ci, persévérant néanmoins dans leur rôle, essayèrent encore d'arrêter la reprise des opérations militaires en assurant les plénipotentiaires européens que l'empereur ne manquerait pas de ratifier leurs conventions. Furieux d'avoir été joués, le baron Gros et lord Elgin ne voulurent plus rien entendre et firent savoir aux généraux commandant en chef que l'action militaire devait suivre son cours. En conséquence, le 9 septembre, l'armée alliée se porta de nouveau en avant. Trois jours après, elle était à Yang-Tsun. Là, le baron Gros reçut une nou-

velle communication du gouvernement chinois, qui cherchait à renouer le fil des négociations rompues à Tien-Tsin. Cette fois, c'était le prince Tsaï, membre de la famille impériale, qui se disait chargé de conclure la paix. Le baron Gros lui répondit que, si, à son arrivée à Tung-Chao où il se rendait, les commissaires impériaux accédaient de bonne foi aux demandes qui avaient été faites, la paix serait rétablie.

Sur ce, l'armée alliée continua sa marche en avant. Le 14 septembre, elle était à Kho-Seyou, où une seconde lettre du prince Tsaï parvint au baron Gros. Dans cette dépêche, le prince priait l'ambassadeur français de ne point faire avancer l'armée plus loin et de venir avec une suite peu nombreuse et sans armes à Tung-Chao, pour s'entendre avec lui sur tous les articles de la convention auxquels il donnait d'avance son assentiment (1).

On était en droit, après l'expérience de Tien-Tsin, de se méfier des pseudo-négociateurs chinois. Cependant, les ambassadeurs anglais et français ne voulurent pas rejeter une chance de paix, si problématique qu'elle fût, et ils résolurent d'écouter encore ces propositions. Des parlementaires furent donc envoyés à Tung-Chao auprès du prince Tsaï, pour convenir des positions où devaient s'établir les bivouacs de l'escorte des deux ambassadeurs.

En même temps et afin d'épargner du temps en prenant

(1) De Bazancourt, t. II, p. 186-7.

immédiatement possession des lieux dès qu'ils seraient désignés, les généraux Grant et Montauban quittèrent le camp de Kho-Seyou et se dirigèrent sur Matao, le premier avec environ 300 hommes, l'autre avec 1,100 et 2 batteries d'artillerie. Le complément du corps expéditionnaire allié restait à Kho-Seyou pour y garder les approvisionnements et recevoir ceux qui étaient attendus de Tien-Tsin. Les forces emmenées par le général Montauban dépassaient de beaucoup celles que les Chinois avaient consenti qu'il prît avec lui, mais il avait une foi très médiocre en eux, et c'était à dessein qu'il en avait doublé le chiffre (1).

En route, les commandants en chef détachèrent du corps expéditionnaire plusieurs officiers et les envoyèrent sous escorte à Tung-Chao préparer les subsistances. Le correspondant du *Times* les accompagnait.

Le 18 septembre, les Franco-Anglais étaient à la hauteur de Macao, quand ils découvrirent qu'une force tartare, dont le nombre fut ensuite évalué à environ 15,000 hommes, barrait le passage. Les généraux alliés prirent aussitôt leurs dispositions de combat. Soudain, des coups de feu éclatèrent au sein du camp ennemi, et deux Européens en émergèrent, poursuivis par des soldats chinois.

Recueillis par les avant-postes anglo-français, ils furent reconnus pour avoir fait partie de la mission envoyée à Tung-Chao. Ils racontèrent alors que le

(1) De Bazancourt, t. II, p. 202.

prince Tsaï avait fait arrêter leurs compagnons, qu'ils s'étaient enfuis et qu'en passant par le camp tartare ils avaient été l'objet de violences et de tentatives de meurtre.

Mais tandis qu'ils causaient, trois coups de canon furent tirés du camp tartare sur le groupe qui s'était formé autour d'eux. Un instant après, ils furent suivis par une décharge générale de pièces d'artillerie et de gingols. Les alliés ripostèrent et l'action s'engagea.

Le plan qui fut exécuté dans cette journée consista à sortir du champ où convergeaient les feux de l'artillerie tartare et à tourner l'ennemi par ses deux ailes. Il résulta de cette manœuvre que, pendant les premières heures, les Français et les Anglais combattirent à une grande distance les uns des autres. Les deux corps opérèrent néanmoins le mouvement indiqués, refoulant devant eux des masses considérables et abattant, par les feux d'artillerie et de mousqueterie, des hommes et des chevaux en grand nombre. Les canons alliés enfilaient la chaussée; après quatre heures de cette marche meurtrière, l'artillerie ennemie se trouvant anéantie, les deux corps alliés se rejoignirent et les Tartares disparurent de la plaine (1).

« Dans cette journée si brillante pour les armes anglo-françaises et qui était déjà un premier châtiment infligé à des traîtres, dit M. de Bazancourt (2), chefs et

(1) L. Pallu, p. 145-6.
(2) De Bazancourt, t. II, p. 212-13.

soldats avaient compris ce que l'on attendait d'eux, malgré la disproportion immense avec les forces de l'ennemi. » Les pertes pouvaient être évaluées à 1,500 hommes; 80 pièces de canon, dont 60 en bronze, restèrent au pouvoir des alliés, ainsi qu'un grand nombre de drapeaux et de gingols (1).

A deux heures, la bataille était terminée. Les troupes françaises prirent position à Khaouat-Tsun, à 7 kilomètres de Tung-Chao, tandis que les Anglais s'établissaient à Tchang-Kia-Ouang, qu'ils livrèrent au pillage. Leur propre sécurité assurée, les alliés s'occupèrent ensuite de ceux de leurs compatriotes qui étaient emprisonnés à Tung-Chao.

Les généraux envoyèrent réclamer leur mise en liberté. Les autorités chinoises refusèrent, et l'on n'en obtint pas une meilleure réponse par la menace d'attaquer sans tarder Pe-King. Les généraux Grant et Montauban employèrent les journées des 19 et 20 à reconnaître le pays; c'est ainsi qu'ils surent que le célèbre chef mogol Sang-Ko-Lin-Sin avait établi un vaste camp à cheval sur la route de Pe-King, dans la plaine qui s'étend en avant du canal, depuis Tung-Chao jusqu'au pont de Palikao. Les deux généraux alliés ne doutèrent plus qu'une bataille ne fût imminente ; ils résolurent de

(1) Les gingols sont des armes à feu qu'employaient à cette époque les Asiatiques; elles étaient capables de lancer des boulets de 40 à 50 grammes, mais ordinairement on les chargeait jusqu'à la gueule de lingots de fer coupés et hachés (R. Lindau, *la Campagne de Saïgon. Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1861).

prendre les devants et d'aller trouver l'ennemi dès le lendemain.

Le 21 septembre, à sept heures du matin, la bataille commença. Les Français attaquèrent, avec leur impétuosité habituelle, les Tartares, disposés en demi-cercle, tandis que les Anglais, opérant un mouvement tournant, cherchaient à les prendre par derrière. La lutte durait déjà depuis plus de deux heures, les Tartares opposaient à la furie française un courage admirable, se faisant tuer plutôt que de reculer ; tout à coup, deux masses énormes de cavalerie, de 10 à 12,000 hommes chacune, fondirent sur l'armée française. La situation devint solennelle. Les petits pelotons d'infanterie française disparurent, comme submergés sous cette avalanche d'hommes et de chevaux; cependant, ils ne faiblirent pas. Ils s'étaient instantanément formés en carrés, et les soldats reçurent les Tartares sur la pointe de leurs baïonnettes. Bientôt les escadrons, rebutés, ne voulurent plus reprendre la charge. « C'est à ce moment que les Anglais, toujours en retard, dit M. Varin, entrèrent en ligne. Ils avaient été retardés dans leur mouvement contournant par la nature du pays, pays entrecoupé de fossés, de ravins (1). » Les Tartares ne les attendirent pas : dès qu'ils les aperçurent, ils se dispersèrent dans toutes les directions. Il était midi. Vingt-sept canons, une quantité énorme de fusils, de gingols et d'engins de guerre cou-

(1) P. Varin, p. 206.

vraient le champ de bataille. Les généraux alliés firent sonner la halte; aussitôt les Anglo-Français s'établirent dans le camp et sous les tentes mêmes des Tartares. Dans cette journée, les alliés n'avaient pas eu affaire à moins de 55,000 hommes, dont 30,000 cavaliers (1). En hommes, les pertes des Chinois furent considérables. Elles s'élevèrent à 3,000 tués ou blessés. Quant à celles des alliés, elles furent presque nulles : les Français eurent 3 hommes tués et 17 blessés; les Anglais, 2 tués et 29 blessés. Ainsi l'armée alliée comptait en tout 51 hommes hors de combat. Cette disproportion de pertes s'explique par le fait que les Chinois se servaient, pour la plupart, d'armes primitives, et que le petit nombre d'entre eux qui possédaient des armes à feu en ignoraient le maniement, qu'ils ne savaient pas pointer leur artillerie et que pas un de leurs boulets ne porta (2). »

Le lendemain de la bataille de Palikao, qui fut un véritable désastre pour la Chine, une dépêche arriva au camp des alliés pour le baron Gros. Elle était du prince Kong, frère puîné de l'empereur, qui disait avoir reçu les pouvoirs les plus étendus pour traiter avec les ambassadeurs et conclure la paix. Il demandait, en conséquence, la cessation des hostilités. Le baron Gros et lord Elgin répondirent que des sujets français et anglais, venus à Tung-Chao sous la sauvegarde du

(1) P. Varin, p. 213.
(2) De Bazancourt, t. II, p. 237.

drapeau parlementaire, avaient été traîtreusement arrêtés, et que les hostilités ne seraient point suspendues tant qu'ils n'auraient pas été rendus; alors seulement les négociations de paix pourraient être reprises. A cette note catégorique, le prince essaya de répliquer par des raisons ambiguës, des faux-fuyants qui amenèrent enfin l'ambassadeur français à lui réitérer fermement, le 25 septembre, ses demandes pour la libération des prisonniers, pour la signature d'une convention de paix, et l'échange des ratifications du traité de 1858, promettant que, dès que ces points auraient été réglés, les troupes alliées ne feraient plus un pas en avant. Le baron Gros donnait au prince trois jours pour se décider, et déclarait que, ce délai passé, les commandants en chef prendraient leurs mesures pour s'établir dans la capitale de l'empire (1).

L'esprit tortueux du prince Kong l'empêcha de donner une réponse franche à cette sommation. Le prince entretint encore avec le baron Gros une correspondance qui n'avança aucunement les choses. Enfin, le 1er octobre, jour de l'échéance du délai, arriva; aucune solution favorable ne s'était produite. Les ambassadeurs français et anglais invitèrent donc les généraux en chef à marcher immédiatement sur Pe-King. Entre temps, les généraux Montauban et Grant s'étaient préparés à cette éventualité. Ils avaient d'abord fait opérer des reconnaissances en avant; c'est ainsi qu'ils apprirent

(1) V. de Bazancourt, t. II, p. 241-5.

que l'armée tartare s'était concentrée vers Yeun-Mun-Yeun, palais d'été de l'empereur. Puis, ils avaient fait venir à Palikao, par marches forcées, le reste de leurs forces, ne laissant à Tien-Tsin que les troupes strictement nécessaires à la garde du camp. Néanmoins, malgré tout le bon vouloir de chacun et la diligence apportée, des retards eurent lieu, et ce ne fut que le 3 octobre que les renforts eurent rejoint l'armée à Palikao. Dès lors, les forces françaises étaient portées à 3,500 baïonnettes et à 3 batteries d'artillerie, soit environ 4,000 hommes; l'armée anglaise renforcée présentait le même effectif. C'était par conséquent avec 8,000 hommes que les généraux Montauban et Grant allaient entreprendre le siège de la capitale de l'empire chinois.

Le 5 octobre, l'armée alliée se mit en mouvement, emportant avec elle cinq jours de vivres. Le lendemain, elle arrivait à 2 kilomètres de Pe-King et apercevait les tentes d'un grand camp tartare établi sous les murs de la ville. Immédiatement les alliés marchèrent sur ce camp, qu'ils trouvèrent abandonné. Ils apprirent alors que l'armée tartare s'était retirée devant la résidence impériale de Yeun-Mun-Yeun.

C'est dans ce palais que l'on conservait les tablettes de la dynastie auxquelles sont attachées, selon la croyance chinoise, les destinées de la famille régnante. Ce palais était vénéré par le peuple, ses galeries et ses parcs étaient renommés dans tout l'empire. C'est là que se donnaient les fêtes nationales et qu'avaient lieu les

réceptions officielles, les spectacles et les concerts de la cour (1).

Les généraux commandant en chef, anglais et français, résolurent de s'y porter sans s'arrêter; toutefois, comme ils ignoraient complètement la topographie du pays dans lequel ils se trouvaient, ils convinrent, afin de faciliter la marche, de se rendre à Yeun-Mun-Yeun chacun de leur côté. Les Français y arrivèrent les premiers. En route, ils avaient été rejoints par un groupe d'officiers et de soldats anglais dirigé par le brigadier Prattle.

Les abords du palais impérial étaient déserts. Quelques hardis marins se hissèrent par-dessus la muraille et descendirent dans la première cour. Ils y rencontrèrent une centaine de soldats chinois avec lesquels ils engagèrent une lutte. Ils étaient sur le point de succomber, quand, au bruit de la fusillade, quelques troupes françaises arrivèrent. Alors la scène changea; les Chinois jetèrent leurs armes et supplièrent leurs ennemis de leur laisser la vie. Informé de ces faits et que le palais impérial était ainsi à sa merci, le général Montauban, quelque envie qu'il en eût, remit au lendemain de le visiter. Les Anglais n'étaient pas arrivés et il ne jugeait pas convenable de pénétrer dans le palais sans son collègue de l'armée anglaise.

En attendant, il fit garder toutes les issues. Les An-

(1) C. de Mutrécy, *Journal de la campagne de Chine* (1859-61), t. II, p. 27.

glais arrivèrent à Yeun-Mun-Yeun seulement dans l'après-midi de la journée suivante. Au milieu d'un pays traversé par un grand nombre de routes et couvert de bois épais qui interceptaient la vue, M. de Bazancourt (1) dit qu'ils s'étaient égarés (2).

Obéissant à une curiosité naturelle, les deux généraux en chef pénétrèrent aussitôt dans le palais d'été. Chef-d'œuvre de l'architecture chinoise, cette résidence impériale annonçait bien par son aspect extérieur les merveilles de l'ornementation intérieure. Elle était, en réalité, composée de plusieurs bâtiments, chacun une merveille, et séparés les uns des autres par des jardins admirablement tenus. Mais ce ne fut pas la beauté des murs et des colonnes qui arrêta, charma le plus le regard des visiteurs européens : toutes les salles de cette vaste résidence étaient remplies d'objets d'art, de prix, et cela dans de telles proportions que leur vue causait comme une sorte d'ivresse, de vertige. Ce n'était partout qu'armes damasquinées, coupes de jade vert et blanc ; châsses d'or ou d'argent incrustées de turquoises verdies par le temps, de perles, de diamants, contenant des idoles d'or massif ; fleurs, fruits de perles fines, petits palais, arbres où se tordaient et s'amalgamaient les matières les plus pré-

(1) De Bazancourt, t. II, p. 270.

(2) Le général Grant, dans le livre écrit par le capitaine Knollys, d'après ses papiers, conteste le fait et prétend qu'au contraire ce furent les Français qui ne surent pas s'orienter, et qui, par suite, perdirent leur route. V. *Incidents in the China war of* 1860, p. 126-7.

cieuses. Les yeux en étaient éblouis, et les désirs comme saturés.

Voilà l'impression que produisait sur les généraux anglais et français et sur leur nombreuse suite le spectacle des splendeurs amassées dans les premières salles du palais d'été. Cependant, les visiteurs n'étaient pas au bout de leur surprise. Ils n'avaient pas encore vu les appartements particuliers de l'empereur et de l'impératrice. Quand ils y arrivèrent, la sensation sous laquelle ils se trouvaient fit place à une extase profonde.

« Il faut renoncer à décrire ce que contenaient ces appartements. Les mots manquent pour peindre les richesses matérielles et artistiques. Ce qu'on avait vu jusque-là n'était qu'un misérable échantillon du spectacle qui s'offrit alors. C'était une vision des « Mille et une nuits », une féerie telle qu'une imagination en délire ne saurait en rêver de comparable à la palpable vérité qu'on avait devant soi (1). »

A son entrée dans le palais, le général Montauban avait formellement défendu qu'on s'appropriât la moindre chose. Tout se passait conformément à ses prescriptions, lorsque les officiers anglais qui suivaient le brigadier Prattle, ne pouvant plus se contenir, commencèrent par opérer, sans façon, ce qu'on appela plus tard un déménagement. La glace était rompue. Quoique

(1) P. Varin, p. 235-6.

la présence des généraux alliés servît encore de frein, chacun jeta son dévolu sur tel ou tel objet. Bientôt, les choses en vinrent à ce point que les généraux de Montauban et Grant renoncèrent à réprimer ce désordre et ne songèrent plus qu'à régler le déménagement général du palais. Une commission fut nommée à l'effet de choisir les objets dignes d'être offerts à LL. MM. l'empereur des Français et la reine de la Grande-Bretagne et de procéder au partage du reste entre les deux armées. Au cours de cette opération, on mit la main sur des lingots d'or et d'argent représentant une valeur de 800,000 francs. Ils furent distribués entre les soldats des deux armées.

Le déménagement touchait à sa fin lorsqu'on trouva dans une salle écartée des vêtements sanglants ayant appartenu aux Français et aux Anglais détenus à Tung-Chao. Cette découverte fit aussitôt naître les appréhensions les plus vives sur leur sort. Elle détermina les commandants en chef à tenter une nouvelle démarche auprès des autorités chinoises qui, cette fois, promirent de rendre les prisonniers.

Mais les généraux Grant et Montauban, habitués désormais aux fallacieuses promesses des mandarins, ajoutèrent peu de foi à celle qui venait de leur être faite, et, sans en attendre l'exécution, ils se préparèrent à partir.

Dans la nuit du 7 au 8 octobre, un incendie allumé par les Chinois consuma en entier un grand village situé entre le camp des alliés et Pe-King. En même temps,

quelques incendies partiels se déclarèrent dans différents endroits du palais impérial. Sans aucun doute, ils étaient l'œuvre de Chinois qui espéraient se livrer au pillage à la faveur du désordre (1).

Le 8 octobre, on leva le camp. A peine les colonnes étaient-elles en marche que sept des personnes arrêtées à Tung-Chao les rejoignirent. On apprit alors à quelles tortures les membres de la mission avaient été soumis, et l'on conçut les plus tristes pressentiments sur l'état des autres prisonniers.

Le 10 octobre, les armées alliées étaient en vue de Pe-King, et plantaient leurs tentes à 4 kilomètres de la capitale chinoise. Les généraux Montauban et Grant sommèrent alors le prince Kong de leur en livrer une des portes. Le prince fit d'abord de grandes difficultés ; cependant, à la fin, il céda. En conséquence, le 14 octobre, les alliés se mirent en devoir d'occuper la porte de Pe-King qui leur avait été désignée. Les Anglais, arrivés avant l'heure convenue, pénétrèrent les premiers dans la ville, sans attendre les Français, voulant sans doute, dit M. T. Delord (2), accréditer le bruit déjà répandu par eux que l'armée française faisait la guerre sous leur direction et à leur solde.

Cette première satisfaction accordée et reçue, les plénipotentiaires chinois, anglais et français s'entendirent pour la signature du traité de paix. Aux premières

(1) V. L. Pallu, p. 165-8.
(2) Taxile Delord, t. III, p. 19.

conditions arrêtées à Tien-Tsin, le baron Gros et lord Elgin ajoutèrent des indemnités pour les familles des victimes de l'attentat du 18 septembre. Le baron Gros demanda, en outre, que le gouvernement chinois s'engageât à rendre au ministre de France en Chine les églises, les cimetières et les autres propriétés qui en dépendaient. Enfin, les deux plénipotentiaires donnèrent à leurs collègues chinois jusqu'au 23 pour accepter ou rejeter ces propositions. En attendant, les négociations pour la remise des derniers prisonniers faits le 18 septembre se poursuivaient. Un à un, les Chinois s'en dessaisirent. Mais dans quel état les rendirent-ils! Ce n'était plus, pour la plupart, que des cadavres affreusement mutilés. Les Français, sur 13 prisonniers, comptaient 7 morts; les Anglais, sur 26 prisonniers, en comptaient 13.

On s'imagine l'exaspération qui régna dans le camp des alliés à la suite de ces faits. Les Anglais surtout se montraient altérés de vengeance. Lord Elgin déclara que les 200,000 taëls qu'il avait demandés pour les familles des victimes anglaises ne pouvaient plus le satisfaire, et il voulut une réparation éclatante. Tout d'abord, il exigea du prince Kong que des officiers chinois accompagnassent le convoi des morts; que le gouvernement chinois élevât un monument expiatoire à Tien-Tsin; enfin, il proposa au baron Gros de s'emparer sans tarder du palais impérial à Pe-King, et de détruire de fond en comble celui de Yuen-Mun-Yuen. L'ambassadeur français réussit à le calmer un peu, à l'amener

à renoncer aux deux premières de ses exigences, en lui faisant porter à 300,000 taëls le chiffre de l'indemnité pour les familles des morts anglais. Mais tous ses efforts furent vains qui tendaient à le dissuader de son idée de détruire le palais d'été. Lord Elgin en fit part au général Grant qui lui donna son assentiment complet. Celui-ci vint alors trouver le général en chef français et lui demanda sa participation à ce que lord Elgin et lui considéraient comme un acte de justes représailles (1). Le général Montauban refusa, disant que cette vengeance n'atteindrait pas le but que l'on se proposait et craignant qu'elle ne fît abandonner par le prince Kong les négociations entamées (2).

Ces sages observations n'ébranlèrent en rien, paraît-il, les résolutions des deux hauts fonctionnaires anglais, car, dès le lendemain du jour où elles leur étaient adressées, un détachement de l'armée britannique se dirigeait vers le palais d'été et y mettait le feu. Le soir, il ne restait plus du merveilleux palais qu'un amas de débris calcinés et de cendres fumantes.

Cet acte de vandalisme accompli, on eût pu croire que les Anglais auraient été satisfaits. Point! Aussitôt après, le général Grant proposa au général Montauban d'attaquer le lendemain même Pe-King, malgré le délai accordé jusqu'au 23. Le commandant en chef français refusa et déclara en outre que, jusqu'à l'expiration du

(1) Voir général Grant et Knollys, p. 203.
(2) De Bazancourt, t. II, p. 301.

délai, il s'opposerait à toute opération de cette nature. Devant ce refus et cette ferme attitude, force fut au général anglais de différer l'exécution de son dessein.

Deux jours après, la paix devenait certaine. Le prince Kong informait les plénipotentiaires anglais et français que, le 22, il paierait les indemnités réclamées pour les victimes du 18 septembre, et que, le 24, il signerait avec lord Elgin le traité définitif de paix avec l'Angleterre, et, le 26, avec le baron Gros, le traité avec la France. Ces promesses furent ponctuellement remplies. L'ambassadeur britannique, quand il se trouva en face du prince Kong, se montra excessivement cassant et dur. Il souleva plusieurs questions de préséance et contraignit le frère de l'empereur à s'humilier devant lui. L'entrevue du prince Kong avec l'ambassadeur français n'eut point le même caractère. Le baron Gros se montra courtois et poli et, quoiqu'il maintînt absolument toutes ses conditions, il évita avec soin de blesser son interlocuteur.

Le traité obtenu par l'ambassadeur anglais n'était en réalité qu'une convention additionnelle au traité de Tien-Tsin du 26 juin 1858, qu'elle confirmait. Cette convention comprenait neuf articles dont voici la teneur :

1° L'empereur exprimait ses regrets au sujet du malentendu survenu à Takou l'année précédente;

2° Un ministre anglais résiderait à Pe-King ;

3° Une indemnité de 60 millions de francs serait payée par le gouvernement chinois à celui de la Grande-Bretagne ;

4° Le port de Tien-Tsin serait ouvert au commerce;

5° L'interdiction qui pesait sur l'émigration serait abrogée;

6° Cowloun, qui fait face sur la terre ferme à l'île de Hong-Kong, serait cédé à la couronne anglaise;

7° Le traité de Tien-Tsin serait mis immédiatement à exécution;

8° Le traité serait promulgué dans toute la Chine;

9° Chusan serait évacué par les forces anglaises; les armées alliées devraient quitter Pe-King le 8 novembre (1).

L'acte dont le baron Gros emportait le double n'était également qu'une convention de paix additionnelle au traité de Tien-Tsin. Il stipulait:

1° Que des excuses formelles seraient faites pour l'attaque des forces alliées à Takou;

2° Que le gouvernement français reprendrait le droit d'établir une mission diplomatique permanente à Pe-King;

3° Qu'une indemnité de 60 millions de francs serait payée par le gouvernement du Céleste Empire à celui de la France;

4° Que l'émigration des coolies serait autorisée par le gouvernement chinois;

5° Que les églises, les cimetières avec leurs dépendances appartenant autrefois aux chrétiens dans tout

(1) Voir le texte complet de ce traité dans de Bazancourt, t. II, p. 397 à 400.

l'empire, leur seraient rendus par l'entremise du ministre de France ;

6° Que le traité serait promulgué dans toute la Chine (1).

Avant de quitter Pe-King, le baron Gros fit rendre, dans le cimetière catholique de cette ville, les derniers devoirs aux victimes de la trahison du 18 septembre; puis, il fit restaurer et consacrer de nouveau l'église catholique où la religion chrétienne avait été outragée et persécutée dans ses ministres.

Plus heureuse que la France et la Grande-Bretagne, la Russie obtint du gouvernement chinois, le 2 novembre 1860, sans bourse délier et sans brûler une amorce, un nouveau traité qui fixait d'une manière précise les frontières des deux pays et ouvrait au commerce russe, par la cession de certains territoires, de nouveaux horizons et lui donnait d'immenses avantages (2).

Dix mois plus tard (2 septembre 1861), la Chine conclut un traité de commerce avec la Prusse; puis, le 8 août 1862, elle en signa un autre avec l'Espagne; puis, cinq jours après, ce fut avec le Portugal, et enfin, le 10 juillet 1863, avec le Danemark. Toutes ces puissances ont aujourd'hui à Pe-King, soit des ambassadeurs, soit simplement des chargés d'affaires.

En récompense de la générosité très facile, il faut

(1) Voir le texte complet de ce traité dans C. de Mutrécy, t. II, p. 180 à 210, ou dans de Bazancourt, t. II, p. 392-6.

(2) Voir ce traité dans Ch. de Mutrécy, t. II, p. 243-253.

le reconnaître, dont le général Montauban avait fait preuve envers l'empereur Napoléon III lors du pillage du palais d'été, l'ex-commandant en chef de l'expédition française fut nommé, par son souverain, sénateur et comte de Palikao. Le 19 février 1862, Napoléon, désireux de donner une nouvelle marque de sa satisfaction au général Montauban, présenta à la Chambre des députés un projet de loi tendant à accorder à ce dernier une pension de 50,000 francs. La Chambre murmura. Le général Montauban pria l'empereur de retirer son projet. Le 22 février, l'empereur lui répondit qu'il n'en ferait rien et termina sa lettre par ces paroles hautaines et blessantes : « Les nations dégénérées marchandent seules la reconnaissance publique (1). » Néanmoins, le projet de dotation fut rejeté.

De la sorte, la lutte soutenue par la France et l'Angleterre profitait à toute l'Europe. Les voiles dont le Céleste Empire aimait à s'entourer, et que les guerres de 1840 à 1842 et de 1858 et les traités de 1841, de 1842 et de 1858 avaient déchirés, étaient à jamais écartés. Désormais les routes étaient ouvertes, et ce devait être en vain que le gouvernement chinois essayerait, par de nouvelles subtilités, de les refermer.

Malheureusement, cette grande victoire de l'Occident sur l'extrême Orient n'est pas sans tache. Nous ne dirons rien des attentats nombreux commis par les sol-

(1) Taxile Delord, t. III, p. 249.

dats des deux armées, vols et viols ; ce sont là de ces faits communs à toutes les armées en campagne, et que les chefs peuvent difficilement prévenir. Mais il est deux actes qu'on ne saurait blâmer trop vivement, et cela pour deux raisons : en premier lieu, parce qu'ils furent exécutés froidement, délibérément, et par les chefs eux-mêmes ou sur leurs ordres ; en second lieu, parce que, représentants en Chine de l'Occident, ces chefs devaient se garder précieusement de montrer à ceux qu'ils venaient châtier pour des violations du droit des gens qu'ils n'étaient pas exempts eux-mêmes de faiblesses.

Nous voulons parler du pillage et de l'incendie du palais d'été. Pour le pillage de la résidence impériale, les deux commandants en chef agirent en commun, et leur action fut celle de Goths, de Vandales. Ils oublièrent qu'ils se présentaient en Chine comme les messagers de la civilisation occidentale. Ils ne songèrent pas que leur action fournissait aux Chinois une raison pour prétendre que leurs mœurs valaient bien celles qu'on voulait leur imposer. Et de fait, en agissant comme ils le firent, les généraux Montauban et Grant n'employaient guère le moyen de faire revenir les enfants du Céleste Empire sur leur défiance, sur leur antipathie à l'égard des étrangers.

Quant à l'incendie du palais d'été, nous ne trouvons pas d'expression assez énergique pour qualifier cet acte. Il fut le digne pendant du pillage. Mais nous sommes heureux que le général Montauban ne s'y soit pas

associé et qu'il en ait laissé toute la responsabilité à son collègue britannique.

Les blâmes que nous venons de formuler ne visent que les commandants des corps expéditionnaires français et anglais. Chacun, il nous semble, en reconnaîtra la justesse. Après avoir exprimé la même opinion au sujet de la conduite des généraux Montauban et Grant, à l'issue de la guerre de 1860, quelques historiens et publicistes ont reproché aux diplomates qui les accompagnaient d'avoir si patiemment écouté les fausses ouvertures du gouvernement chinois, de s'être laissé « *berner* ». C'est là une critique que nous ne ferons pas. A notre sens, il valait infiniment mieux perdre quelques jours en pourparlers, inutiles peut-être, et courir la chance de conclure la paix sans verser davantage de sang, que de pousser par trop de précipitation les choses à l'extrême et d'arracher des satisfactions au prix de morts nombreuses des deux côtés. Afin de bien montrer la patience, la sagesse admirables dont les représentants de la France et de l'Angleterre firent preuve en ces circonstances, nous avons raconté, sans trop les abréger, les négociations pleines de fourberies et de mensonges auxquelles ils prêtèrent l'oreille. Notre récit s'en est trouvé allongé, alourdi peut-être même; mais si le lecteur en a été fatigué, qu'il veuille bien y réfléchir, et en comparant son peu de patience, il reconnaîtra quelle dose de cette précieuse vertu possédaient les deux diplomates en question.

Du temps où la guerre de 1860 avait lieu, des écri-

vains s'élevèrent avec assez de vivacité contre les gouvernements qui l'avaient engagée ; ils en trouvaient les causes insuffisantes. Pour nous, cette guerre, ainsi du reste que celles qui l'avaient précédée, était indispensable. Si on ne l'eût pas faite, la vie et la propriété des Européens établis en Chine auraient continué d'être constamment exposées ; le droit des gens eût été violé sans cesse, et, enfin, comme les Chinois eussent interprété les remontrances platoniques des gouvernements européens comme une preuve de leur faiblesse, il est évident qu'un jour ils eussent chassé tous les étrangers de leur territoire.

Au surplus, il faut que les gouvernements anglais et français aient été bien convaincus de la *nécessité impérieuse* de faire ces guerres pour qu'ils s'y soient décidés. Avant de s'y engager, ils en voyaient les difficultés. « Ce n'était point, dit à ce sujet M. de Bazancourt, la guerre avec ses chances ordinaires, ses ressources renouvelées ou augmentées au premier appel ; c'était une expédition au milieu d'un empire immense et d'une population de 400 millions d'habitants, avec une poignée d'hommes qui ne pouvaient et ne devaient compter que sur eux seuls (1). »

Il n'y a rien d'exagéré dans cette description des expéditions anglo-françaises en Chine. Toutefois, si elles réussirent aussi facilement, si quelques milliers d'Eu-

(1) De Bazancourt, t. II, p. 254-5.

ropéens parvinrent à imposer leurs volontés à une nation de quatre à cinq cents millions d'hommes, c'est que cette nation était en proie aux discordes civiles. Et ce n'était pas sur un point seulement du sol national que la révolution avait éclaté, c'était aux deux extrémités, et pour deux motifs différents. La plus ancienne était celle qui ravageait, en 1860, les provinces du nord. En 1848, une faction, dont les membres étaient appelés Taï-pings, s'était soulevée contre l'autorité de l'empereur Tao-Kwang ; elle avait peu à peu grossi, et réuni une armée de 100,000 hommes et une flotte de 2,000 jonques, montées par 40,000 marins, qui devaient, pendant plus de treize ans, tenir tête aux forces régulières. Sept ans plus tard, 1856, une querelle s'était élevée entre les Chinois bouddhistes et les Chinois musulmans (Pauthays ou Hoï-Hoï), habitant les provinces sud-ouest. La guerre civile avait éclaté, et, de ce que le gouvernement parut prendre le parti des bouddhistes, les musulmans avaient déclaré ne plus reconnaître l'autorité de l'empereur. Là encore, le cabinet de Pe-King avait dû envoyer des troupes, mais leur nombre fut insuffisant pour rétablir l'ordre, et, comme dans le nord, les impériaux furent tenus en échec par les révoltés (1).

En 1860, cette situation était sans changement. Aussi, tandis que, dans le sud de l'empire, quelques

(1) Emile Rocher, *la Province chinoise du Yun-nan*, t. II, p. 30-38.

troupes cherchaient à entraver, à arrêter la marche des Européens, dans le nord et dans le sud-ouest d'autres troupes, beaucoup plus nombreuses, et une escadre combattaient la révolution. Cela explique la facilité avec laquelle les Anglo-Français accomplirent leur marche sur Pe-King; autrement il est certain que le gouvernement chinois, au lieu de 30,000 hommes, leur en eût opposé de 3 à 400,000. Lorsque le traité de Tien-Tsin eut été ratifié par la convention additionnelle de Pe-King, la rébellion des Taï-pings attira l'attention des alliés. Elle avait fait couler des torrents de sang (1), elle avait détruit de belles et populeuses cités, ruiné les plus riches provinces; enfin, elle menaçait, en s'éternisant, d'aboutir à la ruine de l'empire chinois. Les alliés s'émurent donc de cette situation; du reste, elle n'était pas sans danger pour eux, car, si les Taï-pings venaient à avoir définitivement le dessus et à renverser, ce qui était leur désir, la dynastie régnante, le traité de Tien-Tsin serait infailliblement déchiré, et il faudrait recommencer la guerre.

Dans ces circonstances, les cabinets de Londres et de Paris se décidèrent à intervenir. Des ordres dans ce sens furent expédiés aux commandants des forces anglo-françaises. Alors, sous la direction de ces officiers supérieurs, des corps, composés en partie de Chi-

(1) On évalue à 24 millions le nombre des victimes faites par cette guerre civile : la province du Kiangsu avait perdu 9 millions d'habitants, celle du N'ganweï 8 millions (P. Cave, *l'Europe et la Chine*, *Revue maritime et coloniale*, janvier 1872).

nois, en partie d'Européens, furent formés, armés, exercés, puis, envoyés sur le théâtre de l'insurrection. Dirigés avec habileté et soutenus par les flottes alliées, ces corps, dont le nombre fut bientôt assez important, ne tardèrent pas à rendre la fortune plus favorable aux armes impériales. Le 21 février 1862, les rebelles étaient battus à Kao-Kiao; le 1er mars, ils subissaient une autre défaite à Siao-Tan et, le 17 mai, à Naku. Malgré ces succès, la guerre dura plus de deux années encore. Le 19 juillet 1864, les impériaux s'emparèrent de la capitale des insurgés, Nan-King. Ce fait eut de sérieux résultats: la plupart des rebelles déposèrent alors les armes, acceptant le pardon qui leur était offert ou, peu confiants dans la clémence impériale, passèrent dans les États voisins.

Toutefois, 300,000 d'entre eux tinrent encore la campagne et prirent le nom de *Nien-Feï*. Aucune idée politique ne présidait à leur action: voler était leur unique préoccupation. Le gouvernement impérial était si affaibli par les diverses guerres qu'il avait soutenues et soutenait même encore qu'il ne put venir immédiatement à bout de ces brigands. Quatre ans durant, ses meilleurs généraux luttèrent vainement contre eux; enfin, en novembre 1868, les Nien-Feï étaient dispersés (1).

Pendant ce temps, les musulmans avaient continué

(1) P. Cave, *l'Europe et la Chine*, *Revue maritime et coloniale*, janvier 1872.

à tenir en échec les impériaux. Quatre ans encore le Yun-nan fut le théâtre de combats sanglants. En 1872, les impériaux remportèrent enfin victoire sur victoire, et, en janvier 1873, arrachèrent aux rebelles leur capitale Ta-Li, où, comme pour célébrer leur triomphe, ils égorgèrent, dit-on, plus de 30,000 personnes (1). Désormais, l'insurrection déclina : en juin elle était définitivement éteinte.

L'année suivante, un recensement de la population de l'empire fit connaître qu'il avait 483 millions d'habitants (2). C'était 17 millions de moins qu'en 1852, quand le chiffre de la population avait été évalué à 500 millions.

Au cours de ces événements, dans l'été de 1861, l'empereur Heen-Fung, qui, en 1850, avait hérité du trône de son père Tao-Kwang, était mort. Son fils unique lui avait succédé sous le nom de Tung-Che. Comme il n'avait que six ans, une régence fut instituée et confiée à son oncle, à l'impératrice et à la mère de Tung-Che, l'une des femmes composant le harem du défunt empereur.

La régence sut choisir ses conseillers et son administration s'en ressentit. Grâce aux mesures qu'elle adopta, les affaires intérieures de l'empire prospérèrent, mais les relations extérieures furent souvent me-

(1) Emile Rocher, *la Province chinoise du Yun-nan*, t. II, p. 178-186.

(2) *Aperçu historique sur la Chine*, par un missionnaire, p. 11.

nacées par suite de l'hostilité que les Chinois continuaient à montrer aux missionnaires. Vainement, le gouvernement s'appliqua à calmer ses nationaux ; ses efforts trouvaient des opposants jusque chez ceux qui auraient dû, au contraire, les seconder. Les mandarins, en effet, partageaient l'antipathie de leurs administrés et les encourageaient. Dans ces conditions, les conventions de 1860 ne pouvaient longtemps demeurer intactes. Dès le 17 février 1862, elles étaient violées dans les stipulations concernant le libre exercice du culte chrétien. Ce jour-là, dans la province de Koui-Tchéou, quatre néophytes et un missionnaire français furent égorgés. En 1865, une nouvelle persécution se produisit dans la province de Sutchuen à Ieou-Yang : un missionnaire fut mis à mort. Son corps, ainsi qu'il fut ensuite constaté, n'avait pas reçu moins de 240 blessures. En 1869, 42 chrétiens et un missionnaire français étaient cruellement massacrés dans la même ville (1).

Toutefois, ce n'étaient là que des signes précurseurs de l'orage qui se formait. En 1870, la crise éclata. Sur le conte absurde que les missionnaires catholiques avaient l'habitude de tuer des enfants afin d'extraire de leurs yeux une médecine, la populace ignorante de Keang-Se et de Sze-Chuen se rua, le 17 juin, sur les prêtres catholiques et sur leurs convertis et les massacra odieusement. Quelques jours après (21 juin), des

(1) V. H. Blerzy, *les Affaires de Chine*, *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1871, p. 60 à 62.

faits de même nature se produisirent à Tien-Tsin. Cette fois, cependant, l'agression eut un caractère à la fois politique et religieux; le consulat français fut assailli, son titulaire, M. Fontanier, ainsi que cinq autres personnes dont un prêtre, fut mis à mort, puis la foule incendia la cathédrale et, de là, se dirigea vers un orphelinat fondé par des sœurs de charité françaises. Leur établissement fut envahi, 30 à 40 enfants furent immolés; elles-mêmes, dépouillées de leurs vêtements, furent soit empalées, soit coupées en morceaux (1).

Cette dernière affaire s'accomplit sous les yeux des autorités, qui ne firent rien pour l'empêcher; s'il faut en croire certaines versions, il y avait à cela de bonnes raisons : les mandarins ayant soudoyé les bourreaux (2).

Dans la crainte que ces désordres n'appelassent un juste châtiment, le gouvernement chinois fit partir pour Paris une ambassade. La France était à cette époque en guerre avec la Prusse; lorsque les envoyés du Céleste Empire débarquèrent sur son sol, elle était vaincue et, de plus, le reste de ses armées était aux prises avec la guerre civile. Il en résulta que le cabinet de Paris se contenta des excuses qui lui furent présentées. Il fut seulement convenu que le préfet de Tien-Tsin et le juge de l'arrondissement seraient des-

(1) V. R. K. Douglas, *China*, t. I, p. 34.

(2) Un missionnaire, *le Memorandum chinois, ou violation du traité de Pe-King*, p. 12 à 14.

tués et dégradés, et que vingt des individus les plus compromis seraient exécutés.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1872, eut lieu le mariage du jeune empereur; cette cérémonie marqua la fin de la régence. La prise des rênes du gouvernement par Tung-Che, que l'on disait intelligent et sympathique aux idées de l'Occident, fut considérée par les ministres étrangers comme une occasion propice pour insister sur l'exécution d'une clause des traités qui stipulait leur réception par l'empereur. Il fallut beaucoup de négociations pour y arriver; toutefois, Tung-Che se rendit à leurs instances et, le 29 octobre 1873, pour la première fois dans l'histoire de la Chine, le souverain reçut en audience les représentants des puissances étrangères.

Tung-Che mourut le 12 janvier 1875. Comme il n'avait pas de descendant direct, un de ses cousins, fils du prince de Chun, nommé Tsaï-Teen, âgé de quatre ans seulement, fut appelé au trône. Il reçut le nom pompeux de Kwang-Su (héritage de gloire), et, en attendant sa majorité, une régence administra l'empire. Un mois plus tard (fin février), un Anglais, M. Margary, membre du corps consulaire britannique, fut massacré à Manwyne, dans la province du Yun-nan. Il avait été envoyé à la rencontre d'une expédition organisée par le gouvernement des Indes anglaises, pour découvrir une route de la Birmanie aux provinces sud-ouest de la Chine. Immédiatement, le gouvernement britannique réclama auprès du cabinet de Pe-King. Celui-ci essaya

de se mettre hors de cause en attribuant le crime à des brigands. Mais, le cabinet de Saint-James refusa d'accepter cette excuse subtile; il menaça, parvint à intimider le gouvernement chinois, qui dut, à la fin, payer une indemnité de £ 10,000 (250,000 francs) à la famille de M. Margary et, de plus, accorder plusieurs concessions commerciales nouvelles en faveur des sujets anglais (1).

Pour la première fois, un ambassadeur fut ensuite accrédité auprès de la cour de Saint-James; les bonnes relations reprirent et elles se sont depuis maintenues.

En 1879, la situation de l'Angleterre vis-à-vis de la Chine était décrite dans les termes suivants par M. Octave Sachot (2) :

« Les relations politiques de la Chine avec l'Angleterre ont été sans doute fort améliorées par la guerre qui s'est terminée par la prise de Pe-King en 1860; mais dans ces dernières années, ces relations se sont placées peu à peu sur une base beaucoup plus satisfaisante encore, et cela sans efforts coercitifs nouveaux de la part de l'Angleterre. Les Chinois ont pris leur parti depuis longtemps de céder à la force des circonstances, et ils laissent les barbares détestés d'autrefois contribuer à remplir les coffres vides de leur trésor impérial. Ça n'a point été de leur part, toutefois, par une déroute

(1) R. K. Douglas, *China*, t. I, p. 45.

(2) V. Octave Sachot, *la Chine puissance militaire*, *Revue britannique*, octobre 1879.

désordonnée, mais par une retraite lente et décente qu'ils ont cédé le terrain pouce à pouce. Les termes offensants sous lesquels auparavant les étrangers étaient désignés ont été proscrits par le traité de Tien-Tsin, et il a été enjoint, en outre, que les agents consulaires anglais seraient « traités avec dû respect par les autorités chinoises ». Pendant un temps, les mandarins interprétèrent cette clause dans un sens peu compatible avec la dignité britannique, et nombre de réclamations s'ensuivirent. Aujourd'hui, le cérémonial officiel est à l'ordre du jour, et la phraséologie hautaine des premiers temps a été bannie pour jamais..... Les intérêts du peuple anglais en Chine sont dix fois plus considérables que ceux de n'importe quelle nationalité. Aussi le prestige de la Grande-Bretagne prédomine-t-il. Parmi les consulats étrangers des divers ports ouverts par les traités, le consulat anglais est regardé par le monde officiel chinois, et par le peuple, comme le consulat par excellence. C'est, à vrai dire, le plus anciennement établi; son personnel est plus nombreux et ses affaires plus étendues. Il fait valoir son influence en faveur de la justice et du droit..... »

Ce tableau est remarquablement juste. En 1880, le commerce extérieur de la Chine s'est élevé au chiffre de 157 millions de taëls (1,177,500,000 fr.). Or, dans cette somme, l'Angleterre figurait pour 49 millions de taëls et ses colonies pour 71 millions, soit ensemble 120 millions! ou plus des trois quarts du commerce extérieur total.[1]

Sur les relations du Céleste Empire avec les autres grandes puissances, M. Octave Sachot donnait également, en 1879, les renseignements suivants :

« La Chine est, en apparence, dans les meilleurs termes avec les États-Unis, et depuis que le président a mis son *veto* sur le bill destiné à restreindre l'émigration chinoise, il continuera probablement d'en être ainsi... »

« La Russie a toujours été très redoutée de la Chine, dont elle est connue comme une nation puissante et une proche voisine, douée d'une irrésistible tendance à annexer..... »

« La France n'occupe pour le moment qu'une position peu importante dans les affaires chinoises, si ce n'est en ce qui regarde l'appui qu'elle prête à un nombre considérable de missionnaires catholiques éparpillés au loin sur tout le territoire du Céleste Empire. Ces missionnaires, à leur tour, soutiennent leurs convertis : et joint à cela le fait que des dignitaires de l'Église catholique, en Chine, prennent des titres et s'arrogent des fonctions absolument incompatibles, aux yeux des Chinois, avec la profession d'une religion, leur présence et leur croissante influence portent doublement ombrage à la majorité de la nation..... »

« La soudaine élévation de l'Allemagne, depuis 1870, à la prééminence comme puissance européenne, a beaucoup étonné les Chinois, et, pendant un court intervalle, la diplomatie allemande a triomphé dans toutes ses prétentions. Mais les Chinois commencent à reconnaître que l'Allemagne ne peut guère être un agent de grand

bien ni de grand mal pour la Chine, et il en résulte un affaissement graduel de l'influence allemande à un niveau plus naturel..... »

« La proximité de l'Espagne aux îles Philippines lui donne une position qu'autrement elle n'occuperait pas; mais l'émigration dans ses colonies plus éloignées est toujours envisagée avec méfiance..... »

« Le Portugal, le pionnier de toutes les nations occidentales en Chine et dans l'extrême Orient, est toujours à l'état de puissance ne participant point aux traités ; son occupation de Macao, comme colonie portugaise, en dépit des remontrances de la Chine et des prétentions de celle-ci à la propriété du sol, lui ferme toute chance de conclure un traité avant que la question pendante ait été réglée définitivement..... »

« Les relations de la Chine avec les autres puissances n'appellent aucune remarque ; mais, dans ses relations politiques avec les Anglais, il est un ou deux points noirs d'où résulte quelque tension. Le premier est toujours la fameuse question de l'opium, dont l'importation en Chine, par les vaisseaux étrangers, va croissant, et dont la consommation dans le Céleste Empire peut être comparée à celle des liqueurs alcooliques dans la Grande-Bretagne. Vient ensuite le « blocus de Hong-Kong », ce cordon de douane dont les Chinois se sont entourés dans le voisinage de l'île anglaise, pour tenir en échec le commerce de contrebande, ce qui gêne naturellement les Anglais, et a donné lieu, dans la convention de Chéfou, de 1876, à l'insertion d'une clause

relative à l'institution d'une commission chargée d'étudier la question. »

Il y a presque cinq ans que ces lignes ont été écrites; depuis il ne s'est produit aucun événement qui rende inexacts les renseignements qu'elles renferment. L'Angleterre demeure, pour le Céleste Empire, la personnification du commerce occidental; elle ne laisse échapper aucune occasion d'obtenir des conventions de nature à faire progresser ses intérêts matériels.

La Russie a continuellement les yeux fixés sur la Chine, pour découvrir de quelle partie de cet empire elle pourrait bien s'emparer, et elle est prête à profiter des moindres circonstances. C'est ainsi qu'en 1871, sous prétexte que la guerre civile, qui désolait le Kouldja, était un danger pour elle, elle fit envahir cette province par ses troupes et occuper la vallée de l'Ili. Absorbé par une foule de difficultés, le gouvernement chinois ne put sur le moment, ni pendant plus de six ans ensuite, réclamer, mais, en 1877, il invita la Russie à évacuer le Kouldja. Les négociations firent naître de sérieuses inquiétudes : la Russie voulait garder sa conquête; plusieurs fois la guerre parut imminente; enfin, en février 1881, la Chine reconnut l'impossibilité de vaincre l'obstination de sa puissante voisine, et lui céda la presque totalité du territoire dont elle s'était emparée.

Quant à la France, plus désintéressée, elle demande seulement que la propagande de la religion chrétienne puisse se poursuivre en toute sécurité.

Les événements actuels ne démentent pas ce que nous disons là de la politique française. Si la France est en ce moment en contestation avec la Chine au sujet du Tonkin, c'est bien malgré elle. Nous expliquerons plus loin comment la France a été entraînée à envoyer ses troupes dans le delta du fleuve Rouge et l'on verra qu'aucune idée de conquête, ou d'obtenir des avantages exclusivement personnels, n'a présidé à cette action.

Ainsi, trois puissances également redoutables surveillent le Céleste Empire, et chacune dans un but différent. L'Angleterre veut l'extension de son commerce; la Russie cherche des agrandissements territoriaux; la France aspire à la civilisation du peuple le plus nombreux de la terre.

Nous avons déjà indiqué quel était en 1873 le chiffre de la population du Céleste Empire. Depuis dix ans, ce chiffre n'a fait que baisser : des famines et des épidémies en sont les causes. En 1879, on estimait que la Chine avait 405 millions d'habitants (1). La même année, un recensement des étrangers fixés en Chine fit connaître qu'ils étaient au nombre de 3,814, dont 1,953 Anglais, 420 Américains, 384 Allemands, 224 Français, 163 Espagnols.....

A en juger d'après le bruit qui s'est fait à propos de la propagation du christianisme dans l'empire du Milieu,

(1) G. F. Kolb, *the Condition of nations*, p. 367-8.

on est porté à croire que les conversions opérées doivent se chiffrer par millions. Malheureusement, il n'en est rien, et en 1873 on estimait qu'il y avait dans les dix-huit provinces du Céleste Empire 500,000 chrétiens ou catéchumènes et 500 prêtres; ce chiffre, comparé à celui de la population, donne un chrétien sur mille, un prêtre pour un million d'âmes (1). Il est vrai que, depuis 1860, l'œuvre de la propagation a fait peu de progrès.

Toléré comme toutes les autres religions dans le Céleste Empire, le christianisme soulève encore aujourd'hui autant de préventions que par le passé. Les mandarins et les lettrés continuent à lui témoigner une répugnance, une antipathie, que ne peuvent vaincre tous les efforts des missionnaires tant catholiques que protestants; ce n'est donc que dans les bas-fonds de la glèbe et parmi les paysans simples et ignorants qu'il recrute quelques adhérents. Le catholicisme fait plus de convertis que le protestantisme; cela tient beaucoup à ce qu'il a été le premier introduit en Chine: dans quelques familles, le catholicisme est devenu une religion héréditaire, dont on peut, en certains cas, faire remonter l'origine aux Pères jésuites.

Nous trouvons, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (2), un tableau qui nous paraît très juste de la

(1) *Aperçu historique sur la Chine*, par un missionnaire, p. 122-3.
(2) H. Blerzy, *les Affaires de Chine*, *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1871.

situation respective des prêtres catholiques et des ministres protestants anglais vis-à-vis de la population chinoise.

Nous le reproduisons textuellement :

« Les premiers sont de pauvres gens, dépourvus parfois d'éducation, mais profondément imbus de l'idée du devoir, qui sacrifient famille, patrie et bien-être, font abnégation de leur vie même, vivent avec le bas peuple, s'habillent comme lui et donnent les plus belles années de leur existence à l'œuvre pénible de la propagande. Détestés par les mandarins dont ils sapent l'influence, ils sont en général bien accueillis par le vulgaire auquel ils s'adressent et leurs efforts ne restent pas stériles. Les ministres protestants, toujours habillés de noir et cravatés de blanc, n'ont pas les mêmes visées. Agents bien rétribués de riches sociétés bibliques, ils accompagnent les consuls de leur nationalité, ils n'ont pas la prétention de les devancer. En revanche, leurs succès sont presque nuls, car ce n'est pas en distribuant des Bibles à la douzaine que l'on fait beaucoup de prosélytes. »

Les dépenses que font les sociétés bibliques anglaises pour convertir à la religion du Christ les habitants du Céleste Empire et de bien d'autres pays encore sont considérables. Pour ne parler que de la Chine, un ministre a avoué avoir, à lui seul, distribué en une année vingt-trois caisses de Bibles : on évalue la distribution annuelle à 100,000 exemplaires, uniquement dans les ports. Maintenant, ces livres sont-ils lus ? — Non, ou

à peu près, bien qu'en langue chinoise. Ceux à qui ils sont donnés les vendent généralement au poids à des cordonniers pour en faire des pantoufles ; d'autres en tapissent leurs chambres ou les emploient à des usages communs, etc... ; tous préféreraient qu'il n'y eût rien d'imprimé (1).

On a vu, d'après la reproduction que nous avons faite plus haut, ce que sont les relations des missionnaires chrétiens avec les habitants du Céleste Empire. Celles des *laïques* étrangers ne sont guère meilleures. Ils n'ont avec les indigènes aucun rapport de société. « Avec la classe travaillante, ils sont, il est vrai, dit M. H. Blerzy (2), dans les meilleurs termes possibles, mais leurs relations avec elle sont simplement commerciales. Les Européens sont bien servis par des Chinois, les agents consulaires européens font bien des visites aux autorités locales, qui les leur rendent ; parfois, il arrive qu'ils sont invités à dîner chez quelque mandarin ami du progrès, ou simplement poli ; mais là commencent et finissent les relations de société des 4,000 Européens établis en Chine avec les 500 millions d'habitants de ce pays. »

Cette antipathie se détruirait très probablement d'elle-même avec le temps, si elle n'était entretenue par les mandarins. Ceux-ci, en effet, ne se soucient pas de voir les étrangers vivre en bonne harmonie avec leurs admi-

(1) *Aperçu historique sur la Chine*, par un missionnaire, p. 40.
(2) H. Blerzy, *loc. cit.*, *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1871.

nistrés, parce que les premiers communiqueraient indubitablement aux seconds des idées en désaccord avec le système gouvernemental de l'empire. L'indigène pourrait entrevoir les avantages d'une représentation nationale, il pourrait connaître les droits du contribuable à voter les taxes qu'il paie ; il pourrait, enfin, apprendre à résister aux exactions et aux vexations de ses gouvernants (1). Le crédit, le prestige, la fortune des vice-rois, des gouverneurs généraux et autres fonctionnaires sont donc attachés au maintien du *statu quo*. Comme l'a dit un publiciste, qui a visité l'Empire du Milieu : « Les mandarins seraient infailliblement ruinés dans leur influence et dans leur situation financière du jour où l'Europe, escortée de ses ingénieurs, de ses mécaniciens, de ses constructeurs, de ses industriels et de ses géographes, prendrait définitivement pied sur le territoire de la Chine (2). »

On se rappelle ce que nous avons dit à la fin de notre relation de l'expédition de 1840-42, sur les motifs auxquels le gouvernement chinois obéissait alors en repoussant obstinément le contact des Occidentaux ; on voit qu'à trente ans d'intervalle, la situation n'a pas changé.

C'est que le peuple obéit docilement aux injonctions de ses gouvernants. Toutefois, il évite de rompre ouver-

(1) Prosper Giguel, *la Chine depuis les traités*, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1872.

(2) F. L. Cremazy, *le Commerce de la France dans l'extrême Orient*. *Revue maritime et coloniale*, mai 1872, p. 222.

tement avec ceux qu'on lui représente comme les *barbares de l'Occident*. En cela, il est guidé par sa passion pour l'argent, retenu par la contemplation des bénéfices qu'il subodore, trouve et amasse au contact des nations civilisées. « Il redoute par-dessus tout, dit M. Cremazy (1), les complications politiques, parce qu'elles nuiraient à son commerce ; le tumulte des armes, parce qu'il n'est pas d'humeur belliqueuse. Les Chinois sont un peuple de navigateurs, un peuple de marchands. »

Complétons ce portrait par l'extrait suivant du livre d'un autre voyageur (2) :

« En général, le Chinois est poli, doux, très actif, entreprenant, sale, souvent poltron, brave dans la superstition, gourmand, enclin aux plaisirs *de tous les amours physiques* et aux jouissances négatives de la vie rêveuse et contemplative. Il est sensuel et incapable de ressentir une affection tendre et chaste. Il est joueur au point de mettre comme enjeu sa famille et sa propre personne. Le penchant d'acquérir, ou plutôt le besoin de posséder, le rend très rusé, même menteur et voleur. Dans les affaires, il n'est honnête que par spéculation; il tiendra une convention verbale qui le laissera en perte, dans l'espoir de se rattraper après. Partisan de la métempsycose, il ne fait pas beaucoup de cas de la vie, et cependant, comme tous les peuples de l'extrême

(1) Id., p. 245.
(2) L. Strauss, *la Chine*, p. 106-107.

Orient, les Chinois sont d'une nature peu agressive, ce qui est sans doute la cause du caractère toujours satisfait des enfants qu'on entend rarement crier... »

« Les Chinois ont été en tous temps d'excellents colons. Partout où ils se sont établis, ils constituent l'élément le plus actif et le plus commerçant. Singapour comme Manille, Java comme l'Australie, la Californie comme la Cochinchine, leur doivent en grande partie leur prospérité, car, dans ces colonies, l'intelligence, l'activité et les habitudes d'économie des Chinois remplacent avec avantage la paresse des indigènes (1)..... »

« Le Chinois ne montre par l'avidité des peuples de l'Europe, et c'est par le travail et la patience qu'il compte arriver à la fortune pour pouvoir ensuite retourner dans sa patrie, où, avec un capital de mille piastres, il pourra vivre convenablement (2). »

L'auteur de ces lignes, un Belge, a longtemps résidé dans le Céleste Empire, où il remplissait les fonctions de consul. Il a, par conséquent, pu étudier à fond le caractère du peuple chinois, et son jugement peut être tenu pour bien fondé. M. Strauss vante, comme nous venons de le voir, les qualités du travailleur chinois. A ce propos, il recommande aux industriels européens de suivre l'exemple des habitants des colonies en employant également des Chinois (3). Nous sommes loin

(1) L. Strauss, p. 109.
(2) P. 110.
(3) Id., *loc. cit.*, p. 110-115.

d'appuyer cette proposition ; pourtant nous pensons que l'introduction dans les usines françaises de quelques centaines de Chinois pourrait être un utile avertissement à nos ouvriers dont les exigences croissent tous les jours.

M. Strauss n'est pas seul à tenir en estime le peuple chinois. Un autre consul, celui-ci français, a aussi reconnu ses qualités, et les préconise hautement. Dans un article intitulé : *La Famille chinoise*, et publié par la *Revue Nouvelle* (1), M. Eugène Simon, au risque de froisser bien des préventions, affirme hardiment que la civilisation chinoise est supérieure à celle de l'Occident. Il rappelle cette théorie d'après laquelle « l'État le plus civilisé est celui dans lequel, sur une surface de territoire donnée, le plus grand nombre d'hommes possible ont su se procurer et se distribuer le plus également, et au meilleur marché possible, la plus grande somme de bien-être, de liberté, de justice, de sécurité. » Dans des développements instructifs, M. Simon s'efforce de démontrer que la Chine remplit ces conditions mieux qu'aucun autre pays du monde. Il nous apprend que les Chinois paient moins d'impôts qu'aucun autre peuple; qu'ils s'administrent mieux; que les crimes sont rares; que l'armée, fait remarquable pour un peuple de près de 500 millions d'âmes, n'est que de 100,000 hommes; que le respect de la famille est infini, l'esprit religieux de la population très prononcé, son attachement au

(1) Numéro du 15 mars 1883.

sol indéracinable, sa patience au travail et son économie inimaginables ; enfin, que la propriété foncière est fractionnée en parcelles infinitésimales.

L'admiration enthousiaste de E. Simon pour les habitants du Céleste Empire nous cause un étonnement profond. A vrai dire, nous ne savions pas que la nation chinoise eût atteint un tel degré de perfection. Nous ne discuterons pas les assertions de M. Simon à ce sujet : nous avouons notre incompétence. Nous les avons reproduites parce qu'elles sont curieuses, parce qu'elles contredisent nombre d'idées reçues, mais nous en laissons toute la responsabilité à leur auteur.

Cependant, si nous doutons de la « haute civilisation » des Chinois, de leur supériorité sur les autres peuples, nous ne laissons pas que d'être frappé par certaines prédictions d'écrivains anglais au sujet de leurs aptitudes commerciales.

Dans un article de la *Revue britannique* (1), nous relevons celle-ci :

« Depuis sept ans que l'extrême Orient lutte d'une façon sourde et latente contre l'influence de l'Angleterre, on a pu se convaincre qu'à la guerre militaire contre les « barbares » allait succéder une guerre commerciale bien plus funeste, guerre où les Chinois se montreront passés maîtres, n'en doutez pas. Ce n'est pas à coups de flèche ou de gingol qu'ils vont lutter,

(1) *Correspondance de Londres*, *Revue Britannique*, mars 1877, p. 221-2.

c'est par la famine que les Chinois vont se débarrasser des Européens et se rendre maîtres de l'Asie, en attendant qu'ils étendent leur domination (toujours commerciale, bien entendu) sur notre hémisphère. »

Voilà une conjecture qui serait alarmante si elle était appuyée sur des faits probants. Heureusement, rien n'en confirme la justesse. Il est vrai que, peu à peu, les négociants chinois accaparent le commerce extérieur; qu'ils établissent des succursales dans les grandes villes de l'Angleterre et des États-Unis et s'appliquent à supprimer autant que possible l'intermédiaire barbare. Il est vrai aussi que, depuis la dernière guerre, les Chinois se sont mis à produire l'opium sur une très vaste échelle, et que cette production commence à affecter les cultures de l'Inde et le commerce anglo-indien de cette substance (1). Mais, se baser sur ces données pour prétendre qu'un jour, surtout prochain, les Chinois domineront en Europe et en Amérique, sinon par la force des armes, tout au moins par leur commerce, c'est émettre une prédiction bien chimérique.

Nous sommes tout aussi incrédule en ce qui concerne la puissance militaire de la Chine, et le danger dont l'Europe serait menacée si le Fils du Ciel venait à être pris du désir de faire des conquêtes. Les écrivains an-

(1) *Chronique scientifique*, *Revue britannique*, août 1876.

glais, dont nous avons déjà rapporté les prédictions sinistres, prétendent que, depuis la signature du traité de Nan-King (1842), les Chinois ont apporté bien des améliorations dans l'armement et l'instruction de leur armée ainsi que dans leur marine, et qu'en cas de conflit avec l'une des puissances occidentales, soit l'Angleterre, soit la France, soit la Russie, leur victoire ne serait pas du tout étonnante.

M. Octave Sachot, dont l'article inséré dans la *Revue britannique* est inspiré par les publications de M. Herbert A. Giles, dans la *Fortnightly Review* (1), et du capitaine Cyprian Bridge, dans *Frazer's Magazine* (2), va plus loin encore. Il laisse entendre qu'une invasion des Chinois dans notre hémisphère n'est point chose si improbable qu'on pourrait le croire, que le réveil de la nation chinoise comme puissance militaire est un fait dont l'importance ne doit échapper à personne, et qu'il est sage de se préparer longtemps à l'avance pour être en mesure d'agir efficacement l'heure venue.

Ces prévisions sont bien noires. Fort heureusement, le prétendu danger suspendu sur l'Europe n'existe que dans l'imagination des écrivains britanniques. Le différend qui s'est élevé dernièrement entre la France et la Chine ayant fait croire à la possibilité d'un conflit entre

(1) H. A. Giles, *Present state of affairs in China, Fortnightly Review*, 1er septembre 1879.

(2) Captain C. A. G. Bridge, *Revival of the warlike power of China, Frazer's Magazine*, juin 1879.

les deux États, événement grave qui eût intéressé le monde entier, de tous côtés on a étudié leurs forces militaires. De celles de la France nous n'avons rien à dire. Quant à celles de la Chine, que certains journaux anglais ont exaltées outre mesure, des renseignements absolument sûrs nous permettent d'affirmer que l'armée chinoise est totalement incapable, par suite de son organisation défectueuse, de se mesurer avec une troupe européenne. Elle n'a ni instruction, ni discipline, ni matériel. L'effectif des régiments est rarement au complet; beaucoup de soldats quittent leur corps sans permission et le rejoignent quand ils le veulent. En marche, ils n'ont pas d'allure régulière : ils prennent le côté de la route qui leur convient le mieux; les colonnes n'ont pas de cohésion. Puis, comme la solde est très faible et très irrégulièrement payée, les soldats volent et pillent sur leur passage.

Quant à l'armement, il est détestable. Les armes sont en mauvais état; la moitié de l'armée a des fusils à mèche, un quart des fusils à piston, le dernier quart des fusils de tout modèle, se chargeant par la culasse. Les auxiliaires sont armés de lances, de flèches, d'arcs, etc. On a supprimé la baïonnette, parce que les hommes se blessaient dans les exercices et dans les marches.

L'artillerie n'est pas mieux outillée : ce qu'elle a de meilleur, ce sont ses vieux canons à âme lisse, parce qu'ils n'ont pas besoin d'entretien, mais ses canons Armstrong et ses canons Krupp sont dans un état déplorable.

Les officiers sont très fiers de les montrer, mais ils s'en servent le plus rarement possible (1).

La marine est exactement dans les mêmes conditions. Elle est composée de vaisseaux cuirassés construits en Europe d'après les meilleurs types, armés de pièces puissantes et pourvus de tous les perfectionnements, mais ces vaisseaux sont mal commandés, mal soignés et leurs équipages ne sont ni mieux instruits, ni mieux disciplinés que les soldats de l'armée de terre.

Les forces militaires de la Chine n'ont donc rien qui puisse inquiéter l'Europe, et l'invasion annoncée ne se produira pas. Maintenant, une puissance européenne viendrait-elle à faire la guerre au Céleste Empire, et à y envoyer un corps de débarquement, on peut hardiment dire qu'elle sortirait victorieuse de la lutte. Dans un cas semblable, le gouvernement chinois pourrait certes mettre sur pied trois ou quatre cent mille hommes; mais nous venons de voir comment ses soldats sont disciplinés, équipés. De plus, les fils de l'Empire du Milieu sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, poltrons par tempérament; on peut donc conclure que lorsque les troupes chinoises se trouveraient en présence d'une colonne d'Européens aguerris et supérieurement armés, elles lâcheraient pied, le plus souvent sans combattre. La résistance qu'elles opposeraient ne serait guère plus efficace que lors des expéditions de

(1) Cf. *le Temps*, 30 décembre 1883, et *the Times*, 24 décembre 1883.

1840-42 ou de 1857-58, ou de 1860. A cause du nombre infiniment plus grand d'adversaires apostés sur la route des envahisseurs, la marche de ces derniers serait plus lente, la guerre, par suite, durerait davantage, mais elle aurait la même issue.

FIN DU TOME TROISIÈME